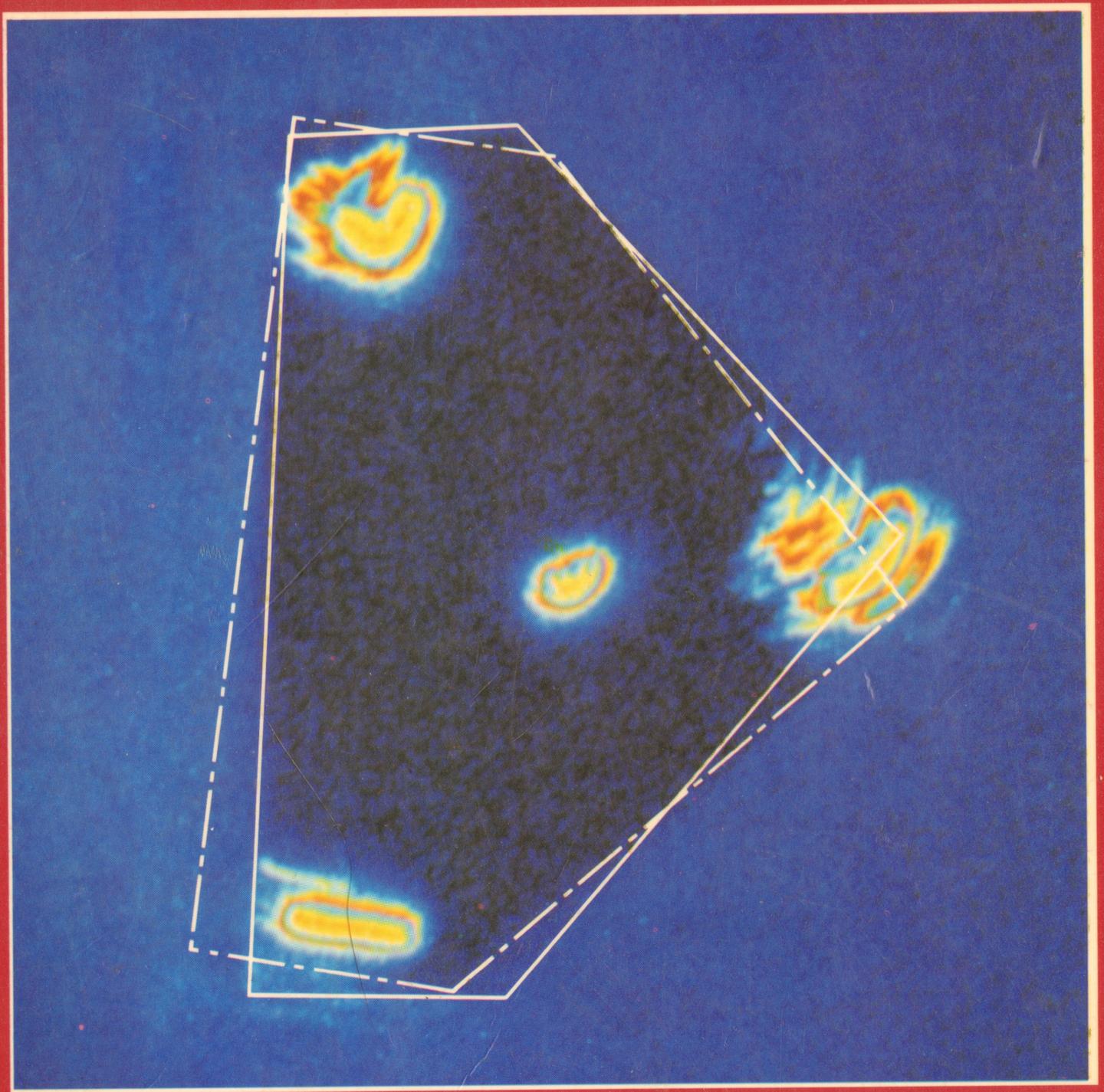


Vague d'OVNI sur la Belgique

2

UNE ÉNIGME NON RÉVOLUE



SOBEPS



Les ovnis sont une touche de magie dans notre vie quotidienne

Clint C.

La photo de couverture est un traitement informatique réalisé par le professeur M. Acheroy de l'Ecole Royale Militaire sur base du cliché original pris par M. P.M. à Petit Rechain (province de Liège) au début du mois d'avril 1990.

Copyright G. Mossay/SOBEPS/SOFAM,
IPC - Bld. Charlemagne, 1, bte 28, 1041 Bruxelles.

SCANNED & EDIT BY CLINT C.

Autres publications de la SOBEPS :

DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI
SOBEPS, 1976

LA CHRONIQUE DES OVNI
J.-P. Delarge, 1977

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE
- Un dossier exceptionnel -
SOBEPS, 1991

INFORESPACE
(revue de la SOBEPS, uniquement par abonnement)

© SOBEPS, 1994.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.

IMPRIME EN BELGIQUE

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE

- 2 -

UNE ENIGME NON RESOLUE

SOBEPS asbl
Av. Paul Janson, 74
B - 1070 Bruxelles

AVIS :

Lors de nos enquêtes, nous avons systématiquement demandé aux témoins s'ils souhaitaient ou non garder l'anonymat. La plupart ont autorisé la SOBEPS à divulguer leur identité complète; d'autres, pour des raisons personnelles, ont préféré rester discrets. Pour standardiser la présentation des cas et préserver la tranquillité des témoins, il a été décidé de ne citer que l'initiale du nom de ceux-ci et éventuellement leurs prénoms. Lorsque le cas a été largement diffusé et que les noms des témoins ont déjà été publiés, nous nous sommes permis - sauf avis contraire de leur part - de préciser leur identité dans le texte. Les dossiers rassemblés dans nos bureaux contiennent toutes les données d'identification et sont à la disposition des chercheurs qui en feraient la demande circonstanciée.

DU BON USAGE :

Etant donné qu'une certaine imprécision règne pour l'usage du terme OVNI, nous avons opté pour la règle suivante :

- utilisé comme sigle, il est écrit en capitales et reste invariable (OVNI);
- utilisé en tant que mot nouveau créé par l'usage il suit, au pluriel, la règle générale d'accord (un ovni, des ovnis).

PREFACE

L'anomalie belge

Isabelle Stengers

Philosophe et historienne des Sciences

Chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles

Il existe désormais, dans l'histoire énigmatique et frustrante du phénomène OVNI, une "anomalie belge", qui tient à une double singularité. La première singularité est celle de la vague extraordinaire d'observations qui a véritablement débuté le 29 novembre 1989. Ceux qui, par principe et a priori, tournent de telles observations en dérision, les renvoient systématiquement à la crédulité populaire et au manque d'information du public quant à la multiplicité des explications - phénomènes météorologiques, avions prototypes ou normaux, ballons sondes, rayons laser, satellites, planètes et étoiles, etc. - qui peuvent en rendre compte, verront là une "blague belge", l'expression typique de la stupidité qui, paraît-il, nous caractérise. Mais la seconde singularité est précisément que, en Belgique, cette vague d'observations s'est doublée d'une entreprise systématique d'enquête visant à mettre à l'épreuve aussi bien les témoignages que les explications grâce auxquelles ces témoignages sont généralement considérés comme non recevables. Cette singularité tient à l'existence d'une association privée, la SOBEPS. Bien d'autres régions sur la Terre ont connu des vagues d'observation d'OVNI. En revanche, le travail mené par cette association autonome, indépendante des pouvoirs publics et des institutions académiques n'a pas d'équivalent ailleurs. C'est grâce à elle que des gens comme moi, qui n'ai jamais vu d'OVNI et ne me sens autorisée à aucune opinion particulière à leur égard, peuvent désormais être menés à prendre position.

Lorsque j'ai pris contact avec la SOBEPS, Lucien Clerebaut m'a proposé, comme il le fait toujours, de participer au travail de terrain, de rencontrer des témoins, de vérifier par moi-même la rigueur et l'esprit critique que doivent respecter les enquêtes. Cette proposition, m'a-t-il expliqué par la suite, a un double sens : d'abord, celui explicite, de communiquer le véritable savoir qu'a construit la SOBEPS, c'est-à-dire les méthodes et les exigences qui guident ses

enquêteurs bénévoles ; ensuite, celui de décourager les enthousiastes, les illuminés, tous ceux qui sont prêts à croire mais non pas à évaluer, à contrôler, à critiquer. J'ai néanmoins refusé l'offre de Lucien Clerebaut. Je ne désirais pas, en effet, participer aux recherches de la SOBEPS. Ma démarche, et le fait que j'écrive cette préface, signifient que ces recherches ont atteint un premier but, permis de franchir un premier seuil. Grâce à elles, et au premier livre, *Vague d'OVNI sur la Belgique*, publié en 1991, la question des OVNI est maintenant susceptible d'intéresser des citoyens, intellectuels ou non, universitaires ou non, non plus seulement au sens où ils désireraient participer au travail de la SOBEPS, mais au sens où cette question implique désormais des enjeux de société, et pose notamment le problème des rapports entre démocratie et expertise scientifique.

Le phénomène OVNI est "éminemment démocratique" écrivait dans *Vague d'OVNI sur la Belgique* le professeur Auguste Meessen, de l'Université de Louvain. Et il semble effectivement que n'importe qui d'entre nous, circulant de nuit sur une route dégagée, aurait pu, et pourrait encore, devenir témoin, éberlué et perplexe, de cette étrange apparition. J'écris bien "n'importe qui", au sens où il semble impossible de dresser un portrait du témoin type, ni du point de vue de ses intérêts culturels, ni du point de vue de ses particularités psychologiques. C'est ce que vient d'ailleurs de confirmer une nouvelle fois une étude canadienne menée au département de psychologie de la Carleton University à Ottawa¹. N'importe qui, donc, peut devenir témoin, mais sans pour autant que quiconque puisse déterminer où et quand cela se produira, sans que nous puissions passer de l'accumulation "démocratique" de faits rapportés à la définition rassurante d'un fait observable, prévisible, contrôlable.

Très démocratique également est la manière dont la plupart de nous autres, les "non témoins", réglons le problème, ce que j'ai pu constater dès lors que j'ai affirmé mon intérêt pour le phénomène. Chacun a "sa petite idée", les uns privilégiant un "avion furtif" encore inconnu, d'autres un phénomène météorologique, d'autres encore... avec chaque fois un petit sourire malin qui témoigne de ce que "eux" ne sont pas dupes, et avec chaque fois une ignorance remarquable du dossier tel, précisément, que le travail de la SOBEPS a permis de le constituer.

Le travail de la SOBEPS a donc pour premier effet de déstabiliser cette situation où, on le remarquera, je viens de conférer à l'adjectif "démocratique", qui est censé qualifier nos régimes politiques, un sens d'arbitraire et de passivité : n'importe qui peut le voir, n'importe qui se sent qualifié à l'expliquer, la situation pourrait se prolonger pendant des décennies encore. La SOBEPS représente un autre sens du terme "démocratie" : elle montre que les citoyens peuvent, en tant que tels, s'engager dans la "construction" d'un problème. Non seulement les enquêteurs de la SOBEPS ne sont pas

des "croyants" qui voudraient démontrer une thèse ou une explication, mais ils ont appris, progressivement, collectivement, à soumettre le phénomène à des exigences qui lui permettent désormais de résister aux petites idées par lesquelles chacun décide, à sa façon, de l'annuler. Ils sont devenus, au beau sens du terme, des "connaisseurs", capables de faire la différence aussi bien entre les observations qu'entre les témoins. Et, à l'occasion de la "vague" qui a commencé en 1989, la SOBEPS a conquis la reconnaissance de sa compétence et de son sérieux par les pouvoirs publics belges qui, bien sûr, auraient profité de la moindre faille pour nier sa crédibilité et, avec elle, le problème qu'elle leur posait.

Aujourd'hui, la SOBEPS nous propose un problème, à nous citoyens et aux pouvoirs publics. Ce phénomène inexpliqué, mais désormais aussi bien avéré que possible, stabilisé grâce à elle face à toutes les explications qui voudraient l'éliminer, qu'allons-nous en faire ? Quel sens va-t-il prendre dans notre histoire ? Ce qu'elle-même a fait, elle pourrait continuer à le faire pendant cent ans, pour autant que des observations continuent à se produire en Belgique. Mais, en tant qu'association privée, elle n'a pas les moyens de passer au stade suivant de la recherche, qui implique un dispositif de collecte d'informations bien plus systématique et sophistiqué. Par ses efforts pratiques et sa discipline intellectuelle, elle a conféré au problème des OVNI le pouvoir d'insister, et elle nous a mis, nous autres citoyens, en position de choix : allons-nous continuer à jouer les autruches, chacun pour soi ? Allons-nous confirmer qu'un problème "démocratique", au sens où il n'est pas posé par une instance officiellement qualifiée pour le faire, est voué à rester, du point de vue de ces instances, un "faux problème" ? Ce pour quoi j'écris cette préface.

La question est donc aujourd'hui posée : quelle suite donner à un phénomène de ce genre ? Certes, on pourrait dire que les habitants de cette planète ont bien assez de problèmes urgents et vitaux à résoudre pour que l'on ne perde pas de temps, d'effort et d'argent pour un phénomène imprévisible et finalement assez anodin. C'est ainsi que la Force aérienne, tout en mettant certains moyens à la disposition de la SOBEPS et en reconnaissant qu'un certain nombre de phénomènes anormaux s'étaient bel et bien produits dans l'espace aérien belge, s'est néanmoins peu impliqué dans l'enquête car, a-t-elle affirmé, ces phénomènes ne semblant pas menaçants, ils ne relevaient pas de sa compétence directe. Ces arguments sont apparemment valides, et ils le seraient certainement si les citoyens pouvaient avoir la conviction de ce que, là où les problèmes sont effectivement urgents et vitaux, toute la compétence, la lucidité, l'imagination, toutes les ressources des pouvoirs publics et des institutions académiques sont en effet mobilisées. Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas le cas. La différenciation entre "bons problèmes" qui entrent dans les catégories des pouvoirs pu-

blics, industriels ou scientifiques, et problèmes que l'on ne sait pas comment traiter et par rapport auxquels on se contente de recommandations incantatoires et de vœux pieux, est assez remarquablement indifférente à l'urgence ou à l'intérêt public. S'il y a aujourd'hui une véritable crise du politique dans nos pays "démocratiques", l'un de ses ingrédients me semble être la situation de "panique" froide, calme, si répandue aujourd'hui : même si l'on a cessé de le croire, il faut penser que tout finira par s'arranger, parce que, de toute façon, la situation semble hors contrôle, l'impuissance est radicale.

C'est pourquoi, loin de constituer un problème insignifiant, la question des OVNI, telle qu'elle a reçu le pouvoir d'insister grâce aux travaux de la SOBEPS, peut intéresser le citoyen, indépendamment de toute hypothèse quant à leur origine : en tant qu'épreuve pour nos régimes démocratiques. Pouvons-nous répondre à un problème "hors contrôle" autrement que par des échappatoires multiples et variées, qui traduisent d'abord l'impuissance et la dénégation ?

Dans *Vague d'OVNI sur la Belgique*, Lucien Clerebaut écrivait que tout se passe comme si un "savant mélange" présidait à la vague d'OVNI belges : "je me montre suffisamment pour qu'ils s'étonnent, mais sans trop, pour ne pas les bouleverser" (p. 472). Comme si nous étions soumis à une épreuve à vocation pédagogique. De fait, la notion d'épreuve est intéressante en ce qu'elle est neutre quant à la question de savoir si l'épreuve est intentionnelle - "quelqu'un me met à l'épreuve" - ou si elle tient à une situation que nul n'a voulue en tant que telle, par exemple l'actuelle crise de l'emploi, la pollution ou la surpopulation dans certaines régions du globe. Dans tous les cas, la question est la même : doit-on se fier aux stratégies usuelles, même si elles constituent autant de dénégations du problème ou de certains de ses aspects, ou faire face à la nouveauté de ce problème comme imposant la nécessité d'inventer, comme imposant un défi à la collectivité et à ceux à qui elle délègue les responsabilités de comprendre, de décider et de gérer.

Le phénomène OVNI est une épreuve pour les pratiques scientifiques. Contrairement à ce que certains soutiennent, celles-ci ne tirent en effet pas leur fiabilité et leur fécondité du recueil fidèle des faits, mais de la "prise en main" de ces faits. Un phénomène comme celui des OVNI, parce qu'il reste "démocratique", c'est-à-dire ne confère aux scientifiques que le pouvoir d'éliminer les "faux témoins", ceux dont l'observation peut être expliquée, n'offre pas un "bon" problème scientifique. Et parce que les scientifiques ne sont pas moins humains que tout un chacun, pas moins portés que tout un chacun à oublier ce qui les gêne ou traduit les limites de leurs pratiques, il ne faut pas s'étonner de ce que eux-mêmes et les idéologues qui apprennent au "peuple" les règles de la rationalité scientifique aient le plus souvent disqualifié le phénomène OVNI.

J'ai gardé un souvenir très vif d'une confrontation entre un de

ces idéologues, un pédagogue lillois, et Michel Bougard, président de la SOBEPS. Celui-ci venait d'exposer l'état du problème et se vit attaquer parce qu'il avait parlé d'"ufologie", de science des OVNI (UFO en anglais). Or, apprenions-nous, une science ne peut exister que si elle a un objet bien déterminé, qu'elle sait comment interroger, qu'elle peut définir. Les OVNI ne sont pas un tel objet. La seule approche scientifique respectable du phénomène serait alors de l'étudier comme phénomène social : étude linguistique des mots utilisés par les témoins, étude psycho-sociale des croyances, étude épidémiologique de la diffusion des rumeurs. Ce qui signifie que la seule méthode scientifiquement légitime serait celle qui ferait a priori l'impasse sur le "problème", le rendrait invisible, le recouvrirait de doctes discours où il ne serait plus qu'un exemple parmi d'autres d'opinion produite et propagée par le public.

Jusqu'ici les stratégies de ce genre ont parfaitement fonctionné. L'observation d'OVNI est même devenue le symbole type de la crédulité populaire, la référence obligée pour tous ceux qui opposent l'irrationalité de l'opinion à la rationalité de la science. Les témoins interrogés par les enquêteurs de la SOBEPS sont eux-mêmes marqués par les effets de cette disqualification. Nombreux sont ceux qui seraient restés silencieux si ces enquêteurs, à la suite d'autres témoignages, ne les avaient contactés : peur de la moquerie qui est devenue notre réflexe conditionné à l'égard des OVNI. Et le général-major Wilfried De Brouwer a eu la grande honnêteté de reconnaître que l'une des raisons pour lesquelles on refuse de s'exprimer à propos des OVNI "au plus haut niveau, aussi bien sur le plan national qu'international, est la crainte du ridicule. Les instances officielles n'ont pas envie de faire l'objet de moqueries ou de 'blagues belges'.²"

Au moment où j'écris ces lignes, je viens de recevoir le projet de rapport signé par le physicien Tullio Regge et directeur de la Commission de l'Energie, de la Recherche et de la technologie du Parlement européen. Ce rapport faisait suite à une demande du Parlement, elle-même suscitée par une intervention d'Elio di Rupo qui proposait la création d'un "Centre européen d'observation des OVNI" où seraient rassemblés les témoignages, comme cela se fait aujourd'hui dans divers pays, mais qui pourrait également organiser des campagnes scientifiques d'information. La proposition di Rupo traduisait l'"anomalie belge", le fait que, grâce aux efforts de la SOBEPS, le problème OVNI n'est plus en Belgique sujet de dérision.

Je ne m'attarderai pas à la contre-proposition de Tullio Regge : faire de l'organisme officiel français, le SEPRA, l'interlocuteur valable en matière d'OVNI pour tout le territoire de la communauté européenne. Sauf à constater qu'il s'agit bel et bien d'une confiscation du problème, et plus que probablement de son enterrement "avec les honneurs" : c'est précisément par rapport au fonctionnement d'organismes, officiels mais démunis de moyens, tels que le SEPRA

que le travail de la SOBEPS fait exception. Je voudrais plutôt souligner que la rédaction même du rapport de Tullio Regge traduit, il faut oser l'écrire, le fait qu'un scientifique, aussi éminent soit-il, peut recourir, s'il n'est pas intéressé par un problème, s'il a décidé d'en éviter l'épreuve, à un style d'argumentation qui ferait frémir d'horreur un rédacteur en chef si un journaliste osait le lui proposer.

Refuser l'épreuve, en l'occurrence, c'est d'abord et avant tout, pour un scientifique, refuser de définir le problème et se permettre d'adopter successivement toutes les positions, tous les rôles, même s'ils se contredisent les uns les autres. Parfois le rapporteur représente la science en tant que "tête chercheuse" de nos sociétés, c'est-à-dire en tant que pratique contraignante, sélective et risquée. Mais il s'empresse alors non pas de mettre en scène le risque du problème, mais de le disqualifier en opposant aux pratiques scientifiques l'"hypothèse extraterrestre" qui permet d'échapper aux contraintes de la science et de croire n'importe quoi possible. Parfois le rapporteur, qui est physicien, se présente comme sociologue, spécialiste des phénomènes d'hystérie de masse. Mais il se garde bien de faire état de ce que la situation belge n'offre pas le spectacle d'une telle hystérie, mais celui de témoins isolés mais néanmoins nombreux, perplexes et désarmés. De fait, il consacre infiniment plus de place aux cas "caricaturaux", que nul, sauf peut-être quelques adeptes de l'hypothèse extraterrestre, ne prend au sérieux, qu'à ceux qui résistent. Loin de se comporter en "tête chercheuse", acceptant le risque et l'exigence du problème, il utilise alors le type de technique rhétorique par rapport à laquelle la science est censée se démarquer : utiliser le pouvoir des mots pour occulter une difficulté, pour faire taire un problème. Enfin, le rapporteur se fait aussi le gardien de l'opinion publique "troublée", soumise à une littérature irrationnelle. N'y a-t-il pas, demande-t-il sombrement, à l'oeuvre derrière les "événements belges" (qui, est-il d'autre part faussement affirmé, se seraient brutalement arrêtés après la guerre du Golfe...) "des organisations décidées à manipuler la crédulité des masses à des fins politiques" ?

L'expertise scientifique renvoie-t-elle à la science comme "tête chercheuse", à la science comme activité parmi d'autres, capable comme d'autres de dissimuler ses limites derrière des artifices rhétoriques, à la science comme gardienne de l'ordre et vouée à "rassurer" un public troublé ? Le problème OVNI met à l'épreuve l'expertise scientifique car il impose la nécessité de choisir, de ne pas cumuler tous les rôles en même temps.

Dans la revue de la Société Belge de Physique, *Physicalia* (septembre 93), le physicien Léon Brenig appelait ses collègues à rompre avec l'idée qu'un scientifique se doit de protéger une population qui n'aurait pas "la maturité lui permettant de partager les informations détenues par les autorités politiques", idée qui contredit les bases même de la démocratie. Mais il rappelait également à ses lec-

teurs que l'hypothèse extraterrestre, aussi improbable soit-elle, est respectable au sens où elle peut être un motif d'intérêt pour les chercheurs scientifiques. Or, "sans hypothèse motivante, un ensemble de phénomènes restera généralement inexploré même s'il est attesté par de nombreux témoignages". Cette hypothèse ne devient pathologique que dans la mesure où le problème, délaissé par les scientifiques qui s'emploient à "rassurer" le public, devient la chasse gardée des gourous, et autres sectes. En revanche, reprise par les scientifiques fidèles à leur rôle de "têtes chercheuses", elle les met face à un défi : quel dispositif mettre sur pied qui permette d'aller au-delà de la collecte de témoignages accidentels, et d'obtenir des mesures, des images qui se prêtent à des analyses susceptibles de mener éventuellement à une identification du phénomène ? Inventer des pratiques scientifiques ouvertes à des défis de ce type, des pratiques qui se créent autour des problèmes au lieu de les réduire à une méthodologie préfabriquée, comme le brigand Procuste réduisait (ou allongeait) les voyageurs à la taille de son lit, c'est s'engager sur un chemin où expertise scientifique et démocratie pourraient se renforcer mutuellement. Ce qui n'est pas le cas lorsque le public est identifié à une "masse crédule", incapable de poser un problème à la science.

L'épreuve concerne également les pouvoirs publics, et notamment les pouvoirs publics belges qui en acceptant la création de liens entre la gendarmerie, la Force aérienne et la SOBEPS, ont eu le courage de reconnaître en celle-ci un interlocuteur compétent. Les pouvoirs publics vont-ils - la tentation est certainement très grande - profiter du rapport de Tullio Regge pour tout à la fois se débarrasser du problème et supprimer l'"anomalie belge", le fait que, dans ce seul pays, la logique générale du déni n'a pas fonctionné, le problème ayant été pris en mains par des acteurs indépendants dont la compétence, la rigueur et la transparence ont été officiellement reconnues ?

Céder à une telle tentation et demander au public belge, aux citoyens nombreux qu'intéressent les travaux de la SOBEPS, de "faire confiance" en une instance lointaine et jusqu'ici assez avare d'informations, serait nier que l'"anomalie belge" est également, bien au-delà des explications possibles du phénomène OVNI, un cas exemplaire de pratique démocratique. Si la crise de nos démocraties a une issue, celle-ci réside dans la sortie de la "panique froide" qui a nom aujourd'hui "refus du politique". Faire confiance pour ne pas désespérer, désespérer de penser qu'on ne peut faire confiance, telle est l'alternative où oscillent beaucoup de ceux dont la démocratie nous dit qu'ils participent à la construction de notre avenir collectif. Afin que cette idée démocratique ne devienne pas une sinistre plaisanterie, rien n'est plus urgent que la reconnaissance, par les pouvoirs publics, de l'importance et de l'espoir que représentent des citoyens qui se réunissent pour poser un problème de manière

crédible, même si ce problème gêne la routine du partage des attributions et responsabilités. Qui doit "hériter du bébé" ? Chaque ministère et chaque service, bien sûr, peut le renvoyer au voisin puisqu'il ne fait pas partie des problèmes classiques que doit gérer un pays. Mais si une décision devait être prise, les Belges, une fois n'est pas coutume, auraient de bonnes raisons d'être vraiment fiers de leur pays et de ses dirigeants. Ceux-ci auraient eu l'attitude sans laquelle aucune démocratie digne de ce nom ne peut survivre : savoir briser la routine; accepter de négocier avec les intéressés la manière dont pourrait entrer dans une phase constructive féconde le problème que ceux-ci ont su poser. Ce pour quoi le travail de la SOBEPS peut intéresser chacun d'entre nous. Ce pour quoi j'ai voulu écrire cette préface.

Isabelle Stengers.

1. Voir *New Scientist*, 6 novembre 1993, p. 5.
2. *Vague d'OVNI sur la Belgique*, p. 491.

Chapitre 1

CHRONIQUE D'UNE VAGUE

Lucien CLEREBAUT

Secrétaire général de la SOBEPS

Dans le premier tome, *Vague d'OVNI sur la Belgique - un dossier exceptionnel* - et que nous appellerons par la suite "VOB", nous avons entamé, au chapitre 2, une chronique des événements et des cas sur près de 250 pages.

Cette longue relation des faits débute avec les observations de septembre 1989 et se termine dans la première quinzaine de mai 1991. Nous devons clore notre premier rapport d'activités afin de vous informer. VOB 1, avec ses 500 pages de texte bien serré, parut le 5 septembre 1991 et connut un succès sans précédent en Belgique puisque plus de 17 000 exemplaires furent vendus, confirmant l'attente d'un large public qui voulait pouvoir se faire enfin une opinion sur les événements auxquels les médias l'avait si souvent sensibilisé.

Cependant les OVNI étaient toujours là et nous ne cessions d'être assaillis par un grand nombre d'observations. Les rapports d'enquête affluèrent de tout le pays pendant encore un an et demi, jusqu'à la fin de 1992, après quoi une accalmie relative s'installa jusqu'au mois de juillet 1993. Mais dès le mois d'août et jusqu'à ces tout derniers jours de novembre 1993, de très nombreuses observations rapprochées, et parfois très rapprochées, nous furent rapportées, alors que les médias n'avaient plus abordé le sujet depuis plus d'un an... Dès lors, on ne pourra invoquer le phénomène de rumeurs, entretenu par les médias et la SOBEPS; nous étions revenus à la "paix des laboratoires" comme aime le souligner Léon Brenig, en quelque sorte une "non-pollution" du public.

Certains d'entre vous se demanderont peut-être, après lecture de notre premier tome, pourquoi prolonger cette nomenclature de témoignages convaincants, renforçant par là même la question quant à la réalité d'un phénomène original méritant que tous les moyens soient mis en oeuvre pour conduire, tôt ou tard, à son identification.

En fait, l'objectif de ce chapitre est double : primo, nous avons choisi une formule légèrement différente du premier ouvrage qui comprenait trop de cas, ce qui nous amena à devoir fortement les résumer et qui eut pour effet de les banaliser. Cette fois, ne devant plus analyser les interventions de la presse et n'ayant plus de campagnes d'observations officielles ni de contacts avec les autorités (à l'exception de ces derniers jours, nous évoquerons cela plus loin) nous disposons d'un peu plus de place. Nous avons donc considéré qu'il était plus important de vous soumettre une quantité moins grande de cas, malgré la densité de la vague, mais de publier de manière plus détaillée les observations rapprochées majeures, celles qui justement par leur proximité contiennent un certain nombre de détails démontrant le caractère original du phénomène. Chaque fois que cela a été possible, nous avons voulu laisser le témoin faire lui-même le récit des événements ; la relation de ceux-ci est souvent extraite telle quelle du rapport d'enquête et correspond au point 3 : description de l'observation.

Il faut savoir que la masse des informations récoltées par la SOBEPS est de quelque 20 000 pages, établies sur 4 ans. Ceci représente un travail bénévole remarquable et unique au monde, de la part de tous nos enquêteurs qui ont dû, pratiquement dans tous les cas, se rendre chez les témoins et, si possible, sur le lieu de l'observation. Une enquête représente au minimum une dizaine d'heures de travail : interrogatoire des témoins, rédaction du rapport, vérifications diverses, sans compter les déplacements. Si l'on tient compte de toute une série d'autres éléments, tels que projet de mise sur pied d'une banque de données informatiques, réalisations sur cartes pour la chronologie des observations, études statistiques diverses, l'étude de corrélation entre la médiatisation et les témoignages, etc. etc., on se rend compte que même si la volonté politique existait de constituer un dossier aussi complet que celui de la SOBEPS (constituée de plus d'une centaine de bénévoles), nos dirigeants auraient bien des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour une entreprise demandant tant d'investissement en temps et en expérience.

Cela se chiffrerait probablement autour d'un budget annuel de plusieurs dizaines de millions. Faites le compte du montant nécessaire pour quatre années!

Au fond, les pouvoirs publics n'ayant pas vraiment à se prononcer sur le problème et renvoyant la balle dans le camp de la SOBEPS, dégageait ainsi sa responsabilité tout en reconnaissant à la fois la compétence et le sérieux de celle-ci. Mais pour pouvoir aller plus loin et réunir les conditions nécessaires afin d'obtenir un "plus" décisif. Il faut disposer de plus de moyens que nous n'en avons. Ce ne sont pas les idées et projets qui manquent, encore moins l'argent, puisque ces projets ou propositions n'en requièrent pas beaucoup. Ce que la SOBEPS souhaite, c'est un certain appui de nos di-

rigeants afin que nous puissions entreprendre des démarches tout à fait scientifiques. Mais mis à part les deux exemples qui suivent, je laisse le soin à Léon Brenig de définir dans le présent ouvrage les différents modes d'approches scientifiques possibles.

Des photographies de notre territoire sont régulièrement prises par des satellites survolant la Belgique. Les informations qui y sont contenues sont stockées sur disques optiques, à partir desquels il est possible par ordinateur d'opérer une espèce de zoom pouvant révéler des détails de l'ordre de quelques mètres, mais l'accès à ce type d'information n'est pas évident.

Beaucoup d'autres approches méthodologiques pourraient être exploitées dans l'avenir si l'on voulait vraiment savoir ce qui se passe dans notre environnement aérien. Mais cela dépend pour une grande part de la volonté politique, afin de mettre en place les conditions permettant d'examiner le problème sous ses multiples aspects.

Dans la plupart des cas, l'approche scientifique ne justifie pas d'engagement de dépenses importantes, mais consiste simplement en quelques "ouvertures de portes", comme celle donnant l'accès aux informations enregistrées par satellite et probablement non exploitées dans le domaine des OVNI.

Deuxième exemple et autre approche scientifique possible : toutes les forces armées possèdent des radars mobiles d'une portée de 25 km. Quelques techniciens militaires habitués à la manipulation de ce matériel pourraient être décrochés de tâches de routine au profit d'opérations de surveillance ponctuelle lors d'une recrudescence d'observations, ces équipes travailleraient en coopération avec la SOBEPS en collaboration avec des scientifiques possédant, eux aussi, du matériel propre à obtenir des mesures fiables et des images du phénomène, en vision thermique ou autres.

La SOBEPS a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Intérieur, du ministère des Communications et du ministère de la Défense nationale afin d'obtenir certains renforcements dans la transmission des informations et a, pour ce faire, établi une série de demandes très spécifiques.

Mais revenons au second objectif de ce chapitre. En publiant les relations très détaillées des observations ou des soirées majeures fertiles en événements, jusqu'aux cas les plus récents, nous souhaitons vous faire prendre conscience, à travers la chronologie des cas, d'un élément essentiel : celui de la quasi permanence du phénomène depuis la fin de 1989.

La population doit-elle accepter comme un fait cette violation de l'espace aérien belge, alors qu'il existe des lois sur la navigation aérienne et des arrêtés royaux fixant les règles de l'air ? Avons-nous le droit de ne pas alerter les autorités politiques qui en ont la responsabilité ? Nous manquerions à tous nos devoirs si nous laissons s'installer une sorte d'apathie conduisant à un effet de banalisation,

sous le prétexte du "manque évident de preuves scientifiques", alors que des milliers de concitoyens continuent à assister au survol, souvent à fort basse altitude, d'objets ou de plates-formes de grandes dimensions.

Ces témoins couvrent toutes les couches sociales de la population, ils sont parfois constitués en groupes indépendants ne se connaissant pas mais, chose étrange, ils décrivent un même type d'objet dont les détails et les déplacements sont parfois d'une cohérence troublante (voir les cas du lundi 25 octobre 1993 dans la région de La Louvière).

Ou bien la population devient folle et nous n'y croyons pas un instant, ou bien il se passe des choses réellement étranges juste au-dessus de nos têtes. Des choses qui échappent totalement à notre contrôle et à notre entendement. Devant des événements tant confirmés, il est grand temps de mettre tout en oeuvre pour comprendre ce qui se passe. La Belgique a probablement l'occasion unique d'occuper une place de leader dans ce domaine par la politique d'ouverture et de transparence qu'elle a inaugurée et par sa collaboration ouverte et fructueuse avec notre organisation. La SO-BEPS, organisme indépendant, met son savoir-faire au service de la nation et demande en retour d'être soutenue dans tout ce qui pourra s'entreprendre au niveau national ou européen concernant la problématique OVNI.

Une dernière précision avant d'entamer la suite de cette incroyable vague. Si, dans le premier tome de VOB, nous vous avons soumis une longue suite de cas, n'insistant que peu sur les détails, nous avons procédé, dans le présent ouvrage, à une analyse plus fouillée des OVNI observés entre l'automne 1989 et le printemps 1991. C'est le chapitre 2 "Étude des particularités remarquables", signé par Marc Valckenaers, qui mettra en évidence tous les éléments étranges confirmés ; que ce soit sur le plan des détails de structure, des lumières, des bruits ou des comportements en vol. La plupart de ces cas sont décortiqués pour leurs aspects remarquables. Ce tome-ci est donc, de toute évidence, axé sur l'analyse objective du phénomène et sur l'analyse scientifique (voir les chapitres de P. Ferryn et de A. Meessen).

Je veux remercier notre président, Michel Bougard, et Godelieve Van Overmeire pour la part active qu'ils ont prise dans ce chapitre et souligner le travail titanesque de nos enquêteurs, sans lesquels ce dossier exceptionnel n'aurait jamais vu le jour.

Nous commençons par une observation faite le 17.5.91 à Braine l'Alleud, par Mme Suzanne H., infirmière-chef, qui nous relate les faits suivants : "Le 17 mai, vers 1h30 du matin, j'étais en train d'écrire à la table de ma cuisine, près de la fenêtre, lorsque j'ai entendu un bruit très intense qui se rapprochait (par la suite j'ai fait l'analogie entre ce bruit et celui, amplifié, de la chaudière de l'immeuble d'en face). C'était une sorte de souffle vibrant ou de vrombissement. Je

me suis précipitée à la fenêtre et je me suis penchée à l'extérieur, regardant vers le haut d'où provenait le bruit. Je n'ai d'abord rien vu, puis l'OVNI est apparu. Mon champ de vue étant rétréci par la gouttière de l'immeuble, j'ai vu apparaître d'abord l'avant de l'OVNI, le reste m'est apparu peu à peu (figure 1.1).

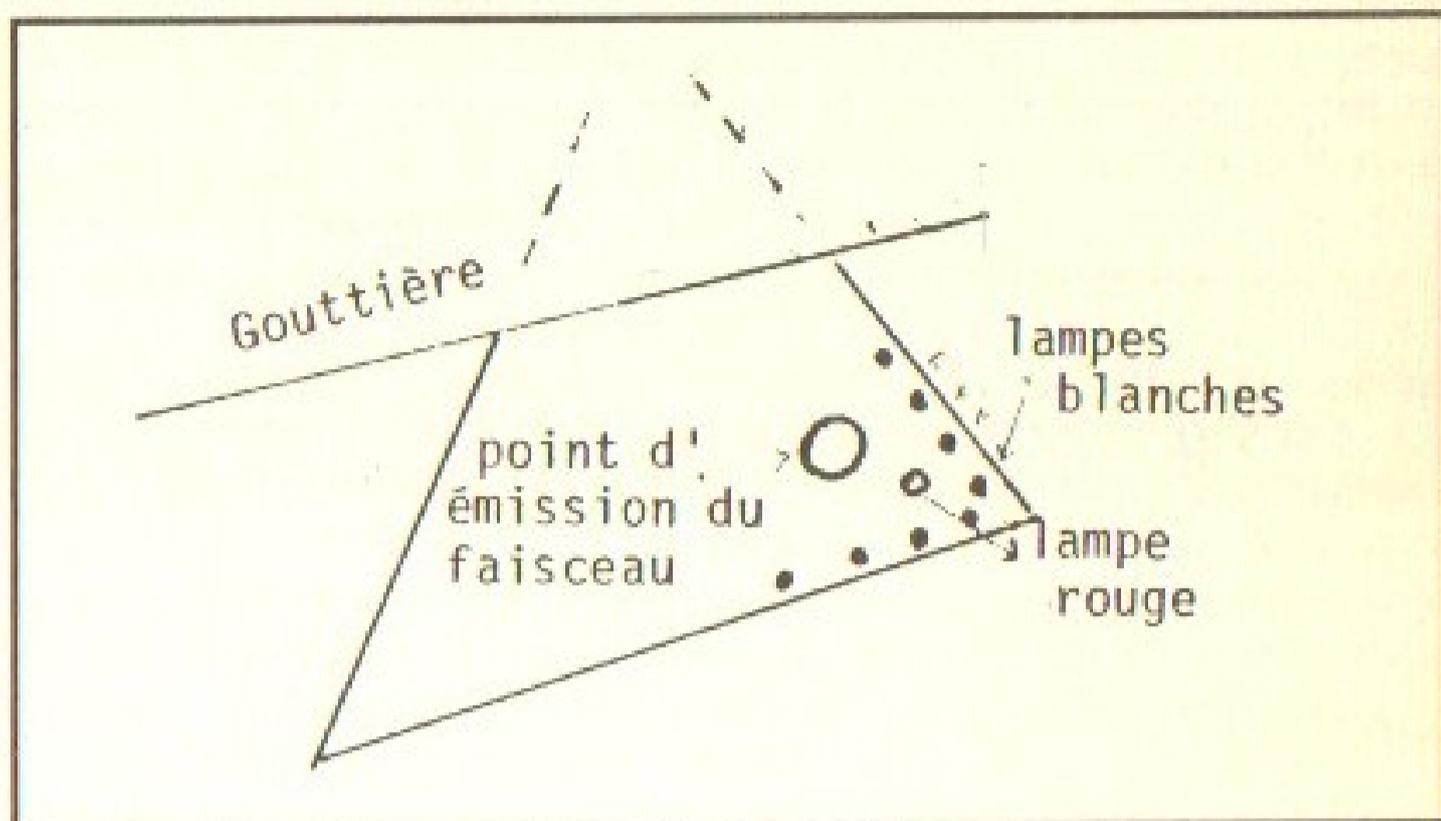


Figure 1.1

C'était un triangle dont l'arrière droit me restait caché par la gouttière. Je distinguais nettement les bords. Le bord gauche était estompé par endroits par des sortes de lambeaux nuageux (ce n'étaient pas des nuages, puisque l'engin était très bas). J'avais l'impression d'une surface mate, d'aspect gris foncé, totalement plane. L'OVNI suivait le boulevard, légèrement en diagonale par rapport à celui-ci. Il y avait des lumières groupées à l'avant, au moins quatre blanches, situées le long des bords de manière symétrique. Ces lumières clignotaient d'une façon rapide (environ 2 clignotements à gauche et à droite par seconde) et de manière équilibrée, mais ne reproduisant apparemment jamais les mêmes séquences : il n'y avait jamais plus de lumière à gauche qu'à droite, ni à l'avant qu'à l'arrière. Il me semble qu'à la fin de la phase A (observation de l'engin au-dessus de l'immeuble) les lumières étaient plus groupées à l'avant. Il y avait aussi une lumière rouge que je situe mal : il m'a semblé la voir dans l'axe central. Je pense qu'elle ne clignotait pas.

"Il y avait un faisceau lumineux provenant de l'axe central, légèrement en arrière. Son inclinaison moyenne était de 45°. L'orifice duquel il sortait était plus grand que le diamètre des lumières latérales. Il était d'un blanc beaucoup plus intense que le rayon lui-même. Il me semble que l'orifice était traversé par le rayon, qu'il n'en était pas la source. La qualité de lumière de l'orifice me faisait penser à de l'opaline translucide, fort brillante. Sa surface semblait être convexe. Le diamètre du faisceau était le même que celui de

l'orifice. Le faisceau me semblait cylindrique et homogène. Il décrivait un mouvement en forme de 8 sur le sol (figure 1.2). Durant les cinq secondes de l'observation, il a dû décrire trois 8. Le faisceau avait un diamètre légèrement inférieur à celui d'une voiture. Le balayage se faisait à cheval sur la chaussée et la pelouse centrale, en suivant la trajectoire de l'engin. L'OVNI se déplaçait à environ 10 km/h.

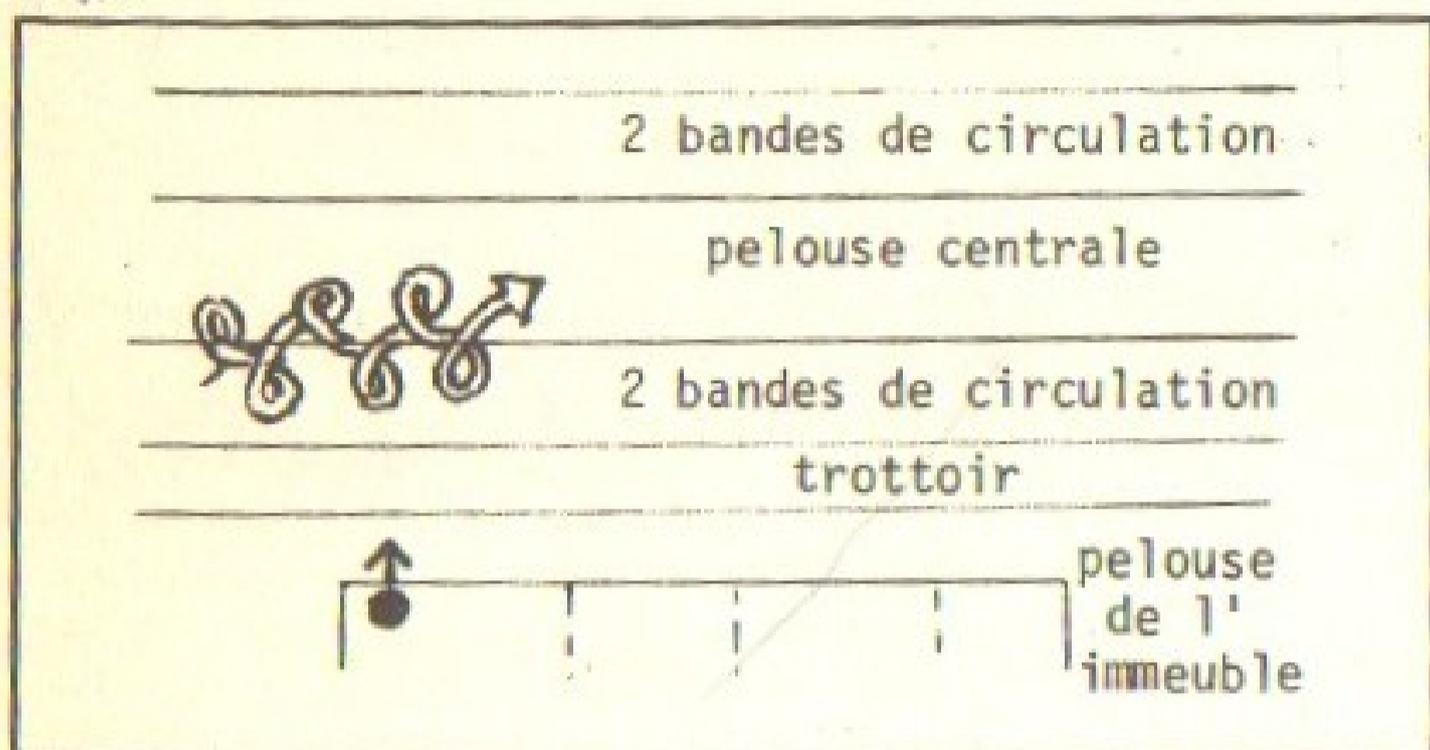


Figure 1.2

"Entre la phase A et la phase B (lumière au lointain), j'ai l'impression qu'il ne s'est rien passé et que tout à coup l'OVNI s'est retrouvé tout petit au lointain. C'est comme si j'avais fermé les yeux, le temps que l'OVNI poursuive sa trajectoire et que je les avais rouverts quand il était déjà loin ; pourtant je n'ai pas fermé les yeux. A aucun moment je n'ai constaté d'accélération, aucun bruit particulier. En imaginant un avion qui aurait effectué un tel déplacement en si peu de temps, j'aurais été refoulée dans ma cuisine par le souffle des réacteurs. Or, tout s'est passé en douceur.

"Au lointain, je ne distinguais plus que des lumières clignotantes, le faisceau avait disparu, alors que je ne me rappelle pas l'avoir vu s'éteindre. Le bruit ressemblait à celui d'un avion. L'OVNI a viré à un angle beaucoup plus aigu qu'un avion aurait pu le faire. Il s'est éloigné vers Bruxelles. La dimension de l'OVNI en phase A était de 15 cm à bout de bras. Je suis incapable d'estimer ni sa taille (il me semblait gigantesque, je me sentais écrasée) ni son altitude. L'OVNI m'apparaissait très clairement comme une construction solide dans laquelle j'aurais pu cogner si j'avais été plus près. Je suis sortie dans la rue après mon observation, me disant que le bruit avait dû attirer l'attention d'autres personnes, mais les rideaux des deux seules fenêtres éclairées de la rue étaient fermés."

L'observation est intéressante par la rigueur et la pondération dont Mme H. a fait preuve pour relater le plus exactement possible ce qu'elle a vu. La description du tracé du faisceau au sol est remar-

quable, de même que la description du "bond" dans l'espace effectué par l'OVNI entre la phase A et la phase B. Il est intéressant de noter que ce n'est que plus tard, en repensant à son observation, que Mme H. s'est rendue compte de l'incongruité de ce déplacement : sur le moment, tout lui semblait logique. (enq. P. Beckers).

Le 5 juillet 1991 c'est au tour d'un jeune couple d'assister à un étrange ballet dans le ciel de Surister (commune de Jalhay). Il est 23h45, M.Alain et Luciana G. reviennent d'une visite chez un parent. Ils roulent sur la N672 en direction de Verviers. Peu avant la descente du Bois de Jalhay (environ 500 mètres après le relais de télévision), ils remarquent, sur leur gauche, la présence d'une grosse lumière blanche immobile dans le ciel, à environ 45° d'élévation. Intrigués, les témoins font demi-tour, s'arrêtent un peu plus loin et sortent de leur véhicule pour constater l'immobilité effective de ce phénomène qui se présente sous l'aspect de trois feux disposés en triangle : deux lumières rouges fixes à l'arrière, une sorte de "projecteur" blanc, à l'avant, émettant un faisceau qui semble "balayer" de gauche à droite et du haut vers le bas, selon un angle de 45°. M.G. précise : "Ce balayage s'est produit à deux ou trois reprises, comme s'il cherchait quelque chose." (figure 1.3)

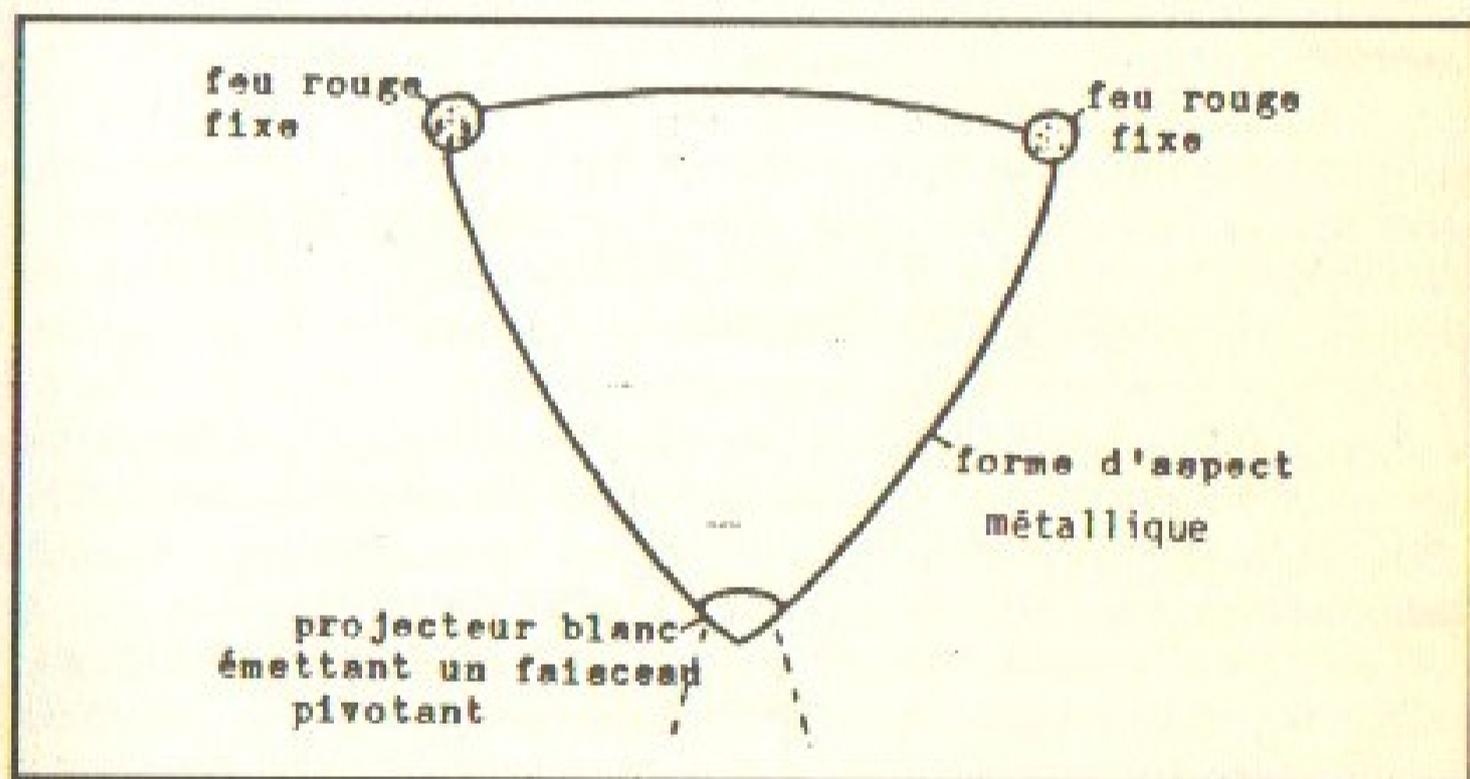


Figure 1.3

Le témoin remarque aussi la masse porteuse en forme de triangle aux côtés légèrement arrondis, d'aspect gris métallique; après une période d'immobilité, estimée entre 5 et 10 minutes, le phénomène "démarré" et "accéléra" pour ensuite s'éloigner à vitesse rapide "plus rapide qu'un avion", en direction du barrage de la Gileppe (trajectoire suivie : OSO vers ENE). A ce moment le phare blanc s'est éteint et seuls les feux rouges à l'arrière sont encore visibles. M.G. tente en vain de suivre le phénomène, mais celui-ci se déplace trop vite et finit par disparaître au loin. Durée totale de l'observation : environ 15 minutes, durant lesquelles les témoins n'ont

pas perçu le moindre bruit. Au cours de l'observation, les témoins ont assisté au passage, à beaucoup plus haute altitude, d'un avion avec son clignotement caractéristique et dont l'aspect était très différent de celui du phénomène observé. (enq. G. Bleser).

Le 23 août avait été une journée chaude à Soignies, il faisait encore bon flâner à minuit. C'est ainsi que quatre jeunes gens, M. Hervé H. et sa soeur Lucrèce, en compagnie d'Eric F. et d'Isabelle M., tous âgés entre 19 et 24 ans, se dirigent vers la place du Jeu de Balle pour prendre une petite restauration à la friterie : une "mitraille" pour les filles (sorte de long pain français fourré) et le traditionnel paquet de frites pour les garçons. Assis à l'extérieur, autour d'une table, les deux garçons face à la friterie, les deux filles lui tournant le dos, brusquement Hervé voit apparaître au-dessus des arbres, deux, puis trois fortes lumières blanches qui illuminent la place comme en plein jour, comme les lumières d'un stade de foot et il s'écrie : "Eh ! Voilà l'OVNI !" Les autres lèvent aussitôt la tête et, tandis que les garçons reculent pour tenter de mieux voir, les deux filles au contraire, "ayant posé leur mitraille par terre", se mettent à courir dans le sens du déplacement du phénomène.

Celui-ci présente l'aspect de trois sources de lumière crue, illuminant toute la place, mais sans diriger de faisceau vers le sol ; chacune de ces sources mesure entre 1 m et 1,5 m de diamètre. Interrogés sur leur écartement, les filles estiment 6 m, mais selon les garçons, dont le métier les a accoutumés à bien estimer les distances, ainsi que l'enquêteur (F. Boitte) s'en apercevra lors de l'estimation de l'altitude, estiment que "c'était bien plus que ça" et à partir du croquis réalisé sur leurs indications, se mettent d'accord sur un écartement minimum de 15 mètres (figure 1.4).

En ce qui concerne l'altitude, les garçons estiment que l'objet se trouvait à double hauteur de la maison du fond de la place et font le calcul suivant : "Une porte fait environ 2 m, ce qui fait 4 x 2 m pour la hauteur de la maison, le double cela fait 16 m disons : 20 m à tout casser." Pour l'éloignement minimum, au moment où le phénomène s'est éloigné vers la rue de Steenkerque, une estimation de 50 m semble raisonnable.

Aucun bruit, ni souffle, ni odeur, ni fumée. La lumière blanche était à la limite du supportable et son intensité était telle qu'on ne pouvait distinguer une masse porteuse éventuelle ni dire si les lumières y étaient directement fixées ou s'il y avait une quelconque épaisseur. Aucune de ces lumières, y compris la centrale de couleur bleue, ne clignotait ; il n'y avait pas de variations. Détail curieux et à la connaissance de l'enquêteur inédit : lorsqu'on regardait les sources de lumière blanche, on y voyait des sortes de scintillements, comme de la lumière vue au travers d'un prisme ou lorsqu'on regarde un objet taillé dans du cristal "il y avait comme des rayons qui partaient de ces trois phares, c'est difficile à expliquer", "mais non, cet effet de scintillement ne se marquait pas sur le sol ;

comme ces boules avec des miroirs qu'on voit dans les dancings, seulement si l'on regardait directement les trois sources". Pour Lucrèce : "Peut-être que c'était la lumière centrale bleue qui donnait cette impression. Nous avons surtout regardé les trois autres, elles étaient tellement fortes."

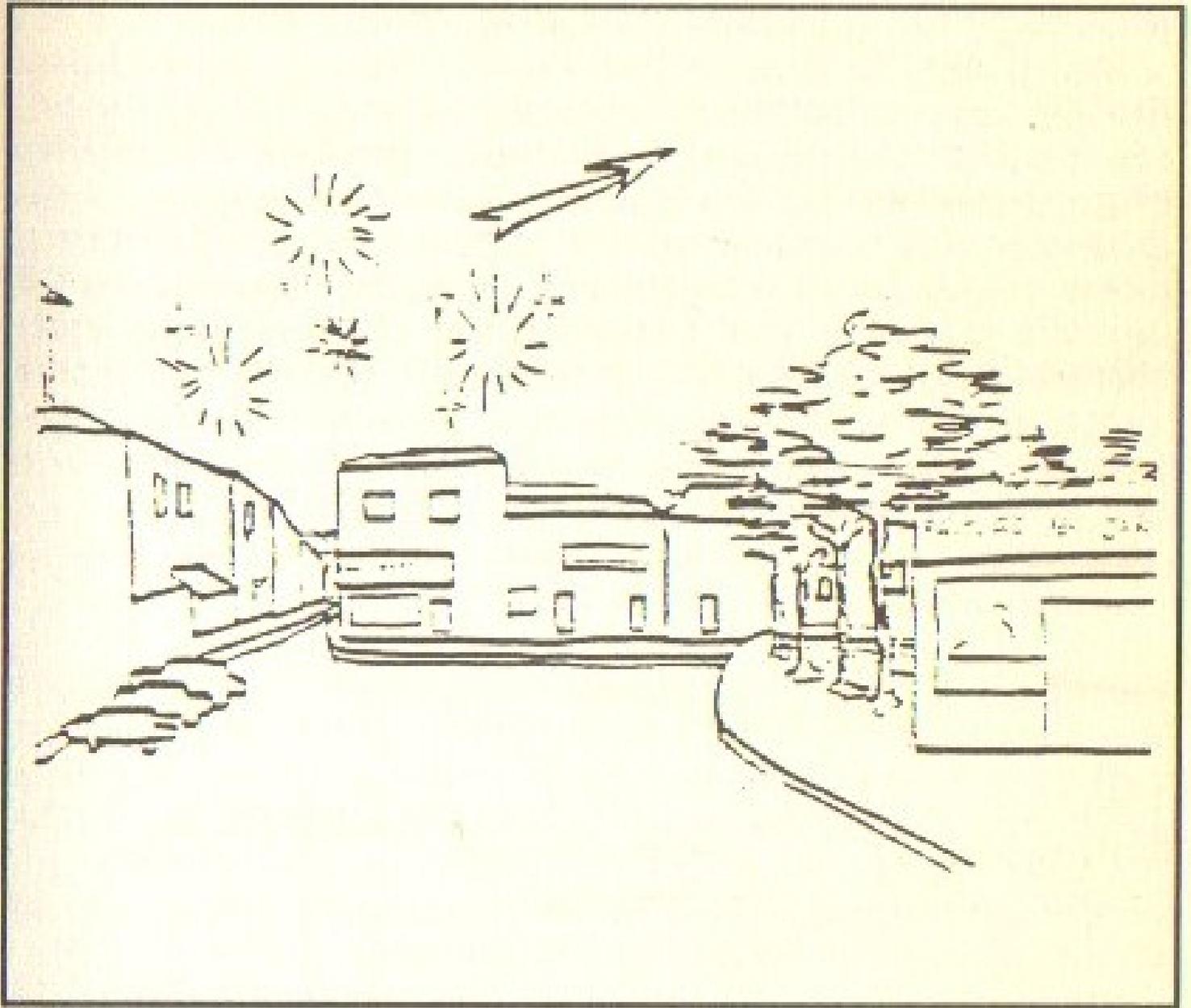


Figure 1.4

Un soir de la fin du mois d'août 1991 M. P.G., son épouse ainsi que leur fille âgée de 12 ans ont les yeux fixés au ciel à Profondeville, afin d'observer le passage d'un OVI (objet volant identifié). Mais laissons parler le témoin : "Le jour de la rentrée de la navette spatiale américaine, nous avons voulu assister à son passage et, de fait, vers 21h10, nous avons vu défiler à l'horizon un point blanc plus gros qu'un satellite. A 21h30, nous étions tous couchés quand je vis par la fenêtre de la chambre une boule blanche un peu moins grosse que la pleine Lune et qui se dirigeait vers nous. Je crus alors que c'était la navette qui passait et que notre première observation avait été une erreur, nous sommes alors ressortis, accompagnés de notre fille aînée, pour mieux voir.

"Mais quand l'engin passa au-dessus de la caravane, nous avons été abasourdis : il présentait une multitude de lumières de différentes couleurs (qui n'éclairaient pas le sol) et réparties de manière apparemment aléatoire, ce qui nous empêcha de lui donner

une forme précise. Afin de mieux voir je pris alors une paire de jumelles 10x50, mais en les utilisant je ne pus apercevoir qu'une partie de l'engin et seulement 3 lumières floues et éblouissantes, tant il était bas et énorme. Il faisait un bruit de ronronnement très grave sans être assourdissant, mais régulier en tonalité et en volume. En s'éloignant sur un cap approximatif SO vers le NE, il nous montra un feu rouge clignotant assez rapidement." (enq. Y. Mine)

Mme Evelyne L., 38 ans, infirmière de profession, revenait à pied de son travail et suivait la rue du Crampon à Tournai. Ce 24 septembre, le ciel est dégagé, il est 21h10 lorsqu'elle voit à une distance estimée à 200 mètres, une très grande forme triangulaire en vol stationnaire, immobile au-dessus des champs d'abord et faisant ensuite un déplacement lent vers la gauche; ce triangle présentait toute une série de "phares" très lumineux. L'OVNI semblait littéralement glisser dans le ciel sans le moindre bruit. Les "phares", comme on peut le voir sur le croquis (figure 1.5), sont disposés géométriquement. Le témoin, stupéfait, ne réagit pas jusqu'à la disparition du phénomène dans le lointain.

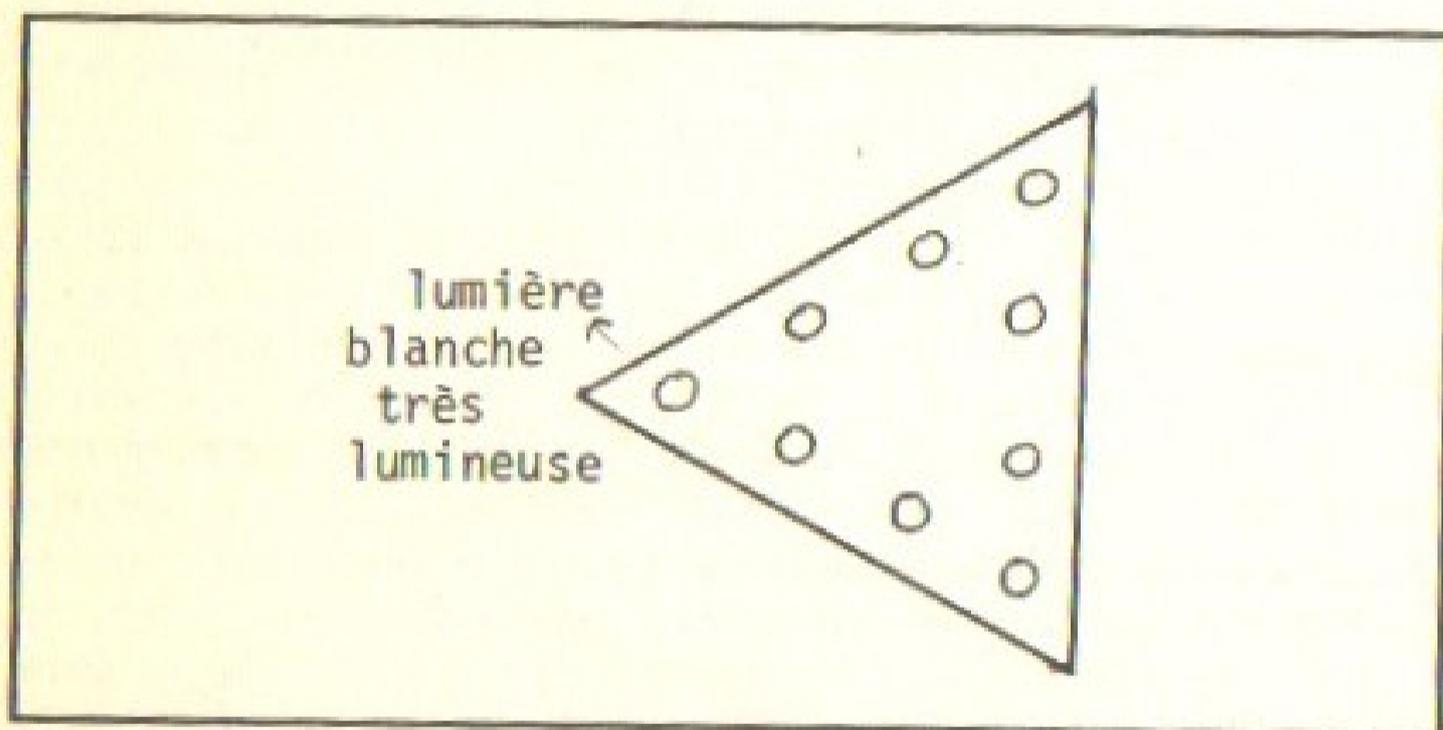


Figure 1.5

Un des cas les plus détaillés de l'année 1991 fut celui qui se produisit le 28 septembre de 0h35 à 0h45, à Berchem-Ste-Agathe, au domicile de M. J.P.V., célibataire et témoin unique des événements qui vont suivre. Ce cas fut enquêté par C. Hauzeur.

Tous les soirs, J.P. sort dans le jardin avec ses deux chiens. Il les accompagne toujours dans cette petite promenade nocturne, car les chiens pourchassent souvent les hérissons et les chats qui sont nombreux dans les environs. D'habitude, il ne se passe jamais rien pendant cette courte période.

Cette nuit-là, une ou deux minutes après minuit-trente, le témoin sort avec ses deux chiens par la porte d'entrée. Cette porte est située sur la façade côté rue et donne sur un tout petit jardinet. Le témoin contourne la maison par la gauche pour se rendre dans le jar-

din proprement dit qui est situé à l'arrière de la maison.

Phase 1 : les chiens effrayés se blottissent contre un mur...

Dès qu'il eut dépassé les quelque huit mètres qui représentent la longueur de la façade latérale gauche, il constate que les chiens ne le suivent pas comme d'habitude. Les chiens semblent vouloir rentrer dans la maison, donnent des signes évidents de frayeur et restent blottis contre un muret situé à l'avant de la maison.

Phase 2 : Une brume flotte au-dessus des garages ...

J.P. regarde autour de lui pour essayer de comprendre ce qui provoque cette frayeur inattendue des deux chiens. Il se trouve à ce moment juste au-delà de la façade arrière et il constate qu'une sorte de brume flotte au-dessus des toits des garages qu'il peut voir à une soixantaine de mètres à droite du jardin.

Phase 3 : Comme un "soleil levant"...

Le témoin tourne sur place, dans l'intention de faire demi-tour pour se rendre près des chiens. Son mouvement est interrompu, car, brusquement, il se trouve éclairé par l'arrière. Il se retourne et observe avec stupéfaction une forte lumière qui apparaît là où se trouvait la légère brume : "comme un soleil qui se lève" dit-il.

Phase 4 : Le phénomène se lève lentement, 3 spots apparaissent...

Fasciné par ce spectacle insolite il abandonne l'idée de rejoindre les chiens qui, manifestement terrorisés, resteront blottis au même endroit, d'où ils ne pouvaient rien voir de la majeure partie de l'observation. L'ensemble lumineux, très large, monte lentement au-dessus de l'arrière des garages et le témoin constate peu à peu que la vaste lumière est en fait constituée de 3 gros spots disposés en triangle, l'un d'eux se trouve à l'avant. Les alentours sont de plus en plus éclairés par les faisceaux de ces 3 spots.

Phase 5 : L'objet reste immobile à 7 m d'altitude...

S'étant élevé à environ 5 m au-dessus des garages, soit à une altitude d'environ 7 m, la brume, toujours présente au-dessus des garages, se dissipe peu à peu et diffuse la lumière dans tous les sens.

Phase 6 : l'ensemble s'élève, un faisceau central tournant apparaît...

Après un moment d'immobilisation à 7 m d'altitude, le phénomène recommence son mouvement ascendant. Pendant que l'engin monte lentement, le témoin observe l'apparition d'un faisceau central de dimension un peu inférieure à celle des trois autres feux. Ce faisceau central opère un mouvement de balayage circulaire (dans le sens anti-horlogique) parfois interrompu par d'autres mouvements non circulaires et par des moments d'arrêt. Les autres faisceaux restent fixes.

Phase 7 : l'ensemble s'immobilise à 18 m d'altitude...

Phase 8 : déplacement lent et latéral, OSO...

L'ensemble effectue alors un mouvement lent et parallèle au sol (il ne monte plus). La vitesse de ce mouvement est estimée, par le

témoin, à moins de 1 km/h. L'ensemble des lumières apparaît alors comme un triangle équilatéral se déplaçant en avant et se dirigeant vers le toit de la maison.

Phase 9 : le faisceau central s'immobilise en un point précis...

Pendant le déplacement latéral, le faisceau central semble insister sur un point situé dans les broussailles du terrain vague qui sépare le côté droit du jardin et les garages.

Phase 10 : Le témoin est pris dans la lumière du faisceau...

Depuis le début de l'observation le témoin s'est posé un grand nombre de questions, essayant vainement d'identifier l'objet. Il ne perçoit aucun bruit, ni dans les moments d'immobilité, ni dans les phases de mouvement ; pas d'odeur, pas de chaleur, pas de souffle d'air. C'est à ce moment, qu'ayant éliminé toutes les possibilités d'explication, le témoin se rend compte qu'il se trouve probablement confronté à ce fameux OVNI dont, comme tout le monde, il a entendu parler.

Tous les environs baignent dans la lumière qualifiée de "blanc très vif, non éblouissant, du jamais vu." Au moment où l'objet se rapproche fortement du témoin, celui-ci a changé de place, il a reculé dans le jardin pour faire face au toit de la maison où l'objet poursuit sa lente trajectoire. L'engin est à quelques mètres au-dessus du toit, soit toujours à quelque 18 m d'altitude. La distance entre le phénomène et le témoin est de 25 à 30 m.

C'est alors qu'il se trouve pris dans le faisceau lumineux central. Celui-ci passe lentement sur le témoin, continue son mouvement de balayage et revient un moment sur le témoin, avant d'à nouveau poursuivre son mouvement. Quand il se trouve pris dans le faisceau, le témoin se sent comme "paralysé", cloué au sol. Il voudrait courir chercher sa caméra, mais est incapable de remuer. Il continue à observer, à suivre l'objet des yeux. Au même moment, ses cheveux et tout son système pileux se trouvent brusquement hérissés. Le témoin ressent toutes ces sensations comme agréables, il affirme qu'il se sentait calme et qu'à aucun moment il n'a été effrayé. Il ne se souvient pas d'avoir perçu une sensation de chaleur.

Phase 11 : une couronne de lumières multicolores...

Le phénomène poursuit sa route et, survolant en oblique le sommet du toit de la maison, il se rapproche de la petite place qui se trouve à l'avant de la maison, entrant dans une zone éclairée par l'éclairage public. Les spots diminuent d'intensité (comme lorsqu'on actionne un régulateur de lumière). Le spot central s'est éteint et, à sa place, le témoin constate la présence d'une série de petits points lumineux multicolores, situés en cercle, qui s'allument et s'éteignent successivement en suivant un mouvement circulaire anti-horlogique. Ces points lumineux sont rouges, orangés, verdâtres et peut-être jaunes. A ce moment, les lumières émanant de l'objet ayant diminué et, comme celui-ci se trouvait éclairé par les lampes de la place, le témoin déclare qu'il a mieux vu la structure : "Il était tout

noir, immense, et avait des reflets rouge-orange." Le témoin estime à plus de 20 m la longueur de chaque côté. Il n'a pas observé de détails ou d'autres éléments que ceux décrits.

Phase 12 : arrêt devant un immeuble...

Le phénomène poursuit son chemin en ligne droite et à vitesse constante, il se retrouve devant un immeuble de 4 étages + le rez-de-chaussée à l'angle de la rue des Combattants, côté avenue Josse Goffin. A ce moment le témoin s'attend à ce que l'objet percute la cheminée de cet immeuble. En fait, l'objet s'arrête devant l'immeuble...

Phase 13 : ... et pivote sur place selon un angle d'environ 90°

Phase 14 : Fin.

Alors, il accélère son mouvement, traverse la petite place et disparaît derrière les maisons. Le témoin observe alors à l'arrière de l'engin "comme une toute petite flamme, semblable à celle des chalumeaux, qui s'agrandit un peu quand l'objet accélère et, à ce moment, on entend un léger sifflement du genre psst...".

Simultanément le dernier tram traverse la place, il est donc 0h45. Le témoin constate que les chiens ont retrouvé leur calme et sont en train de satisfaire leurs besoins, comme d'habitude. Lui-même reprend son comportement routinier, il rentre avec les chiens, va se coucher et passe une nuit particulièrement paisible.

Dès le lendemain soir, le témoin s'est rendu comme d'habitude dans le jardin avec les deux chiens : ceux-ci ont été repris par la frayeur manifestée pendant le passage de l'objet, ils ont gémi, se sont collés aux jambes du témoin qui avait la très nette impression d'être observé. Pour la première fois, il a réellement été très inquiet. Il a recommencé cette expérience pendant trois jours et chaque fois les chiens ont réagi de la même manière et il a ressenti la même impression, de telle sorte qu'il n'a pas osé, bien qu'il soit très tenté de le faire, aller jeter un coup d'oeil sur l'endroit où est apparu l'objet.

Ce dimanche 29 septembre à 23 heures, Mme Olga N., habitante de Montignies-sur-Sambre, va elle aussi être témoin du passage très rapproché d'un OVNI, mais laissons lui la parole : "L'objet est arrivé, quand il était visible, d'est en ouest, à environ 100 m de moi et est passé à plus ou moins 5 m du toit de la maison, sans aucun bruit. L'endroit le plus large mesurait au moins 6 m, il avait une apparence métallique, comme de l'aluminium mat. La face du dessous présentait de très nombreuses lumières d'un blanc bleuté et un gros disque rouge lumineux au centre.

"Ce qui m'a semblé le plus étrange (mis à part l'objet lui-même) c'est qu'il s'est présenté au départ comme une boule de feu orange laissant une très courte queue incandescente derrière elle et, lorsque je l'ai aperçu du dessous, je ne sais si le dessus brûlait encore mais il y avait toujours la queue de feu derrière, ce qui semblait tout à fait illogique vu la faible vitesse de l'appareil (figure 1.6). De plus, les nombreuses lumières du dessous de l'appareil projetaient cha-

cune deux faisceaux de lumière immobile, la grosse lumière rouge du centre n'en projetait pas. Dans les plus petites lumières il y avait comme un grouillement de scintillements, comme des paillettes. On ne distinguait pas de rivets ni de tôles : la surface lisse ne laissait voir que les trous des lampes et la sorte de grosse croix en relief.

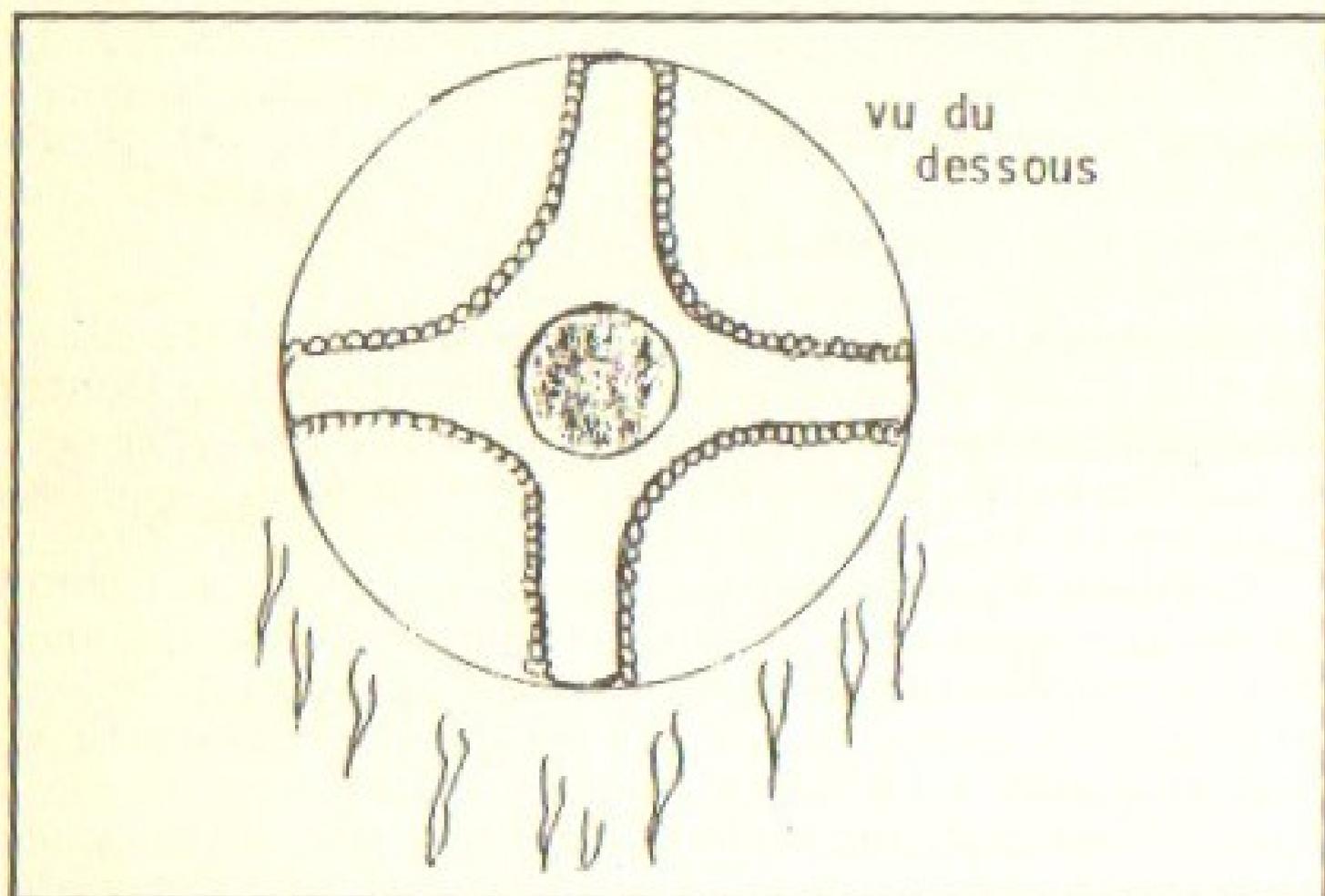


Figure 1.6

"Quand j'ai vu qu'il s'approchait, j'ai couru dans la maison pour aller réveiller mon mari dans la chambre à l'étage et j'ai directement ouvert la fenêtre. Je l'ai vu passer à ce moment juste au-dessus de moi et très lentement, peut-être à du 10 ou 15 km/h. Je suppose que pendant que je courais dans la maison, cet engin a dû descendre en perdant de la vitesse pour passer enfin à 5 m du toit. Mon mari, endormi, n'a pas eu l'occasion de le voir, le temps de se réveiller, de se lever et de venir à la fenêtre, il était trop tard.

"Je ne puis estimer sa vitesse quand il était au loin, mais quand il était près de la maison il m'a semblé qu'il s'était quasi arrêté sur place. Le plus étrange c'est que mon mari et moi avons déjà aperçu plusieurs fois des OVNI. Nous nous sommes toujours intéressés à cela. Et pourtant, malgré la présence très proche de cet appareil, aucun de nous deux n'a pensé à se précipiter de l'autre côté de la maison vers la rue, où la vue est bien dégagée et vers où l'engin se dirigeait.

"Voilà, c'est cette négligence incroyable qui m'étonne encore toujours le plus. Pendant toute la durée de l'observation, le dessus de l'appareil n'était évidemment pas visible."

Le lendemain, c'est à Court-St-Etienne qu'un ingénieur, M. Bernard R., fait une étrange rencontre. (enq. G. Grede et D. Moinil).

Comme il l'indique dans le questionnaire, le témoin se promenait dans la campagne, il devait être aux environs de 21h30. Il se trouvait sur un chemin de terre, à environ 1 km de son domicile, au lieu-dit "Le Sartage". Alors qu'il regardait devant lui et par terre, son regard fut attiré par une lumière forte à sa gauche, dans le ciel, probablement à l'aplomb de Court-St-Etienne, au-dessus de la vallée de la Dyle à environ 2 km de distance, à une altitude qu'il estime à 100 ou 150 m. Cette lumière avança vers l'unique témoin en zigzaguant brutalement et en descendant faiblement, tout cela sans aucun bruit. Le témoin conclut rapidement qu'il ne pouvait s'agir d'un avion en phase d'approche de Zaventem.

L'engin s'est immobilisé pendant trois minutes environ. Ensuite, le "phare avant" a basculé vers le bas, puis est revenu à l'horizontale deux fois de suite, en projetant un cône de lumière (angle de 90°) bien perceptible en raison de la légère humidité de l'air. Après ces quelque trois minutes de "fouille au phare", l'objet s'est déplacé instantanément, passant de 0 à 60 km/h en direction de Wavre, tout en gardant une altitude constante. Après quelques secondes de déplacement, il a éteint son phare pour le rallumer presque aussitôt et l'éteindre ensuite définitivement.

C'est à ce moment que le témoin remarqua la masse "énorme" de l'engin qui était, soit entouré d'une série (plus de 10) de "feux de position" de "couleur chaude" (jaune-orange), soit flanqué de hublots laissant filtrer une lumière intérieure (figure 1.7). "C'était vraiment une vision extraordinaire !" L'OVNI a poursuivi sa route "tranquillement" de manière rectiligne au-dessus de la vallée. Peu après, le témoin croisera un livreur de toutes-boîtes qui n'avait rien aperçu.

Le lendemain il téléphona à un ami, colonel à la Force aérienne, qui se renseigna pour savoir si un écho radar avait été enregistré : néant. Le témoin ne sait pas si l'OVNI était de forme ronde (soucoupe) ou allongée (cigare), mais il lui semble que les lumières étaient équidistantes, ce qui excluerait une masse porteuse de forme circulaire.

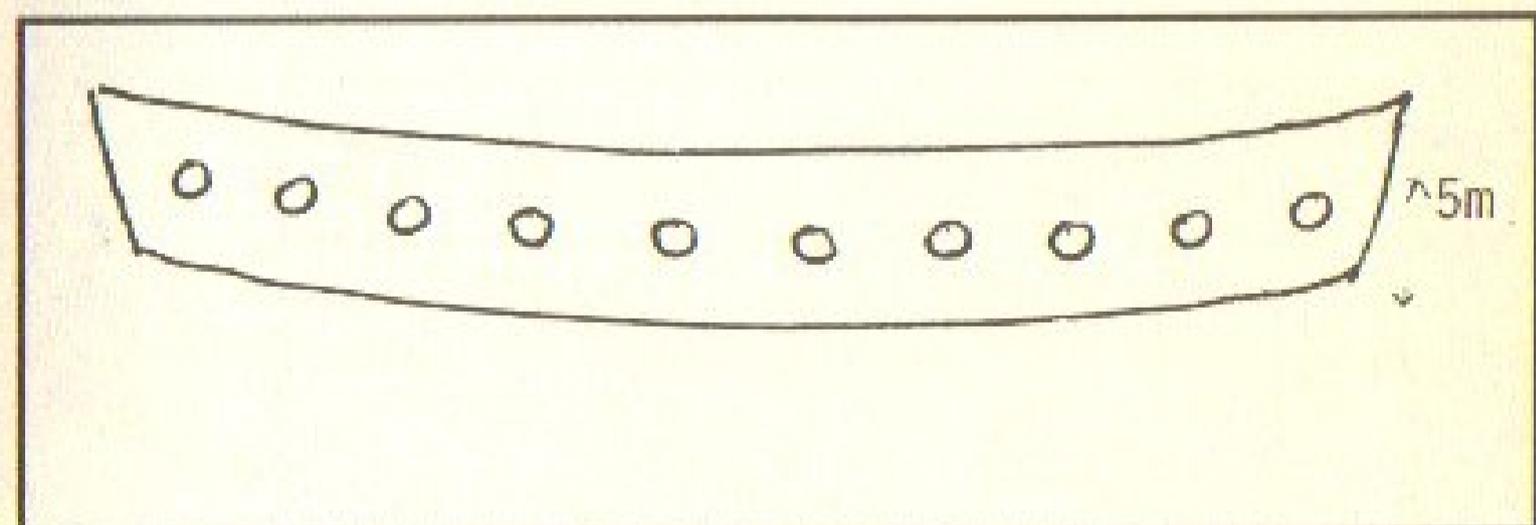


Figure 1.7

Le lendemain, le témoin est allé informer la gendarmerie de son observation.

Une des rares observations, à la fois nocturne et diurne, fut faite à Forest (Bruxelles), par Mme Andrée V., employée en retraite, et sa maman Suzanne D. Cela se passe le vendredi 18 octobre de 5 heures du matin à 6h10. Le premier témoin se réveille et se lève pour se rendre aux toilettes (un WC se trouve à l'extérieur). C'est au moment où elle se trouve au rez-de-chaussée qu'elle aperçoit une lumière venant du jardin. En sortant dans la cour elle voit la maison en face d'elle comme "prolongée vers le haut par un grand bâtiment très lumineux. Je n'ai jamais vu une affaire pareille !" dit-elle. Il s'agit d'une masse importante dont la base semble être masquée par les toits de la maison qu'elle surmonte et les toits des deux maisons contiguës qui ont un étage de plus.

La partie supérieure de cette masse présente une forme quasi triangulaire. La largeur de la maison surmontée par le phénomène est de 5,25 m. La base de l'objet est donc supérieure à 5,25 m. Sur cette base elle estime la hauteur à environ 8 m (ceci en considérant que le phénomène se trouve juste derrière cette maison). La masse observée est parsemée d'une multitude de lumières rectangulaires dont le plus grand côté est vertical. Le témoin estime la dimension de ces rectangles à 1/2 tabatière ou 1/6 de fenêtre vus à la distance de la maison en question. La base du phénomène estimée à bout de bras mesure 11 cm, soit près de 30 fois le diamètre de la pleine Lune (à noter que dans le questionnaire envoyé à la SOBEPS, le témoin estime la dimension du plus grand objet à 3 fois la pleine Lune). Les lumières clignotent d'une manière non synchronisée et présentent une luminosité très intense, orange-rouge, difficile à soutenir (figure 1.8).

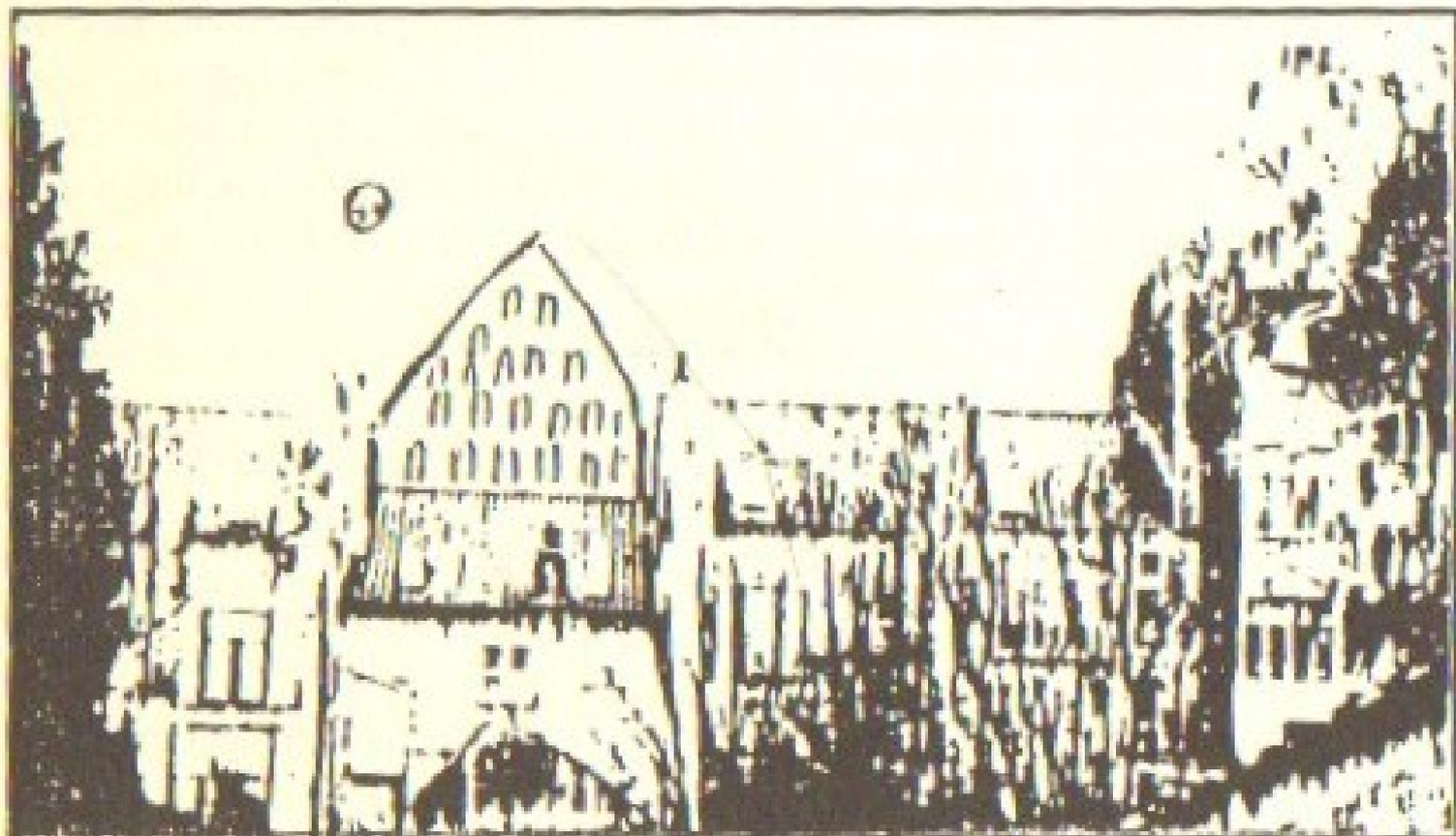


Figure 1.8

Le second témoin qualifie les lumières de plus dorées. A la gauche (pour le témoin) du phénomène décrit ci-dessus, se trouvait

un peu plus haut, à 10 m, un point lumineux plus gros qu'une étoile, mais plus petit que la pleine Lune, également parsemé de points lumineux clignotants. Les deux objets sont restés très longtemps immobiles. Le témoin ne devait pratiquement pas lever la tête pour les observer : la base se trouvait à environ 10° de l'horizontale du champ de vision de ce témoin. Après s'être assurée pendant quelques minutes que le phénomène reste présent, le témoin va réveiller sa mère pour lui faire partager cet événement extraordinaire et avoir la confirmation de ce qu'elle est étonnée de voir.

Toutes deux continuent à observer l'objet immobile en circulant dans la maison et dans le jardin. Le premier témoin est monté jusque dans la mansarde pour observer le phénomène : elle ne voit aucune différence. Elle ajoute que le meilleur point d'observation est le jardin. La lumière dégagée par le phénomène illumine tout le jardin et l'intérieur de la maison. Cette observation dure de 30 à 40 minutes. Comme rien ne change, les témoins se désintéressent progressivement et s'installent à l'arrière de la maison où elles sont inondées par la lumière provenant de l'objet et de celle du jour qui se lève.

Vers 6 heures elles constatent que les objets se trouvent maintenant derrière les hauts arbres de la maison voisine. Leurs positions respectives n'ont pas changé mais leurs dimensions ont nettement diminué. Elles en déduisent donc que le phénomène est en train de disparaître en prenant de l'altitude et les deux témoins abandonnent l'observation. (enq. C. Hauzeur).

Ce samedi 26 octobre, à 18h30, c'est la fin de la journée pour M. Frédéric B., convoyeur. Le camion à bord duquel il se trouve quitte la rue de Loupaigne pour s'engager dans la rue Sans Nom à Houtain-le-Val. Le chauffeur et le convoyeur aperçoivent "comme deux pleines Lunes l'une à côté de l'autre", deux gros "phares" blancs, bien délimités, sans faisceau. Selon le témoin, l'appareil ressemble à une raie manta et semble de couleur gris métallisé. De plus l'engin est pourvu de nombreuses petites lumières de plusieurs couleurs, qui clignotent irrégulièrement. L'OVNI passe à l'aplomb du véhicule, après quoi les témoins n'aperçoivent plus rien. (enq. G. Grede).

Comme chaque soir le témoin M. Guy B., enseignant, prend quelques instants de détente dans son jardin. Nous sommes le 26 octobre, il est environ 18h40. Le ciel est dégagé, le soir tombe mais il ne fait pas encore nuit. La Lune, presque pleine, n'est pas visible de cet endroit. En scrutant les étoiles, il remarque au-dessus de la maison du voisin, en direction du SSE, la présence d'un phénomène insolite à la verticale d'un bouquet d'arbres dont la cime apparaît au faite du toit. Dans ce cas la dénomination "phénomène" est bien appropriée, car on ne distingue aucun objet, mais seulement un ensemble de deux feux très proches l'un de l'autre, semblables à ceux d'une voiture observés à une vingtaine de mètres de distance et apparemment sans projection de faisceaux lumineux.

Le phénomène continue sa route à faible vitesse, direction ouest (nous sommes à Fosses-la-Ville). Cette vitesse, en fonction de l'altitude estimée, devrait être proche de celle d'un avion de tourisme. Au fur et à mesure de son déplacement, le phénomène évolue et le témoin observe un gyrophare ou feu rouge clignotant, juste derrière les feux avant, et un feu clignotant blanchâtre un peu plus haut. Progressivement un feu vert fixe apparaît en dessous, dans le même axe vertical que le clignotant blanc, qui lui-même a disparu au profit d'un feu fixe de couleur rouge, beaucoup plus pâle que le gyrophare, ou le clignotant avant qui avait plutôt la teinte grenat. A ce moment le témoin observe de courts faisceaux lumineux projetés par les feux avant. Ceci laisse supposer que le phénomène est réellement un objet volant incliné à environ 45° et présentant sa base perpendiculairement à l'axe d'observation.

Après quelques secondes, avant de disparaître, les feux avant ne sont plus visibles, par contre un feu arrière de même dimension et de même couleur apparaît. Le gyrophare, le feu rouge supérieur et le vert inférieur restent également visibles. Depuis le début de l'observation, le feu clignotant ou gyrophare pulse à chaque seconde. Il semble donc qu'il s'agisse bien d'un objet dont les feux, à l'avant, à l'arrière et le blanc clignotant à l'extrémité supérieure, se trouvent sur le bord d'attaque ou épaisseur de l'engin et ne sont donc visibles qu'en fonction de la position de l'appareil par rapport à l'observateur.

Après deux minutes d'observation environ, l'objet qui se déplace d'est en ouest, en émettant un bruit semblable à celui du ventilateur d'un aspirateur en fin de course après avoir débranché l'alimentation, disparaît derrière les toits. Pendant son déplacement il a été difficile d'évaluer sa grandeur. Cependant deux points de référence sont pris en considération : la grandeur du disque lunaire au moment de son apparition à l'horizon et la grandeur de la fenêtre se trouvant sur la façade de la maison voisine au sud-ouest du point d'observation. L'altitude étant supposée être de 200 à 300 m.

Vers 19h20 l'OVNI revient et suit la trajectoire inverse. La distribution des feux est changée. Les deux feux de l'avant ne sont plus visibles. Le gyrophare et les feux latéraux clignotent maintenant au même rythme et le feu arrière a été visible après un certain moment lorsque, comme dans le premier cas, l'axe d'observation a été perpendiculaire à la base de l'engin. Aucune comparaison possible avec la tuyère d'un réacteur. Cependant, le bruit était semblable à celui du premier passage bien que plus faible vu l'altitude nettement supérieure lors de ce deuxième passage.

Rien ne prouve qu'il s'agisse du même engin, car la position des feux latéraux aurait dans ce cas dû être inversée (logiquement). Mais quelle est la logique dans ce genre d'observation ? Après la disparition de l'OVNI, M. B. se rendra en voiture dans les environs, en direction de Mettet, pour essayer de continuer l'observation.

Mais plus rien ne sera observé. Il rentrera chez lui, encore tout surpris de son aventure. (enq. Ph. Vandresse).

Le samedi 31 octobre 1991, Mme Anne B. photocomposeuse à l'OTAN, âgée de 45 ans au moment des faits, revient d'une visite de courtoisie chez sa cousine à Gembloux et rentre chez elle à Ramillies. (enq. G. Grede).

Arrivée au croisement de la chaussée N91 (Louvain-Eghezée-Namur) et de la chaussée N243 (Perwez-Grand Rosières-Hottomont) elle prend la petite rue de Ramillies et dans son prolongement le chemin de remembrement agricole qui aboutit au village de Ramillies. C'est sur cette route de campagne qu'elle voit dans le ciel une boule lumineuse, plus brillante que la pleine Lune mais légèrement plus petite, qui la précède assez vite.

Quelques centaines de mètres plus loin, l'automobiliste a la sensation d'être couverte par une ombre et ressent des vibrations : "C'était comme si je me trouvais dans une onde de chaleur comme on en voit sur l'asphalte des routes par temps chaud, mais je ne sentais aucune brûlure."

Anne B. gare sa voiture, juste à côté d'un silo de betteraves de plusieurs mètres de haut situé à sa droite. Au moment où elle a l'intention de sortir de son véhicule, les vibrations se font plus fortes "comme si l'OVNI s'approchait encore un peu plus près de l'auto". Le témoin, craignant d'être brûlée, préfère regarder le phénomène en se penchant vers le pare-brise avant. Au-dessus d'elle, à une altitude qu'elle compare à la hauteur d'une maison, elle discerne à l'aplomb de son véhicule, "comme un grand oiseau immobile". Une lumière diffuse indirecte délimite le pourtour de l'engin grisâtre qui ressemble à un triangle aux contours arrondis.

La conductrice, avec une certaine crainte, fait redémarrer sa voiture en s'arrêtant de temps en temps et constate que l'OVNI fait exactement de même ! Au moment d'allumer les grands phares de la voiture, l'objet qui la surplombe progressivement la dépasse, prend de l'altitude en prononçant une courbe (ce qui permet au témoin de distinguer une coupole entourée d'un halo lumineux) et file à toute vitesse se positionner au-dessus du clocher de l'église de Ramillies.

A cet instant Mme B. pense : "Tiens, il fait le même trajet que celui que je dois faire." Le trajet jusqu'à l'entrée du village fait perdre l'OVNI de vue mais, en arrivant près de l'église, elle le voit à nouveau situé à quelques centaines de mètres à l'aplomb du clocher. Curieusement, à ce moment, la chose prend alors la direction du domicile du témoin.

Anne B. arrivée chez elle, klaxonne pour attirer l'attention de son époux et de sa fille, qui voient un point lumineux, plus gros que la pleine Lune, progresser au-dessus des champs, à l'arrière de la propriété. Il restera visible pendant plusieurs heures et sera suivi des yeux par toute la famille à l'aide de jumelles.

Voici maintenant deux observations faites le même jour, le vendredi 22 novembre, l'une à 4h10 du matin à Fouches, l'autre à 4h05 à Rulles-Houdemont, deux entités de la province du Luxembourg.

Pour le témoin, M. Michel L. de Fouches, il ne s'agit ni d'un avion ni d'un hélicoptère. Le témoin a vu seulement un grand fuselage avec des lumières jaunes (figure 1.9). La nuit était claire : "si ce fuselage avait des ailes, je l'aurais remarqué" dit le témoin. La vitesse très lente et le peu d'altitude l'ont aussi intrigués. Le témoin est facteur à Arlon, il est très sérieux et de bonne foi. Il n'aurait pas parlé de son observation si un autre facteur, ce matin-là aussi, en se rendant à son travail, n'avait fait le même type d'observation et n'en avait parlé directement en arrivant au bureau.

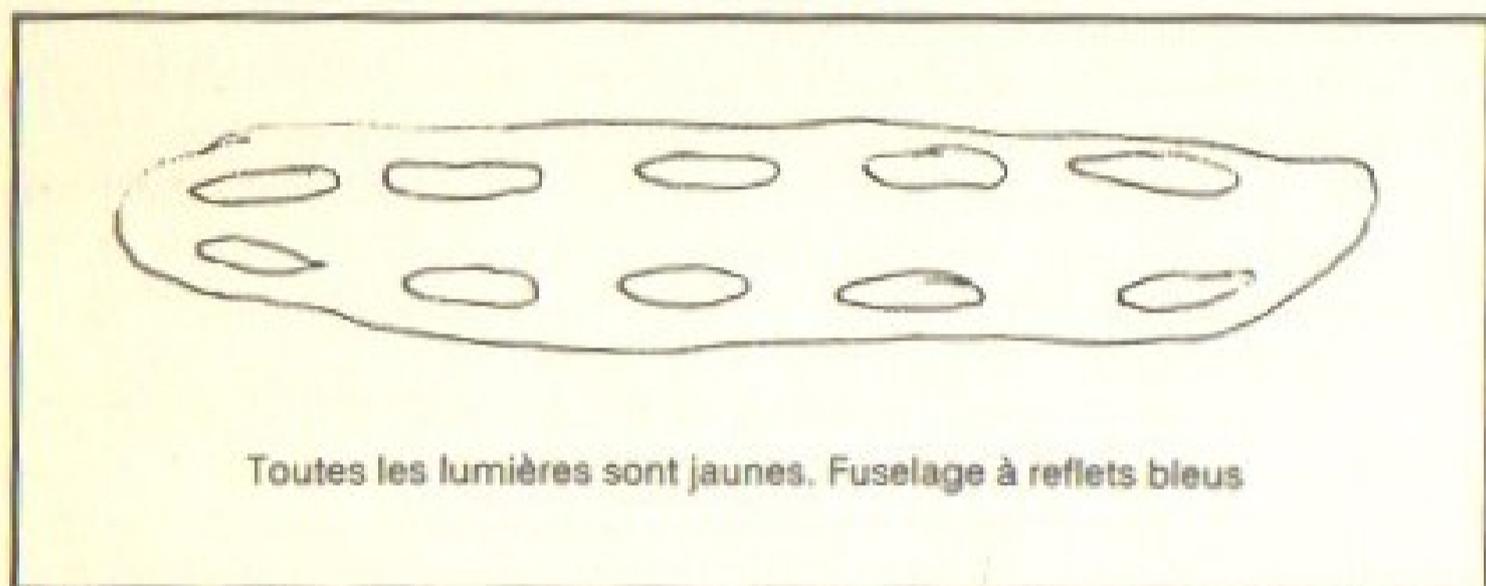


Figure 1.9

Le témoin roule en direction d'Arlon, il regarde vers le nord-est, à sa gauche et à 50 m se trouve la voie de chemin de fer Luxembourg-Bruxelles, à sa droite les carrières, le bois d'Euches et le domaine militaire de Lagland. Il voit soudain, au travers de son pare-brise, droit devant lui, un grand fuselage plein de lumières jaunes, qui se déplace très lentement vers le SSE. Tout en roulant, il tourne encore la tête vers la droite, mais l'objet est rapidement caché par des arbres. L'observation assez brève (15 secondes), a tout de même permis au témoin de bien voir l'objet. (enq. A. Pemmiers).

La confirmation de cette observation se fait par M. Thierry M. de Rulles. Il est 4h00. Il sort la voiture du garage pour aller prendre son travail à la poste d'Arlon. Il va fermer la porte du garage, regarde vers le nord-est et, immédiatement, son regard est attiré par une énorme lumière qu'il décrit comme un long fuselage couleur métallique avec plein de lumières comme des hublots, ces lumières sont jaunes, vertes et rouges. L'objet est immobile, le témoin l'observe pendant environ une minute, puis il remonte dans sa voiture et part. Cinq minutes plus tard, arrivé à la sortie du village de Houdemont, M. H. regarde vers l'est et voit passer, au-dessus de l'autoroute (E411), se dirigeant vers Arlon, le même objet qu'il vient d'observer quelques instants plus tôt de chez lui. M. H. prend une route qui longe l'autoroute par la droite pour rejoindre l'échangeur à Habay et

continuer jusqu'à Arlon. Mais de la sortie du village de Houdemont jusqu'à cette route, pour avoir une vue parfaite de l'autoroute, il y a 1 500 m. Le temps de parcourir cette distance, l'objet avait disparu.

Pour ce témoin, l'absence d'ailes au fuselage et l'état stationnaire de l'objet sont suffisants pour lui faire dire que ce n'est pas un avion. Il faut signaler que la nuit était claire. (enq. A. Pemmiers).

Le 26 novembre 1991, vers 18h30, M.H. circule sur l'autoroute E25, venant des Pays-Bas (orientation nord-sud). Deux ou trois kilomètres avant le poste de frontière de Moelingen, il remarque à sa droite un gros objet sombre volant à basse altitude, parallèlement à l'autoroute. Il ne semble pas être très éloigné du témoin, son vol est erratique. Vu de profil, on distingue des formes anguleuses rappelant la physionomie du célèbre F-117, le témoin ne se souvenant toutefois pas de la présence ou de l'absence d'empennage.

A ce moment la vitesse du véhicule est d'environ 100 km/h et celle de l'objet similaire. Intrigué, le témoin baisse la vitre mais n'entend pas de bruit de moteur. Au poste frontière il quitte l'E25 en direction de Lixhe et voit l'objet devant lui, au loin, qui s'éloigne à toute vitesse en direction d'Hallembaye (OSO).

Une quinzaine de minutes plus tard, le témoin est dans son jardin. Il observe, à environ 100 m de distance et à une altitude d'environ 50-70 m, une énorme masse immobile et silencieuse, ayant la forme d'une "étoile triangulaire" (sic, voir figure 1.10). Sa dimension apparente à bout de bras est de 40-50cm. Il distingue mal la masse porteuse, mais constate qu'elle est totalement ceinturée de lumières (une quinzaine) de différentes teintes. Le témoin étant daltonien ne peut préciser d'avantage. Il observe probablement la face ventrale de l'objet vue horizontalement du dessous. Il regagne sa demeure pour avertir son épouse, mais au retour ils constateront que l'objet est déjà très éloigné et qu'il s'en va à grande vitesse vers l'ouest sans bruit. (enq. F. Bonnecompagnie).

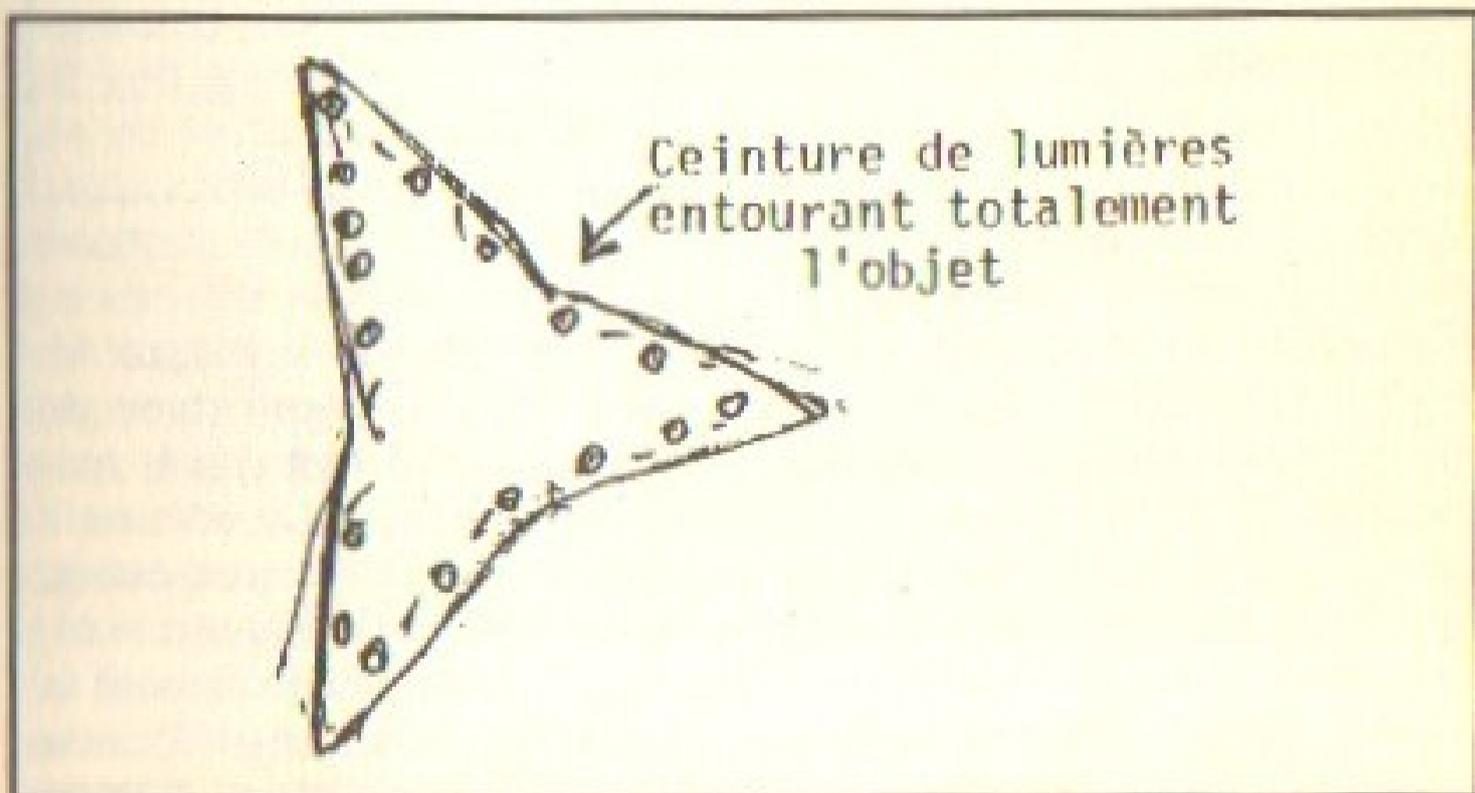


Figure 1.10

Autre confirmation de cette observation, toujours à Lixhe, ce même mardi 26 novembre, M. et Mme B. circulent, vers 18h45, en voiture sur la chaussée reliant Lanaye à Lixhe (axe nord-sud). A la limite de l'entité de Lixhe, ils voient devant eux, sur le côté droit de la chaussée (orientation ouest), au-dessus d'un bloc de deux maisons contiguës (n° 240 et 242) distantes d'eux d'environ 100 à 150 m, un objet sombre pourvu de différentes lumières (élévation 40°). Ils sont d'autant plus intrigués qu'un des immeubles est occupé par le frère de Mme B.

Bien que roulant à allure modérée, ils arrivent à hauteur des deux maisons après quelques secondes. L'objet est au-dessus des toits, à la verticale des témoins, à une hauteur n'excédant pas 40 mètres. Il se tient immobile ou quasi immobile. De forme triangulaire, ses contours se distinguent parfaitement de l'obscurité, la partie arrière, dépourvue d'empennage, est légèrement échancrée. Seule la face ventrale est visible, de couleur gris anthracite, elle est pourvue d'un feu blanc jaunâtre à chaque angle et de lumières rouges clignotantes ou pulsantes au centre (figure 1.11). Il recouvre entièrement la largeur des deux immeubles, ce qui lui confère une longueur minimale d'une quinzaine de mètres et une largeur à la base un peu inférieure. Ce que les témoins supposent être la pointe avant est orienté vers le sud (Visé). Les témoins ne perçoivent pas de bruit, mais leur véhicule est équipé d'un moteur diesel.

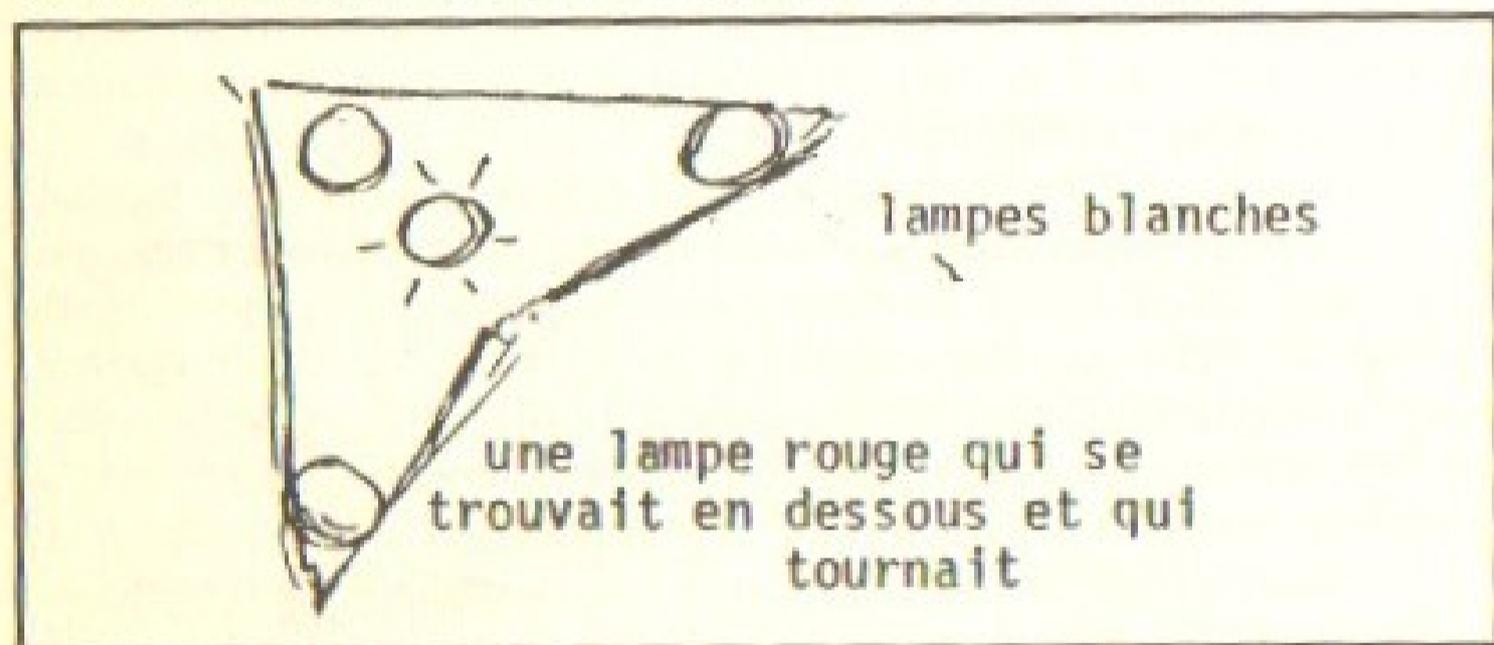


Figure 1.11

Sachant que sa caméra vidéo est dans le coffre de la voiture, M. B. poursuit quelque peu sa route afin de pouvoir filmer dans de meilleures conditions. Il s'arrête à un carrefour distant d'une cinquantaine de mètres des deux maisons. En sortant de la voiture, il voit l'objet s'éloigner à une vitesse fulgurante vers le nord-ouest, sans bruit (l'objet a dû pivoter pour changer de direction, mais le témoin ne l'a pas vu). Ayant perdu quelques instants pour ajuster la mise au point de la caméra, il filmera pendant 12 minutes. Durant toute la durée de la prise de vue M. B. fixe l'objet qui est fort éloigné et seulement visible au téléobjectif (grossissement de 8x), sans mo-

difier ni l'orientation ni la hauteur angulaire (environ 40°). Mme B., sortie elle aussi du véhicule, a rapidement perdu de vue l'objet qui devient invisible à l'oeil nu.

Peu après avoir perdu l'objet de vue, Mme B. voit un petit avion de tourisme, puis un avion de type AWACS évoluant à une altitude peu élevée, dont le bruit caractéristique des moteurs est parfaitement audible. L'AWACS venant de l'ouest (Haccourt) tourne au-dessus de Visé et repart en direction de Haccourt. Pendant l'observation de l'objet, si près des deux immeubles, Mme B. s'est écriée : "Aïe, aïe, aïe, les toits !" (enq. F. Bonnecompagnie).

Le lendemain, une autre observation remarquable allait être faite par un gendarme de Stembert, M. J-M. H., son épouse et ses deux enfants âgés de 10 et de 8 ans. Le ciel est bien dégagé en cette soirée du 27 novembre 1991. Il n'y a pas de vent et il gèle légèrement. Entre 18h05 et 18h12, les témoins se dirigent vers l'échangeur autoroutier de Loncin afin d'y emprunter l'autoroute E40 en direction de Verviers. C'est le conducteur, M. H. qui, le premier, aperçoit alors un objet lumineux situé sur sa droite, en direction du nord, vers Ailleur (commune de Ans). Mais comme le champ d'aviation de Bier-set est tout proche, notre petite famille croit d'abord reconnaître un Boeing préparant son atterrissage. En rejoignant l'autoroute E40, les témoins se sont considérablement rapprochés de la position du phénomène. C'est à ce moment-là qu'ils se rendent compte du caractère vraiment étrange de celui-ci. En effet, l'objet se tient "suspendu", totalement immobile, à 50 m à peine d'altitude, à la verticale d'un point que M. H. situe à 20 m du bord gauche de l'autoroute.

Lorsque la voiture des témoins passe à une soixantaine de mètres de l'objet, M. H. ralentit (40 km/h) de manière à mieux observer ce phénomène dont la forme générale suggérée est celle d'une sorte d'"aile volante", d'une vingtaine de mètres d'envergure et dont la partie supérieure présente un volume assez massif évoquant une espèce de "carlingue". L'avant de l'appareil présente soit un "cockpit" soit une "verrière" de forme plus ou moins rectangulaire et éclairée de l'intérieur d'une vive lumière blanc-jaunâtre. Plus en retrait, sur la partie inférieure, quatre puissants feux blancs sont visibles, émettant chacun un faisceau blanc dirigé vers le sol. Vers le centre les témoins remarquent une série de quatre ou cinq feux émettant une lumière orange plus "tamisée". M. H. croit également avoir distingué quelques détails de structure : des tôles, des sortes de "plaques d'assemblage" ainsi qu'une "masse carrée" sous l'objet. Quant à la petite Aurélie, elle affirme avoir aperçu distinctement, à l'arrière de l'engin, comme un "prolongement carré" porteur de feux, ainsi qu'un faisceau lumineux dirigé vers le ciel (figure 1.12).

Alors que le jeune Pierre s'écrie : "Papa, c'est l'OVNI !", apparaissent soudain, disséminés sur toute la surface de l'appareil, d'innombrables petits feux clignotants de couleur rouge : "On aurait dit un arbre de Noël !" Tandis que les témoins se trouvent maintenant à

environ 200 m du phénomène, Mme H., ainsi que les enfants poursuivent l'observation à travers les vitres arrière du véhicule. C'est alors qu'ils voient l'objet, jusqu'à présent immobile, marquer un léger mouvement de recul avant de partir soudainement vers l'avant, "comme une fusée", pour traverser l'échangeur de Loncin en direction du sud-est (vers Seraing).

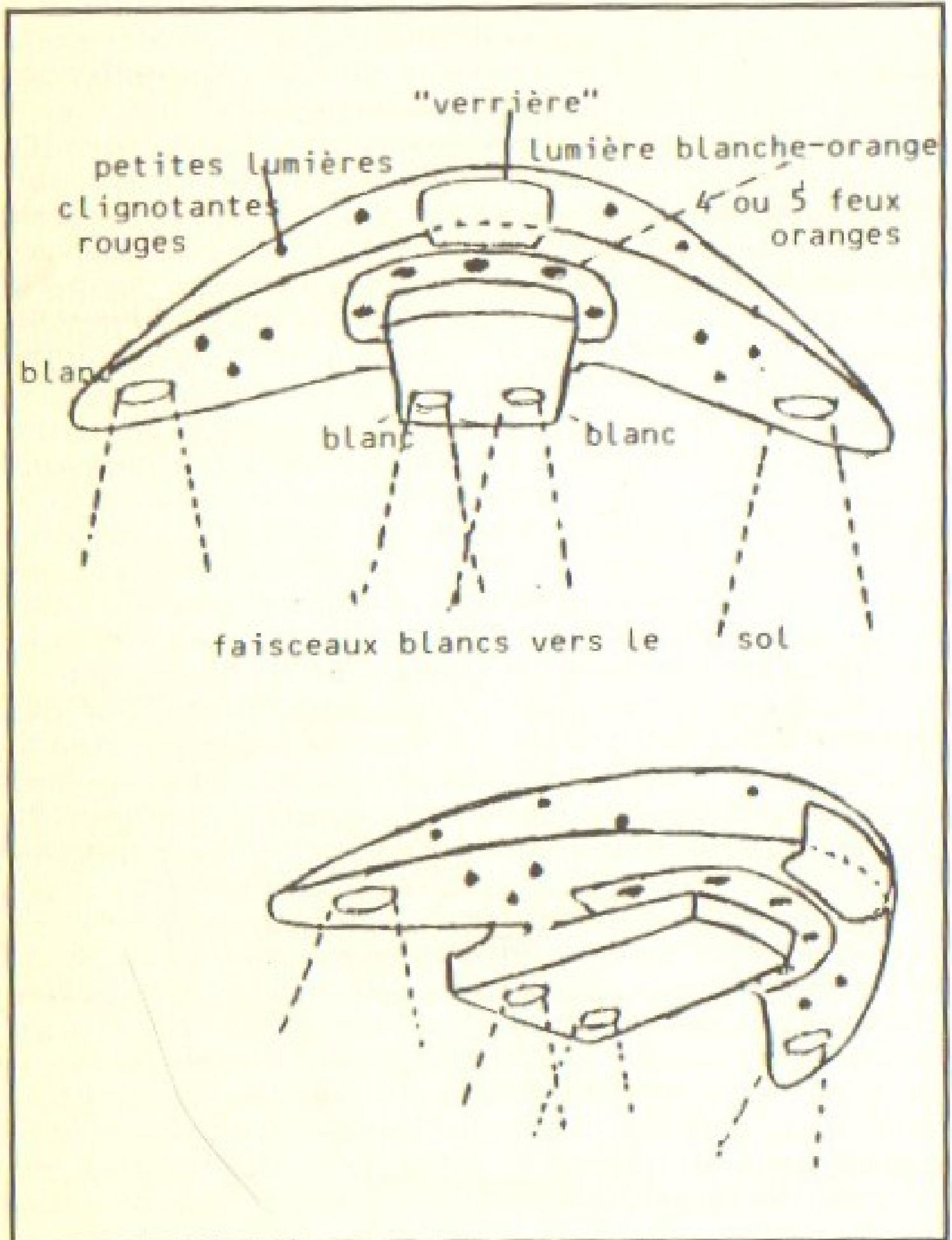


Figure 1.12

Ensuite l'engin effectue un virage sur l'aile, vers la gauche, "mais de manière beaucoup plus serrée qu'un avion" pour disparaître en s'éloignant très rapidement vers Seraing. Malgré la proximité du

phénomène et le fait que, à certain moment, les témoins aient baigné les vitres de la voiture, aucun bruit particulier n'a été perçu. L'observation a ainsi duré environ 7 minutes. Selon M. H. les lumières émises par l'engin étaient tellement fortes que l'éclairage de l'autoroute ne gênait en rien l'observation. De toute manière le phénomène se situait nettement au-dessus des lampadaires. En raison des contraintes de la circulation, les témoins n'ont pas pu s'arrêter pour observer plus à l'aise. Le trafic est en effet particulièrement dense à cette heure sur cette portion d'autoroute et M. H. précise que pratiquement tous les automobilistes ralentissaient et se penchaient en avant pour observer cette chose à travers leur pare-brise. Il est donc manifeste que de nombreux témoins ont pu observer l'OVNI. Dès son retour à Verviers, M. H. a tenté de contacter le C.R.C. de Glons, mais la ligne était continuellement occupée. (enq. G. Bleser).

Le 28 novembre 1991, c'est au tour d'un agent des postes, M. Claude H. et de son co-équipier M. P. d'être confrontés avec un OVNI. (enq. Ph. Vandresse).

Le témoin travaille la nuit. Il a donc l'habitude de se déplacer dans l'obscurité et emprunte chaque jour l'autoroute de Bruxelles dans le cadre de son travail. Ce jour-là, exceptionnellement, il ne conduisait pas, mais se déplaçait en tant que convoyeur avec un collègue de travail. Vers 3h15, en remontant vers Bruxelles sur l'autoroute E411, à hauteur de Rosières, peu avant la sortie 3 vers La Hulpe, son attention fut attirée par un objet volant qui n'avait aucune ressemblance avec un avion. Cet objet semblait venir de Tombeek où se trouvent les antennes de la RTB et se déplaçait perpendiculairement à l'axe routier à vive allure. Habitué à observer les avions de nuit, il put facilement faire la différence entre ceux-ci et cet objet, à cause de la très faible vitesse et du type de lumières réparties sur l'engin. Il était bien conscient qu'il se trouvait en présence d'un phénomène peu courant.

L'engin était énorme et bien visible car il se déplaçait à faible altitude, tout au plus entre 50 et 75 m. C'est à peu près la hauteur des pylônes de la RTB. Il a traversé l'axe routier au ralenti, sa vitesse probable étant d'environ 40 km/h. A ce moment M. Claude H. attire l'attention de son collègue sur le phénomène. Le véhicule ralentit et les deux hommes peuvent observer à la verticale : un engin triangulaire. Chaque côté mesure de 30 à 40 m, sa masse est noire, opaque, aux bords arrondis. On pouvait observer 6 feux blancs mats, puissants, mais sans projection de faisceaux lumineux, un feu à chaque extrémité ainsi qu'un feu au centre de chaque côté. Chaque feu est dirigé vers l'avant avec un angle d'environ 30° par rapport à la surface de l'engin.

Au centre de l'appareil se trouvait une sorte de sas dont le diamètre était supérieur à celui des feux latéraux. Ce sas était éclairé par des lumières rouges mates et puissantes à sa périphérie. Le té-

moins ne peut affirmer que ce qui semblait être un sas était recouvert d'une coupole transparente. Il estime la grandeur de l'objet à 2,5 fois l'envergure d'un Jumbo Jet (figure 1.13). Aucun feu ne clignotait et malgré la présence de la Lune face aux témoins, aucune projection d'ombre n'a été observée. Le déplacement de la chose était lent, silencieux, "félin", "comme une machine effectuant son travail inlassablement, sans ce soucier de ce qui l'entoure. J'avais l'impression d'être en face d'un immense appareil photo, équipé d'un énorme objectif rouge, ayant besoin de beaucoup de lumière pour impressionner son film." Une fois la route traversée, le démarrage est fulgurant, en direction de Genval.

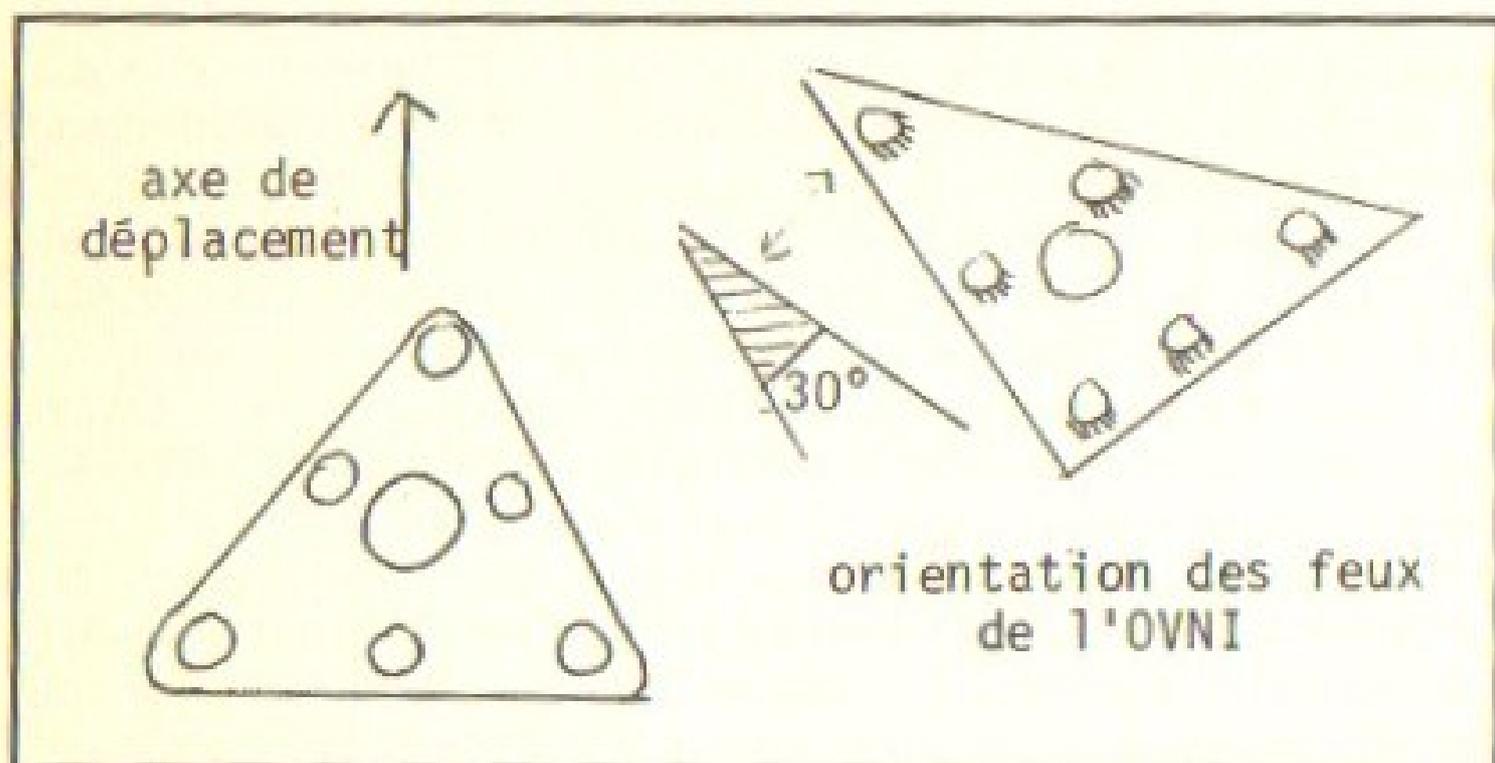


Figure 1.13

Cette fois c'est à Jemappes, dans le Hainaut, que 5 témoins assistent à un ballet nocturne inexplicable, ce 5 décembre à 18h30.

Au moment où M. Henri N., en compagnie de son épouse et de son fils, descend de voiture dans la rue de l'Industrie, orientée nord-sud, jette machinalement les yeux vers le ciel. Ils observent tous trois un étrange ballet de lumières. Une quinzaine de lumières de différentes couleurs, pas très brillantes, sûrement non éblouissantes, un peu plus grosses que des étoiles vont et viennent, ça et là, dans toute la voûte céleste. M. Henri N., qui s'attarde pour observer ces lumières, pense qu'elles pourraient voler à une hauteur d'hélicoptère. Mais aucun bruit ne semble provenir de ces lumières. Peut-être certaines d'entre elles volent-elles de concert. Mais avec le recul du temps, il est impossible d'en être sûr. Dans leur course désordonnée, les lumières semblent quand même avoir une tendance à se diriger du nord vers le sud, mais c'est très difficile à établir. M. N. appelle ses parents pour qu'ils viennent avec lui constater l'étrange observation. Cependant le froid et le caractère permanent de ce ballet lumineux ont rapidement raison de la patience des différents témoins. Finalement ils rentrent, alors que ces lumières sillonnent toujours le ciel. (enq. M. Renglet).

Le mercredi 11 décembre vers 18 heures, c'est encore un curieux ballet de boules de lumières au comportement bizarre qui est observé à Estinnes-au-Mont, dans le Hainaut, par quatre témoins.

M. Didier P., son épouse et sa fille, aménagent une maison mais n'y habitent pas encore. Ce soir là, estimant avoir suffisamment travaillé, ils décident de se rendre au domicile des parents de M. P., où ils logent pendant la durée des travaux, à environ 70 m de là.

Écoutons le témoin : "C'est en sortant par la porte du garage pour aller dormir chez mes parents que mon attention fut attirée par deux grosses boules lumineuses d'un blanc jaunâtre, qui se trouvaient dans le ciel. J'ai aussitôt fait remarquer cette chose à mon épouse qui est vite montée à l'étage pour regarder. Moi, je suis rentré dans la maison pour prendre mon caméscope. Il était 18 heures. J'ai observé et filmé jusqu'à 18h30 environ (NDA : le film n'a absolument rien donné). Je ne pouvais pas filmer les deux boules en même temps, elles n'étaient pas assez près l'une de l'autre (distances de 50 à 80 m). Je filmais donc celle qui était la plus apparente puis l'autre, alternativement. Par moments, l'intensité lumineuse des deux boules devenait plus forte. Je ne me souviens plus du temps écoulé entre chaque modification de l'intensité lumineuse. Ces boules se trouvaient à une altitude d'environ 400 m.

"Ensuite je suis rentré à nouveau pour prendre les jumelles. Les boules étaient toujours là et immobiles, blanc jaunâtre, d'aspect mat. Pas le moindre bruit ni fumée, ni halo, ni étincelles. Grâce aux jumelles, j'ai pu constater qu'à environ un mètre sous la boule de gauche, il y avait un petit point rouge clignotant. Les boules blanches avaient la grosseur d'une balle de ping-pong; le petit clignotant rouge, la grandeur d'un bouton. Cette petite boule rouge pulsait comme un cœur qui bat et semblait faire un tout avec la boule blanche. Après un certain temps, la boule rouge s'est "comme détachée" en chutant de 1 ou de 2 m. Elle s'est alors mise en mouvement, se dirigeant vers Mons, en démarrant doucement, pour stabiliser sa vitesse à celle d'un avion ordinaire; plus la vitesse de la boule rouge augmentait, plus les pulsations étaient rapides, comme si la vitesse dépendait de ces pulsations.

"Encore quelques secondes plus tard, la boule blanche a pivoté sur elle-même et s'est aussi mise en mouvement, mais à une vitesse moins rapide que la boule rouge, en direction de La Louvière (lumières du CHU du Tivoli comme point de repère). Il a bien fallu 20 minutes avant que cette boule blanche disparaisse. La boule de droite était toujours là, immobile. J'avais la branche d'un sapin comme point de repère, il n'y avait pas de vent.

Comme il était pratiquement 18h40, je suis rentré chez mes parents. Eux aussi avaient observé ces deux boules blanches avant que mon épouse et ma fille n'arrivent chez eux. Quand je suis ressorti avec ma femme, pour observer la boule restante, elle avait disparu." (enq. J. Dersin).

A Braine l'Alleud, dans le Brabant wallon, c'est une infirmière, Mme S.H., qui observe un curieux phénomène le 12 décembre 1991.

"J'étais assise près de la fenêtre de la cuisine, vers 3h12, lorsque mon attention a été attirée par un petit point orange plus grand qu'une étoile (1 cm à bout de bras), immobile au-dessus d'un petit bois. J'ai entendu simultanément un bruit similaire à celui d'un avion, bien que différent. Je ne peux le décrire. Il est resté constant durant toute l'observation.

"Après quelques secondes, ce point s'est dirigé vers moi et vers la gauche (Braine-l'Alleud ouest). Après environ 10 secondes, alors que je croyais que ce point allait être caché par un immeuble, il s'est subitement transformé en un complexe de 3 ou 4 phares blancs, groupés autour d'un clignotant rouge, et ce sans changement d'altitude ou de vitesse. Je ne distinguais aucune structure porteuse, mais les phares me semblaient absolument matériels. Ils étaient plus gros et plus nettement délimités que le point orange initial. La luminosité des phares m'a révélé des nuages jusque-là invisibles.

Poursuivant sa trajectoire rectiligne, l'OVNI a brusquement émis vers le bas, à la verticale, un faisceau lumineux blanc mat et opaque (semblable à un phare de voiture dans le brouillard, malgré qu'il n'y en eut pas à ce moment). Le faisceau était conique et n'atteignait pas le sol. Il semblait tronqué horizontalement (figure 1.14). Il traversait, ou éclairait par réflexion les nuages. Le faisceau s'est ensuite éteint, plus brutalement qu'il n'était apparu, comme s'il y avait eu extinction après croissance jusqu'à la taille désirée.

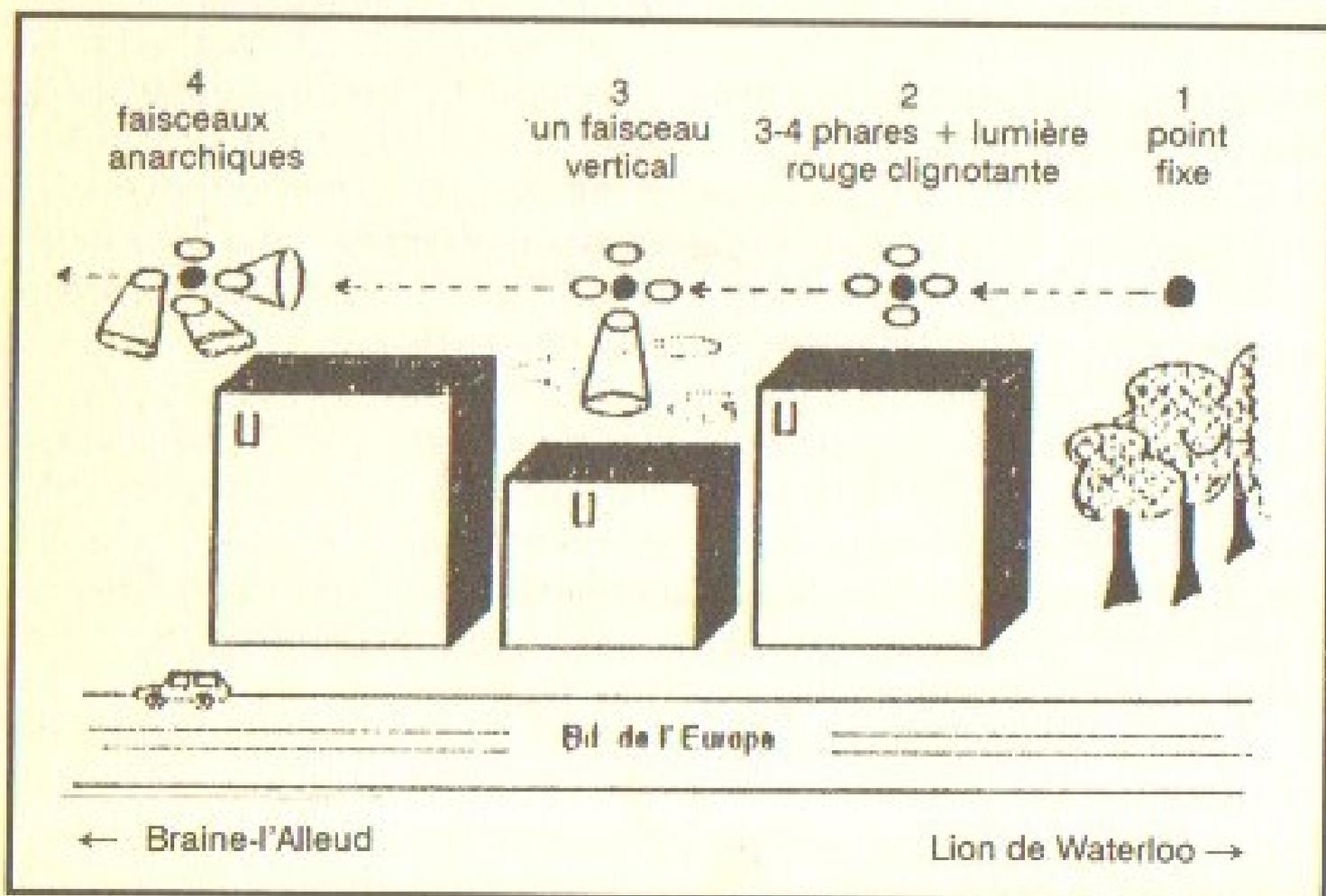


Figure 1.14

Plusieurs cônes sont apparus ensuite, de façon anarchique, tous différents de par leur orientation (plus vers l'avant ou vers l'arrière, la gauche ou la droite), leur longueur, leur angle d'ouverture, leur durée. Il me semblait que ce n'était pas toujours le même phare qui émettait.

"L'OVNI poursuivait toujours imperturbablement sa trajectoire. Il m'est venu à l'esprit que quelqu'un d'imperturbable pilotait l'OVNI pendant que quelqu'un d'autre cafouillait dans ses manettes.

"La fréquence d'émission des faisceaux a ensuite diminué tout en devenant plus régulière, les faisceaux devenant progressivement perpendiculaires au sol, comme le faisceau initial. L'OVNI disparut alors de ma vue, caché par les bâtiments à ma gauche. Le son disparut simultanément.

"Mon observation a duré environ une minute. La trajectoire est restée horizontale, la vitesse étant à peu près celle d'un avion qui aurait été bien plus loin que l'OVNI. Si ces phares avaient été ceux d'un avion, celui-ci aurait dû être proportionnellement très proche, étant donné la taille des phares. Je l'aurais alors très nettement distingué et entendu." "A quoi cela peut-il bien servir ?" s'est demandé Mme H. En réponse elle ne trouve pas d'autre sens au phénomène que celui d'"être vu". (enq. P. Beckers).

La soirée du 21 janvier 1992 a, une nouvelle fois, été marquée par une incursion de ces énigmatiques triangles. Comme tout au début de la vague, ce sont deux régions frontalières qui ont été honorées de ces visites. Pas moins de huit témoignages ont en effet été enregistrés dans le nord-est de la province de Liège, plus précisément dans une zone d'environ 60 km² comprise entre Battice et les frontières allemande et hollandaise. On note également, vers 18h30, un intéressant témoignage à Athus, à l'extrême sud de la province du Luxembourg. Voyons chronologiquement les événements de cette soirée.

La première observation répertoriée est celle de Mme Ginette H. de Dison qui, vers 17h30, circulait dans Verviers. "Soudain, alors que j'abordais un virage vers la gauche, j'ai eu mon attention attirée par un ensemble de lumières dans le ciel. Ces lumières n'étaient pas situées sur une surface plane. Il y avait, me semble-t-il, une profondeur. J'ai d'abord pensé que ces lumières étaient des lampes attachées à une structure qui restait invisible, mais rien n'apparaissait entre chacune d'elles. C'était un ensemble très réel qui semblait "accroché" dans le ciel. Après le virage, je me suis retrouvée face au phénomène et cela me faisait penser à une guirlande de lampes accrochée à un sapin de Noël ! Avant, j'avais bêtement pensé à une grue de chantier accrochée dans le ciel ! (...).

"Après une série de coups d'oeil vers cet ensemble, j'ai alors aperçu un triangle, que je n'avais vu venir de nulle part, devant la partie droite de l'ensemble des lumières : il semblait passer devant les lumières en les cachant peu à peu.

Le triangle se tenait verticalement, la pointe en l'air et la base vers le bas. Il était d'une belle couleur gris-bleu, d'un ton uniforme. Les arêtes du triangle ne se dessinaient pas d'une façon dure. Cela me donnait la même impression qu'une peinture à la gouache. (...) C'était beau !" En changeant de direction, le témoin perdit le phénomène de vue.

Depuis son domicile situé à Moresnet (commune de Plombières) Mme S. remarque, vers 17h50, la présence dans le ciel d'une "masse" lumineuse intense, visible entre le clocher de l'église et l'un des impressionnants piliers en béton soutenant le viaduc ferroviaire tout proche. Le phénomène se situe assez bas (10 à 15° d'élévation) et semble immobile dans le ciel. Se rendant compte du caractère insolite de cette présence, le témoin se saisit de son caméscope et se précipite à la fenêtre d'une chambre annexe, juste pour voir l'objet se mettre en mouvement vers la gauche, à vitesse modérée, en prenant l'aspect de deux phares ronds accolés, de couleur blanc jaunâtre. Mme S. filme alors le phénomène durant une trentaine de secondes à travers la vitre de la fenêtre, puis décide de se rendre à l'extérieur afin de poursuivre l'observation dans de meilleures conditions. Mais lorsqu'elle sort, il n'y a plus rien. L'observation a duré environ 2 minutes. Le phénomène devait se situer à une distance d'environ 700 m et à une altitude de l'ordre de 150 m la trajectoire était orientée de l'est vers l'ouest. Le témoin ne signale aucun bruit. (figure 1.15 - enq. et illustration de G. Bleser).

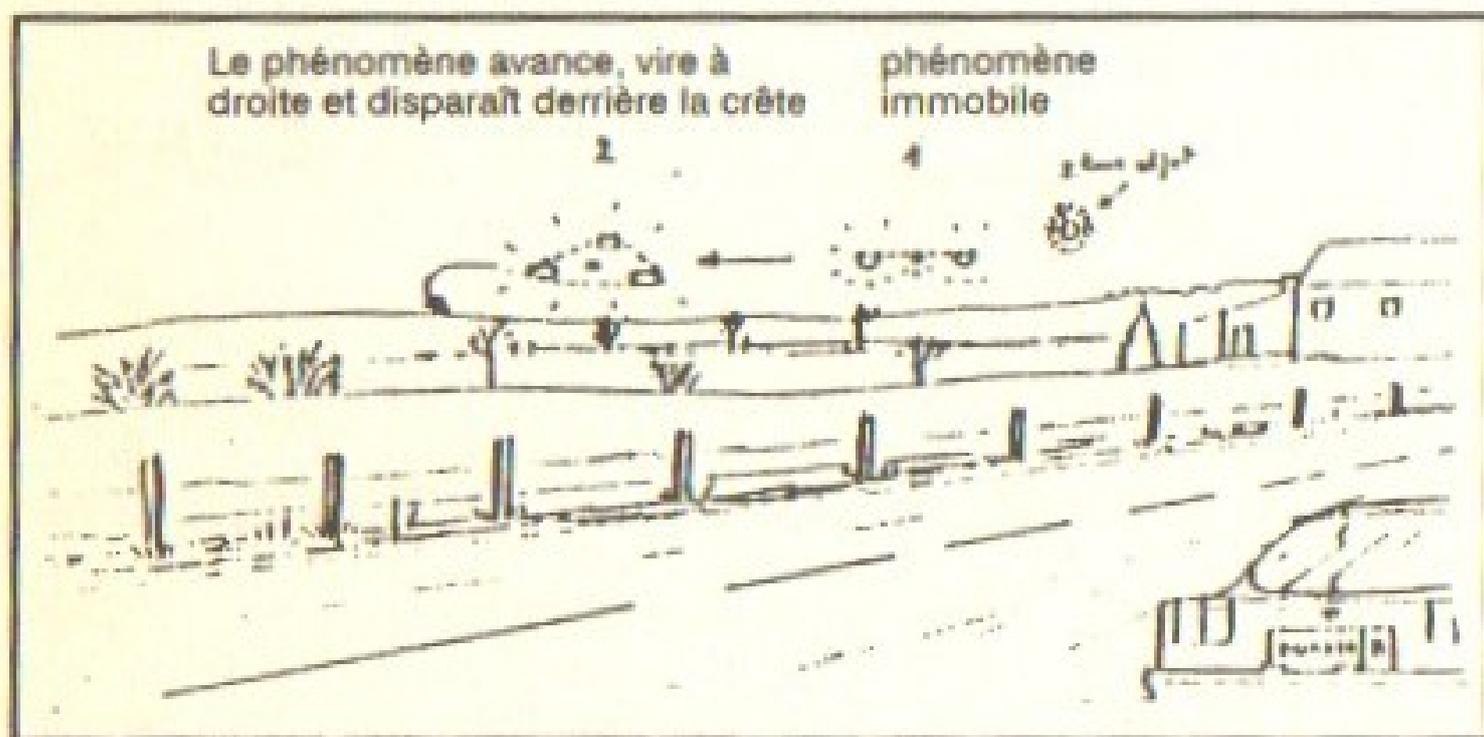


Figure 1.15

Quelques mots au sujet de l'enregistrement vidéo : il a été réalisé à l'aide d'un caméscope de type commercial courant, si bien qu'il est, comme on pouvait s'y attendre, assez décevant au niveau des détails. Par contre, on peut apprécier aisément le mouvement relatif de l'objet par rapport aux divers éléments du paysage nettement visibles sur l'image en raison de la clarté subsistant en ce début de soirée.

L'aspect décrit par le témoin n'est pas rendu par le document qui ne montre qu'une masse blanche indistincte, dont la densité lumineuse cependant paraît importante en regard de celle de l'éclairage public.

Le phénomène observé par Mme S. se dirigeait donc vers la gare de triage de Montzen et c'est probablement ce même objet qui est observé, vers 17h55, depuis la route N3 (dite "Route Charlemagne") par MM. L. et P., gendarmes, attachés à la brigade de Kelmis (La Calamine), qui, revenant de Vottem, aperçoivent l'engin de forme triangulaire survolant la gare de Montzen et se dirigeant ensuite vers Henri-Chapelle (trajectoire du nord-est vers le sud-ouest).

Peu avant 18h, Mme S. forme le 101 afin de signaler son observation à la gendarmerie. C'est le 1er MDL J-M. H. qui est de permanence. Il a eu la gentillesse de faire parvenir à la SOBEPS le rapport que voici :

17h54 : Mme S. signale la présence d'un OVNI au-dessus de Moresnet. Elle a pu filmer une "boule lumineuse" à l'aide d'une caméra vidéo. Elle garde la cassette à la disposition de la SOBEPS.

17h56 : Je contacte le CRC de Glons pour savoir s'il a été enregistré quoi que ce soit sur les radars. Il m'est répondu par la négative.

17h58 : Je prends contact téléphonique avec la SOBEPS (M. Clerebaut) pour signaler cette observation de Mme S. et c'est à ce moment que je reçois également la communication du 1MDL L.

17h59 : le 1MDL L. (Bde La Calamine) signale le passage d'un OVNI qui a survolé la gare de Montzen et est parti en direction de Henri-Chapelle.

18h10 : Le CTr du District Gendarmerie d'Eupen confirme la communication ci-dessus (1MDL L.)

18h20 : J'avise M. Bleser (enquêteur de la SOBEPS) du fait qu'un OVNI se "balade" dans le ciel de Plombières.

21h33 : M. G. signale la présence d'un OVNI au-dessus de Herve-Aubel.

21h35 : M. H. (police de Battice) signale la présence d'un OVNI au-dessus d'Aubel vers la frontière hollandaise.

21h45 : le dispatcher au district de Verviers a recontacté le CRC de Glons qui répond que rien d'anormal n'a été détecté.

"Vers 21h10, je circule à Henri-Chapelle en direction du cimetière américain. Mes enfants me font remarquer la présence d'un OVNI à gauche de la route. Il vole dans le sens que nous suivons et ce à environ 300 m d'altitude. On distingue très nettement trois lumières blanches disposées en triangle sous la masse porteuse. L'OVNI vole à une vitesse d'environ 80 km/h en direction de la gare de Montzen.

"Arrivé sur le parking du cimetière américain (à l'endroit même où nous devions nous retrouver le vendredi 24 janvier suivant, avec MM. Brenig, Bleser et Lenoir), j'ai remarqué la présence d'un très

gros point lumineux de teinte rouge-orange en stand-by au-dessus de la gare de Montzen. Le premier OVNI dont question ci-avant se dirigeait vers ce gros point lumineux, puis s'en est écarté en partant vers la gauche, soit en direction d'Aubel, en décrivant une boucle pour se diriger vers Herve et l'axiale 3 (RN 3, Liège - Aix-la-Chapelle, dite aussi "Route Charlemagne"). Quant au gros point lumineux, il est resté ainsi immobile pendant plusieurs minutes au-dessus de la gare de Montzen et ce à environ 350 à 400 m d'altitude. Il s'est soudain éteint et s'est alors dirigé à faible allure en direction du cimetière américain et de notre emplacement, en présentant de face deux feux blancs rapprochés tels les feux d'atterrissage d'un avion conventionnel. A environ 500 m de notre position, l'engin a obliqué vers la droite par rapport à son sens de vol, soit en direction de l'axiale 3 et de Herve. Durant tout le temps de son immobilisation au-dessus de la gare de Montzen ni la grosseur ni l'intensité de la lueur rouge-orange n'ont varié.

"Je me suis alors dirigé vers l'axiale 3 pour rejoindre Herve. Nous suivions les OVNI de vue pour tenter un rapprochement. En passant à Thimister, au carrefour des Quatre Vents, le plus petit des deux OVNI venait face à nous, pratiquement au-dessus de la route, mais très légèrement à droite de celle-ci. J'ai arrêté ma voiture juste après le carrefour et j'ai eu le loisir de voir l'engin me survoler. Toujours cette forme triangulaire et feux vers le bas disposés de la sorte. Cependant, les deux feux avant (pareils aux feux d'atterrissage) étaient également allumés. Même vitesse de vol que lors de sa première apparition, soit environ 80 km/h, altitude estimée entre 150 et 250 m. Il ne m'a pas été possible de tenter une photographie étant donné la présence d'éclairage routier au néon entre l'objet et moi-même. A aucun moment je n'ai perçu le moindre bruit, contrairement aux avions survolant la région plus haut dans le ciel.

"J'ai refait demi-tour pour retourner vers le cimetière américain de Henri-Chapelle. Chemin faisant, mes enfants signalent encore la présence du plus gros, en vol lent et circulaire, au-dessus de la campagne, entre Herve et Aubel. J'ai pris cette direction et c'est à ce moment que j'ai eu connaissance, via la radio portative que j'avais emportée, des deux dernières communications Tf reprises plus haut (celles de 21h33 et 21h35). En effet, le dispatcher faisait appel aux équipes de permanence mobile pour qu'elles fassent mouvement vers l'endroit où je me trouvais. J'ai pu confirmer la présence des OVNI au-dessus de Froidthier et plus exactement au-dessus de la route de Val Dieu. J'ai ensuite perdu de vue les deux OVNI dont un, avec certitude, a repris la direction de Montzen.

"Quelques minutes plus tard, un appel de la gendarmerie des autoroutes à Battice signalait la présence d'un OVNI au-dessus de José-Battice. J'ai repris la direction de Herve et Battice mais n'ai plus rien remarqué ou vu de particulier.

"A 22h35, rejoignant mon domicile et circulant à Stembert, rue

Fernand Desonay, j'ai remarqué la présence d'un autre "triangle" qui survolait la caserne Cogniaux, venant de Verviers et se dirigeant vers le zoning industriel de Stembert (Mabelpap). Il se déplaçait lentement à environ 60 km/h à une altitude estimée entre 200 et 350 m. Les côtés de la masse devaient avoisiner très certainement les 25 à 30 m. A chacune des bases, une lumière blanche opaque d'environ 1 m à 1,5 m de diamètre ; la teinte de la masse était assez claire. Plus claire que celle de ce grand OVNI observé le 27 novembre dernier à hauteur de l'échangeur de Loncin.

"L'OVNI a poursuivi son cap à même allure. J'ai eu le temps d'aller chercher mon épouse qui a pu le voir très distinctement. Nous n'avons pu le poursuivre longtemps. Il est passé par dessus la nouvelle station d'épuration d'eau (SNDE) et a poursuivi sa route vers Limbourg. Cette dernière observation a duré de 2 à 3 minutes environ. En rentrant définitivement à mon domicile, j'ai recontacté M. Bleser qui m'a confirmé avoir vu l'OVNI au-dessus de Montzen."

Il est à préciser qu'un autre gendarme, le MDL R. (Bde de Verviers) a remarqué vers 17h30, ou à peu près, trois feux blancs disposés en triangle. Cette observation a été faite du lieu-dit "Husquet" à la limite des communes de Dison et de Verviers (Petit-Rechain) L'OVNI devait se trouver au-dessus de Petit-Rechain ou plus loin, vers Battice.

Ces témoignages laissent penser que, durant quatre heures, ce mardi soir, au moins deux objets volants dont la description est maintenant classique, se sont livrés au-dessus de la partie orientale du plateau de Herve, à une sorte de va-et-vient accompagné de manoeuvres diverses dont le but réel, si ce n'est celui de se faire remarquer, nous échappe.

Pour être tout à fait complets au sujet des événements de cette soirée, il nous faut signaler un cas intéressant, confirmé par d'autres témoins, qui s'est déroulé à 130 km de là, à Athus. Manuel D., 13 ans, dit à Daniel R., 46 ans, pendant qu'ils regardent la télévision vers 18h25-18h30 : "Ecoute ce bruit, crois-tu que ce soit un avion ?" Daniel lui répond "Oui, va" puis s'inquiète. Manuel se penche près de la fenêtre et regarde en l'air "Ca y est, je le vois" dit-il. A son tour Daniel se penche et voit aussi l'objet. Daniel R. suppose que c'est de cet objet que provenait le bruit, car c'est le bruit qui a attiré leur attention. Mais au moment de l'observation de l'objet, il n'y avait plus du tout de bruit. L'objet passe au-dessus de la rue, à la verticale de leur immeuble. La fenêtre du living est dure à ouvrir, Daniel quitte le living pour la cuisine et là il ouvre la fenêtre. Il voit l'objet par dessus les toits des maisons, de l'autre côté de la rue, virer à gauche et disparaître.

Ce qui paraît bizarre à Daniel, c'est qu'à cet endroit, derrière ces maisons, il y a une très grande place jadis occupée par l'usine métallurgique, avec une ligne à haute tension assez élevée. L'objet aurait dû monter pour passer au-dessus de cette ligne, mais non. A

quoi ressemblait cet engin ? Sous l'objet il y a trois feux blancs disposés en triangle, pointe en avant. Quand l'objet est de dos, il ne voit plus les feux blancs mais, sur ce qu'ils supposent être une face arrière, deux feux clignotent alternativement. Pour Manuel, qui regardait à travers la vitre, ces feux étaient rouges, pour Daniel qui regardait fenêtre ouverte, ces feux sont roux. Quand l'objet est vu de profil, puisqu'il a viré à gauche vers l'est, ils ne voient plus qu'un seul feu rouge (ou roux). (enq. A. Pammers).

Vers 18h30 encore, M. F.W. se trouve dans la rue à proximité de son domicile, lorsqu'il voit arriver du nord, face à lui, un objet imposant muni de trois feux blancs. Intrigué, il se précipite chez une voisine qui, croyant à une blague, refuse de sortir. Revenant sur la route M. F.W. voit alors l'objet passer à la verticale à 100 m d'altitude. Il est abasourdi par cette énorme masse triangulaire noire, porteuse de trois feux blancs, un dans chaque angle, volant particulièrement lentement (40 km/h) pointe en avant en direction du sud. La taille estimée est de près de 70 m !

Au centre du triangle se distinguent également deux feux clignotants : un rouge et un bleu. Lors du passage de l'objet, le témoin perçoit un faible ronronnement et lorsqu'il s'éloigne, il aperçoit à l'arrière une lumière clignotante, détail que la voisine, finalement quand même sortie de chez elle, peut confirmer.

Mais l'objet est déjà loin. Arrivé à une distance d'environ 500 m de la position des témoins, le phénomène semble effectuer un virage à 90° vers la gauche, puis s'éloigne vers l'est où il disparaît caché par les arbres. Voilà qui confirme le témoignage de Daniel et de Manuel.

Le 22 janvier 1992 fut chaud également à Welkenraedt. En effet, deux observations intéressantes y sont faites, la première par Mme Chantal N., à 20h50, par ciel dégagé.

"Nous avons aperçu l'objet lorsque nous nous dirigeons vers le carrefour, à travers le pare-brise. C'est la puissance des "lampes blanches" qui ont éveillé notre attention. Arrivé au carrefour l'objet était presque à la verticale au-dessus de nous. Nous sommes sortis de la voiture et l'avons observé à l'oeil nu. L'objet se trouvait plus bas qu'un avion normal. Nous distinguons facilement ses formes. Il avait trois lumières blanches aux coins et une rouge au centre. Il ne faisait aucun bruit. Il est resté immobile pendant deux minutes, puis s'est dirigé vers le château de Ruyff à vitesse lente. Nous pouvions le suivre des yeux."

La seconde observation fut faite par M. Serge G. et son épouse, mais en deux temps séparés. (enq. G. Bleser).

A 21h05 M. G. est allé reprendre son épouse à son travail, à la clinique de Ruyff. Ensemble ils regagnent leur domicile à Welkenraedt, lorsqu'ils aperçoivent, dans l'axe de la route qu'ils suivent, un phénomène lumineux présentant l'aspect de deux grosses lumières blanches, immobile dans le ciel, à une distance d'environ 1 km. Arri-

vés au carrefour de la rue Saint-Paul, les témoins arrêtent leur véhicule et en sortent afin d'observer le phénomène qui, après 3 ou 4 minutes d'immobilité totale, se met en mouvement dans leur direction, très lentement, en prenant l'aspect de trois fortes lumières blanches disposées en triangle avec, au centre, une lumière rouge fixe. Une voiture venant de Henri-Chapelle, s'arrête derrière celle des témoins et la conductrice en descend afin de s'assurer que M. G. et son épouse observent bien la même chose qu'elle.

L'objet triangulaire, qui évolue base en avant, survole alors les témoins sans le moindre bruit, à 300 ou 400 m d'altitude, en suivant une trajectoire approximativement orientée du sud-ouest vers le nord-est et s'éloigne lentement en direction de La Calamine. M. et Mme G. reprennent alors leur route tout en continuant à observer l'objet qui s'éloigne, jusqu'à leur arrivée à Welkenraedt, où l'objet n'est plus visible.

21h40, les témoins sont occupés à dîner lorsque, de la fenêtre de leur appartement situé au troisième étage de l'immeuble, ils aperçoivent vers le sud-sud-est, deux grosses lumières rondes de couleur blanche, qui avancent dans leur direction. M. et Mme G. se précipitent alors sur leur terrasse pour voir un objet similaire à celui observé une demi-heure plus tôt (ou le même ?) mais évoluant cette fois à beaucoup plus basse altitude (entre 50 et 100 m). Il s'agit d'un objet énorme, de forme triangulaire avec les coins arrondis, porteur de trois gros feux blancs et ronds ainsi que d'un feu central rouge fixe. Le dessous de l'objet présente un aspect gris métallisé, et l'"arrondi" de sa partie arrière est nettement visible.

Mme G. croit également avoir distingué une série de petites lumières entourant chaque "phare blanc"; son mari n'a pas remarqué ce détail. L'engin évolue ici aussi base en avant, à très faible vitesse, de l'ordre de 40 km/h et en émettant un "vrombissement sourd". La trajectoire suivie est du sud-sud-est vers le nord-nord-ouest. Il survole alors le clocher de l'église qui se trouve juste à côté de l'immeuble avant de disparaître, caché par le toit de ce dernier. Mme G. ajoute : "Il volait tellement bas que j'ai bien cru qu'il allait emporter la pointe du clocher."

Le 8 février 1992, c'est sur la commune de Noduvez près de Jodoigne, que Mme C. Van K., allait faire une rencontre inhabituelle, vers 18h45. (enq. Ch. Gallez).

C'est à l'est, à l'horizon, à 1 km de distance de la voiture dans laquelle se trouvaient 4 enfants et 3 adultes, qu'ils ont aperçu du pare-brise, une lumière très puissante au point de les intriguer et d'arrêter la voiture pour mieux observer.

La source lumineuse a grandi progressivement et plusieurs lumières sont apparues à mi-distance. Alors le témoin est sorti de la voiture avec son fils aîné de 11 ans, s'écartant d'environ 4 m du véhicule, pour mieux se placer dans l'axe de direction de l'objet et mieux voir les détails.

L'objet est passé au-dessus d'eux, un peu sur la droite, lentement. Il était "design", avec des lignes pures, nettes ; les coins n'étaient pas arrondis. Le dessin de la lettre (figure 1.16) illustre bien les proportions. Le témoin n'est cependant pas absolument sûr des proportions entre les côtés du losange.

Les lumières étaient plus petites que ce à quoi on s'était attendu pour projeter une telle lumière. Les trois lumières blanches situées dans les coins éclairent le sol et créent une zone de clarté de même intensité partout et sans distinction de faisceaux. La luminosité est forte mais néanmoins non éblouissante. Les lumières ressortent très peu de la surface de l'engin, comme des spots halogènes encastrés, mais il y avait un bord ou écart entre la lumière et la matière qui l'entoure.

La lumière rouge centrale est deux fois plus petite que les lumières de coin ; elle ne clignote pas et le rouge est fort "comme un rubis". Les deux lumières de queue sont blanches, mais avec un effet bleuté ; leur taille est également deux fois plus petite que les trois blanches de coin ; elles scintillent mais ne clignent pas ; elles se trouvent nettement en-dessous de l'objet et pas au bord.

Les quatre "tuyères" ou "tubulures" étaient ce qu'il y avait de plus frappant : deux de chaque côté de la pointe avant. Elles ne dépassaient pas les arêtes de côté. Il ne s'en dégageait ni souffle ni lumière.

Genvai, dans le Brabant wallon fut également visité un soir de février 1992. Mme Sylvie G. vit vers 21h50, à travers le pare-brise de la voiture conduite par son ami Serge C., à environ 350 m vers l'est et à 20 ou 30 m du sol, un objet très étrange. Il avait "la forme d'un paquet de cigarettes vu du plus large côté" (en somme il était trapézoïdal). Il devait être énorme, aussi large qu'une maison et demi, nous écrit le témoin. Sa couleur était un noir "ultra-black". En se déplaçant il a changé de forme, montrant un rectangle évoluant avec le côté le plus long comme base.

L'objet volait parallèlement à la route et, d'un coup, il a disparu derrière quelques maisons. Mme G. et son ami sont immédiatement sortis de la voiture, cherchant l'objet dans toutes les directions. Mais il n'ont vu qu'une énorme "étoile filante" à quelques mètres à peine de l'endroit où ils avaient perdu l'objet de vue.

Le témoin est frappé par la différence d'allure de l'objet : d'abord il était devant eux et allait très lentement, ensuite il a disparu à une vitesse prodigieuse, sans qu'ils aient entendu de bruit d'accélération ou de "bang" supersonique. Arrivés à destination, ils ont tout à coup remarqué une dizaine de petits nuages à très très basse altitude. Les témoins se sont sentis épiés et sont vite rentrés.

Nous sommes le 2 mars 1992, à Gesves, dans la province de Namur, Mme G., en compagnie de son mari et de sa maman, est assise au salon, à regarder la télévision. Il est 20h03. Depuis le fauteuil où elle se trouve, face à la fenêtre, son attention est à un certain

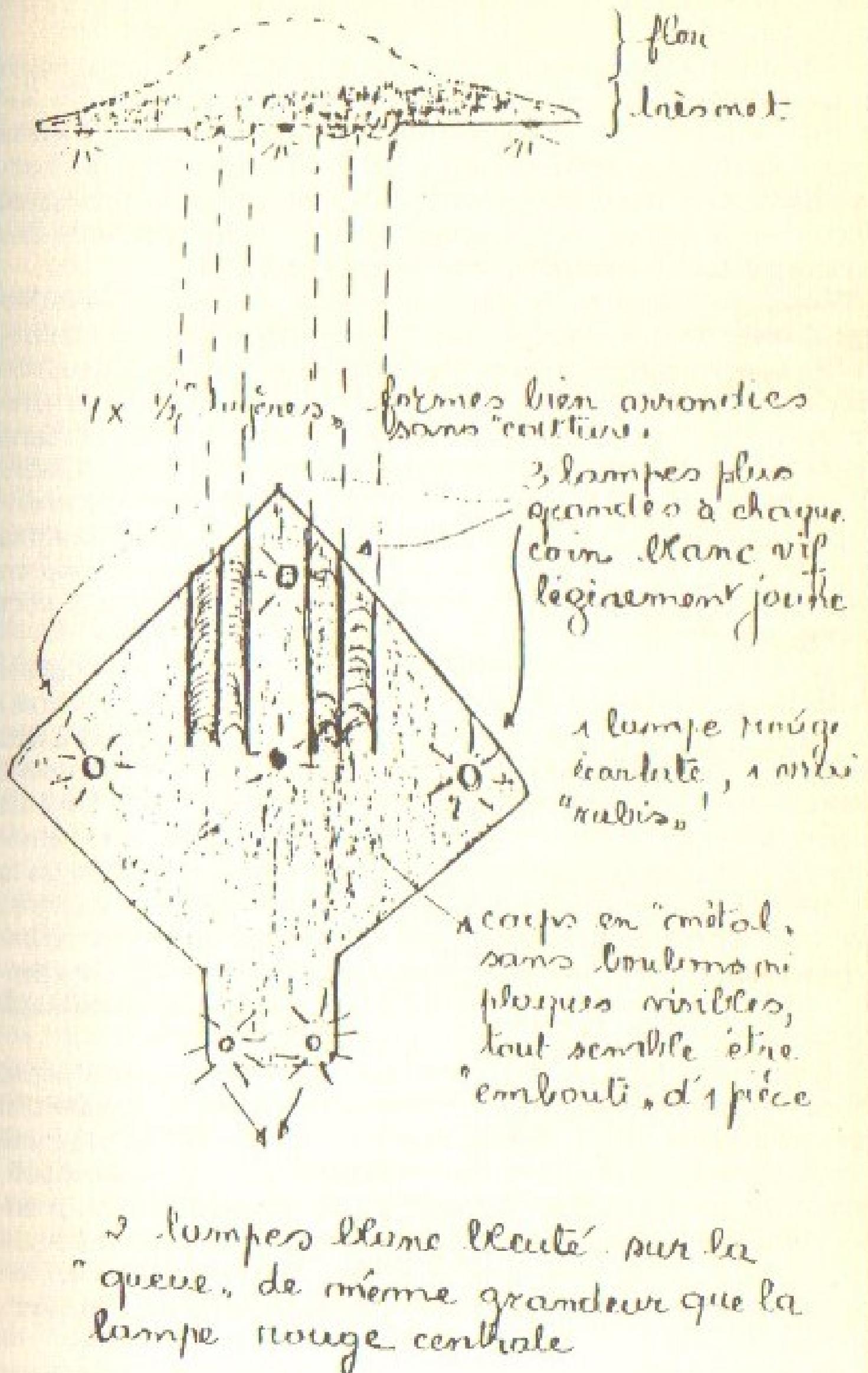


Figure 1.16

moment attirée par une grosse étoile, fort brillante, basse à l'horizon (40° d'élévation), qui lui semble, après quelques minutes, animée d'un léger mouvement. Elle demande à voix haute : "Est-ce possible que l'étoile polaire bouge ?"

Après s'être tous rendus compte de ce mouvement, les témoins se rendent sur le pas de la porte, puis quelques mètres plus loin sur le chemin devant la maison, afin de mieux voir. Vers 20h13 cette source lumineuse dirigée d'abord au SSO, s'est mise à bouger horizontalement en direction de l'ouest, apparaissant et disparaissant alternativement (s'estompant et reprenant de l'éclat) aux yeux des témoins, avant de disparaître entièrement vers 20h15.

Après avoir regagné le salon, une heure plus tard, c'est-à-dire vers 21h15, Mme G., toujours depuis son fauteuil face à la fenêtre, revoit une source lumineuse similaire, dans la même direction (SSO) mais plus haute dans le ciel (60° d'élévation). Le phénomène lumineux semble cette fois avoir pris leur direction (NNE) et, sans attendre, les témoins regagnent le chemin devant la maison. Comme le phénomène s'approche, Mme G. et sa mère commencent à distinguer alors deux feux, un rouge et un bleu, définissant la base d'une disposition triangulaire par rapport à la puissante source lumineuse principale, éclairant en même temps vers l'avant et vers le bas.

En ce qui concerne l'intensité lumineuse de la source principale, M. G. qui a travaillé dans les accessoires automobiles (e.a. phares) déclare pouvoir aisément établir une comparaison par rapport à des projecteurs longue portée. Si l'éclairage, au passage à l'aplomb à une altitude estimée entre 400 et 500 m était très important, il n'était cependant pas aveuglant : "Tout le plateau, la maison et les alentours étaient uniformément éclairés." Par comparaison, la taille de la masse porteuse, triangulaire, devenue discernable bien que très sombre, "paraissait plus grande que celle d'une montgolfière". L'impression laissée était celle de "quelque chose d'immense". Bras tendus, M. G. mesure un écart de 25 cm entre les mains, au passage de l'engin à leur verticale.

Entre-temps Mme G. est allée chercher un petit appareil photo (Kodak Instamatic - film 126) dans lequel elle savait y avoir un film commencé quelques jours auparavant. A main levée elle presse une fois le déclencheur au moment du passage à l'aplomb. Rétrospectivement elle ne s'explique pas pourquoi elle n'a pas tenté de prendre d'autres photos tandis que le phénomène s'éloignait, poursuivant sa progression lente et pratiquement silencieuse, hormis une "sorte de ronronnement sourd, lourd, puissant mais peu bruyant", perçu à un certain moment.

Après les avoir survolés, le phénomène se dirigeait en direction du bois, à 800 m de la maison, passant au-dessus du carrefour de Thiry-Fays, avant de disparaître derrière les cimes des arbres, éclairant lors de son passage le bois et les prairies. (enq. J-M. Corhay).

Toujours en mars, mais cette fois c'est à Waremme, dans la province de Liège, qu'un témoin, M. Philippe M., se trouve confronté à l'inhabituel. "J'étais dans ma chambre en train de lire, il était environ 1 heure du matin, lorsque j'aperçus par la fenêtre des lumières étranges. Je me rendis à la fenêtre pour mieux les voir. Je descendis alors dans le living afin de les observer plus à mon aise. Je vis un objet triangulaire, sombre, aux angles arrondis et se trouvant entre 100 et 150 m au-dessus de ma maison. Il y est resté stationnaire durant environ une dizaine de minutes. La masse de l'objet équivalait à trois fois le diamètre de la Lune.

Les phares étaient dispersés : ils n'étaient pas situés tout à fait aux angles de l'objet, comme on le voit dans certains livres. Ensuite l'objet s'est dirigé vers le nord-est, à une vitesse que j'estime de 60 km/h, en direction de l'autoroute. Il a monté verticalement vers le ciel, puis il a disparu à l'horizon. J'étais émerveillé par cet objet." L'objet avait les angles arrondis, sa base était plus grande que sa hauteur, la base est estimée à 40 m et la hauteur à 20 m. La masse était sombre, les lumières jaune-orange, et il ne faisait aucun bruit. (enq. D. Bukens).

Le samedi 28 mars, il est 0h30 quand M. et Mme L. circulent en voiture à Perwez, sur la chaussée Charleroi-Tirlemont. Soudain, à la fin de la traversée du Bois de Buis, à travers les arbres d'abord, Mme L., passagère à bord du véhicule conduit par son époux, remarque la première une forte lumière blanche. "Je n'avais jamais vu ça!" A ce moment, M. L. fait le même constat tout en continuant à rouler mais en ralentissant de plus en plus jusqu'à s'arrêter au-delà du pont de l'autoroute Bruxelles-Namur (sortie 11) sur l'insistance de son épouse : "Arrête, ce n'est pas ordinaire !".

Le phénomène se présente comme suit : trois lumières blanches disposées en triangle et suivies d'une autre lumière, nettement plus petite, extrêmement perçante et de couleur rouge. A l'avant (pointe) la source lumineuse est également très forte et projette un faisceau de même couleur à la manière d'un spot. La progression est lente et les témoins, qui sont sortis de la voiture en laissant les phares allumés mais en ayant arrêté le moteur, perçoivent un très léger ronronnement, un peu comme le ronronnement d'un chat, qui paradoxalement semble puissant malgré sa discrétion. Au fur et à mesure de l'approche de la chose, il semblait que celle-ci ralentissait et observait le couple. En passant au-dessus de celui-ci, il semblait alors proche, alors qu'il devait se situer, selon les témoins, plus haut qu'à l'altitude habituelle des ULM.

Malgré qu'aucune masse ne fut discernée, l'ensemble avait un air massif. Cet ensemble insolite n'a pas modifié sa trajectoire; il fut aperçu tout d'abord au-dessus des dernières maisons de Thorem-bais-St-Trond avant l'autoroute et il disparut par deux fois, son et lumière, au-dessus des champs situés entre ces maisons et la chaussée, pendant quelques secondes, pour réapparaître en approche

des témoins. Il disparut une troisième fois au-dessus des champs situés entre la chaussée et le village d'Orbais pour réapparaître à l'aplomb de cette commune. Enfin, le phénomène dont la lumière rouge clignota peu de temps avant de disparaître, finit par s'éloigner à l'horizon vers Chaumont-Gistoux. (enq. G. Grede).

M. René R., de Mont-sur-Marchienne, fut très surpris quand le 20 juillet, vers 23 heures, il vit un OVNI "camouflé" dans une espèce de brume ou de nuage, mais donnons-lui la parole : "Ce 20 juillet, la journée ayant été très chaude, je prenais le frais, à la soirée, sur la terrasse de mon jardin. J'observais machinalement le ciel parfaitement étoilé. Tout à coup, une forme grise, assez floue, en mouvement, retint mon regard. Venant de l'est et se dirigeant vers l'ouest, un engin énorme me survola, dans un silence absolu et impressionnant (à ce moment le témoin est allé appeler son épouse, quand il revient sur le pas de la porte de sa cour, la masse a dû faire un mouvement ondulatoire pour se présenter ensuite face au témoin).

"Quand je pus distinguer sa face avant, (en fait il distingue dans le nuage une masse plus sombre toujours enveloppée par une brume "similaire à des volutes de chaleur") j'aperçus sur celle-ci au moins 8 hublots rectangulaires de grandes dimensions d'où émanait une lumière blanche mate et non éblouissante (comme une coquille St-Jacques pourvue de dents - figure 1.17). Aucun feu de couleur. Pour autant que j'aie pu en juger, la forme générale de cet engin était plutôt ronde et non triangulaire. J'estime son altitude à environ 400 m et sa vitesse à 30 ou 40 km/h. L'envergure de cet appareil devait atteindre au moins les 40 m. Il ne m'a pas été possible d'en déterminer la hauteur, car le temps de passage fut relativement bref, tout au plus m'a-t-il paru que le sommet de l'engin était bombé. Je ne vous cacherais pas que je m'interroge devant l'observation que je viens de vous relater." (enq. Ch. Gallez).

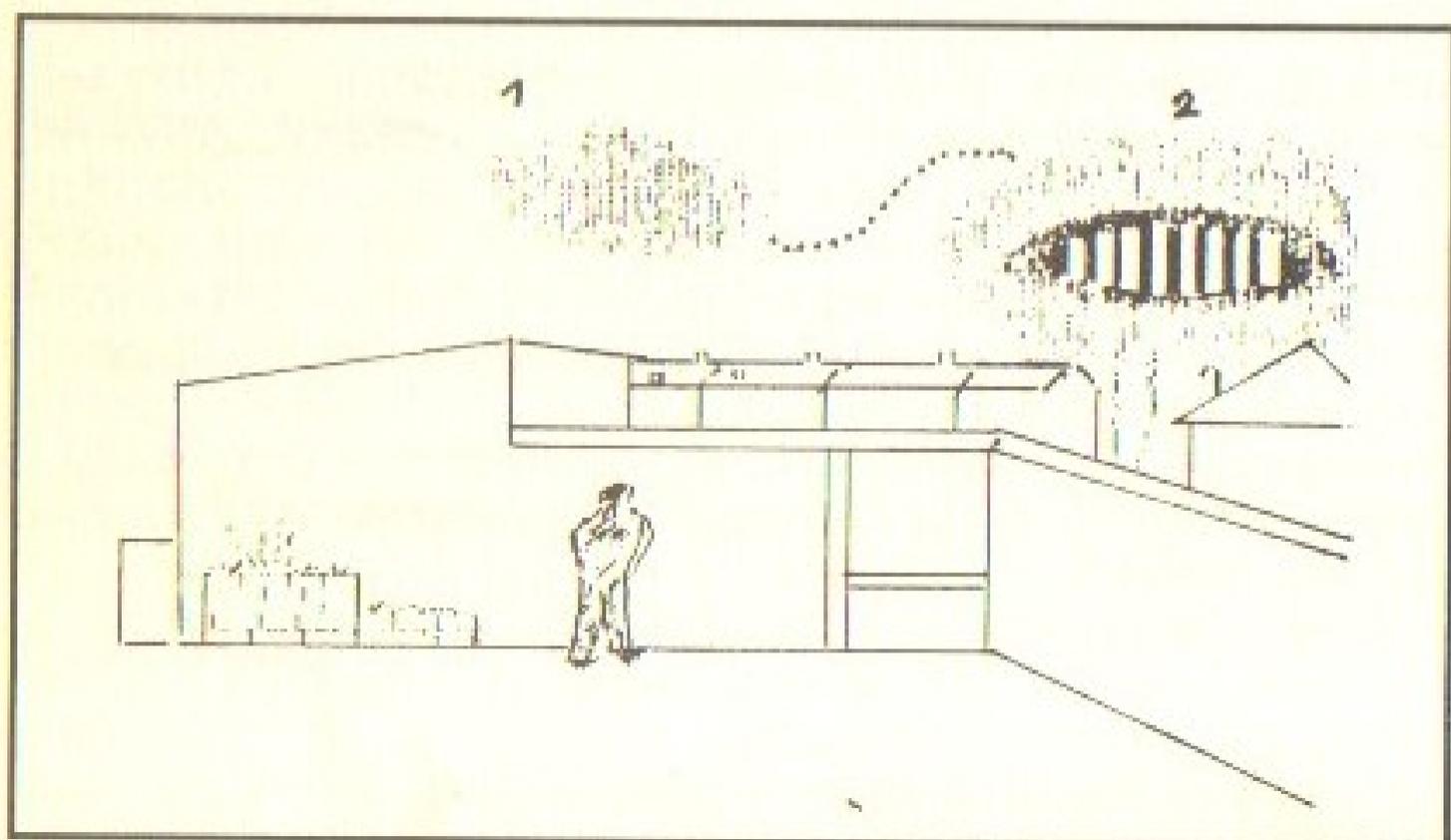


Figure 1.17

Dimanche, 26 juillet 1992, 22h00...

Alors qu'aucun signe précurseur ne le faisait supposer, brusquement la SOBEPS est alertée par de nombreux témoignages téléphoniques, confirmés dans les jours suivants par autant de lettres. A l'évidence, quelque chose de spécial s'était produit, dans une zone restreinte du pays comprise entre Petit-Thiers (province du Luxembourg) et Heers (province de Limbourg) en passant par Verviers, Spa, Pepinster, Polleur, le grand Liège et Waremme. Toutes ces observations se sont faites entre 22h15 et minuit, soit en un laps de temps de moins de deux heures.

Quelles sont les conditions météorologiques de cette nuit ? L'IRM nous confirme qu'entre 22h00 et minuit, pour la région de Liège, le ciel est étoilé, peu nuageux, avec une bonne transparence de l'air, un petit vent passant du secteur NE à ESE à une vitesse moyenne de 5 km/h et la température relevée sous abri est douce : de 17 à 19°C.

Pas de clair de Lune, la carte du ciel montre les étoiles, où seul Jupiter avec une magnitude assez banale de -1,7 se distingue.

Par contre, le trafic aérien est relativement important au-dessus de la région. Entre 22h00 et 23h40, il y a cinq arrivées d'avions, un départ et cinq survols, tous dirigés approximativement du SE vers le NO, sauf deux qui venaient du NO se dirigeant vers le SE... Signalons qu'un des appareils venant de Nattenheim à destination de Huldenberg (région de Bruxelles) connaît des problèmes d'aileron, survole la région liégeoise à trois reprises (deux fois dans le sens SE-NO, une fois dans le sens NO-SE), avant d'y atterrir à sa demande.

La Force aérienne, pour sa part, nous certifie qu'à cette date et aux heures indiquées, il n'y a aucun trafic militaire (voir lettre 4028 du 6-11-92 - figure 1.18).

Ce qui est en somme assez aberrant, c'est qu'en épluchant tous les témoignages recueillis, il n'y en ait qu'un seul qui fasse état de survol d'avions, non pas dans le texte, mais dans le croquis. Aucun des autres témoins n'a donc aperçu le moindre avion avant, pendant ou juste après l'observation rapportée ? C'est assez étrange, en effet, car en moyenne, il devait y avoir un avion visible dans le ciel de la région toutes les neuf minutes environ....

Par fax nous recevions aussi le rapport PRO-SEETI 0022, vague et sans certitude, mentionnant que l'opérateur radar M.C.S. avait appris par un collègue qu'il y aurait eu un rapport téléphonique à la Régie des Voies aériennes concernant un phénomène spatial inhabituel, dans la nuit du 26 au 27 juillet 1992 à 0h15 mais que, comme d'habitude, le rapport avait été transmis aux militaires. Comme de bien entendu, la SOBEPS s'informe de cet éventuel rapport et reçoit de la Force aérienne une sorte de dénégation (voir lettre 4021 du 06-11-92 - figure 1.19) nous renvoyant à la Régie des Voies Aé-

Annexe(s) :

Etat-Major de la Force Aérienne



Quartier Reine ELISABETH
Rue d'EVERE
1140 BRUXELLES
Tf Evere - Sud : 4951

Monsieur J-L VERTONGEN
Responsable du réseau d'enquêtes
SOBEPS asbl
Avenue Paul JANSON, 74
1070 BRUXELLES

V/Ref : JLV 551

Monsieur,

Par la présente nous portons à votre connaissance qu'aucun avion militaire n'a survolé la BELGIQUE le 26 juillet dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

A. GIELIS

Lieutenant-Colonel Aviateur
Chef de la Section Opérations par interim

40511C92

Figure 1.18

Annexe(s) :

Etat-Major de la Force Aérienne



Quartier Reine ELISABETH
Rue d'EVERE
1140 BRUXELLES
Tf Evere - Sud : 4952

Monsieur J-L VERTONGEN
Responsable du réseau d'enquêtes
SOBEPS asbl
Avenue Paul JANSON, 74
1070 BRUXELLES

V/Ref : JLV 552

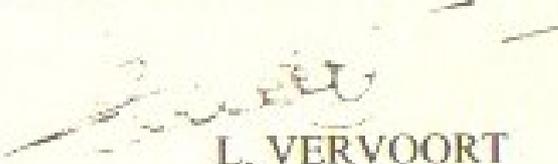
Monsieur,

Par la présente nous vous signalons que nous n'avons pas eu connaissance des observations faites par un radariste de l'aéroport de ZAVENTEM et qu'aucune copie d'enregistrement nous a été transmise.

Les services de contrôle du trafic aérien de l'aéroport de BRUXELLES-NATIONAL relèvent de la compétence de la Régie des Voies Aériennes; nous vous conseillons dès lors de prendre contact avec cette Autorité responsable.

Nonobstant l'absence de trafic militaire au-dessus de la BELGIQUE le dimanche 26 juillet dernier, nous souhaiterions cependant obtenir le compte rendu que vous nous proposez afin de pouvoir compléter notre dossier.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


L. VERVOORT

Lieutenant-Colonel d'Aviation
Chef de la Sous-Section Contrôle
du Trafic Aérien et Météorologie

40511D92

Figure 1.19

riennes. On remarquera dans l'avant-dernier paragraphe cette demande : "... nous souhaiterions cependant obtenir le compte rendu que vous nous proposez afin de pouvoir compléter notre dossier". Un dossier a-t-il été ouvert suite à notre demande d'informations ? Ou bien, existe-t-il un dossier sur la soirée du 26 juillet 1992 qui doit être complété ? Nous l'ignorons.

Au décompte il nous reste 27 observations, totalisant 72 témoins. Les enquêteurs de la SOBEPS sont à nouveau mis à contribution (G. Bleser, F. Bonnecompagnie, F. Hardenne, R. Tercafs) et fournissent, cette fois encore, un travail remarquable de précision et de logique, sans lequel la SOBEPS ne pourrait rien avancer de productif. Si leur tâche paraît facilitée par le nombre de témoins par observation d'une part, et la zone limitée où elle a eu lieu d'autre part, c'est ensuite que le travail s'avère délicat et difficile. Comment départager en effet les cas de confusion certaine, de ceux ayant plus ou moins de probabilités de confusion, tout en tenant compte d'un certain nombre d'observations rapprochées en ces mêmes lieux et aux mêmes heures, présentant indéniablement des caractéristiques originales et où les témoins affirment être absolument certains qu'il ne s'agissait pas d'un avion ? Dans quelle mesure pouvons-nous sans faillir, faire confiance à ces affirmations : des lumières vues de nuit, sous un angle inhabituel, ne permettent pas toujours d'avoir la certitude que l'on ait affaire à un avion ou à autre chose. Pourtant, en cette nuit, où la transparence de l'air est propice aux observations nettes, il semblerait qu'une autre difficulté soit entrée en jeu, conférant à tous ces témoignages faits de bonne foi, quelque chose d'indiscernable. Cette difficulté nous vous la soumettons en relatant les 27 cas en question. (figure 1.20 dans le cahier des illustrations).

1. C'est de Petit-Thiers, commune rurale dans le nord de la province du Luxembourg, que nous parviennent les premiers témoignages. Il est entre 22h15 et 22h30. Venant en voiture de Vielsalm vers Robertville, M. J-M. L., électro-mécanicien, et ses trois passagers aperçoivent à droite de la route, au-dessus d'un massif de sapins, deux "phares blancs" ressemblant à des phares de voiture, paraissant se tenir totalement immobiles, en l'air, à environ 1 km d'eux. A l'entrée du virage ils arrêtent la voiture et en sortent. Plusieurs autres automobilistes sont déjà là, observant le phénomène.

En réalité l'objet qui paraissait stationnaire avance très lentement vers les témoins qui se sont saisis d'une paire de jumelles. Lorsqu'il passe à leur verticale, à une altitude estimée de 500 à 1 000 m, Mme L. constate, aux jumelles, qu'il présente une masse sombre en forme de losange bien délimité, se détachant nettement sur le fond du ciel plus clair. Cela ressemble à une "surface plate" munie d'un gros phare blanc intense à l'avant, des phares moins lumineux blancs aux autres angles et un petit feu clignotant par flashes, blanc aussi, vers le centre de la partie avant. Trois des quatre témoins en-

tendent un léger vrombissement monotone. L'objet vole du SSE vers le NNO en ligne droite, à une vitesse d'environ 50 km/h et disparaît après environ 10 minutes d'observation, caché par une prairie en pente, à gauche de la route. M. L. compare le comportement de cet objet à celui d'un dirigeable, si ce n'est cette forme plate incompatible (figure 1.21).

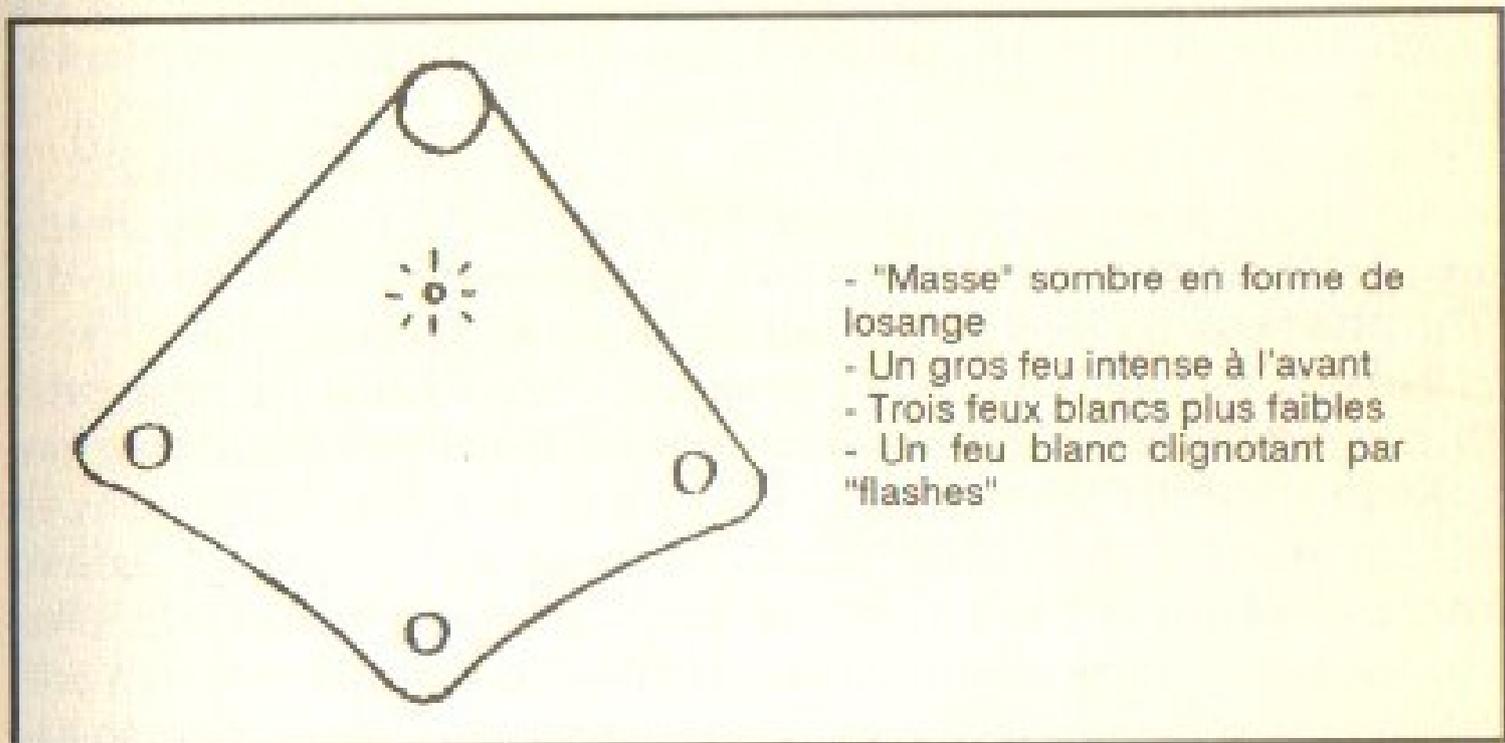


Figure 1.21

2. Vers 22h25, M. J-P. H. reçoit un coup de fil de son ami N.P. habitant au centre de Petit-Thiers : un OVNI est visible dans le ciel. Aussitôt, il se précipite avec son épouse et son fils sur le pas de la porte pour observer, dans l'axe de l'église, à une distance de 1 000 ou 1 500 m, un phénomène lumineux se présentant sous l'aspect de trois projecteurs très intenses, disposés en triangle, qui avance lentement, pointe en avant, selon une trajectoire rectiligne et constante, du SSE vers le NNO semblant évoluer entre 200 et 400 m d'altitude, sans aucun bruit. Il y a également deux petits feux clignotants blancs. Le fils s'est muni d'un appareil photo pour faire quelques prises. Le film ayant été mal placé dans l'appareil, aucune photo fut vraiment réalisée. Observant l'objet à travers le téléobjectif de son appareil, il distingue comme une masse sombre autour des feux, mais dont la forme exacte ne peut-être déterminée. Ces trois témoins rejoignent alors leur ami M. N.P. au centre du village et c'est ainsi qu'un groupe de 9 personnes regardent l'objet jusqu'à sa disparition derrière une forêt au NNO.

3. Dans la même localité toujours, entre 22h20 et 22h30, Mme H.C. en compagnie de trois amis est attablée à une terrasse. L'attention de ces quatre témoins est attirée par une grosse lumière dirigée vers le sol qui s'éteint soudain pour ne plus laisser voir que des petites lampes disposées en ligne. Aucune masse porteuse n'est décelée. Mme H.C., qui est allée prendre sa caméra-vidéo, est en train de filmer le phénomène. Lorsque l'objet est passé devant

elle, il lui a semblé apercevoir une masse beaucoup plus sombre au-dessus et à droite des lumières. Par après, l'objet a commencé à bouger de façon erratique. Trois des quatre témoins n'entendent aucun bruit, le quatrième perçoit comme un bruit de tondeuse de gazon...

Un ami, M. N.P. (qui a averti les témoins du cas n° 2) affirme que son fils, ayant utilisé des jumelles pour la même observation, a vu un fuselage d'avion avec des ailes et a entendu le bruit d'un avion à hélices.

4. L'objet s'est éloigné vers le NNO et c'est bien de cette direction, à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de Petit-Thiers, de Spa, que nous proviennent les témoignages suivants.

Mme B.V. habite, avec sa maman, sur les hauteurs à proximité de l'aérodrome de Malchamps et connaît bien les avions pour en avoir vu déjà pas mal. Vers 22h30, sa maman étant déjà couchée, elle est assise dans le salon devant le poste de télévision. Soudain elle aperçoit par la porte-fenêtre ouverte, une forte lumière blanche bas sur l'horizon vers le SSE. "J'ai d'abord pensé que cette lumière était au sol et qu'il pouvait s'agir de phares d'une voiture. Mais la lumière s'est rapprochée et c'est alors trois gros phares blancs, très lumineux, que j'ai pu voir.

L'objet se rapprochait de plus en plus en volant très bas. Je suis sortie de la maison et je me suis rendue compte que la masse de l'objet avait la forme d'un carré parfait, avec les coins légèrement arrondis et les côtés très légèrement incurvés vers l'intérieur. En s'approchant, cet objet est devenu énorme ; j'ai eu l'impression qu'il frôlait le sommet de l'arbre qui se trouve dans le jardin. Le vol de l'objet était instable : il semblait "flotter" en l'air. Lorsqu'il est passé au-dessus de moi, j'ai bien vu sa forme nettement carrée, car les bords présentaient quelques reflets. Il y avait quatre phares blancs, un dans chaque coin. Il semblait avancer avec un côté en avant. Je pense qu'il devait mesurer une dizaine de mètres de côté. En tout cas il volait très bas, peut-être à 20 m d'altitude. C'était énorme !

Au fur et à mesure qu'il s'est approché j'ai perçu de plus en plus nettement un bruit sourd, très différent de celui d'un avion, cela ressemblait au bruit d'une machine à lessiver en position d'essorage rapide. Il y avait en outre comme un bruit métallique indéfinissable. L'engin volait lentement. Je dois avouer que j'ai eu très peur, si bien que je suis allée rejoindre ma mère qui dormait à l'étage."

Ensemble elles ont continué à observer l'engin qui s'éloignait vers le NNO. C'est à ce moment que Mme B.V. remarque qu'il est surmonté d'une sorte de toit en pyramide, aux arêtes légèrement incurvées. Au sommet de la pyramide un feu rouge clignote par intermittence (figure 1.22).

Ce témoin se demande s'il est possible qu'il s'agisse d'un appareil télécommandé à partir d'un avion ? L'objet se dirige ensuite vers

l'est, semble augmenter de vitesse, gagner de l'altitude et se diriger à nouveau vers le NNO où il disparaît.

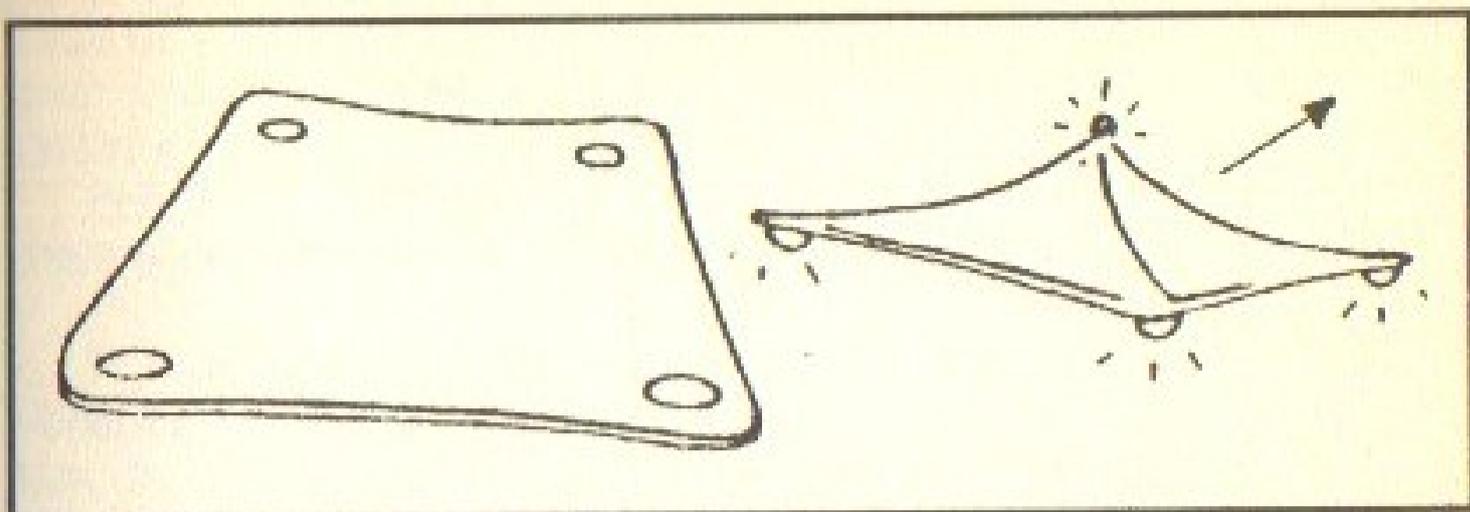


Figure 1.22

Dans son croquis d'ensemble ce témoin est le seul à signaler, en même temps que le phénomène, deux avions se dirigeant vers le sud et un autre venant du sud pour aller au nord. Par contre, nous devons lui enlever au moins un point de crédibilité, car elle dessine aussi une pleine Lune au sud...

5. A un autre endroit de Spa, à la même heure, c'est un groupe de 9 personnes (6 adultes, 1 adolescent, 2 enfants) qui, de leur domicile situé également sur les hauteurs et près de l'aérodrome de Malchamps, se voient confrontés avec le même (?) phénomène.

Ce soir-là, il y a une réunion de famille chez les F. Vers 22h35 M. F.H. s'apprête, avec sa fiancée, à quitter la famille de son beau-frère, lorsqu'il voit à l'arrière de la maison et au-dessus d'une prairie, un ensemble de lumières qui se rapproche lentement de leur position.

Aussitôt prévenues les autres personnes sortent à leur tour. Ils sont donc neuf à pouvoir observer une étrange "structure" en forme de losange, d'aspect gris foncé métallique et porteuse de feux. Mme F. décrit ces feux comme des "plaques lumineuses cylindriques", une à l'avant, une à l'arrière, deux à gauche et une à droite. Tous ces feux sont de couleur blanche, sauf celui de droite dont la lumière est orangée. Bien que puissants ces feux n'éblouissent pas. Le phénomène survole très lentement la maison des témoins, à une altitude estimée à 400 ou 500 m en suivant une trajectoire rectiligne orientée du SE vers le NO.

Sur le fond plus clair du ciel, la masse porteuse se détache très nettement. Cette surface n'est d'ailleurs pas lisse, dit Mme F., il semble y avoir comme des "reliefs", peut-être une cabine ? Mais le témoin n'est pas en mesure de préciser davantage ces détails (figure 1.23). L'engin émet un bruit étrange, une sorte de bourdonnement très sourd, de faible intensité, comparable au bruit émis par une "chaudière électrique", mais tous les témoins n'ont pas entendu ce bruit.

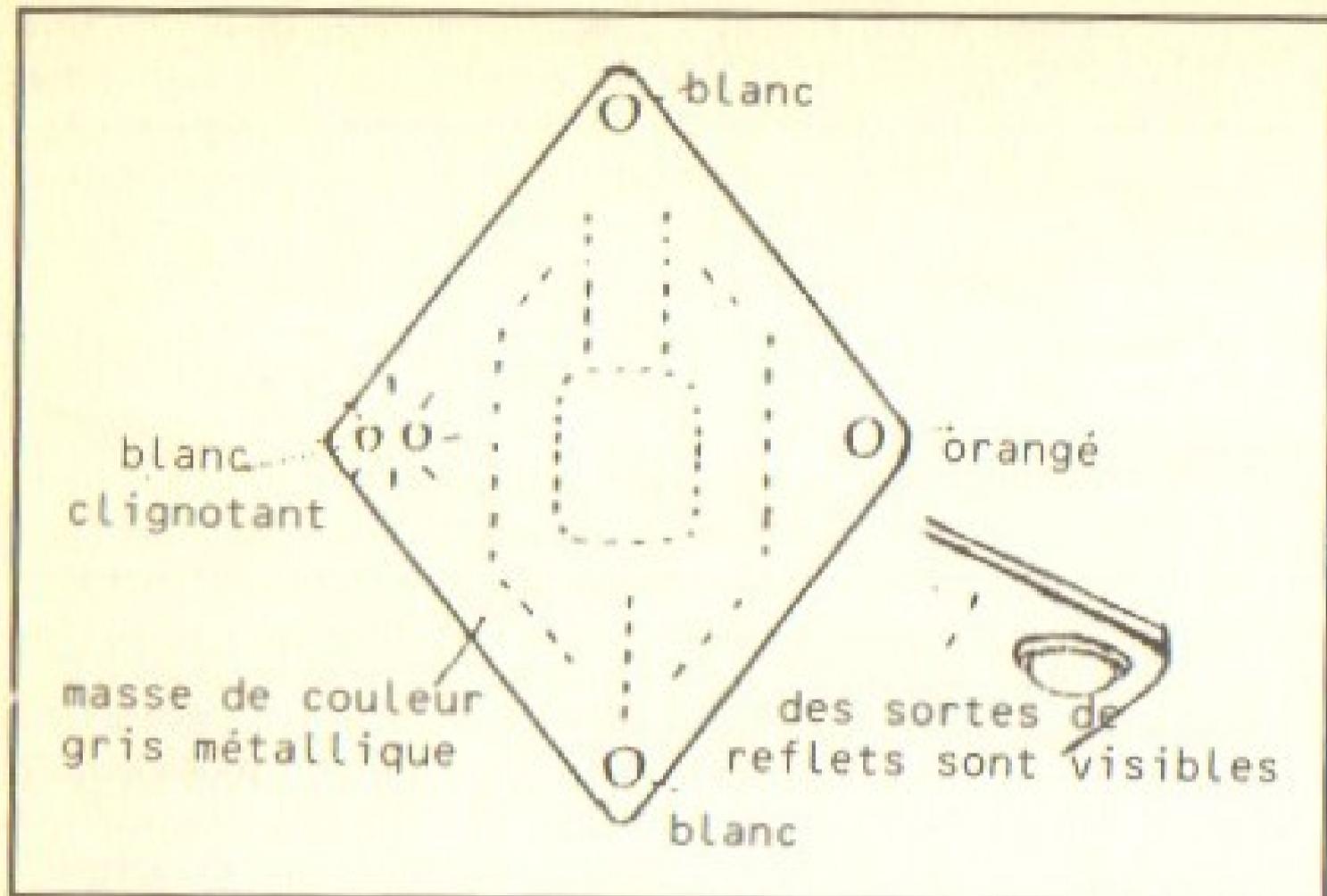


Figure 1.23

Le groupe de témoins s'empresse alors de passer à l'avant de la maison pour voir s'éloigner l'appareil très lentement en direction du NO. Au début de l'observation seuls les deux feux de gauche clignotaient, mais lors de l'éloignement les cinq feux semblent clignoter simultanément. Le témoin insiste sur le caractère "massif, volumineux et impressionnant" de cet objet et avoue avoir eu peur. Elle exclut catégoriquement l'hypothèse d'un avion conventionnel, d'un hélicoptère ou d'un ULM. La durée totale de l'observation est d'environ 10 minutes.

6. Est-ce aussi le même engin qui a été aperçu par M. D.M. habitant Spa également, bien qu'il ne puisse avec certitude préciser la date qu'il situe entre la fin juillet et le début août 1992 ? En tout cas l'heure (22h30) et la disposition des feux de l'objet correspondent aux deux autres observations de Spa.

Voici ce qu'il nous en dit : "Nous étions couchés depuis un bout de temps et notre attention fut attirée par un bruit inquiétant. Je me suis levé et j'ai ouvert la fenêtre de la chambre. Mon épouse, trop effrayée, est restée au lit. J'ai aperçu dans le ciel quatre phares blancs disposés en losange, dirigés vers le bas, n'éblouissant pas, avec un semblant de feu clignotant très faible au centre, se déplaçant très lentement, venant de l'est, soit du village d'Andrimont et se dirigeant vers le NO, vers Theux. L'observation a duré pendant deux ou trois minutes et le bruit de ferraille continuait à se faire entendre.

Etant donné la disposition des lieux l'objet a disparu de ma vue.. Je suis un habitué des petits avions et de leurs caractéristiques, vu que j'habite tout près de Malchamps. Le bruit de l'engin observé est

tout à fait inhabituel et m'a fait penser qu'il allait s'écraser du fait de sa faible vitesse et de son bruit de ferraille. Ce témoin estime l'altitude de l'objet entre 300 et 500 mètres et pense que sa vitesse était plus faible que celle d'un avion de tourisme décollant de Malchamps.

Sa voisine directe a également été intriguée par le bruit étrange, mais n'est pas pour autant sortie de sa maison.

7. A hauteur du viaduc de Polleur (commune de Theux) M. C.R., venant de Verviers, a la surprise d'apercevoir vers 22h25, en direction du SSE, soit approximativement dans le prolongement du tracé de l'autoroute, deux feux blancs intenses qui semblent immobiles dans le ciel à l'aplomb du lieu-dit "Bansions". M. C.R. se place sur la bande d'urgence et ralentit l'allure de son véhicule à 40 km/h (mais il ne s'arrête pas).

Pendant un peu plus de cinq minutes, le témoin s'approche de ces deux lumières qui semblent en fait fixées sur une structure assez plate, dont la silhouette noire mate se détache dans la luminosité ambiante de l'autoroute. Cette plate-forme doit se situer à une altitude relativement basse (environ 3 fois la hauteur d'un réverbère d'autoroute) puisque M. C.R. peut nettement distinguer une sorte de superstructure pointue la surmontant.

Le témoin remarque alors, sur ce qui semble être la face inférieure de l'objet, un troisième feu blanc qui clignote en lançant des "flashes" toutes les deux secondes environ (figure 1.24). L'objet semble massif : "plus large qu'une bande de circulation d'autoroute" (12 m). Soudain, l'objet semble "pivoter sur lui-même" en s'inclinant légèrement vers la droite et se met en mouvement, lentement, en direction de Theux.

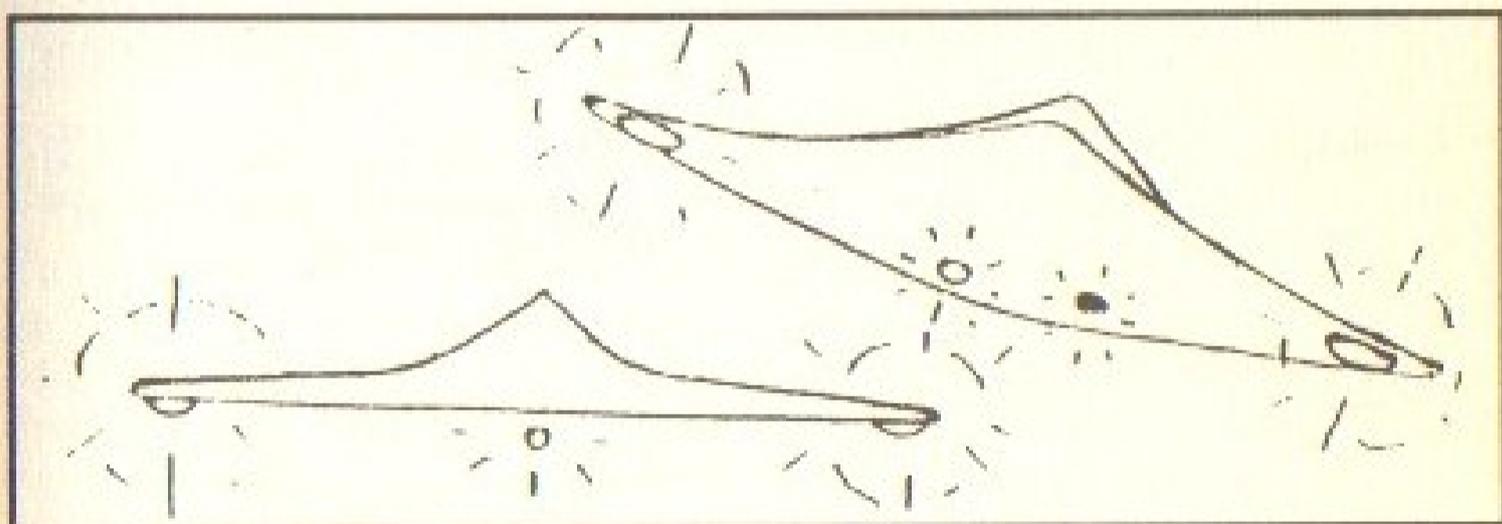


Figure 1.24

Une parenthèse s'ouvre nécessairement ici : il faut noter qu'à aucun moment le témoin n'a arrêté son véhicule et n'est sorti de celui-ci. Il est dès lors pratiquement impossible, la nuit, d'estimer si des lumières dans le ciel sont stationnaires ou non, d'autant plus que le témoin se dirigeait vers ces lumières qui, elles, s'approchaient de lui.

Lors de la manoeuvre de pivotement, le témoin remarque la présence d'un autre feu clignotant plus faible, rouge, paraissant se situer vers l'avant de l'appareil ; et le dessous de l'appareil, à cause de la perspective, semble plus bombé qu'initialement.

Le témoin se hâte de regagner son domicile à Sart-lez-Spa où il arrive à 22h37. Il se munit de jumelles ABL 6x30 et peut observer à nouveau l'objet survolant la région de Theux (cet objet-là, ou un autre ?) effectuant une série de manoeuvres (virages, montées, descentes) avant d'accélérer et disparaître vers le nord (Tancremont) en paraissant gagner de l'altitude. Il est 22h42.

8. C'est justement de Tancremont que nous parvient le témoignage de M. D.P. qui, en compagnie de son épouse et de ses deux enfants, fait une observation insolite le poussant à utiliser sa caméra vidéo. Mais l'observation se fait un bon quart d'heure plus tôt, car les témoins disent qu'il était aux environs de 22h25.

Venant en voiture de Banneux et se dirigeant vers Tancremont-Pépinster, le fils de 13 ans signale un phénomène lumineux à basse altitude qui l'intrigue. Le père jette un coup d'oeil et estime qu'il s'agit d'un avion. Son épouse rétorque alors qu'il est visible et immobile depuis quelque temps.

A l'entrée de Tancremont M. D.P. gare son véhicule et les quatre occupants sortent de la voiture. Le phénomène semble toujours à la même place et immobile, au-dessus de Theux, à environ 2 500 m à vol d'oiseau, vers l'est. En face d'eux, à la même altitude, ils distinguent à l'horizontale deux feux blancs très puissants. Ils n'entendent aucun bruit. Ils observent ainsi pendant 2 à 3 minutes et, intrigué, par l'absence de bruit et l'immobilité apparente de ce phénomène, M. D.P. décide de prendre la caméra vidéo se trouvant dans le coffre de la voiture. Il perd 3 ou 4 minutes à procéder aux réglages et filme le phénomène toujours immobile pendant 30 secondes.

Ensuite l'objet se met lentement en mouvement, semblant se diriger vers les témoins et ne modifiant apparemment pas son altitude. M. D.P. estime cependant qu'il a dû s'élever quelque peu pour survoler Tancremont. On distingue maintenant, entre les feux, un clignotant blanc de moindre importance et un gros feu blanc à l'arrière. Lors du survol de Tancremont, sa vitesse est estimée à 30 km/h. On ne peut distinguer aucune forme ni masse porteuse. Ce n'est que quand l'objet est à l'aplomb des témoins que ceux-ci perçoivent un léger bruit (genre ventilateur).

L'objet continue son vol se dirigeant vers Fléron, sans varier d'altitude ni de vitesse. Durant l'observation, plusieurs véhicules se sont arrêtés à proximité des témoins. Lors de l'enquête M. D.P. conclura qu'il s'agissait d'un avion ; et l'analyse du film tend également vers cette conclusion (voir figure 1.25 et commentaires dans le cahier des illustrations).

9. Cependant, encore à Tancrémont, vers 22h40, M. J.L., en compagnie de son épouse et de ses deux enfants adultes, circulant sur la N666 vers Pepinster à hauteur du restaurant l'«Eau Vive», voit sur sa droite (à l'est) à 40° d'élévation, un objet volant qui s'approche lentement de la route qu'ils suivent. Le phénomène se présente sous l'aspect d'un quadrilatère (losange ou carré vu en perspective), assez plat en épaisseur, aux bords bien nettement délimités, sombre, et porteur de feux : un puissant "spot" lumineux blanc à chaque angle ainsi que deux ou trois feux blancs fixes, plus petits, semblant alignés vers l'arrière. M. J.L. ralentit l'allure de son véhicule (30 km/h) pour mieux observer cet objet qui croise leur route presque à leur verticale et qu'ils observent par le toit ouvrant de la voiture.

Il vole pointé en avant à assez basse altitude (200 à 250 m), très lentement et sans bruit. Notons quand même qu'ici non plus le conducteur ne s'est pas arrêté et que toute l'observation s'est faite en roulant, et que, forcément, s'il y avait un faible bruit, il aurait été couvert par celui que faisait le moteur du véhicule.

L'engin suit une trajectoire SSE vers le NNO, de telle façon que les témoins le voient maintenant du côté gauche de la route. Soudain, il effectue un brusque changement de direction vers le NE, "à angle droit" semble-t-il, et suit pendant un instant une trajectoire parallèle à la route suivie par les témoins, avant d'effectuer un second virage qui le ramène sur sa trajectoire initiale. Les témoins précisent que le premier virage a été précédé d'une brusque accélération et qu'ils n'ont noté aucun changement de position de l'objet, si bien qu'ils estiment que, plutôt qu'un virage, l'engin se serait déplacé latéralement sans marquer d'arrêt.

Il est intéressant de noter que Mme J. croit avoir remarqué des rainures ou des stries sur la surface de l'engin, tout en ne se souvenant plus de leur configuration exacte (figure 1.26). Arrivés à hauteur de Tancrémont, les témoins remarquent de nombreuses personnes occupées à observer l'objet.

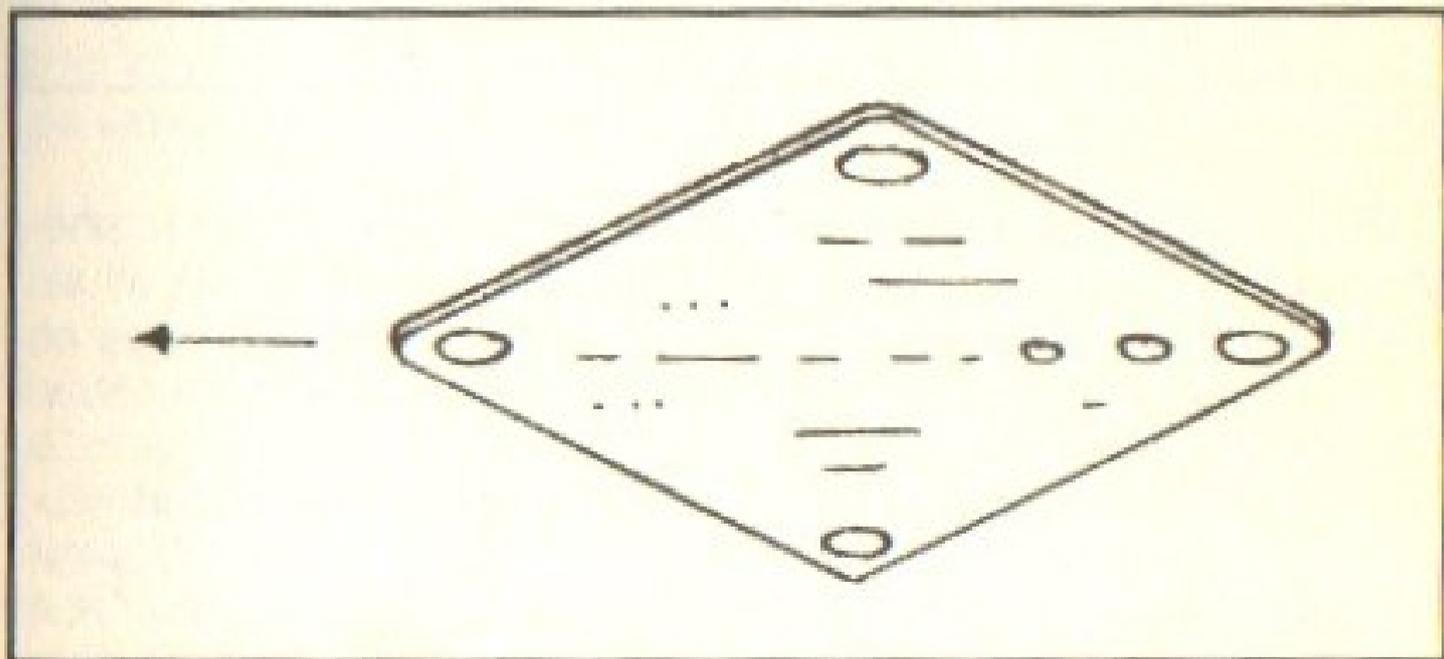


Figure 1.26

L'enquêteur estime que le changement de direction signalé par les témoins pourrait résulter d'une illusion due au mouvement relatif de la voiture par rapport à la trajectoire réelle de l'objet. La configuration de la N666 (lignes droites suivies de virages) se prête assez bien à ce genre de confusion.

10. Pendant que le témoin du cas n° 7) regagnait son domicile à Sart-lez-Spa, M. T.A., de Verviers, se trouvait chez lui, dans la salle à manger. Il aperçoit, vers 22h35, en direction du sud, un ensemble de trois lumières disposées sur un plan oblique : deux "globes" lumineux blancs à l'extérieur et, au centre, légèrement en dessous, un troisième feu blanc plus faible et clignotant.

Le phénomène se rapproche du témoin qui sort dans le jardin. Il peut alors observer la face "ventrale" de cet objet qu'il décrit comme une plate-forme triangulaire équilatérale parfaite, dont la forme se distingue nettement sur le fond du ciel (figure 1.27).

D'aspect gris plomb, elle possède un feu blanc circulaire dans chaque angle, ainsi qu'un feu central clignotant et plus faible, également de couleur blanche. Il vole lentement, à environ 100 km/h et à une altitude d'environ 500 mètres, passant au-dessus des toits voisins en émettant un bruit constant et monocorde que le témoin comparera à celui d'un moteur électrique d'une fréquence d'environ 200 Hz.

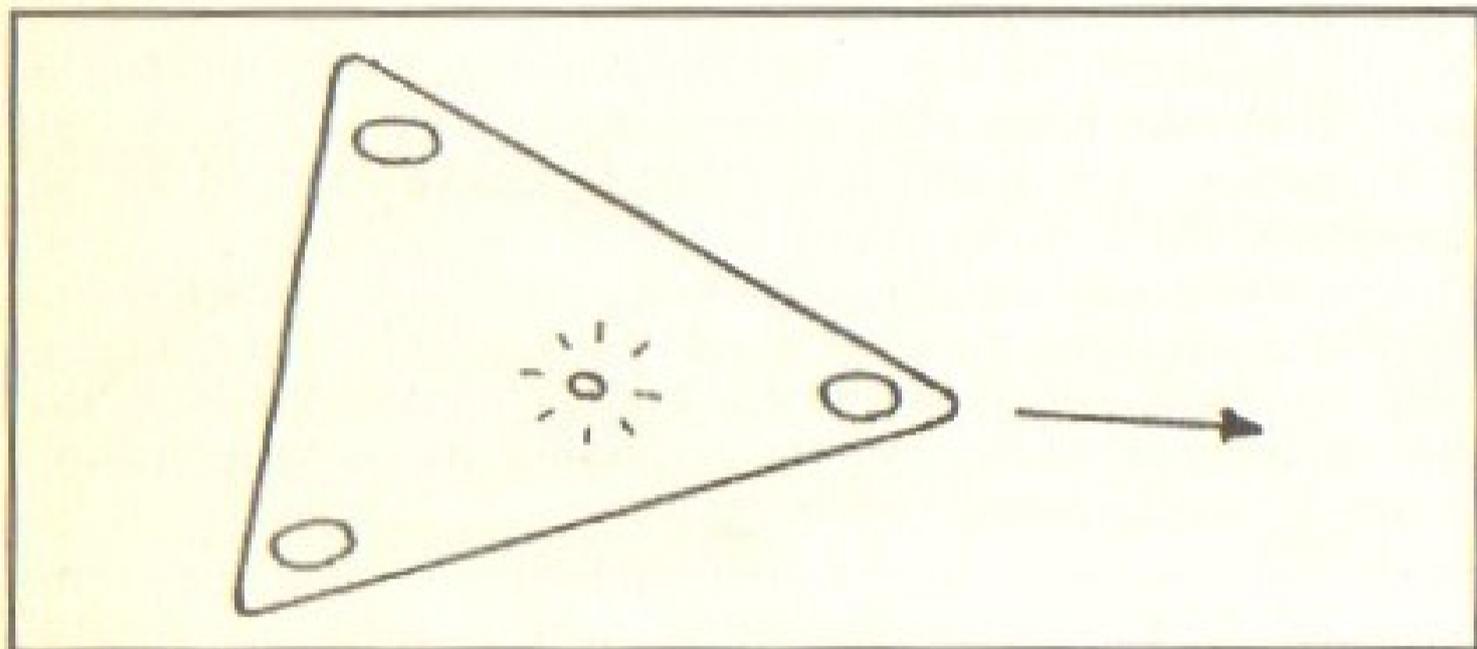


Figure 1.27

M. T.A. rentre dans la maison et monte à l'étage pour voir le phénomène s'éloigner vers les hauteurs de Lambermont (NNO) en reprenant son aspect initial. Il semble ensuite prendre un virage en changeant de position "instantanément" et s'éloigne vers l'ouest en direction de Liège.

Le témoin observe le phénomène aux jumelles, mais ne note aucun détail supplémentaire. Au bout de 15 minutes environ il abandonne l'observation, l'objet étant maintenant trop éloigné. Pour lui, il a l'impression de "masse énorme" et il est exclu qu'il s'agisse d'un avion, d'un hélicoptère ou d'un ULM.

11. De cette direction-là, de Fléron, situé à l'est de Liège, nous parviennent deux témoignages présentant des analogies certaines. Les témoins sont distraits de l'émission à la télévision par un bruit "inhabituel".

C'est d'abord le radariste, militaire de carrière, M. S.C., qui regardait les Jeux Olympiques à la télévision, qui nous rapporte son observation. Entendant des chiens aboyer de façon anormale, vers 22h20, il se dirige vers la fenêtre et sort sur la terrasse de son appartement situé au sixième étage d'un building, dernier de la série, avec large vue sur la région à l'est de Liège. A ce moment, il voit deux points lumineux sans clignotement, aussi intenses que des projecteurs de terrain de foot, paraissant immobiles dans le ciel, vers le SSE, à une distance évaluée à 1 ou 2 km et à une altitude d'environ 1 000 pieds. Avec sa femme il reste à observer ces lumières pendant trois ou quatre minutes et voit sur le parking de l'immeuble deux autres personnes regardant aussi ce phénomène. M. C.S. se saisit de son appareil photographique, effectue une prise de vue, et descend. Pendant tout ce temps les chiens du quartier aboient de concert.

Là, il se dirige vers un petit chemin donnant sur la campagne et d'où il voit bien le phénomène qui semble toujours stationnaire. Il est rejoint par deux de ses voisins. Maintenant les deux feux semblent s'écarter. Le témoin en déduit que l'objet approche et prend une nouvelle photo. L'axe d'approche est l'azimut 150, la trajectoire rectiligne, la vitesse d'environ 60 km/h. Le témoin entend aussi un léger ronflement du style "machine à lessiver".

Pratiquement à la hauteur du témoin, l'appareil effectue un virage harmonieux, à 90°, virage "sur l'aile", comme un avion. Trois feux sont visibles ainsi qu'un feu clignotant au centre, ces feux semblent être supportés par une masse sombre, aux contours assez flous. La forme générale est celle d'un triangle isocèle, plus long que large, de dimension importante, mais pas hors norme. Le nouvel axe de déplacement est l'azimut 270. Le phénomène disparaît à la vue du témoin derrière le building vers 22h40. M. C.S. a pris en tout cinq photos, dont aucune n'est probante, le film utilisé n'étant pas assez sensible pour des photos de nuit.

12. A quelques pas de là, M. S.P. habite un petit building, le seul de la rue, au 4^e étage, avec bonne vue également sur la région Est de Liège. Lui aussi suivait les Jeux Olympiques à la télévision lorsque, vers 22h30, il entend un vrombissement sourd semblant venir d'un avion volant à basse altitude. Intrigué, il sort sur la terrasse.

Paraissant immobiles dans le ciel, ou avançant extrêmement lentement, il voit deux points lumineux ainsi qu'un clignotant en direction ESE : azimut 110. Il les observe, puis court prévenir sa femme qui est sous la douche, mais qui vient quand même. Ils observent tous deux et, devant l'étrangeté du phénomène, décident d'utiliser

leur caméra vidéo. Plusieurs minutes passent pour la trouver, remettre les batteries et la préparer.

Enfin muni de son appareil, le témoin revient sur la terrasse. L'objet s'est rapproché. Sa grandeur relative est de 2 à 4 cm à bout de bras. Le témoin filme (voir figure 1.28 dans le cahier des illustrations). Un bruit de ronronnement est perceptible. L'objet passe au-dessus du building et le témoin court pour le revoir de l'autre côté. Maintenant, l'appareil se présente comme possédant trois phares disposés en triangle et un clignotant. Le témoin se remet à filmer. Au zoom, il a l'occasion de voir quatre feux disposés en losange avec un clignotant en son centre. Il lui a semblé aussi que la forme de l'engin serait celle d'un trapèze, comme un bommerang, dont les deux extrémités seraient dirigées vers le bas. L'objet se déplace vers l'ouest (azimut 275) et les témoins arrêtent leur observation lorsque les lumières s'éloignent vers l'horizon. Il est 22h40.

Ce témoin a habité pendant plus de 20 ans près de Bierset et a donc pu apercevoir, au cours de sa vie, des milliers d'avions de toutes sortes volant à basse altitude. Il affirme que la faible altitude qu'il estime à 100-150 m, conjuguée à l'incroyable lenteur de l'appareil qu'il évalue à 40-50 km/h était incompréhensible car, dans ces conditions, l'engin aurait dû s'écraser au sol...

Et pourtant...

Chez ce témoin, ainsi que chez le précédent, il y a eu d'abord un "bruit" pour les attirer sur la terrasse. Mais dans la relation de l'observation, le bruit entendu initialement ne semble jouer aucun rôle et serait pure coïncidence. Cependant, non loin de là, à 22h40, c'est bien par un bruit assourdissant que débutent deux observations intéressantes.

13. En ouvrant la porte qui donne sur le jardin, afin de faire rentrer le chien, la fleuriste, Mme H.M. de Embourg, entend un bruit de moteur particulièrement sourd. Levant la tête elle voit, à 90° juste au-dessus d'elle, un ensemble de quatre feux blancs fixes en configuration de losange. Un peu en avant du feu arrière, un feu blanc clignote. L'objet évolue lentement à une altitude peu élevée. Sa taille semble importante : 20 cm sur 30 cm à bout de bras.

Stupéfaite, elle appelle ses filles : "Venez vite, voilà un OVNI." Très vite, l'une des filles se désintéresse de l'observation, tandis que l'autre se saisit d'un appareil photographique et prend un cliché (qui n'a rien donné). L'objet vient de l'est et se dirige vers l'ouest.

Pendant un quart d'heure, les deux témoins continuent d'observer l'engin qui survole le sommet de la colline (Bois d'Angleur), à 2 000 ou 3 000 m. Ce n'est que quand l'objet se dirige vers la luminosité persistante du soleil couchant qu'il laisse voir sa face ventrale en forme de losange, sombre, noire et pleine, mais sans que l'on puisse voir de détails. Mme H.M. affirme qu'elle observera encore pendant une bonne minute le feu clignotant à travers les arbres,

avant qu'elle ne le perde totalement de vue. Ce feu clignotant lui a semblé d'ailleurs augmenter en intensité au fur et à mesure que le temps passait.

Le témoin a regardé sa montre au début et à la fin de l'observation. En une bonne dizaine de minutes l'objet a donc parcouru 2 ou 3 km, ce qui lui confère une vitesse de moins de 20 km/h... Est-ce le même engin qui fait l'objet de l'observation suivante ?

14. Vers 22h40, à Chénée, Mme B. est dans son jardin. Soudain elle entend un puissant vrombissement de moteur. Levant la tête, elle voit au-dessus d'elle, à son aplomb, une imposante masse sombre en forme de losange. L'objet est immobile ou quasi-immobile à une altitude peu élevée estimée à 150 m maximum. Trois angles sont pourvus d'un gros et puissant feu blanc fixe, le quatrième angle étant muni d'un feu blanc clignotant de moindre dimension.

Elle est stupéfaite, car elle n'a pas entendu de bruit croissant à l'approche de l'engin et est impressionnée, car la sonorité entendue lui rappelle le grondement précédant un tremblement de terre. Elle ne distingue aucun autre détail et estime la dimension de l'objet à 60 cm à bout de bras. Après quelques secondes elle rentre dans la maison pour appeler son fils.

Quand, quelques instants plus tard, le fils et sa fiancée sortent pour observer, l'objet s'est légèrement déplacé, se trouvant maintenant à l'aplomb des maisons voisines, mais toujours à la même altitude. Le fils estime que l'objet est une structure monocoque, dont les contours se découpent nettement dans le ciel. Pour lui, la forme générale de l'engin évoque celle du bombardier américain B-2 ou celle d'une chauve-souris.

Il insiste sur le fait que la forme n'est pas celle d'un losange parfait : la partie triangulaire arrière est plus courte et mis à part les feux dans les angles, aucun autre détail n'est visible. Le bruit est assourdissant et donne l'impression que le moteur ne sert qu'à maintenir l'engin en l'air et non à le propulser. Après avoir observé pendant une à deux minutes M. B. rentre pour quérir un appareil photographique.

Entre-temps, sa fiancée reste seule dehors et continue l'observation. L'objet poursuit lentement son vol en direction de Liège tout en restant toujours assez proche. Brusquement il s'incline, modifiant son cap de 45°, se redresse et reprend sa trajectoire initiale. Cette manoeuvre s'est faite par mouvements saccadés, ni la vitesse, ni l'altitude, ni le niveau sonore n'a varié.

Apparemment aucun obstacle dans les environs ne justifiait cette manoeuvre. Cependant, pendant le basculement, le témoin voit sur la partie supérieure une structure pyramidale dont l'assise correspond aux côtés du losange.

Sans être catégorique, le témoin souligne l'importance de la grandeur de cette structure, qu'une rangée de petites lumières

blanches ceinture sur le pourtour de base (figure 1.29). N'ayant pas d'appareil photographique prêt à l'emploi, M. B. et sa mère reviennent au jardin. pour assister à la fin de cette phase. Quelques instants plus tard, l'objet part soudainement à grande vitesse en direction de Liège (Cointe).

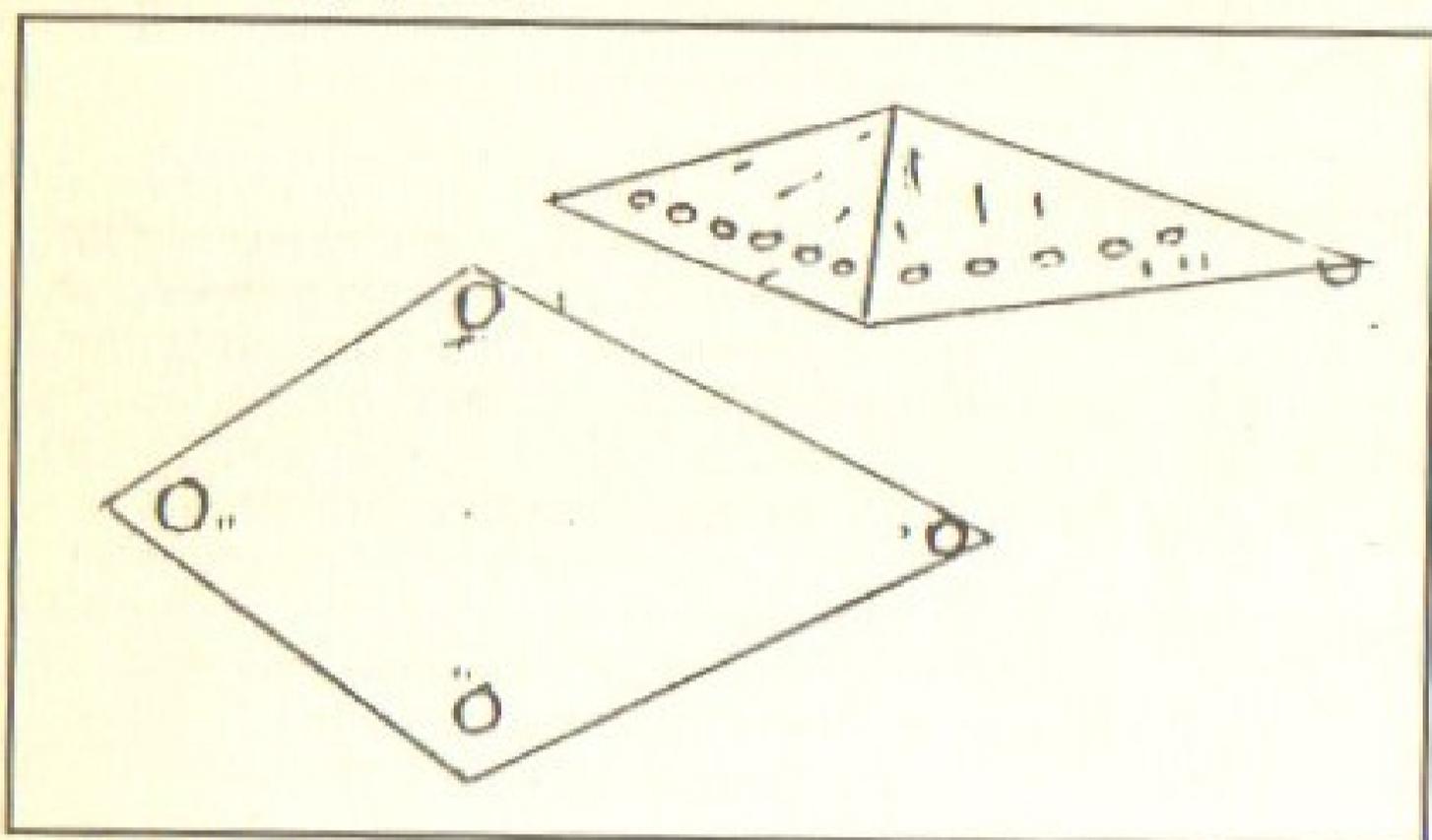


Figure 1.29

Détail intéressant : de l'intérieur de la maison, aucun bruit n'est entendu. M. B. père y regardait la télévision, Mme B. et son fils n'ont plus rien entendu, aussi longtemps qu'ils sont restés à l'intérieur.

15. Pendant ce temps, au centre de Liège, les époux B.D. font de leur côté une observation qu'ils nous rapportent en ces termes : "Je regardais la télévision lorsque j'eus le regard attiré par deux lueurs inhabituelles dans le ciel, au-dessus de Liège. Il était à peu près 22h30. Comme ces lueurs persistaient et surtout semblaient rester immobiles, je me suis approché de la fenêtre, intrigué.

Peu après, j'appelai mon épouse pour lui montrer le phénomène. Quelques secondes plus tard les lueurs se mirent en mouvement suivant une trajectoire du SE au NO, à une vitesse qui, au premier abord, nous parut constante et assez lente. Après réflexion, il nous sembla que l'appareil avait mis plus de temps pour s'approcher que pour s'éloigner, ce qui nous faisait penser qu'il aurait pu accélérer.

Dès les premiers instants mon épouse me demanda de prendre des photos, ce que je fis avec un petit appareil automatique. Les photos ne sont pas encore développées, mais j'ai bien peur qu'elles ne donnent rien (en effet, elles n'ont rien donné). Lors de l'approche de l'appareil, nous n'avons observé que deux lumières blanches (plus intenses que celles d'un avion habituel) ainsi qu'une troisième, clignotante et plus faible.

Lorsque l'appareil nous survola, nous pûmes observer cinq lumières : 4 blanches formant un losange irrégulier et la cinquième, clignotante et un peu jaunâtre. L'appareil s'est ensuite éloigné et durant ce temps, les cinq lumières citées ci-dessus restaient visibles. Autre point à remarquer : lors de l'éloignement, la lumière située à l'arrière de l'engin s'est mise à clignoter ou à briller plus intensément et ce, à quelques reprises. La rampe d'accès à l'autoroute nous a ensuite empêché d'observer d'avantage ce phénomène.

L'engin n'était pas silencieux. Un bruit de moteur l'accompagnait. Ce bruit ne ressemblait nullement à celui produit par un hélicoptère ni à celui d'un avion, mais plutôt à celui d'un petit moteur (ULM). Les deux lumières observées lors de l'approche étaient beaucoup plus intenses que celles observées lors du survol ou de l'éloignement; ce qui me fait penser qu'elles auraient été dirigées vers l'avant."

Cette description sobre sans aucune exagération du survol d'un appareil doit avoir impressionné fortement le témoin, puisqu'il nous en fait part. Mais très objectivement, en quoi cette observation est-elle exceptionnelle ?

16. Pourtant l'officier d'artillerie e.r. S.D., qui habite à 100 m de la cathédrale de Liège, au 7^e étage d'un immeuble et y occupe un appartement de coin avec rotonde offrant une vue dégagée dans la direction du sud-est, nous contacte à son tour.

"J'ai eu, à 22h40, mon attention attirée par une lumière inhabituelle que j'apercevais au travers des rideaux dans la direction du sud-est. Je me suis approché de la fenêtre, ai soulevé le rideau et aperçu dans le lointain un point lumineux. Cette lumière grossissait d'une façon continue et plutôt lente. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait en fait de deux points lumineux qui étaient solidaires dans leur déplacement. J'ai ouvert la fenêtre pour écouter le bruit d'un moteur. Il n'y avait pas de bruit.

"Maintenant, j'apercevais nettement les deux points lumineux qui ressemblaient à des hublots. Le ciel était noir sans étoiles (!) et je ne pouvais distinguer la forme de cet appareil. Cependant j'avais quand même l'impression que les hublots étaient reliés entre eux par une masse plus sombre et énorme. Je ne pouvais estimer la hauteur, mais l'engin me semblait être proche. Je pourrais comparer à l'approche d'un avion en vue d'un atterrissage. Mesuré à bout de bras, le hublot avait un diamètre de 5 à 6 mm. Entre les 2 hublots, la distance était de 6 à 8 fois le diamètre d'un hublot. Si je suppose une appréciation de hauteur de 500 à 1 000 m, l'envergure se situe entre 48-60 et 96-120 m.

"Entre les deux hublots et un peu en retrait, j'apercevais un clignotant blanc. Au passage à la verticale, les hublots présentaient une forme ronde. La lumière de ces hublots n'était pas aveuglante

mais d'un éclat jaune très marquant. Le passage a duré approximativement 2 minutes. L'engin glissait littéralement sans bruit. Je dois dire que c'était impressionnant parce que je ne pouvais raccrocher ce que je voyais à un engin connu."

Ce témoignage ressemble très fort au précédent.

17. M. M.S. habite Queue-du-Bois, à l'est de Liège, dans un quartier de petites villas. Par de larges baies vitrées la vue suit la pelouse en pente douce, une partie de la vallée de la Meuse et s'étend jusqu'à l'horizon. Ce témoin regardait les Jeux Olympiques à la télévision lorsque, vers 22h45 il est intrigué par un ronflement saccadé (les fenêtres sont ouvertes) qui le font penser à un groupe d'hélicoptères. Ce bruit allant en s'intensifiant, il sort de la maison.

C'est là qu'il voit, quasi immobile au-dessus des maisons voisines, rasant pratiquement les toits, au niveau du feuillage des arbres dont on continue à voir les cimes et, avançant au pas d'homme, un objet en forme de triangle isocèle, plus long que large, portant un feu blanc dans chaque angle. Au centre, il y a une lumière plus intense qui ne clignote pas vraiment mais fait comme un mouvement giratoire. Tous ces feux resteront visibles lorsque l'objet s'éloignera.

M. M.S. court chez les voisins afin de leur montrer le phénomène, mais ils sont absents. Ensuite il se rend chez sa tante, à deux maisons de là. Cette personne sort et observe en même temps que lui. Les bords de l'engin ne sont pas très nets, l'avant semble effilé et arrondi comme une carlingue (figure 1.30). A aucun moment il n'a été possible de distinguer l'épaisseur de l'objet. Le témoin a utilisé des jumelles pour continuer son observation et affirme qu'aussi longtemps qu'il a pu le distinguer il voyait toujours les trois lumières blanches fixes et la lumière blanche clignotante, avec de-ci de-là, mais vu de très loin, une autre lumière clignotante se situant à la fois plus à droite et plus en hauteur. Il regarde l'heure quand il termine l'observation : il est 22h55.

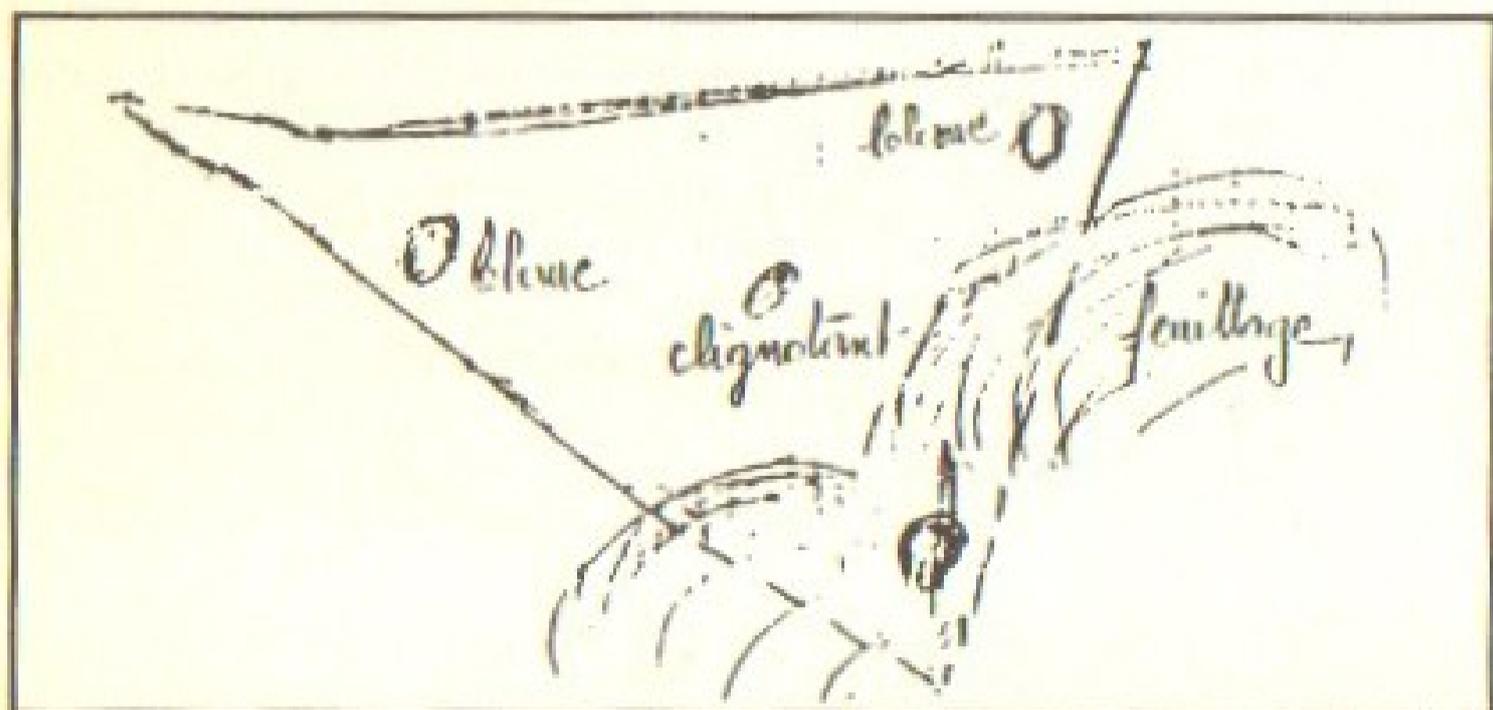


Figure 1.30

18. Au même moment, soit vers 22h45, le policier liégeois M. H.L. fit, à Gomzé-Andoumont, l'observation qu'il nous relate de cette façon : "Circulant à bord de ma voiture sur l'A26, à la borne 13,8 dans le sens Liège-Ardenne, j'ai remarqué le phénomène peu après la sortie de Beaufays. Il s'agissait de deux lumières blanches, assez bas sur l'horizon, à une altitude comme celle d'un avion atterrissant, à une distance que j'estime à 200 ou 300 m. Ces deux lumières, sur un plan horizontal, pouvant faire penser à l'envergure d'un avion, étaient fixes. A mi-distance de ces lumières, un feu blanc clignotait de façon régulière.

"Ce phénomène se trouvait sur ma droite et était immobile. Chemin faisant et suivant les courbes de l'autoroute ces lumières se trouvèrent sur ma gauche et je finis par les dépasser. Etant assez sceptique, je détournai mon regard durant quelques secondes puis je m'aperçus que deux automobilistes s'étaient immobilisés sur la bande des pneus crevés et l'observaient, sortis de leur voiture. Je fis de même.

"Je m'aperçus que le jeu de lumières avait changé pour former un triangle équilatéral avec, à chaque angle, un feu jaune-orange nettement moins lumineux et toujours ce feu clignotant blanc de même intensité au centre. Puis, un quatrième feu orange vint s'ajouter pour former un losange. Alors ces lumières se mirent à se déplacer très lentement et en un seul bloc, traversant l'autoroute pour se diriger vers ma droite. J'estime la vitesse à environ 10 km/h. A aucun moment je n'ai aperçu la forme de ce phénomène qui survolait la région sans aucun bruit ni aucun souffle perceptible. Je ne peux pas dire si ces lumières provenaient d'un seul ou de plusieurs "engins". J'ai eu l'impression qu'il "observait" la circulation sur l'autoroute. Le phénomène s'est éloigné lentement, sans modifier sa vitesse ni son altitude.

19. A Pépinster, M. D.Y. regarde la télévision, assis dans le salon. Il est environ 22h45.

Furtivement il aperçoit par la fenêtre un ensemble de lumières dans le ciel, à une altitude de 1 000 ou de 1 500 m. Ayant déjà été témoin d'une manifestation d'OVNI il y a une quinzaine d'années, M. D.Y. réalise de suite que le phénomène qu'il voit a un caractère insolite.

Il monte à l'étage où son épouse est déjà couchée. Par la fenêtre du premier les témoins peuvent alors observer, à 55° d'élévation, un objet constitué de trois feux blancs disposés en triangle au centre duquel un quatrième feu, d'un blanc lumineux plus soutenu, lance des flashes, réguliers et rapides.

Le phénomène avance très lentement, sans émettre le moindre bruit audible en suivant une trajectoire orientée du sud-est vers le nord-ouest. Il s'éloigne à la même allure vers l'azimut 310 où après quelque cinq minutes d'observation il n'est plus visible que sous

l'aspect d'un point clignotant blanc. Pour ces témoins, l'hypothèse d'un avion est à exclure.

20. Nous nous retrouvons au sud de Liège, à Jemeppe. Il est entre 22h00 et 23h00. Mme G.S. prend le frais, en compagnie de quatre autres personnes, sur le parvis bordant l'immeuble H.L.M. où elle habite.

Une personne de ce groupe attire l'attention des autres sur un phénomène très lumineux semblant évoluer très lentement à basse altitude. Il vient de l'est. Après quelques instants, il semble stationner au-dessus d'un groupe d'arbres distant de 50 m d'elles. Intriguées, elles tentent de se rapprocher mais elles sont arrêtées dans leur progression par la clôture métallique formant la séparation avec l'école. L'enquêteur conclura à une trop grande probabilité de confusion avec un simple avion.

Mme G.S. observe un ensemble de quatre gros points lumineux blancs conférant au phénomène une forme de losange, évoluant pointe en avant et possédant aussi un clignotant blanc nettement plus petit. Venant de l'est, il stationne pendant trois ou quatre minutes au-dessus d'un groupe d'arbres d'environ 15 m de haut, à une altitude de 40 à 100 m. Il demeure parfaitement immobile, émet un bruit fort avec un léger sifflement inhabituel. Il n'est pas à la verticale du témoin, mais à 60-70° d'élévation. Le témoin ne distingue aucune masse, mais devine sur le dessus une forme bombée. A bout de bras, le phénomène fait 50 cm de dimension. Après être resté immobile pendant quelques minutes, il repart lentement vers l'ouest, à 20 km/h. A ce moment, le témoin observe deux clignotants au lieu d'un seul.

Pour Mme C. la description est identique, mais pour elle les quatre gros feux blancs projettent des faisceaux à 45° dirigés vers le sol. Quand l'objet s'éloigne, elle voit une structure bombée sur le dessus.

M. G., quant à lui, croit d'abord voir un hélicoptère et il craint qu'il n'aille heurter le terril derrière la cité. Il estime l'altitude de l'objet, lorsqu'il est immobile, à environ 200 ou 300 m. Il compare le bruit à celui d'une turbine. Pour lui, la dimension à bout de bras vaut quelque 12 cm.

Mme B. confirme le témoignage de Mme C.

En ce qui concerne M. L., se trouvant dans son appartement au rez-de-chaussée, il dit avoir observé quatre fronts lumineux à une altitude assez importante, mais avoir surtout été intrigué par le bruit.

Si ces témoignages concordent dans leur ensemble, il existe une probabilité importante de confusion avec un avion en phase d'atterrissage (impression d'immobilité) et l'on ne peut écarter une concertation ou une autosuggestion collective. L'aéroport de Bierset n'est pas loin. Et, sauf des lumières, les témoins n'ont rien vu d'autre...

21. Entre 22h00 et 23h00 l'étudiante S.M. se retrouve avec des copains et copines sur le terrain "Trois Fontaines" près des Ets. Lawn Boy à Alleur ; ils sont huit jeunes de 17 à 20 ans et discutent. Au loin (dans l'axe de Fléron) ils voient un point lumineux qui leur semble immobile. La visibilité en direction de Liège peut être estimée entre 3 et 5 km. Tout en continuant à discuter, ils jettent de temps en temps un coup d'oeil vers cette lumière inhabituelle et voient qu'elle a commencé à bouger vers eux, à faible vitesse. Cela a mis un quart d'heure à partir du moment où ils ont aperçu la lumière à une distance de 1 à 2 km (ou de 3 à 5 km, selon le témoin), jusqu'au moment où l'objet est passé à leur verticale.

Pendant la phase d'approche de l'objet, les jeunes gens étaient de plus en plus intrigués. Il est passé très bas, à moins de 100 m d'altitude sans aucun bruit et ensuite ils l'ont encore suivi des yeux pendant cinq bonnes minutes tandis qu'il s'éloignait. La vitesse de cet objet devait réellement être très basse, car en considérant même qu'ils l'aient vu à 5 km, il a mis 15 minutes pour arriver à leur verticale, ce qui ne fait même pas une vitesse de 20 km/h !

Les lumières de l'objet étaient disposées en triangle, base en avant. Les deux points lumineux, comme de vastes hublots situés aux extrémités de la base, étaient très lumineux mais non aveuglants et semblaient éclairer vers l'avant. Vers le centre, une lumière de moindre importance, blanche aussi, clignotait. Les jeunes gens ont d'abord pensé que l'objet allait se poser.

Lors de l'enquête menée sur les lieux de l'observation, l'enquêteur a profité de la proximité de la piste de l'aéroport de Bierset et des passages répétés d'avions et d'hélicoptères pour faire des comparaisons de taille, de vitesse et d'altitude. Le témoin S.M. a toujours répondu correctement et sans hésitation en évaluant même correctement la vitesse d'approche d'un *Mirage*. D'autre part, l'enquêteur a attiré l'attention des témoins sur le fait que le bruit de l'autoroute couvrait pratiquement tout autre bruit de camion et de véhicule circulant plus près.

22. Sur l'autoroute E40 Bruxelles-Liège à hauteur de Berloz, deux voitures reviennent d'Ostende. Il est aux environs de 22h40. Dans le premier véhicule : M. G.J., électricien, avec son épouse ; dans l'autre : le beau-frère de M. G.J. avec sa femme. A une altitude stable et à une vitesse constante de 100 km/h environ, ils voient bien avant la sortie de Berloz à leur droite, deux spots blancs.

"Ma femme m'a demandé ce que c'était. J'ai répondu un "OVNI" par boutade et en y réfléchissant un peu plus, c'était vraiment dans le sens littéral du terme, un objet non identifié pour moi. Je suis pratiquement certain de la vitesse étant donné que je ne dépasse jamais les 120 km/h et que je m'y tiens.

"J'ai accéléré afin de le rattraper et, à la sortie de Berloz, mon beau-frère qui me suivait est sorti de l'autoroute. J'ai continué jus-

qu'au restoroute de Waremme et je suis sorti par la station-service.

"J'ai constaté que l'objet s'était arrêté. J'ai passé le pont et je me suis arrêté. Je l'ai vu. Je suis sorti de la voiture pour être certain de la couleur des spots. Je l'ai observé et mon épouse aussi. Il y avait quatre feux blancs disposés en losange, ainsi qu'un flash bleuté à l'avant-gauche. Je suis remonté dans mon véhicule et j'ai fait des appels de phares sans obtenir de réponse. L'engin a redémarré doucement, sans bruit. Je n'ai pas aperçu de masse porteuse. Je suis rentré chez moi, j'ai continué à l'observer de la maison tandis qu'il se dirigeait vers la Flandre. Ensuite j'ai commencé à téléphoner à différents organismes..."

En ce qui concerne le début de cette observation, il faut faire des réserves. Le témoin prétend voir devant lui un OVNI filant à 100 km/h (et il en est certain) en maintenant la même altitude. Mais est-il déraisonnable de penser que l'engin se trouvait nettement plus éloigné des témoins, phares dirigés vers eux ? Et pour l'avoir vu filer, qui de nous n'a pas vu "filer" la Lune à la même vitesse que nous lors d'un trajet en voiture ou en train ? Illusion d'optique probable pour le début de cette observation.

23. L'étudiant en chimie, M. D.E., travaillant pendant les vacances au Carestel, sur l'autoroute Liège-Bruxelles à Waremme, nous confirme par sa lettre du 28 juillet l'observation du même phénomène : "Dimanche 26 juillet, vers 22h40, je termine mon service dans ce restaurant. Je quitte le parking et j'emprunte la route qui longe l'autoroute. A ce moment, j'aperçois devant moi deux gros phares à hauteur de l'éclairage de l'autoroute. Je pense que c'est un gros avion qui tourne pour atterrir à Bierset, comme ils le font souvent. Je passe le pont de l'autoroute et je revois les phares à la même place.

"Je m'arrête sur l'accotement, car cela m'intrigue un peu. Je remarque alors que les deux phares sont presque immobiles et sont dirigés parallèlement à l'autoroute, vers Bruxelles. Au centre de ces phares, un peu plus bas, il y a un feu blanc clignotant (environ une pulsation par seconde). Aucune signalisation habituelle d'avion n'est visible (pas de flash en bout d'aile ni de feu rouge clignotant). Comme il reste immobile, j'essaie de le contourner en passant par la ville de Waremme. Je me retrouve au rond-point de la rue porte de Liège, environ 1 km plus loin de l'endroit où je me trouvais initialement.

"Après avoir cherché entre les buildings, je retrouve les lumières : elles sont à la même place ou presque, car elles avancent très lentement vers Bruxelles. J'observe la chose de 3/4 arrière. Les deux gros phares ne sont plus visibles, seulement quatre petites lumières pâlottes disposées en losange, avec toujours le feu blanc clignotant au centre. J'ai dû arrêter là mon observation après 10 bonnes minutes, vu l'heure tardive. Je ne peux pas fournir beaucoup de dé-

tails de la chose à cause de l'éclairage de l'autoroute : je peux seulement dire qu'elle était à une altitude d'un avion s'apprêtant à atterrir. Aucun bruit plus fort que le bruit de l'autoroute n'était audible.

"Le lendemain, le gérant qui était parti quelques minutes plus tôt que moi la veille, m'a décrit la chose exactement comme je l'avais observée. Il l'avait déjà remarquée par la fenêtre du restaurant avant de partir. Il s'est aussi arrêté après le pont de l'autoroute pour l'observer : il a vu un engin volant très bas, immobile à hauteur de l'éclairage. Il n'a vu aucune structure, seulement deux gros phares blancs et un plus petit clignotant au centre. Il ne s'est pas inquiété outre mesure et est rentré chez lui. En y réfléchissant, il y a peu de chances que ce soit un avion ou un hélicoptère, vu l'absence de signalisation réglementaire et la vitesse très lente de la chose observée restant au même endroit pendant 5 bonnes minutes. Je suis cependant sûr que les lumières provenaient de l'engin et n'étaient pas une projection venant du sol. Je ne peux rien conclure de plus."

24. Faisant suite aux observations de Waremme, en continuant sur la trajectoire vers le NO un phénomène insolite est remarqué dans l'entité de Mechelen-Bovelingen, à Heers, près de St-Trond (province de Limbourg) Le témoin, Mme C.E. a entendu subitement, vers 22h50, un bruit sonore, comme un ronflement fort. Déjà dans sa chambre, elle descend quatre à quatre les escaliers et ouvre la porte vers l'extérieur.

Une fois dehors, le bruit était nettement plus doux. En regardant autour d'elle à la recherche de ce qui a provoqué le bruit, elle remarque au nord un ensemble de six lumières blanches en configuration rectangulaire, qui évolue lentement en direction de St-Trond, soit vers le NO. Elle suit ces lumières des yeux pendant environ une minute et, à sa stupéfaction, elle voit parmi ces six lumières, apparaître deux autres petites lumières blanches très fortes qui se déplacent à une vitesse fulgurante pour aller se placer parmi les étoiles. Impossible d'en encore les différencier à ce moment. L'ensemble des six lumières continuait lentement son vol et disparut à son tour de la vue de Mme C.E.

25. Vers 23h00, huit personnes sont attablées à l'extérieur, à Vaux-sous-Chèvremont, lorsqu'un bruit assourdissant se fait entendre. Les témoins lèvent les yeux et voient arriver un groupe de quatre ou cinq grosses lumières blanches disposées en forme de losange.

Cet ensemble évolue lentement à faible altitude, à peine plus haut que les lignes à haute tension qui traversent l'espace aérien, soit à 60 ou 80 m. Ils estiment la vitesse à quelque 30 km/h. Ce phénomène survole les témoins et s'éloigne vers Chênée-Angleur, soit sur une trajectoire orientée est-ouest. La durée totale de l'observation n'est que de deux minutes.

M. J-M. B. voit l'ensemble évoluer pointe en avant. Un peu en retrait du "phare de tête", il y a un feu blanc clignotant de moindre dimension. Le témoin pense avoir aperçu une masse porteuse sombre avec une superstructure reliant les 2 phares avant et de chaque côté, une protubérance sise sur le dessous.

L'objet est vu sous sa face ventrale. Le témoin compare cette vision à l'avion américain A-110 (chasseur de chars), mais à l'inverse de celui-ci, les "réacteurs" sont en-dessous. Il estime que les côtés du losange ont une longueur de 20 m. A bout de bras, il donne un écartement de 50 cm.

Le bruit très fort est comparable à celui produit par une centrale électrique, mais serait particulièrement audible lorsque l'engin est à l'aplomb des témoins, pour décroître rapidement lorsqu'il s'éloigne. M. J-M. B. est le seul des témoins à avoir aperçu une masse porteuse, et encore n'en a-t-il fait mention que lors de l'enquête, après réflexion donc. Cependant, le croquis qu'il nous a fait du phénomène, se rapproche assez des dessins de certains autres témoins et est intéressant à ce point de vue. C'est un passionné d'aviation et possède une licence de pilote.

Les témoins ont vu arriver l'objet de l'est, probablement de Rommée (altitude : environ 250 m) Les collines dominant le site de l'observation sont parsemées de pylônes pour les lignes à haute tension. Si l'objet évolue réellement à basse altitude, on doit admettre qu'il aurait volontairement perdu de l'altitude (plus de 120 m) sur une distance n'excédant pas, à vol d'oiseau, 3 km.

Lorsqu'il s'éloigne, il survole une petite colline dont la hauteur est d'environ 80 m et donne l'impression d'en raser le sommet... de semble suivre la topographie du terrain.

Ici non plus, tout doute concernant une confusion n'est pas à exclure.

26. C'est de la région de Stavelot que nous parvient l'avant-dernier témoignage, au lieu-dit "Mista".

Mme D.B. nous confie : " Vers 23h05 je revenais d'avoir été reconduire une amie à Stavelot. Mon attention a été attirée par un objet plat, sombre, qui survolait la ferme. Cet objet avait un phare blanc clignotant à l'avant et venait apparemment de St-Vith pour se diriger vers Liège (soit du SE vers le NO) à faible allure, 100 km/h environ.

"Le fait que cet engin n'avait pas d'épaisseur m'a vraiment surpris. J'ai alors accéléré pour m'arrêter un peu plus haut après avoir quitté la route principale à hauteur de la ferme d'où je pouvais mieux observer "la chose". Je voyais distinctement les phares à l'arrière, de couleur blanche, qui ne clignotaient pas. Le phare clignotant de l'avant n'avait pas l'air d'être fixé comme ceux de l'arrière : il semblait se trouver à une certaine distance de la plate-forme, comme tenu par un bras, genre "spot".

"Je suis sortie de mon véhicule afin d'écouter s'il faisait du bruit : il n'en faisait pas. Le calme régnait sur la campagne : s'il avait fait du bruit, j'aurais dû l'entendre. Après un certain temps, l'objet a disparu derrière l'horizon."

Notons que le point le plus haut en direction de St-Vith culmine à 450 m (Bois de Burteaumont), qui est la direction générale d'où venait l'OVNI. Le point le plus bas est à 300 m, au virage de Stavelot, ancien circuit. En quelques centaines de mètres, ceci nous donne une différence d'altitude de l'ordre de 150 m, qui peuvent accréditer les dires de Mme D.B. d'avoir vu l'OVNI de haut, ou tout au moins de profil, puisqu'il évoluait un peu au-dessus des arbres, et survolait ensuite la petite vallée formée par l'"Eau Rouge", 150 m plus bas.

Selon ce témoin, l'objet ne pouvait être que télécommandé, étant donné la faible épaisseur au centre qu'elle estime à 15 cm... pour une longueur de 20 m et une largeur de 15 m environ. L'arrière de l'objet était triangulaire, l'avant tout en rondeur.

27. A Verviers, le militaire de carrière M. L.J., quitte la caserne pour rentrer chez lui. Il est 23h40. Arrivant à peu près face à lui, il voit des gros feux d'avion. Écoutons-le : "Tout en marchant, je me dis, c'est un avion curieux, hein ? Quelques mètres plus loin, je regarde à nouveau mais plus attentivement : je remarque maintenant 3 feux, puis 4, disposés en losange, d'un blanc pâle, ainsi qu'un clignotant. L'engin me paraît un peu plus gros qu'un avion de tourisme vu à la même altitude (1 000 m ?) et il vole assez lentement.

"J'entends un vrombissement sourd comme une grosse machine qui fait vibrer les murs. L'objet vole sur une trajectoire droite, il me semble en oblique, du SSE vers le NNO et s'éloigne vers Battice. Il finit par disparaître après 15 ou 30 secondes, caché par le toit des maisons. A aucun moment je n'ai vu sa masse."

Nous ne voyons pas ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette observation banale d'un avion la nuit. Mais peut-être que le témoin, ayant vraiment pris la peine de bien observer, s'est-il trouvé confronté à des configurations inattendues qui lui ont semblé dès lors "inconnues" et l'imagination aidant, le vrombissement du moteur a pris des allures de "vibrations spéciales", le tout formant une observation "insolite" digne de nous être rapportée.

Voilà qui clôture cette journée du 26 juillet 1992. De cette moisson abondante, il est difficile de séparer le bon grain de l'ivraie, le bon sens est souvent heurté, mais tout n'est pas à rejeter. Il y a eu vraiment quelque chose de très spécial en cette nuit, et le ton sincère de tous les témoins rend souvent perplexe.

Une observation intéressante eut lieu à Plancenoit, dans le Brabant. Les témoins, un couple dans la quarantaine, M. et Mme Philippe C., furent très étonnés du spectacle qui s'offrit à eux, ce 4 octobre à 18h45.

Les témoins se déplacent en voiture. Après avoir quitté Maransart et roulant à 40 ou 50 km/h, l'attention du témoin principal, conducteur de la fourgonnette R4, est attirée par le phénomène qu'il observe devant lui, dans l'axe de la route. Il faut préciser que Philippe C. est, au début de l'observation, seul à s'intéresser au phénomène. Mme C. n'y porte pas attention ou regarde dans une autre direction, car elle déclare n'avoir observé la chose lumineuse qu'au moment où son mari a attiré son attention sur ce qu'il voyait.

Il remarqua un gros point lumineux, jaune, très brillant et net. Il précise qu'il ne pouvait s'agir d'une étoile, car il faisait encore trop clair et qu'il n'a jamais observé une étoile aussi lumineuse. Ce point lumineux lui semble immobile, il songe tout d'abord à un avion venant en sens inverse, puis rejette cette hypothèse étant donné l'immobilité apparente et l'absence de feux de position. Très intrigué, il signale son observation à sa femme et décide de changer de direction (il devait normalement prendre une route vers la droite). Pendant un petit moment il perd le phénomène de vue, car la route descend sur Plancenot, puis remonte. Il retrouve le phénomène à l'endroit prévu, lorsqu'il est revenu sur le plateau. Mais, à son grand étonnement, cette lumière fait alors partie d'un ensemble plus vaste, qu'il assimile d'abord à un avion étant donné son caractère allongé et quelque chose qui pouvait figurer une queue.

Le phénomène se rapproche en se déplaçant très lentement en sens inverse sur la droite de la route. La lumière consiste en fait en un grand rectangle lumineux, comme une baie vitrée située sur le côté de l'objet. Derrière cette grande baie vitrée, il ressent une "présence", il observe plusieurs éléments moins lumineux dans ce rectangle qu'il n'arrive pas à interpréter autrement que comme une "présence". Il est frappé par la discordance entre le flou de la structure de l'engin et la netteté du rectangle lumineux. Cette structure est de forme allongée, grisâtre et floue. Il n'y a pas d'ailes ni de feux de position, la baie vitrée est plutôt dorée et en dessous de l'objet le témoin constate la présence d'une petite lumière rouge qui clignote très lentement.

Mme C. observe également le phénomène et demande à son époux d'arrêter la voiture. Elle ouvre la vitre de droite, le moteur de la voiture n'étant pas arrêté. Elle suppose que la structure est métallique, la qualifie également de grisâtre et dit que l'objet lui fait penser à une grue de chantier, à cause de sa forme. Pendant un moment les deux témoins observent le passage lent de l'objet, sans pouvoir distinguer réellement sa nature. L'objet paraissait très grand (entre 7 et 10 cm bras tendu) et ne faisait aucun bruit audible (mais le moteur de la R4 tournait toujours). Au fur et à mesure de l'observation, M. C. se sent de plus en plus inquiet ; quoi qu'il en soit, il finit par être partagé entre sa curiosité et une certaine angoisse qui l'étreint. Il aurait pu faire demi-tour et tenter de continuer à observer cet objet.

Finalement, sa peur a le dessus et il préfère partir, prétextant être attendu chez des amis, ce qui est une bonne excuse pour ne pas continuer l'observation. (enq. C. Hauzeur).

Fanzel est un petit village situé dans la vallée de l'Aisne dans le nord du Luxembourg, à 15 km de Durbuy. Mme Anne S. nous raconte : " Le 11 octobre 1992 vers 19h50, je roulais en direction du village de Fanzel, ayant une autre voiture devant moi. Soudain, à l'entrée du village, un objet totalement insolite est apparu à une altitude très basse. Sa dimension était impressionnante : plus ou moins 20 m. L'automobiliste devant moi a freiné brusquement et j'ai manqué de le percuter par derrière. Cet objet se déplaçait du nord vers le sud à vitesse très lente. Il avait une forme ovale et sur le dessus de l'appareil se trouvait un gros phare blanc-jaune de la dimension d'une fenêtre. Ce phare éclairait dans notre direction, ce qui laisse penser que l'objet se déplaçait latéralement. Il était de très forte intensité. Le contour de l'engin, qui semblait être une masse colossale de couleur gris anthracite, portait à sa base une couronne lumineuse clignotante mais fixe, de couleurs variées : bleu, rouge, vert. Une excroissance en forme d'équerre était dirigée vers le bas dans le sens du déplacement de l'objet (figure 1.31). L'objet donnait l'impression de descendre progressivement vers le sol et des reflets lumineux apparaissaient sur la "structure" de l'appareil.

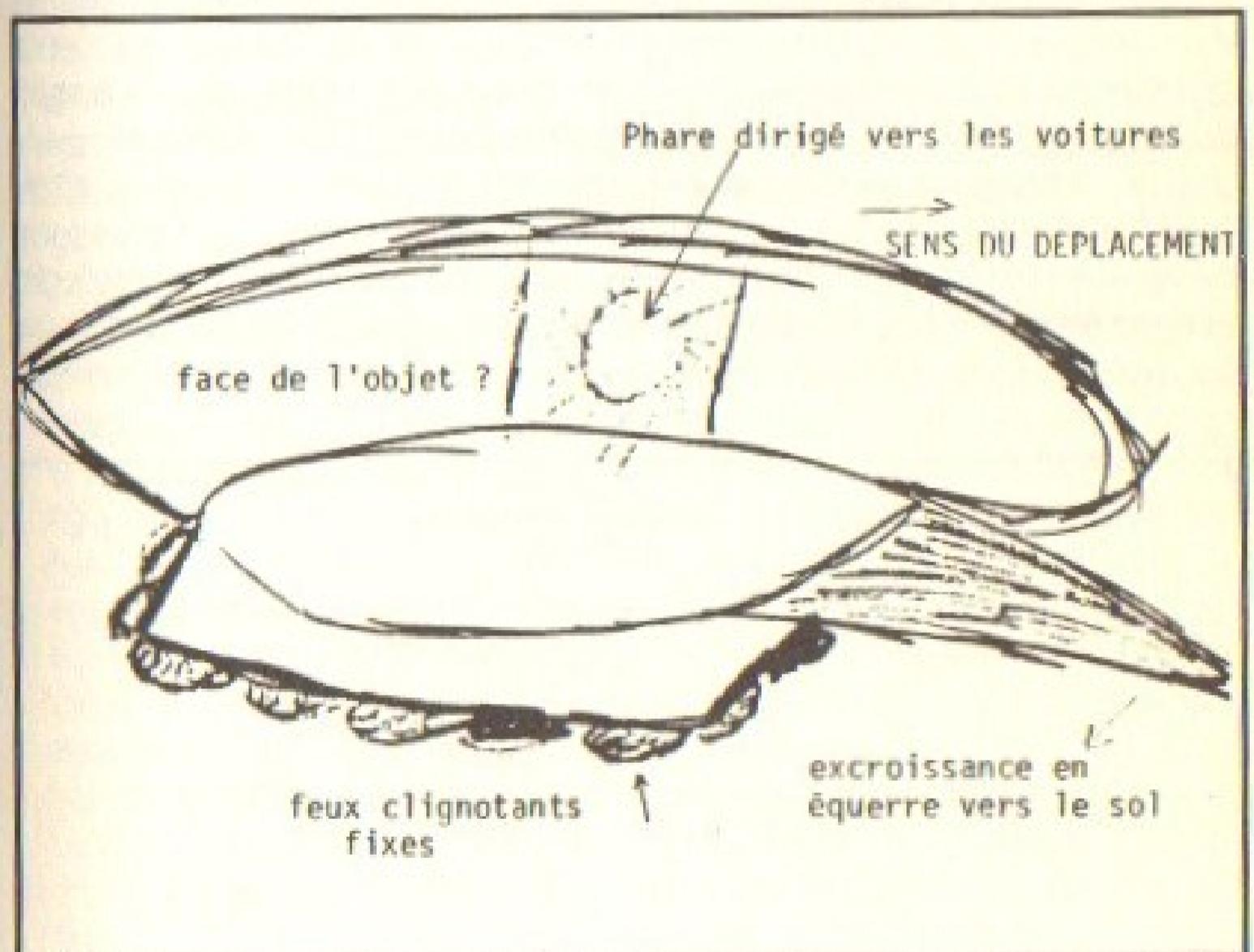


Figure 1.31

"Je suis sortie de voiture, ainsi que les deux occupants de l'autre voiture. Aucun bruit n'a été perçu alors que le phénomène évoluait

à une altitude approximative de 50 m et à une distance d'une trentaine de mètres de notre position. Les personnes de l'autre voiture ont, ainsi que moi-même, conclu à l'"apparition" d'un OVNI. Nous étions tous trois ébahis. Après quelques secondes d'observation, le phénomène a cessé brusquement avant de réapparaître presque aussitôt. L'objet se dirigeait toujours vers le sol et sa dimension ne variait pas. Au bout de 35 secondes, l'observation a cessé brutalement, comme une lampe qu'on éteint. Il se trouvait à ce moment à la hauteur des cimes des sapins. Nous étions, les deux autres personnes et moi-même, figés sur place. Nous sommes restés sur l'emplacement au moins encore pendant 5 minutes, avant de reprendre nos esprits.

Il est à préciser qu'au domicile de Mme S., à la même heure, non loin du lieu de l'observation, les enfants qui regardaient par la fenêtre avec vue sur les bois, interpellaient leur père disant qu'ils voyaient une grosse lumière jaune avec des petites lampes rouges. Ils croyaient que c'était St Nicolas qui apportait les jouets. Ils venaient tirer le père par les bras, mais il n'a pas pris la peine de se lever... (enq. M. Warnier).

Le 15 octobre 1992, Mme M.R., institutrice, circule à bord de sa voiture à Verviers, rue Defays, longeant les bords de la Vesdre, lorsque son attention est attirée sur sa droite par la présence d'un objet immobile dans le ciel, à une distance d'environ 400 m en direction du nord-est. Cet objet semble se situer à très basse altitude (une quarantaine de mètres) et se présente sous l'aspect d'un triangle assez large avec les coins arrondis. Il est de couleur sombre, porteur de trois grosses "lumières" blanches très vives, disposées elles aussi en triangle. En outre, cette forme triangulaire est soulignée par un grand nombre de petits points lumineux sur tout le périmètre de l'engin (figure 1.32). Mme R. arrête son véhicule à hauteur des feux de signalisation au croisement de la rue L. Defays et du Pont Parotte.

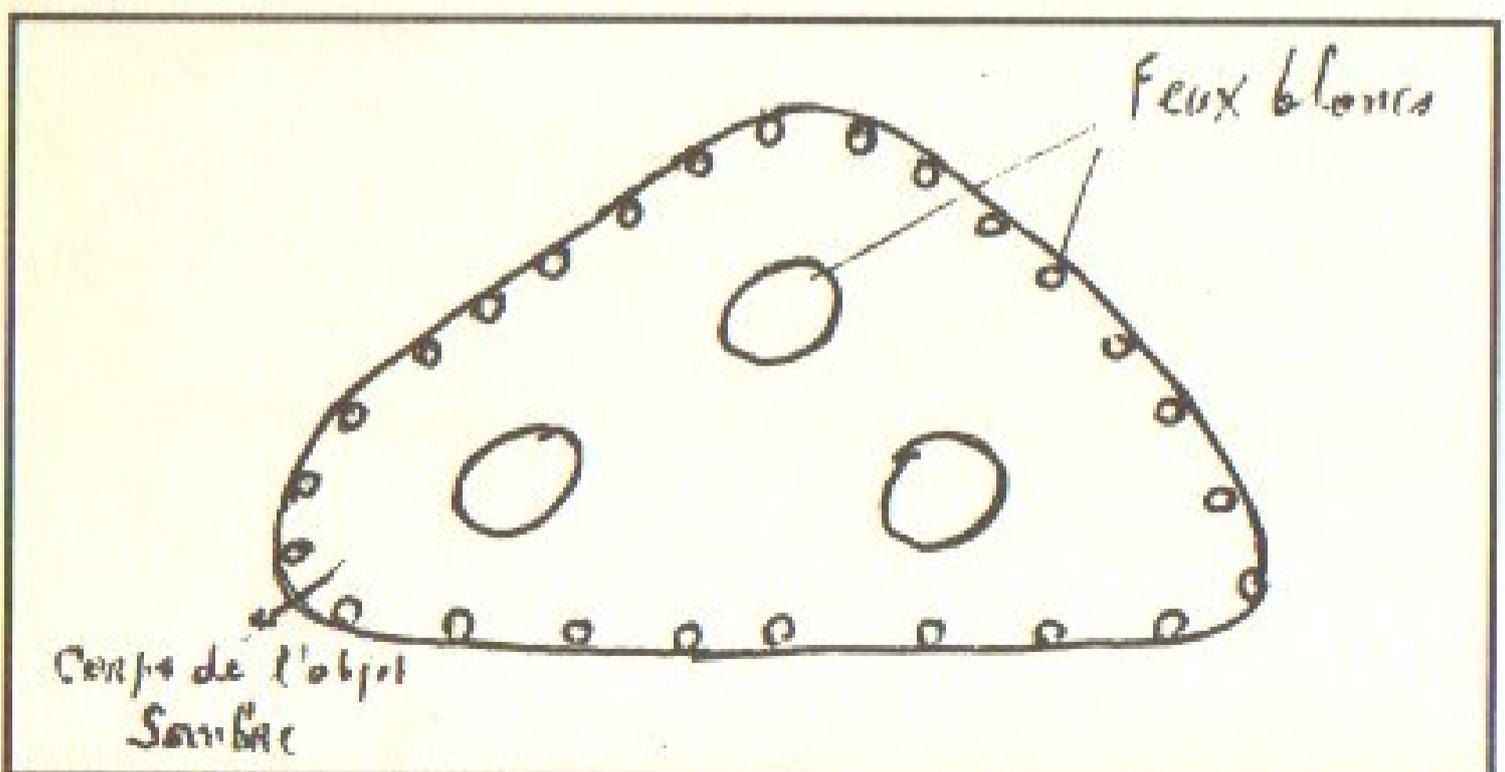


Figure 1.32

C'est à ce moment qu'elle constate que le phénomène amorce brusquement un mouvement pour suivre une trajectoire rectiligne, orientée du sud-ouest vers le nord-est, pour disparaître en quelques secondes en direction d'Andrimont. Mme R. n'a perçu aucun bruit, mais il faut préciser qu'elle n'a jamais quitté son véhicule, dont le moteur tournait pendant toute la durée de l'observation (1 minute). Ce même jour M. D.K. de Stembert, conducteur de train SNCB, vient de Liège, conduisant son train vers Verviers alors qu'il est environ 21h15. A la hauteur de la gare de Pepinster, il aperçoit à l'avant de la locomotive, sur la droite, un objet constitué de 4 feux non clignotants disposés en losange, volant pointe en avant à une altitude de 600 m., à vitesse lente, suivant approximativement la ligne du chemin de fer, soit ouest-sud-ouest vers est-nord-est. M. D.K. précise qu'il ne peut en aucun cas s'agir d'un avion, car passant fréquemment à Zaventem dans le cadre de sa vie professionnelle, il lui est impossible de ne pas reconnaître un avion. Ce témoin peut suivre l'objet jusqu'en gare de Verviers, où il le perd de vue en raison des arbres longeant la voie. (enq. G. Bleser).

M. C.L. et son épouse se dirigent en voiture vers Nivelles, sur le ring ouest, près du croisement avec l'autoroute E19. Nous sommes le 24 octobre 1992, il est 0h50. A ce moment, ce tronçon d'autoroute est désert. A environ 1 km du croisement avec l'autoroute Bruxelles-Paris, M. L. aperçoit dans le ciel, en face d'eux, assez haut, "à 10 heures", une lumière qu'il compare à une grosse étoile et qui grossit progressivement. En se rapprochant, les témoins voient cette source lumineuse unique se résoudre en trois points lumineux blancs, vifs, mais non éblouissants, formant un triangle. Le couple croit d'abord avoir affaire à un avion, mais l'absence de feux colorés clignotants les intrigue au plus haut point et les incite à s'arrêter. Ils rangent la voiture sur l'accotement, arrêtent le moteur et M. L. descend de voiture. A ce moment l'objet passe au-dessus des témoins, sans aucun bruit. L'ensemble de l'objet a une taille apparente égale à environ deux fois la pleine Lune. Les trois phares blancs semblent disposés au centre des trois côtés d'une structure triangulaire dont les sommets restent invisibles, car non éclairés. L'objet vole pointe en avant, à vitesse constante assez lente et suivant une trajectoire rectiligne. Les trois lumières ne sont pas prolongées de cônes lumineux et vu leur éloignement et l'éclairage de la route, il ne leur est pas possible d'éclairer le paysage environnant. Après avoir survolé les témoins, l'objet poursuit son vol en direction de Waterloo où un rideau d'arbres le fait disparaître à la vue.

C'est la femme du témoin qui a alerté la gendarmerie le lendemain matin. Là, on lui a donné les coordonnées de la SOBEPS et Mme L. nous a immédiatement téléphoné pour signaler l'observation. (enq. P. Clerin).

Mme D., accompagnée de son fils adulte, revient du village de Hotton, en cette soirée du dimanche 8 novembre 1992. Il est aux

environs de 20 heures. "Après avoir quitté le petit village de Ny, en direction d'Oppagne, nous avons roulé quelques centaines de mètres, lorsque mon fils m'interpelle pour me signaler la présence d'une boule très lumineuse orangée, se trouvant sur notre gauche. Cette lumière a disparu assez rapidement. Nous l'avons observée pendant une dizaine de secondes au maximum. Nous avons vite oublié ce que nous avons vu lorsque, arrivés un peu avant le carrefour de la route Biron-Soy, un petit kilomètre plus loin, mon fils aperçut une forme insolite venant de notre gauche et me demande ce que cela peut être. Il ralentit très fort la vitesse de la voiture et je lui demande plusieurs fois de stopper. Mais il n'osait pas s'arrêter. Je continuai donc l'observation par le pare-brise. Le ciel n'était pas très sombre, car la pleine Lune se trouvait sur notre droite, assez haute dans le ciel.

Finalément, lorsque nous sommes arrivés au carrefour Biron-Soy, mon fils a quand même arrêté le véhicule. L'engin se trouvait au-dessus de nous, entre 50 et 100 m. Un engin très gros de forme triangulaire. Il avait une couleur gris-anthracite et sur le dessous étaient disposées deux rangées de lampes jaunes en forme de V. Il y avait sur l'arrière une ou deux lampes rouges non clignotantes et une sorte de barre métallique, partant du milieu de la base vers le centre de l'engin. La couleur de cette barre était plus foncée par rapport au reste de l'engin. Il n'éclairait pas les environs et était parfaitement silencieux.

Cela créait une ambiance oppressante mais fantastique. Je n'ai pas relevé d'épaisseur à cet objet ni hublots ni portes, aucune fumée, aucune sensation particulière, sauf le fait de se sentir tout petit à côté d'un tel spectacle. C'est comme si vous étiez sous l'eau avec une grosse raie au-dessus de votre tête. C'est ce qui m'est venu à l'esprit. La structure de cet engin était parfaitement découpée. Les trois côtés égaux et pointus. Il se déplaçait latéralement. Ce qui me fait dire ça, c'est que le (ou les) feu(x) rouge(s) semblai(en)t indiquer l'arrière de celui-ci ainsi que la sorte de barre métallique s'y trouvant. Ensuite il s'est déplacé très très lentement sur notre droite et au moment où j'ouvrais la portière, sans l'avoir quitté des yeux, pas même une fraction de seconde, il n'y avait plus rien. C'est incompréhensible. Il a disparu sur place, du moins c'est ce qu'il m'a semblé." (enq. M. Warnier).

Faisant partie de la commune de Durbuy, Barvaux-sur-Ourthe est un gros village qui se situe à 140 m d'altitude. Le soir du mercredi 19 novembre 1992, Benjamin B., un écolier de 9 ans, éprouve quelques difficultés pour s'endormir, car il faisait chaud dans sa chambre. "Je me suis levé pour prendre l'air à la fenêtre de ma chambre. Il était 3 heures du matin, j'ai regardé mon radio-réveil. Je n'ai pas allumé la lampe. Arrivé à la fenêtre, alors qu'il n'y avait pas d'éclairage extérieur (les lampes publiques sont éteintes à 23 heures), j'ai vu au-dessus de l'ancienne carrière, à plus ou moins

300 m de la maison, un engin très noir qui arrivait au-dessus des sapins. Il avançait lentement, horizontalement, couché sur le flanc. Il était large et on voyait toute la surface de dessous ou de dessus, je ne sais pas. Il avait une forme triangulaire avec les coins arrondis. On le voyait bien car sa couleur était plus noire que le ciel. Arrivé au sommet des sapins, il s'est arrêté. Toute la base était illuminée de lampes rouges et au centre de la base, un gros phare blanc de la même couleur que la lumière de la lampe dans la cuisine. L'engin s'est dressé alors en position verticale. Il était très grand. Le gros phare éclairait une bonne partie des sapins. Grâce à ce phare, j'ai pu observer beaucoup de lignes qui se coupaient les unes aux autres, sur la face visible. Ça ressemblait à des dessins. Je n'ai rien remarqué d'autre sur cet objet. En tout cas, il n'y avait pas de fenêtres et je n'ai entendu aucun bruit."

L'enquêteur (M. Warnier) a demandé au petit Benjamin si la structure avait une épaisseur, mais il a répondu qu'il ne pouvait pas le dire puisque l'objet n'était visible que sur le flanc ou dressé à la verticale : réponse très astucieuse. Après être resté quelques temps sans bouger, l'objet s'est recouché lentement sur le flanc et est ensuite reparti très rapidement au-dessus des bois sur la droite (ESE). Le garçon n'a pas eu peur. Il s'est seulement demandé ce que cela pouvait bien être puisque cela ne ressemblait pas à un avion. Il a observé cet objet pendant environ une minute. Le petit Benjamin est resté stupéfait de voir cet objet insolite, mais n'a donc éprouvé aucune crainte. Il est resté discret pour relater son observation, n'en parlant même pas à l'école.

Le domicile du témoin suivant se trouve à Theux (province de Liège) à proximité de l'institut Saint-Roch (école secondaire) dont il est séparé par une chapelle. Les ruines du château de Franchimont se trouvent à quelques centaines de mètres de là. Le soir du 27 novembre 1992, vers 19h15, Mme T. est occupée à regarder le journal télévisé sur RTL, dans son salon situé au premier étage. Soudain, son attention est attirée par un gros point très lumineux et très intense, qui semble stationnaire au-dessus de la chapelle située en face de la fenêtre du salon. Tout à coup ce point semble grossir de plus en plus, donnant au témoin l'impression qu'il se rapproche tout à fait de la fenêtre. Précipitamment elle se lève et va vers cette fenêtre, juste à temps pour voir une "énorme masse triangulaire" passer à la verticale de sa maison, à très basse altitude : une cinquantaine de mètres à peine. Cette "masse" est d'aspect sombre, brun ou noir, et trois feux, très gros et très intenses, sont disposés en triangle, un à l'avant, deux à l'arrière, ainsi qu'un quatrième feu, plus petit, vers le centre. L'objet semble voler assez lentement. Le témoin estime qu'il aurait parcouru une distance de 50 mètres en 3 secondes, ce qui lui donne une vitesse de l'ordre de 60 km/h. Il suit une trajectoire orientée du sud-sud-ouest vers le nord-nord-est (Spa-Theux-Pepinster). Le témoin sort aussitôt pour suivre la course du phéno-

mène, mais ce dernier a déjà disparu dans la brume. La durée totale de l'observation est de 5 minutes environ, et pendant tout ce temps le témoin n'a pas perçu le moindre son provenant de cet engin. (enq. G. Bleser).

A la fin de l'année 1992, le 28 décembre, M. K. se trouve sur la route de Le Roeulx vers Soignies. Il est 18h45. Voici ce qu'il nous écrivait : "Sur la portion de cette route en ligne droite, j'ai aperçu sur ma droite une source de lumière immobile, blanche, avec deux points bleus latéraux, situés à environ 150 m de hauteur. Cela ressemblait à l'éclairage d'un pylône de signalisation pour les voies aériennes. Sachant qu'à cet endroit il n'existait pas ce genre de pylône, mon attention s'est faite très grande. Je ralentis mon véhicule considérablement. Aucune autre voiture ne me suivait ni ne me croisait. Au bout de quelques secondes, j'ai eu l'impression que ces lumières se rapprochaient vers la droite, c.à.d. prêtes à franchir la route. J'ai stoppé mon véhicule sur le côté de la route. A ce moment les lumières se déplaçaient franchement. J'ai coupé mon moteur et suis sorti du véhicule. C'est alors que j'ai pu discerner une forme plate, ronde, qui avançait lentement, sans aucun bruit. Les lumières ne se reflétaient pas sur le sol, les blanches étaient plus intenses que les bleues. L'engin était, disons à 150 m de hauteur et était relativement bien visible. Il a continué sa trajectoire en ligne droite en activant quelque peu sa vitesse. A l'arrière, pas de lumière. Ensuite il a disparu assez rapidement. Ma toute première impression, c'était de penser à un deltaplane, mais la présence des lumières très intenses et puis le démarrage relativement trop rapide pour un delta, m'ont convaincu qu'il s'agissait d'un objet inconnu. Le diamètre de l'objet ? Egal à la largeur de la route à cet endroit. La couleur de l'objet ? Noir. Depuis le début de l'observation du point lumineux à l'horizon, au volant de ma voiture, jusqu'au moment de sa disparition, il s'est passé 7 minutes. J'ai ensuite revu encore ce même objet, du moins je suppose que c'était le même. Ayant traversé Soignies et me dirigeant vers Enghien pour rejoindre mon domicile, j'ai emprunté la petite route qui conduit vers Steenkerque. J'ai traversé ce village pour arriver à Petit-Enghien par les chemins de remembrement à travers champs vers le lieu-dit "Grand-champs". Arrivé à 1 km de ce lieu, j'ai vu à ma droite le même engin, avec le même éclairage mais à une altitude supérieure et à une distance plus grande que j'estime à 700 ou 800 m. La forme était même distincte, sa vitesse constante, de l'ordre d'environ 75 km/h. Il effectuait un quart d'arc de cercle vers la gauche pour ensuite disparaître en ligne droite vers Rebecq. Entre ces deux observations il s'est passé vingt minutes, le temps de faire le trajet."

Nous restons dans la province du Hainaut, à Wodecq. Voici maintenant une observation faite par forte tempête, avec un vent soufflant par rafales du sud-est vers le nord-ouest. L'objet venait de l'est et se dirigeait vers l'ouest. L'OVNI reçoit donc le vent latérale-

ment, or le témoin, M. J-C. M. (27ans) fait de la météorologie en amateur et confirme que le vent soufflait, à cette heure-là (17 janvier 1993, 20h30), à plus de 130 km/h. Je me suis permis de téléphoner au témoin à l'heure où j'écris ces lignes, environ un an après l'observation et celui-ci m'a confirmé les éléments du rapport d'enquête effectué le 14 février par notre enquêteur E. Bursens. Je lui ai posé la question de la stabilité de l'OVNI par un vent aussi violent. Il me répondit que c'est justement l'élément qui l'étonna le plus dans son observation. Au moment où l'OVNI était proche de lui pour finalement passer à l'aplomb, l'objet semblait littéralement glisser sur l'air, malgré les rafales de vent latérales. Il ne semblait subir aucune contrainte là où un avion aurait eu quelques difficultés à se maintenir. Le témoin m'a confirmé que le plafond nuageux était extrêmement bas et que les nuages filaient beaucoup plus vite que l'OVNI qui, lui, se déplaçait à 50 ou 60 km/h selon le témoin. Voici donc un type de cas où l'hypothèse d'un plus léger que l'air s'exclut totalement. Mais laissons la place à l'observation elle-même.

La tempête violente, le bruit des tuiles qui tombaient, ont appelé le témoin à sortir afin de vérifier les dégâts. Le mât de la C.B. butait contre le toit. Le témoin se munit d'une lampe-torche et se rendit sur la rue pour vérifier son antenne réceptrice/émettrice, puis vers le jardin, où le toit d'une caravane s'était envolé. Il revint sur ses pas et vérifia la température extérieure (14°C), constata la douceur de cette température et regarda les nuages qui filaient dans le ciel. Au nord-est, le témoin vit un gros phare lumineux sous les nuages et au-dessus de la maison des voisins, à environ 200 m. Cette grosse lumière inhabituelle à cet endroit, était en mouvement et se dirigeait lentement vers le témoin, pour former au fur et à mesure de son approche, trois lumières distinctes. Arrivées au-dessus du témoin, celui-ci aperçut clairement au milieu de celles-ci une lumière rouge-orange pulsante. Entre-temps, sa maman était également accourue, à ses cris, pour voir l'objet glisser silencieusement, pas du tout incommodé par le vent violent, et sans aucun bruit. Autour de la lumière rouge centrale, les témoins aperçurent deux lumières plus faibles. Ensuite l'objet disparut, caché par les arbres du jardin. La trajectoire de cet engin était rectiligne, sa vitesse constante (rapide comme un ULM). L'objet semblait solide et laissait supposer une masse sombre triangulaire. (enq. E. Bursens).

Le 19 janvier 1993 à 19h57, c'est au tour d'un policier d'être le témoin d'une observation. Nous sommes à Houtain-St-Siméon, dans la province de Liège. Le témoin parle : "En allant chercher ma fiancée à Fexhe-Slins, vers Haccourt, j'ai été attiré par une lumière fixe, rouge, au-dessus d'un champ. Sur le moment même, j'ai cru que c'était un hélicoptère. Je me suis approché en roulant et me suis rendu compte qu'il ne s'agissait pas du tout d'un hélicoptère. L'objet était triangulaire, sommet en avant. Soudain, des deux côtés du sommet, des espèces de phares, ou de projecteurs, ont pivoté

sur eux-mêmes et ont éclairé l'avant de l'objet (figure 1.33). Cela s'est passé durant une fraction de seconde car, de suite après, les phares se sont éteints, ou plus exactement ont pivoté à nouveau et ont disparu à l'intérieur de l'engin. L'objet était stationnaire.

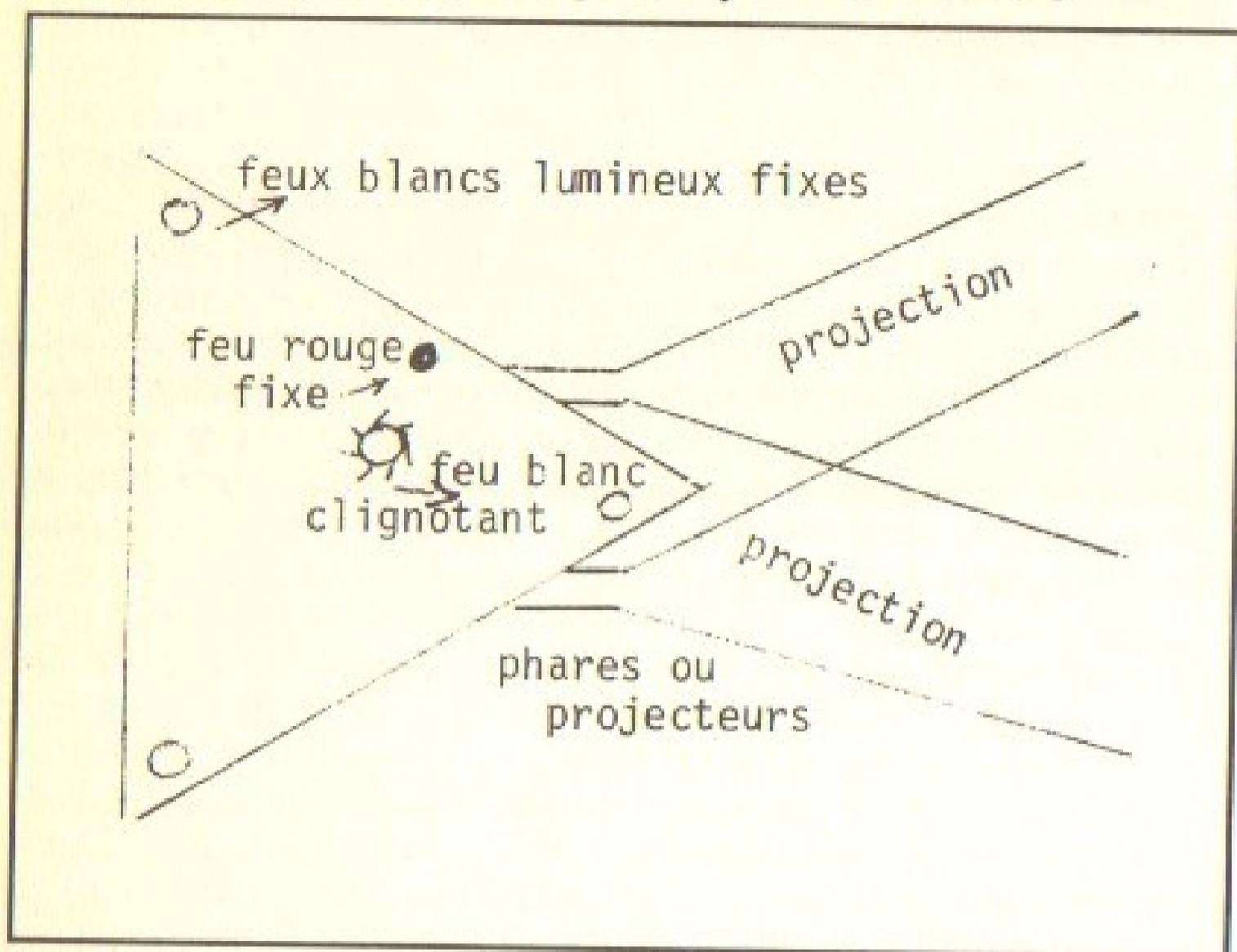


Figure 1.33

"Je suis allé chercher ma fiancée en toute hâte, afin qu'elle observe, elle aussi cet étrange engin. Mais lorsque nous sommes revenus sur les lieux, l'objet disparaissait en direction de l'autoroute Liège-Anvers. Nous l'avons aperçu au travers des vitres de la voiture et, avant d'arriver sur les lieux, nous avons remarqué que l'engin se déplaçait lentement, puis plus rapidement. Il m'a semblé qu'il se déplaçait à la vitesse d'un avion à réaction. J'ai tenté de le poursuivre, pour continuer à le voir, mais cela m'a été impossible. Il était beaucoup trop rapide pour moi. Lorsque je suis revenu sur les lieux avec ma fiancée, j'ai remarqué que ma voiture était toute mouillée. Je ne sais pas si cela a quelque chose à voir avec le phénomène, mais j'ai trouvé cela bizarre car il ne pleuvait pas." (enq. D. Bukens).

Cette observation peut se rapprocher de celles faites durant les années précédentes. La forme est toujours triangulaire, les lumières sont toujours présentes. L'objet a été vu par le témoin, latéralement, durant une à deux minutes et à une distance d'environ 40 mètres. Lorsqu'il est revenu avec sa fiancée sur les lieux, il a vu l'objet qui se déplaçait pointe en avant.

Mme Anne-Marie B. et son fils roulent sur l'autoroute A19 ce 19 février 1993, il est entre 19h20 et 19h25. "Après la descente vers

Roulers, à hauteur de Beselare, un gros phare vert se déplaçait dans la même direction que nous, tout en se rapprochant de l'autoroute (figure 1.34). Il était très bas dans le ciel et allait à peine plus vite que nous (env. 110-120 km/h). Il venait de la gauche, de l'autre côté de l'autoroute, nous l'avons pris d'abord pour un hélicoptère. Lorsqu'il fut au bord de l'autoroute, on a très distinctement vu la très grande taille du phare vert qui n'était cependant pas éblouissant, un très grand hublot émettant une faible lueur blanche à l'arrière gauche et un hublot pareil à l'arrière droite émettant une lueur rosâtre. Presque simultanément nous avons vu le triangle énorme, plus noir que le noir du ciel. Il est resté au bord de l'autoroute et à notre niveau. Nous avons ralenti à 80 km/h. Comme cette immense plate-forme restait à notre niveau, nous avons supposé que cela se déplaçait en crabe (sur le côté). De toute la file, une seule voiture nous a dépassé.

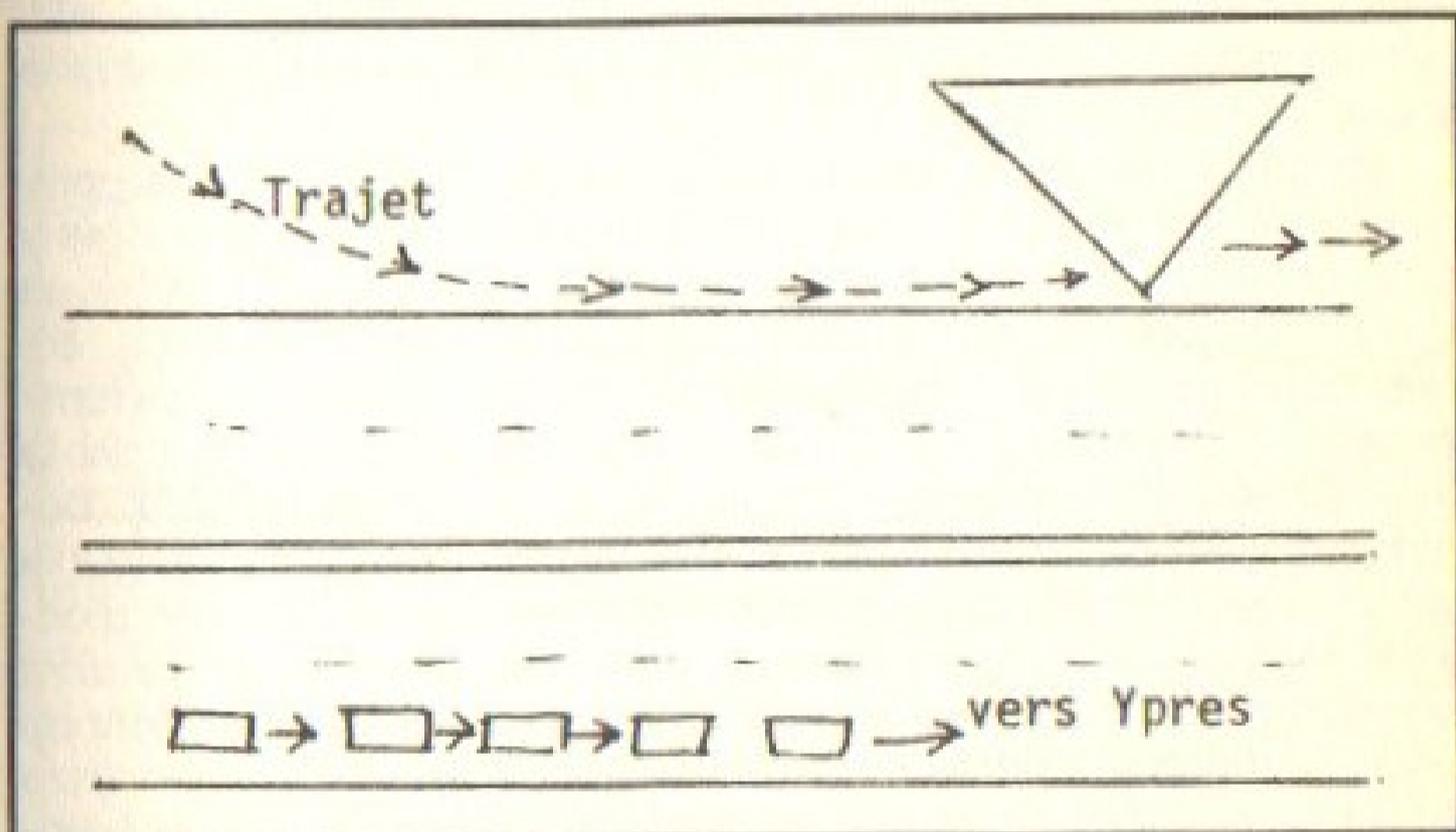


Figure 1.34

La lumière verte à la pointe avant, quoique très forte, ne semblait pas éclairer et n'était pas éblouissante, les deux autres lumières donnaient l'impression d'être des lumières de l'intérieur. L'altitude estimée est d'environ une trentaine de mètres, plutôt moins. Ce triangle nous a semblé équilatéral, et la longueur d'un côté de 20 à 30 m. Excepté le bruit du moteur (le nôtre) nous n'avons rien entendu (la voiture est neuve et nous roulions à 80 km/h, il y avait donc peu de bruit). Nous n'avons pas pu nous arrêter. A un certain moment, l'engin a dû s'arrêter car nous l'avons dépassé, laissé sur place et je ne l'ai plus vu par aucune fenêtre.

Serge F., jeune étudiant de 16 ans, est chez lui avec ses parents. Il s'ennuie un peu ce soir du 9 mars 1993. Il est 22h45 quand il jette machinalement un coup d'oeil vers la fenêtre de la maison à Court-St-Etienne, juste à la limite des hameaux de Faux et de La Roche.

C'est à ce moment qu'il voit l'OVNI venant d'abord de l'ouest et se dirigeant vers l'est pour ensuite se diriger vers le nord-est. L'OVNI se rapproche et passe à environ 150 m de distance, juste au-dessus des arbres, puis amorce une descente vers la prairie en pente, face à la maison du témoin. Il semble n'être qu'à 1 ou 2 m du sol, présente une forme ovoïde dont la dimension peut atteindre les 10 m. Serge et ses parents en distinguent la masse sombre. L'objet porte deux gros phares blancs à l'avant, dont l'un éclaire devant lui tandis que l'autre éclaire le sol dans un mouvement de balayage. Il y avait aussi un gros phare rouge plus à l'arrière, vers le centre. Ayant ouvert la fenêtre, les témoins constatent que l'engin se déplace absolument sans aucun bruit, sa vitesse semblait anormalement réduite pour un engin volant. C'est quand il a changé de cap, après sa descente vers le sol, qu'ils ont pu voir que la prairie était éclairée sous l'engin. L'objet s'est dirigé vers une ferme inhabitée, et les témoins sont sortis pour voir si l'engin s'était posé près de cette ferme. Arrivés sur place il n'y avait plus rien. Il a disparu à leur vue derrière la ferme en question.

Ellezelles, dans le Hainaut, est en passe de devenir une commune privilégiée par le nombre de survols d'engins bizarres qui y sont observés. Rappelons-nous la nuit du 22 au 23 avril 1990 : un groupe de jeunes gens avaient déjà pu observer le passage, au-dessus du cimetière, d'un objet équipé de trois grandes zones lumineuses, d'un feu rouge plus petit et d'un phare baladeur, dont le faisceau s'arrêta juste avant de toucher le sol (voir VOB p.209). Début mai 1990, un couple et ses invités, confortablement assis sur la terrasse de leur villa, allaient assister au plus incroyable défilé d'objets triangulaires de toute l'histoire de la vague belge. Ce ne sont pas moins de treize OVNI, groupés par deux ou trois, qui défilent de 5 en 5 minutes au-dessus de leurs têtes. Pas plus d'une heure après, ils assistent, médusés, au passage des mêmes engins triangulaires, mais maintenant au moins une vingtaine, toujours par groupes de deux ou de trois, cette fois dans l'autre sens et s'éloignant en direction de Leuze en Hainaut (voir VOB pp.215/216). Mais les choses ne s'arrêtent pas là. En effet, ce 30 mai 1993 restera à jamais gravé dans la mémoire de M. et Mme J-P. T.

Ce dimanche soir, l'ami et professeur de judo du témoin vient de quitter leur domicile vers 22h40. Le témoin rebobine les films vidéo visionnés. Dans le jardin, sa femme décharge le coffre de la voiture. Elle appelle son mari : "Viens voir un drôle de truc, dans le ciel..." Les témoins observent alors, par ciel dégagé, près d'une étoile qu'ils ont l'habitude de voir là, un jeu de trois lumières (pour l'épouse c'est un jeu de deux fois trois lumières), assez éloigné, qui se meut lentement. Le mari a l'impression, en se concentrant, de voir deux triangles superposés sans définition. Un avion de ligne survola les témoins du nord-est vers le sud : feux clignotants reconnaissables, bruit caractéristique. L'objet insolite à l'ouest s'est alors im-

mobilisé quelques instants, comme gêné par l'arrivée de l'avion. Ensuite l'engin a viré au sud pour faire deux bonds erratiques (comme un avion qui redonnerait brusquement des gaz pour reprendre de la vitesse). Chaque bond a pris environ 2 secondes. A ce moment le mari voit disparaître les lumières, mais son épouse, après quelques secondes, appelle son mari pour lui dire que l'objet est au-dessus du garage ! En effet, à quelques mètres des témoins, l'objet est là, tout illuminé. Il est possible que dans sa descente l'engin ait basculé et que ces lumières étaient de ce fait cachées au mari. La femme, à deux mètres de lui, a vu la descente vertigineuse de l'engin, jusqu'au-dessus du garage. Du fond du ciel jusqu'au garage, cela a pris 4 ou 5 secondes seulement.

Les témoins assistent maintenant à un spectacle féerique. Ce qu'ils voient, est probablement l'arrière de l'engin. C'est un rectangle faisant de 5 à 7 m de large sur 2 à 2,5 m de haut, planant à 1 m ou 1,5 m au-dessus du garage, pendant 20 à 25 secondes. L'objet est immobile, sans aucun bruit, rien... (figure 1.35).

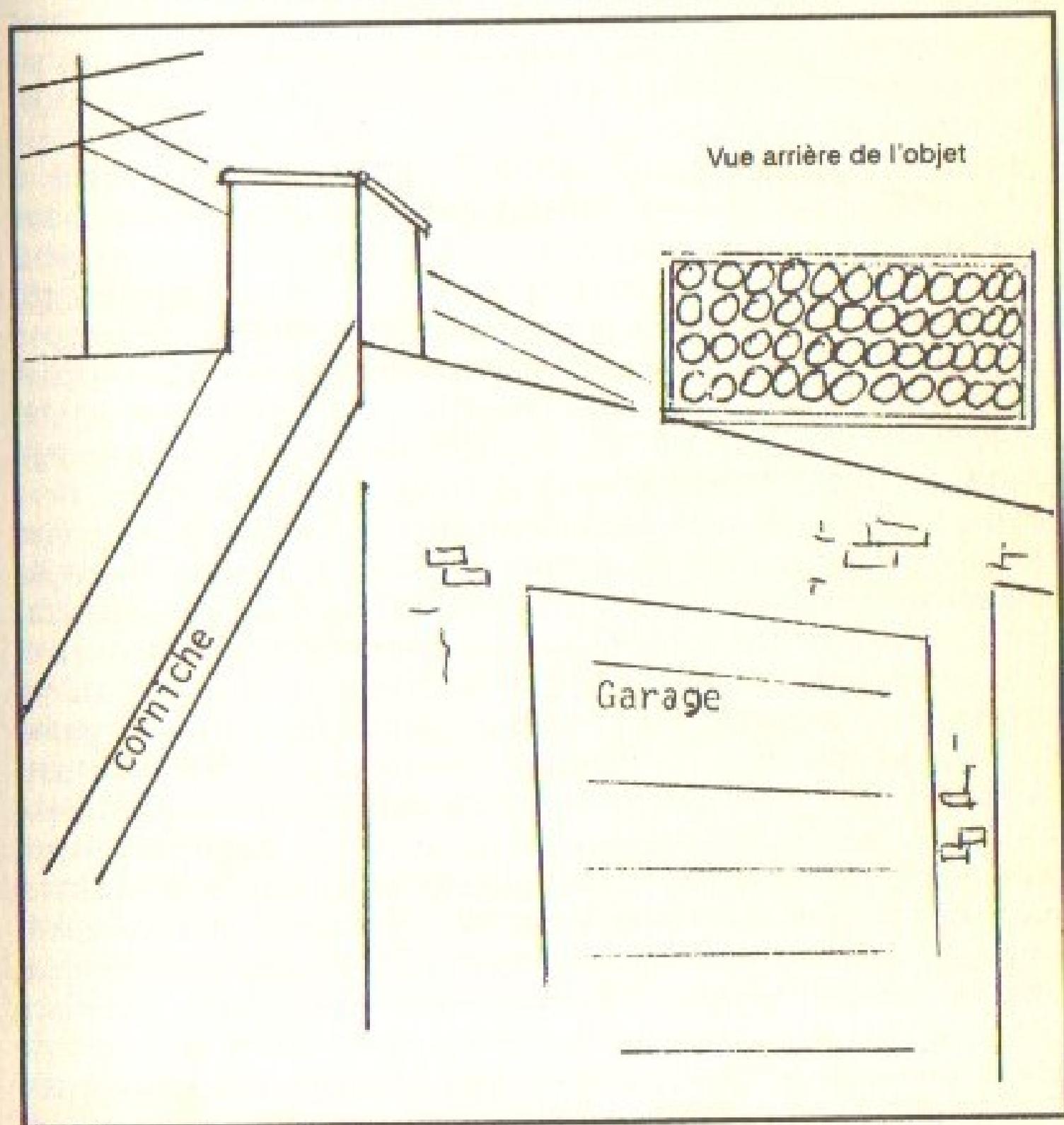


Figure 1.35

L'éclairage, décrit comme la lumière de lampes spots Osram, qui semble venir de l'intérieur de l'engin, à travers une sorte de verre très épais, consiste en un halo mat, pulsant comme animé par un dimmer. L'effet coloré allait du bleu au rouge, au vert... Par exemple, si 10 lampes s'allumaient en rouge, elles étaient suivies de dix autres en bleu, etc. par des pulsations d'environ 2 secondes. Il n'y avait pas d'ordre défini dans la suite des couleurs : cela clignotait. Le bloc rectangulaire comprenant ces lampes semblait moulé en une seule pièce, "comme le métal inox du bloc-cuisine", d'une teinte grisâtre, métallique.

Par la suite, le témoin se déclare extrêmement surpris que son caniche, nerveux et toujours à l'aguet et aux abois, n'ait pas bronché. Il est au contraire resté calme et ne joue plus depuis l'observation, son rôle de gardien, étant devenu aussi plus affectueux. Le témoin est persuadé que des ultrasons ont dû l'influencer. De son côté, le témoin avait sa caméra prête à l'emploi. Il enrage de n'avoir pas pensé à l'utiliser, tant il était subjugué par le phénomène. Le lendemain il est monté sur le toit du garage mais n'a pu constater rien d'anormal. Pendant l'observation, le témoin et son épouse se trouvaient au maximum à 8 m du phénomène. Il croit que l'engin planait au-dessus du zoning industriel de Renaix, fort éclairé. Tous deux sont persuadés que l'engin était habité : "Pouvoir s'arrêter à 1,5 m du garage, à quelques centimètres des câbles TV sans les toucher, semble impossible pour un engin téléguidé...". L'objet à glissé derrière le garage pour disparaître à la vue des témoins qui sont restés énervés et stressés par cette vision. (enq. E. Bursens).

Toujours à Ellezelles, le même soir, mais à peine 15 minutes plus tard, le garde-champêtre nous a rapporté l'observation suivante : M. R. et son voisin observent au lieu-dit "Arbre St-Pierre" le passage d'un objet volant ressemblant à un minibus.

Ce soir là, M. R. rend visite à son voisin et homonyme, sans lien de parenté, comme il le fait parfois. Vers 22h30, il décide de regagner sa ferme en traversant les prairies, soit en parcourant environ 400 m à pied. Le voisin, qui l'a suivi dehors, devant satisfaire un besoin naturel, aperçoit de son verger une étoile au firmament qui se déplace. Il appelle son ami pour lui dire de regarder. "C'est l'étoile polaire." répond celui-ci. "Mais non, elle est plus au sud" rétorque l'autre. Ainsi pendant quelques secondes se posent-ils des questions au sujet de cette étrange étoile. Celle-ci se rapproche lentement, venant du sud-ouest pour voler au-dessus des témoins, assez bas, mais ils n'en pourront pas vraiment déterminer l'altitude : plus bas qu'un avion de tourisme, diront-ils. "On aurait dit un minibus éclairé avec des fenêtres !" dit le témoin, "il est arrivé comme un phare de voiture, puis comme un minibus..." Ils avaient l'impression d'entendre un léger bruit, comme celui d'un petit moteur électrique. Après son passage, l'objet insolite disparaît vers le sud-est, où il se serait éteint. L'observation totale a duré quelques minutes.

Bernissart, célèbre pour ses dinosaures, fut aussi visité par un OVNI le 9 juin 1993. M. R.N. et son épouse, prenaient le frais devant leur caravane, au camping de la commune. Il était 0h15, lorsque M. N. observe un gros point lumineux orange à 10° à droite et 5° plus bas que Jupiter, soit à l'azimut 250 et à 20° d'élévation. Ce point reste immobile pendant quelques secondes. Espérant faire une observation insolite, il fait des appels lumineux avec sa lampe torche de camping, du type halogène.

L'objet se met en mouvement, semblant venir de la France, soit du SO. Il se dirige vers les témoins qu'il survole très lentement. A ce moment, un léger ronronnement se fait entendre. Peu à peu l'objet prend la forme d'un triangle orange doré, totalement éclairé avec, à l'arrière, deux feux rouges fixes débordant un peu de la masse. Il ne laisse aucune trace de condensation derrière lui et s'éloigne, toujours à la même vitesse lente et en ligne droite vers Mons, à une altitude estimée à 1 000 m par les témoins. La silhouette triangulaire était bien visible sur le fond bleu outremer du ciel. (enq. F. Boitte).

Les témoignages du dernier semestre de 1993

La seconde moitié de l'année fut marquée par quelques observations, une fois de plus très typiques de la phénoménologie OVNI telle que nous la connaissons en Belgique depuis la fin de 1989. C'est-à-dire que parmi les témoignages intéressants reçus, il y a certes la fameuse plate-forme triangulaire, mais aussi divers phénomènes plus originaux qui pourraient être le résultat d'éventuelles méprises nouvelles. Comme les témoignages relatant ce qui semblent bien être, après enquête, des OVNI, sont parfois strictement contemporains d'observations relevant probablement de méprises, on voit combien, une fois de plus, une certaine confusion risque de s'installer.

Nous suivons donc notre méthodologie habituelle : les cas relatés sont destinés à montrer la permanence du phénomène OVNI, mais aussi la difficulté de récolter des informations de qualité, et par là même, la nécessité de développer de nouvelles structures de collectes de données.

Plusieurs témoignages récoltés dans la seconde quinzaine d'août 1993 nous font penser à une confusion avec une projection de faisceaux laser. De plus en plus d'établissements (notamment des dancings) se sont équipés de ce matériel devenu très sophistiqué et si bon nombre de personnes commencent à être familiarisées avec ces jeux de lumière dans le ciel, il reste encore pas mal de témoins qui s'interrogent sur ces "boules lumineuses" qui vont et viennent, silencieusement, sur un fond nuageux (et même par temps clair).

Le dimanche 15 août 1993, M. Théodore K., garagiste à Liège,

observa ainsi (vers 23h35) des lumières qu'il décrivit comme des "soucoupes" avec un mouvement elliptique. Une heure plus tard, toujours à Liège, Mme Antonia S. apercevait "plusieurs lumières avec un mouvement de va-et-vient". L'enquête semble clairement montrer qu'il devait s'agir de telles projections laser. Le 25 août, M. Patrick B., commerçant, et son épouse Bianca se trouvaient entre Eupen et la frontière allemande quand ils virent un cercle formé de plusieurs lumières en rotation. Quelques jours plus tard, dans la nuit du samedi 28 août au dimanche 29 (0h10), M. Pol P., agent de l'Etat, et son épouse Chantal se trouvaient au sud de Liège, à Ouffet, quand ils observèrent, eux-aussi, plusieurs lumières disposées en cercle qui circulaient constamment dans le ciel. Le dessin fourni par les témoins (figure 1.36) est très explicite et fait immédiatement penser à une projection laser.

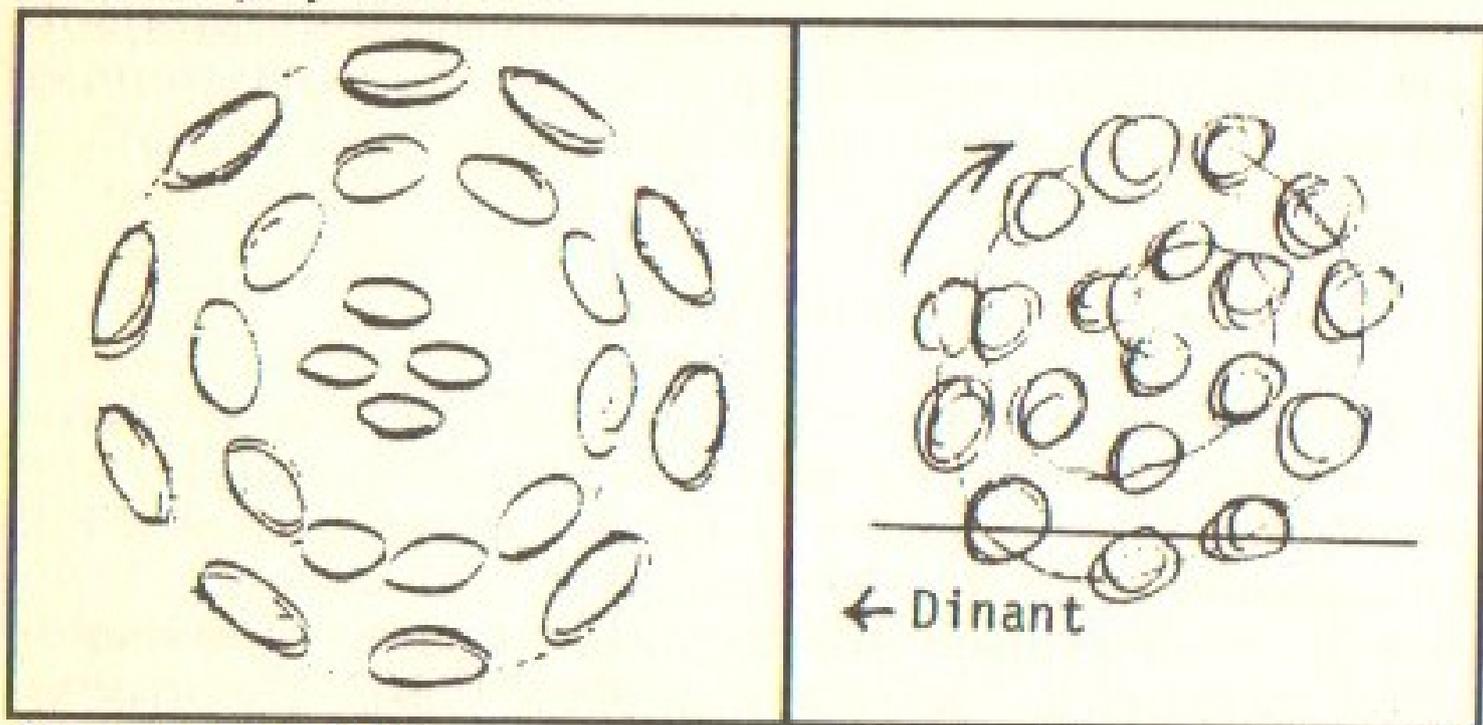


Figure 1.36 et 1.37

Il faut comparer ce schéma (à gauche) à celui (à droite) que nous a fourni M. Christian C., directeur d'agence bancaire, pour illustrer l'observation qu'en compagnie d'un autre témoin il fit dans la soirée du dimanche 15 août, aux environs de Dinant (figure 1.37). La similitude est troublante et fait bien sûr penser à une même cause. Le témoignage de M. C. est cependant beaucoup plus détaillé et mérite qu'on s'y attarde. Je reprendrai ci-après l'essentiel de l'enquête menée par A. Pemmiers.

Ce dimanche 15 août, il est 23h00 et les deux témoins roulent en voiture sur l'E411 en direction de Namur. Venant de Bouillon, leur but est une balade à Dinant. A environ 400 m de la sortie N20, M. C. aperçoit "quelque chose de très grand" qui passe devant la voiture, de sa gauche vers la droite. La jeune femme qui l'accompagne risque : "As-tu vu la même chose que moi ?" Pour elle, cela ressemblait à un vol groupé de très gros oiseaux gris, comme des grues. A peine ont-ils le temps de s'interroger sur l'étrangeté du phénomène que celui-ci recommence avec cette fois un passage en sens inverse (de droite à gauche).

Le conducteur est maintenant arrivé à hauteur de la sortie N20 qu'il doit emprunter pour passer sous l'E411 et prendre la N936 en direction de Dinant (plein Est). Après un demi kilomètre, voilà qu'apparaît, à une centaine de mètres du côté droit de la route et à une dizaine de mètres de hauteur, quelque chose de vraiment insolite à leurs yeux. C'était énorme, disent-ils une vingtaine de boules formant un cercle, d'une couleur blanc-gris lumineux mais non éblouissant, "comme si la lumière venait de l'intérieur" précisent encore les témoins. Ces boules tournent sur elles-mêmes dans le sens horlogique en dessinant un mouvement spiralé ("comme une coquille d'escargot" selon M. C.). Les sphères semblent indépendantes, tout en restant solidaires dans leur mouvement.

La vitesse de rotation des boules n'est pas très élevée, ils les voient nettement et peuvent en dénombrer une vingtaine. M. C. ne s'est pas arrêté et le phénomène semble précéder la voiture en calquant sa vitesse sur celle-ci (indice bien connu des ufologues). Tout en se déplaçant vers l'avant, le phénomène a aussi un léger déplacement latéral. Pour M. C., quand le phénomène part à droite, il tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, et quand il revient vers la gauche, il tourne dans l'autre sens.

La peur gagne les deux témoins. La compagne de M. C. dira même : "Ils sont là, une boule va nous foncer dessus, j'ai peur, on va se faire enlever". M. C., plus cartésien, se rend compte qu'il est confronté avec quelque chose d'inconnu mais chasse de son esprit toute idée d'engin extraterrestre. Néanmoins, interloqué par la persistance du phénomène, il accélère pour se trouver au plus vite dans un village. Continuant leur petit ballet, les boules disparaissent de temps en temps, sans doute cachées par des arbres ou le relief.

M. C. arrive ainsi à Sorinnes. Le village est désert. Tant pis, il continue. Le phénomène est toujours là, derrière des maisons. A la sortie du village, une voiture les double sans que ses occupants ne semblent manifester le moindre intérêt pour ce qui se passe dans le ciel. Un peu après, deux voitures les croisent tout aussi indifféremment. Là, le trouble gagne nos deux témoins : "Ce n'est pas possible, il n'y a que nous qui voyons cela, ce n'est pas possible, c'est tellement énorme !"

Arrivés à Gemechenne, sur les hauteurs de Dinant, le phénomène semble un peu plus haut dans le ciel. Ils s'arrêtent sur le parking de l'hôpital de Dinant où il y a un peu de monde. Ils sortent de la voiture et scrutent le phénomène qui est toujours bien visible. Mais personne ne lève la tête et ne vient vers eux. Alors, de peur d'être ridicules, ils rejoignent finalement le centre-ville et M. C. s'enquiert aussitôt de savoir s'il y a un bal dans les environs où des spots laser auraient pu être utilisés. Il y a bien un petit bal, mais l'équipement lumineux ne correspond en rien à ce qu'ils ont vu. D'ailleurs le phénomène n'est plus guère visible, à peine trois boules très haut dans le ciel qui finiront par disparaître en oblique.

S'il est vrai que le 15 août est traditionnellement un jour de fête au cours duquel divers bals sont organisés, faut-il vraiment mettre sur le compte de rayons laser baladeurs les diverses observations ci-dessus. D'autant plus que ce soir-là, les conditions météorologiques étaient plutôt défavorables à de telles projections laser (le ciel était tout à fait dégagé). Et même en admettant qu'il s'agisse bien à chaque fois de méprise, qu'a donc vu M. Pascal V., en plein après-midi de ce même 15 août 1993 à La Louvière. Vers 15h00, alors qu'il regardait par la fenêtre de son appartement, M. V. a vu comme une boule d'un gris mat, pouvant avoir le diamètre de deux à trois voitures, et qui se dirigeait vers un terril en suivant une courbe en demi-cercle effectuée par des mouvements saccadés, en dents de scie. La boule se serait ainsi posée sur le terril, y serait restée un bref instant avant de repartir en empruntant le même itinéraire en sens inverse. C'est alors que le témoin eut un réflexe étonnant : s'approchant de la fenêtre, il fit signe au phénomène de se diriger vers lui. C'est alors que la boule aurait effectivement modifié sa trajectoire pour se placer face au témoin, à environ 300 m de lui. Elle resta là, parfaitement immobile, durant environ une minute. M. V. quitta alors l'objet des yeux pendant une ou deux secondes : quand il repointa son regard dans la direction de l'OVNI, celui-ci avait disparu.

Le 16 août, vers 22h30, Mme Véronique V., son mari et son jeune frère, se trouvaient sur le pas de leur porte, à Hanret (route d'Andenne) quand ils remarquèrent en face d'eux, venant du sud-sud-ouest, une source lumineuse très claire, parfaitement ronde, d'un diamètre apparent comparable à celui de la pleine Lune, de couleur blanchâtre et comme sertie d'un halo un peu plus pâle. Cette lumière semblait pulser, "comme le fait un phare de moto lorsqu'on met plus ou moins de gaz", elle était très puissante mais non éblouissante, "douce à regarder, et même attirante". S'étant rapprochée, cette lumière disparut un instant derrière une rangée de peupliers située le long de la route, juste en face des témoins. Ces derniers ont alors traversé la chaussée pour mieux voir. L'époux en a profité pour aller chercher son caméscope : il eut juste le temps de filmer la fin du phénomène, mais dans sa précipitation, il n'est pas parvenu à bien régler sa caméra pour obtenir un document convenable.

C'est en passant au plus près des témoins (presqu'à l'aplomb) que ceux-ci entendirent un bruit provenant de l'objet : "Comme un souffle dans un tuyau en plastique; un bruit étouffé." A ce moment, le phénomène présentait non plus une seule lumière blanche mais plutôt trois feux : un rouge, un vert et un blanc disposés en triangle sur un fond noir délimitant le pourtour qui fut discerné grâce à une pâle lueur. L'ensemble a ensuite contourné la maison (celle-ci est parfaitement isolée) pour se diriger vers le village de Bolinne, en disparaissant peu à peu dans le lointain.

Le mardi 14 septembre 1993, vers 21h45, M. Armand B., employé chez Belgacom, circulait sur la route du Bois de Raeren. Venant de la frontière allemande (Petergensfeld), il se dirigeait vers Eupen quand, arrivé à 800 m environ avant le lieu-dit "Venn Kreuz", son attention fut soudain attirée par la présence d'un curieux phénomène lumineux qui, venant de la gauche, semblait s'approcher lentement de l'axe de la route. Je reprends ci-après les principaux éléments extraits de l'enquête menée par G. Bleser.

Intrigué, M. B. s'apprêtait à s'arrêter lorsque tout-à-coup il remarqua, dans la lueur de ses phares, une quinzaine de biches (ou chevreuils) traversant la route de gauche à droite en courant, comme pris de panique. Peu rassuré par ce qu'il venait de voir, le témoin arrêta néanmoins son véhicule, coupa le moteur et sortit afin de mieux détailler cet étrange objet qui continuait d'avancer très lentement (à peine 5 à 6 km/h) pour venir se positionner de façon quasi-stationnaire au-dessus de la route, à 120 mètres du témoin et à une cinquantaine de mètres d'altitude.

Le phénomène se présentait sous l'aspect d'un disque sombre porteur de quatre feux jaunes-oranges disposés en carré (voir figure 1.38 dans le cahier des illustrations). Au centre de ce carré, une lumière rouge, plus grosse, était visible. Aucun de ces feux ne clignotait. Bien que de forte intensité, ces lumières furent décrites comme "froides" par le témoin, c'est-à-dire qu'elles ne brillaient pas et n'éclairaient pas le paysage. Toute la circonférence du disque était bordée par un "halo scintillant" émettant une faible luminosité bleutée. M. B. pense que cette luminosité provenait bien du bord du disque plutôt que d'une source lumineuse située sur le dessous de l'engin.

Le phénomène émettait un bruit étrange et indéfinissable, que le témoin ne peut comparer qu'à un "frétillement, semblable à celui d'une colonie d'insectes envahissant les arbres". Quelque peu inquiet, M. B. vit alors l'objet accélérer pour s'éloigner en suivant l'axe de la route vers Eupen (trajectoire est-nord-est vers ouest-sud-ouest). Lors de l'accélération, l'intensité des feux a "fondu", comme si l'on manipulait un rhéostat, tandis que, simultanément, l'intensité du halo bleuté augmentait pour passer au "bleu électrique" fort prononcé. En s'éloignant, le phénomène laissa derrière lui deux curieuses "traces lumineuses" bleutées, linéaires et semblant émaner directement du halo. L'objet accéléra en gagnant de l'altitude et après quelques instants, il n'était plus qu'un point lumineux qui finit par disparaître au loin. Au total, l'observation a duré environ trois minutes.

Immédiatement après son observation, M. B. s'est empressé de prendre des notes sur un bout de papier afin de n'omettre aucun détail. Il a quelque peu hésité à témoigner par crainte d'être pris pour un halluciné. Il ne cherche aucune interprétation quant à la nature de l'objet observé, se contentant de rapporter aussi objective-

ment que possible ce qu'il a vu. Il exclut cependant formellement toute confusion avec un avion, un hélicoptère ou quoi que ce soit de conventionnel.

Le mois d'octobre 1993 allait connaître un regain d'activité ufologique particulièrement révélateur de la permanence du phénomène. Nous retiendrons comme premier témoignage intéressant celui de M. Jean-Claude C., chauffeur, pour une observation qui s'est déroulée le dimanche 10 octobre, sur la N88, entre Latour et Signeux (Virton). Comme pratiquement tous les dimanches, M. C. se rend au Grand-Duché de Luxembourg tout proche pour y faire le plein d'essence. Il est environ 19h00 et ses fils l'accompagnent : Jean-Luc (23 ans), Anne (18 ans) et Jean-Michel (11 ans). C'est d'ailleurs le fils aîné qui conduit la voiture qui emprunte la N88. Après le carrefour Gomery-Ruette, le véhicule se présente au carrefour de la nouvelle route qui relie la Nationale au zoning industriel de Latour. C'est là que, tous les quatre, ils observent comme un gros phare immobile, légèrement sur la gauche au-dessus des bois de Gomery, très bas et très lumineux. Après le carrefour, la voiture tourne à gauche et s'arrête à droite de la route. Nos quatre témoins en sortent pour mieux observer les choses. Peu à peu ce phare s'est éteint et a laissé apparaître comme une grande plate-forme triangulaire avec de multiples feux multicolores (verts, rouges, bleus et blancs). Cette structure a alors commencé à avancer lentement (selon notre enquêteur, A. Pemmiers, il se pourrait qu'il n'y ait pas eu extinction du gros phare, mais plutôt pivotement de la structure d'un angle de 90° vers la gauche).

Aussitôt, la famille C. décide de remonter dans la voiture pour s'approcher de cette plate-forme. En direction du bois, à mi-chemin entre celui-ci et leur point de départ, l'objet les survole. Les témoins remarquent alors que certains feux pulsent et qu'il y a un phare à l'avant qui éclaire devant lui, sans éblouir. La voiture roule encore entre 200 et 300 m avant d'arriver au carrefour Bleid-St-Remy. Là, nouvel arrêt et nouvelle sortie pour voir où se dirige l'OVNI. Subitement celui-ci s'arrête et bientôt, au-dessus de la plate-forme, s'allume un puissant phare (M. C. parlera même d'un faisceau semblable à celui d'une batterie anti-aérienne) qui projette un puissant rayon en direction du ciel en scrutant l'espace çà et là. Puis tout s'éteint, et voilà qu'en une fraction de seconde les témoins retrouvent la structure plus loin sur la gauche (40° d'arc parcourus). La plate-forme reprend ensuite son mouvement lent vers la France (en direction du sud) et elle finit par disparaître de la vue de M. C. et de ses enfants, cachée par les arbres et le relief. L'enquête, menée sur les lieux de l'observation, a permis d'estimer l'envergure de la plate-forme à une quarantaine de mètres. Durant les trois minutes qu'a duré l'observation, l'objet a parcouru environ un kilomètre, toujours dans un silence absolu. Les dessins fournis par les quatre témoins (figure 1.39) font apparaître les habituelles différences propres à ce

type d'observation. On remarquera cependant la convergence des dessins faits par les enfants de M. C.

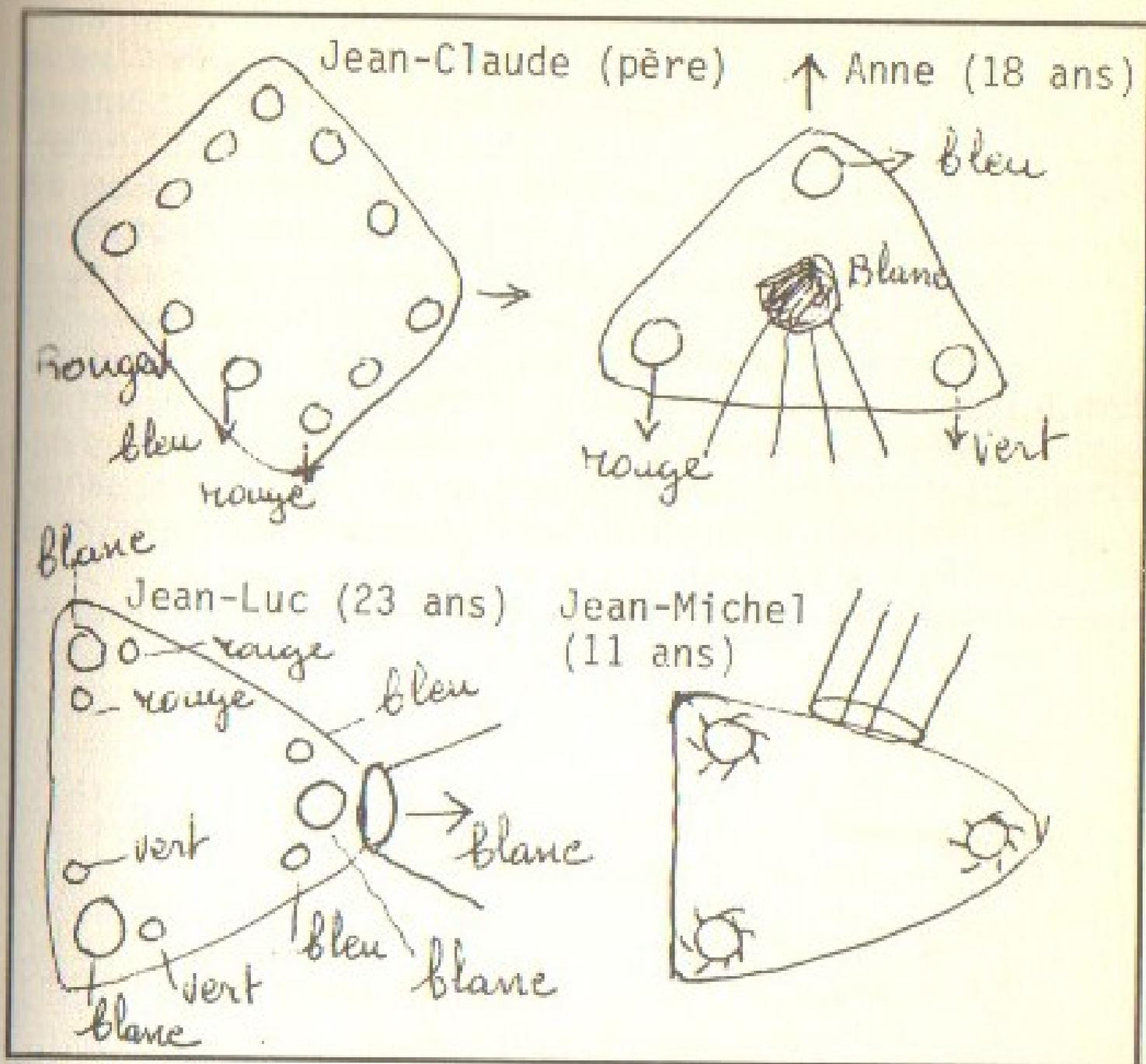


Figure 1.39

Quelques jours plus tard, le vendredi 15 octobre 1993, Mme Arlette D., professeur, put observer un phénomène tout aussi intéressant. Voyons le détail des événements (enq. Y. Mine). Vers 19h45, Mme D. conversait avec Mme Cécile N. qu'elle s'apprêtait à quitter. Alors que les deux femmes discutaient devant la maison (située à Temploux), elles virent tout-à-coup deux puissants phares éclairant vers le bas. Ces faisceaux étaient manifestement portés par une structure (invisible aux témoins) qui arrivait en perdant de l'altitude pour frôler le toit des maisons proches. La structure avançait lentement et sans bruit. Elle vira à gauche en s'inclinant, ce qui permit aux témoins de distinguer une troisième source lumineuse donnant à l'ensemble une forme triangulaire, pointe vers l'avant. Au centre, Mme D. repéra comme une zone de lumière diffuse rougeâtre. Les faisceaux éclairaient les environs et notamment une façade de maison d'une "lumière argentée". Après son virage, l'objet passa à une cinquantaine de mètres à la gauche des deux témoins et, toujours sans bruit, passa au-dessus d'un pré voisin. A partir de là, il modifia son vol, avançant cette fois par bonds, "comme s'il se projetait vers

l'avant". Mme D. crut qu'à chacun de ses sauts, l'OVNI allait s'écraser au sol mais rien ne se produisit et il finit par disparaître à son regard. Voici quelques éléments du témoignage de Mme Cécile N. :

"Je n'ai pas vu arriver l'engin, car je lui tournais le dos. C'est le cri de Mme D. qui me le fit voir. J'ai également vu les trois piliers de lumière mais, pendant qu'il tournait devant mes yeux, j'ai eu l'impression qu'il était formé d'une structure plate et peu épaisse. En outre, je dois affirmer que j'ai vu, quand je le regardais de profil, un ensemble de petites lumières rouges formant une zone ronde et se trouvant à la place où Mme D. a vu une lumière rouge diffuse. Ces lumières semblaient réunies par des espèces de lignes courbes, soit des creux, soit des saillants sur la masse. Après le départ de Mme D., l'engin est resté près de deux heures à tourner en rond au-dessus du quartier, toujours en présentant ses phares, avec sa trajectoire trébuchante et sans faire le moindre bruit. Je l'ai ainsi revu plusieurs fois dans la soirée." (figure 1.40).

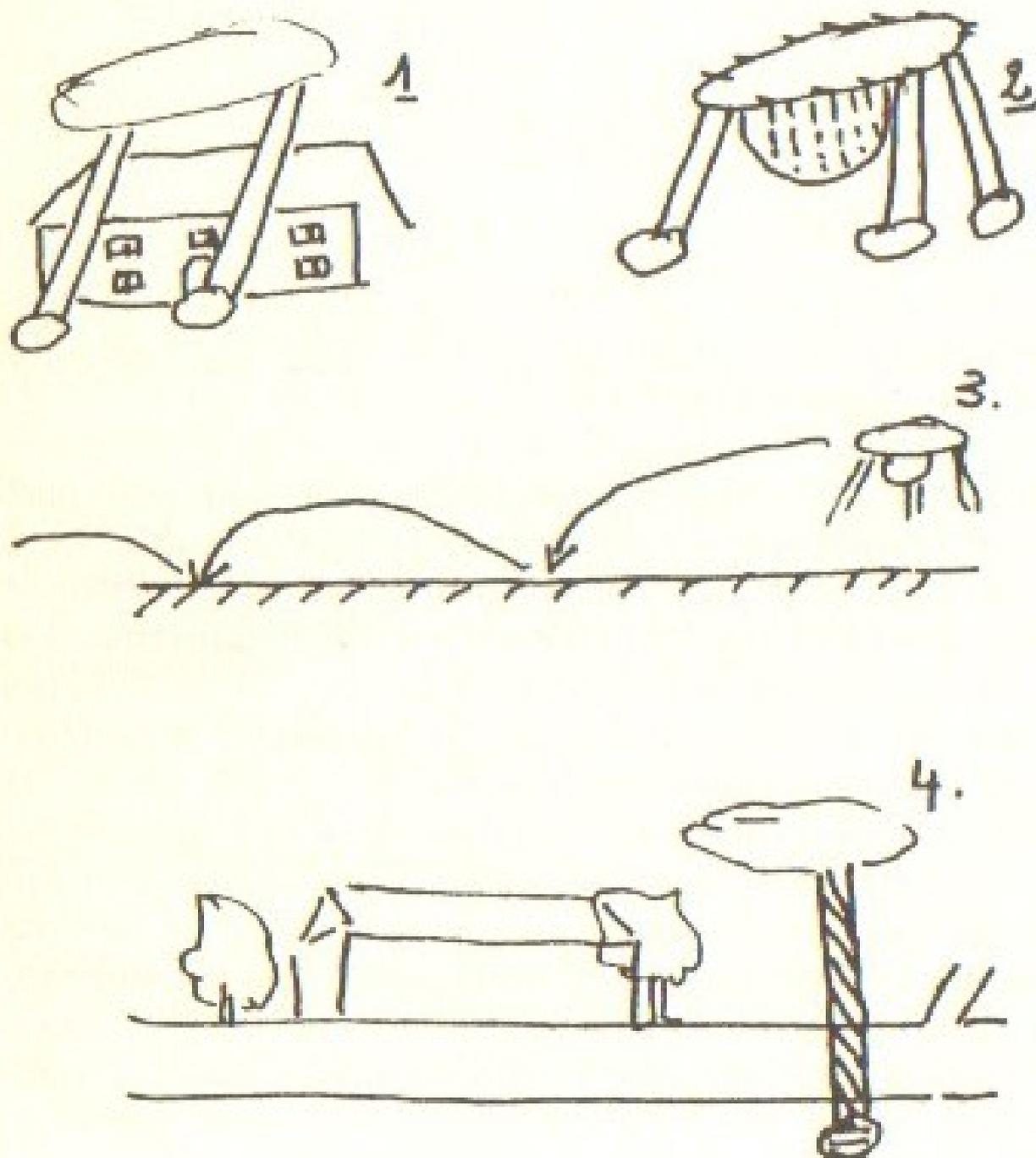


Figure 1.40

Après avoir quitté le domicile de Mme N. à Temploux, Mme D. (alors accompagnée de sa fille Christelle, empruntait la route de Spy pour rentrer chez elle. Au moment où elle arrivait à hauteur d'une ferme isolée (lieu-dit "Moulin à vent"), elle remarqua à nouveau l'objet, immobile cette fois au-dessus d'un bouquet d'arbres, à gauche de la route. Un seul faisceau lumineux était visible. Laissons la parole au témoin : "C'était le même engin, j'en suis sûre. J'ai eu la nette impression qu'il était là pour moi, qu'il m'attendait mais que je ne devais pas le craindre. Pendant que je passais à sa hauteur, j'ai aussi eu l'impression de ne plus avancer, d'être toute petite, mais j'ai quand même réussi à noter mentalement ma vitesse ainsi que le temps mis pour le dépasser complètement, ce qui m'a ensuite permis de déterminer sa longueur approximative. Je ne me suis pas arrêtée et il a disparu rapidement derrière moi tandis que je m'éloignais. Je ne l'ai plus revu."

Deux jours plus tard (le dimanche 17 octobre), M. Stéphane L., directeur dans un ministère, rentrait d'une journée passée sur la côte belge en compagnie de son épouse Pascale et de sa fille Stéphanie (4 ans). Circulant sur l'autoroute A8, à environ 800 m de la sortie N28 (Bassilly), leur attention fut soudain attirée par un "spot" d'une intense luminosité en direction de l'ouest (Enghien). Nous re prenons ci-après l'essentiel de l'enquête de G. Van Overmeire.

Pour mieux voir, Stéphane emprunte immédiatement la sortie n°28 et s'arrête peu après, sans couper ni le moteur ni les phares. Ce spot immobile s'éteint progressivement et, en même temps, une autre lumière s'allume quelques degrés plus à l'ouest. Le feu augmentait progressivement d'intensité, reste fixe durant environ une minute puis, graduellement, s'éteint tandis qu'un autre spot s'allume non loin de là, mais un peu plus haut dans le ciel. De cette dernière lumière, les témoins voyent "sortir trois spots" qui se positionnent dans le ciel, vers l'ouest, à une élévation entre 30 et 40°. A nouveau ces feux s'éteignent progressivement.

Plusieurs voitures passent sans apparemment prendre attention à ce qui se passe. M. L. décide alors de s'en aller. Un coup d'oeil à sa montre : ils se sont arrêtés vers 18h15 et il est maintenant 18h25. De cet endroit à leur domicile il n'y a plus que cinq minutes en voiture. Mais avant cela, ils doivent passer chez une cousine. Juste avant de traverser la chaussée Enghien-Ath, à peu près à hauteur de la maison de cette parente, Stéphane regarde par hasard au travers du hublot du toit ouvrant et s'écrie : "Pascale, qu'est-ce que c'est que ça ?" Tout en prononçant ces mots, il montre du doigt un énorme engin carré qui les survole au même instant. Après coup, M. L. ne sait plus comment il a traversé la chaussée, sans doute peu fréquentée, en klaxonnant. Alors que la voiture venait de traverser et qu'elle n'était pas encore immobilisée, Pascale sauta hors du véhicule suivie de sa petite fille. Entretemps, Stéphane avait rangé la voiture et coupé cette fois le moteur et les phares.

La description de l'objet diffère quelque peu selon les témoins. Stéphane se voit survolé par un immense engin, avec des lumières aux quatre coins du carré. Ce dernier était de couleur blanche avec au milieu, une lumière rouge sombre plus petite qui diffusait sur toute la surface du carré, le débordant même. Pascale n'a vu que quatre lumières blanches en formation carrée et une lumière rouge-saumon au centre. Aucune lumière ne clignotait. Les deux témoins s'accordent néanmoins sur les très grandes dimensions de l'engin. "Comme un terrain de football", dit Stéphane, et Pascale surenchérit : "Comme une prairie d'un hectare". Ils estiment le diamètre des feux blancs à une dizaine de mètres et celui du feu rouge à 6 m environ (lors de l'enquête, les témoins ont montré, à bout de bras, une longueur de 90 à 95 cm).

Cet objet se déplaçait à la vitesse d'une voiture (sans doute à du 80 km/h) selon un axe nord-sud, un des côtés dirigé vers l'avant. Pour M. L. l'objet devait être légèrement cabré, le côté avant plus haut que l'arrière. Pendant quelques instants ils ont regardé cette drôle de chose s'éloigner puis plus rien du tout, pas même l'ombre d'un objet se découpant sur le ciel encore légèrement éclairé, plus la moindre lueur.

Il faut noter que ce "carré volant" n'était pas le seul à évoluer ce soir-là dans la région. Dans le même couloir, selon le même axe et à la même vitesse apparente, un peu en retrait (500 m ?), les témoins ont vu trois spots blancs, identiques à ceux observés à la sortie de l'autoroute. Ces lumières formaient un triangle mais ne semblaient pas appartenir à un objet matériel qui les aurait portées car leur position dans le triangle était variable : un spot se laissait distancer, un autre accélérait, puis on les voyait en ligne sur le même axe et ainsi de suite. Ces lumières ont également disparu au bout de quelques secondes. Il était alors 18h45, et M. et Mme L. décidèrent de mettre fin à leur observation.

M. Stéphane L. est assez enclin à considérer que ce qu'il a vu pourrait être d'origine militaire et américaine (le SHAPE est tout proche). Mais il reconnaît que la forme carrée ne correspond pas à l'idée qu'il se fait d'une technologie avancée encore secrète. Son épouse pense que l'engin venait d'"ailleurs", mais elle hésite et s'étonne surtout qu'il y ait eu si peu de témoins pour s'arrêter et regarder. Ce qui a été signalé les jours suivants doit aussi retenir toute notre attention. En effet, plusieurs habitants de Bassilly ont affirmé que les lundi 18 et mardi 19 octobre, ils avaient été fort surpris d'avoir été dérangés toute la journée par d'incessants survols d'avions radar (AWACS) et autres appareils militaires. Il a été affirmé que deux AWACS ont été observés (et peut-être même un troisième) ainsi que des transporteurs de troupe (type DC4). Ces avions ont volé en cercle autour de la commune et le soir les AWACS ont allumé par intermittence des projecteurs en direction du sol. Les deux jours, ces survols ont commencé en fin de matinée pour se poursui-

vre jusque vers 23h00. Les témoins rencontrés par notre enquêteuse sont formels : il s'agissait bien d'AWACS ! Voilà de quoi alimenter de futurs débats...

Les apparitions insolites allaient d'ailleurs se prolonger dans le ciel du Hainaut, plus particulièrement dans la région du Centre (La Louvière) dans la soirée du lundi 25 octobre 1993. Afin de fournir une description aussi fidèle que possible des événements, nous les présenterons chronologiquement à partir des informations recueillies par les enquêteurs (D. Lete et M. Bougard).

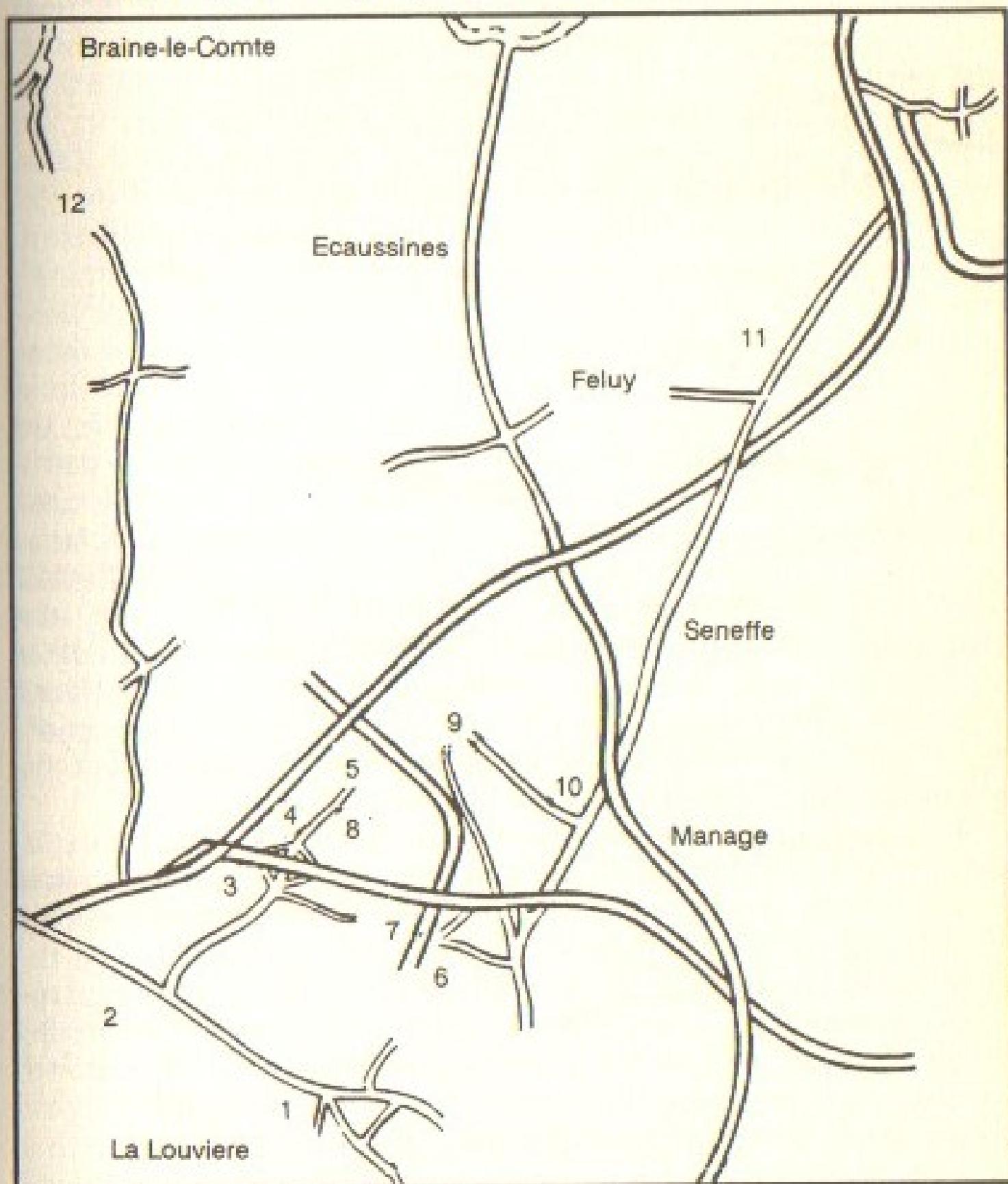


Figure 1.41

Depuis son domicile (point 1 sur la carte de la figure 1.41), vers 18h15, M. Michel P., alerté par des bruits de klaxon (voitures gênées par un camion de ramassage de vêtements - opération "Terre"), aperçoit à travers une éclaircie nuageuse trois feux blancs

en triangle et un feu rouge. La forme est difficile à distinguer mais ressemble vaguement à un "cigare". L'objet se déplace vers le N-E, en direction du quartier du Tivoli (l'observation dure une vingtaine de secondes). Le témoin appelle aussitôt M. Robert S. (de la Cité Astrid) qu'il sait intéressé par le sujet.

Vers 18h21, Mme Lucia R. revenait de chez le pédiatre avec sa fille Eve (6 ans et demi) en empruntant en voiture la N634 (N55) en direction de Le Roeux en venant de Binche; à environ 500 m de l'échangeur avec l'autoroute E10 (point 2 de la carte), elle aperçoit sur sa droite, au-dessus d'un bouquet d'arbres, à environ 200 m, trois phares en triangle et une sorte de boule rouge centrale qui tournait. Voici ce qu'elle dit : "Ayant légèrement levé les yeux, j'ai été attirée par quelque chose de lumineux sur ma droite et j'ai alors vu, en même temps que ma fille Eve, un objet de forme triangulaire qui se trouvait immobile au-dessus d'un bosquet, à 50 m de moi. Je n'ai pas pu m'arrêter à cet endroit, car d'autres véhicules me suivaient. Je n'ai pu l'observer que quelques secondes, mais j'en ai un souvenir précis. L'objet semblait incliné à 45° et ne montrait que le dessous de sa structure, celle-ci était légèrement lumineuse et se détachait nettement sur le ciel pas encore obscurci. Il y avait trois phares blancs fixes dans les coins (angles) qui étaient arrondis; un grand feu rouge qui semblait dépasser de l'objet comme une demi-sphère d'un rouge très vif, me faisant penser à une plaque de cuisson en vitro-céramique. Ce feu tournait, ou plutôt c'était le déplacement des intensités différentes dans cette demi-sphère qui donnait l'impression d'un feu tournant. La structure n'était pas lisse, elle avait un aspect "granuleux". J'ai eu également l'impression furtive d'un feu supplémentaire ou du changement d'un ou de plusieurs feux blancs. Ma fille, qui a pu regarder plus longtemps que moi affirme qu'il y avait un feu orange séparé des autres. Il était à peu près à la moitié de la hauteur d'un arbre au-dessus du bosquet."

Prenant la bretelle d'autoroute qui doit la mener à La Louvière, le témoin perd de vue le phénomène. Elle le retrouve un peu plus loin (point 3): elle distingue comme un gros point lumineux sur sa gauche, longeant l'autoroute E10 en direction de Bruxelles (le témoin se trouve alors sur la E41, en direction de La Louvière). Le témoin parle de deux objets dont l'un aurait alors traversé l'autoroute de droite à gauche (par rapport à la conductrice): ce mouvement s'est effectué à hauteur de la gare autoroutière de Houdeng (point 4); les objets se déplaçaient lentement. "J'ai alors rejoint la rue qui relie Houdeng à Besonriex, où j'habite, et après la gare autoroutière, j'ai revu les deux triangles dont je ne voyais toujours que le dessous. Ils avaient ralenti et se déplaçaient à la même vitesse que moi, soit à 60 ou 70 km/h. Ils étaient à ce moment à mi-distance (350 m) entre l'autoroute E10 et moi et ils étaient un peu au-dessus de l'éclairage de l'autoroute, à environ un demi-poteau d'éclairage, soit entre 20 et 30 m."

Mme R. se presse alors pour rejoindre son domicile où l'attendent son mari, M. Pierre P., et son autre fille, Caroline (12 ans). Elle arrive chez elle à 18h29 précises (point 5) et là, ils revoient les objets qui les survolent quasiment. Ces objets avaient une forme triangulaire aux coins arrondis, trois feux blancs dans chacun des coins et un feu rouge clignotant au centre; ils émettaient un petit "ronflement" tout en se dirigeant vers le zoning de Feluy, en direction du nord-est, suivant l'autoroute E10 (voir figure 1.42). Laissons encore la parole à Mme R. : "J'ai alerté mon mari tout de suite et nous sommes sortis dans le jardin qui donne vers Feluy. Nous avons vu les deux triangles passer à environ 150 m de nous et toujours en formation. A ce moment nous avons entendu un léger ronronnement; mon mari dit que cela ressemble au bruit d'un ULM éloigné. Lui et ma fille Caroline disent avoir vu un feu orange à côté de chaque blanc mais cela ne m'a pas frappé. Alors que les deux triangles s'éloignaient lentement en direction de Feluy, un troisième est passé, venant de la même direction."

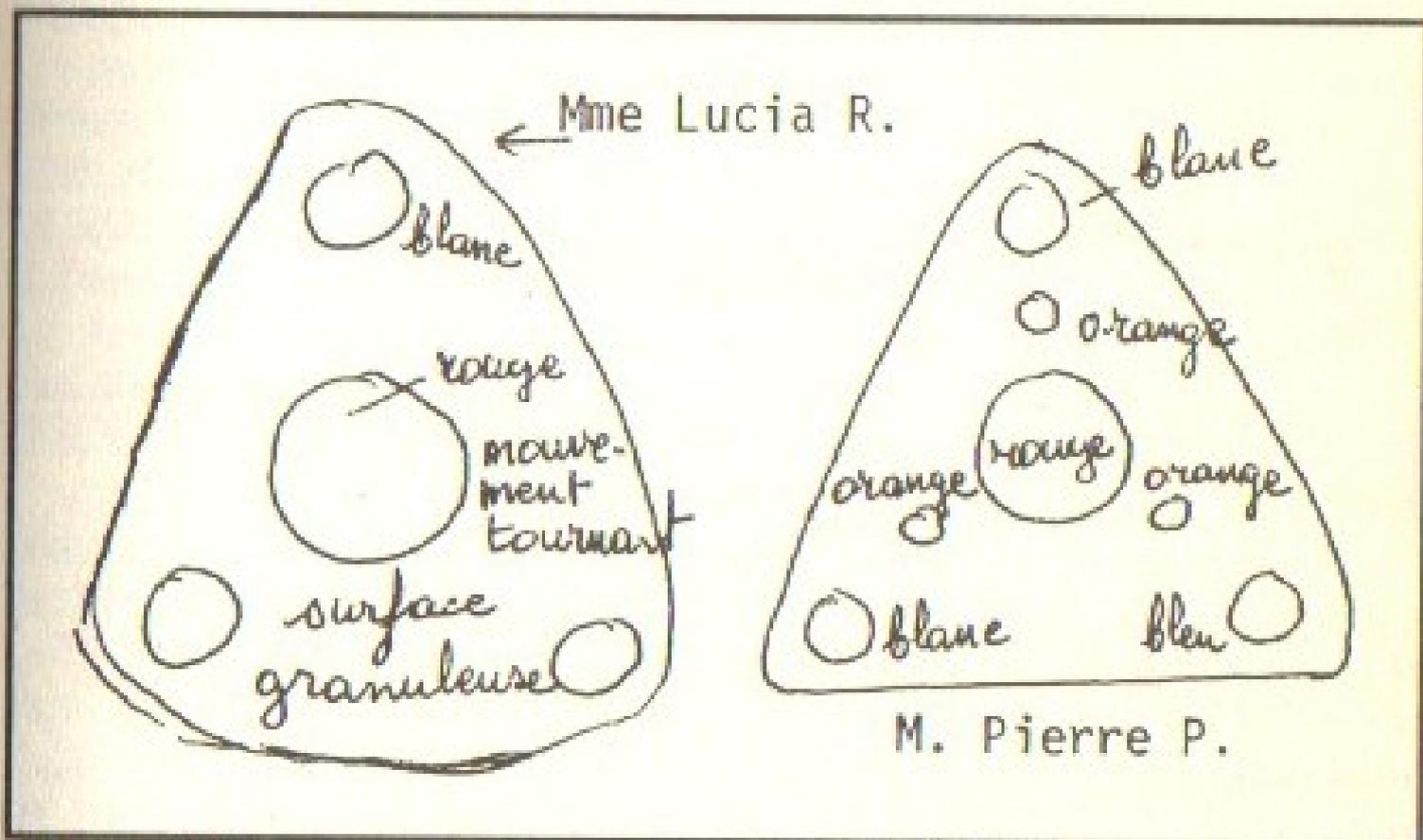


Figure 1.42

Restés en observation sur le site jusqu'à 19h27, les témoins disent avoir repéré le passage d'une quinzaine d'objets à plus haute altitude (il pourrait s'agir d'avions); ils suivaient le même axe nord-est. Il y a plusieurs autres témoins dans le quartier mais, croyant qu'il ne s'agissait que d'avions ou d'hélicoptères, ils n'ont pas prêté attention aux événements. Mme Rizzato a téléphoné à la gendarmerie de La Louvière qui lui a communiqué l'adresse et le numéro de téléphone de la SOBEPS.

Plusieurs autres habitants de la rue de Mignault ont vu l'objet mais refusent de se prononcer sur son caractère particulier; pour eux c'était un avion volant bas ou un hélicoptère (aucun bruit n'a cependant été perçu).

L'observation qui suit coïncide avec d'autres témoignages. Le témoin (M. Jonathan F.) sortait de l'autoroute A501 et se trouvait à hauteur des usines Boël (point 6). S'apprêtant à virer à gauche pour rejoindre la Cité Astrid où se trouve son domicile, le témoin a aperçu une sorte d'objet triangulaire éclairé (sans autre précision possible), venant du complexe commercial Cora-City (au sud) et se dirigeant vers la Cité Astrid (axe sud-nord). L'objet devait faire environ 10 cm à bras tendu et volait assez bas.

Entre 18h30 et 18h40, M. Michel S. sortait de son domicile de la Cité Astrid, dans le quartier de La Croyère (point 7) en compagnie du fils de sa compagne, Olivier W. (12 ans). Le jeune garçon remarqua aussitôt une structure de grande dimension qui venait de l'aplomb des usines Boël (au SSO) et se dirigeait vers le NNE. Il s'agissait d'une sorte d'objet carré aux coins arrondis, quatre feux blancs dans chacun des angles et un feu rouge central, plus gros, qui clignotait assez rapidement. L'objet se déplaçait relativement vite en émettant un bruit assimilé à un "ronronnement".

La masse foncée se distinguait bien sur le fond du ciel, nuageux par endroits; il y avait une impression d'épaisseur sur le pourtour.

Le témoin suivant (M. Robert S.) ne se souvient pas exactement des heures, mais on peut relier son témoignage à ceux de MM. Michel P. et Michel S. (voir plus haut). En effet, entre 18h15 et 18h30, M. S. a reçu un appel de M. P. qui lui signalait qu'un objet venait d'être vu en direction du NNE, se dirigeant ainsi vers la Cité Astrid. M. P. est l'époux séparé d'une voisine de M. S.; ce dernier ayant été témoin en 1989, son intérêt pour les OVNI est connu de tous dans le quartier.

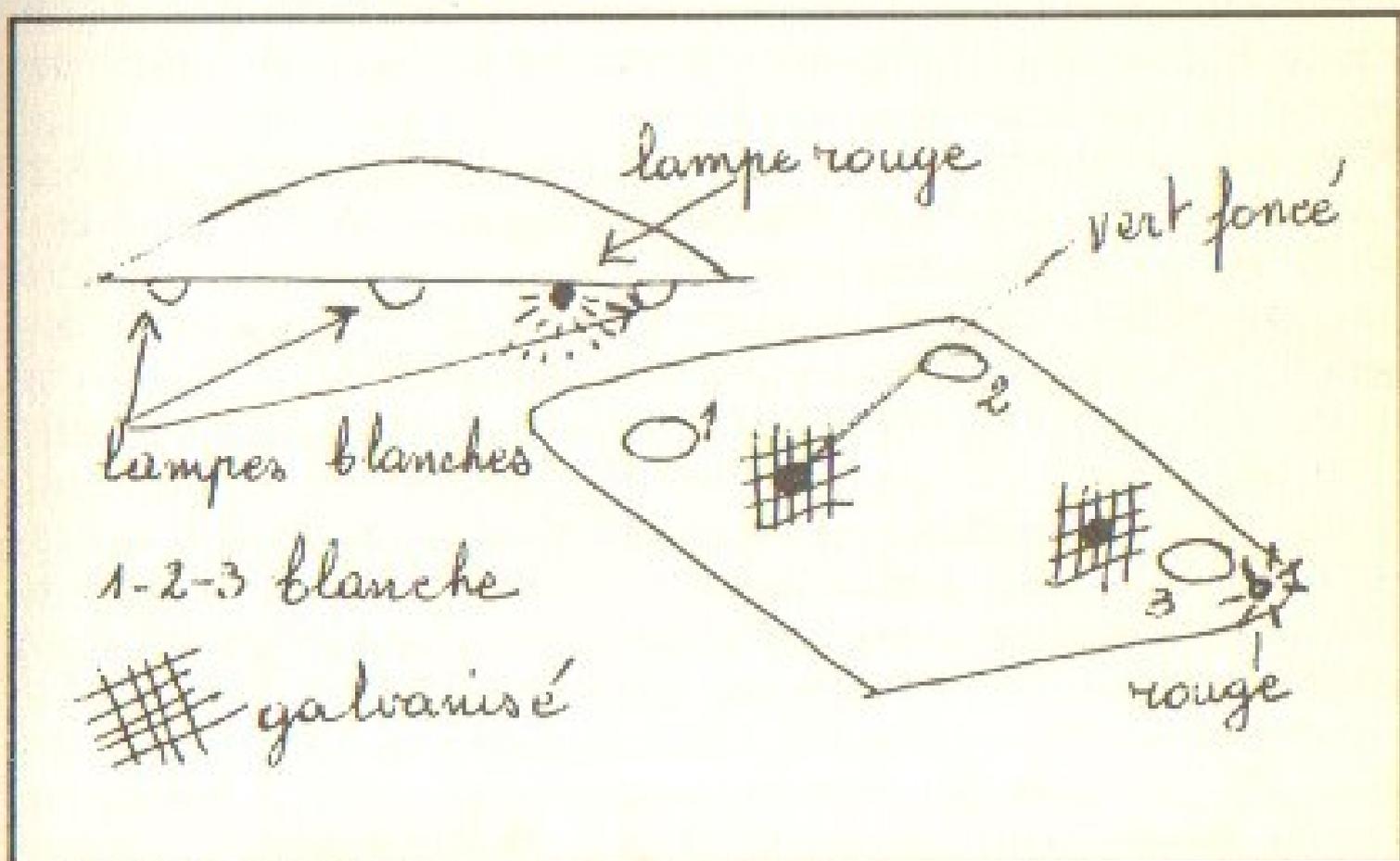
Juste après le coup de fil, c'est le fils de M. Michel S. qui frappa à la porte de la maison de M. Robert S. (les deux maisons se font face dans la rue) pour le prévenir qu'il y avait quelque chose de bizarre dans le ciel. S'équipant de sa caméra vidéo, M. Robert S. eut juste le temps d'apercevoir une sorte de "gros boudin lumineux" qui se trouvait vers le fond de la rue des Mimosas (vers le NO pour le témoin) et qui semblait se diriger vers Besonrieux (axe SE-NO).

M. Robert S. resta sur le site pendant un certain temps, puis prévint un ami, M. Michel G.; ensemble, ils partirent en voiture vers le quartier de la Petite-Suisse (point 8). Là, entre 20h00 et 21h00, ils ont pu observer le va-et-vient de deux hélicoptères (aisément reconnaissables, d'après eux, par le vol, leurs feux et le bruit); ces appareils semblaient survoler la zone située au confluent du canal du Centre et du nouveau canal en construction, à l'aplomb de la gare autoroutière. Ils sont ensuite partis en direction de l'autoroute.

Vers 19h00, Mme Véronique B. a observé une grosse lueur blanche, parfaitement immobile, en direction du NO. Cette lueur (plus grosse qu'une lampe de rue, "comme la Lune") est restée fixe pendant au moins 5 minutes avant de partir lentement en direction du nord, vers Besonrieux.

Toujours ce 25 octobre, vers 17h30, M. Olivier C., un maçon de 29 ans, revenait de son travail en camionnette. Pour ramener le véhicule à son frère domicilié à Familleureux, il circulait le long de la gare de Manage, quand son attention fut attirée par un gros point lumineux, immobile en direction du nord, vers le complexe chimique de Feluy. Voici son récit :

"Je roulais et, à travers mon pare-brise, j'ai aperçu une boule blanche puissante et immobile, elle avait un quart de la dimension de la Lune mais était plus lumineuse. Je suis rentré chez moi sans m'en préoccuper. A 18h50, je suis ressorti pour aller reconduire la camionnette chez mon frère et, en sortant du chemin menant chez moi, j'ai vu droit devant moi (au NO), à 30° d'élévation, un objet en forme de cigare avec des feux (figure 1.43). Les feux blancs diminuaient d'intensité puis augmentaient lentement, tandis qu'une lampe rouge clignotait comme un gyrophare. Je ne l'ai pas quitté des yeux et j'ai continué ma route dans sa direction jusqu'au carrefour entre les rues Ferrer et Haveau où je me suis arrêté pour descendre et continuer l'observation (point 9). L'objet (7 cm à bras tendu) semblait se déplacer, très très lentement, vers Feluy (au NE par rapport au témoin). J'ai alors pris une paire de jumelles 12x50 dans la camionnette et j'ai regardé l'engin. Il semblait chercher quelque chose, ses mouvements étaient indécis. Avec mes jumelles, j'ai cru voir une ligne horizontale dans la partie supérieure, comme si c'était la ligne de séparation d'une coupole. L'objet avait néanmoins la même teinte grise partout. Après dix minutes environ, j'ai repris la route vers Familleureux pour aller chez mon frère. Je suis repassé au même endroit un quart d'heure plus tard et l'objet se trouvait à ce moment au-dessus du bois de Feluy, toujours à la même distance et à la même altitude."



Figures 1.43 et 1.44

Nous sommes donc alors entre 19h15 et 19h30. Voilà comment M. Olivier C. poursuit son témoignage : "J'ai continué ma route vers chez moi et, arrivé à l'approche du Pont Looza, j'y ai vu deux personnes qui regardaient vers le ciel. Je me suis donc arrêté, j'ai coupé le contact et suis sorti de la voiture (point 10). C'est alors que je me suis retrouvé juste en dessous d'un engin immense, plus grand qu'un terrain de football, en forme de losange. Je voyais clairement les contours et les phares blancs variaient en diminuant et augmentant d'intensité. Il y avait aussi comme un gyrophare situé en avant dans le sens du déplacement vers chez moi (Est). J'ai vu également des lampes vertes foncées sous l'engin et quand les lampes blanches diminuaient de puissance et que la lampe rouge s'éteignait un court instant, ces lampes vertes éclairaient en partie le dessous de l'engin qui présentait une surface qui n'était pas lisse mais qui ressemblait à de la tôle gaufrée ou comme des chevrons galvanisés, un peu comme les tôles utilisées pour les rampes pour voitures sur les camions de dépannage (figure 1.44). L'engin ne se déplaçait pas tout droit, il faisait comme une voiture qui chasse de l'arrière, d'un côté puis de l'autre. Il émettait un son sourd, comme celui d'une machine à laver. Ce bruit n'était pas constant et variait d'intensité comme les feux blancs, mais je ne saurais affirmer que c'était en même temps. Ce son semblait venir de partout à la fois. L'objet devait être à environ 200 m. Je n'avais pas peur; j'avais même envie de faire signe comme pour dire : je vous ai vu, et vous? Emmenez-moi... Mais finalement j'ai craint d'être ridicule aux yeux des autres personnes sur le pont. Comme l'engin se dirigeait vers chez moi, je suis remonté en voiture car je voulais aller prévenir ma femme. Je pense qu'elle aurait eu le temps de fumer une cigarette à l'aise avant que l'engin ne passe au-dessus d'elle, tellement il allait lentement. J'ai démarré et fait demi-tour en levant les yeux au ciel à travers le pare-brise : mais l'objet avait disparu et je ne l'ai plus revu ensuite."

D'après l'enquête, même s'il est toujours difficile de procéder à des estimations fiables, on peut penser que l'altitude de l'objet aurait pu être comprise entre 80 et 100 m (au moment du dernier survol), et que le losange avait une longueur de 150 m pour une largeur de 75 m (épaisseur estimée à 24 m).

Aux alentours de 18h35, toujours ce même soir du 25 octobre, M. Benoît C., cadre dans une importante société de distribution, rentrait de son travail (Hal) et venait de quitter l'autoroute E10 à la sortie Nivelles Sud pour emprunter la N6 vers Arquennes et Manage (l'autoroute étant encombrée à la suite de travaux). A environ 500 m du pont franchissant l'ancien canal (point 11), le témoin eut son attention attirée par un trafic aérien intense. Voici la suite de son témoignage : "J'observais deux ou trois avions semblant en approche de Zaventem; ils avaient leurs feux allumés et se dirigeaient vers Nivelles. Mon regard fut attiré par trois lumières disposées en triangle

(avec une lumière fixe au milieu) qui avançaient parallèlement à ma direction, mais dans l'autre sens, du côté gauche de la chaussée. Membre de la SOBEPS et donc intrigué, je me suis arrêté sur le bord de la route. Il y avait énormément de circulation et dans le bruit des voitures, je n'ai pas pu discerner si cet engin faisait un bruit quelconque. J'ai pensé arrêter l'un ou l'autre automobiliste, mais le risque de collision en chaîne étant trop important, j'y ai renoncé. J'ai donc continué à observer cet appareil qui se trouvait à environ 150 m de moi et dont j'estimais la longueur à plus ou moins 50 m (très difficile à dire dans le noir). Sa vitesse était d'une trentaine de km/h. En le voyant défiler, il disparaissait de temps en temps derrière l'un ou l'autre arbre. A un moment précis, j'ai vu un projecteur d'une rare puissance éclairer le sol (que je ne distinguais pas de l'endroit où j'étais). La lumière était blanche et vive (un vrai cône de lumière blanche), elle dura trois secondes. Le phénomène disparut alors à ma vue, caché par des arbres, toujours à la même vitesse."

Un peu plus tard dans la soirée de ce lundi 25 octobre 1993, nous trouvons le dernier témoignage de cette série particulièrement bien fournie. Vers 21h30, M. Philippe R., employé, circulait seul sur la route reliant Ecaussinnes à Braine-le-Comte. A hauteur du lieu-dit "Barrière d'Ecaussinnes" (point 12), il observa comme une "lune" d'un jaune mat foncé. Voici comment les choses évoluèrent : "Je roulais à environ 80 km/h lorsque j'ai été intrigué par ce que je prenais pour la Lune, car elle était de même couleur, quoique plus petite que la Lune habituelle. Ayant de nouveau regardé la route un instant, j'ai de nouveau tourné le visage vers la droite en direction de cette lune. A ce moment, la lumière unique était remplacée par trois phares blancs formant un triangle équilatéral debout sur la base. Je regardais la route en ralentissant, puis j'observais de nouveau sur ma droite. Au même endroit se trouvait maintenant un objet étrange que je compare à un large pneu placé à plat comme une bouée, une forme de cigare. J'ai très nettement vu le côté droit, arrondi comme un pneu, je pense que cet engin devait se trouver entre 300 et 500 m de moi, mais je n'avais aucun point de repère. Je le regardais sous un angle de 30° et il y avait cinq ou six hublots d'un jaune vif très lumineux. Sur le dessus et le dessous de cette rangée de hublots, se trouvaient de petites lumières blanches, vives, comme une guirlande lumineuse (figure 1.45). Toutes ces lumières semblaient immobiles comme l'engin lui-même, celui-ci étant trois fois plus long qu'épais. Il me semblait très massif et lourd. J'ai continué de rouler tout en essayant de regarder cet engin en me penchant vers mon pare-brise, et ce sur environ un kilomètre. A un moment, j'ai eu l'impression qu'au niveau des petites lumières supérieures, un peu sur la gauche de l'engin, il y a eu un éclat de lumière comme un reflet de diamant. C'était comme si un phare chercheur m'avait ébloui un court instant. Juste après, ayant regardé la route brièvement, l'é-

clat avait disparu et avait fait place à un puissant faisceau lumineux qui semblait sortir du dessus de l'objet et éclairait les nuages juste au-dessus de lui. Ce faisceau était conique, ouvert vers le haut, avec une hauteur d'environ trois fois l'épaisseur de l'appareil. Pendant l'observation, j'ai eu la désagréable impression qu'on allait m'enlever; j'ai été très impressionné. J'ai raconté mon aventure à mon épouse et à mon beau-père, qui est membre de la SOBEPS, c'est lui qui m'a persuadé de vous écrire. J'avoue en effet qu'avant cela j'étais très sceptique quant au phénomène OVNI et que j'avais plutôt tendance à m'en moquer. Actuellement je suis assez troublé et plein de questions me viennent quant à la chose. Je peux affirmer que le phénomène que j'ai vu ne correspond à rien de conventionnel. Je ne me suis pas arrêté de peur de le perdre de vue durant cette manoeuvre."

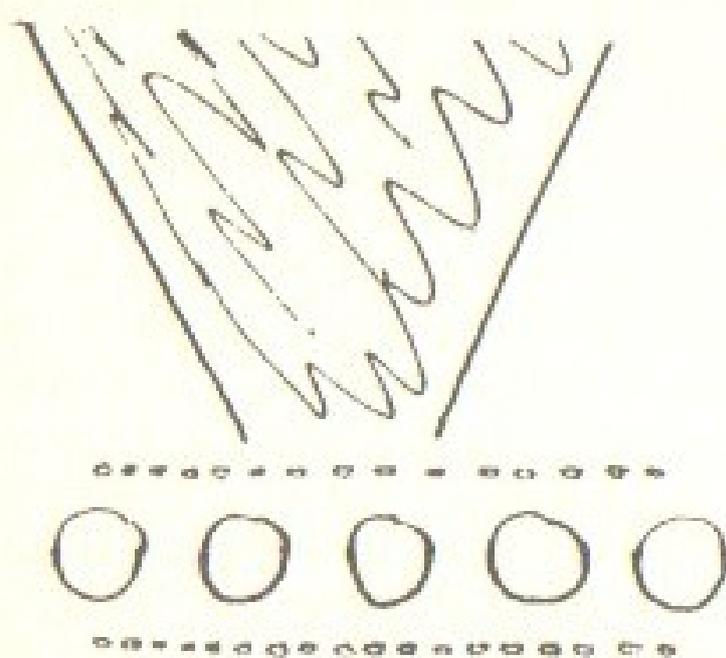


Figure 1.45

Il ne viendra à l'idée de personne de contester que ce soir-là, un et sans doute plusieurs objets toujours non identifiés ont bien sillonné le ciel de certaines régions du Hainaut. Le phénomène a pu être observé durant plusieurs dizaines de minutes par de nombreux témoins dont seule une très petite minorité a accepté de témoigner.

La prochaine observation intéressante que nous retiendrons est datée du mercredi 3 novembre. Elle s'est déroulée à Grand-Rechain, au lieu dit "Stockis" et eut pour protagoniste un jeune écolier de 12 ans, Nicolas T. dont voici le témoignage : "Ce mercredi soir, peu avant 18h00, j'étais seul à la maison, assis dans le fauteuil du salon. J'étais fâché, car mon frère était parti chez un voisin, il ne voulait pas jouer avec moi. Soudain, j'ai eu le regard attiré par une lumière à travers la tenture de la première fenêtre du salon. Alors, j'ai regardé à travers la vitre de la deuxième fenêtre et j'ai vu un énorme engin de forme triangulaire passer devant la maison, de gauche à droite, très lentement (environ 20 km/h). Il semblait suivre

la route vers Xhendelesse (ouest). J'ai nettement vu la forme triangulaire qui se détachait sur le fond du ciel (il ne faisait pas encore tout à fait noir) et il m'a semblé que les coins étaient arrondis. La surface du triangle n'était pas lisse, mais comme quadrillée par des sortes de "reliefs" ou de "lattes" dont je n'ai pas pu voir la forme exacte. Au centre du triangle, il y avait aussi trois feux rouges plus petits (un dans chaque angle) et à l'avant, presque à la pointe, une lumière bleue. J'étais effrayé, car cet objet était très grand, plus grand qu'une maison, et il volait très bas (environ une fois et demie la hauteur du réverbère qui se trouve devant la maison). Il émettait un bruit que je compare à un léger ronronnement, un peu comme le lave-vaisselle tournant au ralenti. Il se déplaçait si lentement que je crois que j'aurais pu le suivre en vélo, mais, soudain, il a accéléré d'un coup sec, si rapidement qu'en trois secondes peut-être, il a disparu, caché par un arbre. Si je me souviens bien, au moment de l'accélération, la lumière blanche centrale s'est éteinte. Le passage de cet engin a pu durer une quinzaine de secondes. Je suis certain qu'il ne s'agissait pas d'un avion. C'était énorme et très près de la maison. J'ai eu très peur." (voir figure 1.46 dans le cahier des illustrations)

Ajoutons encore que notre enquêteur (G. Bleser) précise que la famille de Nicolas n'est pas tout à fait "vierge" de culture ufologique. Le père a été témoin furtif dans la fameuse soirée décisive du 29 novembre 1989 et sa bibliothèque contient plusieurs ouvrages consacrés aux OVNI dont *Vague d'OVNI sur la Belgique*. Néanmoins, la mère de Nicolas confirme que son fils a été très impressionné par son observation. A tel point que cette nuit-là, il n'a pas voulu aller dormir seul. Depuis ce mercredi soir, le sujet revient continuellement dans ses conversations. Il n'y a donc peut-être pas de raison vraiment objective de mettre en doute la réalité des événements, même s'il s'agit d'un témoignage isolé. Selon l'enquêteur, le récit qu'en donne le jeune témoin semble empreint d'une sincérité évidente.

Deux jours plus tard (le 5 novembre 1993), nous nous retrouvons à Baisy-Thy, au lieu dit "Le chant des oiseaux". M. Jean C., accompagné de son épouse Martine et de leurs deux enfants, Christophe (17 ans) et Xavier (13 ans) roulait en direction de Court-St-Etienne. Vers 22h42, ils furent survolés par un objet triangulaire (entre 10 et 15 cm à bras tendu) de couleur noire, avec des feux blancs à chaque sommet et une lumière rouge au centre. Juste après être passé au-dessus de la voiture, il a effectué comme un mouvement pour reprendre de l'altitude. Il y eut alors une accélération avec une sorte de "bruit d'aspirateur".

Un peu plus tard (ce même 5 novembre), vers 23h45, M. Philippe R. circulait sur l'autoroute E411, à hauteur de Wavre, en direction de Namur. Il remarqua d'abord un point extrêmement lumineux apparemment au-dessus des installations du parc de loisirs Walibi.

Ayant pu observer cette lueur sur quelques kilomètres, le témoin décida de s'arrêter sur la bande d'urgence et sortit de son véhicule pour mieux voir. La lumière se précisa pour laisser d'abord apparaître une sorte d'aile avec des lumières blanches et rouges. L'objet était stationnaire ou en déplacement excessivement lent et imperceptible. A un moment donné certaines lumières devinrent très lumineuses et l'engin parut pivoter à 45° pour repartir à l'opposé de l'endroit où se trouvait le témoin.

Ces deux témoignages, bien imprécis, sont loin d'égaliser en quantité d'information ceux recueillis pour la soirée du 25 octobre, et en étrangeté, celui qui va suivre et qui clôturera le présent "historique" des faits ufologiques recensés en Belgique par la SOBEPS jusqu'à la fin de 1993.

Plantons d'abord le décor. Nous sommes dans la soirée du 19 novembre 1993 (entre 23h35 et 23h40), à Villers-le-Bouillet. Mme Maria A., sans profession, est chez elle en compagnie de sa fille de 16 ans. La maison est entourée d'arbres, l'arrière étant occupé par un bosquet planté de jeunes érables et de sapins, suivi par un jardin. A une soixantaine de mètres de l'habitation, on accède à une annexe par un sentier caillouteux. Comme tous les soirs, Mme A. et sa fille vont conduire leur chat dans cette annexe. C'est alors qu'elles aperçoivent des lumières dans le ciel. Laissons les témoins continuer leur récit (enq. D. Bukens) :

"Nous sommes sorties de la véranda, ma fille et moi, pour mettre le chat dans l'annexe afin qu'il y passe la nuit. En arrivant aux deux tiers du chemin, alors que nous admirions le ciel étoilé, nous avons aperçu des avions et deux points lumineux, un rouge et un vert. Ils étaient l'un au-dessus de l'autre. Ils étaient à une hauteur supérieure à celle des avions qui passaient dans le ciel à ce moment-là. Ils étaient immobiles. Nous avons continué notre route jusqu'à la remise sans nous attarder outre mesure sur ces lumières.

"A la hauteur de l'annexe, nous avons aperçu en même temps trois lumières rouges et une verte à l'intérieur d'un objet triangulaire. Ces lumières n'éclairaient pas. Elles étaient au-dessus des érables, c'est-à-dire à une dizaine de mètres au-dessus de nous et à une distance de 20 m par rapport à l'annexe. Sans bruit, cet objet glissait vers nous; il est descendu à plus ou moins 4 m de hauteur et à 6 m de nous. La lumière verte qui se trouvait au milieu des lumières rouges a légèrement grossi et s'est allongée de 80 à 100 cm comme un élastique sur lequel on tire, mais toujours sans éclairer. L'objet était sombre."

"Nous étions immobiles, ma fille et moi. Nous avons une impression de paralysie. Il nous était impossible de marcher ou de fuir. Ma fille s'est alors écriée : "C'est un OVNI maman !" Nous étions alors dans l'obscurité la plus complète. Nous n'apercevions plus ni les étoiles, ni l'éclairage public. Ma fille m'a conseillé d'allumer ma lampe de poche. J'ai essayé d'éclairer l'objet, mais nous avons

constaté que l'objet absorbait la lumière de la lampe de poche. Quand j'éclairais à terre, nous pouvions voir le flux lumineux de la lampe, et lorsque je dirigeais le faisceau de la lampe sur l'objet il m'était impossible de l'éclairer. Les propres lumières de l'objet ne l'éclairaient même pas. Nous avons subitement entendu un bruit indescriptible, qui n'agressait cependant pas nos oreilles. Nous n'étions pas dans un état normal, mais nous n'avions pas peur, nous n'étions pas paniquées. Nous avons voulu courir prévenir mon mari qui était resté à la maison, mais il nous fut impossible de bouger. Nous étions enveloppées dans le noir, immobiles.

"Lorsque le bruit s'est arrêté et que les lampes de l'engin se sont éteintes, l'objet a soudainement disparu en une fraction de seconde. Il s'est volatilisé sur place. Il nous est impossible de dire dans quelle direction il est parti. Il a vraiment disparu et nous sommes sorties de l'obscurité complète dans laquelle nous nous trouvions. Alors, ma fille et moi, nous nous sommes mises à courir pour continuer à le voir, mais impossible, il s'était évanoui."

Deux heures après l'observation, Mme A. et sa fille avaient des raideurs dans les jambes. La jeune fille a eu très peur et refuse de sortir le soir. L'ampoule de la lampe de poche a été grillée. La première enquête a révélé que l'objet devait être un triangle équilatéral de 4 m de côté. Les lumières rouges se trouvaient à chaque angle et la lumière verte était au centre. Elles avaient toutes la dimension d'une balle de tennis. Lorsque la lumière verte s'est allongée, elle s'est éclaircie légèrement. Elle s'est transformée en tube jusqu'à dépasser un peu les bords de l'engin. Ce tube de lumière avait un diamètre de 10 cm et une longueur comprise entre 80 et 100 cm. Le tube lumineux s'est allongé pendant que l'objet s'approchait en glissant vers les témoins. Lorsque celui-ci est redevenu stationnaire, la lumière verte a repris sa dimension originelle. L'engin semblait ne pas avoir d'épaisseur : une simple ligne noire (selon la mère) ou l'épaisseur d'une feuille de papier (pour sa fille).

On comprend que devant l'étrangeté de ce cas, il soit nécessaire d'entreprendre des enquêtes complémentaires, notamment en ce qui concerne le comportement de la lampe de poche et cette fameuse ampoule "grillée".

Comme cela a déjà été dit au début de ce chapitre (et qui reviendra en leitmotiv dans tout cet ouvrage), l'ensemble des témoignages présentés ici est destiné à faire prendre conscience de la permanence des observations d'*objets volants non identifiés*, pour ne pas laisser supposer que nous envisageons des intrusions manifestement extraterrestres dans notre environnement) jusqu'à ces toutes dernières semaines. Malgré la compétence et la bonne volonté de nos enquêteurs, on se retrouve chaque fois confronté aux mêmes difficultés d'interprétation et d'analyse. Certains ne manqueront pas d'affirmer que plusieurs des cas dont on vient de prendre connaissance pourraient s'expliquer par diverses méprises : les fa-

meuses projections laser, un trafic aérien anormalement dense sur Zaventem au moment de la grève chez Air-France à l'automne 93, d'éventuelles manoeuvres militaires, etc.

Sans doute. Il reste néanmoins un ensemble cohérent d'observations rapprochées où toute confusion de ce type est à écarter et qui atteste, s'il le fallait encore, que nos régions sont toujours survolées par une structure totalement non identifiée.

Personne ne peut apprécier les risques encourus par la population lors de tels survols, mais ils sont réels et c'est là que nous demandons l'attention de tous les services officiels qui ont cette sécurité publique dans leurs attributions.

Il n'est plus suffisant de répondre que de tels phénomènes ne constituent pas un danger pour les habitants des régions visitées : les faits parlent d'eux-mêmes et requièrent des décisions vraiment urgentes. C'est tout le pari du présent rapport.

Ce chapitre termine la chronique des observations, qui débutèrent fin 1989. Ces quatre années eurent des retombées positives et bouleversèrent profondément notre association.

SUR UN CERTAIN CONSTAT DE L'UFOLOGIE

Il faut bien reconnaître qu'il y a bien peu de chercheurs et d'associations dont l'approche du sujet présente les garanties d'objectivité et de méthodologie requises.

En fait, on distingue quatre catégories. La première correspond à la majorité des "chercheurs" isolés, généralement auteurs de livres, dont certains ne vivent d'ailleurs que de cela, où la limite entre information et exploitation est souvent largement dépassée. Ceux-ci marchent souvent dans les sillons des dernières croyances populaires. C'est le cas en particulier aux U.S.A., où règne pour l'instant une mini-psychose du contacté, du visité ou même du "témoin" ayant subi un enlèvement voire un viol (cf. le livre de W. Streiber).

Ces auteurs sont souvent très peu critiques et méconnaissent allègrement l'infime probabilité que tout un chacun ait de voir un OVNI ou ses "occupants" de façon récurrente. De plus, ces "ufologues" n'étant soumis à la pression d'aucune opinion autre que la leur par le seul fait de ne pas être inséré dans un groupe de travail, ont donc une voie royale ouverte auprès d'un public "presque choisi", ayant un grand besoin de merveilleux et à l'esprit critique peu développé.

Dans le second groupe on trouve une multitude d'associations, souvent d'importance mineure. Après tout, dans nos démocraties, le droit d'association existe !

De ce principe de base sont nés beaucoup de groupuscules n'ayant généralement ni le sens de l'organisation, ni la capacité de se définir une ligne de conduite, ni une bonne méthodologie d'enquête (combien de fois n'avons-nous pas constaté que ce qui était considéré comme un rapport d'enquête, était en fait une coupure de journal de quelques lignes).

Ces associations, n'ayant pas su s'entourer de scientifiques, ou ne fut-ce que de consultants, ne peuvent avoir la moindre idée de ce qu'est une démarche critique et une approche scientifique.

Venons-en au troisième groupe. Il s'agit des organisations privées privilégiant l'approche scientifique du problème OVNI et disposant de ressources suffisantes, tant sur le plan du personnel que sur le plan financier, pour atteindre une certaine efficacité. Quoique disposant de faibles budgets, elles bénéficient de collaborateurs qui, bien que bénévoles, ont souvent développé un savoir faire de haut niveau professionnel dans le domaine, le MUFON CES (Allemagne) en est un exemple. Ces organisations ont généralement constitué des réseaux d'enquête qu'aucun organisme officiel ne peut payer et sont entourées de scientifiques, eux aussi tous bénévoles. Leur indépendance leur donne une liberté et une rapidité d'action tout à fait remarquable. Cependant, elles souffrent d'un manque d'accès aux informations officielles (télédétection, prototypes, etc.) et de difficultés à se doter de matériel scientifique.

Il n'y a, à mon sens, pas plus de trois ou quatre groupements dans le monde ayant une envergure nationale et bénéficiant d'une crédibilité reconnue et d'une notoriété importante. Mais à l'exclusion du CUFOS/U.S.A du défunt Dr.Hynek et de la SOBEPS, aucun groupement n'a pu bénéficier de la coopération d'instances officielles ni de celle de représentants de haut niveau de la communauté scientifique de leur pays.

Le quatrième groupe, le dernier-né si j'ose dire, est issu de la volonté de quelques rares Etats et aussi parfois de l'intérêt particulier de scientifiques pour ces questions, les uns ou les autres ayant saisi tout l'avantage qu'il pourrait y avoir à en savoir plus, ainsi que le potentiel technologique que l'on pourrait peut-être en tirer. Il semble que ce soient là souvent des initiatives assez timides et toujours très limitées en moyens. Cependant, le caractère officiel des organismes de cette catégorie est suffisamment exceptionnel pour que nous nous étendions sur celle-ci.

Les organismes officiels en ufologie sont de deux natures : militaires ou civils. Nous ne parlerons pas des premiers dont on sait peu de choses excepté qu'ils existent dans de nombreux pays. Quant aux organismes civils, ils partagent les mêmes faiblesses et avantages. Généralement, ils manquent de moyens et de personnel et semblent entretenus pour donner "bonne conscience" aux Etats et rassurer les populations. Leur champ d'investigation est souvent limité et ils souffrent des lenteurs administratives induites par les inévitables empilements de niveaux hiérarchiques. Par contre, ces organismes ont accès à des sources d'information inestimables (rentrées atmosphériques, télédétection, ballons météo, essais de prototypes, etc.) et bénéficient de matériel de mesure tout à fait essentiels dans une recherche de ce type. On constate donc que les organismes de la troisième et de la quatrième catégorie sont com-

plémentaires et auraient un grand intérêt à établir des collaborations, par exemple au sein d'un organisme européen plus large.

Nous illustrerons ici les interdépendances entre organisations officielles et privées sur l'exemple de la France et de la Belgique.

La France, la Belgique et les OVNI

La France est un des rares pays à disposer d'un organisme officiel d'investigation en matière d'OVNI. Je veux parler ici d'un organisme tel que le SEPRA (Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques), dépendant du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) à Toulouse. Le SEPRA, créé en novembre 1988, hérita du problème OVNI à la suite du "dépot de bilan" si j'ose dire, de son aîné, le GEPAN, créé en 1977 par un brillant ingénieur, Claude POHER, à l'époque chef de la division "fusées et sondes spatiales" du CNES.

Dans une interview accordée récemment au magazine français "OVNI Présence", J.J. VELASCO, actuel responsable du SEPRA, donne, comme nous allons le voir, quelques précisions sur le fonctionnement, les objectifs et les moyens de ce qui, pour l'instant, ne reste qu'un timide engagement de l'Etat français face au problème. *"L'intérêt de la création du GEPAN, réside dans le fait que pour la première fois on confiait à un organisme civil étatique le soin d'étudier et d'analyser des dossiers OVNI. Les gens se posent des questions sur les moyens mis en oeuvre, sur les personnes occupées, etc.. Au départ la structure se réduisait à Claude POHER et une secrétaire, ainsi que des collaborations externes. Aujourd'hui, le SEPRA, c'est moi et une collaboratrice. Mais les moyens financiers et de laboratoire d'analyse sont rigoureusement les mêmes. En fait, quand on regarde l'histoire de notre organisme, on s'aperçoit qu'il fallait un certain culot pour le mettre en place."*

Notons, comme premier commentaire, que le budget annuel du GEPAN tournait, à l'époque, autour de 1 000 000 FF (soit, environ quelque 6 000 000 FB), somme assez énorme aux yeux d'une asbl comme la SOBEPS, mais dérisoire dans le budget annuel du CNES. Cela doit se situer au niveau de quelques fractions de pour cent. Il n'y a donc pas de quoi soulever des montagnes ni d'avoir de grands projets, mais juste de quoi payer deux personnes à plein temps et de régler quelques frais administratifs.

Comme on le voit, même un pays tel que la France n'accepte d'engager dans la partie que très peu de moyens. Est-ce par manque de conviction et de preuves que le jeu n'en vaille pas vraiment la chandelle ou serait-ce une question de crédibilité politique ? Un ministère et son dirigeant n'aiment pas trop s'engager à mettre en oeuvre ce qui serait nécessaire pour éclairer un sujet encore considéré comme peu rentable en retombées "intéressantes" dans le domaine des connaissances scientifiques et qui reste, en somme, assez marginal.

Les moyens financiers et l'étiquette étatique représentent-ils les conditions sine qua non de la crédibilité et de la prise en considération ? Seraient-ce les clés et les garanties du succès de l'entreprise ? Bien sûr que non et la SOBEPS le démontre à suffisance. J'en veux pour exemple ces quelques chiffres et considérations extraites du livre de J.J. VELASCO, *OVNIS, La science avance*. (Robert Laffont, 1993) :

A titre de comparaison, le SEPRA a collecté et analysé environ 2.300 procès-verbaux de gendarmerie en quinze ans. De son côté la SOBEPS devait traiter (NDA : enquêter elle-même) 1.500 cas en moins de trois années ! On imagine la surprise, l'effervescence de ses responsables devant une telle avalanche de témoignages. Trier et expertiser des témoignages en temps ordinaire n'est déjà pas une tâche facile pour des spécialistes, que dire alors pour des amateurs (sic) disposant d'effectifs et de moyens réduits. Cette association de bénévoles, depuis plusieurs années, ne s'appuyait que sur quelques enquêteurs locaux disséminés aux quatre coins du pays. Ils demandèrent une aide aux autorités administratives, militaires et politiques. Parmi celles-ci, seule l'armée de l'air (NDA : appelée chez nous Force aérienne) s'impliqua complètement et pratiqua une certaine coopération.

Loin de moi l'idée de vouloir entretenir une polémique. Il est cependant important de redresser quelques chiffres, d'apporter quelques précisions et de relever peut-être quelques contre-vérités. Puisque l'on a abordé un sujet délicat, qui exige que l'on soit précis, complet et objectif, soyons-le point par point.

A. On ne peut pas d'une part comparer 2.300 procès-verbaux de gendarmerie en 15 ans, apportés sur un plateau et d'autre part 1.500, non pas témoignages, mais rapports d'enquêtes réalisées pour la plupart sur le lieu de l'observation pour un total de 4.000 à 5.000 témoins. Quel est l'organisme, officiel ou non, qui peut prétendre avoir récolté et constitué un dossier de qualité de près de 20.000 pages, après avoir opéré une sélection au niveau de la qualité du contenu des informations à propos du phénomène observé, et ce en moins de 3 ans ? Au début de ce chapitre, j'ai cité quelques chiffres à propos du budget qu'un pays devrait engager, en ne faisant intervenir ni formation du personnel, ni infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement.

B. Point n'est besoin d'être expert en psychologie de la perception pour trier l'information qui nous parvient et pour expertiser les témoignages. Les personnes ayant cette responsabilité (et nous sommes quelques-uns à la SOBEPS à réunir les compétences nécessaires, après une expérience de plus de 22 ans, sont tout à fait aptes à éliminer une observation trop lointaine, sans intérêt et surtout source de confusions, et de retenir celle d'une masse silencieuse, tous feux allumés à proximité extrêmement réduite. Tout chercheur sérieux pourra se rendre compte, en consultant les dos-

siers que, pour la vague présente, nous avons affaire à autre chose de bien plus préoccupant que quelques vagues lumières vues au loin. Il n'existe pas de dossiers parfaits en ufologie, nous sommes les premiers à la reconnaître, mais personne n'osera prétendre que les enquêtes de la SOBEPS valent moins que celles du SEPRA ou de qui que ce soit.

S'il est vrai que nous sommes tous des bénévoles, je rejette avec force le qualificatif d'amateur (qui peut d'ailleurs s'intituler "expert" dans ce domaine ?). La SOBEPS s'appuie sur plus de cinquante enquêteurs qui, à force "d'entraînement", de courage et de volonté, ont acquis une expérience irremplaçable dans un domaine où, justement, beaucoup de psychologie et de quête du détail sont nécessaires, permettant de débusquer le faux du vrai, la confusion du cas remarquable. Ce réseau est un atout dont peu d'organisations disposent. Il n'y a de professionnalisme que par une éternelle remise en question de ses compétences et de ses connaissances et par une longue pratique.

C. En ce qui concerne l'aide demandée aux autorités, il faut savoir, primo, que les autorités belges s'étaient déjà manifestées auprès de la SOBEPS dès le début de la vague, (voir VOB p.79). Très exactement le 6 décembre 1989, le premier ministre M. Wilfried MARTENS chargea l'Etat Major de la gendarmerie, de prendre des renseignements sur notre société et ses activités. La partie venait de commencer, nous n'étions pas les seuls à nous intéresser au problème, mais nous ne le savions pas encore.

Cependant, malgré ce bon début, c'est la SOBEPS qui dut mettre tout en oeuvre pour sensibiliser les ministres de la Défense, des Communications et de l'Intérieur, au problème en vue d'obtenir des réponses claires à propos d'éventuels essais de prototypes au-dessus du territoire. Des renseignements furent même pris par le ministère de la défense auprès des autorités américaines suite à notre demande.

Il est faux d'affirmer que seule la Force aérienne intervint en notre faveur : la Gendarmerie joua un rôle important dans la collecte d'informations et continue à le jouer actuellement.

Si la Force aérienne belge s'impliqua plus profondément, cela s'explique par trois raisons :

1. Parce qu'il s'agissait d'un phénomène aérien et d'une éventuelle violation de l'espace aérien, donc sous le contrôle direct de la Force aérienne.

2. Parce que notre Force aérienne a enregistré à plusieurs reprises des échos-radar confirmés et fait intervenir des F.16.

3. Parce que la SOBEPS a eu la chance de rencontrer assez rapidement un homme au courage exceptionnel, occupant un poste de commandement important à la Force aérienne belge, le Général-Major DE BROUWER, colonel et chef des opérations à l'époque. Cet homme mit un point d'honneur à nous recevoir dans la fran-

chise et accéda plus tard à notre demande d'aide sollicitée à plusieurs reprises.

Pour en revenir au SEPRA, M. PELAT, directeur général du CNRS, que je rencontrai lors d'une émission sur TF1, nous accorda l'insigne honneur de nous déléguer le patron du SEPRA, pour une visite de deux jours.

Lors de cette visite que nous fit M. VELASCO, nous avons eu l'occasion de nous entretenir longuement sur les événements de la vague belge. Nous lui avons montré nos dossiers d'enquête et démontré le sérieux et la compétence avec laquelle ceux-ci sont faits. Nous lui remîmes photocopie de quelques dizaines de rapports d'enquête significatifs sur les OVNI "belges".

Quelques jours après son retour en France, M. VELASCO me confirma téléphoniquement, qu'après avoir pris connaissance de ces rapports, il lui semblait bien que nous avions affaire en Belgique, à ce qui semble être un phénomène présentant toutes les caractéristiques d'originalité et il nous encouragea à persévérer dans la ligne que nous nous étions tracée depuis longtemps. Nous lui sommes d'ailleurs extrêmement reconnaissant de la considération qu'il nous porte et l'en remercions.

S'il faut encore donner un exemple de l'estime que porte J.J. VELASCO à notre société, je vous livre cet extrait de son livre *OVNIS, la science avance*, intitulé "Une rencontre avec la SOBEPS."

Le 23 février 1990, répondant à l'invitation de la SOBEPS, en compagnie de scientifiques et responsables des administrations civiles et militaires belges, j'assistai à une première réunion d'information sur les travaux d'enquête effectués par les collaborateurs de la SOBEPS. Ma première impression fut de constater la qualité et le sérieux de l'assistance. Nous étions loin de ces pseudo-congrès scientifiques d'études des ovnis où se mêlent quelques rares chercheurs au milieu d'originaux de toutes sortes.

Parmi la cinquantaine de personnalités invitées, il y avait de nombreux scientifiques (professeurs d'université, ingénieurs, etc.) mais aussi des représentants des forces armées belges aérienne et terrestre, etc.

Une assemblée de gens qui pouvait par la qualité, la compétence de ses membres, porter un regard critique sur le travail de la SOBEPS. L'auditoire fut très silencieux durant toute la présentation. Il écouta attentivement les exposés des différents intervenants, qui portèrent sur la collecte de cas et leur interprétation. Pour terminer il y eut la présentation par le professeur A. MEESSEN de l'analyse concernant les données radar de la nuit du 31 mars 1990.

Ce jour-là, je compris ce que représentait l'affaire de la vague belge et l'embarras devant lequel se trouvaient les membres de la SOBEPS. Je remercie et félicite MM. Michel BOUGARD et Lucien CLEREBAUT, respectivement président et secrétaire général de la SOBEPS, pour la parfaite organisation de cette journée.

Les moyens d'action de la SOBEPS

Autour de notre société, il n'y a pas que le réseau d'enquêteurs, mais aussi plusieurs autres réseaux de bénévoles (laboratoires d'analyse, etc.). La SOBEPS se définit comme un organisme indépendant, réunissant toutes les conditions permettant une approche et une analyse en profondeur à quelque niveau que ce soit de la recherche scientifique en matière d'ovni. En fait, nous bénéficions de par notre crédibilité et par notre statut d'asbl, de multiples appuis et sympathies. Ceci nous a permis d'étoffer très largement nos possibilités de champs d'action dans tous les domaines requis.

La SOBEPS compte parmi ses collaborateurs plusieurs professeurs d'université. De tels experts universitaires en botanique et en biologie végétale furent sollicités à plusieurs reprises, pendant la vague, sur des sites où l'on avait découvert des cercles d'herbe jaunie ou roussie; dans ces différents cas il ne s'agissait en fait que de mycelium, un champignon se développant en cercles rayonnants (voir cahier d'illustration VOB1). Nous avons aussi des physiciens, tels que les professeurs Auguste Meessen et Léon Brenig, des experts appartenant à des laboratoires civils et militaires spécialisés dans l'analyse de documents photos ou vidéos, tels que la société BARCO, l'Ecole Royale Militaire, l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA), des possibilités à l'étranger par la société FLEXIMAGE travaillant pour le CNES, des experts tels que R. Haynes aux USA, etc.

L'I.G.N. (Institut Géographique National) nous a aidé à de nombreuses reprises en nous offrant des cartes spécifiques, "routières", densité de population, photographie aérienne.

Enfin l'observatoire Royal d'Uccle et l'Institut Royal Météorologique nous apportent régulièrement des informations en matière de rentrées atmosphériques et de météorologie.

Il est regrettable que beaucoup de "chercheurs" ou d'associations n'aient pas compris qu'il faut cesser de critiquer le manque d'intérêt des scientifiques et des mêmes autorités; la bonne politique consiste à se forger une crédibilité à travers son propre travail, à savoir l'enquête, la constitution de dossiers solides, etc..

L'étape suivante est de démontrer la qualité de ce que l'on a fait et de le faire savoir à la population par les médias. C'est à ce prix que l'on effacera le sourire au coin des lèvres et que l'on provoquera une prise de conscience dans l'esprit de nos concitoyens, qu'après tout, il n'est peut-être pas aussi ridicule de s'intéresser et de vouloir comprendre ce qui se passe trop régulièrement dans notre environnement aérien proche. Il est impossible de réunir les conditions nécessaires qui régleront "la question" de l'identification sans que l'on ait le soutien et la coopération des autorités, au moins nationales, sans l'aide desquelles une association ne pourra jamais rien. Mais la condition de son indépendance serait aussi un garant de la liberté totale d'expression.

Chapitre 2

ETUDE DES PARTICULARITES REMARQUABLES

Marc VALCKENAERS

Introduction

Je ne sais trop laquelle de ces deux personnes doit trouver ici mes plus vifs remerciements, de Lucien Clerebaut ou de Godelieve Van Overmeire. Lucien, parce qu'il fut le premier à bien sentir la nécessité de ce chapitre et pour m'en avoir confié la rédaction. Godelieve, pour s'être chargée de la lourde et titanesque mission de passer en revue tous les rapports d'enquête contenus dans les trente grosses fardes classant ceux-ci par village où chaque observation eut lieu, ce qui représente la lecture systématique de quelques milliers de pages. Tout ceci afin d'en extraire les traits originaux que nous cherchons à dégager, dans le but de les analyser et d'en proposer une tentative de conclusion. A moins que ces remerciements ne doivent aller aux enquêteurs, sans le travail desquels rien n'aurait pu se faire.

L'objectif de ce chapitre est de dégager des récits des témoins, et donc de mettre en évidence, les caractéristiques propres des "engins"¹ observés de manière à pouvoir proposer une origine ou une explication plausible ou tout au moins satisfaisante.

C'est bien là que réside tout l'intérêt de celui-ci car, il faut bien l'admettre, la lecture du chapitre 2 de notre premier livre traitant de la vague belge de 1989-1991, *Vague d'OVNI sur la Belgique - un dossier exceptionnel* - ne permettait guère au lecteur une telle analyse. Ce n'était d'ailleurs pas du tout l'objectif recherché par Michel Bougard et Lucien Clerebaut lorsqu'ils entreprirent la rédaction de celui-ci. Leur but était simplement de vous proposer un récit chronologique des événements, illustré par une multitude de cas et ponctué par l'insertion des faits et documents attestant de l'évolution de l'opinion publique et médiatique, ainsi que de l'attitude des autorités face au phénomène. Ce chapitre visait donc essentiellement à vous donner connaissance d'un grand nombre de cas, tout

en vous faisant revivre notre propre cheminement au long de ces quelques dix-huit mois qui mirent en effervescence les locaux et les membres de la SOBEPS, depuis quelque temps habitués à un certain calme voire à un calme certain.

Le but ainsi poursuivi était superbement atteint : le lecteur sortait des quelques 245 pages qui constituaient ce colossal chapitre avec le sentiment "d'avoir été de la partie" et d'avoir eu connaissance d'un très grand nombre d'observations importantes. Cependant, comme les diverses caractéristiques de ces "engins" étaient diluées dans une grande masse d'autres informations, il devenait fort difficile, par la suite, de se rappeler l'originalité des détails particuliers décrits et, à plus forte raison, d'apprécier la fréquence de telle ou telle description.

La diversité des particularités observées, les différentes manières d'exprimer celles-ci, ajoutées à la dispersion des éléments identiques (dû au caractère chronologique de la présentation des cas) ne pouvaient qu'induire inévitablement chez le lecteur, une position que je qualifierais d'"agnostique pratiquant" pour la majorité des gens à l'esprit prudent.

Prudence d'esprit dont nous ne pouvons que faire l'éloge, car c'est exactement la position qu'a adoptée la SOBEPS lors de sa création en 1971, et qu'elle entend maintenir le plus fermement possible. Cette prudence mêlée à une certaine ouverture d'esprit étant, à notre avis, deux des conditions indispensables à réunir afin d'aborder l'étude du phénomène OVNI de manière positive.

Nous voulons ainsi nous efforcer, simplement, à sortir le N de ce sigle. Je veux bien faire comprendre par là qu'il ne s'agit pas pour notre association de démontrer à tout prix une origine extraterrestre au phénomène, but caché que nous prêtent trop rapidement nos détracteurs. Qu'il soit donc bien clair que notre objectif est uniquement d'apporter une explication à un (ou plusieurs) événement(s) dont il est difficile de nier l'existence. Car nier en bloc les déclarations concordantes d'autant de personnes ne revient-il pas à leur faire comprendre, poliment, qu'ils furent victimes d'erreurs de perception, d'interprétations erronées ou encore à les assimiler à une bande de fêtards en mal d'imagination.

Mais le plus difficile reste bien entendu d'aborder le problème avec une attitude neutre, dépourvue d'a priori et surtout de maintenir cette démarche au fil du temps, jusqu'à ce que les preuves remplacent les intimes convictions car, bien sûr, il existe des confusions, des farceurs et des mystificateurs. Il me semble d'ailleurs intéressant de souligner ici, qu'après examen des divers témoignages, si nous avons pu écarter une grande partie de ceux-ci du fait de l'évidence ou de la trop grande probabilité de confusion, nous n'avons relevé qu'un très petit nombre de mystifications.

Bien qu'en de nombreuses circonstances, il nous faille admettre que "l'instinct", "l'intime conviction", etc., puissent procurer un résul-

tat exact, nous ne pouvons nous permettre pareil comportement dans l'étude du phénomène OVNI, sujet ô combien délicat. En effet, dès que l'on s'écarte de la stricte neutralité et que l'on se réfère à "l'intime conviction", qu'elle aille dans un sens ou dans l'autre, on s'engage dans une voie proche de celle de la "foi". Etre convaincu de l'origine extraterrestre du phénomène est finalement aussi dénué d'objectivité rigoureuse qu'être convaincu de l'impossibilité totale de cette explication.

Certes, je peux comprendre les réticences de certains. Si, de nos jours, peu de gens osent encore prétendre avec certitude (je dirais même avec une dignité prétentieuse) que notre planète est la seule dans l'univers à avoir vu apparaître la vie, il se trouve qu'il est encore bien loin de nos facultés intellectuelles de pouvoir admettre qu'un voyage interstellaire puisse être envisagé par une espèce intelligente, les distances étant si énormes que nous pouvons à peine nous les imaginer. Quand on vous dit que la lumière de l'étoile la plus proche de notre système solaire met approximativement 4,2 ans à nous parvenir, voyageant à la vitesse d'environ 300 mille kilomètres par seconde, cela semble presque surréaliste. Avez-vous seulement tenté de vous imaginer une telle vitesse? Imaginez-vous un instant la technologie, la puissance ou l'énergie qui sont requises pour parvenir à une telle prouesse? Non, définitivement non. Cela est bien au-delà de nos facultés, du moins dans l'état actuel de nos connaissances. "Alors, c'est évident, cela ne peut être extraterrestre."

Mais gardons à l'esprit que les sciences ne cessent d'évoluer. Du XVIII^e au début du XX^e siècle, nous nous sommes amplement contentés de la physique de Newton, car elle pouvait nous fournir une explication et un modèle mathématique à toute chose. Mais bientôt, les observations du monde allaient s'étendre à l'infiniment petit et à l'infiniment grand.

Dès lors, les principes de Newton commencèrent à dévoiler leurs limites. Il fallait donc aborder ces nouvelles observations avec d'autres vues, d'autres concepts, ceux d'Einstein (entre autres), ceux de la mécanique quantique, etc. Ces nouvelles vues remplirent quelques temps leur fonction; mais moins d'un siècle plus tard déjà il nous faut encore donner quelques coups de canif dans le tissu de nos certitudes.

Bien sûr, ouverture d'esprit et acceptation de tout et n'importe quoi ne doivent pas se confondre. Il est primordial de garder en mémoire que la faisabilité des choses n'est évaluée qu'avec les données du moment, les connaissances acquises et celles qui se profilent à l'horizon. Rappelons que Jules Verne, lorsqu'il publia en 1868, *De la Terre à la Lune - Trajet direct en 97 heures 20 minutes* - fut largement considéré comme un doux rêveur et fit l'objet d'un grand nombre de critiques. Ses contemporains avaient déjà suffisamment de connaissances pour se rendre compte que les moyens proposés

par Jules Verne n'étaient que pure fantaisie. Mais auraient-ils seulement pu imaginer que le problème ne se situait pas au niveau de l'idée, mais uniquement au simple niveau de la technique suggérée, alors qu'à cette même époque il était généralement admis qu'un "plus lourd que l'air" ne pourrait jamais évoluer dans les airs. Rappelons à cet effet que l'aviation en était à ses balbutiements et que les échecs se succédaient d'une manière systématique au point que l'espoir de l'aviation fut quasi abandonné au profit des dirigeables et montgolfières. Ce n'est qu'en 1904 que les frères Wright parviennent à effectuer un virage avec un "plus lourd que l'air", prélude à une véritable "domestication" de l'espace aérien par les "plus lourds que l'air".

A peine un siècle plus tard, le 17 juillet 1969, la fusée Saturne V emporte Apollo 11 vers l'astre sélène tant convoité. Quatre jours plus tard, le 21 juillet 1969, le module lunaire Eagle, avec à son bord Neil Armstrong et Edwin Aldrin, se pose sur la surface de notre satellite. L'Homme est au seuil de la conquête spatiale. Aujourd'hui, les deux sondes Voyager sont à peine sorties de notre système solaire, s'engouffrant dans l'immensité. L'une d'elle, Voyager 1, se dirige vers la constellation d'Ophiucus, et ne passera à proximité d'une autre étoile (à une distance d'environ une année lumière!) que dans quelque 40 000 ans - presque sept fois le temps qu'il a fallu à l'humanité pour passer du stade des premières "grandes civilisations" à nos jours. Comme nous pouvons le constater, nous sommes encore bien loin du compte. Alors... patience! Après tout, l'ufologie, née en 1947, n'a pas encore 50 ans et est encore bien souvent considérée par les "respectables" comme l'une des multiples facettes du mysticisme, lui refusant de ce fait tout droit à "l'étude scientifique".

Faut-il voir dans les comportements qu'ont eu les autorités de notre pays, durant cette vague 89-91, un début de revirement de cette situation, les premiers symptômes d'un véritable changement de mentalité ? Nous l'espérons vivement. Ce serait déjà un énorme pas en avant si les sourires moqueurs pouvaient faire place à une moue interrogative.

Je vais mettre un terme à ce développement, car il peut mener assez loin et nous écarter du sujet qui nous préoccupe. Cette introduction visait essentiellement à installer les lignes de conduite que nous vous proposons de suivre et à bien définir l'attitude d'esprit à laquelle nous vous convions.

Définissons maintenant la structure de ce chapitre, ses différentes parties et sa présentation :

Afin de bien comprendre comment et pourquoi les informations nous parviennent à la SOBEPS, je vous propose de jeter un petit coup d'oeil sur le cheminement des renseignements dont nous allons traiter, depuis le moment où une personne est confrontée à une observation jusqu'au moment où celle-ci se trouve consignée

dans nos rapports. Etant donné que toute étude portant sur les cas de la vague est forcément basée sur ces rapports, il me semble indispensable d'avoir une bonne idée de la manière dont ceux-ci sont constitués afin que chacun puisse apprécier le degré de fiabilité ou de confiance qu'il souhaite octroyer aux récits.

Cette partie comprendra également une tentative d'analyse psychologique de la personne qui se trouve un beau jour dans la peau d'un témoin. Je n'entends absolument pas par là prétendre faire une psychanalyse du témoin, je n'en ai ni la formation, ni le droit, ni encore la volonté de le faire. Je laisse aux psychologues et aux psychiatres le difficile travail et la lourde responsabilité de juger de "l'équilibre mental" d'une personne. Par contre, ce qui me semble intéressant et réalisable sans trop de problèmes, est la mise en évidence des traits communs se trouvant dans les motivations qui poussent un individu à faire part de son observation à un organisme, que ce soit la SOBEPS ou la gendarmerie, du moins pour la vague qui nous concerne. Nous aborderons également quelques types de comportement face au phénomène durant et après l'observation.

Après quoi, nous nous plongerons dans le vif du sujet, dans le propos même de ce chapitre : l'énumération des différentes caractéristiques de nos "engins" avec, pour chaque cas, un nombre suffisant d'exemples qui mentionneront la date, l'heure et le lieu de l'événement, ainsi que le nombre de témoins impliqués, suivis d'extraits des déclarations de ces témoins illustrant le caractère étudié. Le but recherché est clair : présenter une série de détails spécifiques afin de compléter notre puzzle. Le nombre des descriptions étant là pour "démontrer" l'existence même de ce détail, car s'il est relativement aisé de proposer l'hallucination, la mystification ou que sais-je encore pour un détail cité par une seule ou un groupe restreint de personnes, il devient beaucoup plus hasardeux d'adopter le même comportement de rejet lorsque des dizaines, voire des centaines de personnes différentes, sans liens entre elles, rapportent la même description. Nous n'y avons donc pas inclus les détails qui nous ont été mentionnés un faible nombre de fois, une seule ou quelques malheureuses occurrences pouvant trop facilement nous conduire sur le terrain du doute et de la polémique facile, car il devient dès lors aisé de proposer des explications telles que "confusions", "délires", etc.

Tout ceci en ne prenant en compte que les "engins" décrits comme ayant une allure générale de type triangulaire, forme dominante lors de notre vague 89-91. Les autres formes mentionnées par les témoins seront étudiées et détaillées par la suite afin de tenter de déterminer si certaines caractéristiques sont propres aux triangles ou si elles sont communes aux divers "engins" observés.

Et j'interpelle ici tous ceux qui m'objecteront que la multiplicité d'un même détail provient du simple effet de presse, car la majorité

des éléments particuliers que nous allons passer en revue ne furent jamais (ou quasi jamais) divulgués publiquement durant la vague, n'ayant donc pu influencer la manière dont les témoins nous ont rapporté leurs observations. Il ne faut donc pas voir là une volonté de cacher les choses comme certains nous l'ont reproché, mais bien de garder précieusement de côté les éléments même de sélection et de critique des cas qui continuaient d'affluer. Cette discrétion était donc le prix à payer pour pouvoir, aujourd'hui, vous présenter un nombre important de "répétitions", sans que l'on puisse objecter un effet "boule de neige" qui soit significatif et nous permettre ainsi de considérer un détail particulier comme réel.

De plus, pour les plus sceptiques à ce sujet, je suggère de se référer au chapitre proposé par Michel Bougard, intitulé "Média et phénomène OVNI".

Je vous propose donc d'aborder ces différentes caractéristiques par catégories. Catégories que je classerai dans un ordre basé sur la distance d'observation, en commençant par ce qui est observable de plus loin et en terminant par les détails qui ne peuvent être décrits qu'en considérant une faible distance témoin-phénomène. Nous placerons cependant le phénomène lumineux après les comportements en vol, car cette première partie présente un élément particulièrement intéressant.

Ainsi, nous aborderons premièrement les caractéristiques de vol. Cette partie comprendra des points tels que :

- irrégularités dans le déplacement;
- vol épousant la configuration du terrain;
- vitesses de déplacement;
- vol stationnaire et position de l'engin;
- sens du déplacement;
- survol de centres urbains et industriels;
- vol en formation.

Ensuite, en deuxième partie, nous passerons en revue les descriptions et les particularités des lumières, nous inclurons :

- les ensembles de lumières ou "phases lumineuses" principales;
- les trois "phares" du dessous, le gyrophare central;
- la "lumière" centrale, le fameux "clignotant rouge" ("gros plan");
- les faisceaux lumineux ou "phares baladeurs";
- les baies lumineuses et les hublots.

En troisième lieu, nous ferons un passage par les détails qui nous furent décrits concernant ce que nous avons appelé "la masse porteuse" de ces lumières, "l'engin" lui-même :

- dimensions (longueur, largeur, hauteur);
- détails de structures (orifices, appendices, dôme, arêtes, etc.);
- l'aspect de la surface de "l'engin" ("tôles et boulons").

Enfin, nous verrons tout ce qu'englobent les "effets physiques" :

- les effets sonores;
- les effets particuliers sur l'environnement ou sur le comportement des témoins ou des animaux.

Nous demandons ici au lecteur de bien vouloir mettre des guillemets autour de tous les termes utilisés qui auraient pour effet de renforcer l'hypothèse d'une origine artificielle (engin, véhicule volant) pour les phénomènes décrits. Le fait que beaucoup des caractéristiques mentionnées donnent cette impression et que les termes utilisés par les témoins la reflète souvent avec une très grande insistance. Devant ces nombreuses répétitions de mêmes qualificatifs par les témoins, nous n'avons pas cherché à les modifier.

Chaque détail étudié sera explicité par une courte introduction visant à présenter les traits caractéristiques de celui-ci. Ensuite viendront une série d'exemples illustrant ce détail. Ceux-ci seront repris en italique, car ils seront directement extraits des rapports et donc, le plus souvent, de la citation des témoins eux-mêmes. Les références de ces citations (date, heure locale et lieu) seront mentionnées en caractère romain (caractère "normal") et en gras.

Afin d'économiser de la place et ne pas faire trop répétition, le lecteur désireux d'approfondir un cas particulier pourra aisément le faire en se reportant au chapitre "Chronique d'une vague", divisé en deux parties. La première, jusque fin mars 91 se trouve dans notre premier ouvrage, la deuxième, d'avril 91 à aujourd'hui, se trouve dans le présent volume.

La plupart de ces cas seront suivis d'une ou plusieurs informations quantitatives qui permettront au lecteur de mieux relativiser les extraits. Celles-ci sont :

- la distance témoin-phénomène au meilleur moment, abrégée par les lettres DTP et/ou l'altitude estimée du phénomène, abrégée par les lettres ALT;
- la dimension estimée ou apparente du phénomène, abrégée par les lettres DIM.

Il va de soit que ces appréciations sont approximatives et à prendre comme un ordre de grandeur plutôt qu'une valeur précise. Ces mesures seront le plus souvent données en mètres (valeurs "absolues"), car la plupart des observations étaient "proches", pour celles plus lointaines, les valeurs seront parfois exprimées en "cm à bdb" (nombre de centimètres mesurés à bout de bras, valeurs "relatives").

Ensuite, avant de passer à notre essai de conclusion, nous invitons le lecteur à faire de même, c'est-à-dire voir s'il peut attribuer ces effets, tout d'abord à un ou des phénomènes naturels; ensuite, si cette hypothèse ne suffit pas à rendre compte des observations, à envisager l'hypothèse de phénomènes artificiels (engin construit

intentionnellement). Arrivé à ce stade, le lecteur pourra se demander si le ou les constructeurs sont nos contemporains humains ou bien, si cela semble incompatible avec l'état actuel des connaissances et des technologies acquises par notre fier bipède, s'aventurer vers des hypothèses plus audacieuses. L'idéal sera bien entendu que le lecteur se documente le plus possible avant de conclure faute de quoi il se trouvera déjà, d'une certaine manière, dans le travers de "l'intime conviction". Je demanderai également pour cela à chacun, dans la mesure du possible, d'aborder cette démarche en faisant abstraction de tout a priori et en gardant bien entendu en mémoire que certaines descriptions ne sont pas toujours à prendre au pied de la lettre (voir à ce propos la première partie *Les témoins*).

Aux plus convaincus, les "pro-OVNI", je dirais de remettre leurs certitudes au rang des prévenus, l'espace d'un instant. Aux plus "anti-OVNI", je ne peux que les mettre en garde : à force de vouloir à tout prix refuser ironiquement la version "Star Trek", ils risquent de se perdre, corps et biens, dans la version "James Bond". Cependant, en toute prudence et logique, c'est cette version "James Bond" qu'il nous faut d'abord envisager.

Nous ne sommes plus dans les années 50 où *Barbarella* et la *Guerre des mondes* impressionnaient autant que *L'espion qui venait du froid* et la "Grande Menace Rouge". Une nation ne construit pas un engin militaire ultrasecret nanti de capacités extraordinaires dans le simple but de posséder un "jouet technologique", les sommes mises en jeu ne permettraient pas à une telle option d'être justifiable. Par exemple, la furtivité d'un avion est prévue (et lourdement payée) pour pouvoir effectuer une attaque surprise, aussi rapide que possible, sans laisser l'opportunité au défenseur d'agir en retour. Pour cela, il serait aberrant de construire un avion furtif pouvant voler à très petite vitesse, simplement parce qu'il deviendrait vulnérable aux défenses antiaériennes élémentaires (ces avions sont "invisibles" aux radars, pas aux yeux!). De plus, les formes particulières que doit avoir un avion pour être "furtif" sont telles qu'il est, aérodynamiquement, tout à fait instable et que ce n'est que grâce à de multiples commandes automatiques et à une vitesse minimum relativement élevée qu'il peut évoluer et manoeuvrer. Par contre, un engin volant, silencieux, pouvant faire du vol stationnaire et s'échapper facilement par des accélérations brutales pourrait être un excellent outil anti-subversion, de contrôle pour la sécurité du territoire, ou d'espionnage militaire ou industriel !

Alors, du réalisme et de l'objectivité : oui, mais dans tous les domaines que diable. A défaut de pouvoir expliquer avec sérénité, gardons le qualificatif OVNI dans la stricte signification de celui-ci : *Objet Volant Non Identifié*. Ou, pour ceux dont déjà le terme "Objet" heurte l'esprit : *Observation Visuelle Non Identifiée*, comme le définit un de nos anciens collaborateurs, Luc Briart.

PREMIERE PARTIE : LES TEMOINS

a. Qui sont les témoins ?

Autant pour le passé que pour la vague présente, il semble bien qu'il n'y ait pas de témoin type. Toutes les catégories de la population se trouvent représentées dans les rangs de nos observateurs. Les quantités relatives d'ouvriers, de patrons, d'avocats, d'ingénieurs, de civils, de militaires, de techniciens, de chômeurs, etc. sont similaires à celles d'un registre de la population. Rien ne différencie donc le témoin moyen de vous et moi.

Ce serait d'ailleurs bien inquiétant qu'une catégorie seule d'individus soit sujette aux observations d'OVNI. Cela insinuerait certainement une explication plus "psychologique" ou, terme que d'aucuns affectionnent particulièrement : "psychosociologique", beau terme, ronronnant à souhait, mais également teinté d'un certain "flou artistique".

Eh bien, non. Il en va tout autrement. De même, je me souviens avoir entendu un "homme à l'esprit posé" faisant de très sérieuses recherches dans ce domaine, s'interroger pour savoir si les personnes qui se trouvent le plus souvent sur la route ou à l'extérieur, sont plus disposées à être témoins de phénomènes aériens insolites. Puissante question que voilà ! Et que fera-t-il de sa réponse ? Si elle est négative, jugera-t-il que le phénomène est donc forcément autre (s'il est "anti-OVNI") ou que cette catégorie de la population est plus distraite et moins encline à regarder au-dessus de la barre des sourcils (s'il est "pro-OVNI"). Si la réponse est positive et confirme son "hypothèse", fera-t-il l'étonné de cette "découverte" ? Sera-t-il tout heureux de pouvoir dire "Je m'en doutais" ? Proclamera-t-il haut et fort que cela démontre la réalité du phénomène (s'il est "pro-OVNI") ou soutiendra-t-il (s'il est "anti-OVNI") que les routiers sont des gens plus sensibles aux hallucinations, car plus soumis au stress et à la fatigue de la route ?

Ainsi, il est toujours possible d'interpréter un fait en fonction de ce que l'on est tenté de vouloir comprendre. Les arguments peuvent suivre sans grande difficulté si l'on reste cohérent. N'en déplaise donc à certains, il ne semble pas se dégager un archétype du témoin d'OVNI.

b. Comment réagissent les témoins durant et après l'observation ?

Durant l'observation, les témoins ne présentent pas non plus un comportement typique. Nous pouvons retrouver toute la gamme des réactions d'un individu face à quelque chose qui lui est inconnu. Cela va bien entendu de la petite frayeur à la tétanisation complète, en passant par les sentiments d'inquiétude ou d'émerveillement. L'émerveillement nous a d'ailleurs souvent été mentionné,

avec ses motifs également : la beauté, la majesté, etc.

Il y a cependant un point commun à tous les cas. C'est par ailleurs celui qui nous désole le plus, sans doute une des raisons pour lesquelles, durant nos week-ends d'observations et surtout le fameux week-end pascal de 1990, nous n'avons jamais pu arriver à temps sur les "lieux du spectacle" et prendre des documents et/ou des enregistrements en quantité et surtout en qualité suffisante. Cette réaction est l'immobilisme. Motivé par la peur, la tétanisation ou l'émerveillement, le résultat est le même : aucun témoin ne nous contacte *pendant* l'observation (sauf dans des cas très mineurs). Notre témoin ne veut, c'est humain et compréhensible, en aucun cas perdre un instant de l'observation de cette chose qu'il voit, là, qui ne correspond souvent en rien à ce qu'il connaît. Combien de témoins (même des grands sceptiques) ne nous ont-ils pas dit : *A la vue de cet engin, pour moi, il n'y a plus de doute possible, l'engin que j'ai vu est tellement en dehors des normes et des conventions qu'il m'est impossible de lui attribuer une origine terrestre.*

Sans aller aussi loin que cela, puisque nous avons tous notre côté saint Thomas, il nous faut bien admettre que, s'il dit vrai, notre témoin est convaincu qu'il vit un instant exceptionnel dont il ne connaît pas la durée. Que son observation dure trente secondes ou une demi-heure, peu lui importe; il n'envisage que très rarement de quitter son poste d'observation pour aller chercher un éventuel appareil photo afin de fixer l'événement. Et lorsqu'il y pense, bien souvent le résultat est négatif, car il ne fera pas le cliché dans les conditions requises (Patrick Ferryn a d'ailleurs abordé le sujet dans notre précédent ouvrage). Non, notre témoin reste définitivement là, médusé ou en pleine possession de ses moyens, mais il ne quittera son poste pour rien au monde.

Après l'observation, invariablement, le témoin se pose un tas de questions. Il tente bien souvent, à tout prix, de trouver une explication rationnelle à ce qu'il vient de voir. Il finit même, pendant quelque temps, par douter de ce qu'il a vu. C'est probablement le processus suivi par notre cerveau dans ce cas : lorsque nos yeux perçoivent quelque chose, ils transmettent cette perception, sous forme d'un influx nerveux, à notre cerveau. Là, nos petites cellules grises s'affairent à comparer ces informations avec celles connues afin de pouvoir cataloguer et mettre une étiquette sur ce qui a été observé. Ce système fonctionne par association d'idées. C'est ainsi que, quelle que soit la forme exacte, nous savons qu'un objet d'environ 40 ou 80 cm de haut, nanti de 4 montants verticaux destinés à maintenir une surface plane comprise dans une certaine fourchette de dimensions est assimilé à une table.

Le problème apparaît lorsque l'objet observé ne trouve pas de modèle inscrit dans notre prodigieuse bibliothèque. Il y a d'abord une première réaction de rejet, comme on dit en informatique : "File does not exist !" Cependant, après cette phase de doute, le témoin

stabilise son raisonnement : il a bel et bien vu quelque chose, mais n'a aucune idée de ce que cela a bien pu être. Et comme il n'est pas dans la nature de l'homme de vivre avec ce genre de question, nous en arrivons à l'étape suivante : comment et pourquoi un témoin fait part de son observation à une tierce personne ou à un organisme tel que le nôtre.

Le pourquoi a généralement peu de motivations désintéressées. Cela se ressent très fort, surtout lorsque le témoin nous transmet son observation par téléphone. Tout commence par *Monsieur, je vous téléphone pour vous faire part de mon observation, ...* (description de l'observation). Ensuite, après quelques courts instants, les questions fusent et se ressemblent :

- *D'autres gens ont-ils vu ce que j'ai vu ?*

Le témoin espère ainsi se rassurer, d'autres personnes que lui ont eu le message "File does not exist !"

- *Avez-vous une idée de ce que j'ai vu ?*

Bien sûr, il n'est pas aisé de vivre avec une question dépourvue de réponse. Et le témoin voudrait bien, c'est évident, que nous lui disions, "nous qui savons", ce qu'il a bien pu voir. Mais comment répondre ? Lorsqu'il est évident qu'il y a confusion avec une étoile filante, une planète, un satellite artificiel, une projection laser, etc., la réponse est simple. Mais lorsque le témoin nous rapporte un objet immense, volant à basse altitude et à vitesse plus que réduite, bardé de feux aux aspects les plus divers, etc., nous ne pouvons que garder nos réserves et lui répondre que nous n'en savons rien non plus. Quel métier !

Enfin, que ce soit à la suite d'un coup de téléphone ou d'une lettre, nous envoyons en premier lieu un questionnaire simplifié qui nous permettra rapidement de juger si le cas requiert l'envoi d'un enquêteur sur les lieux mêmes. Parfois, l'étape du questionnaire simple est pontée lorsque la communication téléphonique est suffisamment explicite. Dans l'affirmative, un de nos collaborateurs prend rendez-vous avec le témoin et une enquête plus approfondie commence.

C'est ici que nous attendent trop souvent les plus féroces et les plus mesquins de nos détracteurs. Bien sûr, nos enquêteurs ne sont pas des professionnels au vrai sens du terme mais, au fil des années, ils ont réussi à développer un certain savoir faire quasi-professionnel dans ce domaine.

Voilà donc notre enquêteur recueillant les dires du témoin, en lui posant toutes les questions nécessaires afin de pouvoir établir un rapport circonstancié. Et, rassurez-vous, nos enquêteurs savent au moins qu'il ne faut jamais poser de question porteuse d'une réponse, mais bien la plus neutre possible. Nous demanderons donc de décrire la forme de l'engin et non pas si l'objet était triangulaire.

Là aussi la situation est délicate et nous met en garde contre une écoute "au pied de la lettre". En effet, si notre témoin doit décrire un

objet ayant eu pour premier message "File does not exist!", il y a fort à parier que ses descriptions seront approximatives : il va devoir décrire quelque chose qui s'est comporté d'une certaine manière et dont l'ensemble lui est inconnu. Mais si l'événement est bien clair dans sa mémoire, il va devoir transmettre ses impressions à une tierce personne grâce à l'usage du langage. Non seulement tout langage a ses limites (les mots), mais de plus, ces mots sont là pour tenter de définir une notion qui, dans le cas présent, ne possède pas de terme propre. La situation est comparable à celle d'une visite chez un médecin : vous devez décrire une sensation sans connaître les termes qui qualifient celle-ci. Le premier travail du médecin est de décoder vos dires afin de leur appliquer une origine biologique. Du "docteur, j'ai mal là", notre bon toubib devra nous prodiguer les soins adéquats à notre guérison.

En plus de cela vient s'ajouter un autre problème, et non des moindres, celui qui est lié à la perception visuelle. Ce point est capital dans notre affaire et ne doit surtout jamais être sous-estimé. Nous avons certainement trop tendance à ne jamais mettre en doute les images que nos yeux perçoivent. Or nos yeux ne sont rien d'autre que des organes biologiques, avec leurs performances et leurs limites. Sans entrer dans un cours de biologie, il faut savoir que l'image de toute chose nous est envoyée par des rayons lumineux qui viennent impressionner certaines parties de nos yeux. Là des réactions chimiques transforment "l'image" en courant électrique dont l'influx est destiné à notre cerveau. Le codage de l'information se fait en modulant la fréquence des impulsions transmises. Ceci implique évidemment des "bugs" ou, plus clairement, des imperfections dans le système. Une quantité importante de figures et de dessins ont été mis au point pour illustrer ces problèmes de perceptions : la grille de Herman, le cercle de Benussi, le cube de Necker et j'en passe. En guise d'illustration de ces phénomènes, je vous propose une figure à contours illusoires (Kanizsa)².

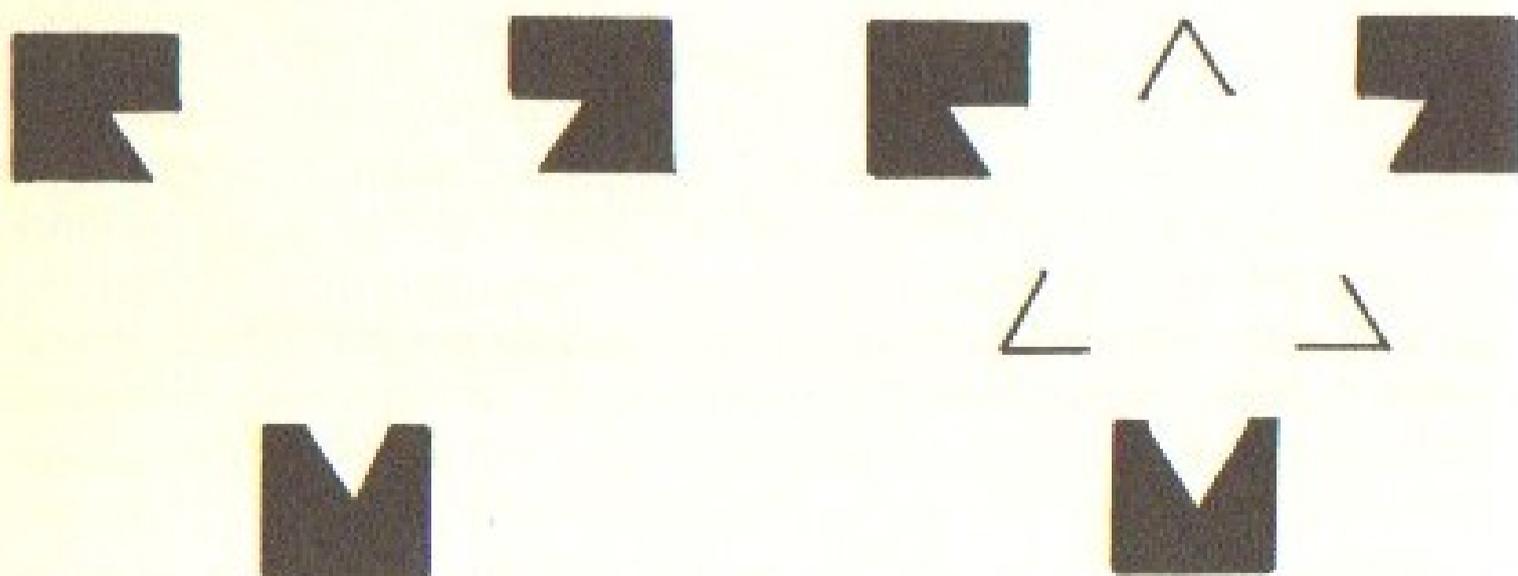


Figure 2.1 : figures à contours illusoires (Kanizsa)

Voyez comme un triangle d'un blanc, plus éclatant que le reste de la page, apparaît. Le phénomène s'explique par un effet de contraste : les carrés auxquels manquent des morceaux créent l'impression d'une forme supplémentaire (à gauche). A droite, l'impression est renforcée par les V orientés de telle manière qu'ils semblent être les parties visibles d'un triangle partiellement masqué par un autre triangle, blanc celui-ci.

Bien sûr, des figures de ce type peuvent avoir n'importe quelle forme. J'ai bien entendu choisi une configuration mettant en jeu des triangles pour des raisons évidentes de comparaisons avec nos témoignages.

Dans le cas de nos observations, il suffit de regarder cette figure "en négatif" : les carrés sont blancs et représentent les "phares", les "V" peuvent être des concours de circonstances dont les possibilités sont multiples. Que ce passe-t-il dans notre cerveau au moment de la "reconstruction" de l'image ? Les "phares" lumineux créent dans nos yeux des zones "saturées", ce qui aura pour effet direct de ne plus distinguer des points moins lumineux qui se situeraient dans une région voisine. Ainsi, notre cerveau conclura en l'existence d'une zone plus sombre autour des fortes lumières et notre témoin en déduira l'existence d'une "masse" opaque qu'il assimilera à un engin matériel. Ceci n'est valable que si la "masse porteuse" ne fut pas clairement perçue (objet plus ou moins éloigné).

De nombreuses autres sources d'erreurs s'ajoutent bien évidemment à celles que nous venons de décrire : les confusions avec des astres, des phénomènes atmosphériques, des ballons-sonde, des avions dont on ne voit que les lumières, etc.

Comme vous pouvez le constater, la situation est fort peu confortable. Cependant, à défaut d'une autre, nous sommes bien obligés de nous contenter de cette source d'informations que sont les témoignages visuels. Elles n'en sont pas moins des "preuves". Preuves que nous devons prendre avec toute la prudence possible et que nous devons bien qualifier de "juridiques" (puisque non "palpables") et non pas de "scientifiques". C'est pour cette raison que, dans l'état actuel des choses, l'étude du phénomène OVNI est différente des autres études. Car en physique, en chimie, en biologie, ou en toute autre science dite "exacte", il nous suffit de provoquer l'événement que nous voulons étudier en laboratoire. Il est donc aisé de l'observer et d'en prendre toutes les mesures voulues. Dans le cas du phénomène OVNI, nous ne contrôlons rien, notre attitude ne peut être que passive : attendre que l'événement veuille bien se produire et espérer pouvoir, un jour, réunir les conditions nécessaires pour "capturer" ou plutôt "fixer" celui-ci. Vraiment, fichu métier !

Maintenant que nous avons fait le tour des étapes préliminaires à l'arrivée du rapport au siège de la SOBEPS et que vous en connaissez les côtés discutables, nous pouvons aborder, enfin, ces citations de témoins qui tentent de nous décrire ces détails particuliers.

1. LES TRIANGLES

Première catégorie : Les caractéristiques de vol

2A.1) Irrégularité dans le déplacement

Cette partie porte bien entendu sur les comportements inhabituels des objets observés, au point de vue des caractéristiques de vol ou de la manière dont ils se mouvaient.

Elle présentera donc des cas où l'objet fut décrit comme ayant adopté des mouvements tels que virages serrés, zigzags, sauts ou changement brutal de trajectoire, arrêts brusques et autres aberrations similaires.

Ces descriptions seront donc à comparer aux capacités aérodynamiques de nos aéronefs, quels qu'ils soient : avions, ballons, hélicoptères, etc.

Il est évident qu'un minimum de recherche en matière d'aérodynamique trouvera ici pleinement sa place.

2A.2) Les témoins racontent:

01.12.89 - 23h15 - Bruxelles - 2 témoins

Lorsque j'ai vu, venant de ma droite, les "phares d'un avion" émerger lentement de dessus les toits des maisons [...] "l'avion" a fortement ralenti, puis a stoppé! En marquant l'arrêt, il a effectué un très léger mouvement de recul [...]. Il est ensuite resté totalement immobile, sans tanguer ni vibrer. [...]. Après être resté immobile pendant 45 sec. environs, l'objet a avancé lentement de quelques mètres en direction du bord opposé du canal, a marqué un temps d'arrêt pour redémarrer aussitôt d'une accélération puissante et toujours silencieuse, dans la direction SSO. Il a disparu très rapidement derrière les toits des maisons après avoir brusquement bifurqué vers la gauche d'un angle de 20° environ, sans se pencher lors de cette dernière manoeuvre.

DTP : environ 20 m

13.12.89 - 21h20 - Herstal - 2 témoins

Cet objet venait de l'ONO et allait vers l'ESE quand, subitement, il s'est arrêté un moment très bref; il a alors changé sa course pour s'éloigner vers le NE, et nous l'avons perdu de vue.

DTP : environ 50-60 m

07.02.90 - 19h30-20h00 - Saive - 2 témoins

[...] l'engin n'évoluait pas d'une manière rectiligne, il oscillait de gauche à droite, de part et d'autre de son axe directionnel.

DTP : environ 10 m (juste au-dessus de leur véhicule).

DIM : environ 20 m de long pour 15 m à la base.

??.03.90 - 20h30 - Durnal - 2 témoins

Il se déplaçait très vite [...] il a ralenti en s'avançant dans notre direction, pour s'arrêter enfin presque au-dessus de nous, son arrêt fut brusque. Nous l'avons observé pendant environ 5 minutes en position stationnaire. Au bout de ce temps, il est reparti très rapidement dans la direction du nord. Ce qui est troublant lors de ses déplacements, c'est que l'objet n'avait aucune progression dans sa vitesse ou dans son ralentissement, tout était très brusque.

DTP : quelques dizaines de mètres.

NDA : la date exacte est inconnue mais se situe dans la première quinzaine du mois.

02.05.90 - 22h30-24h00 - Ellezelles - 4 témoins

[...] l'engin continue sa trajectoire vers les pylônes de télécommunication de la Houppe (radars), mais environ 2 km avant d'atteindre ce site, l'objet fait un angle droit à 90° vers la droite et reprend ensuite sa course vers le NE comme s'il voulait éviter de passer au-dessus de ces pylônes. [...] l'objet se déplaçait à la même altitude mais en ondulant/louvoyant et non pas en ligne droite.

NDA : la longue durée d'observation (environ 1h20) est due au fait que les témoins virent ainsi plusieurs fois le même manège, par groupe de 2 ou 3 objets, suivant exactement le même plan de vol. Le nombre total des objets observés avoisine la vingtaine. Cependant, comme plusieurs minutes séparaient chaque passage, il est permis de supposer qu'il ne s'agisse que d'un seul groupe passant et repassant.

Les témoins signaleront que, le lendemain, une activité anormale d'avions militaires à basse altitude a eu lieu.

26.12.90 - 05h15 - Neupré - 1 témoin

L'objet se déplace lentement dans sa direction (il estime sa vitesse à 5 ou 10 km/h) [...] L'objet continue le long de la route d'Engis, puis, soudain, vire "sur place" vers Tihange.

DTP : un peu plus de 100 m - DIM : 30 m de large et 8 de haut.

NDA : il faut noter que notre témoin n'a fourni son témoignage que sur les insistances de son patron, car il ne "croit"³ absolument pas aux ovnis. Il reste cependant sans explication pour ce qu'il a vu.

14.05.91 - 22h05 - Aubange - 1 témoin

Ce triangle est immobile environ 30 s. puis se déplace légèrement et très lentement de gauche à droite "comme s'il cherchait quelque chose" durant environ 30 s., puis il part vers l'avant, d'est en ouest, très lentement et en zigzaguant durant 1 à 2 minutes, puis démarre rapidement et disparaît dans un gros nuage.

DTP : environ 500 m

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

[...] ils voient devant eux, immobile dans le ciel, une forme triangulaire. L'objet donne l'impression d'être en observation. [...]. Puis l'objet se dirige vers les témoins et se place sur le côté droit de la voiture, à une distance d'environ 100 mètres et à une hauteur de 60

à 100 mètres. Les phares sont toujours dirigés vers la voiture, l'objet s'anime d'un mouvement de balancier, puis, inversant le sens de sa marche, il accompagne le véhicule dans la descente vers Seraing.

19.09.91 - 01h13 - Wemmel - 1 témoin

Trajectoire : sud - nord, puis direction ouest.

Vitesse : parfois nulle, parfois 10/15 km/h.

Lors de son changement de cap, l'engin n'a pas viré, mais a pivoté sur lui-même. (vol stationnaire à ce moment).

NDA : le style "télégraphique" est tel que dans ce rapport.

2A.3) Qu'en dire?

S'il faut bien admettre que peu d'aéronefs connus se déplacent de cette manière (arrêts nets, virages sur place comme autour d'un axe central, vols en zigzags, comportements erratiques, etc.) il nous faut également nous rendre compte que nous nous trouvons ici en présence d'une des caractéristiques des OVNI depuis longtemps décrite. Déjà dans la "préhistoire" ufologique (il faut en effet considérer que l'"histoire" commence en 1947 avec l'affaire de Kenneth Arnold, et la "création" du terme UFO) ce type de déplacement se retrouve partout et en quantité plus que respectable. Cependant, cet argument n'a pas eu l'air, durant toutes ces années, d'intriguer ou d'impressionner suffisamment notre raisonnement au point d'ébranler quelque peu nos convictions. Pour cette raison et parce que d'autres points vont se révéler bien plus dérangeants, je vous propose ici de ne pas nous étendre d'avantage sur le sujet. Gardons néanmoins toujours à l'esprit ce fait, car il n'en est pas moins une pièce pour notre puzzle.

2B.1) Déplacement épousant les formes du terrain

Cette particularité est bien évidemment la continuation ou le complément de la précédente. En effet, si un objet est observé alors qu'il évolue dans l'air, à basse altitude, en épousant le relief du terrain, le témoin est bien en droit de se s'étonner, car ce comportement est fort peu commun. Ni les météorites, ni les ballons-sondes ne se déplacent de cette manière. Il faut plutôt se tourner vers l'hélicoptère, vers les maquettes télécommandées, les missiles de croisière, certains avions d'attaque en vol de pénétration à basse altitude et autres. Dans le premier cas, le bruit du rotor sera souvent vite perçu et l'identification suivra. Dans d'autres cas, cette identification deviendra plus hasardeuse, en fonction de la taille, de la distance, du comportement, des lumières et de la quantité de bruit émis par l'engin observé. Mais voyons plutôt ce que l'on nous rapporte.

2B.2) Les témoins racontent:

22.11.89 - 20h15 - Forest - 2 témoins

L'engin est descendu d'un ou deux mètres au-dessus de la route

[...] A ce moment précis M. D. était pourtant quasi en dessous de l'engin (distance inférieure à 10 mètres). [...]. L'engin a ensuite traversé la route pour descendre dans le champ en pente [...]

DTP : 10 m - ALT : 4 à 5 m - DIM : 10 m d'envergure.

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

Subitement l'objet se met en marche [...] s'éloigne à environ 50 km/h [...] s'élève lentement pour passer au-dessus d'une sapinière, puis disparaît, caché par celle-ci.

DTP : environ 25 m - DIM : 25 m d'envergure

NDA : L'estimation pour la dimension se base sur la largeur de l'écurie du témoin au-dessus de laquelle se trouvait l'engin, en position immobile, au début de l'observation.

18.04.90 - 00h50 - Diepenbeek - 2 témoins

L'objet se tenait constamment à l'horizontale et ne bougeait même pas. [...]. Lentement l'objet s'est mis en mouvement [...]. L'objet accélérât lentement [...]. L'objet s'envolait dans la direction de Gand et arrivait ainsi à la hauteur des deux tours de la centrale électrique d'Ebes. L'objet paraissait monter afin d'éviter une collision !

DTP : environ 500 m

04.05.90 - nuit - Amougies - 1 témoin

Il avance à l'horizontale, pointe vers l'avant, s'arrête. L'arrière s'abaisse doucement puis, en cette position, descend dans la cuvette.

DTP : environ 500 m

04.05.90 - 22h50 - Rochefort - 1 témoin

[...] l'engin se situant au ras des arbres (Mme M. avait même l'impression que l'engin ne réussirait pas à passer entre les peupliers tellement il était bas). [...]. L'engin avançait très lentement à environ 15 ou 20 km/h [...] celui-ci a continué sa trajectoire basse et lente en direction du nord, remontant pour passer la colline située à 300 ou 400 mètres de mon habitation.

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

Malgré une dénivellation importante, l'objet maintint son altitude de 100 mètres par rapport à la voiture. [...] sa vitesse est calquée sur celle du véhicule.

DTP : environ 100 m - DIM : environ 12 m

31.10.90 - 21h10 - Liège - 1 témoin

[...] Il volait à une vitesse que j'estime à environ 40 km/h, sans accélérations. Le terrain du boulevard Colonster est très accidenté et j'avais l'impression que l'objet suivait en altitude les dénivellations du terrain, comme s'il voulait tracer une parallèle par rapport au sol.

25.03.91 - 21h55 - Bruxelles - 2 témoins

Il passa devant un building (grâce auquel on peut mieux évaluer l'altitude de son passage) pour se diriger vers le canal et ensuite vers la colline de Forest, où M. J-M. le vit très distinctement s'élever pour pouvoir passer cette butte. Et tout cela, toujours au même

rythme : sans bruit et extrêmement lentement.

Vitesse estimée : environ 30 km/h

DTP : environ 20 m (au plus proche, en-dessous) - DIM : 50 m

2B.3) Qu'en dire?

J'ai une grande envie de vous remettre ici le pavé terminant le point précédent, car il me semble qu'il y ait bien peu de choses à dire en plus. De fait, nous venons de voir un point très proche du précédent au point de vue du type d'information qu'il véhicule. J'ajouterai cependant une petite remarque qui trouve dans le contexte global une place importante. Je souhaite en effet attirer ici l'attention du lecteur sur les distances témoins/phénomène (DTP) mentionnées dans ces rapports. Ces distances sont extrêmement faibles et fort peu courantes en ufologie : hormis deux observations à 500 mètres et une à 100 mètres, nous trouvons deux observations à 10 mètres, une à 20 mètres et une dernière à 25 mètres ! Bien sûr, tout le monde sait cela, la distance et la taille apparente étant relatives et étroitement liées l'une à l'autre (au point de vue de l'appréciation que nous en faisons) il me semble néanmoins important de souligner ceci :

Si les appréciations de distances sont effectivement relatives, elles le sont surtout pour les cas où le témoin n'a pas à sa disposition un repère particulier. Un objet vu en plein ciel est en effet dépourvu de base de comparaison. Si nous pouvons vaguement estimer l'altitude d'un avion, c'est parce que nous en connaissons la taille moyenne. Lorsque l'engin est inconnu, cela devient impossible et toute appréciation n'a plus de sens. Cependant, lorsque des témoins voient passer un objet devant un building et sous la hauteur de celui-ci les choses sont tout autre. De même, lorsqu'un témoin mentionne une distance de l'ordre d'une dizaine de mètres, il devient difficile d'imaginer une marge d'erreur de plusieurs milliers ou dizaines de milliers de pour cent pour ramener l'observation à 500 ou 1 000 mètres. A de telles distances, auxquelles nous sommes journalièrement confrontés, il y a comme un sentiment de pouvoir toucher l'objet, il y a ce que j'appellerais improprement un "contact visuel".

Je voudrais citer comme illustration de ceci le cas de Saive, du 07 février 1990. Je le connais bien pour la bonne raison que cette enquête fut menée par moi-même ainsi que deux autres personnes (ce cas est détaillé dans VOB p.151).

Les deux témoins circulaient à bord de leur véhicule, sur une petite route aux abords de Liège. Cette petite route était fortement inclinée et serpentait au milieu d'un environnement très boisé. Trois points très importants sont à noter dans ce cas :

1) le conducteur du véhicule dut mettre celui-ci au point mort et presser régulièrement la pédale de frein afin de ne pas dépasser l'objet (vitesse reconstituée d'environ 5-10 km/h);

2) un des trois phares blancs était juste au-dessus du véhicule et était légèrement plus grand que celui-ci (*toute la voiture entrait dans le diamètre du phare*);

3) lorsque nous en sommes venus à l'évaluation de la distance les témoins ont préféré parler par une image : *si trois personnes, sur les épaules l'une de l'autre, s'étaient trouvées sur le toit de la voiture, nous aurions pu toucher l'engin !*

Il me semble là que de telles descriptions obligent à l'étonnement. Même s'il faut toujours tenir compte d'une marge d'erreur, il faut bien admettre qu'ici, si le cas est authentiquement rapporté, la distance entre les témoins et l'engin est extrêmement faible, et on imagine aisément les impressions qu'eurent les témoins à ce moment.

Et nous verrons par la suite, au fil des cas cités, que de telles estimations de distance sont loin d'être des cas isolés, que nos dossiers en renferment une jolie collection.

2C.1) Vitesses de déplacement

Nous venons de voir comment ces objets inconnus se déplacent, voyons à présent à quelles vitesses ils évoluent dans notre atmosphère. Nous avons souvent parlé dans notre précédent ouvrage de vitesses lentes, très lentes ou encore rapides ou fulgurantes. Passons tout cela au peigne fin et tâchons de voir si notre technologie nous permet les descriptions qui suivent. Ici encore, il sera souhaitable de se référer aux principes de l'aéronautique et des limites respectives de nos aéronefs.

En effet, un "plus léger que l'air" nécessite une structure légère et donc se déplace difficilement à de grandes vitesses (à cause des effets de frottement contre la résistance des matériaux). De même, un objet rapide nécessite une structure plus robuste, donc plus lourde, et possède des réacteurs dont la puissance permet d'atteindre ces grandes vitesses; la présence de ces structures implique donc un poids élevé et il n'est pas question d'un vol lent ou immobile, sans l'existence d'une propulsion vers le bas afin de contrebalancer la gravité. Ces réacteurs produisent inévitablement un souffle (c'est une des composantes de la portance de l'aéronef), donc de la turbulence, et bien sûr du bruit... pas mal de bruit... du vacarme même (voir à ce propos les caractéristiques d'un avion tel que le Harrier britannique).

2C.2) Les témoins racontent:

29.11.89 - 18h50 - Herve - 2 témoins

Le conducteur a pu apprécier la vitesse particulièrement lente de l'objet en ralentissant considérablement l'allure de son véhicule, toutefois, se trouvant toujours sur l'autoroute, il lui fut impossible de s'arrêter complètement.

DTP : inf. à 100 m - DIM : "Boeing 727"

29.11.89 - 19h15 - Liège - 1 témoin

M. S. estime la durée de l'observation à 30 ou 40 secondes, et la distance parcourue à environ 100-150 mètres (soit $v = 10-18$ km/h) ... sa vitesse peut être comparée à celle d'un piéton.

DTP : moins de à 100 m - DIM : 15-20 m

01.12.89 - 22h10 - Fouron-le-Comte - 1 témoin

Le phénomène avançait très très lentement, à pas d'homme.

DTP : environ 20 m - DIM : 30 m d'envergure.

07.12.89 - 19h15 - Fays - 4 témoins

[...] nous a survolé, traversant la chaussée très lentement, à quelques km/h, vitesse d'un piéton [...]

ALT : max 50 m - DIM : minimum 35 m de long et 6 de large

24.12.89 - 19h15 - Lavacherie - 5 témoins

Ce qui m'a le plus étonné est le fait qu'un engin de cette grandeur-là puisse "tenir en l'air" à une vitesse si lente et à une altitude si basse [...]

DTP : env. 200 m - DIM : env. 40 m. - Vitesse d'environ 30 km/h

07.02.90 - 19h30-20h00 - Saive - 2 témoins

De plus, l'engin évolue si lentement que le conducteur devra couper son moteur et jouer sur les freins afin d'éviter que la pente de la route ne fasse prendre trop de vitesse à son véhicule et ne dépasse ainsi l'engin. (vitesse approximative reconstituée : 10 km/h).

DTP : 10 m - DIM : environ 20 m sur 15

13.04.90 - 23h40 - Nechin - 2 témoins

Il volait à une altitude estimée à 130 m, à une distance d'environ 200 m et à une vitesse de 30 à 50 km/h

02.05.90 - 21h25 - Bray - 2 témoins

Cet engin est arrivé au-dessus de notre toit [...] Il est passé à environ 30 mètres au dessus de nous [...]. Il n'allait pas plus vite qu'à du 40-45 km/h.

04.05.90 - 22h50 - Rochefort - 1 témoin

L'engin avançait très lentement, à environ 15 ou 20 km/h

26.12.90 - 05h15 - Neupré - 1 témoin

L'objet se déplace lentement dans ma direction, j'estime sa vitesse à 5 ou 10 km/h)

DTP : un peu plus de 100 m - DIM : 30 m de large, 8 m de haut

NDA : selon l'enquêteur : "En reportant le trajet estimé sur la carte, l'objet se serait déplacé à environ 20 km/h, à condition d'avoir été effectivement à basse altitude" (ce dont le témoin est convaincu).

12.03.91 - 21h00 - Marchin - 3 témoins

Il vole au-dessus de la grange, à une vitesse très lente. [...] il avançait à la vitesse d'un Solex.

DTP : env. 200 m - DIM : env. 15 m

25.03.91 - 19h35 - Wauthier-Braine - 1 témoin

La vitesse de déplacement était particulièrement lente, bien plus lente que celle d'un avion.

DTP : env. 100 m - DIM : "plus grand qu'un Boeing"

25.03.91 - 21h55 - Bruxelles - 2 témoins

[...] à une distance d'une centaine de mètres, et à une altitude de 20 mètres et dans un silence absolu, à une allure extrêmement lente. [...] C'était évident : il était très très lent, peut-être 20 ou 30 km/h, [...]

DTP : env. 20 m - DIM : env. 50 m

26.03.91 - 20h30 - Ampsin - 3 témoins

En se basant sur l'allure de son véhicule (très poussif), B. D. estime la vitesse de l'objet à 50 km/h.

DIM : base = 60 m, côtés = 30 m

08.11.92 - 20h00 - Oppagne - 2 témoins

Ensuite, il s'est déplacé très très lentement [...] cet engin venait vers nous à la vitesse d'une montgolfière [...].

DTP : entre 50 et 100 m - DIM : 60 cm à bdb pour un des témoins, 2 m pour l'autre (en taille réelle).

NDA : notons ici que, visiblement, les appréciations de dimensions sont loin d'être concordantes (60 cm à bout de bras représentent très approximativement 40 à 80 mètres (selon la longueur du bras) pour, respectivement, 50 et 100 mètres de distance). Il est donc évident que, dans ce cas précis, le rapport distance/taille est fort différent pour les deux témoins et il est difficile de trancher.

2C.3) Qu'en dire ?

J'ai volontairement inclus dans cette partie ce dernier cas d'Oppagne, car il doit nous rappeler à chaque instant que, surtout dans le domaine des appréciations de distance, il convient de rester extrêmement prudent, car comme nous l'avons rappelé plus haut, ces deux dimensions sont étroitement liées. Dans ce cas d'Oppagne, le phénomène est évident, l'objet semblait être soit beaucoup plus grand, soit beaucoup plus près pour un témoin que pour l'autre.

Nous devons donc nous limiter aux cas où l'objet a réellement pu être observé de près (détails de structures, points de repères, etc.) pour prendre en considération des notions comme la vitesse, la taille et la distance. Il est évident qu'un objet semblera aller d'autant plus lentement qu'il est éloigné de l'observateur.

Cependant, il existe un bon nombre de cas où il est indéniable que cette proximité témoin/phénomène ait pu justifier des appréciations de vitesse acceptables en tant que telles. Ces appréciations font souvent allusion à des vitesses de 5 à 50 km/h. Lorsque ces estimations sont accompagnées de descriptions de l'objet exprimant une grande masse, armature solide et des détails de structure, il faut bien admettre qu'il devient malaisé de proposer une explication conventionnelle ou faisant appel à la "confusion".

Il faut également noter que la majorité des témoins ne décelèrent aucun bruit (ou, parfois, un léger sifflement) ni aucune turbulence de l'air (résultant d'un éventuel réacteur). De fait, en tenant compte de nos connaissances et de notre technologie acquise, si

les estimations de distances et de vitesses pour les cas les plus rapprochés peuvent être considérées comme acceptables, il devient très difficile de trouver un aéronef connu capable de telles performances. Mais, comme nous allons le voir, les choses se précisent tout au long du point suivant.

2D.1) Vol stationnaire

Cette partie fait bien entendu suite à la précédente, car elle est en quelque sorte un prolongement à la vitesse faible puisque nous sommes en vitesse zéro.

Ce fameux vol stationnaire qui nous fut si fréquemment mentionné par les témoins est bien évidemment un détail d'un grand intérêt pour nos réflexions.

C'est en effet ici, entre autre, que nous avons à nous garder de sombrer dans le "James Bond" pour échapper au "Star Trek". En effet, nous devons toujours garder à l'esprit que si les technologies utilisées dans les prototypes de pointe nous sont inconnues et sont certainement en avance sur notre quotidien, nous ne pouvons nous adonner à n'importe quelle fantastique extrapolation.

C'est donc parce que ce point est particulièrement important pour notre appréciation du phénomène que nous nous étendrons plus longuement sur le sujet en mentionnant un plus grand nombre de cas, sans pour autant être exhaustifs.

2D.2) Les témoins racontent:

05.11.89 - 20h30-21h00 - Stembert - 2 témoins

Après une ou deux minutes d'immobilité, l'objet s'est approché de la position des témoins à une vitesse constante (comparable à celle d'un avion de tourisme), en suivant une trajectoire rectiligne orientée d'ouest en est, pour passer à la verticale de la séparation entre leur maison et celle du voisin, à une altitude estimée entre 300 et 400 m.

DIM : environ 40 cm bdb

22.11.89 - 19h30 - Jambes - 2 témoins

Position absolument immobile, horizontale - peut-être un très léger mouvement d'oscillation.

DIM : minimum 25 m

29.11.89 - 18h45 - Baelen - 1 témoin

Parvenu à environ 200 mètres, le triangle pivote sur son axe [...] (ce qui implique dans ce cas un arrêt total de l'engin)

01.12.89 - 17h30 - Warsage - 2 témoins

[...] elles aperçoivent devant elles un objet lumineux totalement immobile dans le ciel.

DTP : env. 400 m - DIM : 4 à 5 fois le diamètre de la pleine Lune.

01.12.89 - 23h15 - Bruxelles - 2 témoins

Arrivé à l'aplomb du canal, l'"avion" (première idée des témoins) à fortement ralenti, puis a stoppé ! En marquant l'arrêt, il a effectué

un très léger mouvement de recul [...]. Il est ensuite resté totalement immobile, sans tanguer ni vibrer. [...]. Après être resté immobile pendant 45 secondes environ, l'objet a avancé lentement de quelques mètres en direction du bord opposé du canal, a marqué un temps d'arrêt pour redémarrer aussitôt d'une accélération puissante et toujours silencieuse [...]

DTP : environ 20 m

11.12.89 - de 17h45 à 19h00 - Trooz - 6 témoins

L'engin reste immobile durant 10 minutes. [...] il bouge et disparaît en 2 secondes, sans bruit, à une vitesse fulgurante [...]

DTP : 50 m - DIM : 35 cm bdb (soit environ 25 m à cette distance)

11.12.89 - 18h25 - Jemeppe sur Sambre - 2 témoins

Pendant 5 minutes, rien ne s'est passé. Alors que le témoin s'apprêtait à quitter les lieux, l'objet s'est déplacé très lentement [...]

DIM : "taille d'un terrain de football"

17.12.89 - 18h45 - Bruxelles - 2 témoins

Un objet immobile, défini par trois phares blancs, disposés en triangle [...]. Au bout d'une quinzaine de secondes, l'objet démarre "comme un avion à réaction" [...]

DTP : 200 à 300 m - DIM : environ 10 fois la pleine Lune

21.12.89 - 07h45 - Basècles - 5 témoins

Cet objet ainsi incliné à 45-50°, est resté sept ou huit minutes immobile [...]

DIM : plus de 10 m de haut et de large

19.01.90 - 18h45 - Templeuve - 3 témoins

L'objet s'est soudain immobilisé au-dessus du village.

??.07.90 - 23h00 - Dison - 1 témoin

[...] mais chose bizarre, pas de bruit et vraiment trop fixe [...] mais ce qui m'a choqué le plus c'est que cette chose a pivoté comme sur un axe (sur elle-même) [...]

22.07.90 - 20h00 - Bray - 2 témoins

Il avait la pointe levée vers le ciel et tournée vers la France. [...] Il ne bougeait pas d'un pouce.

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

Ils voient devant eux, immobile dans le ciel, une forme triangulaire. L'objet donne l'impression d'être en observation. [...]. Puis l'objet se dirige vers les témoins.

DTP : 100 m - ALT : 100 m - DIM : environ 12 m

05.10.90 - 20h30 - Winseler - 1 témoin

Il s'élevait très lentement. Lorsqu'il avait ses gros projecteurs allumés, il ne devait pas se trouver à plus de 10 mètres de hauteur et ne bougeait absolument pas.

DIM : environ 30 m

20.10.90 - Haltinne - 2 témoins

Durant les 10 minutes d'observation, l'engin était resté stable. Altitude estimée à 100-150 mètres.

DIM : "environ la longueur d'un terrain de basket"

26.03.91 - 20h30 - Ampsin - 3 témoins

L'engin s'est d'abord déplacé en ligne droite pendant 5 secondes avant de s'immobiliser complètement pendant à nouveau 5 secondes. Ensuite il a fait marche arrière avant de partir en ligne droite à très vive allure et avec une accélération phénoménale.

DIM : base = 60 m, autres côtés = 30 m

28.03.91 - 19h45 - Besonnieux - 2 témoins

Au-dessus du champ il a fait le tour et a changé de direction à angle droit.

DTP : env. 700 m - ALT : env. 300 m - DIM : 150 à 200 m de côté

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

Il était en position stationnaire le long de la nationale, à hauteur de Waret-la-Chaussée.

DIM : 30 m de long et 25 m de large - ALT : environ 100-150 m

15.10.92 - 20h20 - Verviers - 1 témoin

[...] la présence d'un objet immobile dans le ciel à une distance d'environ 400 mètres [...]

DTP : env. 400 m - ALT : env. 40 mètres

2D.3) Qu'en dire ?

Comme dit durant l'introduction, il nous faut, pour cette partie, essentiellement nous référer à ce que nous connaissons en matière de technique aéronautique. Si nous arrivons de plus en plus à créer des aéronefs disposant de capacités fabuleuses, c'est tout simplement parce que nous arrivons de mieux en mieux à maîtriser les phénomènes de combustion et les principes qui régissent l'aéronautique. Mais nous sommes toujours dépendants, pour mouvoir une de nos machines, d'une propulsion par action mécanique sur l'air ou éjection de gaz. Nous sommes encore bien loin de pouvoir imaginer un avion se déplaçant selon les principes de la MHD (voir *Enquête sur les OVNI, voyage aux frontières de la science* de Jean-Pierre Petit, Albin Michel 1990) ou tout autre principe vraiment révolutionnaire. Cela signifie donc clairement que, pour pouvoir être en position stationnaire :

- un "plus léger que l'air" doit se munir de lest ou bien utiliser un système de stabilisation par mini-réacteurs ou moteurs à hélices;
- un "plus lourd que l'air" doit exercer une poussée vers le bas de manière à compenser la force de gravité.

Alors bien sûr, le tout repose sur le fait de savoir si oui ou non l'objet observé était réellement immobile.

Il faut donc, pour obtenir un maximum de certitude à ce sujet, se limiter à des observations très rapprochées. En effet, dans le cas d'une observation lointaine, un sentiment d'immobilité peut être créé par un mobile évoluant dans l'axe de l'observateur. Ce phénomène disparaît dans le cas d'une observation proche, car dès lors, l'observateur pourra clairement distinguer une modification importante dans la taille du phénomène.

Un bref coup d'oeil sur les distances témoin-phénomène mentionnées dans les enquêtes citées en exemple nous permet de constater qu'un bon nombre de ces observations eurent effectivement lieu à de très courtes distances, du moins suffisamment courtes pour que l'impression de modification en taille puisse être perçue.

Ceci nous amène inéluctablement à considérer qu'effectivement (du moins si les témoins sont de bonne foi) les engins observés sont capables de stationner en l'air et à des altitudes très faibles.

Notre technologie ne nous permettant certainement pas de réaliser ceci sans exercer cette fameuse poussée vers le bas (pour un "plus lourd que l'air"), cette faible altitude par rapport aux témoins impliquerait inévitablement que ceux-ci auraient dû, premièrement entendre un vacarme épouvantable (dû aux réacteurs), et deuxièmement ressentir un souffle extrêmement puissant (dû aux turbulences créées dans l'air). Or, dans la quasi totalité des cas, ces deux phénomènes ne furent pas ressentis. Au contraire, les témoins insistaient très fort sur l'absence totale de bruit (parfois de très légers sifflements comme des moteurs électriques) et sur l'absence totale de souffle (ressenti par les témoins ou observé sur l'environnement [feuillage, etc.]). Les quelques exceptions sont mentionnées au point 2P.

Que devons nous donc en conclure ?

C'est très simple, ou bien les témoins mentent ou se sont trompés, ou bien nous avons fait un progrès technologique gigantesque, ou bien il s'agit de "plus légers que l'air" avec système de stabilisation, ou bien... nous voilà dans l'expectative ! Il n'entre pas dans mes intentions de vouloir inciter une direction particulière pour nos conclusions, mais bien de pousser à un regard neutre de tout a priori. Et, comme nous le verrons plus loin, ce détail n'est qu'un parmi d'autres qui doivent nous conduire à une telle démarche.

2E.1) Sens du déplacement

Nous parlions ci-avant d'aéronautique. L'un de ses tenants est bien entendu l'aérodynamisme. Lorsque l'on a lu une bonne série de rapports d'enquête, force est de constater que nombre des engins décrits par les témoins ont curieusement des comportements parfaitement en contradiction avec les principes de l'aérodynamisme. Nous passons allègrement du cube au triangle avançant base en avant, sans aucun problème et en incluant bon nombre d'autres formes ou comportements des plus surprenants. Comme si ces engins voulaient nous montrer notre ignorance en la matière en nous faisant assister à une véritable panoplie d'effets spéciaux. Puisque cette première partie ne s'intéresse qu'aux triangles, nous allons donc voir comment ceux-ci sont décrits comme évoluant indifféremment pointe ou base en avant, quand ce n'est pas verticalement ou à la manière d'une toupie.

2E.2) Les témoins racontent :

19.11.89 - 22h00-23h30 - Givry - 2 témoins

M. F.H. estime que ce triangle pouvait faire 25 m de côté; il avançait selon une trajectoire horizontale, pointe en avant.

ALT : entre 100 et 200 m

28.11.89 - 17h24 - Thimister - 3 témoins

Ils voient surgir au dessus du toit de la maison une forme triangulaire, pointe en avant, comme un fer à repasser [...]

DTP : un peu plus de 200 m - DIM : 10 fois la pleine Lune

29.11.89 - 17h20 - Liège - 2 témoins

L'objet avançait, base en avant, à environ 10 mètres au-dessus du toit d'une maison à côté de laquelle je venais de tourner pour faire ma manoeuvre.

DTP : maximum 20 m - DIM : aussi large qu'un Cessna ou un Piper Cub

29.11.89 - 18h30-18h45 - Jalhay - 1 témoin

Il s'agissait d'un triangle isocèle progressant à la verticale du témoin, pointe en avant, et à une vitesse constante beaucoup plus lente que celle d'un hélicoptère. [..] Le témoin précise encore que la position de l'objet était inclinée, avec la pointe avant légèrement relevée.

DTP : environ 500 m

29.11.89 - 18h50 - Herve - 2 témoins

L'objet triangulaire était en position horizontale et se déplaçait très lentement pointe du triangle dans le sens de la marche.

DTP : moins de 100 m - DIM : comme un Boeing 727

29.11.89 - 19h20-19h40 - Berneau - 4 témoins

L'objet [...] et avançait pointe vers l'avant.

DTP : environ 100 m - DIM : environ 50 m

29.11.89 - 20h00 - Grivegnée - 1 témoin

[...] constate qu'il s'agit en fait d'une masse sombre de grande dimension, de forme triangulaire (type boomerang), évoluant pointe en avant.

DTP : 300-400 m

01.12.89 - 17h30 - Warsage - 2 témoins

[...] immobile jusqu'alors, commence à avancer très lentement et en silence, pointe en avant, en direction de Warsage, parallèlement à la route.

DTP : env. 400 m - ALT : env. 200 m - DIM : 4 à 5 fois la pleine Lune

07.12.89 - 19h15 - Fays - 4 témoins

Il semblait non pas voler mais "glisser" dans l'air. Il se déplaçait phare blanc vers l'avant, soit la base du triangle (ou trapèze ou cône) vers l'avant. (voir illustration 2.13 dans VOB1, p.75).

ALT : 50 m - DIM : plus de 35 m de longueur et 6 m de largeur.

06 ou 13.12.89 - 17h30 - Verviers - 1 témoin

Il volait la pointe vers l'arrière.

DTP : maximum 50 m - DIM : la grandeur d'un avion de chasse

21.12.89 - 07h45 - Basècles - 5 témoins

Cet objet, ainsi incliné à 45-50°, est resté 7 ou 8 minutes immobile et toujours incliné [...].

DTP : 400-500 m - ALT : 50 m - DIM : plus de 10 m de large et de haut (selon les témoins : "C'était grand comme une maison")

24.03.90 - 21h58 - Banneux - 1 témoin

Un triangle d'environ 20 à 30 mètres de long me survole à l'horizontale, à maximum 100 mètres d'altitude, base en avant.

13-04-90 - 23h40 - Nechin - 2 témoins

[...] de forme triangulaire, il avançait, pointe en avant, à l'horizontale, à une distance d'environ 200 mètres. Sa taille apparente semblait être de 30 à 40 mètres, sa vitesse, de 30 à 50 km/h.

22.04.90 - 08h20 - Pont-de-Loup - 2 témoins

L'engin tournait sur lui-même tout en se déplaçant lentement, sur un même plan. Vitesse de rotation sur lui-même estimée à 9 sec. (voir la figure 2.62 dans VOB1, p.207).

ALT : 45 m - DIM : 3 fois la pleine Lune en hauteur, 2 fois en largeur.

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

Il s'agit d'un triangle équilatéral, se présentant base en avant.

DTP : environ 100 m - DIM : environ 12 m

29.07.90 - 22h20 - Soignies - 1 témoin

L'engin se déplaçait pointe en avant ...

DTP : environ 200 m - DIM : environ 10 m

22.11.90 - 17h50 - Courcelles - 2 témoins

Ce qui était étrange également, c'était son sens de déplacement : base du triangle en avant et la pointe vers l'arrière.

DIM : environ 10 m pour la base et 25 m de longueur.

18.11.92 - 03h00 - Barvaux sur Ourthe - 1 témoin

Il avançait lentement, horizontalement, couché sur le flanc [...]. Arrivé au sommet des sapins, il s'est arrêté. L'engin s'est alors dressé en position verticale. Après être resté quelques temps sans bouger, il s'est recouché sur le flanc et est reparti.

DTP : 300 m - DIM : 4 cm bdb (soit environ 12 m)

2E.3) Qu'en dire ?

Il semble donc évident que "notre" triangle se déplace indifféremment pointe ou base en avant, ou encore à la manière d'une toupie ou encore peut se tenir en position verticale. Voilà encore un comportement des plus étonnants. S'il est vrai que les derniers-nés en matière d'avions furtifs sont parfaitement triangulaires (TR-3A), il m'étonnerait assez de les voir voler base en avant; quant à la position fixe verticale, même si nous arrivons à cette prouesse (Mig-29) nous ne pouvons la maintenir très longtemps. C'est une manoeuvre difficile et risquée et cet avion ne peut guère se maintenir ainsi plus de quelques très brèves secondes. De plus, il est faux de croire que cet appareil est, durant ce temps, *immobile*. Un "plus léger que l'air" ? Mais alors, comment expliquer les vitesses très élevées par-

fois mentionnées avant, pendant ou après l'observation en tant que telle ? Ici aussi, il est nécessaire d'envisager des progrès considérables dans la stabilisation et la propulsion des dirigeables, ainsi que dans les matériaux de construction. Dans les deux cas (plus lourd ou plus léger que l'air), les observations, si elles sont fiables, nous amènent à envisager des prototypes révolutionnaires. Mais alors, quelles sont les raisons de les tester en Belgique, pays à haute densité de population et cela pendant plusieurs années ? (voir p.151).

2F.1) Survol de centres urbains ou industriels - Eléments de proximité.

Cette particularité en est-elle bien une ? Trouve-t-elle sa place dans cette première catégorie ? Je ne sais pas trop, car elle fait un peu figure d'"outsider". Il fallait cependant bien l'inclure quelque part, tant il nous semblait intéressant de souligner la fréquence des observations au-dessus ou à proximité immédiate de grands centres urbains, d'usines, etc.

Et lorsque nous disons au-dessus ou à proximité immédiate, vous allez à nouveau pouvoir juger des distances extrêmement courtes que nous ont rapportées les témoins durant cette vague. Ces distances, de l'ordre de quelques dizaines de mètres seulement, qui sont si rares en ufologie et qui furent pourtant si fréquentes lors de notre vague 89-91.

2F.2) Les témoins racontent :

29.11.89 - 17h20 - Liège - 2 témoins

L'objet passait à environ 10 mètres au-dessus du toit d'une maison à côté de laquelle je venais de tourner [...]

DIM : "aussi large qu'un Cessna ou Piper Cub"

DTP : "20 m maximum lorsqu'il est passé au-dessus de ma voiture."

29.11.89 - 17h30 - Eupen - 2 témoins

La vitesse était lente et monsieur estima son altitude à 150 mètres, peut-être moins. [...] L'objet passait alors au-dessus de la rue de Verviers, en perdant de l'altitude, "comme s'il allait atterrir", survolant à une dizaine de mètres le toit des bâtiments.

29.11.89 - 19h15 - Liège - 1 témoin

A une centaine de mètres de chez lui, se trouvant à l'angle des rues Buisseret et de Harlez, [...]. Immobile, M. S. lève les yeux et observe au-dessus des immeubles se trouvant de l'autre côté de la rue un "grand engin" silencieux, très plat, de la longueur d'une "grande maison".

DTP : moins de 100 m - DIM : 15-20 m

01.12.89 - 17h45 - Ans - 2 témoins

Vendredi soir, entre 17h45 et 18h00, je me trouvais à Ans, place Nicolaï en compagnie de ma fille [...] et vit en effet un appareil volant à très basse altitude, environ 100 à 150 mètres et apparemment de grande dimension [...]. L'objet fit le tour complet de la place en sur-

volant les bâtiments et ce à vitesse très lente, le tour terminé il se dirigea vers nous et nous survola [...]. Lorsqu'il s'éloigna de nous, il prit la direction de Loncin [...]

12.12.89 - 21h40 - Natoye - 4 témoins

L'engin se déplace lentement, suivant la direction de la ligne HT, absolument sans bruit perceptible. Il est passé au-dessus de la maison, à une altitude estimée à environ 50 mètres, et a continué son chemin.

DIM : environ 50 m

13.12.89 - 21h20 - Herstal - 2 témoins

Mon ami a attiré mon attention sur un objet éclairé qui passait dans le ciel à la hauteur du toit des maisons [...]. Cet objet venait de l'O-NO et allait vers l'ESE quand, subitement, il s'est arrêté un moment très bref; il a alors changé sa course pour s'éloigner vers le NE [...]

DTP : 50-60 m - DIM : deux fois la pleine Lune

NDA : Herstal est fort connu pour être le siège de la célèbre Fabrique Nationale (FN).

17.12.89 - 18h45 - Bruxelles - 2 témoins

[...] mon mari et moi-même circulions, en voiture, avenue Reine Astrid, à Kraainem. [...] L'objet était immobile et non bruyant. Il projetait une vive lumière vers le sol.

DTP : 200 à 300 m - DIM : 10 fois la pleine Lune

10.03.90 - 02h05-02h25 - Bruxelles - 1 témoin

[...] c'était vraiment à une hauteur au-dessus des maisons. Cela rasait les maisons [...]

23.03.90 - 20h30 - Beyne-Heusay - 1 témoin

[...] elle a vu à travers l'espace entre les deux maisons, de l'autre côté de la route [...] à la hauteur des corniches. [...] Pendant que l'objet glissait silencieusement, le témoin s'est fait la réflexion que si un habitant de la maison sortait dans le jardin, il verrait l'objet juste au-dessus de sa tête. (figure 2.2).

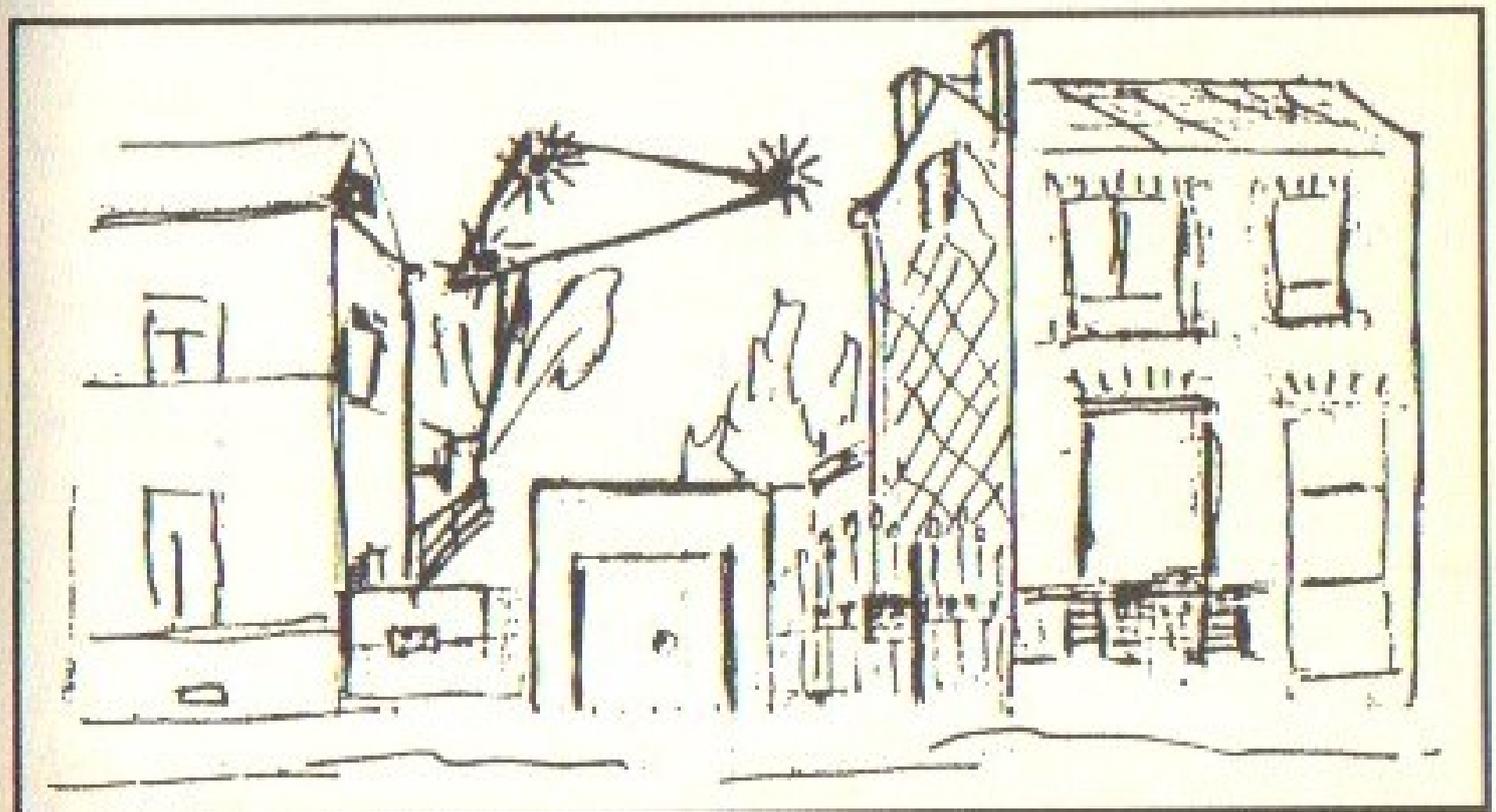


Figure 2.2

DTP : environ 30 m - DIM : env. 6 m - Vitesse : environ 1 km/h

NDA : Etant donné que les deux dernières estimations sont fonction de la première, il me semble raisonnable de supposer une sous-estimation de cette distance témoin-phénomène. L'ordre de grandeur est bien entendu difficile à estimer, mais le témoin garde une impression de proximité.

Note : Les environs immédiats contiennent une usine fabriquant des transformateurs HT et une petite centrale électrique.

17.04.90 - 21h30 - Liège - 1 témoin

[...] si près que je pensais qu'il allait entrer dans le building Kennedy.

ALT : 80 m (hauteur du building) - DIM : plus grand qu'un avion

29.07.90 - 22h20 - Soignies - 2 témoins

Mme C. était donc en conversation avec sa voisine, dans son jardin, quand apparut soudainement au-dessus des toits (sur sa droite) un engin de forme triangulaire d'une dizaine de mètres.

Note : ligne HT à environ 200 mètres de là et proximité des carrières de Soignies.

26.12.90 - 05h15 - Neupré - 1 témoin

L'objet se déplace lentement dans sa direction (il estime sa vitesse à 5 ou 10 km/h). [...] L'objet a survolé une ligne HT avant de survoler le témoin. [...] L'objet continue le long de la route d'Engis, puis soudain vire, "sur place", vers Tihange.

DTP : un peu plus de 100 mètres - DIM : 30 m de large sur 8 de haut

NDA : Tihange est également réputé pour sa centrale nucléaire.

25.03.91 - 21h30 - Clabecq - 3 témoins

[...] un nouveau triangle, énorme, passa dans le ciel de Tubize en survolant la rue [...]

ALT : 200-300 m

25.03.91 - 21h55 - Bruxelles - 2 témoins

M. N. décide alors de courir dans le bas de sa rue, vers la chaussée de Mons pour le rattraper et encore mieux l'observer. Il ne le voit plus, puis le réaperçoit là où les maisons sont plus basses. C'était évident : il était très très lent, peut-être 20 ou 30 km/h.

DTP : environ 20 m - DIM : environ 50 m

19.09.91 - 01h13 - Wemmel - 1 témoin

La maison où je me trouvais est entourée d'une haute haie, c'est pourquoi je ne l'ai vu que tardivement. L'altitude est difficile à estimer, mais la netteté de mon observation me fait penser à environ 15 mètres au-dessus du sol.

Vitesse estimée : parfois nulle, parfois 10-15 km/h

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

Après un moment d'immobilisation, à 7 mètres d'altitude, le phénomène recommence son mouvement ascendant jusqu'à environ 18 mètres d'altitude. [...] Le phénomène poursuit sa route et, survolant en oblique le sommet du toit de la maison, il se rapproche de la petite place qui se trouve devant la façade; là, entrant dans une

zone éclairée par l'éclairage public, les spots diminuent d'intensité. [...] Le phénomène poursuit son chemin en ligne droite et à vitesse constante, il se retrouve devant un immeuble de 4 étages + rez-de-chaussée, situé à l'angle de la rue des Combattants, côté avenue Josse Goffin. A ce moment, le témoin s'attend à ce que l'objet percute la cheminée de cet immeuble. En fait l'objet s'arrête devant l'immeuble et pivote sur place selon un angle d'environ 90°. Alors, il accélère son mouvement, traverse la petite place, et disparaît derrière les maisons.

DTP : 25 m - DIM : 20 m de côté - Vitesses : immobile, lent (1 km/h), puis rapide

NDA : les estimations pour les altitudes sont étonnamment précises (7 et 18 mètres), fait exceptionnel lors d'une observation. Que faut-il en déduire ?

26.11.91 - 18h45 - Lixhe - 2 témoins

L'objet est au-dessus des toits, à la verticale des témoins, à une hauteur n'excédant pas 40 mètres. Il se tient immobile ou quasi immobile.

DIM : environ 15 m

22.01.92 - 21h40 - Welkenraedt - 2 témoins

Il survole alors le clocher de l'église qui se trouve juste à côté de l'immeuble avant de disparaître, caché par le toit de ce dernier. Il volait tellement bas que j'ai bien cru qu'il allait emporter la pointe du clocher. (figure 2.3, page suivante).

DTP : 50 à 100 m - DIM : 20 m de côté - ALT : 60 m (hauteur de l'église = 35 m)

2F.3) Qu'en dire ?

Pour la plupart des cas, il est clair que l'objet décrit par les témoins était en évolution extrêmement lente, à basse altitude et dans des régions urbaines où la densité de la population varie entre 20 et 20 000 habitants au km².

Plusieurs cas font également mention de lignes à haute tension à proximité immédiate du phénomène observé. A noter aussi les sites industriels qui furent apparemment survolés de très près et toujours à très faible allure.

Que faut-il déduire de tout cela ?

Que les OVNI s'intéressent de près à nos habitations, à nos industries ou à notre technologie ? Qu'ils sont curieux de notre société ? Qu'ils viennent volontairement très près des témoins, comme pour être bien vus ? Qu'ils nous surveillent ?

Quelques questions parmi tant d'autres auxquelles il est certainement prématuré de répondre.

Cependant, cette tendance qu'ont "nos" OVNI à évoluer en plein milieu de centres urbains importants m'amène à considérer l'hypothèse de l'engin militaire "archi-new-and-ultra-secret-with-up-to-date-technology" en tenant compte de l'argument suivant :

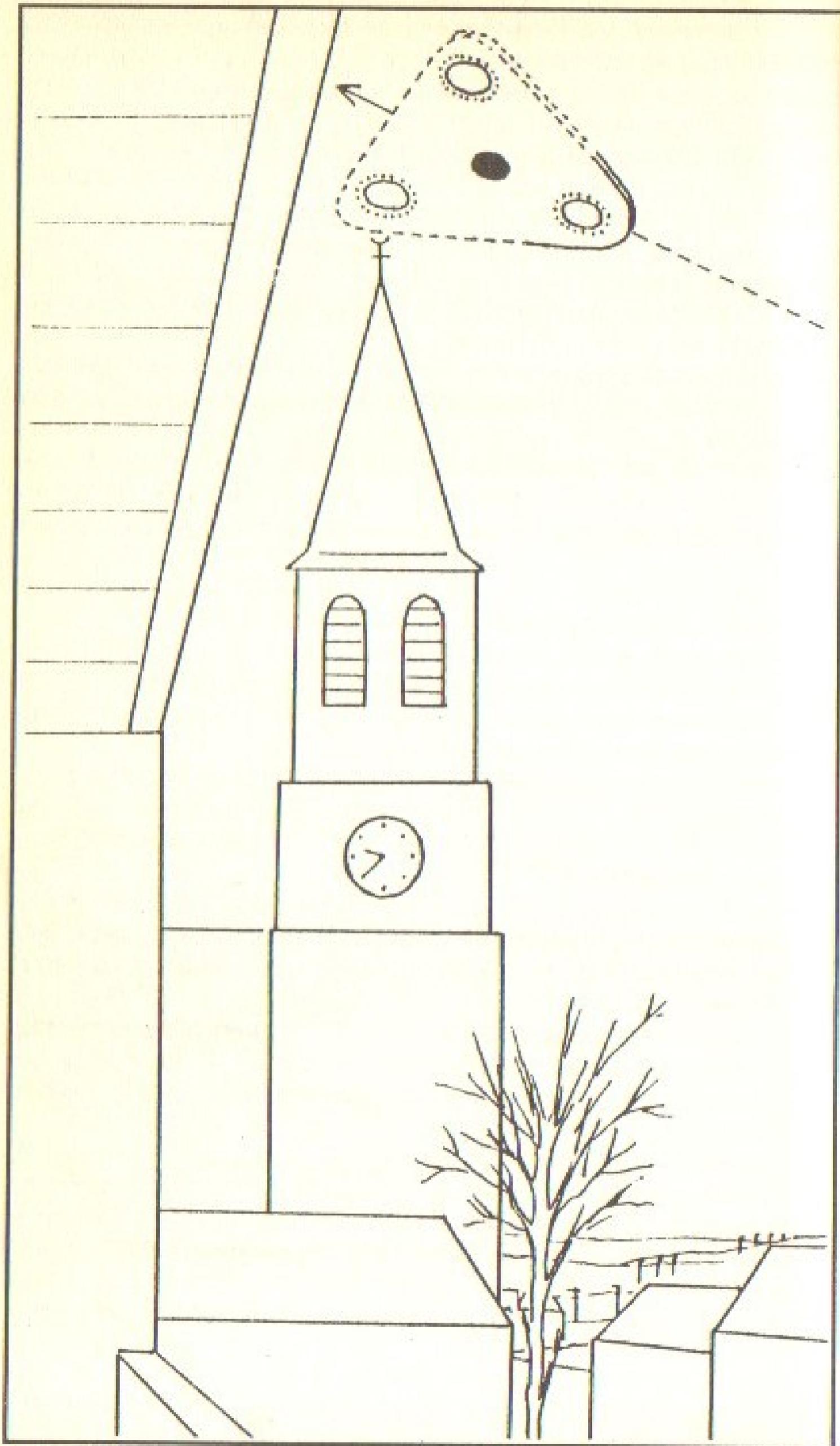


Figure 2.3

Tout prototype est par essence sujet aux plus diverses possibilités d'avaries. Quelles seraient les conséquences d'une avarie importante au moment où notre engin serait en plein au-dessus d'une ville ? Voilà qui serait bien gênant :

- exit le statut "archi-new...;

- les risques de victimes suite à l'accident sont loin d'être nuls et provoqueraient assurément des conséquences non négligeables, à commencer par une crise politique nationale et internationale et des démissions de la part des ministres concernés (Défense, Communication, Intérieur). En effet, il est difficilement raisonnable de penser qu'un pays, membre de l'OTAN, effectue des vols d'essai ou d'entraînement au-dessus de région fortement habitée, faisant ainsi courir des risques à une population d'un pays membre également, sans que le gouvernement de ce dernier soit au courant (dans le cas contraire, cette crise serait d'autant plus forte). Cette hypothèse devient même totalement grotesque si l'on suppose que ces engins viennent d'un pays "ennemi" (non membre) car, en plus de la crise créée, ce pays perdrait son atout technologique;

Et tout cela pour quelle raison, pour quelle fin justifiable ?

- Pour prendre des photos de nos beaux quartiers ?

- Pour tester les réactions de nos badauds ?

- Pour tester la manoeuvrabilité en ville, à basse altitude ?

- Pour tester notre capacité de détection et d'intervention ?

- Pour tester ou utiliser un nouveau moyen de surveillance ?

Cette hypothèse est, me semble-t-il, difficile à soutenir. Non pas à cause de son caractère "irréalisable" mais bien à cause de son caractère "politique". Cette responsabilité en cas d'accident me semble bien trop lourde pour les gains potentiels, mais qui sait ?

2.G1) Vols en formation

Nous passerons très rapidement sur ce point, car le seul intérêt qu'il comporte, est de considérer l'existence de plusieurs engins, similaires ou différents. Les descriptions de l'ensemble des témoins nous le faisaient déjà supposer, bien qu'un même objet puisse être de nature à être vu de plusieurs manières différentes (telle ou telle lumière allumée ou éteinte, rouge ou blanche, fixe ou mobile, en fonction de l'angle de vue, etc.). Seule la simultanéité (ou quasi) de certaines observations en des lieux trop distants nous faisait déjà pencher pour l'hypothèse de plusieurs engins. Les récits en mentionnant plusieurs, vus en même temps et par les mêmes témoins, nous donnent ici la pièce manquante.

2.G2) Les témoins racontent :

29.11.89 - 19h15 - Gembloux - 2 témoins

Son épouse et lui ont vu passer 2 engins triangulaires, de masse sombre avec feux lumineux aux extrémités des triangles.

DTP : 50 à 100 m - ALT : 10 à 20 m au-dessus des maisons

22.02.90 - 19h25 - Olne - 1 témoin

[...] deux "masses sombres" de taille imposante, parfaitement triangulaires et d'aspect identique [...]. Ces deux objets [...] volent l'un derrière l'autre sur une même trajectoire [...]. Ils semblent en outre voler en position inclinée, "comme s'ils allaient effectuer une courbe vers la droite", pourtant la trajectoire est rectiligne. (voir la figure 2.4)

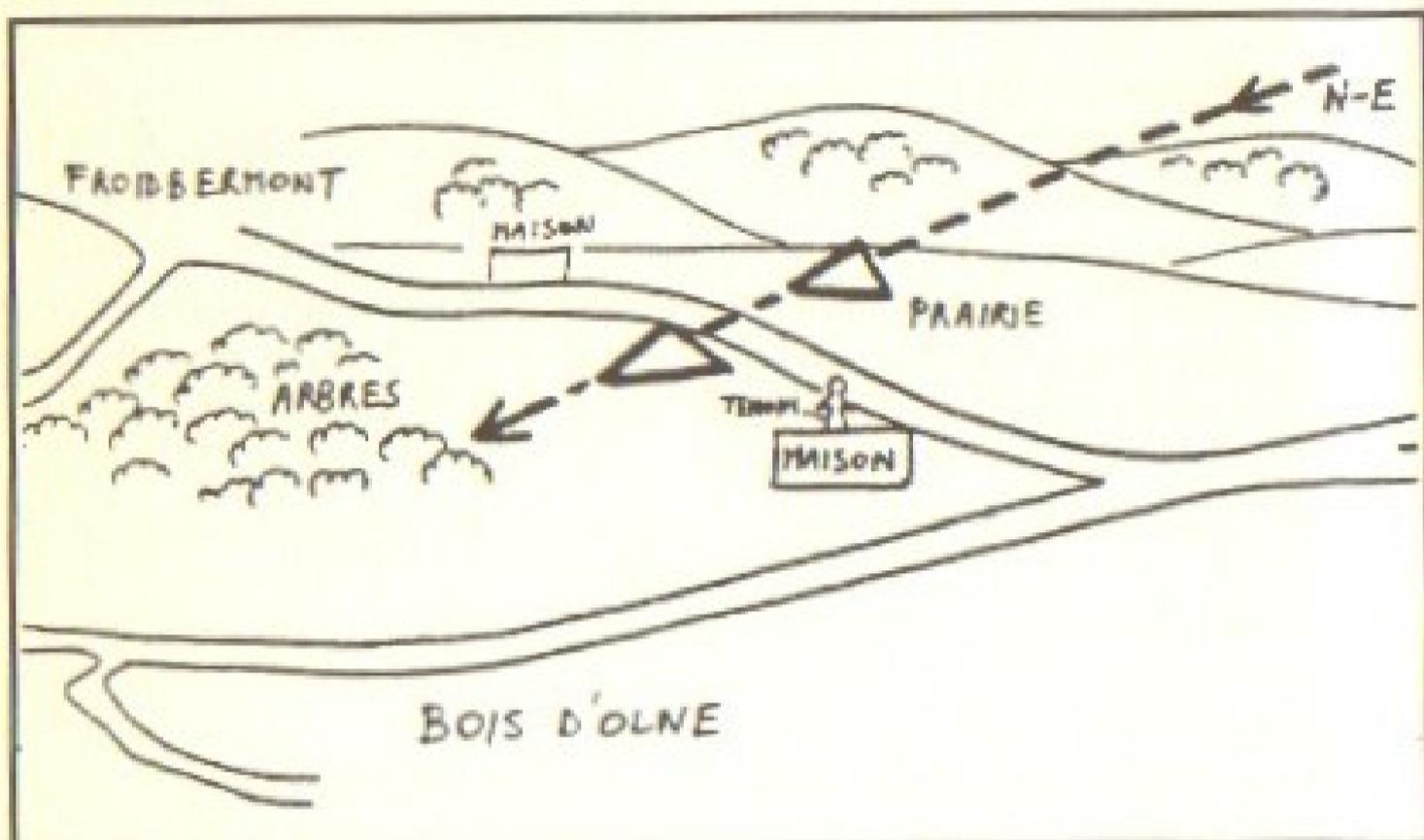


Figure 2.4

02.05.90 - 23h30-24h00 - Ellezelles - 4 témoins

[...] un défilé de toute une série d'engins analogues, mais plus élevés en altitude. D'abord deux objets triangulaires, puis viendront trois autres, puis trois autres, puis deux autres, puis deux autres et chaque fois à 5 ou 6 minutes d'intervalle. Les témoins en ont comptés 13 au total.

NDA : Il peut bien sûr s'agir également d'un même petit groupe, passant et repassant.

26.03.91 - 21h40 - Rebecq - 1 témoin

[...] il aperçut un deuxième triangle tout semblable à celui qu'il venait de voir 30 secondes plus tôt.

DTP : environ 300 m - DIM : "taille d'un Boeing"

Été 91 - 20h30-21h00 - Everbeek - 2 témoins

[...] les deux engins se suivent lentement et l'un derrière l'autre. Les deux triangles volaient base vers l'avant.

2.G3) Qu'en dire ?

Seule une lapalissade pourrait s'inscrire ici, je vous épargnerai donc une telle souffrance.

Abordons à présent les caractéristiques lumineuses, catégorie qui contient son lot de points d'exclamation.

Deuxième catégorie : Les caractéristiques lumineuses

Dans la quasi totalité des descriptions, les témoins nous ont parlé des feux ou des lumières de l'objet. Voici encore un domaine où nous trouvons une extraordinaire cohérence dans les témoignages. A ceux qui objecteront l'effet de rumeur ou de presse, je répondrai que si, bien sûr, il a dû jouer pour quelques observations, je suggère de bien observer les graphiques proposés par Michel Bougard dans le chapitre "Médias et phénomène OVNI".

En début de chapitre, je vous annonçais des particularités n'ayant (quasi) jamais été publiées dans la presse. Bien entendu, celles-ci n'en font pas partie car elles furent amplement décrites dans tous les journaux et reportages. En fait, cela concerne essentiellement la partie concernant les trois feux principaux et le rouge au centre. Nous vous les présentons malgré tout, parce qu'elles ont contribué à définir un portrait-robot du phénomène et parce que les autres détails de ces observations, fournis par les témoins, nous ont amenés à considérer positivement ces témoignages. Afin d'en garder le côté "inédit", nous citerons principalement des exemples datant des débuts de la vague et seulement quelques-autres plus tardifs afin de souligner la continuité de ces descriptions.

Par contre, là où nous allons pouvoir nous régaler sur le côté inédit, c'est sans conteste au moment où nous aborderons le fameux feu ou "gyrophare" central. Mais, point d'anticipation et commençons par le commencement.

2H.1) Les lumières et ensembles lumineux

Nous abordons ici la description de l'engin par son côté "light-show", à savoir quels feux furent visibles, leurs positions, leurs couleurs, leur nombre, leurs dimensions et leurs comportements.

2H.2) Les témoins racontent :

05.11.89 - 20h30-21h00 - Stembert - 2 témoins

[...] un objet lumineux composé de 3 lumières blanches stationnaires à 20 ou 30 mètres à droite du stade Bielmont, et à environ 5 à 10° d'élévation. Ces 3 lumières sont aussi puissantes et de même couleur que les spots qui composent la batterie d'éclairage du stade. Le témoin remarque également la présence d'un feu central rouge-orangé qui clignote de manière constante à la cadence de 2 à 3 pulsations par seconde. Ce clignotement était plus rapide et plus "sec" que celui produit par les feux de signalisation des avions.

DTP : 300 à 400 m - DIM : 40 cm à bdb

Note : La date est approximative.

22.11.89 - 19h30 - Jambes - 2 témoins

L'engin était orné de feux très lumineux, rouges et autres, et en possédait un grand nombre sur son "ventre" vu du bas. Luminosité

moyenne, non éblouissante. Nombre de feux supérieur à 10.

DIM : 25 mètres minimum

29.11.89 - 18h15 - Tiège - 1 témoin

Le contour de l'objet est souligné par de nombreux points lumineux orangés (couleur semblable aux lampes au sodium des autoroutes).

DTP : 100 m d'altitude - DIM : 8-10 m

29.11.89 - 19h15 - Liège - 1 témoin

Il est de forme triangulaire, le pourtour est bordé de feux blancs et rouges fixes. Chaque angle est bordé de plusieurs lumières rouges fixes. [...] Le dessus du dôme est bordé de lumières rouges et blanches fixes. [...] La disposition des feux sur les bords de l'appareil est régulière : un blanc, un rouge ...

DTP : moins de 100 m - DIM : 15-20 m

29.11.89 - 20h00 - Grivegnée - 1 témoin

L'objet est ceinturé sur le pourtour de petites lumières clignotantes, et est pourvu, en son centre, d'un feu blanc-jaunâtre dont la grandeur est apparemment égale à celle de la Lune.

DTP : 300 à 400 mètres

?? .12.89 - 17h00-18h00 - Profondeville - 2 témoins

Il possède 3 phares blancs situés respectivement aux trois angles, un phare couleur mandarine en son centre, parfaitement rond et très lumineux.

DTP : 10 ou 20 m au-dessus de la route - DIM : environ 20-25 m

01.12.89 - 17h30 - Warsage - 2 témoins

L'objet est composé d'un grand nombre de petites lumières blanc-jaunâtres, dont la disposition définit les contours d'un énorme triangle assez effilé.

DTP : environ 400 mètres - DIM : 4 à 5 fois la pleine Lune

01.12.89 - 17h45 - Ans - 2 témoins

Ce qui attira mon attention fut le déplacement de lumières de couleur bleue et rouge d'un bout à l'autre de l'appareil. Lorsque celui-ci fut au-dessus de nous, nous vîmes sur sa base trois gros "phares" dirigés vers le bas [...] j'aperçu au centre des trois "phares" une lumière rouge tournant sur elle-même aussi bien à l'horizontale qu'à la verticale, ce qui eut pour effet que, par intermittance, on vit apparaître la base de l'appareil, donc à première vue cette lumière rouge se situait plus bas que la base de l'appareil.

ALT : 100-150 m

01.12.89 - 22h10 - Fouron-le-Comte - 1 témoin

Du dessus de l'engin semblait se dégager une lueur diffuse orangée sur laquelle se découpait les côtés du triangle, tandis que la base, qui se trouvait donc à l'arrière, était balisée par une série de lumières fixes, au moins 7 ou 8, de couleur blanc-jaunâtre et vert, qui se disposaient de manière rectiligne. (figure 2.5 page suivante).

DTP : environ 20 m - DIM : environ 30 m d'envergure

NDA : voir également figure 2.11 dans VOB1, page 66.

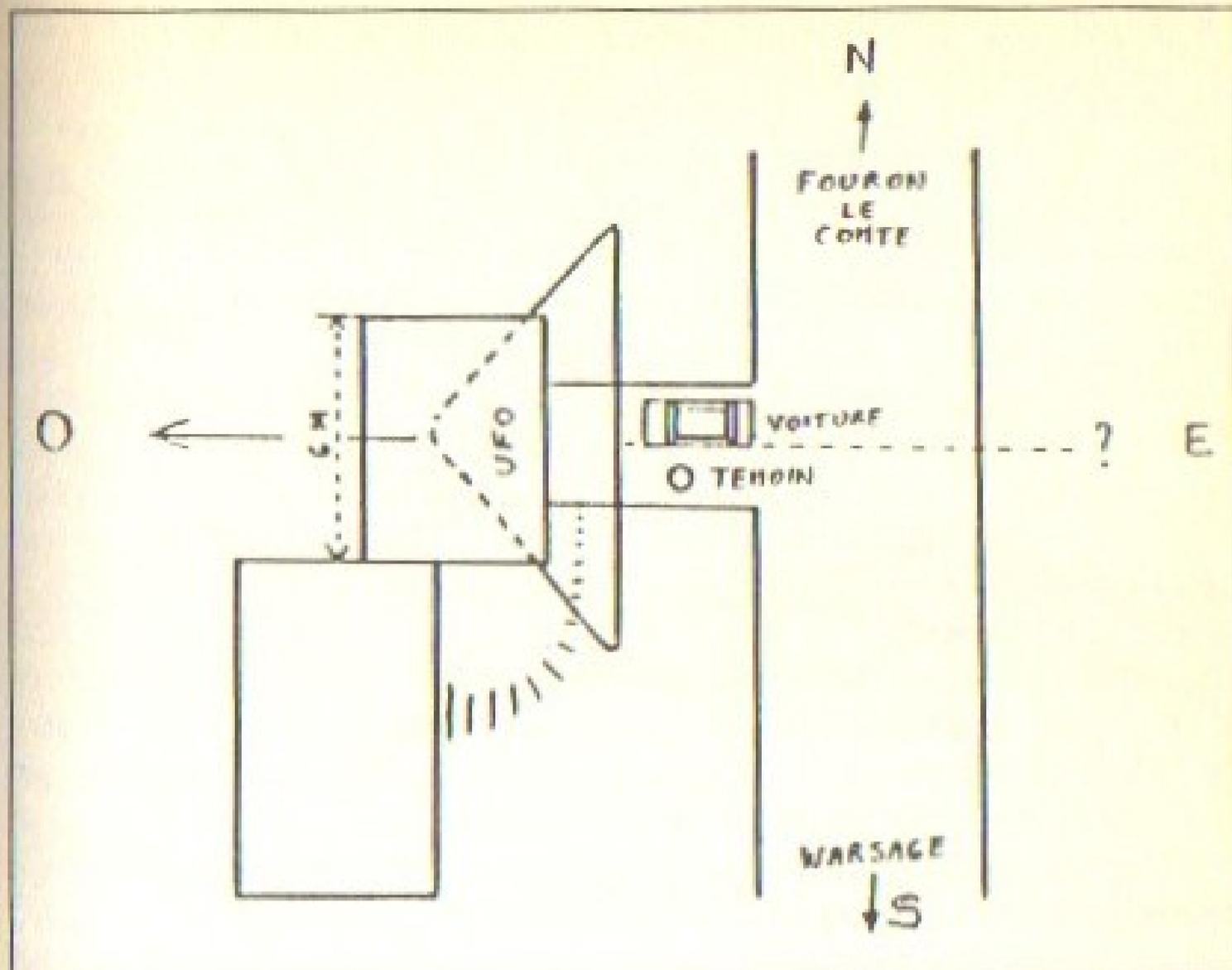


Figure 2.5

18.12.89 - 22h30 - St Symphorien - 1 témoin

Avec mes jumelles, j'ai pu voir que les côtés du triangle étaient entourés de petites lumières rouges qui clignotaient comme pour tourner, dans le sens des aiguilles d'une montre.

DTP : 100 m - DIM : environ 15 m de côté et 5 m d'épaisseur

07.02.90 - 19h30-20h00 - Saive - 2 témoins

A chaque angle, sur la face inférieure de l'objet, pouvait être vu un phare produisant une lumière blanche et non vive, telle celle d'une plaque à radiographie. Ces phares ne produisaient cependant pas de faisceaux lumineux vers le sol, aucune projection n'était donc visible sur la route ou sur le véhicule. La taille de chacun de ces phares devait avoisiner les 3 mètres, car selon les témoins : "le diamètre était très proche de la dimension de notre voiture". Entre les trois phares blancs était visible une plus petite source lumineuse de couleur rouge ou bleue (les témoins ne se souviennent plus exactement) clignotante.

DIM : environ 20 x 15 m - DTP : environ 10 m (selon les témoins : "si trois personnes s'étaient trouvées l'une sur les épaules de l'autre, sur le toit de la voiture, on aurait pu toucher l'engin!")

24.03.90 - 21h58 - Banneux - 1 témoin

[...] feux rouges à chaque extrémité du triangle et, en plus, feu vert à l'arrière [...] au centre, une sphère rouge et vers chaque extrémité de cette sphère, une passerelle éclairée. (figure 2.6).

DTP : maximum 100 m - DIM : 20 à 30 m de long

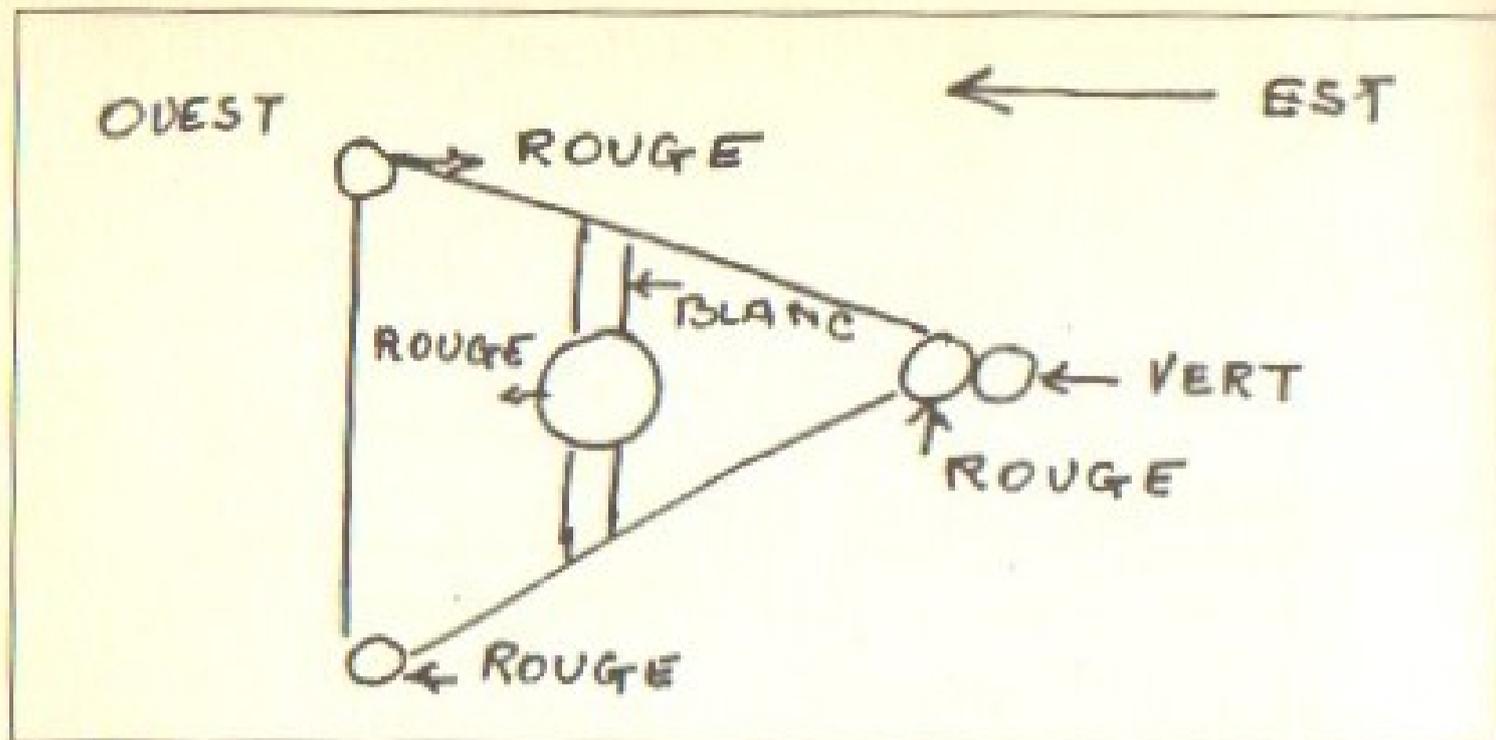


Figure 2.6

17.04.90 - 20h00-24h00 - Hamoir - 1 témoin

[...] trois grands phares ou globes très puissants (un de pointe et deux latéraux) [...] j'ai pu voir qu'il coupait ses phares latéraux à trois reprises. Deux très grands rectangles se trouvaient de part et d'autre des deux phares latéraux, entre ces deux phares un alignement de deux rangées de petits rectangles ("tuiles") parallèles scindés d'une gorge assez profonde où scintillaient sur toute la longueur d'innombrables petits points lumineux pareils à des étincelles [...]

09.05.90 - 23h20 - Comblain-au-Pont - 2 témoins

[...] à moins de 200 mètres de distance, et à une trentaine de mètres d'altitude, une rangée de 3 à 5 carrés lumineux de couleur blanche se détachant très nettement dans l'obscurité, ainsi qu'une série de points lumineux de différentes couleurs (rouge, bleu, vert), les différentes sources lumineuses suggèrent une masse importante.

27.05.90 - 23h15 - Ruisbroek - 2 témoins

[...] les lumières de l'engin étaient éblouissantes [...]. L'objet avait une dizaine de balises orange pâle clignotantes, un feu clignotant rouge au milieu et un bleu à l'avant.

DTP : environ 200-300 m - DIM : environ 25 x 10 m

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

De couleur sombre, il est pourvu d'une ceinture lumineuse blanche, semblable au néon. Trois phares blancs sont visibles sur le dessous; ils sont nettement détachés de l'objet, probablement reliés par un support et certainement placés aux angles. Sur le dessous, on distingue aussi une lumière rouge et une lumière verte qui clignotent. Etonné, M. H. dit à sa femme : "On va rire, je vais lancer un appel de phares". M. H. lance deux appels consécutifs. A ce moment, les deux "phares" avant pivotent en direction des témoins et lancent trois appels (non éblouissants).

DTP : environ 100 m - ALT : 100 m - DIM : 10 cm bdb

05.10.90 - 20h30 - Winseler - 1 témoin

[...] mon attention fut attirée par de très vives lumières éclairant le fond du vallon [...]. Il me vint l'idée de couper mes phares et le moteur de ma voiture. A ce moment, les très vives lumières s'éteignirent également et c'est alors que j'aperçus une forme triangulaire immense d'au moins 100 mètres. C'était un engin tellement sombre qu'on voyait sa forme sur le fond du ciel. [...] Lors de son ascension lente, il s'inclina légèrement et c'est à ce moment que je vis apparaître, sur le dessous de l'appareil, une grande couronne de lumières vertes clignotantes.

NDA : L'enquêteur, sur place, ramènera la DIM à environ 30 m

21.10.90 - 20h10 - Isnes - 2 témoins

[...] nous avons pu distinguer une forme en triangle munie à chaque angle d'un phare blanc. Le phare de pointe (dans le sens de la trajectoire de l'engin) était plus lumineux que les deux autres et même à la limite de l'éblouissement. La base de l'engin était munie de lumières beaucoup plus faibles et de couleurs passant par le bleu, le vert et le rougeâtre. Elles ne clignotaient pas comme celles d'un avion, mais alternaient de couleurs sur un rythme non régulier. Le phare de pointe a fait un mouvement de rotation en se déplaçant sous la face inférieure de l'engin.

ALT : entre 200 et 400 m - DIM : aussi grand qu'un Boeing

08.11.90 - 18h00-18h30 - Braine-le-Comte - 1 témoin

Elle s'arrêta et vit distinctement un engin triangulaire qui se déplaçait sur sa base accompagné dans son vol par un cube lumineux rouge rubis. Le cube précédait légèrement le triangle et donnait l'impression de guider celui-ci. Le triangle était entouré de petites lampes clignotantes rouges et bleues.

DTP : supposée d'environ 300 m

DIM : égale à la pleine Lune pour le triangle, 1/10e pour le cube.

12.03.91 - 21h00 - Marchin - 3 témoins

[...] il y a autour de l'engin une multitude de lumières vertes et rouges.

DTP : environ 200 m - DIM : environ 15 m

25.03.91 - 21h55 - Bruxelles - 2 témoins

Au-dessus, il y avait deux lampes rouges qui clignotaient alternativement. Sous la forme, il y avait deux espèces de disques lumineux, tout plats, comme deux lames, mais qui n'éclairaient pas. Ils étaient de couleur blanchâtre, légèrement jaunâtre.

DTP : environ 20 m - DIM : environ 50 m

26.03.91 - 21h40 - Rebecq - 1 témoin

[...] sur la face ventrale au centre, une sorte de coupole faiblement lumineuse [...] la luminosité qui s'échappait de cette coupole était plus faible encore que celle des deux phares à l'avant du triangle [...] à l'arrière de l'objet, un feu situé au centre de la base du triangle, et de couleur bleu-turquoise, pulsant lentement.

DTP : environ 300 m - DIM : taille d'un Boeing 727

26.03.91 - 22h45 - Grammont - 2 témoins

Très grande masse sombre avec 3 très grandes lumières blanches en disposition triangulaire, une lumière moins grande (rouge) au milieu et d'innombrables petites lumières jaunes et bleues, disposées horizontalement et verticalement sur toute la surface inférieure visible de l'objet, formant presque des lignes. L'éclairage était très intense mais les contours sombres de l'objet restaient visibles.

DTP : 300 à 400 m - DIM : au moins 4 à 5 fois la pleine Lune

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

[...] il s'agissait de 3 phares de couleur blanche (au moins 2 mètres de diamètre) appartenant à un objet comme suspendu dans l'air. Tout le contour était entouré de petites lumières blanches non clignotantes. A chaque extrémité était disposé un phare rouge de couleur très vive non clignotant.

DTP : 100 à 150 m (à l'aplomb) - DIM : environ 30 x 25 m

04.04.91 - 22h10 - Stembert - 1 témoin

[...] une grande "plate-forme" très sombre, de forme triangulaire et porteuse de feux : au centre, quatre fortes lumières non clignotantes de couleur orange, disposées en losange, et une série de feux blancs fixes, plus petits, disposés à la périphérie du "triangle".

DTP : 250 à 300 m - DIM : 2 fois le diamètre de la pleine Lune

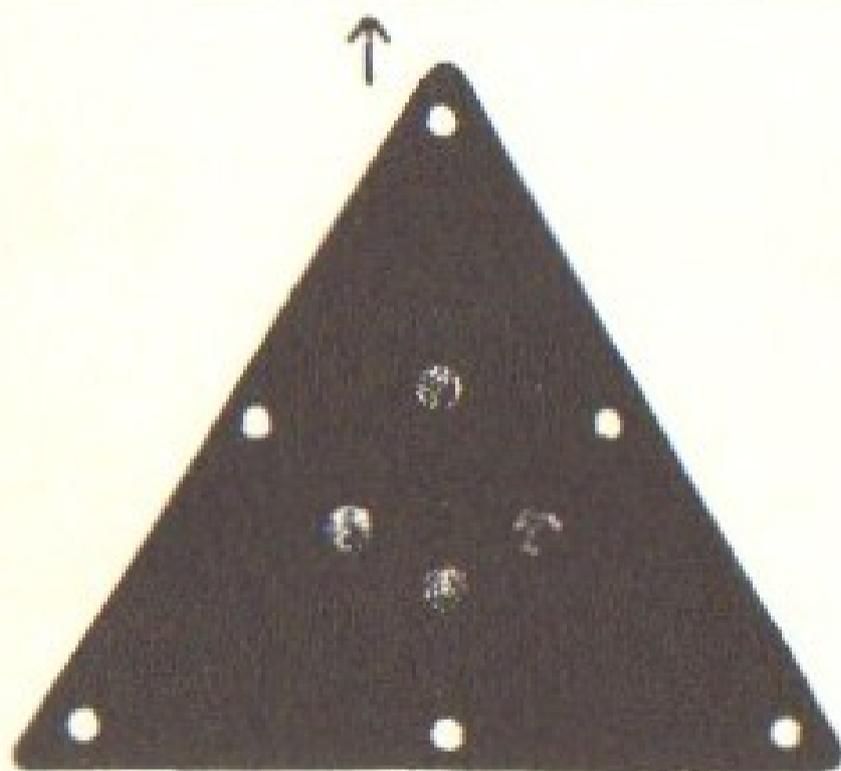


Figure 2.7

17.05.91 - 01h30 - Braine-l'Alleud - 1 témoin

Il y avait des lumières groupées à l'avant, au moins quatre blanches, situées le long des bords de manière symétrique. Ces lumières clignotaient de manière rapide (env. 2 fois par sec.) [...]. Il y avait aussi une lumière rouge que je situe mal; il m'a semblé la voir dans l'axe central. Je pense qu'elle ne clignotait pas.

DTP : le témoin se sent incapable de l'estimer - DIM : 15 cm bdb

28.11.91 - 03h15 - Rosières - 2 témoins

[...] six lumières blanches, une rouge, non clignotante ni aveuglante, avec une inclinaison de 30° dans le sens de la progression (la rouge dirigée droit vers le sol).

ALT : 80 à 120 m (à l'aplomb) - DIM : 30 à 40 m de côté

14.12.91 - 20h04 - Manage - 6 témoins

Un feu d'aspect mat à chaque pointe (1 vert et 2 rouge-orangé, et un feu à l'arrière ? - incertitude -). Par contre il se souvient de petites lumières scintillantes, en cercle, sur le ventre de l'engin qui donnaient à celui-ci des reflets verdâtres. (figure 2.8)

ALT : 300 à 500 m - DIM : environ 2 fois la taille d'un Boeing 737

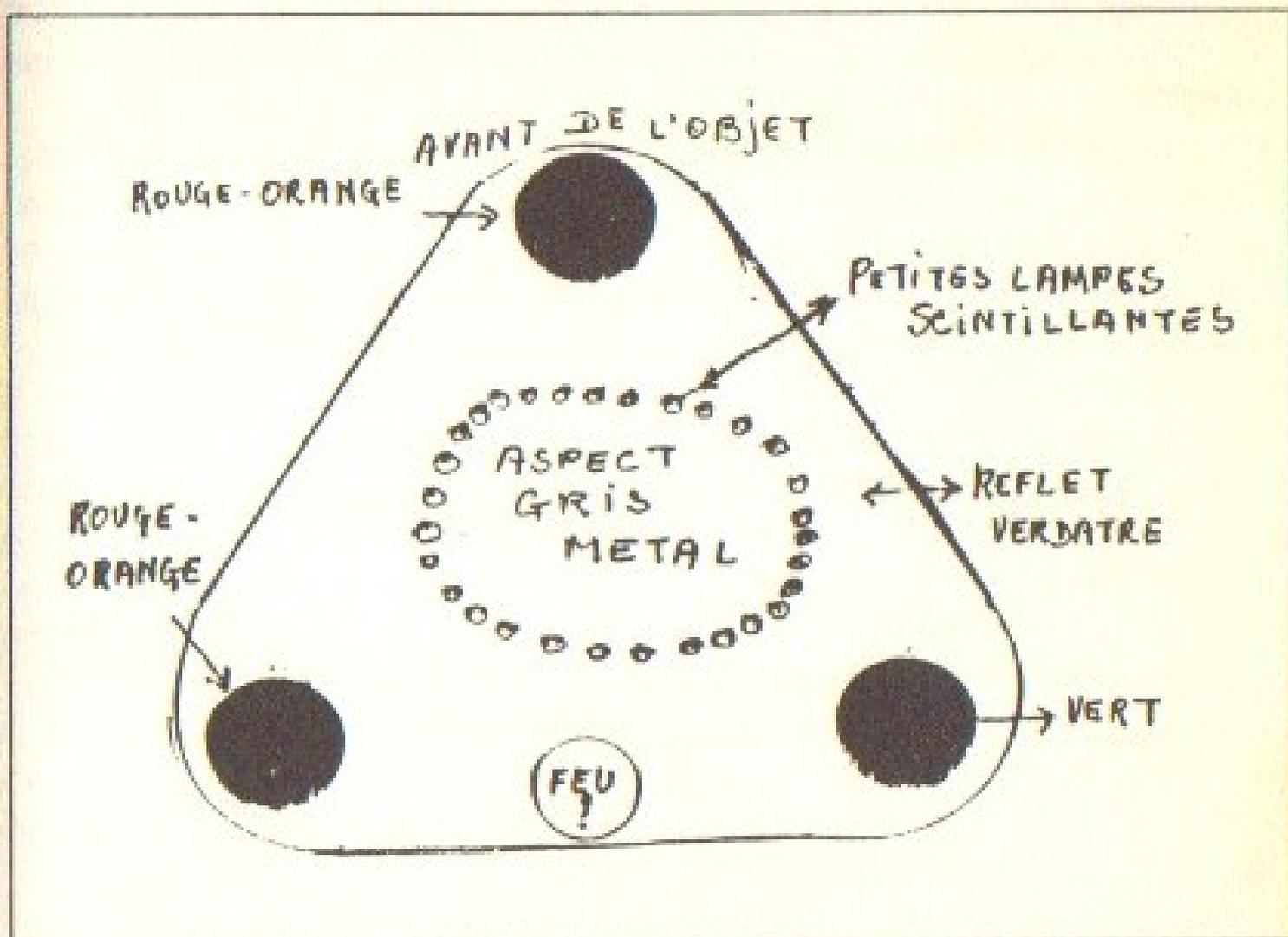


Figure 2.8

2H.3) Qu'en dire ?

Il est extraordinaire de remarquer la fantastique panoplie d'aspects que nos engins présentèrent aux yeux des témoins. Que nous ayons affaire à un (ce qui semble douteux vu certaines dates/heures/locations) ou plusieurs engins, il se fait qu'il(s) semble(nt) pouvoir se manifester en exhibant une grande variété de lumières, tant en position qu'en couleur. Nous verrons ci-après que la description des 3 phares blanc-jaune aux extrémités du triangle et du "phare" rouge au milieu (mentionnés volontairement un faible nombre de fois ici) se trouve en fait être en quelque sorte un "dénominateur commun" à la grande majorité des triangles observés (c'est cette description qui fut si souvent donnée par les médias). Simple-ment, ces 4 phares sont loin d'être les seules lumières dont disposent ces engins. Les cas comme celui de Saint-Symphorien doivent

toujours être pris avec un minimum de précautions, car, comme chacun le sait, dès qu'une observation est faite au travers d'un instrument optique il y a toujours une possibilité pour que l'image soit faussée par des effets de lentilles.

A remarquer aussi quelques cas (dont deux furent cités dans cette partie), peu fréquents certes, qui font mention d'une certaine interactivité entre le témoin et le phénomène (les cas où l'engin a répondu à des signaux lumineux par d'autres signaux lumineux [appels de phares]). Que faut-il déduire de ceci ? Que ces engins sont pilotés par des êtres intelligents ? Que ces engins sont capables (robotique) d'interagir avec des signaux extérieurs ? Encore une fois, évitons les élucubrations gratuites et gardons simplement en mémoire, pour notre jugement final, ce point de détail qui, somme toute, est fort intéressant.

Ces diverses phases lumineuses, si elles sont authentiquement décrites, me semblent difficilement attribuables à des avions ou à tout autre aéronef usuel de série. A cet effet, puisque nous avons à comparer ces lumières à celles dont nos avions sont munis, il serait peut-être bon de passer en revue ces dernières.

Feux exhibés (ou pouvant l'être) par les avions :

Les remarques suivantes s'appliquent à la plupart des avions civils et militaires.

1) Les feux de navigation :

Tous les avions allument :

- un feu vert en bout d'aile droite;
- un feu rouge en bout d'aile gauche;
- un feu blanc, visible à l'arrière.

Ces feux sont fixes et de faible intensité, difficiles à apercevoir à plus de 2 ou 3 kilomètres.

2) Les feux à éclats blancs (Flashing Strobe Lights) :

Ces feux sont généralement installés aux mêmes endroits que les feux de navigation. Ce sont des clignotants blancs puissants. Ils sont normalement allumés en vol. Toutefois certains avions n'en sont pas équipés et leur utilisation est facultative.

3) Les feux anti-collision (Beacon) :

Ces feux sont clignotants et rouges, ils sont généralement situés sur la partie supérieure et inférieure du fuselage. Ils sont d'une puissance modeste et sont toujours allumés.

4) Les phares d'atterrissage :

Ces phares sont puissants et blancs, fixes, et peuvent être aperçus à plusieurs dizaines de kilomètres. Ils éclairent vers l'avant, légèrement vers le bas. Ils sont au nombre de 1 à 10 selon le type d'avion et ne sont pas nécessairement tous allumés simultanément. Ils sont très souvent allumés sous l'altitude de 3 000 mètres.

5) Les spots d'éclairage :

Ils sont installés sur certains avions pour éclairer les ailes, le logo

d'empennage, les issues de secours, etc. Ils sont allumés à la demande, en fonction des consignes de chaque compagnie.

A titre d'exemple, nous avons reproduit un A-310 avec ses feux dans le cahier des illustrations (figure 2.9 dans le cahier des illustrations). Ce modèle fournit un bon aperçu général des feux d'avion.

Remarques :

- un avion peut allumer un nombre fort variable de feux, des règles minimum existent mais chaque compagnie a ses propres habitudes;

- un avion volant vers l'observateur avec des phares allumés peut paraître immobile pendant de longues minutes puis, brusquement, se déplacer dans le champ de vision;

- **aucun feu bleu** n'est utilisé sur les avions;

- les hélicoptères exhibent les mêmes feux que les avions. Des phares peuvent être orientés vers le sol.

2l.1) Les trois feux d'angle, le gyrophare central

La plupart des descriptions de notre triangle le furent essentiellement par le biais de ces 3 feux principaux et, très souvent, d'un "gyrophare" central rouge. Parfois même, seuls ces feux étaient visibles. Dans ce cas, bien sûr, l'hypothèse de la confusion avec un avion est à considérer, d'autant qu'en général ces observations furent faites à de "grandes" distances. Cependant, nombre de témoins virent très nettement ce que nous avons appelé la "masse porteuse", c'est-à-dire l'objet en tant que tel. Etant donné que la majorité de ces cas font mention de faibles distances témoin-phénomène, l'hypothèse de la confusion devient beaucoup plus difficile à défendre, sans mettre en doute l'honnêteté ou l'impartialité du témoin.

2l.2) Les témoins racontent :

22.11.89 - 20h15 - Forest - 2 témoins

[...] les deux témoins virent apparaître à 20 mètres un engin supportant trois spots disposés en triangle équilatéral [...] la lumière dégagée par l'engin était très intense "au point de voir les détails d'une feuille morte posée sur la route". Les trois faisceaux de lumière "semblable à celle du jour" : blanc légèrement jaunâtre [...]

DTP : 10 m - ALT : 4 à 5 m - DIM : 10 m d'envergure

24.11.89 - 18h00 - Warsage - 1 témoin

[...] trois "phares blancs éblouissants" qui ne se situent pas vraiment aux extrémités des angles, mais un peu plus vers l'intérieur de la masse.

ALT : 100 m - DIM : 15-25 m

29.11.89 - début de soirée - Lambermont - 1 témoin

Ce phénomène est constitué de trois feux blancs puissants disposés en triangle et un feu rouge central.

DTP : 200 à 300 m en altitude - DIM : 40 à 50 m d'envergure

29.11.89 - 17h24 - Eupen - 2 témoins

Deux gendarmes en patrouille observent un engin aérien éclairé "comme un stade de football". Il s'agit d'un objet triangulaire se déplaçant lentement, comme en planant, il est équipé de 3 puissants projecteurs, éblouissants, d'un diamètre d'environ un mètre. Un feu rouge clignotant est signalé à la partie inférieure de l'engin au sein du périmètre formé par les trois feux blancs.

ALT : 200 à 300 m

29.11.89 - 17h25 - Andrimont - 2 témoins

Soudain elle voit, se découpant nettement sur le fond du ciel encore légèrement clair, une énorme masse en forme de triangle isocèle, sombre, équipé à chaque angle d'un gros phare blanc puissant et, au centre, une "boule" rouge clignotant à la manière d'un gyrophare. Cette lumière rouge à un aspect nettement sphérique et semble se situer sensiblement en dessous de la structure triangulaire, "comme une boule de Noël suspendue".

29.11.89 - 17h30 - Eupen - 2 témoins

C'était un engin avec deux puissants "phares" devant et un autre à l'arrière. La lumière était excessivement blanche. C'était très impressionnant, les deux phares de devant éclairaient le sol. La lumière blanche (comme un spot halogène, très éblouissant) était tellement vive que la chaussée était illuminée en une zone très nette. Au centre de l'objet, un feu orange clignotait.

DTP : maximum 150 m

?? .12.89 - 17h00-18h00 - Profondeville - 2 témoins

Il possède 3 phares blancs situés respectivement aux trois angles, un phare de couleur mandarine en son centre, parfaitement rond et très lumineux.

DTP : 10-20 m d'altitude - DIM : 20-25 m

01.12.89 - 17h45 - Ans - 2 témoins

[...] sur sa base 3 gros "phares" dirigés vers le bas [...] j'aperçus, au centre des trois "phares", une lumière rouge tournant sur elle-même aussi bien à l'horizontale qu'à la verticale [...] à première vue cette lumière rouge se situait plus bas que la base de l'appareil.

ALT : 100-150 m

11.12.89 - 17h45 à 19h00 - Trooz - 6 témoins

[...] avec un phare très gros, très puissant à l'avant, n'éclairant pas le sol, et deux lumières moins puissantes aux extrémités des parties latérales.

DTP : 50 m - DIM : 35 cm bdb

21.12.89 - 07h45 - Basècles - 5 témoins

[...] trois lumières de couleur jaune-orange [...] pas vraiment éblouissantes. Ces trois lumières étaient disposées en triangle et cela épousait presque les deux tiers de la surface de l'engin. Au milieu de chacune de ces lumières, je voyais un filament plus clair et vertical.

DIM : 10 m de haut et de large

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

Le triangle possède 3 feux blancs à chaque angle, mais c'est le feu rouge central qui domine.

DTP : 25 m - DIM : 25 m

Etant donné l'énorme écho que ces descriptions ont eu dans la presse à partir de ce moment, il devient plus difficile d'être assuré de l'absence d'un effet de rumeur. Nous ne citerons ci-après que quelques autres cas plus tardifs, afin de montrer la continuité dans ces descriptions. De plus il serait fastidieux et inutile de vous proposer une liste exhaustive, tant le nombre de ces descriptions est impressionnant.

10.04.90 - 00h20 - Wastines - 2 témoins

[...] un triangle muni de trois gros "phares" blanc-jaune très lumineux et continus plus un "phare" central orangé aux pulsations non régulières.

15.04.90 - 22h05 - Waremme - 1 témoin

[...] triangle muni de trois "assiettes" luminescentes [...] et d'un phare rouge pulsif en son centre.

26.07.90 - 22h35 - Seraing - 2 témoins

Trois phares blancs sont visibles sur le dessous, ils sont nettement détachés de l'objet, probablement reliés par un support et certainement placés aux angles. Sur le dessous, on distingue aussi une lumière rouge et une lumière verte qui clignotent.

DTP : 100 m - ALT : 100 m - DIM : environ 12 m

20.10.90 - Haltinne - 2 témoins

Trois gros phares couleur blanchâtre dirigés vers le sol, plus un phare clignotant couleur rouge-orange au milieu de l'engin.

ALT : 100-150 m - DIM : "taille d'un terrain de basket"

08.11.90 - 18h30 - Bruxelles - 1 témoin

Les trois fanaux jaunâtres étaient bien distincts et de même taille, quasi circulaires, de plus il y avait un amas de lumières au centre. Ce feu central semblait un amas de plusieurs petites lumières plus rosées et surtout moins lumineuses.

DTP : 300 m - DIM : 50 m de long

12.11.90 - 19h15-19h30 - Wasmuel - 1 témoin

J'ai vu trois phares qui délimitaient un triangle et un phare rouge au centre. Autour des deux phares qui semblaient délimiter l'avant, il y avait trois petites lumières placées vers l'extérieur (vert, jaune, rouge) qui clignotaient par intermittence. A l'arrière [...] une lumière jaune (1/3 du diamètre du phare à côté) qui clignotait également.

DTP : 200 m

03.01.91 - 20h53 - Ste-Kathelijne-Waver - 1 témoin

J'ai vu trois projecteurs blancs, trois feux - un à chaque extrémité du triangle - et qui éclairaient le sol comme un phare de voiture. Au milieu du triangle il y avait un point lumineux rouge clignotant,

moins puissant qu'un gyrophare de gendarmerie.

DTP : 300 m

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

[...] il s'agissait de 3 phares de couleur blanche appartenant à un objet comme suspendu dans l'air [...] trois gros phares blancs d'au moins 2 mètres de diamètre.

ALT : 100-150 m - DIM : 30 m de long et 25 m de large

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

[...] constitué de 3 gros spots situés en triangle, l'un d'eux se trouve en avant. Un faisceau central opère un mouvement de balayage circulaire (antihorlogique) parfois interrompu par d'autres mouvements non circulaires et par des moments d'arrêt. [...] Le spot central s'est éteint et, à sa place, une série de petits points lumineux multicolores, situés en cercle, qui s'allument et qui s'éteignent successivement en suivant un mouvement circulaire antihorlogique.

DTP : 25 m - DIM : 20 m de côté

22.01.92 - 21h05 - Welkenraedt - 2 témoins

[...] trois fortes lumières blanches disposées en triangle avec, au centre, une lumière rouge fixe.

DTP : entre 50 et 100 m - ALT : 60 m - DIM : 20 m de côté

27.11.92 - 19h15 - Theux - 1 témoin

[...] porteuse de trois gros feux blancs très intenses disposés en triangle, un à l'avant, deux à l'arrière, ainsi qu'un quatrième feu, plus petit, au centre.

ALT : 50 m

21.3) Qu'en dire ?

Tout d'abord, dès les débuts et avant que l'effet de presse ne puisse influencer significativement les témoins, cette fameuse description des trois phares disposés dans les coins du triangle et du feu rouge-orange central s'impose comme étant la phase lumineuse dominante. Certes, on peut y trouver pas mal de nuances : sur l'intensité, sur la couleur exacte (peut-être cette couleur n'est-elle pas unique) ou sur le comportement, mais le principal est là. Et dans la grande majorité des cas que trouvons nous ? Trois phares blanc-jaune assez grands (on parle souvent de 2 à 3 mètres de diamètre) dirigés vers le bas et un clignotant rouge-orange au centre. Cette dernière lumière étant le plus souvent qualifiée de clignotante, pulsante, tournante, etc. Un terme très fréquemment utilisé pour la désigner est "gyrophare". De plus, quelle peut être l'utilité de ces 3 grands phares qui, souvent, n'éclairent pas. Ensuite, des phares de cette taille et de cette puissance (supérieure à 140 000 watts selon la reconstitution du cas d'Eupen du 29.11.89 [voir l'article "Unsolved Mysteries" paru dans *Infoespace* n° 83, mars 1992, pp. 5 à 12]) et les batteries nécessaires doivent représenter un poids considérable pour être transportés par un "plus léger que l'air".

Mais le plus troublant est sans conteste le "gyrophare" central rouge-orange dont, nous allons le voir, la particularité de pulser est loin d'être la plus impressionnante.

2J.1) Le gyrophare central (gros plan sur)

C'est sans doute ici que se situe l'une des caractéristiques les plus originales du phénomène. Nous allons voir comment non seulement ce phare est souvent décrit comme étant parfois fixe, parfois pulsant, parfois unique, parfois en "grappe", parfois attaché à la structure de l'objet, parfois semblant "flotter" légèrement au dessous, parfois même (et c'est le plus extraordinaire) quittant l'engin pour évoluer de manière indépendante. La lecture du chapitre 1 du présent ouvrage aura déjà dévoilé quelques traits de ce phare.

2J.2) Les témoins racontent :

29.11.89 - 19h30 - Henri-Chapelle - 2 témoins

[...] les gendarmes s'arrêtent et observent le passage, à leur verticale, à 80 mètres environ d'altitude, d'un engin aérien. L'engin se stabilise, demeure immobile quelques instants, puis le feu clignotant rouge se détache alors de la masse et tombe verticalement vers le sol [...] l'objet rouge cesse sa chute et part à l'horizontale vers Conratte. L'engin, lui, poursuit sa route vers Aix-la-Chapelle.

01.12.89 - 17h45 - Ans - 2 témoins

[...] une lumière rouge tournant sur elle-même aussi bien à l'horizontale qu'à la verticale; ce qui eut pour effet que, par intermittence, on vit apparaître la base de l'appareil, donc à première vue cette lumière rouge se situait plus bas que la base de l'appareil.

ALT : 100-150 m

11.12.89 - 18h25 - Jemeppe-sur-Sambre - 2 témoins

Elle demanda aussitôt à son mari de ralentir parce qu' "une grappe de points rouges" était sortie du phénomène et plongeait à toute allure vers la voiture des témoins. Cet amas est passé sous une ligne à haute-tension et est immédiatement retournée vers la structure lumineuse [...] une nouvelle grappe de ces petits feux rouges a fait le même trajet, sous la ligne HT. Les éléments rouges sont restés groupés, s'approchant à quelques mètres de la voiture, très près du sol. Les petites lumières rouges sortaient de la partie inférieure de l'objet et la "grappe" qu'elles formaient avait la taille d'une voiture; il devait y en avoir entre 10 et 20, sans qu'elles constituent une forme précise.

DIM : "de la taille d'un terrain de football."

17.12.89 - 22h30-22h40 - Dison - 3 témoins

Cette boule lumineuse était rouge-vert. Des petits points lumineux sont sortis de cette boule. Leur diamètre apparent était de 2 cm, après 45 secondes environ les petits points se sont éteints brusquement.

DTP : environ 300 m en altitude - DIM : environ 20 m

01 ou 02.03.90 - 05h30-06h45 - Braine-l'Alleud - 2 témoins

[...] et voit soudainement sortir du gros point lumineux d'autres plus petits qui s'extirpent du point principal par une accélération pour ensuite perdre de la vitesse et repartir. Les petits points, lors de leurs déplacements sont suivis d'une courte traînée lumineuse qui ne s'estompe pas, même lors de leurs ralentissements.

13.04.90 - 23h40 - Nechin - 2 témoins

Le triangle était suivi par un clignotant rouge à courte distance.

DTP : 200 m - ALT : 130 m

22.11.90 - 17h50 - Courcelles - 2 témoins

En dessous de l'appareil, vers le centre de cette imposante surface triangulaire, de petites lumières rouges disposées comme à la surface d'un disque clignotaient de manière désordonnée. Elles ne semblaient pas rattachées solidement à l'appareil, mais semblaient plutôt comme en suspension sous lui.

DIM : environ 25 x 10 m

2J.3) Qu'en dire ?

J'ose à peine m'aventurer à émettre un quelconque commentaire sur ce point. Ce phénomène est sans doute le plus étrange que les témoins nous aient rapporté. Comment faut-il prendre ces récits ? Difficile. Si encore il n'y avait eu qu'un seul témoin dont le taux d'alcoolémie aurait été plus que respectable ! Cela aurait été tellement simple d'écarter cette faribole. Mais non, nous avons ici 15 témoins rapportant quelque chose de similaire, dont deux gendarmes en patrouille qui n'avaient vraiment rien de plaisantins en mal de farces idiotes. Et cet autre cas où la "grappe" de lumière, "de la taille d'une voiture", s'approche du véhicule des témoins ! Ces mêmes témoins dont je me souviens encore des dires post-enquête et qui étaient, en substance : *le plus extraordinaire est que ces lumières ne semblaient avoir aucun support et qu'aucun rayon ne les reliaient à l'engin. C'étaient simplement des taches lumineuses, là, à côté de nous.* Il me semble qu'ici, si l'on ne met pas en doute ces dires, il va être très difficile de proposer une explication saine, plausible et convaincante. Cette particularité est d'un niveau d'étrangeté rarement atteint en ufologie. Il devient ainsi l'un des détails les plus marquants pour appuyer le caractère vraiment original du phénomène qui nous préoccupe et qui, donc, mérite que l'on s'y intéresse d'une manière objective et rigoureuse, sans écarter certaines hypothèses sur le simple prétexte qu'elle sont actuellement impensables. Nous pouvons cependant déjà nous demander si cette description reste compatible avec un engin de surveillance "plus léger que l'air".

2K.1) Faisceaux lumineux ou phares baladeurs

Le titre étant suffisamment explicite, nous n'allons pas nous étendre en introduction inutile. Seuls quelques véhicules au sol et quelques aéronefs (hélicoptère, montgolfière) peuvent en posséder.

2K.2) Les témoins racontent :

29.11.89 - 17h30 - Eupen - 1 témoin

C'était très impressionnant, les deux phares de devant éclairaient le sol. On voyait très bien les rayons dont l'un était vraiment dirigé à la verticale. La lumière blanche (comme un spot halogène, très éblouissant) était tellement vive que la chaussée était illuminée en une zone très nette [...]

29.11.89 - 18h30-18h45 - Jalhay - 1 témoin

Les trois phares très blancs étaient dirigés vers le sol [...]

29.11.89 - 18h50 - Herve - 2 témoins

Les trois feux, énormes, très nets, éclairaient vers le sol, tous trois avec la même puissance en projetant des faisceaux blancs légèrement inclinés vers l'avant.

DTP : inférieure à 100 m - DIM : "taille d'un Boeing 727"

29.11.89 - 19h00 - La Calamine - 2 témoins

[...] équipé de projecteurs très puissants (éclairage de stade) dirigés vers le sol.

29.11.89 - 19h00 - La Calamine - 3 témoins

[...] constitué de 4 gros projecteurs dont les faisceaux sont dirigés vers le sol. Durant un court instant, un des témoin est ainsi pris dans le faisceau lumineux, il est ébloui et la peur s'empare de lui.

Note : Ces témoins sont totalement différents de ceux mentionnés pour le cas précédent.

12.12.89 - 21h40 - Natoye - 4 témoins

V. aperçoit une "lampe" blanche assez intense, éclairant en faisceau derrière le garage [...]

ALT : 50 m - DIM : 50 m

13.12.89 - un peu avant minuit - Liège - 1 témoin

Ces phares se sont allumés, éclairant vers le bas, et allaient dans différentes directions, comme s'ils étaient sur des bases articulées [...] continuant à effectuer des mouvements de balayage.

17.12.89 - 18h45 - Bruxelles - 2 témoins

Un objet immobile [...] envoie des faisceaux vers le bas.

DTP : 200-300 m - DIM : 10 fois la pleine Lune

31.10.90 - 21h10 - Liège - 1 témoin

Trois grosses lumières blanches aux extrémités du triangle, dirigées vers le sol. Les phares éclairaient le sol comme un éclairage public.

22.11.90 - 17h50 - Courcelles - 2 témoins

Vers l'avant de l'engin, comme sortant de l'intérieur, deux faisceaux de lumière très intense, comparables en intensité à la lumière d'un flash électronique ou d'une lampe stroboscopique. Cette lumière ne se dispersait pas mais restait concentrée, comme canalisée par deux tubes imaginaires. A l'arrière, un troisième phare de couleur jaunâtre, moins intense, était dirigé vers le sol et, par moments, semblait se mouvoir légèrement autour d'un axe.

DIM : 25 m de long et 10 m pour la base

25.03.91 - 19h35 - Wauthier-Braine - 1 témoin

[...] porteur à chaque angle d'un phare blanc fixe projetant un faisceau vers le bas.

DTP : 100 m

25.03.91 - 21h30 - Clabecq - 3 témoins

Un phare éclairant horizontalement et le deuxième orienté nettement vers le sol. Ce rayon lumineux bougeait en balayant l'espace comme un phare chercheur, mais de plus il était tronqué.

ALT : 200-300 m

26.03.91 - 20h30 - Ampsin - 3 témoins

Afin de mieux discerner l'engin, B.D. décide d'allumer les gros phares de sa Fiat. "Instantanément, l'objet a flashé sur le capot de ma voiture."

DIM : base = 60 m, côtés = 30 m

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

Deux faisceaux lumineux sortant du dessous de l'appareil éclairaient très légèrement le sol à un angle d'environ 45°.

ALT : 100-150 m - DIM : 30 m de long pour 25 m de large

17.05.91 - 01h30 - Braine-l'Alleud - 1 témoin

Il y avait un faisceau lumineux provenant de l'axe central, légèrement en arrière. Son inclinaison moyenne était de 45°. L'orifice duquel il sortait était plus grand que le diamètre des lumières latérales. Il était d'un blanc beaucoup plus intense que le rayon lui-même. Il me semble que l'orifice était traversé par le rayon, qu'il n'en était pas la source. [...] Le diamètre du faisceau était le même que celui de l'orifice, légèrement inférieur à celui de la voiture. Le faisceau me semblait cylindrique et homogène. Il décrivait un mouvement en forme de 8 sur le sol. Le balayage se faisait à cheval sur la chaussée et la pelouse centrale [...]

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

Le faisceau central [...] opère un mouvement de balayage circulaire antihorlogique parfois interrompu par des mouvements non circulaires et des mouvements d'arrêt.

DTP : 25 m - DIM : 20 m de côté

07.11.91 - 01h35 - Grâce Hollogne - 3 témoins

[...] trois feux blancs à l'avant sont orientables; l'un est dirigé vers le bas et éclaire le sol de la prairie. [...] Le feu orientable se redresse et éclaire devant lui. La masse s'avance et s'approche des témoins.

2K.3) Qu'en dire ?

La lecture complète de ces rapports mentionnent en général clairement une description de la "masse porteuse" et les distances citées sont très faibles (souvent de 20 à 150 m). Là encore les confusions grossières sont à exclure. Il ne reste donc qu'à envisager l'hypothèse de la mystification ou celle de la présence d'un phénomène de plus en plus particulier et original.

2L.1) Baies lumineuses ou hublots

Quelquefois aussi, certains témoins eurent la chance d'observer un engin sous un angle tel qu'il leur fut possible d'apercevoir une structure pouvant faire penser à un habitacle.

2L.2) Les témoins racontent :

22.11.89 - 20h15 - Forest - 2 témoins

[...] il était pourvu sur sa face inférieure d'une coupole semblable à une cloche à fromage [...] perçoit un mouvement à travers la coupole et voit une forme blanche.

DTP : 10 m - ALT : 4-5 m - DIM : 10 m d'envergure

24.11.89 - 18h00 - Warsage - 1 témoin

[...] en s'inclinant sur un plan oblique, ce qui permet au témoin d'apercevoir, sur la partie supérieure, "une grande coupole centrale lumineuse de couleur rose".

ALT : 100 m - DIM : 15-25 m

29.11.89 - 17h30 - Eupen - 2 témoins

Au moment où l'objet s'inclina davantage, il put voir sa partie supérieure de profil. Elle était en forme de dôme et comportait plusieurs hublots (5-6, peut-être plus) en forme de rectangles verticaux, allongés, ils étaient très nets. Les couleurs étaient oranges [...]

ALT : 150 m

29.11.89 - 18h15 - Tiège - 1 témoin

Sur l'épaisseur sombre de ces bords semblent se découper comme des "fenêtres" rectangulaires, non éclairées, en plusieurs segments.

DTP : 100 m d'altitude - DIM : 8-10 m

29.11.89 - 19h34 - Eupen - 2 témoins

A leur droite, provenant de derrière un bois de sapins, les gendarmes assistent au "catapultage" dans les airs d'un second engin. Il se déplace rapidement, les gendarmes aperçoivent une coupole sur la partie supérieure de l'engin. Des fenêtres ou hublots sont visibles sur la coupole.

xx.03.90 - 20h30 - Durnal - 2 témoins

C'était un engin de forme triangulaire dont les extrémités étaient terminées par trois très grosses boules dont chacune avait une couleur différente, une verte, une blanche et une rouge. Ces boules dont le diamètre était très important n'avait pas l'air de servir de phares mais elles semblaient éclairées de l'intérieur. Dans la boule qui se trouvait au-dessus de nous, il y avait deux formes noires allongées. J'ai la ferme conviction qu'il s'agissait de deux personnes car elles avaient exactement la même forme que nous lorsque nous avons les bras allongés le long du corps.

04.05.90 - 22h50 - Rochefort - 1 témoin

[...] et possédait 4 hublots sur le côté. Ces hublots étaient éclairés de l'intérieur de l'engin d'une couleur blanche, plus exactement blanc mat [...] essayait en vain de voir à l'intérieur de l'engin afin

d'y découvrir éventuellement une présence, tellement il était facile de regarder les hublots vu la proximité de l'engin.

DTP : 300-400 m

2L.3) Qu'en dire ?

Encore quelques cas décrivant des choses similaires entre elles où les distances citées par les témoins frisent l'incroyable. En ce qui concerne la présence de formes aperçues à l'intérieur des objets ce seraient bien là les seuls témoignages décrivant des "humanoïdes"⁴ ou, tout au moins, des formes faisant penser à des "humanoïdes". En effet, une particularité intéressante de notre récente vague 89-91 est, qu'à part ces 2 cas, aucun témoin ne rapporta avoir vu des êtres à l'intérieur ou à l'extérieur d'un engin, pas plus d'ailleurs que de véritables atterrissages avec traces au sol, etc. Je pense qu'à ce sujet il n'y a pas lieu de faire la moindre supposition, c'est un fait, c'est tout. Mais cette présence de coupole et/ou hublots décrits à peu près chaque fois qu'un témoin put voir la partie supérieure de l'engin semble bien devoir signifier que nos plate-formes triangulaires en sont bel et bien pourvues et que, selon nos conceptions, cela nous suggère un "poste de pilotage". Mais où allons-nous là ? ... Beaucoup trop loin !

Troisième catégorie : La "masse porteuse"

2M.1) Dimensions

Etant donné que dans les premières caractéristiques citées nous mentionnions la plupart du temps les informations concernant les appréciations de taille, nous ne ferons ici qu'un bref passage, de manière à bien remettre en mémoire ces "mesures" que nous ont rapportées les témoins. L'intérêt évident de ce paragraphe est de bien réaliser que nous fûmes loin d'avoir affaire à de vagues et lointains et douteux petits points lumineux, mais bien à des objets de grande taille vus de près. Bien sûr, on nous opposera cette fameuse relation taille/distance. C'est donc uniquement lorsque les témoins ont pu bien décrire des détails de structure que nous avons estimé pouvoir prendre comme valable l'hypothèse de la courte distance et donc également l'appréciation quant aux dimensions.

2M.2) Les témoins racontent :

22.11.89 - 19h30 - Jambes - 2 témoins

Ses dimensions sont estimées, par référence au building, à 25 mètres minimum.

DTP : 500 m

24.11.89 - 18h00 - Warsage - 1 témoin

[...] estime les dimensions à 15-25 mètres

DTP : environ 100 m en altitude

29.11.89 - début de soirée - Lambermont - 1 témoin

[...] dimensions de l'ordre de 40 ou 50 mètres.

DTP : 200 à 300 mètres

29.11.89 - 18h15 - Tiège - 1 témoin

[...] taille du phénomène à environ 8 à 10 mètres.

DTP : environ 100 m d'altitude

29.11.89 - 19h20-19h40 - Berneau - 4 témoins

[...] cet objet devait faire plus ou moins 50 mètres de large. (voir figure 2.10 dans le cahier des illustrations)

DTP : 100 m maximum d'altitude

04.12.89 - 20h00 - Ayeneux - 1 témoin

[...] envergure estimée à environ 40 mètres.

DTP : maximum 100 m

6 ou 13.12.89 - 17h30 - Verviers - 1 témoin

J'estime la longueur des côtés à environ 15 mètres et l'épaisseur à 1 ou 2 mètres.

DTP : maximum 50 m

07.12.89 - 19h15 - Fays - 4 témoins

Les dimensions sont estimées à plus de 35 mètres de longueur.

DTP : 50 m d'altitude maximum

12.12.89 - 21h40 - Natoye - 4 témoins

[...] plus grand que la longueur de l'habitation (25 mètres) jusqu'à l'habitation voisine (20 mètres), soit 50 mètres. (figure 2.11).

DTP : environ 50 m en altitude

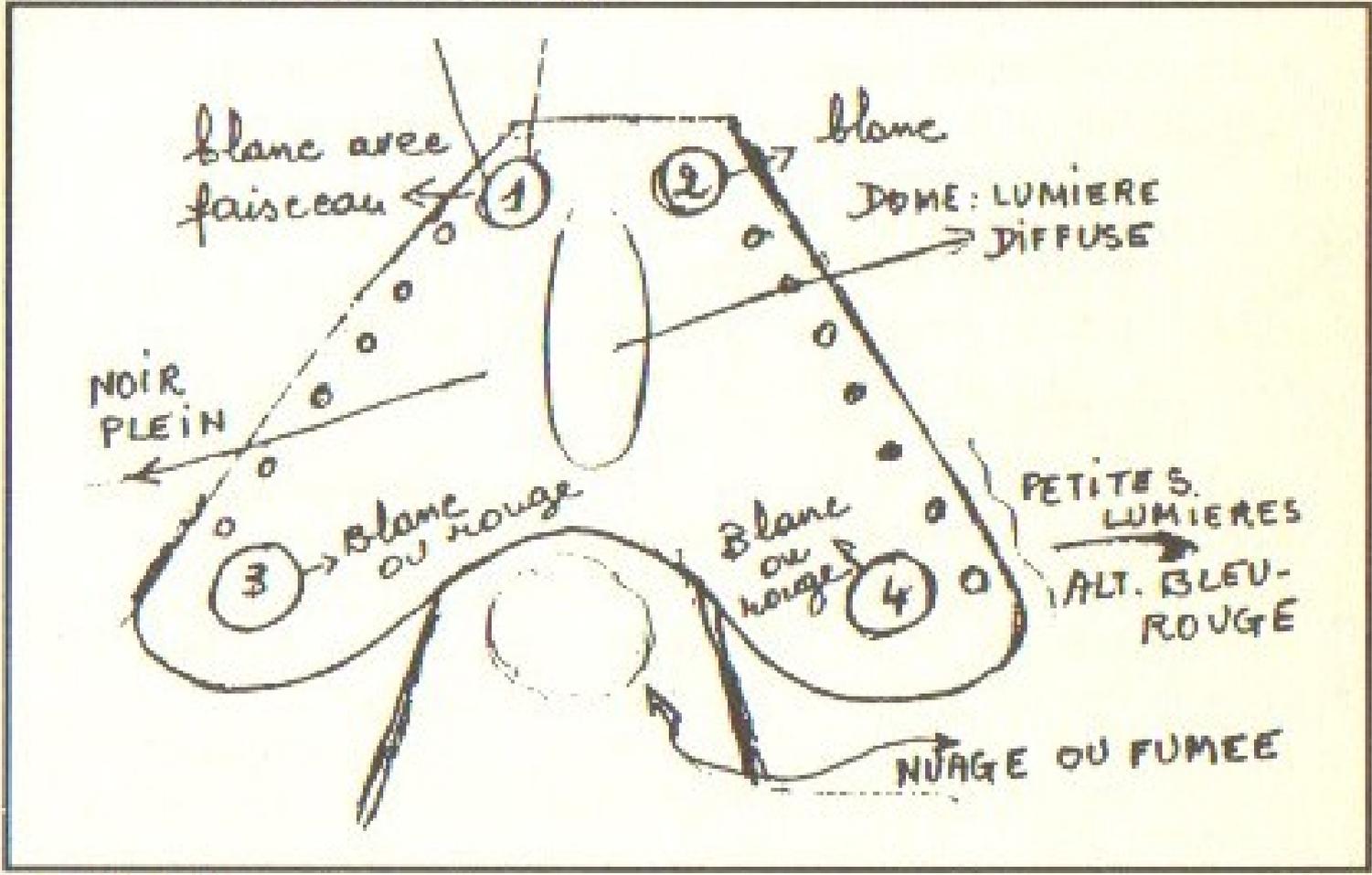


Figure 2.11

18.12.89 - 22h30 - St Symphorien - 1 témoin

[...] la tranche faisait bien 5 mètres d'épaisseur, c'était un triangle d'environ 15 mètres de côté [...]

DTP : 100 m

21.12.89 - 07h45 - Basècles - 5 témoins

[...] plus de 10 mètres de large et de haut [...] c'était grand comme une maison.

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

Le triangle prend toute la largeur de son écurie, ce qui permet au témoin de dire qu'il fait 25 mètres.

DTP : 25 m

13.04.90 - 23h40 - Nechin - 2 témoins

[...] dimensions de 30 à 40 mètres.

DTP : environ 200 m

15.04.90 - 05h00 - Neunkirchen (Allemagne) - 1 témoin

[...] dimensions d'environ 20 mètres à la base.

DTP : 100 m maximum

27.05.90 - 23h15 - Ruisbroek - 2 témoins

[...] dimensions d'environ 25 mètres de longueur pour 10 de large.

DTP : 250 à 300 m

05.10.90 - 20h30 - Winseler - 1 témoin

[...] immense d'au moins 100 mètres.

ALT : 10 m

NDA : L'enquêteur, sur place, ramènera la taille à environ 30 m

20.10.90 - Haltinne - 2 témoins

[...] environ la longueur d'un terrain de basket.

DTP : 100 à 150 m d'altitude

08.11.90 - 18h30 - Bruxelles - 1 témoin

J'estime que cela avait une cinquantaine de mètres de longueur, du phare de la pointe jusqu'à la moitié de la base du triangle.

DTP : environ 300 m

28.03.91 - 19h45 - Besonnieux - 2 témoins

[...] dimensions d'environ 150 à 200 mètres de côtés.

DTP : environ 700 m - ALT : environ 300 m

04.04.91 - 00h20 - Waret la Chaussée - 3 témoins

[...] au moins 25 ou 27 mètres de largeur [...] 3 gros phares blancs d'au moins 2 mètres de diamètre.

DTP : 100-150 m d'altitude

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

[...] plus de 20 mètres la longueur de chaque côté.

DTP : 25-30 m

26.11.91 - 18h45 - Lixhe - 2 témoins

Il recouvre entièrement la largeur des deux immeubles, ce qui lui confère une longueur minimale d'une quinzaine de mètres et une largeur à la base un peu inférieure.

DTP : 100 à 150 m

2M.3) Qu'en dire ?

Il semble bien se dégager deux "groupes" principaux. L'un avec des dimensions de 15-20 à 30-40 mètres, l'autre avec des dimensions de l'ordre des 100-150 mètres. Il faut aussi considérer tous les

cas où les témoins, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas parlé en terme de "mètres" mais en utilisant des qualificatifs comme toute suffisamment imagés que pour rendre compte de la taille du phénomène. En voici quelques exemples, tirés un peu au hasard des rapports : "de dimension énorme", "d'un avion à basse altitude", "plus grand que l'envergure d'un avion", "plus grand qu'un Boeing", "aussi large qu'un Cessna ou Piper Cub", "objet énorme", "dix fois plus grand qu'un hélicoptère", "aussi large que le toit du double garage", "égale à plus ou moins 6 terrains de tennis", etc.

Rappelons-le, toutes ces dimensions furent données par des témoins se trouvant à une distance suffisamment faible que pour rendre acceptables ces valeurs. Cette distance est souvent comprise entre 50 et 200 mètres, avec quelques extrêmes (pour un tableau statistique de ces distances témoin-phénomène : se reporter à *Vague d'OVNI sur la Belgique - Un dossier exceptionnel*, page 442).

Il y a ainsi tellement de cas qu'il devient impossible de considérer que tous les témoins se sont trompés de manière énorme. Il devient donc tout à fait raisonnable de considérer que les engins décrits volaient effectivement aux alentours des 100-150 mètres d'altitude, à de faibles vitesses, qu'il devait y avoir plusieurs engins semblables par la forme, mais différents par la taille, allant de "grand" à "très très grand" !

2N.1) Détails de structure

Allons plus loin que la forme générale triangulaire et voyons ce qu'il en est d'éventuels orifices, appendices, dômes, etc. Voyons également ce que l'on nous dit à propos des arêtes (les bords) de l'appareil proprement dit.

2N.2) Les témoins racontent :

22.11.89 - 20h15 - Forest - 2 témoins

[...] il était pourvu sur sa face inférieure d'une coupole semblable à une cloche à fromage et à l'arrière d'un petit tube de faible section en excroissance.

DTP : moins de 10 m - ALT : 4-5 m : DIM : 10 m d'envergure

27.11.89 - 19h00 - Athus - 1 témoin

[...] un engin gigantesque ayant la forme d'une "raie manta". C'était un triangle avec les bords arrondis. Quand il est parti, j'ai aperçu comme la structure d'un cockpit, une protubérance sur le dessous, au milieu.

DTP : minimum 250 m

29.11.89 - 17h30 - Eupen - 2 témoins

L'ensemble avait la forme d'un triangle plat, à la pointe arrondie. On distinguait bien les contours, car il ne faisait pas encore tout à fait nuit. La partie supérieure était en forme de dôme et comportait plusieurs hublots en forme de rectangles verticaux [...]

DTP : maximum 150 m

29.11.89 - 18h45 - Baelen - 1 témoin

[...] peut apercevoir ce qui ressemble à une coupole placée entre les deux feux de la base du triangle. Sur cette coupole, se trouve un feu rouge non clignotant. (figure 2.12).

DTP : environ 200 m

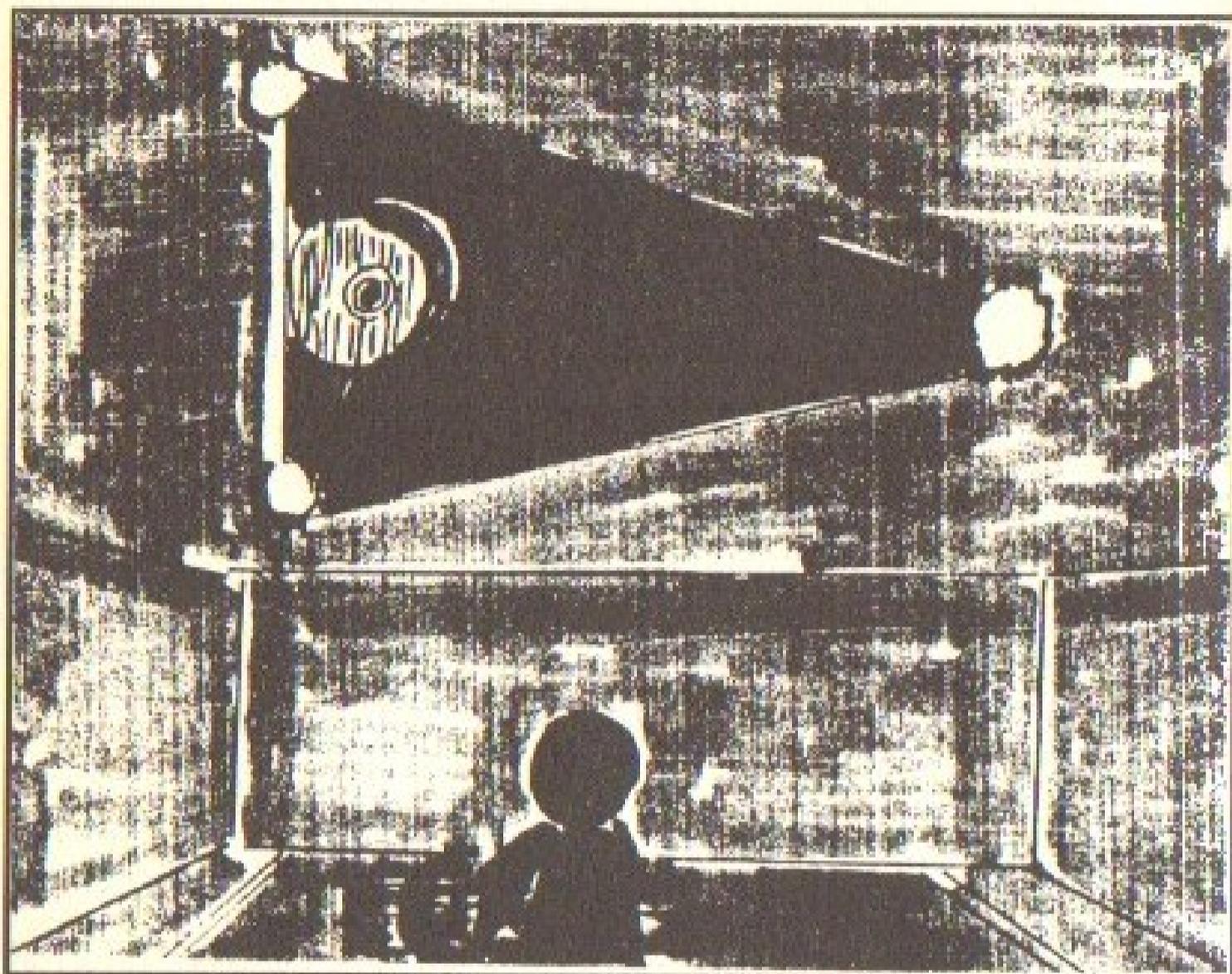


Figure 2.12

29.11.89 - 19h15 - Liège - 1 témoin

Sur le dessus de l'appareil il y a un dôme dont la dimension apparente équivaut à environ 1/3 de l'objet. Le dessus du dôme est bordé de lumières rouges et blanches fixes.

DTP : inférieure à 100 m - DIM : 15-20 m

11.12.89 - 17h45 à 19h00 - Trooz - 6 témoins

[...] c'est un triangle aux coins arrondis [...]

DTP : 50 m - DIM : 35 cm bdb

27.12.89 - 07h40 - St Pieters Leeuw - 1 témoin

[...] triangulaire avec la face avant arrondie [...]

DTP : environ 200 m

15 ou 16.01.90 - 07h50 - Herdersem - 1 témoin

[...] c'est un triangle comportant à l'avant trois lampes claires et protubérantes [...]. Les trois lampes situées à l'avant semblaient en relief et ressortir de la masse. [...] Le dessus de l'engin est alors visible et semble comporter une protubérance en son centre ou coupole sombre dont trois angles semblent courir des coins vers son centre en donnant du volume à la structure.

DTP : 300 à 400 m

07.02.90 - 19h30-20h00 - Saive - 2 témoins

L'engin était de forme triangulaire, mais non tranché, les côtés étant légèrement incurvés. Les angles quant à eux étaient arrondis. [...] les témoins virent une sorte de coupole d'aspect vitré mais sombre et non translucide.

DTP : environ 10 m - DIM : 20 x 15 m

17.04.90 - 20h00-24h00 - Hamoir - 1 témoin

Egalement à l'arrière de l'engin, j'ai pu distinguer deux longues tiges (genre antennes) ou empennages qui se courbaient vers l'extérieur.

17.04.90 - 21h30 - Liège - 1 témoin

[...] triangle tubulaire vert bouteille [...] entre les pointes du triangle il y avait des sortes de ventouses de couleur brun-noir [...] au-dessus quelque chose semblant être une coupole non éclairée [...]. L'engin était éclairé par les réverbères de la ville.

DTP : 60 à 80 m du sol - DIM : "plus grand qu'un avion"

29.07.90 - 22h20 - Soignies - 2 témoins

L'engin était équipé à chaque extrémité d'une espèce de tube ou de couronne rouge, mais non éclairé.

DTP : environ 200 m

12.11.90 - 19h15-19h30 - Wasmuel - 1 témoin

[...] distinguer comme un renflement dans le haut, et au centre de la chose comme une coupole.

DTP : 200 m

12.03.91 - 21h00 - Marchin - 3 témoins

[...] il y avait une coupole au-dessus [...] ce triangle était pourvu de bouts arrondis et non angulaires.

DTP : environ 200 m - DIM : 15 m

26.03.91 - 20h30 - Ampsin - 3 témoins

L'objet était triangulaire avec des côtés arrondis.

DTP : environ 100 m - DIM : base = 60 m côtés = 30 m

26.03.91 - 21h40 - Rebecq - 1 témoin

Les angles de ce triangle étaient arrondis [...] sur la face ventrale, au centre, une sorte de coupole faiblement lumineuse protégée par une sorte de grillage à maille carrée [...]

DTP : environ 300 m - DIM : "taille d'un Boeing 727"

26.03.91 - 22h45 - Grammont - 2 témoins

[...] triangle aux coins arrondis.

DTP : 300 à 400 m - DIM : minimum 4 à 5 fois la pleine Lune

07.11.91 - 01h35 - Grâce Hollogne - 3 témoins

La masse noire triangulaire semble surmontée d'un dôme noir (aucune lumière).

21.01.92 - 17h30 - Verviers - 1 témoin

Les arêtes du triangle ne se dessinaient pas d'une façon dure.

15.10.92 - 20h20 - Verviers - 1 témoin

[...] triangle assez large avec les coins arrondis [...]

DTP : environ 400 m - ALT : 40 m

2N.3) Qu'en dire ?

Les cas cités ne sont qu'un petit échantillon du nombre des témoignages parlant clairement de l'aspect même de la "plate-forme" ou de la "masse porteuse". Les descriptions de dôme sont plus rares, mais il ne faut pas oublier que rares également furent les témoins ayant vu un engin de profil ou de dessus.

Il semble donc bien se dégager que les contours de la majorité des engins observés furent plutôt arrondis, tant pour les côtés que pour les angles. La présence d'une coupole ou dôme semble néanmoins être confirmée par suffisamment de témoins. Cette coupole, le plus souvent sombre, est cependant parfois munie d'une ou de plusieurs lumières de couleur. Elle est le plus souvent située sur la partie supérieure de l'engin. Cependant, quelques cas en mentionnent sur la partie inférieure. La présence d'appendices tels que tubulures, excroissances ou orifices semble être le fait de cas particuliers. Dire qu'ils ne furent pas toujours visibles ou aperçus par les témoins est une autre affaire.

Encore une fois, ce type de description, renforcé au point suivant, implique une proximité relative témoin-phénomène. C'est cette proximité qui est le principal argument contre de grossières confusions avec des phénomènes atmosphériques, des avions ou des hélicoptères, etc.

2O.1) L'aspect de la surface des objets

Comme annoncé ci-avant, voici encore un élément impliquant une proximité importante. A partir du moment où le témoin peut décrire l'aspect de la "masse porteuse", c'est donc que l'engin était suffisamment près pour lui permettre d'observer des détails plus précis qu'une simple "masse". Ici aussi, la cohérence des descriptions nous porte à ne pas écarter la véracité de ces descriptions.

2O.2) Les témoins racontent :

27.11.89 - 19h00 - Athus - 1 témoin

La lumière de la Lune l'éclairait et lui donnait une couleur type anthracite.

DTP : minimum 250 m

29.11.89 - 19h15 - Liège - 1 témoin

Le dessous de l'objet est plat, mais rayé par 4 ou 5 nervures longitudinales (comme si le dessous était fait de plusieurs plaques accolées). Ces nervures ressortent distinctement. Le dessous est de couleur gris-anthracite.

DTP : inférieure à 100 m - DIM : 15-20 m

05.12.89 - 17h35 - Liège - 1 témoin

C'est une structure grise métallisée, de couleur anthracite sur les bords, entièrement conçue comme des modules assemblés en escalier. [...] le fond des cônes était tout noir et le bord extérieur illuminé.

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

C'est un bel appareil, d'aspect métallique et de couleur grise.

DTP : 25 m - DIM : 25 m d'envergure

22.12.89 - 21h15 - Bruxelles - 4 témoins

[...] il y avait aussi une trappe entourée de sortes de boulons.

07.02.90 - 19h30-20h00 - Saive - 2 témoins

L'engin semblait être fait d'un métal de couleur anthracite et légèrement granuleux, comme un métal anodisé.

DTP : 10 m - DIM : 20 m sur 15 m

10.03.90 - 02h05-02h25 - Bruxelles - 1 témoin

[...] on voyait très bien le triangle, isocèle, noir ou gris très très foncé, presque noir, qui se détachait sur le ciel qui était, lui, d'un bleu très clair.

17.04.90 - 20h00-24h00 - Hamoir - 1 témoin

Deux très grands rectangles se trouvaient de part et d'autre des deux phares latéraux. Entre ces deux phares, un alignement de deux rangées de petits rectangles (tuiles) parallèles scindés d'une gorge assez profonde, où scintillaient sur toute la longueur d'innombrables petits points lumineux. La structure de l'arrière était faite de rectangles de toutes dimensions, séparés par de larges joints très sombres.

02.05.90 - 23h30-24h00 - Ellezelles - 4 témoins

[...] il y a une légère réverbération sur une structure gris clair (aspect métallique ?) inférieure de l'engin.

04.05.90 - 22h50 - Rochefort - 1 témoin

L'engin se détachait bien du ciel et avait un aspect jaunâtre.

DTP : 300-400 m

12.11.90 - 19h15-19h30 - Wasmuel - 1 témoin

[...] une couleur gris mat comme le zinc.

DTP : 200 m

26.12.90 - 05h15 - Neupré - 1 témoin

[...] le dessous est noir-brun d'aspect "en tôle", légèrement éclairé par l'éclairage public. (voir photo 2.13 du cahier des illustrations)

DTP : un peu plus de 100 m - DIM : 30 m de large et 8 m de haut

12.03.91 - 21h00 - Marchin - 3 témoins

[...] il est d'aspect métallique et très foncé (noir ?).

DTP : 200 m - DIM : 15 m

25.03.91 - 19h35 - Wauthier-Braine - 1 témoin

C'était un énorme triangle gris mat d'aspect métallique, sans aucun reflet [...]

DTP : 100 m

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

Le dessous de l'appareil avait une couleur grise très foncée, couleur anthracite.

ALT : 100-150 m - DIM : 30 m de long pour 25 m de large

19.09.91 - 01h35 - Wemmel - 1 témoin

D'aspect, de texture et de couleur, je comparais ce que j'ai vu à de

l'aluminium, ou tout autre métal assez brillant. Toutefois, pas aussi brillant que le chrome. L'appareil était éclairé par le dessous [...]

26.11.91 - 18h45 - Lixhe - 2 témoins

Seule la face ventrale est visible, de couleur gris anthracite [...]

DTP : 100-150 m - ALT : maximum 40 m - DIM : 15 m

21.01.92 - 17h30 - Verviers - 1 témoin

Il était d'une belle couleur, gris-bleu. C'était un ton uniforme. Le gris-bleu du triangle tranchait très bien sur le ton du ciel.

08.11.92 - 20h00 - Oppagne - 2 témoins

Il avait une couleur gris-anthracite. Sur l'arrière, il y avait également une sorte de barre métallique partant du milieu de la base vers le centre de l'engin.

DTP : entre 50 et 100 m - DIM : voir note au point C

20.3) Qu'en dire ?

Hormis quelques exceptions (jaunâtre et gris-bleu), il ressort d'une manière évidente que nous avons affaire essentiellement à deux types d'aspect : l'un étant gris clair (aluminium, zinc, ...), l'autre étant nettement plus foncé, à la limite du noir. Il est d'ailleurs intéressant de constater l'énorme tendance qu'ont eu les témoins à utiliser le terme "anthracite" pour qualifier la couleur ou l'aspect de l'objet.

Bien sûr, qui a vu l'une ou l'autre photo du fameux F-117 américain ne manquera pas de voir ici une certaine ressemblance. Soit. Mais rappelons une fois de plus que ces observations furent faites à de très courtes distances et que, dès lors, ce type d'avion n'aurait pas manqué de dévoiler sa véritable nature (bruit, souffle, vitesse, etc.). Alors, un autre prototype ultra-new-... et super-lent comme aurait voulu nous le faire croire M. Thouanel dans le n° 890 de *Science & Vie* (p.102) ? Prenons garde, rappelons-le, à ne pas refuser la science-fiction à la Star Trek pour s'adonner au James Bond. A défaut de plus amples preuves, gardons toutes les hypothèses préservant encore ne fut-ce qu'une once de plausibilité et traitons-les sans favoritisme, mais sans égards non plus.

Quatrième catégorie : Les effets "physiques"

2P.1) Les effets sonores

Nous avons jusqu'ici toujours parlé du silence total dans lequel évoluait les engins observés. La presse tant visuelle, radiophonique qu'écrite s'en étant largement fait l'écho. Certes, ce fut la majorité des cas, mais pas la totalité. Non seulement il faut tenir compte des cas où des bruits furent réellement entendus, mais aussi des cas où un son éventuel aurait été masqué par le bruit ambiant. Comme nous allons le voir, lorsque des sons furent perçus par les témoins, ils furent aussi divers que particuliers (pour des aéronefs usuels).

2P.2) Les témoins racontent :

a) Objets silencieux :

29.11.89 - 19h00 - La Calamine - 2 témoins

[...] mais il semble toutefois "bizarre" aux gendarmes, car il est absolument silencieux [...]

01.12.89 - 17h30 - Warsage - 2 témoins

[...] Mme D. stoppe son véhicule [...] baisse la vitre de la voiture et constate qu'aucun bruit n'est perceptible.

DTP : 400 m - ALT : 200 m - DIM : 4 à 5 fois la pleine Lune

06 ou 13.12.89 - 17h30 - Verviers - 1 témoin

Il ne faisait aucun bruit, il "glissait" dans l'air.

DTP : maximum 50 m d'altitude

12.12.89 - 21h40 - Natoye - 4 témoins

[...] absolument sans bruit perceptible.

ALT : 50 m - DIM : 50 m

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

Subitement, l'objet se met en marche, sans aucun bruit, [...]

DTP : 25 m - DIM : 25 m d'envergure

26.01.90 - 20h15 - Branchon - 1 témoin

Le phénomène semble absolument immobile et n'émet aucun bruit.

DTP : 100 à 200 m

23.03.90 - 20h30 - Beyne-Heusay - 1 témoin

Pendant que l'objet glissait silencieusement [...]

DTP : 30 m

20.10.90 - Haltinne - 2 témoins

Durant la durée d'observation (10 minutes) il n'y a eu aucun son ni bruit, tout était silencieux.

ALT : 100-150 m - DIM : "la longueur d'un terrain de basket

21.10.90 - 20h10 - Isnes - 2 témoins

Aucun son ni bruit émis par l'appareil. Pas de bruit d'avion, juste le ronronnement ambiant, sourd et faible, de l'autoroute.

ALT : 200 à 400 m - DIM : "aussi large qu'un Boeing"

08.11.90 - 18h30 - Bruxelles - 1 témoin

Le phénomène était silencieux, au contraire d'un avion qui amorcerait son atterrissage.

DTP : 300 m - DIM : environ 50 m de long

08.11.90 - 20h30-21h00 - St-Gery - 4 témoins

Aucun bruit n'est perçu.

12.11.90 - 19h15-19h30 - Wasmuel - 1 témoin

[...] mais la "chose" n'émettait aucun bruit audible.

DTP : 200 m

26.12.90 - 05h15 - Neupré - 1 témoin

Le témoin sort de sa voiture et est effrayé par le silence absolu.

DTP : 100 m

03.01.91 - 20h53 - Ste Kathelijne Waver - 1 témoin

J'ai coupé le ventilateur de la machine pour ne pas faire de bruit et

j'ai écouté : on n'entendait rien, aucun bruit provenant de l'engin. [...] or, vu la taille de l'engin, il aurait du couvrir le bruit de ma machine, comme l'aurait fait un 747.

DTP : 300 m

25.03.91 - 19h35 - Wauthier-Braine - 1 témoin

Apparemment, l'étrange appareil n'émettait pas de bruit, mais le témoin se trouvant à l'intérieur d'une voiture en marche aurait pu ne pas percevoir un bruit éventuellement couvert par son moteur.

DTP : 100 m

25.03.91 - 21h55 - Bruxelles - 2 témoins

[...] et dans un silence absolu, à une allure extrêmement lente.

DTP : 20 m - DIM : 50 m

26.03.91 - 21h40 - Rebecq - 1 témoin

Cette grosse masse sombre glissait sans bruit dans la nuit, [...]

DTP : 250 à 300 m d'altitude - DIM : "taille d'un Boeing 727"

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

A noter également que l'objet, tant qu'il est resté en position stationnaire, n'a émis le moindre bruit, même pas un souffle. [...] l'engin s'est alors mis en marche et a commencé à avancer très lentement en émettant un bruit comparable à un ascenseur.

ALT : 100-150 m (sous l'objet) - DIM : 30 m de long et 25 m de large

04.04.91 - 22h10 - Stembert - 1 témoin

Malgré le silence de la nuit, aucun bruit n'a été perçu.

DTP : 250 à 300 m - DIM : 2 fois la pleine Lune

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

Il ne perçoit aucun bruit, ni dans les moments d'immobilité, ni dans les phases de mouvement, pas d'odeur, pas de chaleur, pas de souffle d'air.

DTP : 25 m - DIM : 20 m de côté

28.11.91 - 03h15 - Rosières - 2 témoins

[...] aucun bruit n'était perceptible, alors qu'il se trouvait pratiquement à notre verticale, à 80-120 m de hauteur (estimation par rapport aux antennes RTB).

DIM : 30-40 m de côté

08.11.92 - 20h00 - Oppagne - 2 témoins

[...] et était parfaitement silencieux. Cela créait une ambiance oppressante mais fantastique.

DTP : entre 50 et 100 m

27.11.92 - 19h15 - Theux - 1 témoin

Le témoin n'a pas perçu le moindre son.

DTP : 50 m d'altitude

b) Sons légers ou comme de petits appareils électriques :

05.11.89 - 20h30-21h00 - Stembert - 2 témoins

Lors du passage à la verticale, le témoin a perçu un bruit léger et continu, comparable à un moteur électrique.

DTP : 300 à 400 m d'altitude

23.10.89 - 18h20 - Goe - 1 témoin

[...] impossible à décrire, ce bruit augmentait légèrement quand l'objet accélérail.

DTP : 150 à 200 m

19.11.89 - 22h00-22h30 - Givry - 2 témoins

Cet objet émet un très léger sifflement continu faisant penser à un bruit de moteur.

ALT : 100 à 200 m - DIM : 25 m de côté

22.11.89 - 20h15 - Forest - 2 témoins

L'engin est descendu d'un ou deux mètres au-dessus de la route en émettant une petite flamme rouge-bleu par sa "tuyère", cette flamme à été accompagnée par un léger sifflement [...]. En dehors de ce sifflement, M. D. n'a perçu aucun autre bruit et n'a ressenti aucun souffle ou chaleur.

DTP : moins de 10 m - ALT : 4-5 m - DIM : 10 m d'envergure

24.11.89 - 18h00 - Warsage - 1 témoin

[...] évolue à vitesse très lente en émettant un léger sifflement.

DTP : 100 m d'altitude - DIM : 15 à 25 m

27.11.89 - 19h00 - Athus - 1 témoin

J'entendais un léger ronronnement.

DTP : minimum 250 m

28.11.89 - 17h24 - Thimister - 3 témoins

L'objet émet un léger sifflement ("vent dans des cordages")

DTP : un peu plus de 200 m - DIM : 10 fois la pleine Lune

29.11.89 - 17h20 - Liège - 2 témoins

[...] un très léger sifflement [...]

DTP : maximum 20 m - DIM : "taille d'un Cessna ou d'un Piper Cub"

29.11.89 - 18h45 - Baelen - 1 témoin

Le témoin perçoit nettement un léger bruit comparable à celui d'une machine à coudre.

DTP : 200 m

29.11.89 - 19h20-19h30 - Berneau - 4 témoins

[...] nous avons été intrigués par un bruit bizarre à la verticale d'où nous étions. En regardant en l'air, nous avons tous remarqué un engin qui nous survolait très lentement à un maximum de 100 m d'altitude. Cet engin émettait un léger bruit comparable à une boureuse de boucherie (similaire au sifflement produit par un moteur électrique tournant à très haute vitesse).

DIM : 50 m

04.12.89 - 20h00 - Ayeneux - 1 témoin

[...] un ronronnement très léger et monotone, comparable à celui produit par un moteur électrique.

DTP : maximum 100 m - DIM : 40 m d'envergure

07.12.89 - 19h30 - Leignon - 2 témoins

[...] je suis attiré par un léger ronronnement. (moteur électrique ou dynamo) [...] je regarde en l'air [...] à environ 200 m du sol [...] un objet qui avance lentement [...] immense de forme triangulaire [...]

13.12.89 - 21h50 - Natoye - 4 témoins

Lors du survol, un léger bruit de "ventilateur électrique" ou de "hotte électrique" au ralenti fut perceptible.

13/14.12.89 - minuit - Liège - 1 témoin

[...] j'ai aussi prêté attention au bruit [...] j'ai entendu un vrombissement, mais je n'ai pas pu le définir.

DTP : entre 200 et 400 m

24.12.89 - 19h15 - Lavacherie - 5 témoins

[...] l'engin n'émet aucun bruit, si ce n'est un léger sifflement ou ronronnement [...] à une altitude si basse !

DTP : 200 m - ALT : 100 m - DIM : 40 m

24.12.89 - 23h40 - Aishe-en-Refail - ...

[...] nous avons entendu un faible bourdonnement, pareil à celui d'une cabine à haute tension, qui paraissait provenir de l'engin.

DTP : 120 m - DIM : entre 30 et 50 m - Vitesse : environ 50 km/h

22.02.90 - 19h25 - Olne - 1 témoin

Mme P. perçoit aussi un "ronronnement", "un peu comme le moteur d'une voiture [...], très différent en tout cas du bruit des avions à réaction qui volent à basse altitude".

DTP : 250 m

xx.03.90 - 20h30 - Durnal - 2 témoins

Les témoins sont à l'intérieur de la caravane lorsqu'ils entendent comme un bruit de soufflerie passant et repassant. Le bruit était comparable à une hotte de cuisine.

DTP : "quelques dizaines de mètres d'altitude"

10.03.90 - 02h05-02h25 - Bruxelles - 1 témoin

C'était plutôt comme une fréquence, un son plat, sans vibration. Un son qui est arrivé très doucement et lentement, un bruit qui a continué au-dessus des maisons et au moment où c'est arrivé au-dessus de moi, c'était un peu plus fort, mais tout en restant dans des tonalités douces.

15.04.90 - 05h00 - Neunkirchen - 1 témoin

L'engin se déplaçait en faisant entendre un léger ronronnement.

DTP : maximum 100 m - DIM : 20 m à la base

18.04.90 - 00h50 - Diepenbeek - 2 témoins

[...] il n'émettait aucun bruit [...]. Quand il s'est mis en mouvement, M. B. pu entendre un léger bourdonnement, tout comme celui d'un moteur électrique.

DTP : 500 m

27.05.90 - 23h15 - Ruisbroeck - 2 témoins

[...] un très léger vrombissement [...]

DTP : 200 à 300 m - DIM : 25 x 10 m

31.10.90 - 21h10 - Liège - 1 témoin

Il ne faisait pas plus de bruit qu'un rasoir électrique.

DTP : "au-dessus du témoin"

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

[...] l'engin, tant qu'il est resté en position stationnaire, n'a émis le

moindre bruit, même pas un souffle. [...] l'engin s'est alors mis à avancer très lentement en émettant un bruit comparable à un ascenseur.

ALT : 100 à 150 m - DIM : 30 m de long pour 25 m de large

19.09.91 - 01h13 - Wemmel - 1 témoin

[...] mon attention a été attirée par une alternance d'un ronronnement plutôt faible avec des moments de silence complet.

DTP : 15 m d'altitude

28.09.91 - 00h40 - Bruxelles - 1 témoin

[...] quand l'objet accélère, à ce moment, on entend un léger sifflement du genre "pssst".

DTP : 25 m

22.01.92 - 21h40 - Welkenraedt - 2 témoins

[...] en émettant un "vrombissement sourd".

DTP : 50 à 100 m - ALT : 60 m - DIM : 20 m de côté

c) e fortissimo I :

03.12.89 - 15h30-16h00 - Eupen - 3 témoins

[...] et faisait un bruit de tondeuse (de moteur de petite aviation dira le fils).

DTP : 20 à 25 m

22.12.89 - 21h15 - Bruxelles - 4 témoins

[...] un ronronnement très fort.

13.04.90 - 23h40 - Nechin - 2 témoins

[...] d'abord silencieux, puis brusquement un bruit de moteur très puissant et très grave, genre diesel mal réglé ou concasseur.

DTP : 200 m - ALT : 130 m

02.05.90 - 21h25 - Bray - 2 témoins

Cet engin faisait un bruit comme un avion, mais avec quelque chose de différent.

DTP : 30 m d'altitude

12.03.91 - 21h00 - Marchin - 3 témoins

[...] un bruit assourdissant d'une puissance telle que Mme Q. en est terrifiée et qu'elle referme la fenêtre. Ce bruit pourrait être comparé à celui d'un aspirateur électrique, à une puissance terrible.

DTP : 200 m - DIM : 15 m

17.05.91 - 01h30 - Braine-l'Alleud - 1 témoin

[...] j'ai entendu un bruit très intense qui se rapprochait (par la suite j'ai fait l'analogie entre ce bruit et celui amplifié de la chaudière de l'immeuble d'en face). C'était une sorte de souffle vibrant, ou de vrombissement.

07.11.91 - 01h35 - Grâce Hollogne - 3 témoins

[...] un bruit continu, inconnu des témoins, sourd, assez fort, se fait entendre.

21.01.92 - 18h30 - Athus - 2 témoins

[...] entend un son, un ronronnement lourd.

DTP : 100 m

2P.3) Qu'en dire ?

Il est assez curieux de constater qu'apparemment, ces objets peuvent émettre des sons d'intensité fort variable. Deux catégories ressortent distinctement : celle des objets parfaitement silencieux et celle de ceux qui émettent un son léger, souvent décrit comme sifflement de moteur électrique. Les cas de bruit intense, de "vacarme", sont beaucoup plus rares dans l'ensemble.

Ici encore, la proximité évidente du témoin par rapport au phénomène nous force à écarter l'hypothèse de l'avion conventionnel, quel qu'il soit. En effet, même s'il y a une certaine marge d'erreur quant à l'estimation de cette distance, celle-ci semble en tout cas assez faible pour que nos témoins, le cas échéant, aient pu identifier sans faute un avion. De plus, ces témoins précisaient bien souvent que ces sons étaient à la fois fort différents et beaucoup plus faibles que ceux émis par un avion à une altitude encore plus élevée que le phénomène observé. La lecture complète de quelques-uns de ces rapports ne peut conduire à une autre conclusion.

Cette même conclusion vaut d'ailleurs pour tout engin dit "plus lourd que l'air" puisque, comme expliqué plus tôt, ceux-ci nécessitent un équipement faisant office de réacteur, afin d'assurer la portance de l'appareil. Or, ces réacteurs sont largement audibles, même à des distances relativement élevées.

Il ne nous reste donc qu'à nous retourner vers les "plus légers que l'air". Ceux-ci permettent d'évoluer lentement, à de faibles altitudes, tout en étant munis de projecteurs. Le petit vrombissement pouvant dès lors être attribué au bruit d'un petit moteur électrique ou de petits réacteurs. Pour pouvoir effectuer des démarrages fulgurants, comme nous le rapportèrent un bon nombre de témoins, il faut que l'armature de cet engin soit extrêmement solide pour pouvoir résister au frottement de l'air.

Les "plus lourds que l'air" et les "plus légers que l'air" présentant chacun leur part d'intérêt, mais ayant également leur part d'inconvénients pour l'explication du phénomène, du moins dans l'état actuel de nos connaissances techniques en matière d'aéronautique. Ils semblent donc n'offrir qu'une explication bien peu satisfaisante pour l'ensemble du dossier. Et ce sont encore les "plus légers que l'air" qui restent de véritables candidats à l'explication, moyennant un modèle assez révolutionnaire.

Que nous reste-t-il ? Des extrapolations, des suppositions gratuites et autres arguments ne reposant que sur des croyances ou certitudes non fondées, bref, des a priori.

Il est clair que nous ne sommes pas en possession de toutes les données. Il serait dès lors tout à fait "non scientifique" ou "non raisonnable" d'émettre des hypothèses ou des explications définitives. Ce que nous avons à faire est simplement de nous donner les moyens qui vont nous permettre d'entrer en possession de ces pièces manquantes.

2Q.1) Les effets particuliers sur l'environnement ou sur le comportement des témoins ou d'animaux :

D'autres effets que les sons furent parfois perçus ou ressentis par les témoins. Le plus souvent, un effet particulier ne fut mentionné qu'un faible nombre de fois, mais il y eu plusieurs effets différents qu'il est bon de mentionner ici, car ils peuvent nous apporter incontestablement un élément de plus dans notre équation.

2Q.2) Les témoins racontent :

23.10.89 - 18h20 - Goe - 1 témoin

[...] une traînée rougeâtre aux extrémités du "réacteur" et blanchâtre entre les rougeâtres.

DTP : 150 à 200 m

28.11.89 - 17h24 - Thimister - 3 témoins

[...] leur attention est détournée par les aboiements inhabituels de Ferry, un chien de 3 ans de nature calme et peu farouche qui se trouve à côté d'eux.

DTP : un peu plus de 200 m - DIM : 10 fois la pleine Lune

18.12.89 - 22h30 - St-Symphorien - 1 témoin

[...] je n'étais pas du tout à mon aise, j'avais peur. Je n'ai pas dormi du tout cette nuit-là et j'ai souffert d'insomnies par après, parce que je n'arrêtais pas d'y penser. Quand je parle de mon observation, j'en attrape encore la chair de poule.

DTP : 100 m - DIM : 15 m de côté

22.12.89 - 18h25 - Moinet - 1 témoin

Ebahi, et en même temps émerveillé, le témoin s'avance et va se poster sous le triangle. Là, il dit perdre tous ses moyens [...] "si j'avais eu un appareil photo, je n'aurais pas pu m'en servir".

DTP : 25 m - DIM : 25 m d'envergure

Note : Selon l'épouse du témoin, ce soir là son mari n'a pas mangé, a eu des insomnies et un comportement tout à fait particulier : "ce n'était plus le même". Aucun comportement anormal du bétail ne fut remarqué.

04.02.90 - 06h40 - Auvelais - 2 témoins

[...] et subitement se sent plongée dans une grande lueur qui inonde tout l'espace vert à l'arrière de la maison. Elle décrit la lueur comme étant "douce mais néanmoins éblouissante", pas de faisceau, comme une "illumination" de tout le jardin, avec un mélange de vert, rouge et blanc. Le chien prend peur (chose qui ne lui est quasiment jamais arrivé) et court se réfugier sous une armoire.

DTP : 100 m

22.02.90 - 19h25 - Olné - 1 témoin

Le témoin a cru ressentir un "souffle de chaleur", sans pour autant être certaine qu'il soit imputable au phénomène. [...] Le berger allemand du témoin ainsi que les chevaux dans la prairie d'en face n'ont pas réagi.

DTP : 250 m

NDA : Au vu de la distance témoin-phénomène, il me paraît prudent de ne pas écarter, comme explication de ce "souffle de chaleur", un simple effet émotif.

xx.03.90 - 05h45 - Tavigny - 1 témoin

Huit à quinze jours plus tard, je regarde ma glace qui est "brûlée avec tous les phares "incrustés dedans". La glace est toujours là, si cela peut être utile, vous pouvez venir juger de cela.

DTP : 50 à 60 m

10.03.90 - 02h05-02h25 - Bruxelles - 1 témoin

[...] à l'arrière de l'engin il y avait comme [...] enfin ce n'était pas une fumée, c'était plutôt comme un dégagement de chaleur, je crois, parce que l'air était un tout petit peu trouble, comme un dégagement de chaleur sur les routes. (figure 2.14).

DTP : 10 m

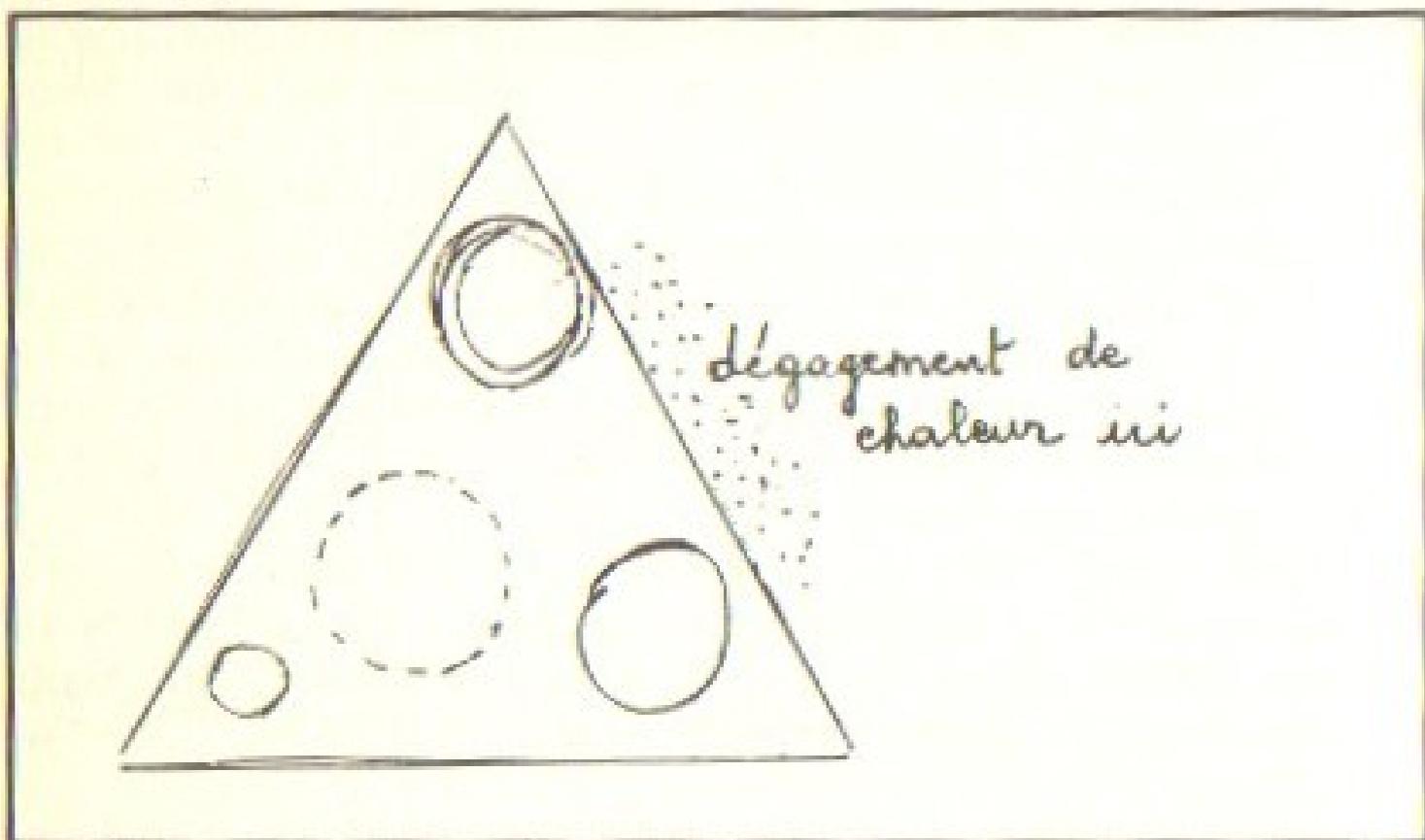


Figure 2.14

29.07.90 - 22h20 - Soignies - 2 témoins

Le fait troublant est l'observation par le témoin de dégagement sous l'ovni d'une espèce d'onde de chaleur ou d'évaporation d'essence (comparaison). L'objet semblait être comme dans une "vibration optique".

DTP : 20 m

Note : Le deuxième témoin éprouva une très grande frayeur et souffrit même de troubles intestinaux pendant une semaine. Cette personne refusera d'ailleurs de témoigner.

04.04.91 - 00h20 - Waret-la-Chaussée - 3 témoins

[...] c'est à ce moment (l'objet se met en marche) qu'une combustion s'est faite et a laissé s'échapper une flamme qui s'est elle-même transformée en une sorte de poussières incandescentes très légères s'éteignant totalement avant de toucher le sol.

ALT : 100-150 m - DIM : 30 m de long pour 25 m de large

28.09.91 - 00h35 - Bruxelles - 1 témoin

Plusieurs effets sont à noter :

- Pendant une période d'environ deux semaines, la végétation qui avait été illuminée par l'objet a poussé d'une manière tout à fait inhabituelle. Les ronces formaient un véritable mur. Certaines plantes ont atteint le double de leur hauteur normale. Certaines fleurs, à peine en petits boutons étaient en pleine floraison le lendemain de l'observation. Des voisins, venus cueillir des poires, lui ont fait la remarque de cette extraordinaire croissance sur un territoire limité.

- Quand il se trouve pris dans le faisceau, le témoin se sent comme "paralysé", cloué au sol, il veut courir chercher sa caméra, mais il est incapable de remuer. Au même moment, ses cheveux et tout son système pileux, se trouvent brusquement hérissés. Le témoin ressent toutes ces sensations comme agréables, il affirme qu'il se sentait calme et qu'à aucun moment il n'a été effrayé.

- [...] il constate que les chiens ne le suivent pas comme d'habitude. Les chiens semblent vouloir rentrer dans la maison, donnent des signes évidents de frayeur et restent blottis contre un muret situé à l'avant de la maison. Dès le lendemain soir, le témoin s'est rendu comme d'habitude dans le jardin avec ses deux chiens; ceux-ci ont été repris par la frayeur manifestée pendant le passage de l'objet, ils ont gémi, se sont collés à ses jambes [...]. Pendant trois jours, les chiens réagirent de la même manière et le témoin lui-même eut des sensations d'inquiétude.

- Le témoin eut un sommeil extrêmement agité durant la nuit, compensé par de longues périodes de sommeil diurne. Il a considérablement maigri, s'est senti extrêmement faible, s'est quasi barricadé chez lui, accumulant les livres concernant les OVNI, et les dévorant l'un après l'autre.

- Sans entrer dans les détails, le témoin fit également un cauchemar assez particulier.

DTP : 25 m - ALT : 7 m - DIM : 20 m de côté

NDA : ce cas étant d'un intérêt évident, il me semble important de souligner ici que, le témoin nous ayant contacté tardivement, l'enquête fut réalisée après un certain délai et que notre enquêteuse ne put vérifier ces dires. Notons également, pour l'information, que ce cas (cité en plusieurs endroits dans ce chapitre) fut investigué par une de nos collaboratrices psychologue de profession.

2Q.3) Qu'en dire ?

Tous ces effets ne sont-ils pas intéressants ? Des animaux qui réagissent peureusement, des témoins qui souffrent d'insomnies ou qui ressentent des sentiments d'inquiétude, des traînées d'aspect inhabituel dans le ciel, des sensations de "chaleur" ou des déformations optiques (type convection atmosphérique), des poussées anormales de la végétation (non vérifiée), des réactions physiques (hérissément du système pileux), des troubles intestinaux (sans

doute suite à la frayeur - état de choc -), etc. Toute une série de réactions bien peu courantes lors d'observation d'avions, de ballons, d'étoiles ou que sais-je encore. Il est vraiment dommage que ce cas de poussée végétale à Bruxelles n'ait pu être vérifié par des botanistes. Pourquoi donc ce témoin nous contacta-t-il avec un tel retard ? Y a-t-il une part de mystification dans ce cas ? Et quand bien même des botanistes auraient pu analyser ces plantes ayant subi une croissance anormale, auraient-ils pu confirmer ce fait sans avoir pu vérifier la taille que celles-ci avaient la veille ? Dur métier que celui d'ufologue disais-je déjà bien plus avant, dur métier !

2R) Synthèse

Puisque nous venons de passer en revue toutes les caractéristiques des triangles, je vous propose, avant de continuer plus avant, une petite synthèse des caractéristiques, telles que rapportées par les témoins, dont firent preuve ces fameux triangles pour la majorité des observations sur (quasi) tout notre territoire depuis fin 1989. Cela nous permettra de nous remémorer ces détails qui, finalement, rendent le phénomène si original.

A) Irrégularités dans le déplacement

Ces engins sont à même de se mouvoir en zigzags, d'effectuer des changements de trajectoire instantanément ou d'opérer des virages à angle serré. Cette capacité, pourtant mentionnée par les témoins depuis plusieurs décennies, n'a cependant toujours pas pu, semble-t-il, être réalisée par un de nos engins aériens connu, du moins de la manière décrite.

B) Déplacement épousant les formes du terrain

Ces engins évoluent en suivant le relief, ils s'élèvent pour passer au-dessus de bois ou de collines, ils pivotent devant un obstacle, etc. Dans le même ordre d'idées, si certains de nos engins sont bien capables d'effectuer ce genre d'évolutions, ce ne sont pas des jets supersoniques : ce sont des montgolfières, des hélicoptères, des modèles réduits, des avions du type Harrier, etc. Mais tous sont bien identifiables de par leurs caractéristiques propres; surtout à des distances telles que celles citées.

C) Vitesses de déplacement

Nous avons également pu voir à quel point ces engins peuvent évoluer à des vitesses très lentes, souvent comparables à un vélomoteur (conforme !). Rappelons ce cas de Saive, où les témoins durent mettre au point mort et freiner régulièrement pour que leur véhicule (se trouvant sur une route en pente) ne dépasse pas l'engin se trouvant à peine à dix mètres au-dessus d'eux. Là encore, nos engins capables d'un tel comportement sont limités et la conclusion du point précédent s'en trouve renforcée.

D) Vol stationnaire

L'apothéose ! Nous sommes ici face à un constat qui ne peut être considéré autrement qu'en faisant appel aux lois de la physique qui nous impose, de par son existence, trois solutions à ce point particulier :

1. L'objet est "plus léger que l'air" (ballons, etc.). Cela implique un volume important et une faible masse de structure. D'où certaines limites. (voir aussi le chapitre 7 de Patrick Ferryn).

2. L'objet est "plus lourd que l'air" (avions, hélicoptères, etc.) et il doit exercer une force pour éviter la chute. Cette force peut être obtenue de deux manières :

a) L'engin va vite et ce sera "l'écoulement fluide" de l'air qui le maintiendra en l'air. C'est la portance.

b) L'engin va lentement et il devra exercer cette force vers le bas pour contrer la gravité. Ceci peut être réalisé par des réacteurs, il s'agit simplement de souffler de l'air vers le bas. Cela implique inévitablement une turbulence de l'air et, généralement, du bruit.

3. Il n'y a pas d'engin. Il faut alors se tourner vers les hypothèses d'hallucinations collectives ou, plus délirant, les hypothèses dites "mystiques". Autant dire que cette dernière solution ne nous séduit absolument pas.

E) Sens du déplacement

Toujours dans le domaine des lois de l'aérodynamique, nous trouvons ici des engins pouvant voler avec la partie la plus large vers l'avant. Donc, dans le sens impliquant un plus grand effet de frottement. Si, comme l'expliquait Jean-Pierre Petit dans *Enquête sur les OVNI - Voyage aux frontières de la Science* (Albin Michel, 1990) la MHD (force magnétohydrodynamique) permettrait de supprimer ce frottement, nous sommes encore fort loin de pouvoir munir un avion du matériel nécessaire. Alors, bien entendu, il reste les dirigeables et les ULM qui, eux, peuvent évoluer dans les airs de cette manière. Cependant, comme expliqué dans le corps du texte, les distances témoin-phénomène semblaient suffisamment courtes pour que ces confusions soient très peu probables.

F) Survol des centres urbains ou industriels - Eléments de proximité

Ces engins survolent régulièrement des centres urbains et industriels. Soit, nos avions aussi. Mais nos avions (connus) ne peuvent évoluer avec les caractéristiques de vol telles que rapportées par les témoins. Donc, si nous avons affaire à un prototype secret, il faut se rappeler les risques décrits lors du développement de ce point et nous demander quelles seraient les motivations de nos dirigeants. Les éléments de proximité, faisant souvent mention de distances de quelques dizaines de mètres, sont là pour nous rappeler que la confusion semble très peu probable.

G) Vois en formation

Sans être à proprement parler un caractère étrange, il nous confirme que plusieurs objets de même type étaient présents, simultanément, dans notre espace aérien. Pourquoi plusieurs ?

H) Les lumières et ensembles lumineux

Les engins décrits semblent disposer d'une panoplie importante de phares ou lumières de types fort variés. Le nombre et l'aspect les différencient régulièrement de nos avions. Rappelons, entre autre, qu'aucun avion n'est pourvu de lumière bleue. Il reste bien entendu la confusion.

I) Les trois feux d'angle, le gyrophare central

Ces trois feux d'angle, généralement blancs ou jaunâtres, sont dirigés vers le sol et ne correspondent donc pas, comme aurait voulu nous le faire croire *Science & Vie*, aux phares d'approche d'un avion (F-117 ou autre). Le gyrophare central, s'il est comparable à celui des avions fut cependant souvent différencié par les témoins. Mais voyons plus exactement ce feu :

J) Le gyrophare central (gros plan sur)

Cette lumière fut, pour les témoins proches, précisée comme étant plutôt du type gyrophare. De plus, et c'est là qu'apparaît l'un des points les plus étranges : ce feu serait en fait un amas de plusieurs lumières, se trouvant sous l'engin, sans lien apparent avec celui-ci, et capable de mouvements indépendants. Les lumières de cet amas (également qualifié de "grappe") ne semblent pas avoir d'origine : ni faisceaux ni ampoules; elles sont décrites simplement comme des "taches de lumière". Ici, pas de détours non plus. Ou bien le fait est authentique et non avons affaire à quelque chose de bien original et intéressant, ou bien nous devons nous réfugier derrière le paravent de la confusion ou de l'hallucination.

K) Faisceaux lumineux ou phares baladeurs

Ces engins semblent également être munis de phares baladeurs ou orientables et n'hésitent pas, dans certains cas, à éclairer une voiture, un bois, une maison... quand ce n'est pas le témoin lui-même. Là encore, si certains de nos engins sont pourvus de ce type de phare, ils auraient dû, il me semble, être parfaitement identifiés par les témoins, étant donné la faible distance les séparant.

L) Baies lumineuses ou hublots

Quelques témoins eurent la chance d'apercevoir le dessus de l'appareil et purent, chaque fois, nous décrire un renflement de structure, souvent pourvu de lumières ou de "fenêtres", faisant nettement penser à une coupole, un habitacle ou un cockpit. Ce détail nous porte inévitablement à supposer que ces engins sont bel et

bien pilotés par quelqu'un. Mais il nous faut rester prudents et ne pas nous avancer si loin.

M) Dimensions

Les dimensions rapportées sont variées mais fortement répétées par groupes. Nous avons pu essentiellement en distinguer deux : l'un de l'ordre des 15-20 à 30-40 mètres, l'autre d'environ 100-150 mètres de côté. Notons au passage, à titre de comparaison, quelques dimensions (arrondies) d'aéronefs "courants" :

Nom	Envergure	Longueur
Caravelle (commercial)	34 m	32 m
Concorde (commercial)	26 m	62 m
DC-10 (commercial)	50 m	55 m
A-300 (commercial)	45 m	54 m
Falcon 900 (commercial)	19 m	20 m
B-1B (bombardier)	24-42 m ¹	45 m
Tornado (chasseur)	9-14 m ¹	17 m
Mirage 2000 (chasseur)	9 m	14 m
Mig-29 (chasseur)	11 m	17 m
F-16 (chasseur)	9 m	15 m
Harrier 26 (attaque)	9 m	14 m
Alpha Jet (entraînement)	9 m	12 m
Tucano (entraînement)	11 m	10 m

1 : Ailes à flèche variable

N) Détails de structure

En majorité, l'engin type est décrit comme triangulaire, aux angles et tranches arrondis, muni d'un dôme ou coupole en superstructure et très rarement pourvu d'appendices, tubulures ou autres excroissances (du moins pour ce qui est des parties visibles). Cela signifie donc, entre autres, qu'aucun indice ne permet de reconnaître la présence de réacteurs.

O) L'aspect de la surface des objets

Deux grandes catégories se dégagent encore et font penser à plusieurs types d'appareils : une première, la plus fréquente des deux, nous montre un aspect gris sombre, noir ou presque noir, souvent décrit comme anthracite et parfois légèrement granuleux, comme du métal anodisé (tout à fait notre superbe F-117 !); l'autre nous dévoile plutôt une apparence bien métallique tel l'aluminium ou le zinc.

P) Les effets sonores

Ici, nous trouvons de tout : du bruit léger au vacarme assourdissant, du ronronnement au sifflement de moteur électrique, mais le plus incroyable est bien entendu l'énorme profusion d'engins dé-

crits comme étant parfaitement silencieux. En effet, comme notre technologie ne nous permet pas encore de produire des avions utilisant un autre moyen que la propulsion, cela implique des réacteurs, du souffle (beaucoup de souffle) et du bruit (beaucoup de bruit). Ceux qui prétendent que des avions comme le F-117 sont totalement discrets sur le plan acoustique sont mal informés, de doux rêveurs ou sont de mauvaise foi (la réduction acoustique peut raisonnablement être estimée à la moitié ou au tiers par rapport à un jet conventionnel). Et comme les engins pouvant être quasi silencieux (ballons, modèles réduits, etc.) sont facilement écartés comme candidats à l'explication de la majeure partie des cas, nous nous trouvons dans l'étonnement et l'interrogation.

Q) Les effets particuliers sur l'environnement ou sur le comportement des témoins ou des animaux.

Les cas ne sont pas légion, mais quelques observations d'objets dits "OVNI" le furent par des témoins accompagnés, ou à proximité, d'animaux et il est curieux de constater que pour certains d'entre eux il y eut des réactions immédiates et, parfois, à moyen terme. Alors, qu'y a-t-il donc là-dessous ? Une hallucination collective, multiraciale (au bon sens du terme), une mystification de la part des témoins impliqués ou, plus simplement, un phénomène bien réel, inhabituel, impressionnant et... intéressant ?

Voilà, nous venons, tout au long de ces quatre pages, de repasser en revue tous ces détails dont l'ensemble forme un tout qui, nous semble-t-il, tend à conclure à l'existence réelle d'un phénomène concret et original qui ne peut qu'intéresser le curieux. Dans le sens de celui qui aime et veut savoir et comprendre ce qui l'entoure et non rester dans l'ignorance et l'indifférence, dans le sens de celui qui cherche à voir et non à s'occulter la vue et subir plutôt qu'agir, dans le sens de celui qui préfère le mouvement à l'immobilisme. Mais tout cela est une pratique difficile à assumer pour certains, car il faut d'abord descendre de son piedestal et remettre en question ses certitudes. Je vous invite pour cela à relire la préface d'Isabelle Stengers, philosophe et historienne des Sciences, qui y a admirablement bien exprimé cette démarche.

Enfin, pour comparer les triangles aux autres objets qui furent observés, je vous propose maintenant de voir un peu si les "carrés", "losanges", "rectangles", "ovales", "soucoupes" et autres formes variées que nous propose la géométrie, sont capables des mêmes prouesses, s'ils ont des comportements et des aspects similaires, etc., afin de déterminer si nous avons affaire à des objets semblables n'ayant pour seule différence que cette forme extérieure ou si, au contraire, nous avons affaire à des objets totalement différents, ce qui impliquerait - sans nul doute - une explication radicalement différente quant à leur origine.

2. LES FORMES AUTRES QUE TRIANGULAIRES

2S.1) Caractéristiques et descriptions des objets

En effet, si pour la quasi totalité des articles de presse et autres médias, la forme du triangle était bien la seule décrite, il serait erroné de croire qu'aucun autre type d'objet ne fut jamais signalé.

Le fait est également intéressant, car ici encore le détracteur féroce devra trouver un autre cheval de bataille que celui de l'effet de rumeur.

La première des formes que nous allons aborder n'est pas à proprement parler une "structure". En effet, nous discuterons d' "objets" dont seules les lumières furent visibles, c'est-à-dire que la "masse porteuse" ne put être clairement discernée ou, plus particulier encore, de phares ou lumières se trouvant bien sur quelque chose faisant office de support, mais dont la forme exacte ne put être correctement définie. Dans cette partie, nous présenterons également des cas où les lumières étaient disposées en triangle, car bien entendu cela n'implique absolument pas que l'engin lui-même soit de forme triangulaire.

Ensuite, nous citerons quelques cas d'objets décrits comme ayant des formes "à angles et côtés", à savoir les formes carrées, les losanges, les rectangles et les trapèzes. Nous verrons combien ces formes, sans être aussi fréquentes que les triangles, furent observées en nombre suffisamment important que pour considérer l'existence d'engins bien *différents*.

De même, après ces formes "tranchées", nous présenterons une série de cas, également loin d'être minimales et non significatifs, d'objets décrits comme ayant des formes plus arrondies : des ronds, ovales, lentilles, ou "cigares"; formes probablement les plus fréquentes dans l'histoire de l'ufologie.

Ensuite, en prolongement à ce type de formes, nous verrons quelques cas d'objets répondant au bon vieux terme de "soucoupe", forme sans aucun doute la plus célèbre en matière d'observation d'OVNI et qui joua certainement un rôle dans le processus ayant transformé, pendant longtemps, le phénomène OVNI en sujet de dérision.

Enfin, nous terminerons par des formes de plus en plus rondes, à savoir les engins décrits comme des boules ou des "toupies", formes qui sont, somme toute, également assez fréquentes en ufologie.

Nous ne diviserons plus cette partie à la manière de celle utilisée pour la présentation des triangles, il y aurait trop peu de cas dans chaque groupe. Les observations seront présentées par formes semblables et chronologiquement. Les particularités des engins sont donc rassemblées. Comme nous ne citerons que ces détails, le lecteur aura vite fait de les reconnaître.

2S.2) Les témoins racontent :

a) Les lumières sans support visible ou non définissable

25.11.89 - 23h50 - Bilstain - 3 témoins

Vers 23h50, un bruit sourd, comparable à celui d'un gros hélicoptère de transport à double rotor ou à celui d'une locomotive Diesel au ralenti, attira notre attention. Nous sortîmes toutes les trois sur la terrasse illuminée, située derrière la maison et, pratiquement à la verticale de la maison, à une altitude que j'évalue à 150 m, se trouvait un objet immobile. D'après la position en triangle des phares blancs, il me paraît que l'objet était de forme triangulaire, mais je n'ai pas pu distinguer la forme exacte. Il n'y avait ni odeur, ni vent. Les phares émettaient une forte lumière blanc jaunâtre, d'intensité fixe. Au centre du triangle, il y avait un autre phare rouge d'intensité fixe également. Nous avons observé ce phénomène pendant 3 à 4 minutes, puis il s'est mis en mouvement avec le même son, dans la direction SO, vers Andrimont.

NDA : l'enquêteur signale dans son rapport que le chien du témoin passa le plus clair de son temps, du 26.11 au 01.12, caché sous les meubles.

29.11.89 - 16h45 - Beyne-Heusay - 2 témoins

[...] un objet sombre aux contours indéterminés munis d'un phare très puissant à l'avant, de couleur blanche brillante, dirigé vers le sol et de deux lumières colorées (rouge et bleue) aux extrémités latérales. Cet objet se déplace très lentement à une altitude d'environ 100 mètres et à une distance d'environ 150 mètres des témoins. Aucun bruit ne fut perçu. M. P. ne peut pas décrire la forme extérieure de l'objet, son attention étant entièrement focalisée sur les hublots (4 ou 5) situés à la partie supérieure.

29.11.89 - 17h30 - Liège - 1 témoin

Le phénomène est lumineux, immobile, absolument silencieux. L'observation dure quelques minutes puis, brusquement et sans bruit, l'ensemble se met en mouvement et "glisse" vers le nord de la ville.

DTP : 100 m

29.11.89 - 18h30 - Verviers - 2 témoins

[...] j'aperçus, vers le nord, un objet sombre, lent et bas, pourvu de trois projecteurs puissants de couleur blanche et d'une sorte de gyrophare rouge-orangé [...]. J'estime l'altitude à 300 m et la distance à, aussi, plus ou moins 300 m. La dimension apparente de cet objet était comparable à celle de la pleine Lune. L'objet était silencieux.

29.11.89 - 18h40 - Milmort - 1 témoin

Un objet arrivait dans ma direction, à faible vitesse, puis a ralenti et s'est immobilisé au-dessus de l'éclairage autoroutier. Peu avant cette immobilisation, deux autres objets sont partis sur les côtés,

très très vite. Je ne peux en décrire la forme, il faisait trop sombre. L'objet avait 4 phares : 3 blanc-jaune et 1 rouge (au milieu). Je n'ai perçu aucun bruit.

DTP : environ 12 m

29.11.89 - 18h45 - Lambermont - 1 témoin

[...] observer ces trois lumières qui semblent disposées sur un "support" sombre, d'aspect solide, dont on ne distingue pas la forme précise. Les trois phares émettaient une forte luminosité blanche. Vers le milieu, un feu rouge clignotant était visible. Le phénomène se déplace à vitesse modérée, à une distance évaluée à environ 200 m et à une altitude d'environ 100 m. Aucun bruit n'est perceptible.

29.11.89 - 18h50 - Liège - 1 témoin

[...] un ronronnement de moteur, doux, lui fit relever la tête. Une chose indéfinissable, volant à basse altitude (estimée à environ 40 mètres), et à environ 20 km/h, juste à la verticale, se présenta à son regard. Il s'agissait d'une masse assez importante, d'une forme indéfinie [...] un éclairage puissant, constitué de 4 phares, disposés plus ou moins en losange, semblaient circonscrire l'ensemble et, au centre, un clignotant de couleur rouge. [...] une apparence métallique de type aluminium [...]

29.11.89 - 19h00 - Jalhay - 1 témoin

[...] un objet lumineux volant au ras des arbres [...]. Je me suis aperçue que cet objet, immobile, avait la forme de trois grands quadrilatères verticaux adjacents, d'un blanc jaunâtre lumineux. On aurait dit des baies vitrées d'un grand bungalow. J'estime les dimensions à 5 mètres sur 2 chacun. Il y avait un feu orange clignotant à mi hauteur du quadrilatère de gauche. Par deux fois, l'objet s'est déplacé en zigzags, rapidement.

DIM : 15 m

29.11.89 - 19h15 - Eupen - 1 témoin

[...], celui-ci est fixe, à une altitude d'environ 150 m, à proximité du carrefour et en position horizontale. Il se présente comme une "masse sombre" d'aspect solide et de forme mal définie, munie de trois gros phares, qui émettent une lumière blanche, puissante, comparable à celle que produisent les projecteurs de terrain de football. Ces trois phares sont disposés plus ou moins en ligne : un à chaque extrémité et un au centre. Après avoir pivoté vers la droite, l'objet se met en mouvement et part très lentement [...]. Aucun bruit ne semblait provenir du phénomène, mais il y avait de la circulation [...].

30.11.89 - 21h45 - Eupen - 2 témoins

[...] ce phénomène qui se déplace très lentement et de manière rectiligne, d'ouest en est, à une altitude estimée entre 300 et 500 mètres. Il se présente sous l'aspect de trois "lampes" jaune clair ou blanc jaunâtre disposées en triangle avec, au centre, un feu clignotant de couleur rouge-orange. Ces feux semblent faire partie d'une

structure solide que le témoin ne peut distinguer. [...] Ils voient le phénomène changer subitement de direction pour s'orienter vers le nord-est en accélérant considérablement sa vitesse. En quelques instants, le phénomène disparaît en s'éloignant à vive allure.

?? .12.89 - 18h00 ou 19h00 - Perwez - 1 témoin

[...] les lumières sont disposées en triangle, pointe en arrière [...]

01.12.89 - 18h00-19h00 - Jalhay - 5 témoins

Les témoins remarquent alors une "figure géométrique" constituée de 3 lumières : une blanche, une bleue, une rouge. Cet objet se déplace de manière rectiligne et uniforme, un peu plus vite qu'un avion de tourisme. Le phénomène est passé à une altitude estimée entre 50 et 100 mètres à l'aplomb des témoins [...]. Les enfants prétendent avoir perçu un bruit de moteur électrique. Seules les lumières étaient visibles, aucune structure n'a été observée.

01.12.89 - 19h45 - Baelen - 4 témoins

L'engin volait à la verticale de la maison, à une vitesse inférieure à un avion à réaction mais supérieure à un petit avion de tourisme et se déplaçait sans bruit, dans le sens est-ouest. [...] L'objet se présentait comme suit : 3 feux blancs lumineux formant un triangle et, au centre, une demi-sphère dans laquelle un feu bleu électrique (comme un flash) tournait à la vitesse d'une rotation par seconde.

DTP : 300 m

NDA : L'un des témoins a utilisé une paire de jumelles, sans voir quoi que ce soit de plus important, ce qui laisse supposer que la distance estimée par les témoins est bien en dessous de la réalité. De plus, une photo a été prise, sans résultat. Une deuxième formation semblable succèdera à la première.

03.12.89 - 20h00-20h30 - Weyler - 2 témoins

[...] Alain fait des appels de phares, l'intensité lumineuse du phénomène s'accroît très fort pendant 2 à 3 secondes puis, tout s'éteint. Subitement, à la place du point lumineux, apparaissent 2 phares verts clignotants, puissants mais sans faisceaux. Le phénomène vient se fixer à environ 100 m des témoins. [...] de nouveau Alain fait des appels de phares et là, le phénomène avance vers la voiture, lentement. La panique s'empare de Nathalie. Le phénomène avance toujours et se trouve à environ 60 m. Cela paraît grand comme deux maisons. (d'après les calculs de l'enquêteur, cela donne environ un objet de 18 m de large, à 6 m d'altitude) Alain fait marche arrière, le phénomène avance toujours vers eux. C'est seulement quand la voiture se trouve dans l'éclairage public, à l'entrée du zoning, que le phénomène rompt le contact en reculant.

Note de l'enquêteur :

Alain signala des taches rouges, apparues à hauteur de son sternum, 4 mois plus tard. Ces taches subsistaient encore à la mi-juin, mais Alain ne jugea pas utile de consulter un médecin, ne prenant pas la chose au sérieux.

04.12.89 - 19h13 - Eupen - 1 témoin

[...] L'objet s'avance vers lui, à la vitesse d'un joggeur et passe presque au-dessus de lui. A ce moment, il recouvre la moitié de la rue, tandis que la partie opposée recouvre la maison d'en face. Le témoin aperçoit alors une troisième lumière, blanche elle aussi, à l'arrière, ainsi qu'une lumière bleuâtre à l'arrière mais au-dessus. Il ne lui fut pas possible de distinguer la forme de l'objet. Il était disposé horizontalement et présentait deux lumières blanches à l'avant et une à l'arrière, toutes situées en dessous de l'objet. La luminosité n'a pas varié. Un bruit doux et régulier de moteur électrique était audible mais il était moins fort que le bruit d'un aspirateur.

11.12.89 - 18h45 - Ernage - 2 témoins

Je vois [...] une série de trois ou quatre panneaux de lumière qui se déplacent dans une direction générale nord-sud. Les dimensions de ces panneaux de lumière ne varient pas et ne dansent absolument pas. Sous cette série de panneaux, à peu près au centre, est placé un gyrophare rouge qui ne correspondait absolument pas aux clignotants rouges qui se trouvent sur les avions classiques (NDA : le témoin principal est lieutenant-colonel et donc bien habitué à ceux-ci). La hauteur des panneaux était environ de 200 à 300 mètres. Ensuite, l'ovni s'est brusquement dirigé dans notre direction [...] Ici, une certaine appréhension me saisit. Mon épouse prend peur et me demande de redémarrer [...] nous n'entendons aucun bruit de moteur. Cet engin était silencieux !

[...] et trois phares de lumière blanche apparaissent. Ces trois phares forment un triangle plus ou moins équilatéral. Au centre, il y avait à nouveau le gyrophare rouge [...] La distance entre les points lumineux blancs est estimée à environ 10 m. [...]. La manoeuvre faite par l'engin est majestueuse, lente.

4 caractéristiques m'ont frappé :

- la lenteur des mouvements de l'ovni par rapport à la vitesse avec laquelle il s'est déplacé en fin d'observation;
- la masse, répartie nécessairement autour des lumières, ne réfléchissait aucunement les rayons de la Lune et n'était pas visible;
- le manque de bruit de moteur : c'était trop silencieux;
- enfin, avec ce silence et cette lumière énorme située sur l'avant de l'engin se dirigeant vers nous, l'appréhension ressentie, surtout par mon épouse.

NDA : l'enquêteur signale la présence d'une ligne HT à proximité du site de l'observation. Un compte-rendu détaillé de ce cas se trouve dans VOB, page 90, et est un des éléments de cette extraordinaire journée du 11 décembre. De plus, un documentaire sur le phénomène OVNI, réalisé par M. Van De Velde, (coproduction CLAV-CAL-RTBF, 1992) consacra une importante séquence à cette observation. Les principales phases décrites ont été reconstituées par Paint Box. Quatre clichés extraits de cette reconstitution vous sont présenté dans le cahier des illustrations (figures 2.15 à 2.18).

11.12.89 - 19h10 - Forville - 1 témoin

[...] trois gros phares éblouissants, alignés horizontalement, éclairant avec faisceaux vers le sol [...] vitesse relativement lente, absence de bruit, [...]. A ce moment, le phénomène le survole, passe au-dessus de sa voiture à une altitude d'environ 30 à 50 mètres [...]. Cela lui a semblé "énorme", d'une taille supérieure à celle d'un avion, sombre, sans structure bien définie, épaisseur non définissable. Sur le ventre, une lampe rouge, vers le milieu. Pour le témoin, le phénomène ne volait pas mais "flottait dans l'air".

18.12.89 - 19h00 - Aywaille - 3 témoins

[...] 2 gros phares blancs éblouissants, au-dessus d'un champ. Je me trouvais à environ 15 mètres du phénomène et je n'ai pu percevoir le moindre bruit. Lorsque j'ai démarré mon véhicule, le phénomène m'a suivi d'abord en ligne droite, puis en zigzags. L'engin semblait être à peine plus élevé que la hauteur d'une maison.

19.02.90 - 22h40 - Bruges - 1 témoin

[...] un gros phare blanc avec, de chaque côté, un phare plus petit et un peu moins lumineux. Cet objet volait très bas, lentement, presque au ras des maisons et est passé entre la cathédrale et le beffroi, en direction NNO, sans le moindre bruit.

26.02.90 - 20h30-21h00 - Stoumont - 3 témoins

[...] deux lumières d'un blanc très vif qui semblent avancer vers lui à vitesse modérée et assez bas en altitude (peut-être 200 m). Ces deux lumières émettent, vers l'avant, un faisceau de lumière "un peu comme les phares d'une voiture dans le brouillard". [...] un autre objet composé de 3 lumières clignotantes blanches, très puissantes. La disposition de ces 3 feux évoque la forme d'un triangle au centre duquel se remarque un cercle constitué de petites lumières atténuées, de couleur orange, qui semblent "fourmiller" de manière désordonnée. Les témoins perçoivent un léger bruit de moteur électrique "comme celui que produit un rasoir électrique, mais plus étouffé". (figure 2.19)

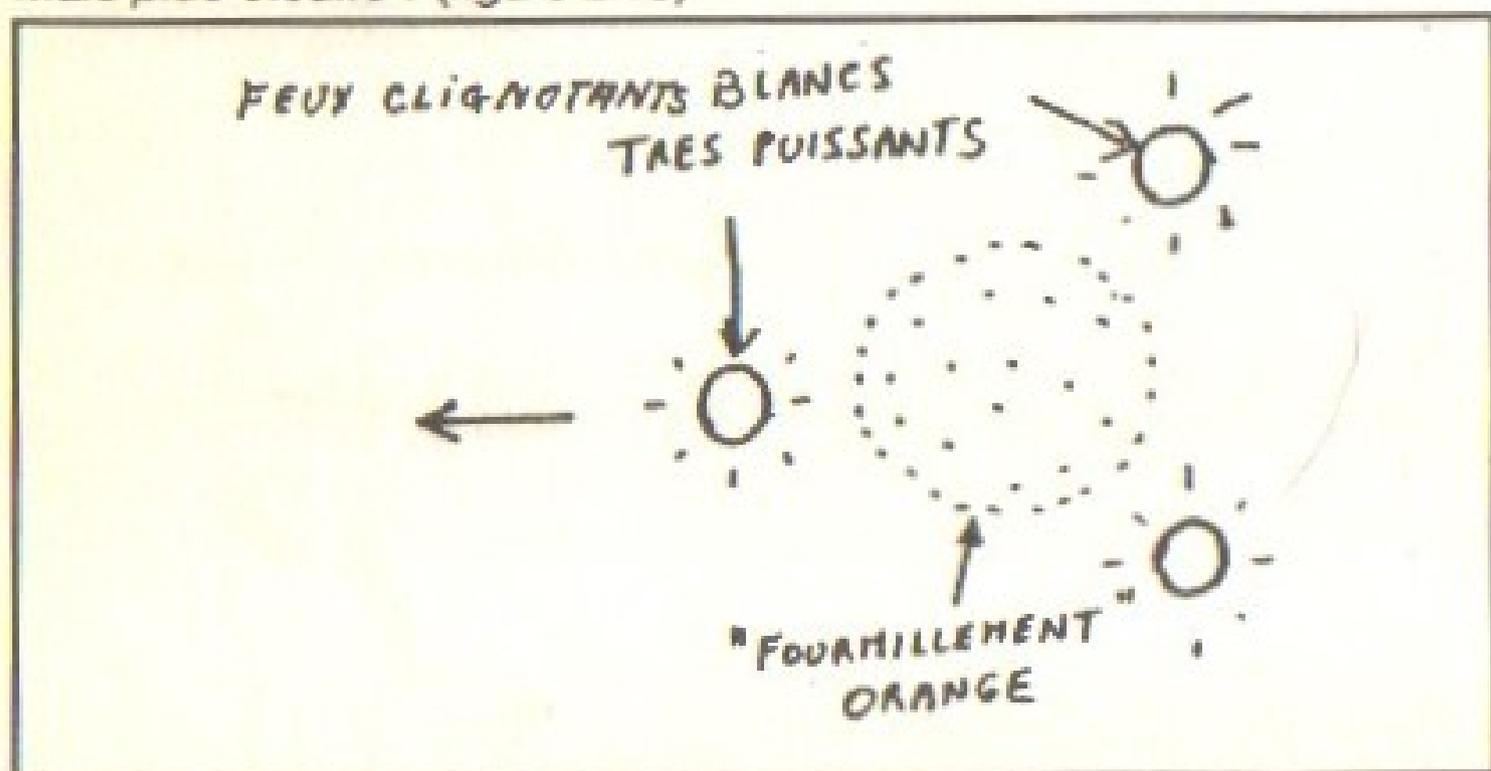


Figure 2.19

12.03.90 - 20h35 - Bras - 2 témoins

Cela ne faisait pas de bruit du tout et cela se déplaçait vraiment trop lentement et trop bas (environ 50 à 60 m du sol) pour être un avion. J'étais stupéfait en voyant l'engin, se dirigeant vers lui, raser les grands sapins situés de l'autre côté de la route. J'ai pensé qu'il allait toucher l'un des arbres !

[...] un deuxième engin, absolument identique au premier, avec les cinq feux placés exactement suivant la même disposition et le même ordre de couleurs, suivait le premier objet à environ 50 m.

Chaque feu était de couleur différente : un blanc, un jaune, un rouge, un vert et un bleu.

Chacun de ces phares était semblable aux spots employés pour le théâtre et pouvait, à mon avis, avoir une dimension d'environ 70 cm à 1 m de diamètre.

La vitesse des engins était d'environ 50 à 60 km/h, peut-être moins. L'envergure de ces objets devait faire environ 20-25 m.

19.03.90 - 22h00 - Xhoris - 3 témoins

[...] trois puissantes lumières, disposées en triangle, projetant chacune un faisceau dans sa direction. On distingue clairement les reliefs du paysage.

A l'arrière et au dessous, un feu clignotant de couleur orange. Le phénomène semble distant d'environ 300 à 400 mètres et à 30 ou 40 mètres d'altitude (au-dessus des arbres).

Il évolue latéralement, de droite à gauche, très lentement. Il parcourt environ 400 mètres en dix minutes. Les faisceaux demeurent dirigés vers les témoins. Le phénomène s'immobilisant, les témoins distinguent une variation de la luminosité et perçoivent clairement, en dessous des lumières, des superstructures faisant penser à un échafaudage.

Peu après, une forme cylindrique (placée verticalement) se détache du phénomène et se dirige vers les témoins. Cette forme semble d'aspect métallique et est éclairée par les trois feux. Elle s'immobilise à environs 200 m des témoins puis retourne rapidement vers les sources lumineuses où elle semble s'intégrer. Peu après, l'objet cylindrique fera un nouvel aller-retour. Cette phase durera environ 20 minutes.

La totalité de l'observation se fera dans le silence.

22.03.90 - 21h45 - Eupen - 1 témoin

L'objet reste stationnaire un moment, puis avance vers le témoin à vitesse modérée. Il suit une trajectoire rectiligne. Arrivé à un certain point, l'objet marque un arrêt et semble "basculer" vers l'avant, laissant apparaître un faisceau lumineux diffus de couleur blanche, dirigé vers le sol, sans toutefois l'atteindre.

Chose curieuse, les variations d'intensité lumineuse semblent liées aux variations de couleur : blanc vif lorsque l'intensité est forte, jaune-orangé quand l'intensité est plus faible. (figure 2.20, page suivante).

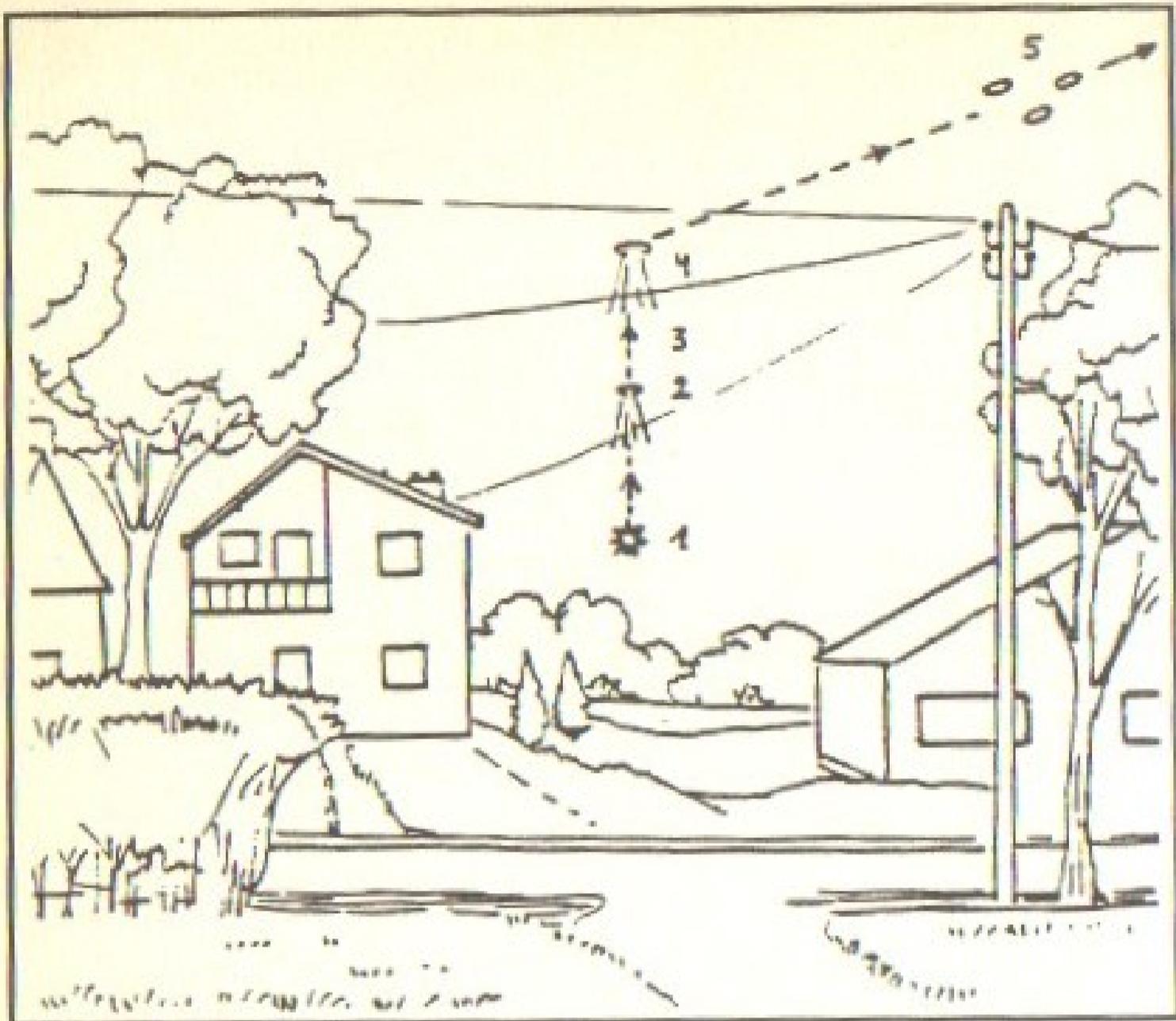


Figure 2.20

16.04.90 - 22h30-23h00 - Noisieux - 1 témoin

[...] pour former ainsi un triangle de 3 points lumineux. Le témoin a orienté sa lampe en direction du phénomène sans la faire clignoter. A sa surprise, simultanément, un des points (arrière gauche) s'est alors éteint progressivement et puis s'est à nouveau allumé. Le témoin répéta son geste, mais cette fois en faisant clignoter sa lampe une dizaine de fois consécutives. En réponse à ce signal, le même point s'est alors lentement éteint pendant environ 40 secondes avant de s'allumer à nouveau progressivement. L'engin devait se trouver à environ 100 m de distance et avoir une largeur d'environ 50 m. Le témoin distingua nettement une masse autour des phares, "cette masse ressemblait à une tôle". Il déclarera également que les chiens ont eu peur, car ils ont pleuré pour rentrer dans la maison. Lors du départ de l'engin, il put entendre "un léger ronronnement semblable à un moteur électrique étouffé".

23.04.90 - 01h45 - Ghlin-Baudour - 5 témoins

[...] trois points lumineux disposés en triangle équilatéral continuaient à approcher lentement. Nous avons pu voir qu'un faisceau lumineux éclairait vers le bas et un autre vers l'avant. Le faisceau orienté vers le bas semblait provenir du centre du triangle, il ne parvenait pas au sol, il semblait s'arrêter avant. Ces lumières étaient attachées à un objet mais, il nous semblait en position re-

dressée, comme un avion qui se cabre. Nous avons entendu, lors du survol, un très faible bruit de moteur électrique comme un séchoir se trouvant dans une autre pièce que l'auditeur. (figure 2.21).
NDA : Les témoins rapporteront à notre enquêteur une panne momentanée d'un téléphone à câble reliant les bâtiments du complexe (ils se trouvaient dans une usine) mais ne constatèrent aucune modification de l'éclairage électrique.

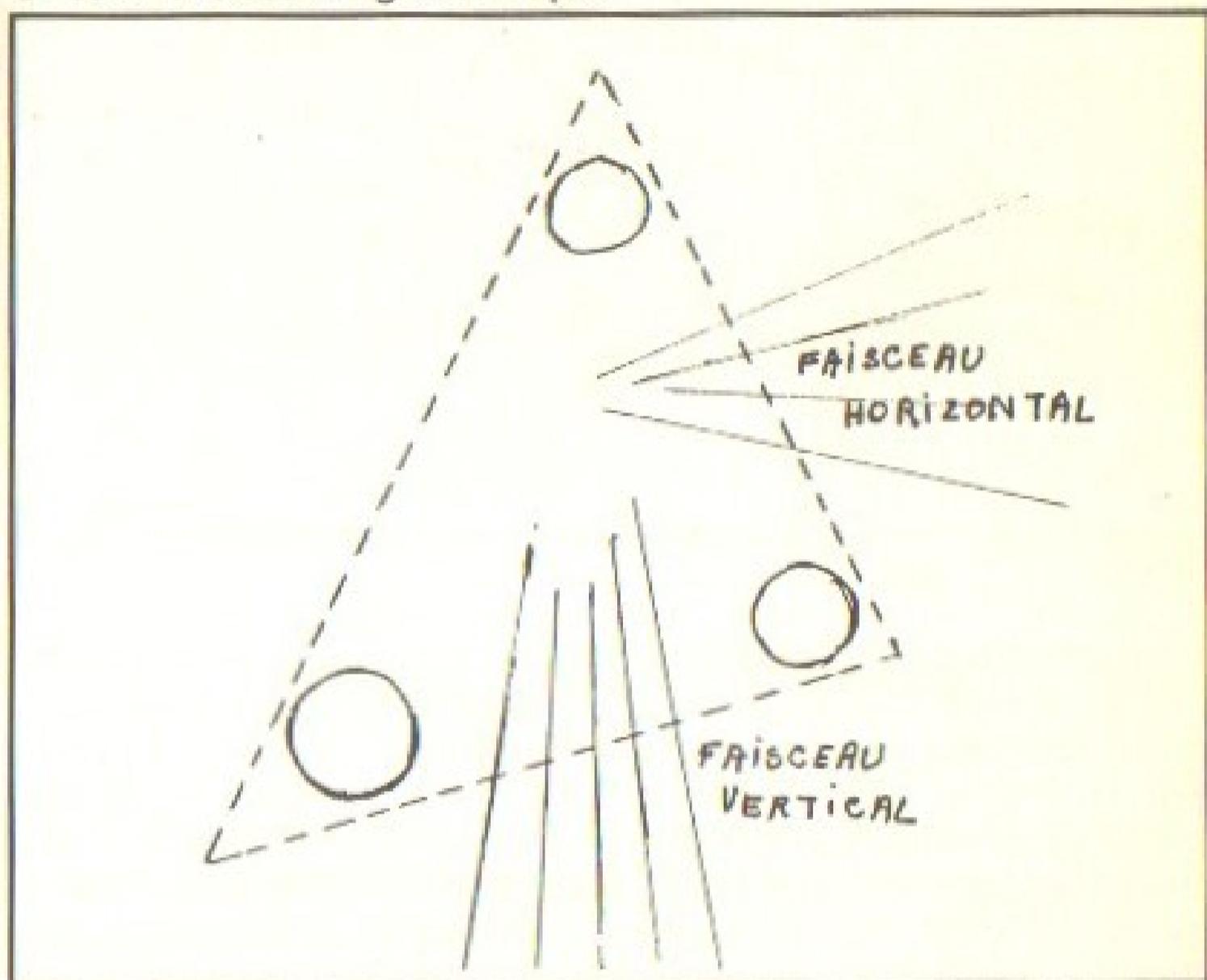


Figure 2.21

09.05.90 - 23h30 - Andenne - 1 témoin

L'engin frôlait le toit des maisons, il avançait à environ 50 ou 60 km/h. Il était pourvu de 4 puissants projecteurs blancs d'un diamètre de 1 à 1,5 m. Au milieu, il y avait une lampe rouge fixe d'un diamètre plus petit. De chaque côté de ce dernier, il y avait un phare (un vert et un bleu, d'un diamètre d'env. 30 cm) qui clignotaient alternativement. Tout le tour de l'engin était illuminé par une sorte de serpent in avec des lampes clignotantes blanches. (figure 2.22, page suivante).

NDA : Le lecteur pourra faire un rapprochement intéressant avec un cas cité en page 65 (figure 2.10) de notre précédent ouvrage consacré à cette vague. Je veux parler du cas de M. Francesco Valenzano (prévisionniste météo à la Force aérienne belge). Ce dernier fut l'un des tout premiers à nous faire part de cette multitude de lumières se trouvant sur tout le pourtour de l'objet, et animées d'un mouvement circulaire.

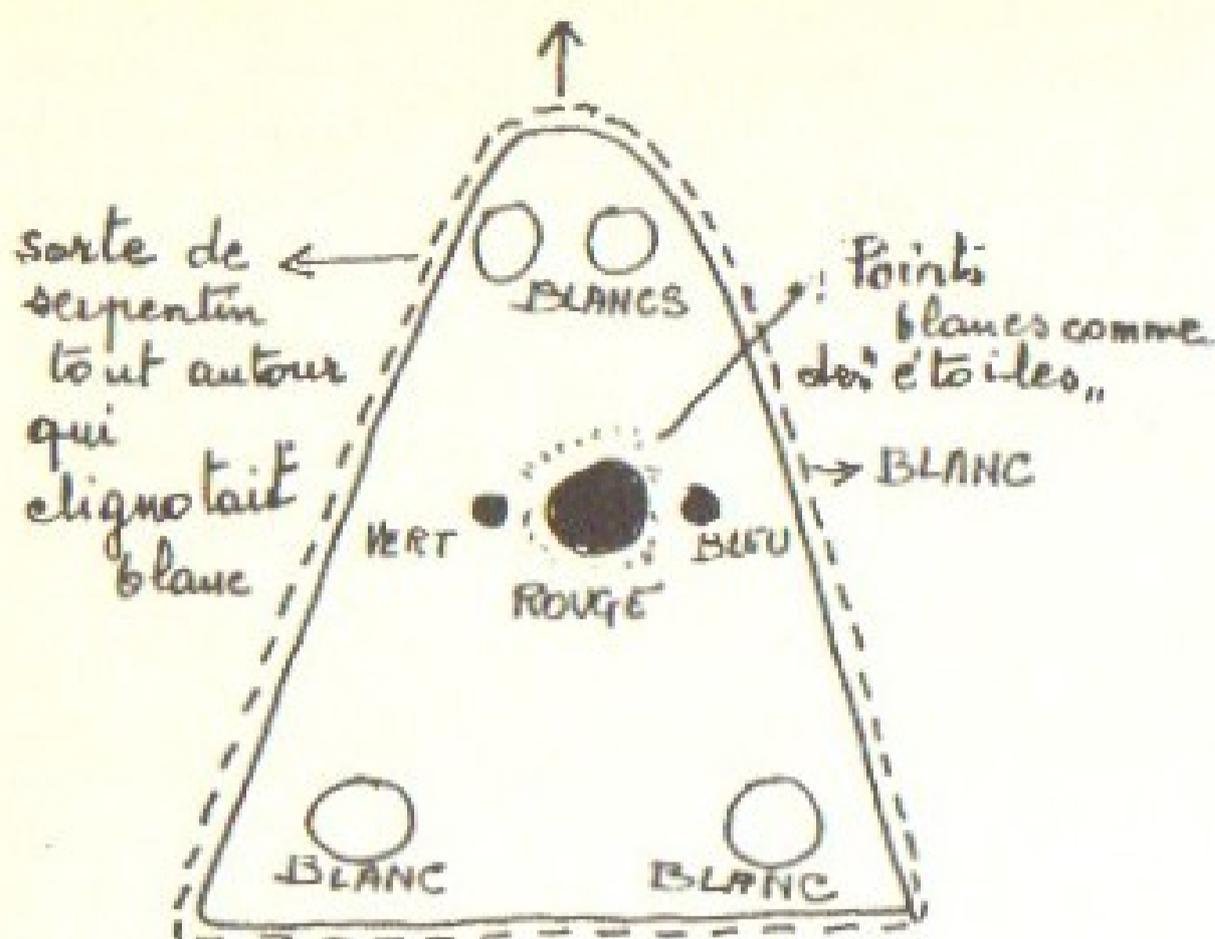


Figure 2.22

11.05.90 - 23h30 - Comblain au Pont - 1 témoin

[...] je vis, à environ 300 m de distance et 30 m d'altitude, des lumières à la face avant d'un engin. Il s'agissait de "fenêtres" d'un mètre carré, distantes d'à peu près un mètre également. Cela ressemblait à du verre dépoli, car je ne voyais rien au travers. La luminosité avait une intensité à peu près égale à celle d'une fenêtre d'une habitation. Il ne s'agissait pas de phares. L'engin est passé au-dessus de la maison, en montant, car j'habite sur une colline et, au départ, il était plus bas que la maison. Il lui fallu environ 15 secondes pour faire 150 mètres (= env. 36 km/h). L'engin est passé à peu près à 20 m au-dessus de mon toit. Sur le dessous, j'ai vu une série de points lumineux rouges, verts et bleus. Je suis formel, il n'y avait pas de blanc. [...] J'ai été étonné de l'importance du bruit et du manque de réaction de l'environnement, soit : pas de déplacement d'air et pas de bourdonnement dans la maison. Je n'ai pas senti d'odeur d'échappement ou de combustion de carburant. L'objet était énorme, il couvrait toute la maison. J'ai cru qu'il allait arracher le toit.

28.05.90 - 01h15 - Membach - 1 témoin

[...] un objet lumineux qui se déplace à vitesse relativement lente et d'un mouvement saccadé ("par bonds en avant") [...]. Le phénomène est constitué de trois feux disposés en triangle : un bleu, un blanc et un rouge, qui clignotent rapidement. Soudain, la partie centrale de l'objet semble être le siège d'une sorte d'explosion. En fait, ce que le témoin observe évoque l'émission brusque d'une "onde de lumière" de forte intensité qui se disperse en présentant

l'aspect de cercles concentriques de couleur blanche. Aucun bruit ne fut perçu. Le témoin remarqua, entre 01h00 et 02h00, une baisse de l'intensité du courant électrique ainsi que des perturbations de l'image TV qui avait tendance à "s'écraser", dessinant des striures obliques. (figure 2.23).

NDA : Présence d'une ligne HT à proximité.

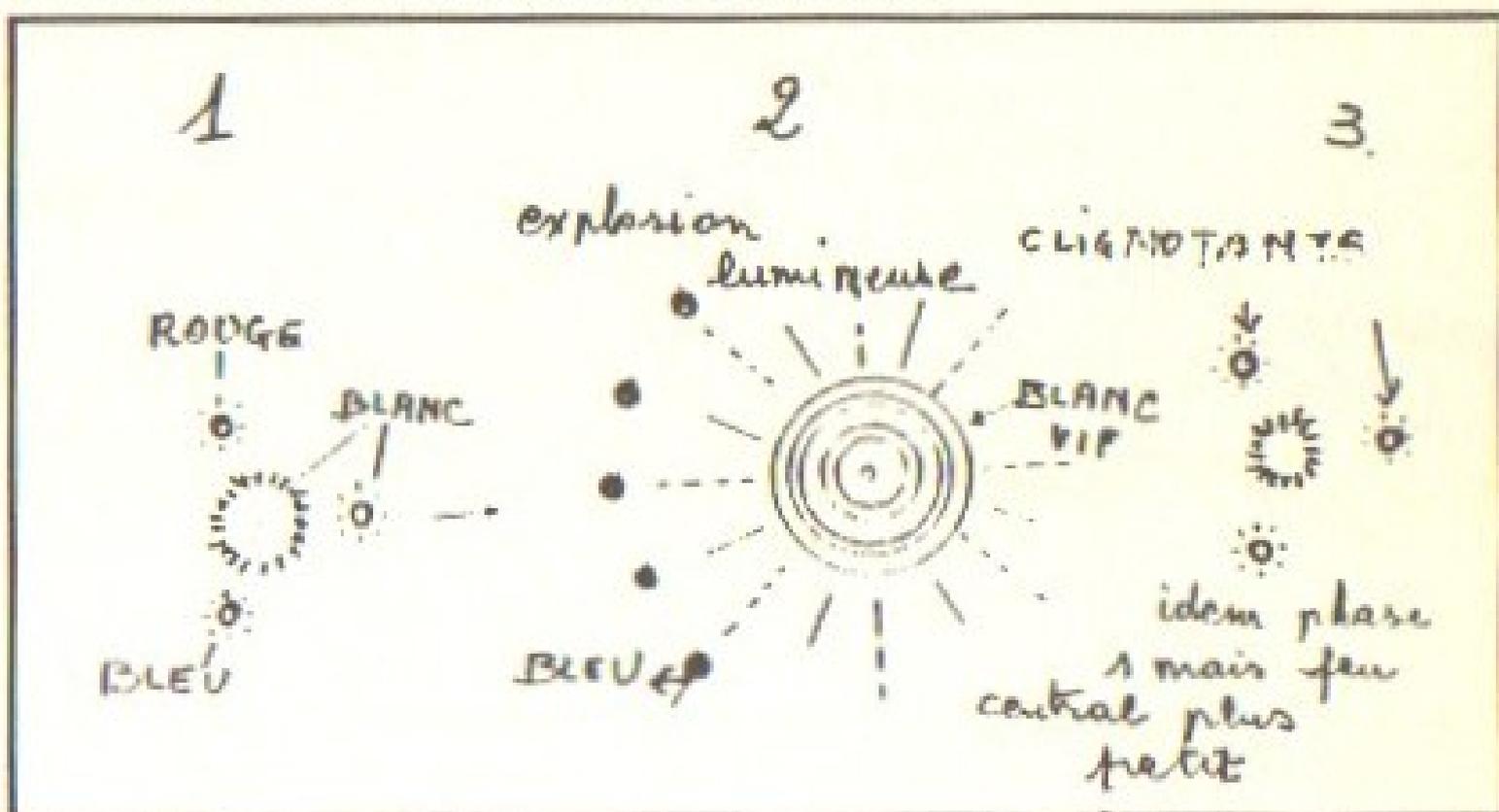


Figure 2.23

18.08.90 - 01h30 - Wellin - 2 témoins

[...] 4 grosses sources lumineuses disposées en trapèze, d'une coloration blanc-jaunâtre mais pas aveuglante. L'engin devait se situer à une hauteur d'environ 30 à 50 mètres et était entre sa maison et celle du voisin. Il émettait un léger bruit continu, sourd et "électrique". L'engin avançait très lentement, car il a mis plusieurs minutes (2 à 3) pour passer au-dessus de la maison.

22.08.90 - 22h15 - Riemst-Vlijtingen - 2 témoins

Les témoins entendirent un bruit comme celui d'un lourd tracteur [...] ils virent une formation de lumières blanches en triangle. L'objet volait lentement et donnait l'impression d'être juste au-dessus de la cime des arbres, soit à env. 5 m d'altitude et à une distance d'env. 10 m. Les cimes ne bougeaient pas comme sous l'effet d'un vent et n'étaient pas non plus éclairées.

12.03.91 - 22h50 - Ohain - 2 témoins

[...] une intense lumière blanche de forme rectangulaire [...] à environ 100 m de distance. Sa longueur était d'environ 10 m et il était surmonté d'un dôme arrondi de couleur gris foncé. A ce moment, l'objet était immobile et le rectangle constitué d'une seule source continue. L'engin a alors commencé à se déplacer très lentement (environ 30 km/h), le grand rectangle s'éteignant pour être remplacé par deux phares blancs aux extrémités et un petit feu rouge clignotant au milieu. Le paysage n'était pas éclairé et aucun bruit n'était perceptible.

Qu'en dire ?

Cette liste est très loin d'être exhaustive. Cependant elle constitue finalement la plus grande majorité des observations : les cas où les témoins virent la formation lumineuse mais sans ou avec peu de précisions quant à la forme de la "masse porteuse". La disposition des principaux feux étant le plus souvent triangulaire, tous ces cas auraient sans doute pu faire partie de la section précédente. Les lecteurs désireux de prolonger cette liste vers les dates plus récentes pourront le faire aisément par la lecture du chapitre 1.

Que pouvons-nous conclure de ces descriptions ? Il me semble très clair que toutes les descriptions concordent exactement avec celles qui furent mentionnées pour les cas où l'objet lui-même put être bien observé. Que ce soit dans la description de la phase lumineuse principale (3 phares blanc-jaune en triangle et un (généralement) rouge-orange pulsant au milieu) ou dans la multiplicité et la diversité des lumières "secondaires". Que ce soit à propos de bruit ou de l'absence de bruit, ainsi que du type de son entendu. Que ce soit les appréciations de vitesses, distances, altitudes, et autres "mesures". Que ce soit en ce qui concerne les lieux d'observation (sites urbains, industriels, lignes HT, etc.). Que ce soit encore vis-à-vis de la présence de "phares baladeurs" ou des effets "psychologiques" remarqués sur les témoins ou sur les animaux.

Vraiment, il semble que la seule différence entre ces cas-ci et ceux cités en première partie ne tient qu'à la vue ou non de cette "masse porteuse". Mais, comme la description du phénomène restait essentiellement triangulaire, voyons à présent les cas où la structure fut bien observée comme étant de forme autre.

b) Les formes "angulaires" : carrés, rectangles, losanges...

29.11.89 - 18h15 - Eupen - 1 témoin

Le phénomène bouge puis amorce un fulgurant démarrage et s'élanche en biais vers le ciel. Peu après surgit un second engin, qui se place au même endroit que le précédent ; quelques instants plus tard il démarre à son tour et se dirige vers Baelen, Verviers. L'engin se présentait sous la forme d'un quadrilatère de 6 à 8 mètres de côté. Sa surface était pratiquement occupée par 4 gros feux blancs très lumineux.

ALT : 100 à 150 m

29.11.89 - 19h10 - Loncin - 4 témoins

[...] une forme nettement rectangulaire, sombre, avec les angles arrondis, munie de 4 feux blanc-jaunâtre. [...] l'éclairage de la route semblait se refléter sur sa structure. Sa vitesse devait être de l'ordre de 120-130 km/h.

NDA : les témoins n'ont pas entendu de bruit, mais le son de leur propre moteur pouvait masquer celui de l'engin s'il était faible.

DTP : 50 m - ALT : 40 m - DIM : 15 x 7 m

29.11.89 - 19h45 - Eupen - 1 témoin

[...] un objet se présentant sous la forme d'un carré estimé à 5 m de côté, muni à chaque angle d'un puissant phare blanc (30-40 cm de diamètre). Au centre, une lumière clignotante jaune, d'un diamètre plus important que celui des "phares". Le phénomène reste stationnaire pendant 3 à 4 minutes avant de pivoter sur son axe de 90° et partir [...] d'abord très lentement, ensuite en augmentant sa vitesse. Le témoin n'a perçu aucun bruit.

DTP : 200 à 300 m

04.12.89 - 18h45 - Eupen - 1 témoin

[...] au dessus de la ligne des cheminées, une sorte de rectangle plat, sombre. Le pourtour est blanc lumineux. Au niveau de chaque angle, un feu de position est visible. Les deux feux avant sont blancs et clignotent, mais pas simultanément. Les deux feux arrière sont de couleur rouge et clignotent en même temps. L'objet se déplace très lentement, à une altitude d'environ 200 m.

(voir figure 2.24 dans le cahier des illustrations).

25.12.89 - 00h30 - Wavre - 2 témoins

[...] ils observent alors un énorme losange aux extrémités duquel se trouvent 4 phares verts. L'objet était silencieux. Ils ont également observé un phare rouge sur l'objet.

ALT : environ 400 m. - DIM : "énorme".

06.01.90 - 21h00 - Baelen - 7 témoins

Il a la forme d'un losange, à la pointe avant un feu rouge clignotant, sur les pointes latérales un feu blanc jaune fixe, à l'arrière un feu rouge fixe. Ils observent l'objet stationnaire pendant environ 10 minutes puis celui-ci se met en mouvement, lentement, [...].

22.04.90 - 23h45 - Basècles - 2 témoins

[...] 2 phares très puissants, de très grandes dimensions, passent à droite de la cheminée de l'usine, légèrement plus haut que celle-ci (qui fait 45 m de haut). Cela avance lentement, à une vitesse estimée entre 30 et 40 km/h. [...] les deux phares se trouvent sur la face antérieure d'une large plate-forme qui, progressivement, recouvre toute la superficie de la cour de l'usine. Elle est de forme trapézoïdale (largeur : 100 m - grande base : 50 m - petite base : 30 m). La couleur de la plate-forme semble être gris métallisé. Des structures (six ou sept) en formes de plaques rectangulaires semblent arrimées à celle-ci. Vers l'extrémité de la base, une grande plaque circulaire occupe presque toute la largeur de la face inférieure de la plate-forme. Aucun bruit n'a été noté, ni aucun remous dans l'air.

04.05.90 - 21h00 - Billy-Montigny (France) - 2 témoins

L'engin, de contour sombre, avait la forme d'un losange, plus grand qu'un avion de tourisme. Il avait une "balise" à l'angle supérieur. Un phare rouge au centre s'est allumé quand il s'est stabilisé et deux lumières jaunes, près du phare rouge, quand l'objet avançait. Avant de partir, il a fait une rotation sur lui-même.

25.05.90 - 23h00 - Bruxelles - 3 témoins

Les deux phares laissent apparaître un objet de forme rectangulaire doté d'une structure très curieuse à l'arrière. Cette originalité fait penser à un véritable "lit volant"! L'engin est également doté de deux feux rouges clignotants. Arrivé à hauteur des maisons, l'engin émit brusquement un puissant grondement de réacteur, mais sans progression, comme un turbine tournant à diverses allures.

24.06.90 - 02h20 - Sclessin - 2 témoins

L'objet était immobile pendant 4 minutes puis s'est déplacé pour nous survoler avant de disparaître de notre vue. C'était une forme de losange foncé avec 2 phares à l'avant et des lampes rouges et bleues aux pointes. Il était complètement silencieux.

DTP : entre 100 et 200 m

06.08.90 - 23h10 - Bilzen - 1 témoin

[...] un objet en forme de losange. Les flancs arrière étaient bordés de petites lumières blanches, sur les côtés des lumières bleues, et aucune lumière à l'avant. L'objet lui-même était d'un aspect sombre, sa position horizontale; il s'avancait en ligne droite à 70-80 km/h. Son altitude devait être de l'ordre des 200 m. La longueur de la grande diagonale est estimée à 45 m et de la petite à 25 m.

22.11.90 - 01h15 - Orgeo - 1 témoin

[...] l'objet passe au-dessus de lui et de la maison, à environ 30 m d'altitude; il prend toute la largeur. La forme est rectangulaire : longue de 20 m, large de 10 m et haute de 4 m environ. Les phares avant sont à mi-hauteur de l'objet et mesurent chacun 2 mètres de diamètre. Les phares bleus extérieurs ne font pas partie de "la masse" mais "débordent". L'aspect de l'objet lui-même est gris, mais "sale". Le témoin est très impressionné par l'absence de bruit et la "légèreté" du déplacement pour une masse si imposante. Le témoin décrit également le dessus de l'objet comme un "capuchon" tenant à la partie inférieure à l'aide de "gros rivets". Deux phares blancs seront également aperçus à l'arrière, identiques à ceux observés à l'avant. Durant toute l'observation le témoin notera que les lumières pulsaient. Ensuite, l'objet a pivoté de 90° vers la droite, a éteint tous ses feux, puis a démarré à une vitesse fulgurante pour disparaître dans la nuit.

31.12.90 - 21h40 - Bilstain - 3 témoins

L'objet se trouvait à une distance estimée à 300 m, son altitude à 200 m. Il était en forme de losange avec une lumière rouge au centre et une zone luminescente à l'arrière et au centre. Il n'émettait absolument aucun bruit. D'abord immobile durant une minute, l'objet s'est ensuite mis lentement en mouvement pour disparaître vers l'est en 30-40 secondes. L'engin évoluait avec une telle légèreté, on aurait dit qu'on avait soufflé dessus !

17.03.91 - 03h25 - Tournai - 1 témoin

[...] un bruit "comme un aspirateur que l'on branche" ainsi qu'un sifflement doux. Cela ressemblait à un assez gros nuage carré ou

rectangulaire, mais d'aspect plus massif, de couleur gris foncé. Son mouvement était lent, horizontal et rectiligne, j'estime sa vitesse à environ 10-20 km/h.

DTP : 100-150 m - ALT : 20-25 m

24.03.91 - 20h20 - Biesme - 1 témoin

[...] une masse compacte et de section quadrangulaire, immobile, au-dessus de la cime des arbres. L'objet dégage une allure massive, de couleur gris foncé et mat, et porte sur son côté de petites lumières rouges. L'objet est immobile et n'émet ni fumée, ni bruit, ni quoi que ce soit. Son altitude est estimée à environ 40 m et ses dimensions pourraient être de 6 ou 7 m de large, de 15 m de haut et 90 m de long. La voiture passe littéralement sous l'ovni qui surplombe la route. A ce moment, le témoin observe sur la face ventrale trois cercles de grandes dimensions disposés en triangle et éclairés en blanc, mais n'émettant pas de rayon lumineux. Un quatrième feu, plus petit, bleu et clignotant par intermittence, est visible en avant d'un des feux blancs. L'objet s'est ensuite mis en mouvement pour disparaître à très grande vitesse.

30.09.91 - 21h30 - Court-St-Etienne - 1 témoin

Une masse en forme de quadrilatère de 20 à 30 m de long et de 5 m de haut, avec 10 hublots ou phares de couleur jaune-orange. Il s'était rapproché en zigzagant. Brutalement, il s'est immobilisé pendant 3 minutes à 100 mètres d'altitude. Il y avait un phare éblouissant qui a été manipulé vers le bas et sur le côté, avec des faisceaux. Après ces 3 minutes de "fouille", l'engin s'est mis à se déplacer avec une accélération brutale, passant de la vitesse 0 à une vitesse d'environ 60 km/h en un temps zéro ! Le tout sans aucun bruit.

10.12.91 - 17h47 - Manage - 2 témoins

[...] un objet de couleur foncée, peut-être noire, de forme carrée. Il se dirige selon une trajectoire rectiligne, à 50 ou 60 m au-dessus des maisons et à une distance d'environ 200 m. A chaque pointe se trouve un feu lumineux : vert à l'avant, rouge à l'arrière et jaune aux pointes latérales. Les feux étaient très brillants mais ne diffusaient aucun rayonnement. [...] deux feux se sont éteints progressivement et semblaient plutôt "se refermer". Seuls un feu rouge et un jaune restaient visibles. Ces feux semblaient avoir un diamètre supérieur à 2,5 mètres. Les côtés du carré devaient avoir entre 25 et 30 mètres, les diagonales entre 45 et 50 mètres.

Qu'en dire ?

Encore une fois, il me semble que les caractéristiques de ces engins semblent être extrêmement similaires aux triangles proprement dits. En effet :

1) Les déplacements en zigzags et autres mouvements "bizarres" sont également mentionnés, ainsi que les pivotements ou virages "sur place";

- 2) les vitesses de déplacement sont également souvent très faibles, comparables à un vélomoteur, tout en faisant preuve de possibilités d'accélération importantes et donc de vitesses élevées;
- 3) le vol stationnaire est, quant à lui, tout aussi régulièrement cité, faculté pour le moins inhabituelle pour nos aéronefs;
- 4) le sens du déplacement fait également mention de vol "pointe en avant" ou "base en avant";
- 5) les observations eurent également lieu en pleins centres urbains et industriels;
- 6) les vols en formation furent nettement moins évidents mais le cas de Eupen (29.11.89 - 18h15) nous le suggère fortement;
- 7) les lumières et ensembles lumineux furent également à la fois semblables et différents, puisqu'il faut tenir compte de la grande diversité de ces lumières. Il faut cependant dégager la persistance des phares en coin orientés vers le bas et d'un ou plusieurs phares ou lumières au milieu. L'aspect "gyrophare", au centre, est néanmoins plus rarement cité;
- 8) les faisceaux et phares baladeurs sont également très présents;
- 9) les "hublots" et assimilés ne font pas non plus exception à la règle. Ils ne semblent ni plus ni moins fréquents que pour les cas d'objets triangulaires;
- 10) les dimensions indiquent également deux principales catégories d'engins (de 20-40 m et d'environ 100 m);
- 11) les détails de structures et d'aspect de la "masse porteuse" sont moins accentués mais ne recèlent aucune contradiction;
- 12) les effets sonores sont également divisés en trois catégories, identiques aux triangles : les silencieux, ceux émettant des bruits légers et ceux produisant des bruits intenses voire assourdissants;
- 13) enfin, les effets sur personnes ou sur animaux sont tout aussi exceptionnels que précédemment.

Rien donc ne nous permet, à la lecture de ces cas, de différencier les objets "quadrangulaires" des objets "triangulaires". De même, ils semblent évoluer à des altitudes similaires et avec la même "majesté". Ce sentiment de "masse imposante" évoluant si légèrement, comme "glissant dans l'air" ressort de la même manière et contribue à renforcer le caractère original et impressionnant du phénomène.

c) les formes rondes, ovales ou en cigare

28.06.89 - 20h50 - Bernissart - 2 témoins

[...] très bas, à environ 100 m du sol, un curieux objet formé d'une sphère brun mat, d'aspect rouillé, qui passe rapidement. 4 appendices verticaux fixes font ressembler l'ensemble au premier Spoutnik. Il semble que l'objet tourne lentement sur lui-même dans le

sens antihorlogique. L'objet se déplace dans un silence total, à vitesse constante et rapide, en conservant la même altitude.

DTP : 200 m

??.11.89 - 00h30 - Monceau-sur-Sambre - 1 témoin

A basse altitude (100-150 m) [...] un objet rond d'un diamètre d'au moins 60-80 mètres [...] avec un seul phare blanc fixe et un flash rouge [...]. Il avait un aspect métallique, sans brillance et j'ai aperçu des sections comme des "tôles rivetées" [...].

NDA : date située entre le 20 et le 25 novembre.

29.11.89 - 18h30 - Mortroux - 2 témoins

L'objet se tenait stationnaire, à 6 ou 7 m du sol. C'était une forme sombre, arrondie sur l'arrière. Il y avait aussi un faisceau lumineux dirigé vers le bas, qui partait du centre de cet objet et qui touchait le sol, de couleur blanche. [...] cet objet s'est mis en mouvement très lentement en prenant de l'altitude. A l'arrière on apercevait deux rangées de lumières rouges, comme huit "fenêtres" rectangulaires. A ce moment, un gros phare rouge-orange s'est mis à clignoter sur le côté gauche. L'objet s'est éloigné en émettant un faible bourdonnement, audible malgré le bruit du moteur de la camionnette.

DTP : 100 m - DIM : 20 m

29.11.89 - 18h30-19h00 - La Calamine - 1 témoin

[...] une masse ronde, sombre, parée de 4 gros feux blancs d'environ 50 cm à 1 m de diamètre. Les feux sont dirigés vers le sol, mais ne l'éclairent pas. Au centre du carré formé par les feux, une lumière rouge est distincte, d'un diamètre équivalent. Le témoin est surpris par le silence absolu et la vitesse incroyablement lente de l'engin : "il n'allait pas plus vite que moi en marchant".

xx.12.89 - 22h00 - Pietrain - 1 témoin

[...] un grondement continu assourdissant, qui "vous remue les tripes". Simultanément, le chien se met à aboyer. [...] juste au-dessus, une masse sombre, noire, énorme, de la forme d'un cigare (comme un avion mais sans ailes et beaucoup plus gros). Sur le pourtour, des lumières rouges et blanches sont visibles. [...] l'objet disparaît derrière un sapin.

NDA : la date est située entre le 10 et le 12 décembre.

11.12.89 - 19h10 - Emines - 2 témoins

[...] à quelques centaines de mètres, surplombant un petit bosquet, à quelques mètres de la ligne HT [...] un objet immobile et très lumineux de forme ellipsoïdale allongée. L'engin est muni d'un phare intense jaune-blanc avec faisceau éclairant et, au centre, une lampe rouge dessous. Une lampe blanche à droite et une autre à gauche. Aucun bruit audible, mais le bruit de moteur de la voiture aurait pu masquer un son plus faible provenant de l'objet. Ensuite, l'engin est parti à grande vitesse vers Liège, en longeant l'auto-route puis la ligne HT.

DIM : 20 m de long et 3 m de haut.

21.12.89 - 23h30 - Strey-Bracquagnies - 2 témoins

C'était quelque chose d'immense qui prenait plus de toute la largeur du dessus du terril à l'aplomb duquel il se trouvait, au moins une centaine de mètres. La couleur était "zinc mat", très lumineux. L'aspect était solide, mais les contours étaient flous. Il y avait 4 projecteurs ou gros phares, en ligne, qui portaient leur lumière vers l'avant (vers moi). Mais l'objet, bien que mat, éclairait le terril par sa brillance. La forme de l'objet était ovale pour la moitié supérieure et presque plate, mais bombée quand même, pour la moitié inférieure. Cela ne faisait ni bruit, ni fumée, ni odeur. A un certain moment, l'objet a basculé de 30 à 45° et s'est mis à bouger, d'abord doucement (10 km/h), puis brutalement pour partir plus vite que l'éclair. (figure 2.25).

DTP : 500 m - DIM : 100 m de long - ALT : 40 m



Figure 2.25

13.01.90 - 20h40 - Mourcourt - 3 témoins

Seule la partie inférieure de l'engin était visible car elle était éclairée par un très puissant faisceau de lumière blanche couvrant toute la surface inférieure de l'engin qui avait un aspect métallique. Au bout d'un quart d'heure, l'objet a basculé progressivement jusqu'à une inclinaison de 45°. Ensuite sont apparus trois spots alignés sur la partie supérieure de l'engin. 5 petits triangles lumineux en sont alors sortis (2, puis 2, puis 1, par 5 minutes d'intervalle) [...]. Ces triangles alternaient du rouge au vert avec une fréquence d'environ une variation par seconde. Ces triangles étaient allés se fixer plus loin, dans l'air. Trois heures plus tard, les triangles ont réintégré l'engin avec le même ordre que lors de la sortie. L'objet a alors repris sa position horizontale, est monté à la verticale, pour enfin disparaître.

NDA : les appréciations de tailles et de distances sont très imprécises et incitent à considérer le cas comme "observation lointaine".

xx.03.90 - 21h00 - Bastogne - 1 témoin

C'était très gros (50 à 60 m de longueur minimum) et cela avançait lentement (10 km/h max.). Cet engin était muni de 2 gros phares de couleur jaune-blanc et un de couleur orange sur sa base, à l'avant.

Deux plus petits, de couleur orange, de chaque côté de l'appareil, à peu près à moitié de la longueur. Un feu orange clignotant au centre, un phare jaune au bout de l'appareil ainsi que plusieurs petites lampes orange groupées autour de ce dernier. En plus de tout cela, un autre feu se déplaçait tout autour de l'appareil bien que le contour fut éclairé, me semble-t-il, d'une lumière continue. Tout autour de l'engin, une sorte de condensation lumineuse s'était formée et l'ensemble donnait une lumière de couleur laiteuse et opaque. Le sol était éclairé sur une très grande surface. L'engin a courbé sa trajectoire pour aller se stabiliser, durant 5 à 6 s., au-dessus des machines et du broyeur. Les chiens ont eu très peur. L'engin a ensuite démarré à une vitesse incroyable, aussi vite qu'un éclair, en laissant une grande traînée lumineuse derrière lui. De cette traînée est retombée vers le sol comme une poussière incandescente. Mais elle était éteinte avant de toucher le sol.

DTP : "au-dessus du témoin" - DIM : 50 m environ.

xx.03.90 - 22h45 - Boussu - 1 témoin

[...] il était de forme allongée et aplatie, ressemblant à un cigare, mais avec un bombement supérieur. Il y avait 7 ou 8 hublots en forme de trapèze et régulièrement espacés. L'objet était de couleur argent et les hublots de couleur or, il était lumineux.

NDA : date exacte inconnue, mais située vers la fin du mois.

14.04.90 - 22h45 - St-Georges-sur-Meuse - 1 témoin

[...] forme d'un cigare géant, silencieux, sans feux, aux contours arrondis et bien distincts, se terminant en pointe. Il était énorme, 200 ou 300 m de long et devait se trouver à environ 100 m d'altitude, légèrement en oblique.

18.05.90 - 21h45 - Ottignies - 2 témoins

Cet objet est du genre "cigare", c'est-à-dire un ovoïde plat, comme un fuselage d'avion, mais sans ailes et de couleur gris foncé métallisé. Cet engin avait des "hublots" d'où une lumière blanche très éblouissante s'échappait. Les deux premiers hublots étaient encore plus lumineux que les autres. Ces hublots étaient de forme carrée, sauf le dernier qui était rond. En dessous de l'engin, à l'arrière, se trouvait un feu rouge clignotant. L'objet était très lumineux et très silencieux.

NDA : Le témoin, ancien officier de l'air (défense des aérodromes), nous dit être extrêmement habitué à toutes les silhouettes des divers avions et est certain que l'objet en question ne pouvait en être un, quel qu'il soit.

DTP : entre 800 et 1200 m - DIM : 20 m

27.05.90 - 23h30 - Bruxelles - 2 témoins

Il est de forme ovale, de couleur gris foncé. Il est surmonté d'un très gros phare rouge fixe. La base de l'engin est ceinturé de petites ouvertures, ressemblant à des fenêtres, desquelles sortent des lumières multicolores (rouges, vertes, violettes, jaunes, etc.) qui tournent 2 ou 3 fois dans le sens antihorlogique avant de s'é-

teindre, au moment où apparaît sous l'engin un rayon vertical de couleur jaune-orange. Lorsque le rayon s'éteint, les lumières provenant des fenêtres se rallument et se remettent à tourner, doucement [...] l'engin démarre et se retrouve en une fraction de seconde au-delà du canal.

DTP : 200 m - ALT : 30 m - DIM : 20 m de long et entre 1 et 2 m de haut.

06.06.90 - 16h45 - Fleurus - 1 témoin

[...] 2 gros phares blancs, très plats et sans faisceaux, qui restaient immobiles. L'objet, de couleur grise, était ovale devant et semblait se terminer en pointe à l'arrière. Il stationnait à environ 200 m d'altitude.

15.09.90 - 20h10 - Drogenbos - 2 témoins

La forme était une ellipse aplatie dans laquelle on distinguait 5 autres ellipses d'intensité lumineuse différente. Il semblait 10 fois plus gros qu'un Boeing et était parfaitement immobile.

21.09.90 - 21h25 - Jalhay - 1 témoin

Il arrivait à la vitesse d'un avion de chasse, a fort ralenti et s'est arrêté. [...] une forme de cigare avec deux fenêtres à petits carreaux. L'engin a fait demi-tour et a disparu à toute vitesse. En rentrant j'ai constaté que mon téléviseur était plein de parasites colorés.

22.10.90 - 22h35 - Differt - 2 témoins

[...] l'engin vire pour se mettre face à eux, il stoppe. L'engin ne faisait aucun bruit. Il y a une sorte de "pare-brise" à l'avant, avec un tas de petites lumières rouges, vertes, bleues et blanches, clignotantes. L'objet se trouve face à eux, à 40 m de distance et 20 m d'altitude. Il mesure environ 20 m de large et 12 m de haut. La conductrice redémarre en marche arrière et l'engin suit, parallèlement à la voiture, à 10 km/h.

21.01.91 - 19h50 - Overijse - 2 témoins

[...] l'engin semble quasiment immobile. L'objet est rond, imposant, de la taille et de la forme du sommet de la tour de communication de la RTB. Deux gros phares bleus très puissants étaient dirigés vers le sol. L'objet semble posséder des "hublots". Toute la structure de l'engin est clairement visible, il évoque un aspect de "métal brut", mat. Le témoin parle de "construction boulonnée" et d'une couleur bleu-gris, comme du Téfal. Trois lumières blanches sont visibles à l'arrière. Toutes les lumières sont fixes. D'autres lampes, genre néon, sont visibles sur la tranche, parfois longues, parfois courtes. Le déplacement était stable et régulier. Un bruit de petit moteur au son étouffé pouvait être clairement entendu.

DTP : 100 m - DIM : 30 à 50 m de diamètre.

12.03.91 - 20h45 - Marchin - 3 témoins

[...] très bruyant [...]. L'engin semble à l'aplomb d'un grand arbre situé à 150 mètres de distance. Un des trois phares avant illumine vivement une partie de la chaussée et de la pâture. Les deux autres éclairent vers l'avant mais légèrement en oblique. Deux autres feux,

plus petits et rouges, sont visibles entre les deux phares du haut et celui du bas. A hauteur de la ferme, à très basse altitude (3 à 4 m au-dessus du toit), l'ensemble exécute un virage très court, sans s'incliner comme le ferait un avion, passe au-dessus de la route et juste au-dessus d'un des témoins. Le bruit était intense à ce moment. C'est à cet instant qu'il virent la "masse porteuse" : elle est presque ronde, horizontale, massive et sombre. L'épaisseur devait être d'environ 4 à 5 m. Le "projecteur" se promène tour à tour sur un muret, sur un tas de fumier, puis sur un imposant châtaignier. L'engin accélère légèrement et poursuit sa route vers Solières.

14.03.91 - 21h45 - Chercq - 1 témoin

[...] un léger bruit de frottement ou de raclement, pas un sifflement, un bruit comparable à celui que ferait un fer à repasser que l'on passerait sur une planche à clous. Ce bruit semblait plus fort lorsque l'objet se déplaçait. [...] un gros phare blanc, mais aussi une forme, plus ou moins ovale. Les contours étaient nets. La lumière produite par l'engin était éblouissante. Cet objet se balançait parfois de gauche à droite. J'ai pu distinguer une "bosse" sur la partie supérieure, comme un dôme, mais non éclairé. Le gros phare blanc éclairait le sol. Il s'est éloigné lentement, s'est penché, et a filé ensuite à une vitesse plus rapide.

DIM : minimum 10 à 15 m de large

15.04.91 - 23h50 - Waterloo - 1 témoin

[...] de nombreuses lumières sur la circonférence. Cela semble énorme, massif et immobile, juste au-dessus des arbres. La forme de l'engin est arrondie, ovale. Dessous, des spots rouges, bleus et blancs délimitent sa circonférence et 2 puissants phares éclairent vers le bas.

DTP : 100 à 200 m

22.11.91 - 04h10 - Fouches - 1 témoin

[...] seulement un grand fuselage (sans ailes) avec uniquement des lumières jaunes. La vitesse était très lente et l'altitude fort basse (50 m). Il devait être à environ 300 m de distance et devait mesurer dans les 35 m.

04.10.92 - 18h45 - Plancenoit - 2 témoins

[...] un grand rectangle lumineux, doré, qu'il assimile à une baie vitrée, est situé sur le côté de l'objet. Le témoin observe plusieurs éléments moins lumineux dans ce rectangle et n'arrive pas à les interpréter autrement que comme "une présence". L'engin lui-même est de forme allongée, grisâtre et aux contours assez flous. Au dessous se trouve une petite lumière rouge qui clignote très lentement. Aucun bruit n'est perçu.

NDA : Il semble que ce cas soit une observation assez éloignée car, dans le rapport, les tailles, distances et l'élévation sont exprimées en degrés ou en centimètres à bout de bras. Dès lors, les probabilités d'erreurs de perception augmentent de manière significative.

Qu'en dire ?

Ces objets semblent toujours se déplacer de la même manière : bas en altitude, lentement, parfois en zigzags ou en balancement. Ils peuvent également être stationnaires. De même, ils sont tantôt silencieux, tantôt très bruyants. Les lumières exhibées sont tout aussi diverses et variées, les "phares baladeurs" ou "projecteurs" sont également présents.

Au sujet des lumières il semble, par contre, que l'aspect dominant des autres engins, à savoir les 3 ou 4 gros phares jaune-blanc et le gyrophare rouge central, soit quasi absent. Seuls quelques cas mentionnent un clignotant rouge, au-dessus ou au-dessous de l'appareil. Cependant, les témoins gardent bien des impressions de structures, de masses, etc., qui suggèrent la réalité physique du phénomène observé. Ceci est somme toute la seule conclusion que nous puissions tirer, sans nous engager dans des élucubrations hasardeuses et inutiles.

d) les formes de "soucoupes"

22.12.89 - 06h45 - Kain - 3 témoins

[...] un engin, pour lui une soucoupe, avec une forte lumière blanche, comparable aux projecteurs des stades de football. Cet engin était en face de lui (un des témoins), à une altitude d'environ 20 m et distant de 250 à 300 m. Il semblait immobile et muni de lumières bleues, rouges et jaunes. Cette "soucoupe" se déplaçait en tournant sur elle-même. Elle était 4 à 5 fois plus large que haute. Il semblait y avoir sur le dôme une lumière rouge ainsi que des hublots sur la surface de l'engin. Lors de ses déplacements, elle semblait avoir une vitesse voisine des 20 à 30 km/h. La structure semblait être d'un ton bleu-gris.

21.10.90 - 22h13 - Leval-Trahegnies - 1 témoin

[...] il était devant moi, presque à la hauteur de l'église, et semblait se diriger vers Carnières. Sa forme était comme une assiette ou un cendrier rond, de la grosseur d'un avion. De cette forme partait un faisceau lumineux éblouissant, blanc, comme un projecteur de terrain de football. La couleur de l'engin était gris-bleu, comme un chat chartreux, légèrement plus clair. En plus de ce projecteur, il y avait 3 autres lumières : une jaune-orange, terne, une bleue, très pâle et une verte, terne également. Il volait à environ 25 km/h et à 60 ou 70 m d'altitude. J'ai entendu un bruit sourd, comme celui d'un tracteur ou d'un motoculteur. Plus près (à environ 40 m de distance), l'objet ressemblait plus à une "coquille St-Jacques". Les contours étaient nets, l'aspect était solide. J'ai aussi pu observer, sur le "ventre", une sorte de "sas", rectangulaire, d'environ 6 mètres sur 2. J'estime le diamètre de l'engin à plus ou moins 15 m. Cet appareil est resté un moment stationnaire. Ensuite il est parti, d'abord doucement, en oblique, puis très rapidement.

NDA : L'enquêteur mentionne également le fait que des gendarmes en patrouille auraient remarqué un comportement nerveux, inhabituel, des vaches se trouvant dans un pré à quelques 200 mètres de là.

Qu'en dire ?

Peu de cas à vrai dire. En fait, il faut plus considérer ceux-ci comme faisant partie des objets ronds, etc. La conclusion de ces derniers leur est donc également applicable avec, cependant, des effets physiques plus marqués, hélas ! non vérifiés.

e) les "boules", "toupies" et autres formes plus rondes

27.11.89 - 22h00 - Bruxelles - 1 témoin

[...] une boule lumineuse, munie d'un trépied, avec un clignotant sur les pieds avant : un rouge et un blanc. La taille de l'engin semblait être d'environ 7 à 8 mètres de largeur. Le corps de la boule était d'aspect gris sale. Je n'ai entendu aucun bruit.

NDA : Le témoin observa principalement l'engin à l'aide de jumelles.

01.12.89 - 19h20 - Foy - 1 témoin

[...] un objet lumineux immobile au milieu de la prairie, à une distance d'environ 70 m et à environ un mètre du sol. [...] en forme de toupie, il était blanc et lumineux comme un tube néon. Ensuite, l'objet s'élève verticalement de quelques mètres et s'éloigne. Arrivé à proximité d'une rangée d'arbres, l'objet fait un bond pour passer au-dessus de la cime puis continue sa route.

30.03.90 - 22h30 - Renaix - 2 témoins

[...] une boule rouge vif qui restait stationnaire, juste à côté du pylône de la ligne HT. La lueur rouge semblait pulser rapidement. Un des témoins pense avoir vu des reflets rouges sur le dos des vaches qui se trouvaient dans la prairie. [...] L'objet fit un mouvement descendant qui se terminait en courbe large pour partir dans une formidable accélération.

03.08.90 - 22h10 - Hermanne - 4 témoins

[...] une boule lumineuse venant du NE, se dirigeant vers l'ouest. Cela ne faisait aucun bruit, jusqu'au moment où cette boule arriva au-dessus de la ligne HT. A ce moment, les pylônes ont commencé à émettre des sifflements très perçants. Cela ressemblait au morse. Lorsque le phénomène s'est éloigné des pylônes, le sifflement a cessé.

14.12.90 - 22h55 - Tombeek - 2 témoins

A 100 m de distance et 20 m d'altitude, une sphère lumineuse, verte à l'avant, jaune très clair à l'arrière, suivie d'une trace lumineuse de 2 m de longueur. Elle évoluait à vitesse très élevée, dans le plus grand silence. Sa dimension apparente était celle d'un ballon de football.

09.02.91 - 22h00 - Montigny-le-Tilleul - 2 témoins

[...] un point lumineux grossir régulièrement et rapidement pour former un cercle lumineux, incandescent, d'une lumière forte mais pas aveuglante. L'engin semblait distant d'environ 40 ou 50 m. L'objet s'est stabilisé, puis s'est à nouveau rapproché. Ensuite, cette "boule" a tourné sur elle-même et des flammes sont sorties en direction du ciel. Enfin, l'objet "en feu" nous a donné l'impression de repartir. Nous n'avons entendu aucun bruit. Ses mouvements étaient circulaires et un peu fous, comme désordonnés, comme dansants.

03.11.91 - 17h30 - Rebecq-Rognon - 2 témoins

[...] en dix secondes, cette lumière a décuplé de volume. La lumière semble de forme ovoïde, de couleur blanche au centre, comme du métal en fusion, le pourtour est rendu orangé par une auréole de petites flammes qui "irradient". Ensuite, cette boule se contracte pour redevenir un point brillant. Un peu plus tard, quelques degrés plus à gauche, le même phénomène recommence.

NDA : l'effet de grossissement et de contraction peuvent être imputés à un éventuel mouvement dans l'axe de vision des témoins.

Qu'en dire ?

J'ai volontairement réduit le nombre des cas présentés ici, car finalement ces observations recèlent bien peu d'informations exploitables. Il est donc inutile de faire couler l'encre pour le plaisir. La seule chose qui puisse être soulignée est la description des boules rouges et "pulsantes", qui pourrait bien se rattacher aux triangles, puisque nous avons vu que le "gyrophare" rouge semblait avoir la faculté de se mouvoir de manière indépendante.

TROISIEME PARTIE : CONCLUSION

Après avoir effectué ce petit "tour du propriétaire", nous voici devant la lourde tâche d'établir notre "état des lieux". Autrement dit, nous voici devant ce que nous essayons à tout prix d'éviter, mais que le lecteur attend peut-être avec impatience : les conclusions, les hypothèses que nous ("nous qui connaissons le dossier sur le bout des doigts") sommes amenés à formuler. Bref, donner *l'Explication!*

Or, voilà bien ce que nous ne pouvons et ne voulons faire. Pourquoi ? Simplement parce qu'aucune mesure ni aucun document (fut-il celui de Petit Rechain, des radars F-16 ou n'importe quel autre) n'est porteur d'informations suffisamment probantes et irréfutables pour nous permettre d'affirmer quoi que ce soit quant à l'origine du phénomène. Il faut être extrêmement clair à ce sujet.

- Emettre une conclusion allant dans le sens de l'identification du phénomène est impossible et serait une erreur au regard de notre

volonté d'établir une étude totalement objective de ce(s) phénomène(s).

- Emettre des hypothèses équivaldrait à s'engager dans l'une ou l'autre voie, favorisant dès lors celle(s)-ci pour en défavoriser d'autres parce que ces dernières ne "nous inspirent pas". Il n'y a pas de place pour "l'inspiration" ou "l'intime conviction" dans notre conception de la manière d'étudier le phénomène.

Tout ce que nous pouvons faire est d'essayer d'écarter certaines solutions proposées, de manière à travailler par élimination, en examinant d'abord les hypothèses qui font le moins appel à l'extraordinaire. Il faudra donc d'abord estimer la fiabilité d'un témoignage afin d'écarter les canulars et les délires. Ce premier cap franchi, il faudra voir si l'observation peut s'expliquer par des confusions avec des avions ou tout autre aéronef connu, ou encore par une "hallucination" causée par un effet de presse ou de rumeur. Si le cas résiste à cette étape, il faut envisager un phénomène naturel peu ou pas connu du témoin. Si là encore il y a incompatibilité, nous devons conclure que le phénomène observé est bien de nature matérielle et artificielle (entendez par là "un engin construit, produit d'une technologie"). A ce stade et si les caractères d'étrangeté sont importants (en nombre et/ou en qualité), il faut envisager l'hypothèse d'un engin technologiquement en avance sur notre quotidien, tout en tenant bien sûr compte de la fantastique imagination dont l'humain peut faire preuve en toute circonstance. Ce n'est que si là aussi, les données restent incompatibles que nous pouvons coller l'étiquette OVNI (Objet Volant NON Identifié) sur le rapport.

Si l'on applique cette démarche à la "vague belge" - en général - et aux exemples (non exhaustifs, loin s'en faut !) donnés dans ce chapitre - en particulier - nous obtenons le résultat suivant :

1) Canulars et délires

Bien entendu, quelques cas furent éliminés par les enquêteurs. Il est probable que l'un ou l'autre aura passé ce filtre et se trouve dans nos dossiers. Mais ces cas ne doivent pas atteindre 1% des témoignages, tant la sincérité des témoins était évidente que le contenu des témoignages nous semblaient et nous semblent encore cohérents.

2) Confusions

Là aussi, bon nombre de témoignages n'atteignirent pas le stade du rapport d'enquête lorsque la probabilité d'une confusion (avec un avion, une étoile, etc.) devenait trop importante. Le principal argument qui permit de garder cette masse de cas est la distance témoin/phénomène qui, dans la grande majorité des cas, était très faible (voir VOB1, page 442). Même en considérant des marges d'erreur énormes (jusqu'à 1 000 % !), il est impossible d'éliminer, par la confusion grossière, la majorité des témoignages.

En ce qui concerne l'effet de presse ou de rumeur, s'il a dû jouer pour quelques cas, il ne peut expliquer le phénomène dans son en-

semble pour essentiellement deux (bonnes) raisons :

a) la presse ne parlait plus d'OVNI en Belgique depuis 1972 et lorsque les premiers articles commencèrent à remplir notre actualité, nous étions déjà en possession de quelques dizaines de témoignages cohérents, tant par les descriptions que par la chronologie des événements rapportés.

b) nous avons gardé "secret" plusieurs petits détails qui continuèrent de se confirmer tout au long de ces quatre années. Ce choix, que nous avons fait en son temps, au détriment de l'information totale du public, se révéla avoir été de bonne augure, car c'est ainsi que nous avons pu garder nos outils de tri et séparer les cas "portrait-robot" des cas "originaux" au fil du temps.

3) Phénomène naturel

Un phénomène naturel n'aurait pas permis des descriptions de masse consistante ni des détails de structure bien nets comme cela nous fut rapporté avec une telle constance. Les phénomènes naturels sont beaucoup plus changeants au niveau de la forme. De même, lorsqu'il s'avérait que cette solution puisse être probable, l'enquêteur coupait court à l'enquête et nous transmettait une brève note identifiant le phénomène. Il est en effet inutile de noyer les cas intéressants dans une masse d'observations pour lesquelles l'identification est trop présumable.

4) Phénomène artificiel

a) plus lourd que l'air

Cette éventualité semble s'exclure par l'absence des phénomènes physiques qui sont liés à ce genre d'appareil (souffle, bruit, etc.). C'est encore la faible distance témoin/phénomène, combinée avec la qualité des descriptions, qui nous permet d'écartier cette possibilité;

b) plus léger que l'air

Il s'agit de la seule hypothèse qui puisse valablement tenir la route sur presque toute la longueur. Il faut cependant considérer un engin construit, révolutionnaire de conception, avec des matériaux très légers et très résistants et muni d'un système de propulsion puissant et léger. Bref autre chose qu'un simple dirigeable ou ballon télécommandé.

Techniquement, créer un engin qui puisse effectuer un vol silencieux (ou presque), volant à basse altitude, muni de feux orientables, etc., est tout à fait à la portée de notre technologie. Néanmoins, cette hypothèse est mise en difficulté pour les raisons suivantes :

- il y eut plusieurs observations en pleine tempête. La force du vent aurait donc eu vite fait de malmener ce genre d'appareil. Or les témoins insistèrent pour souligner le fait que l'engin semblait évoluer exactement comme s'il n'y avait pas eu la moindre brise (voir, par exemple, le cas de Wodecq, cité à la fin de la page 84 du présent ouvrage et VOB1 pp.154-155);

- les observations (citées au point J) qui mentionnèrent des lumières rouges (la grappe) se déplaçant indépendamment de l'objet principal reste difficilement explicable;

- l'engin nous fut souvent décrit comme étant capable d'accélération *très importantes*. Ce qui est peu compatible avec un plus léger que l'air.

Au vu de tout cela, il semble bien que nous ayons suffisamment d'éléments pour affirmer qu'il s'agissait bien d'*objets matériels et artificiels, produits d'une technologie, aux performances remarquables*. Mais l'origine de ceux-ci demeure, malgré toutes les analyses entreprises, *sans réponse*, la question reste donc ouverte. C'est pourquoi nous demandons que les moyens d'y répondre soient mis en place.

Notes et références :

1. Nous utiliserons le terme "engin", "objet", etc., par commodité afin d'éviter les périphrases longues et inutiles.

2. "La vision - Notions de psychologie", professeur, P. Bertelson, Presses Universitaires de Bruxelles, édition 1984-1985.

3. Le verbe "croire" est trop souvent utilisé à propos des OVNI. Pour nous, il ne s'agit pas de croire ou de ne pas croire, il s'agit d'étudier.

4. Le terme "humanoïde" est également utilisé par commodité et englobe également le terme "humain".

Chapitre 3

RETOUR A PETIT-RECHAIN

Patrick FERRY

L'histoire d'une bien étrange photo

Pour le lecteur qui n'aurait pas eu l'occasion de lire VOB, quelques mots, en guise de rappel, au sujet de l'étonnante illustration ornant la couverture de ce précédent ouvrage, ne seront pas inutiles.

C'est au début d'avril 1990 qu'un jeune homme réussit fortuitement à photographier un objet triangulaire sombre, muni d'un feu blanc à chaque sommet et d'une luminosité rougeâtre en son centre. Le phénomène était silencieux et se tenait immobile dans le ciel nocturne, à quelque 150 m de distance peut-être, et environ 45 degrés d'élévation, au-dessus des habitations ou des jardinets contigus au domicile des deux témoins de cette affaire. (photo 3.1 dans le cahier des illustrations).

P.M.(que je désignerai par ses seules initiales, respectant ainsi sa volonté de conserver l'anonymat), averti par sa jeune fiancée, eut immédiatement la présence d'esprit de saisir le nouvel appareil photographique acquis lors des dernières vacances écoulées, et réalisa deux clichés de l'insolite manifestation. A peine eut-il terminé, que celle-ci se mit en mouvement et disparût aussitôt, cachée par les toitures des maisons voisines. Ceci se passa à Petit-Rechain, commune de la périphérie de Verviers (province de Liège).

Ces deux prises de vues achevèrent le film qui fut développé dans les jours qui suivirent par un laboratoire offrant un tarif avantageux à ce moment. Lorsqu'il le récupéra, P.M. le montra à de nombreux collègues de travail qui, dans l'usine où il était alors employé en qualité de tourneur, oeuvraient dans son atelier. L'un d'eux devait en avvertir un journaliste-photographe de presse établi à Verviers, correspondant de l'agence Belga. Flairant qu'il serait possible d'en tirer profit (les événements de la vague belge avaient créé un marché porteur... ne l'oublions pas !), ce professionnel négocia avec notre amateur chanceux le droit d'exploiter le document au-

près des médias. J'ai bien dit *le* document, car P.M. jeta finalement le second cliché qui n'était rien d'autre qu'une image toute noire. Une reproduction du "triangle" de Petit-Rechain parut une première fois dans le numéro 6 de la revue française *Science et Nature* (novembre 1990), laconiquement et faussement légendée comme suit: "Cette photo d'ovni prise en mars 1990, en Belgique, montre les 'lumières', dont font état tous les témoins de ce type de phénomène, mais les contours de l'engin, pourtant observés à l'oeil nu, sont invisibles : un mystère à résoudre...". Contrairement à ce qui est affirmé, les contours *peuvent* se distinguer sur l'original, à condition de le visionner attentivement sous une intense source lumineuse. Cependant, puisque la structure triangulaire est foncée sur fond également sombre, le contraste des deux est bien sûr faible. Il se perd dès que l'on copie le document et, a fortiori, lorsqu'il est ensuite imprimé. Les diverses agences auxquelles il fut proposé se montrèrent frileuses, en l'absence d'une explication circonstanciée et d'une expertise.

Une journaliste de la station de télévision RTL-TVi tomba sur un des tirages et se rendit au siège de notre association pour connaître son opinion quant à l'authenticité. C'est ainsi que la SOBEPS se trouva de la partie et que je pris contact avec le couple qui eut la bonne fortune de fixer sur la pellicule ce que des milliers de témoins dignes de foi disent avoir aperçu dans le ciel de notre pays depuis novembre 1989.

Les conditions exactes de l'observation de Petit-Rechain, le récit des jeunes gens, la façon dont les photos furent prises, mes tentatives de procéder à une reproduction d'un document semblable au moyen d'une maquette et, enfin, le compte-rendu de l'examen préliminaire mené par le professeur Marc Acheroy et le centre de traitement des signaux, de la chaire d'électricité de l'École Royale Militaire, qui accepta d'entreprendre une étude à l'aide d'un scanner à très haute résolution, ont été exposés dans notre livre précité (pp. 413-418).

Voici encore, pour mémoire, quelques données relatives à la prise de vue: il s'agit en fait d'une diapositive de format 24 x 36 mm (film Kodak Ektachrome ED 200 ASA, de 36 vues). Le cliché réussi est la 35ème exposition du film. Une impression fidèle du document original, *entier* (c'est-à-dire sans recadrage), figure dans le cahier photos de ce volume (photo 3.1). On notera immédiatement la taille importante du sujet par rapport à la surface totale de la diapositive: il remplit quasiment toute la hauteur du cliché, soit en réalité 19 mm. Le lecteur l'aura compris : il n'est plus question ici d'une trace lumineuse informe, floue et minuscule, mais d'une image riche en information ("photographiquement" parlant, s'entend). En la surexposant fortement, on rend plus visible la structure triangulaire "portant" les lumières (photo 3.2 dans le cahier des illustrations). Dans le contexte des événements qui eurent lieu en Belgique, ce type de

document demeure unique à l'heure actuelle. Les dizaines de photographies recueillies depuis novembre 1989 n'offrent rien de comparable, ni en taille, ni en définition.

L'appareil photographique utilisé était de type réflex, équipé d'un objectif zoom 55-200 mm, protégé par un filtre skylight. P.M. choisit la pause B, une ouverture maximale de 4, et une focale comprise peut-être entre 100 et 150 mm.

Une ultime précision: les témoins déclarèrent *ne pas* avoir vu les effets lumineux tels qu'ils sont rendus par la photo; seuls trois petits ronds blancs et une quatrième lueur, au centre, avaient été remarqués. P.M. mit ces curieuses traces sur le compte d'un bougé de l'appareil au moment du déclenchement, étant donnée la lenteur de l'exposition (de 1 à 2 secondes).

Une photo trop belle pour être vraie?

Pourquoi le cacher (puissent les témoins nous pardonner !), au terme de notre première visite à Petit-Rechain, Guy Bleser (notre collaborateur-enquêteur couvrant la région de Verviers) et moi étions perplexes. Malgré leur bonne foi qui semblait manifeste, nous comprenions mal le compte-rendu sommaire et succinct qu'ils firent de leur observation. Une photo aussi extraordinaire que celle qu'ils obtinrent, si elle était réelle, devait, nous paraissait-il, être soutenue par une relation plus étoffée. Les falsifications étant hélas ! légions dans le domaine qui nous occupe, une saine prudence était de mise, nous incitant à la circonspection. Pourtant, cet état d'âme pouvait aussi s'avérer fallacieux...

Maintes fois les enquêteurs de la SOBEPS ont pu vérifier la disparité des comportements de la population face à une observation d'ovni, ou prétendu tel. Cela va de l'enthousiasme le plus délirant (rare, fort heureusement !), à l'indifférence la plus totale (on connaît des cas où le témoin, néanmoins conscient d'avoir assisté à quelque chose d'inaccoutumé, s'étonna de ce que son interlocuteur puisse ainsi investir du temps à le questionner et à tenter de comprendre ce qui avait pu se produire). Le plus fréquemment cependant, ils rencontrent des gens soucieux de rapporter sereinement et fidèlement ce à quoi ils ont assisté, émaillant quelques fois leur récit d'intéressants détails révélant qu'ils firent preuve de curiosité au moment des faits. Les raisons en sont multiples. Il n'empêche que ne pas avoir été plus attentif au phénomène qui nous importe, *nous*, fait bel et bien partie de la palette des réactions communes. Dès lors, l'absence de renseignement ne peut en aucune manière signifier que le cas est forcément douteux. C'est malgré tout ce que plusieurs de nos virulents détracteurs ont sous-entendu à propos de Petit-Rechain. C'était négliger que nous avons envisagé cette éventualité bien avant qu'ils en fussent avisés. De nouveaux contacts et un complément d'enquête nous éclairèrent par la suite sur les possibles et plausibles motivations de P.M. et sa compagne. Mais pour

cela, bien sûr, il fallait précisément retourner sur le terrain... ce que d'aucuns estiment dénué de sens !

Que l'on me permette cette digression : l'entrevue avec le témoin, ses proches et son entourage, est l'*unique* moyen que possède l'enquêteur de rassembler les bribes d'information, c'est un truisme de le souligner. Pour ce faire, ses seules "armes" sont l'amabilité et... la ténacité. La matière première de l'enquêteur, c'est une histoire que le témoin *consent* à lui confier. Plusieurs visites et déplacements seront parfois nécessaires pour en posséder tous les éléments. C'est là qu'intervient la persévérance de notre collaborateur. Elle déterminera aussi son choix de retourner sur les lieux mêmes, d'explorer les environs, relever des orientations, prendre des croquis, dresser des plans, interroger l'une ou l'autre instance ou institution, ainsi que le soin qu'il apportera à vérifier telle séquence, recouper diverses données, etc. Rappelons qu'un enquêteur de la SOBEPS n'est pas un agent des services spéciaux, n'a *aucun* statut officiel, n'est mandaté par personne, et a moins de prérogatives qu'un chef scout; il utilise son propre petit matériel (un enregistreur portable, une boussole, un appareil photo, dans les meilleurs cas), paie son essence, investit (beaucoup !) de son temps; enfin, il n'hypnotise pas les témoins, ne les soumet pas au détecteur de mensonges, n'extorque pas des aveux. Le jeu consiste donc, simplement - si je puis dire ! - à se retrouver devant un gigantesque puzzle... dont personne ne peut préjuger que toutes les pièces sont bien originales, voire complémentaires. Ceci pour en arriver à redire à nos antagonistes que "l'art est difficile et la critique aisée", que nous ne pouvons compter que sur la bonne volonté et les moyens du bord, que nous pouvons nous tromper, mais que tout le monde y perdra... s'ils tirent sur l'ambulance !

Or donc, pour en revenir à Petit-Rechain, l'idée d'une supercherie nous avait effleuré avant quiconque. Des témoins peu loquaces, un professionnel de la photographie - et, qui plus est, monnaie la "preuve" - ... il n'en fallait pas davantage pour que l'on crie à la mystification. Type de scénario : P.M. "fabrique" un faux et charge un tiers introduit dans le monde de la presse de le diffuser et le rentabiliser. Variation sur un même thème : le photographe professionnel est l'auteur du trucage (quoi de plus simple pour un homme de métier !) et monte de toutes pièces une fable avec deux complices, lesquels feront les "témoins" parfaits d'un insolite phénomène, dont ils prétendront avoir pris une photographie...

Un témoignage cohérent

Accompagné du responsable du réseau d'enquêtes de la SOBEPS, je rendis une nouvelle visite à P.M. et sa fiancée, en avril 1991. Au cours de cette entrevue, nous essayâmes de leur faire spécifier diverses phases de leur observation et des étapes qui suivirent. Le récit qu'ils nous firent fut absolument conforme à leur pre-

mière relation, même si nous pûmes constater quelques oublis, bien légitimes en raison du temps écoulé. A vrai dire, nous n'apprîmes rien de fondamentalement nouveau, hormis quelques précisions sur la manière dont la diapositive entra en possession du photographe professionnel, et sur l'intérêt de P.M. pour la photographie en général. En fait, je remarquai que sa culture, en cette matière, avait évolué depuis notre première rencontre. Il me montra des clichés qu'il avait entre-temps réalisés, de sujets variés, et même des effets (bien connus) de dédoublement de la pleine lune, dus vraisemblablement aux lentilles du zoom de l'appareil, et à propos desquels il demanda des éclaircissements. Il nous expliqua que, stimulé par l'aventure vécue en avril 1990, il devint plus actif et désireux d'exploiter au mieux les possibilités du matériel qu'il avait acheté. Plusieurs de ses collègues de travail partageant le même hobby, mais plus expérimentés, dit-il, avaient constitué une sorte de photo-club aussi convivial qu'informel, au sein de l'atelier de l'usine. Régulièrement, durant les pauses, l'un ou l'autre montrait au groupe ses dernières réalisations, qui étaient ensuite examinées et discutées. Cette émulation sympathique permettait à chacun de progresser en tenant compte des conseils avisés prodigués par les aînés.

Au long de cette conversation, il apparut de plus en plus patent que, pour P.M., l'attrait *majeur* de son observation résidait davantage dans le fait de prendre une photographie d'un sujet sortant du quotidien, plutôt que de se concentrer sur le phénomène *proprement dit*. Là résidait *véritablement* sa motivation profonde. C'est ce qu'il nous avait déjà expliqué précédemment, mais tout son discours nous le confirmait cette fois-ci. Solidaire de sa démarche, quoique plus en retrait, sa compagne n'y prêta pas plus d'intérêt. Ce qui lui importait et l'exaltait, c'était précisément que son fiancé puisse, rapidement, trouver son matériel, le mettre en batterie, s'assurer d'un bon point d'appui contre l'arête d'un mur, choisir l'ouverture, viser, faire la mise au point, s'efforcer de ne plus bouger et réaliser ses prises de vues. Pour elle aussi, cette entreprise l'emportait sur la compréhension de ce qui se tenait au-dessus de leurs têtes. D'ailleurs, ajoutèrent-ils l'un et l'autre, tant de personnes habitant la région de Verviers avaient déjà décrit cet objet singulier, qu'ils étaient tous deux persuadés que leur témoignage serait par trop tardif et inutile.

Après avoir recueilli, dans l'atelier, l'avis de ses camarades sur l'insolite image qui avait impressionné son film, P.M. la remisa au fond d'un tiroir, jusqu'à ce qu'un nouveau venu vienne lui proposer d'en acquérir les droits...

Sans nul doute m'objectera-t-on que je me place dans la perspective où cette narration est prise au pied de la lettre et considérée comme vraie. Ce n'est pas ce que j'affirme. Je n'en sais rien. Je dis seulement que cette version tient la route et s'inscrit dans une certaine logique.

En mars 1993, je contactai L.R., travaillant également à l'usine qui employait P.M. au moment des faits. Lui aussi avait vu, quelques jours plus tard, après les proches collègues de P.M., la fameuse diapositive qui circulait dans l'entreprise. Ayant un photographe de presse dans ses relations, il lui en fit part, pensant que cela intéresserait sûrement les médias. C'est là que G.M. entra en scène. Bien que l'affaire remontât à près de trois ans, L.R. se souvenait parfaitement de cet épisode et me confirma en tous points les déclarations de P.M. Je le priai de me communiquer les identités des autres collègues concernés, ce qu'il accepta volontiers. En possession des renseignements, je fus en mesure d'enregistrer les "dépositions" de Messieurs T.B., D.L., D.J. et J-L.B. Sans m'attarder sur des détails qui deviendraient fastidieux, je puis certifier que la substance de leur récit fut identique, corroborant et complétant ainsi parfaitement les dires de P.M., puis de L.R.

En outre, deux de ces personnes avaient bel et bien vu la *seconde* diapositive, ratée, exempte d'image, et dont se débarrassa finalement P.M. Tous également assurèrent que c'était bien L.R. qui fit connaître le document à un professionnel de son entourage. Enfin, à la question de savoir quelle fut l'attitude de P.M. lorsqu'il leur présenta sa réalisation, il me fut répondu, à l'unanimité, qu'elle était des plus sereine et détachée. C'est quelqu'un de réservé, m'assura-t-on, qui ne fit pas état de son aventure en dehors du cercle restreint de ses camarades de travail, amis et parents. Il leur rapporta les choses de la manière dont il nous le fit plus tard, en s'attardant surtout à l'aspect photographique de ce qu'il ne considérait que comme un incident banal.

Voilà jusqu'où il m'a été possible d'aller à propos du témoignage en lui-même et des déclarations des tierces personnes qui se trouvèrent citées. A aucun moment n'est apparue de raison de mettre en question l'intégrité des intervenants. Je persiste donc lorsque j'écrivais, plus haut, que le récit des témoins principaux est cohérent.

Tel est aussi le comportement du photographe de presse, à présent détenteur du copyright protégeant le document de Petit-Rechain. N'oublions pas que son métier est précisément de débusquer l'information et les images qui sortent du quotidien et de les revendre. Ce serait lui faire un procès d'intention que de l'accabler d'avoir été à l'affût et déniché ce après quoi tout le monde courait à l'époque des grands moments de la vague belge.

De la difficulté d'analyser une photographie

P.M. ayant aimablement accepté de laisser l'original "en dépôt" à la SOBEPS, je me mis en quête d'un expert pouvant entreprendre une recherche utile. Je me tournai en premier lieu vers le représentant de la marque Kodak en Belgique, pensant qu'un pareil document ne pouvait que susciter l'intérêt du fabricant du support. Son

directeur des relations publiques abonda dans ce sens mais, après qu'il eut effectué quelques démarches, m'avertit, navré, que le laboratoire et le spécialiste que j'escomptais n'existaient pas dans notre pays. Peut-être les trouverait-il en Allemagne, et encore rien n'était moins sûr. Je frappai ensuite à la porte de l'Institut National de Radioélectricité et Cinématographie (INRACI), à Bruxelles, qui forme notamment des techniciens en photographie. Le responsable du cours de sensitométrie que je consultai me conseilla de solliciter l'aide d'un département des laboratoires Agfa-Gevaert. Ce que je fis. Malheureusement, il me fut répondu que le temps manquait pour se consacrer à une analyse. C'est alors que la chance nous sourit à l'occasion d'un rendez-vous où nous convièrent deux physiciens de l'Université Libre de Bruxelles, des confrères de Léon Brenig avec qui je m'y rendis. Ceux-ci nous encouragèrent à prendre contact avec le professeur Marc Acheroy, à l'École Royale Militaire. La suite est connue et a été relatée dans VOB. Dans ces pages, Marc Acheroy résuma le traitement informatique auquel il avait soumis l'image de la diapositive, ce que montrait cette opération et ce qui serait entrepris ultérieurement par des étudiants de son laboratoire.

Ceux qui nous adressèrent des critiques sévères à cet égard, semblent ne pas avoir compris que ces premiers écrits ne constituaient qu'un texte préliminaire et qu'il faudrait davantage de temps pour - éventuellement - en savoir plus. On alla même jusqu'à nous reprocher d'avoir publié cette photographie de Petit-Rechain... puisque nous n'avons pas été capables de l'authentifier ! "(...)Que les responsables de ce groupement d'enthousiastes prouvent qu'ils nous montrent d'authentiques OVNI ou, qu'en l'absence de telles preuves, ils se taisent, modestement !", écrivit Marc Hallet dans *La vague OVNI belge' ou Le Triomphe de la désinformation*¹.

Beaucoup ignorent - ou feignent d'ignorer - les difficultés qui peuvent se cacher derrière ces quelques mots: "analyser une photographie". Des centaines de photos d'OVNI ont été publiées, ça et là, mais rares sont les études faites par des spécialistes compétents. J'en connais, peut-être une dizaine, tout au plus, pour lesquelles un rapport étayé et circonstancié est disponible. Cela ne se bricole pas dans la pénombre d'une chambre noire ni en tapotant un écran d'ordinateur, et on ne s'improvise pas expert en physique optique, en chimie de la photographie ou en restauration d'image. Et bien sûr... il faut du temps et être particulièrement motivé. Ces deux derniers critères suffiront déjà à restreindre grandement le nombre de candidats ! Aurait-on souscrit à toutes ces conditions et bénéficierait-on des meilleurs ingénieurs et de l'équipement de pointe le plus onéreux, rien ne garantit que l'examen débouche sur une conclusion formelle. En clair : on ne possède pas encore, à l'heure actuelle, le moyen infallible de déterminer si certaines photographies, montrant par exemple un ovni, sont authentiques ou ré-

sultent d'un trucage. J'ai pris la précaution de dire *certaines* photographies, car il est des exemples où les éléments figurant dans l'image permettent un verdict. Il se trouve que, pour corser le problème, les OVNI allégués sont généralement saisis sur fond de ciel, ce qui limite par la force des choses les autres références telles que avant-plan et/ou arrière-plan, bien propices pour une analyse. Comble de malchance, pour la plupart, ces photos sont faites de nuit ! Dans pareils cas, lorsque l'ovni n'est donc qu'une forme ou une luminosité perdue dans l'espace, *aucun* processus ne nous permet de trancher et d'établir si on affaire à un original ou un faux. Ceux qui s'attendent donc à ce que la photographie de Petit-Rechain révèle tout de go l'adresse de l'ingénieur mystificateur, la base d'attache du superprototype ultra-secret, ou... l'âge du pilote du vaisseau extraterrestre, risquent la grosse déception!

Réalisez vous-même votre photo d'OVNI !

Quoi de plus simple, en effet, puisque l'on nous dit qu'il suffit d'un peu de carton, d'un tube de colle, d'une paire de ciseaux et d'une lampe ! Dans le paragraphe intitulé "Réactions assassines" du chapitre 5 de ce livre, Michel Bougard évoque l'essai de reconstitution de la photo de Petit-Rechain entrepris par le journaliste Gaston Lecocq, et publié en page 11G dans *La Meuse-La Lanterne* du vendredi 31 octobre 1991, dans l'encart intitulé: "L'ovni que nous avons photographié" (photo 3.4 dans le cahier des illustrations). Bien que l'on n'y voie pas grand'chose, en dehors de quatre petits ronds de lumière sur fond noir (pour lesquels "il nous a fallu pas moins de quatre heures de travail", écrit le journaliste !), André Lausberg, chef de travaux à l'Institut d'astrophysique de l'Université de Liège, interviewé par Gaston Lecocq dans l'article principal, déclara avec enthousiasme à propos de la reconstitution : "Enfin, à propos de vos photos, je trouve que le travail que vous avez réalisé est extraordinaire et contribuera sûrement à faire éclater la vérité"... Rendons grâce à Gaston Lecocq d'avoir néanmoins eu la prudence de finir son texte par : "Ce qui ne veut pas dire que la photo présentée en couverture du livre de la SOBEPS en soit un (de trucage)"... Il est surprenant que Monsieur Lausberg ne sache pas que l'on peut pratiquement tout recréer en matière d'image, de nos jours et en y mettant le prix. Steven Spielberg ne nous a-t-il pas montré des dinosaures plus vrais que nature (et qui bougent !) paissant paisiblement dans un parc du jurassique ?!...

Une seconde tentative d'imitation du document de Petit-Rechain émana de deux membres de l'Institut d'astrophysique de l'Université de Liège, proches du fameux "Groupe des Dix", les scientifiques liégeois emmenés en croisade par le même André Lausberg.

Ce document parut dans l'article de *Science & Vie Junior* (dossier hors série, n° 11, janvier 1993) consacré à la vague belge. Il figure en regard d'un tirage de l'original de Petit-Rechain, que les

deux auteurs de l'article qualifient eux-mêmes de "photo du siècle". Ils précisent dans la légende qui l'accompagne, et à propos du bricolage (sic) des membres de l'Institut d'astrophysique de Liège: "(...) ils ont fabriqué une jumelle parfaite de la photo suspecte".

Quelque peu agacés par *Science & Vie Junior* qui supprima leur propre commentaire et imprima leur photo ...à l'envers !, ils déclinèrent dans un premier temps ma proposition de nous permettre de la présenter ici. Quelques jours plus tard, cependant, au moment où se clôturait la rédaction de cet ouvrage, l'un d'eux, M. Magain, reprit contact pour nous autoriser à le faire sous réserve d'insérer également le texte l'accompagnant. C'est volontiers que nous respectons cet engagement et remercions ces deux chercheurs d'avoir reconsidéré notre requête.

Analyse de la "photo de Petit-Rechain"

P. Magain et M. Remy,

Institut d'astrophysique, Université de Liège,

26 janvier 1994.

Comme ce fut sans doute le cas pour beaucoup de gens, notre curiosité fut éveillée à la vue de la "photo de Petit-Rechain", reproduite en couverture du livre "Vague d'OVNI sur la Belgique". Certaines caractéristiques de ce cliché, ainsi qu'une série de contradictions internes dans les déclarations des témoins et d'incompatibilités entre les témoignages et la photographie elle-même nous suggérèrent immédiatement la possibilité d'un trucage. Possibilité envisagée par les membres de la SOBEPS eux-mêmes qui tentèrent, mais sans succès, de reproduire la photo au moyen d'une maquette en bois.

C'est stimulés par leur conclusion (selon laquelle, si trucage il y avait, des moyens beaucoup plus sophistiqués que le "jouet" qu'ils avaient conçu avaient été mis en oeuvre) que nous avons tenté de reproduire les caractéristiques essentielles de cette photo au moyen de trucages aussi simples que possible, et accessibles à tout photographe amateur.

Armés d'un appareil photo Nikon FM, d'un trépied, d'une vitre, d'une boîte en carton, de deux lampes, de quelques morceaux de carton, d'un poinçon, d'une paire de ciseaux, d'un rouleau de papier collant, d'un morceau de fil de fer, d'une craie, d'un feutre rouge et d'une pochette en plastique, nous nous mîmes au travail dans une pièce obscure.

La caractéristique qui a le plus particulièrement retenu notre attention est le fait que les trois "phares" situés aux sommets du "triangle" présentent une structure analogue, mais semblent animés de mouvements indépendants, qui ne peuvent résulter d'un mouvement d'ensemble, soit de l'appareil photo, soit du sujet. C'est pourquoi, à l'aide d'une lampe et de la boîte en carton percée de trous, nous nous sommes contentés de reproduire la structure d'un seul

"phare", que nous avons photographié à trois reprises, en superposition sur le même cliché, et en l'animant à chaque fois d'un mouvement différent. (Notons que le fait que l'appareil photo prétendument utilisé pour prendre le cliché original permette ou non de telles superpositions ne change rien à notre propos puisque, d'une part, d'autres trucages peuvent être imaginés et, d'autre part, rien ne prouve que cet appareil-là soit réellement celui avec lequel la "photo de Petit-Rechain" a été réalisée.)

Le résultat de nos essais est reproduit sur la photo 3.5 (dans le cahier des illustrations). Il montre clairement qu'un trucage réalisé à l'aide de moyens rudimentaires permet de reproduire les caractéristiques les plus surprenantes de la photographie de Petit-Rechain. L'utilisation de filtres adéquats aurait pu, sans le moindre problème, augmenter encore la similitude entre l'original et le résultat de notre trucage.

Nos quelques essais montrent clairement qu'il n'y aurait aucune difficulté majeure à produire une telle photographie par trucage, voyons maintenant ce que nous apprend l'examen des témoignages, tels qu'ils sont reproduits dans "Vague d'OVNI sur la Belgique".

La SOBEPS prend connaissance de l'existence de la "photo de Petit-Rechain" seulement quatre mois après qu'elle ait été réalisée au début d'avril 1990, soit le 4 ou le 7. L'auteur présumé de la photographie précisant que le ciel était couvert mais sans pluie, nous pouvons d'emblée éliminer la seconde date car le ciel fut pratiquement sans un seul nuage pendant toute cette journée. La météo du 4 avril est, par contre, compatible avec la déclaration du témoin, bien qu'il ait beaucoup plu dans toute la province ce jour-là.

On constate plusieurs invraisemblances et contradictions dans les deux témoignages : celui de P.M., l'auteur présumé de la photo et celui de Mlle S., son amie. On nous apprend tout d'abord que c'est S., étant sortie avec le chien, qui appelle P.M. pour observer un objet bizarre, pratiquement immobile, dans le ciel. P.M. a le temps d'aller chercher son appareil photo et de réaliser deux clichés du phénomène, avant de voir celui-ci s'éloigner lentement vers le nord. Par contre, pour S., "le phénomène est parti d'un coup, pffuit...!". Mais elle avoue ensuite ne pas l'avoir vu se déplacer, car elle ne faisait plus attention. Comportement étrange que celui de cette jeune fille qui, non seulement se contredit mais, en outre, si l'on croit sa dernière version, trouve l'apparition suffisamment bizarre pour appeler son ami, puis se désintéresse aussitôt du phénomène.

Le comportement de P.M. ne nous paraît pas beaucoup plus rationnel, lui qui, après avoir réalisé la seule photo "valable" de l'OVNI dont on parle tant, la laisse dormir plusieurs mois dans un tiroir après l'avoir montrée seulement à quelques amis et connaissances.

Autre élément troublant : alors que la description de l'OVNI par P.M. et par S. correspond assez bien à l'OVNI-type de la "vague belge", elle n'est pas entièrement compatible avec la photographie. Ainsi, selon P.M., la dimension apparente de l'objet était de quelque 5 cm à bout de bras, soit plus ou moins 3 à 5 degrés sur le ciel, ou encore 6 à 10 fois le diamètre de la pleine lune. Dès lors, le diamètre apparent de chacun des "phares" devait être au moins égale à celui de la Lune. Dans ces conditions, étant donné le pouvoir de séparation angulaire de l'oeil et sa capacité à distinguer des détails contrastés, on aurait pu s'attendre à ce que les témoins aient remarqué la structure complexe des phares, si évidente sur le cliché. Or, ils les décrivent comme des "feux ronds", ou des "points lumineux ronds", exactement comme s'ils voulaient, par leur témoignage, faire mieux coïncider le résultat de leur photographie avec le portrait-robot de l'OVNI-type de la vague en cours.

D'autre part, le témoin principal précise que la photo a été réalisée avec un zoom de focale variant entre 55 et 200 mm, et un temps de pose de une à deux secondes, l'objectif étant appuyé contre l'arête d'un mur. Dans ces conditions, il nous paraît inévitable que l'appareil photographique ait bougé pendant la pose, ce qui est d'ailleurs confirmé par P.M., qui est "sûr d'avoir inévitablement quelque peu bougé en pressant le déclencheur". Or, si l'examen du cliché indique bien des mouvements, ceux-ci, on l'a vu, sont incompatibles avec un mouvement d'ensemble et, donc, avec un "bougé" de l'appareil photo. On a donc, encore une fois, contradiction flagrante entre le cliché lui-même et la description faite par les témoins des circonstances de la prise de vue.

On peut enfin déplorer que la deuxième photo ait été perdue.

En conclusion, vu la facilité de produire la "photo de Petit-Rechain" par trucage, vu les invraisemblances dans les témoignages et, surtout, les contradictions entre ceux-ci et la photographie elle-même, nous ne pouvons qu'émettre les plus nettes réserves quant à l'authenticité de ce document qui constitue une des pièces majeures de la "vague belge".

C'est certainement l'essai le plus réussi et je conviens qu'il offre effectivement un air de famille prononcé avec l'original de Petit-Rechain. Néanmoins, comme il a été réalisé par la technique du masque, cette similitude n'est peut-être qu'apparente. Il en sera question plus loin.

Concernant les remarques et objections émises par M.M. Maguin et Remy sur l'invraisemblance des témoignages de P.M. et son amie, mais aussi au sujet de la prise de vue, je me dois d'informer le lecteur qu'elles sont basées sur ce qui fut écrit dans le premier livre de la SOBEPS et qu'ils ignoraient, par conséquent, ce qui se trouve publié à ce propos dans le présent volume qui lui fait suite. Ainsi, par exemple, lorsqu'ils soulignent, parlant des "phares" de l'objet

que l'"on aurait pu s'attendre à ce que les témoins aient remarqué la structure complexe des phares, si évidente sur le cliché"... Il me faut rectifier et signaler que P.M. précisément - comme dit plus haut - affirma ne *rien* avoir vu de semblable, supposant que cette "structure complexe" résultait d'un bougé durant l'exposition.

Enfin, bien que la méthode utilisée soit, somme toute, analogue aux deux autres, un troisième essai est à épingle. On le trouve dans le chapitre "The photographic evidence" d'une brochure², éditée à compte d'auteur par Wim van Utrecht, responsable du groupement anversois SVL (Studiegroep voor Vreemde Luchtverschijnselen). van Utrecht ne croit pas en l'authenticité de l'original et ne s'en cache pas. Dans un courrier du 31 octobre 1992, il confirme d'ailleurs : "(...) Si la dia de Petit-Rechain est un faux établi - et j'ai fait mienne cette thèse - il n'y a aucune garantie que le photographe/témoin dise la vérité quand il explique comment il a obtenu cette photo." La seconde partie de la proposition paraît sensée..., mais nul ne sait ce qu'il en est de la première !

Ceci dit, van Utrecht a usé d'un astucieux procédé pour restituer les curieux "filaments" de lumière visibles sur la diapositive de P.M. Il le décrit en page 11 de sa publication : "Des essais de reconstitution de la diapositive de Petit-Rechain, en utilisant deux morceaux de carton de couleur (un bleu et un noir), une paire de ciseaux, une aiguille, un jeu de trois lampes de 60 watts ainsi qu'un petit spot, ont abouti à une image comparable à l'original. L'auteur a procédé de la manière suivante : un petit triangle fut découpé dans le carton noir et collé sur le bleu. L'aiguille servit à percer une série de minuscules trous dans les coins et au centre du triangle. Le carton bleu avec le triangle noir au milieu fut ensuite maintenu devant les quatre sources lumineuses et photographié. Un bougé délibéré provoqua les traces de lumière qui, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, ne présentaient pas toutes un aspect identique et ne partent pas dans la même direction, pour chacune d'elle. Tout comme pour la photo de Petit-Rechain, les traces les plus proches du cadre inférieur de l'image présentent la forme la plus allongée. Ceci indique un mouvement de translation dont le centre se situe quelque part au-delà du sommet de l'image. L'étrange luminosité de l'arrière-fond et l'aura rougeâtre entourant les lumières figurent aussi sur la photo recréée (sans faire appel à un effet particulier), ne laissant ainsi aucune anomalie inexplicée." Ici aussi, le lecteur appréciera, en comparant la tentative de van Utrecht (photo 3.6 dans le cahier des illustrations) à l'original de P.M.

L'analyse d'un vrai faux

Que se passe-t-il si l'on soumet le faux délibéré de Wim van Utrecht au même protocole d'examen que la photo de Petit-Rechain, me demandais-je alors ? La confrontation ne pouvait qu'être intéressante. J'allai une nouvelle fois à l'École Royale Militaire im-

portuner Marc Acheroy qui, avec beaucoup de complaisance, se remit au travail et rédigea quelques semaines plus tard un bref rapport dont voici un extrait :

"Comparaison entre le 'faux' de W. van Utrecht et le 'vrai' de Petit-Rechain.

La comparaison de la diapositive de Petit-Rechain (dénommée DPR dans ce qui suit) et du négatif de W. van Utrecht (dénommé NWvU) conduit aux trois constatations suivantes:

1. *L'analyse des trois composantes de couleur (rouge, vert, bleu) montre que la dimension des feux lumineux est la même dans les trois composantes pour le NWvU, mais va par contre en croissant fortement en fonction de la longueur d'onde dans la DPR. Ceci peut s'expliquer facilement par le procédé utilisé pour obtenir le NWvU (masque perforé de trous, placé entre l'appareil photo et la source lumineuse).*

2. *Dans le NWvU, le mouvement des lumières est le même que celui de la surface triangulaire. Dans la DPR, le mouvement des lumières est différent de celui de la surface triangulaire.*

3. *Dans le NWvU, au sein d'une même lumière, les 'cordons de lumière' ont tous la même direction; ce n'est pas le cas dans la DPR.*

On peut donc tirer la conclusion suivante: ce n'est pas en utilisant la méthode du NWvU que la DPR a été formée (...)"

En fin de compte, et n'en déplaise à Marc Hallet, il ressort que les trois essais mentionnés ci-avant, puisque tous réalisés à l'aide d'un support troué, faisant office de masque placé devant une source lumineuse, sont incompatibles avec certaines des caractéristiques de l'original de Petit-Rechain, au phénomène de saturation des luminosités près, toutefois, qui n'a pas été étudié dans le cas des deux premiers.

Avant d'en terminer avec *Triangles over Belgium*, il convient encore de relever quelques informations inexactement restituées. Ainsi, par exemple, est-il écrit en page 11 : "(...) la position redressée de la forme triangulaire dans l'image est, pour le moins qu'on puisse en dire, inhabituelle (d'après le témoin l'objet était proche de l'horizon et non au zénith)"... Erreur : P.M. déclara qu'elle se tenait environ à 45 degrés d'élévation, et non bas sur l'horizon. Dans le paragraphe qui suit, on lit : "(...) il est inconcevable que le photographe fut capable de garder l'objet en place dans le viseur pour plus d'une minute (...)" Faux également : P.M. précisa que l'exposition dura de une à deux secondes. Quant au jugement suivant, il relève d'un a priori : que P.M. jeta la deuxième diapositive ne montrant rien, pour ne conserver que celle que l'on connaît, n'implique pas que l'acte soit "hautement suspect", comme le dit Wim van Utrecht dans le chapitre en question. Enfin, n'est-ce point spécieux

d'affirmer que soit lourde de conséquence la proximité (?) de la date présumée de l'observation (début avril) avec le premier avril... jour élu des farceurs en tous genres ?!

Notons que de semblables objections contestables sont exprimées par Marc Hallet dans sa brochure déjà citée, démontrant en outre que son auteur est imparfaitement informé en matière de photographie.

Le rapport final du Professeur Acheroy

Tandis qu'une certaine presse et quelques-uns s'échinaient à entraîner la SOBEPS sur la voie stérile de la polémique, dans son laboratoire Marc Acheroy poursuivait l'étude en cours de la diapositive. Qu'il me soit ici permis de lui renouveler notre gratitude pour sa sympathique collaboration désintéressée et la confiance dont il honora notre association. Il est à noter qu'un de ses étudiants du centre de traitement des signaux avait d'ailleurs choisi, entre-temps, de travailler sur le document de P.M., dans le cadre de son mémoire de fin d'études ("Détermination de la réponse impulsionnelle d'un système optique dans le but de restaurer les images produites"), pour l'obtention du titre d'ingénieur civil³. Outre la diapositive originale, l'officier-élève Peter Hendrickx examina aussi l'appareil photographique du témoin, qui fut finalement acquis par l'école, et son système optique.

Parallèlement, durant la même année académique 1991-1992, dans une autre section, l'officier-élève Anne-Marie Delanghe rédigea un mémoire comprenant, entre autres, l'affaire de Petit-Rechain ("Observation et détection de phénomènes originaux et non-identifiés dans l'espace aérien belge"), sous la houlette du professeur Emile Schweicher, directeur de la chaire d'opto-électronique et micro-ondes⁴.

Analyse de la diapositive de Petit-Rechain

Marc Acheroy

Professeur à l'Ecole Royale Militaire

18 décembre 1993.

Un après-midi d'octobre 1989, Patrick Ferryn et Léon Brenig de la SOBEPS sont venus au laboratoire de traitement d'images de l'Ecole Royale Militaire, emportant avec eux un curieux document : la diapositive prise à Petit-Rechain un soir du mois d'avril 1990. Depuis lors, cette diapositive, ou en tout cas sa copie, a fait le tour du monde, suscitant de nombreuses réactions dans le public et dans le monde scientifique. Mais cet après-midi d'octobre, la SOBEPS est venue nous trouver avec l'intention de demander l'aide de spécialistes en restauration d'images, sur le conseil d'ailleurs d'un éminent professeur de l'Université Libre de Bruxelles. Le problème posé par la SOBEPS était double :

- Le document est-il authentique ?

- Dans l'hypothèse où il l'est, comment décrire au mieux son contenu ?

D'emblée, il est important de dire que notre laboratoire n'a pu répondre complètement à aucune des deux questions posées, et loin s'en faut d'ailleurs. Avant toute chose, la prudence nous commande de faire les commentaires suivants :

- jusqu'à présent, il a été impossible de mettre en évidence que le document pourrait être un faux, ce qui n'est pas le cas des autres documents "fabriqués" qui nous ont été remis par la SOBEPS;

- même si on parvenait à réaliser un document en tout point semblable à la diapositive de Petit-Rechain, cela ne signifierait pas que celle-ci est un faux;

- l'hypothèse selon laquelle ce document serait un faux ne peut pas être rejetée jusqu'à présent, et ne le sera sans doute jamais; il s'agit donc de rester très vigilant;

- si ce document s'avérait être authentique, rien n'indique que ce qu'il montre soit d'origine extraterrestre;

- enfin, l'interprétation d'un tel document ne peut se faire sans une analyse fouillée du contexte dans lequel la prise de vue a été effectuée. On entend par contexte, toutes les circonstances socio-culturelles et les conditions physico-chimiques (les conditions atmosphériques, le type de film, l'appareil photographique, etc.) capables d'influencer le résultat de la prise de vue proprement dite. Toutefois, seuls seront pris en compte ultérieurement le type de film et l'appareil photographique.

Une fois le document en notre possession, il a fallu trouver le moyen de le numériser, dans l'intention de l'analyser avec un ordinateur. Cette numérisation devait être faite avec le plus grand soin, en tenant compte de la haute résolution obtenue dans une diapositive. Nous avons à cet effet pris contact avec la société Barco Graphics à Gand qui nous a permis, et nous l'en remercions, d'utiliser un de leurs scanners à haute résolution. Avec un ordinateur portable (Sony News 1250) et un enregistreur/lecteur de disque optique dans nos bagages, nous nous sommes rendus à Gand. Le document y a été numérisé et stocké sur le disque optique.

L'image numérique stockée est un fichier énorme d'environ 140 millions d'octets (un octet étant un ensemble de huit bits capable de coder une grandeur en 256 (soit 2 exposant 8) valeurs différentes). En fait, ces quelques 140 millions d'octets sont nécessaires pour stocker les trois composantes de couleur (rouge, verte et bleue) avec une résolution suffisante, soit pour le cas qui nous occupe : 7 000 x 7 000 échantillons d'image sur la partie la plus intéressante de la diapositive, soit un peu plus des deux tiers de sa surface (figure 3.7 page suivante). Nous avons ensuite acheté (au prix neuf et sans réduction !) l'appareil photographique utilisé par le témoin, notre intention étant, bien sûr, de connaître au mieux les circonstances de la prise de vue. D'ores et déjà, nous prions le

lecteur non averti d'excuser l'utilisation occasionnelle d'un langage fort spécialisé.

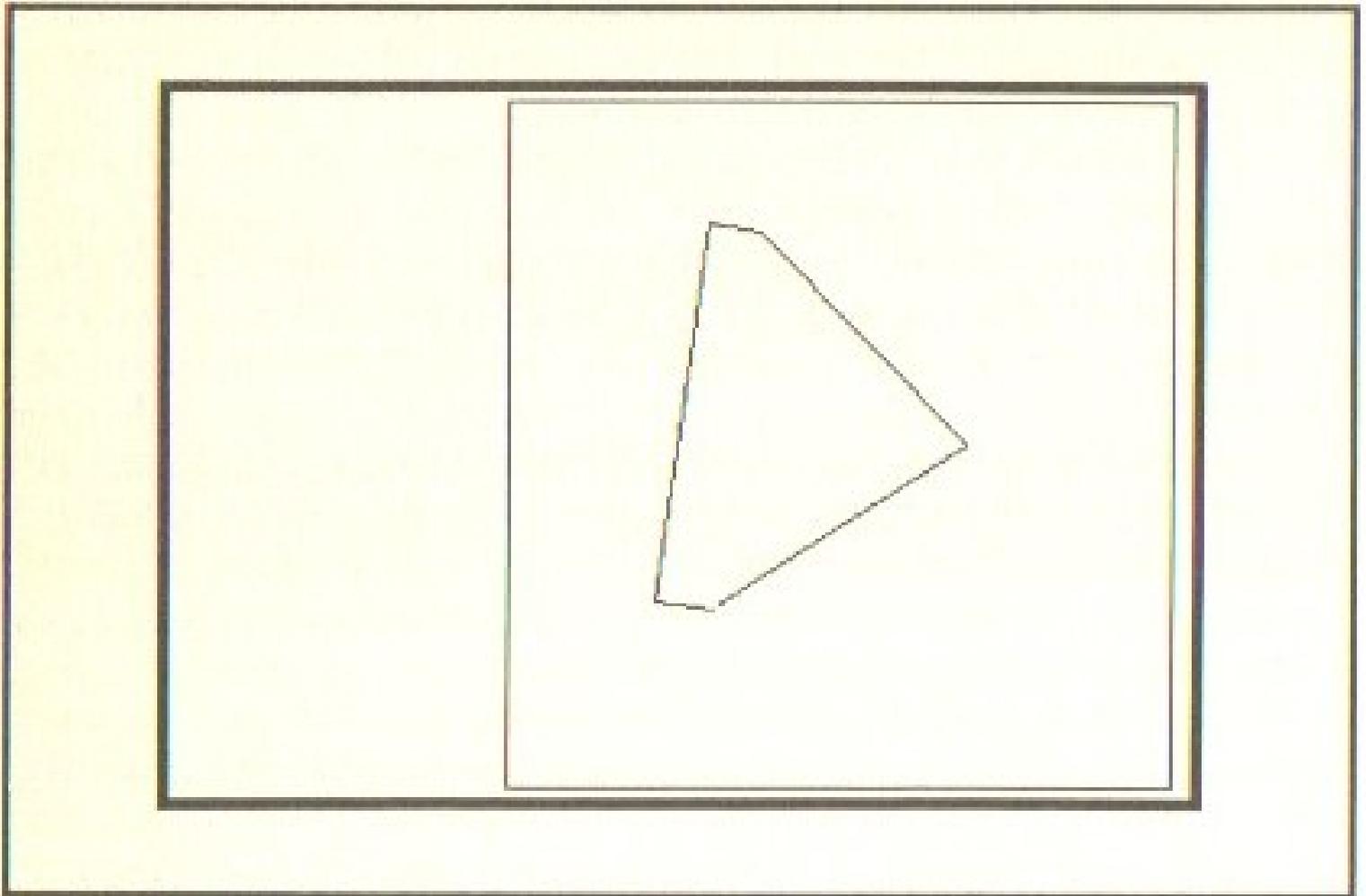


Figure 3.7

Avant de décrire les traitements que nous avons effectués, il est bon, nous semble-t-il, de rappeler quelques notions de physique liées à la vision et au rayonnement électromagnétique.

Le spectre du rayonnement électromagnétique est très large : il s'étend en deçà des rayons X aux petites longueurs d'onde et au-delà des ondes radioélectriques aux grandes longueurs d'onde. Au sein de ce spectre très large, on retrouve une bien mince bande spectrale autour des longueurs d'onde pour lesquelles le soleil émet le plus d'énergie électromagnétique : il s'agit de ce qu'on appelle le spectre visible, qui s'étend grosso modo de 400 à 700 nanomètres et contient toutes les longueurs d'onde auxquelles nos yeux, nos propres détecteurs d'ondes électromagnétiques, sont sensibles.

Un peu de physiologie à présent. Les yeux d'un être humain possèdent trois types de détecteurs qui réagissent aux ondes électromagnétiques de spectre visible. C'est de la combinaison des signaux issus de ces détecteurs et communiqués au cerveau que provient l'impression de couleur qui est par conséquent une notion essentiellement subjective, propre à l'espèce humaine.

La question se pose alors de savoir comment construire un système de vision capable de donner la même impression de couleur que la réalité ? En vertu de la théorie trichromatique de la vision en couleur, il est possible d'obtenir n'importe quelle impression de couleur par une superposition appropriée de trois couleurs pri-

maires. Dans beaucoup de systèmes, comme la télévision par exemple, les trois couleurs primaires choisies sont le rouge, le vert et le bleu, chacune de ces couleurs étant le résultat de la superposition de différentes longueurs d'onde distribuées de manière non uniforme au sein d'une fenêtre spectrale particulière. Les longueurs d'onde du bleu sont distribuées entre 400 et 530 nanomètres, celles du vert entre 470 et 630 nanomètres et celles du rouge entre 530 et 700 nanomètres.

Parmi ces systèmes de vision, on trouve les appareils photographiques et les films dont le but est de représenter sur un support papier ou sur un film ce que nos yeux voient. Aussi, bien souvent ceux-ci ne sont-ils sensibles qu'aux longueurs d'onde auxquelles les détecteurs de nos yeux réagissent. Tout cela étant dit pour convaincre le lecteur non averti que notre perception du phénomène étudié sera toujours limitée aux trois bandes spectrales très étroites perçues par le système de vision humain. Nous voilà donc observateurs d'une scène au travers de trois fenêtres spectrales très minces qui se recouvrent mutuellement, ce qui limite fortement notre perception du phénomène, réalité ou résultat d'une falsification.

Rien que ce dernier aspect des choses a des conséquences indéniablement non négligeables sur les limites des conclusions auxquelles notre travail pourrait conduire.

Dans ce qui suit, notre étude se limite à l'analyse de l'appareil photographique et de la diapositive originale proprement dite.

L'appareil photographique qui a servi lors de la prise de vue est un reflex de marque Practica et de type BX20, muni d'un objectif zoom Practicon (4-5.5/55-200mm) et d'un filtre anti-ultraviolet. L'examen de l'appareil a montré que l'objectif est de bonne qualité et de résolution suffisante. Il s'avère en outre que la diapositive est nette en plusieurs endroits. Il en résulte que :

a) Le photographe a pris la peine de focaliser correctement l'objectif et que donc l'image numérisée ne nécessite aucun traitement particulier destiné à réduire un effet de flou éventuel dû à une mauvaise mise au point;

b) Le flou qui apparaît en certains endroits du document n'est, par voie de conséquence, ni dû à une mise au point incorrecte, ni à un mouvement du photographe qui aurait été la cause d'un flou uniforme.

Hormis la résolution qui ne pose donc pas de problème, il était intéressant d'étudier la transparence de l'objectif de l'appareil en fonction de la longueur d'onde. Aucune optique n'est en effet transparente à toutes les longueurs d'onde. Une partie seulement de la lumière incidente est en effet transmise au travers de l'objectif, la partie restante étant réfléchie ou absorbée. En outre, la quantité de lumière transmise, réfléchie et absorbée est une fonction de la longueur d'onde. Ces essais ont été effectués à Audenarde,

dans les installations de la société OIP, que nous remercions également. Les résultats sont repris à la figure 3.8. Cette dernière montre que l'objectif muni de son filtre est transparent dans le visible et l'infrarouge, jusqu'à une longueur d'onde de 2 600 nanomètres, mais qu'il est aveugle aux longueurs d'onde inférieures à 400 nanomètres et supérieures à 2 600 nanomètres. Seuls des rayonnements dont la longueur d'onde est comprise entre 400 et 2 600 nanomètres sont donc capables de sensibiliser la pellicule.

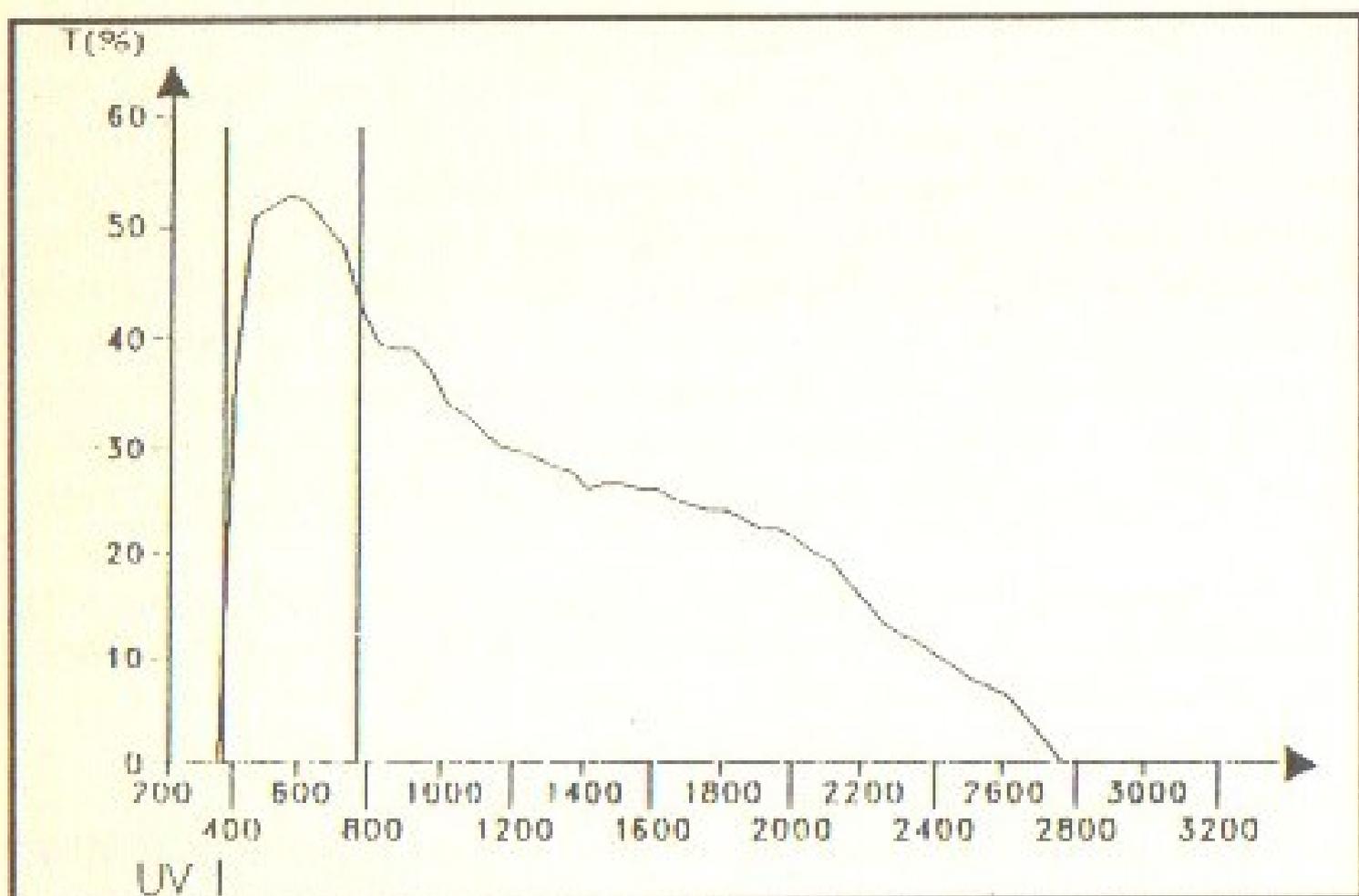


Figure 3.8

Une conclusion importante de ces derniers résultats est que le phénomène photographié n'émettait pas de rayonnement infrarouge entraînant la destruction de la pellicule par effet Herschel. L'effet Herschel a souvent été mentionné précédemment pour expliquer la destruction inopinée de documents photographiques.

Après l'étude du rôle joué par l'appareil photographique, nos efforts se sont portés sur l'analyse de la diapositive de Petit-Rechain, c'est-à-dire de son support : le film utilisé, et ensuite de son contenu : l'image proprement dite.

La pellicule utilisée est un film Ektachrome ED 200 ASA de la société Kodak. Il s'agit d'un film à haute sensibilité et à grains très fins. L'image numérique montre en outre à suffisance que l'échantillonnage effectué est tout à fait adapté, puisqu'il permet de mettre en évidence la structure granulaire du film. Le fabricant fournit sur demande les caractéristiques du film. Il ressort de l'analyse des courbes de sensibilité spectrale que le film utilisé est sensible à des longueurs d'onde grosso modo comprises entre 350 et 700 nanomètres.

Bien que nous soyons persuadés de l'importance des informations données ci-dessus, nous sommes convaincus que le lecteur attend beaucoup plus de l'analyse de l'image elle-même, que nous abordons enfin ci-dessous.

Nos efforts se sont donc portés sur l'analyse de ce signal bidimensionnel qu'est l'image numérisée.

Le premier traitement effectué a eu pour objet la réduction du bruit par un filtrage numérique approprié. Le lecteur non averti aura une bonne idée de ce qu'est le bruit en observant la "neige" qui se superpose à une image de télévision lorsque la réception est de mauvaise qualité. Les photos 3.9, 3.10 et 3.11 (voir cahier des illustrations) représentent respectivement les composantes rouge, verte et bleue de l'image. Un traitement spécifique utilisant des filtres non linéaires a été appliqué et a permis d'obtenir les résultats présentés en fausses couleurs aux photos 3.12, 3.13 et 3.14 (voir le cahier des illustrations).

La représentation en fausses couleurs revient à représenter par une couleur choisie les intensités lumineuses comprises dans un intervalle donné, et à mettre ainsi en évidence certaines caractéristiques de l'image. A cette fin, l'étendue des intensités lumineuses présentes dans l'image est divisée en différents intervalles disjoints. A chacun de ces intervalles est attribuée une couleur. Dans le cas qui nous occupe, les intensités lumineuses d'une composante de couleur particulière sont représentées par 8 bits, soit 256 valeurs différentes (de 0 à 255). La représentation en fausses couleurs attribue, par exemple, la couleur noire pour les intensités lumineuses comprises entre 0 et 4; la couleur bleue entre 5 et 10; la couleur rouge entre 1 et 30, etc. Il est entendu que la même échelle de fausses couleurs est utilisée pour les trois fenêtres spectrales du visible.

La représentation de l'image par les photos 3.9, 3.10 et 3.11, ainsi que 3.12, 3.13 et 3.14 montre à suffisance l'intérêt d'une analyse séparée des trois composantes de couleur :

- la composante bleue, nettoyée du bruit par l'opération de filtrage (photo 3.14) met particulièrement bien en évidence une forme triangulaire sombre dont deux sommets sont coupés;

- la composante rouge met mieux en évidence la forme et la structure des lumières. On notera également que la taille de ces lumières va en croissant de la composante bleue à la composante rouge. Cette dernière constatation ne se vérifie pas pour les "faux" qui nous ont été soumis;

- la composante verte possède, dans une moindre mesure, à la fois les caractéristiques des composantes bleue (la forme triangulaire, par exemple) et rouge (les lumières).

Le signal bidimensionnel que nous venons de décrire représente enfin un phénomène particulier que l'on essaye de comprendre avec nos moyens, c'est-à-dire avec notre cerveau, par l'inter-

médiaire de nos yeux. Il s'agit donc d'un document intelligible, mais dont la compréhension nous échappe.

Avec toute la prudence qui s'impose, il est cependant intéressant d'effectuer certaines tentatives d'explication, sans vouloir donner pour autant une interprétation particulière au phénomène. En effet, l'analyse de la composante bleue qui met le mieux en évidence la forme triangulaire, montre que certaines parties des bords du triangle sont plus floues que d'autres. Tout semble porter à croire que cette forme triangulaire a bougé au cours de la prise de vue qui a duré, semble-t-il, entre une et deux secondes. Nous avons eu alors la curiosité d'estimer cet éventuel mouvement.

En faisant varier l'intensité lumineuse de manière artificielle, il est possible de repérer les "bords" des zones floues, comme indiqué sur la photo 3.15. On obtient de la sorte deux positions limites qui semblent correspondre à deux positions différentes de la forme triangulaire. Les surfaces de ces deux triangles ne sont pas égales, ce qui signifie que s'il y a eu mouvement, celui-ci ne s'est pas produit parallèlement au plan de l'image, mais bien dans l'espace. Il est surprenant, enfin, de constater que les lumières sont composées de ce que nous appelons, faute de mieux, "cordons lumineux", qui semblent agir dans le sens du mouvement d'ensemble du triangle, comme s'il s'agissait des éjections de propulseurs, causes du mouvement. Ceci ne veut bien sûr par dire qu'il s'agit de propulseurs, ni qu'il s'agit d'un objet triangulaire. Nous avons à dessein pris bien soin de parler de phénomène, de lumières et de forme triangulaire ou de triangle.

Nous laissons au lecteur le soin d'interpréter à sa façon le contenu de cette image, convaincus qu'un essai d'interprétation pourrait porter préjudice à la présente analyse que nous voulons objective.

L'avis d'un expert français

Jean-Jacques Velasco (ingénieur au CNES et Directeur du SEPRA) et notre confrère Pierre Lagrange nous avaient encouragés à solliciter l'avis de François Louange, un ingénieur dirigeant une société de haute technologie spécialisée dans le domaine de la photo-interprétation des images de satellites (civils et militaires).

Ce dernier accepta lui aussi volontiers de se pencher sur le document de Petit-Rechain. Fréquemment amené à travailler pour l'armée, l'ESA ou le CNRS, expert auprès de l'ex-GEPAN et aujourd'hui du SEPRA, c'est également lui qui analysa plusieurs photos d'OVNI à la demande de Jacques Vallée. Je le rencontrai dans son laboratoire, à Paris, en avril 1991, pour lui soumettre la diapositive originale.

Ses premiers brefs commentaires ont été publiés en page 418 de VOB. Voici à présent, ci-dessous, le texte qu'il m'a aimablement fait parvenir récemment :

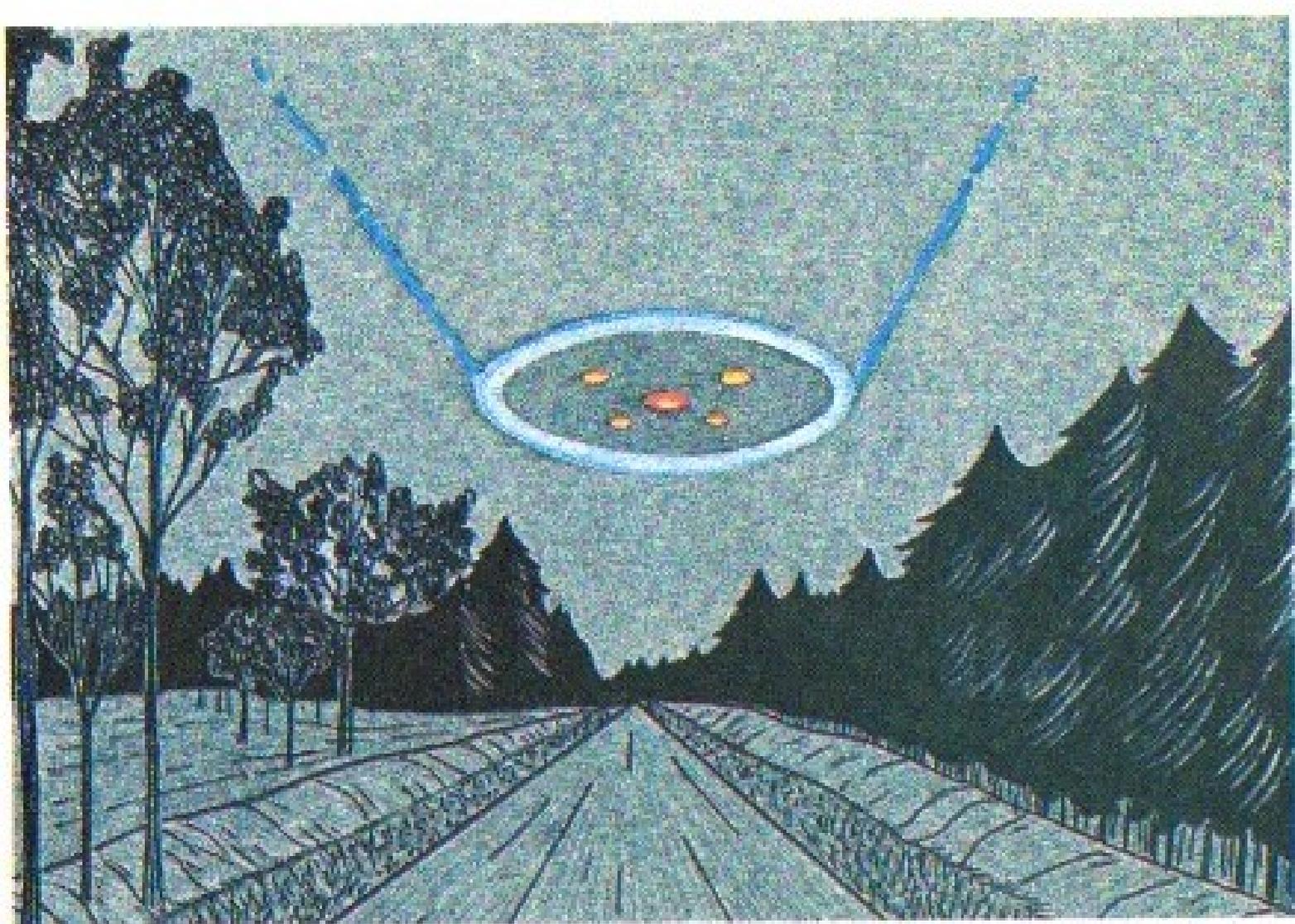
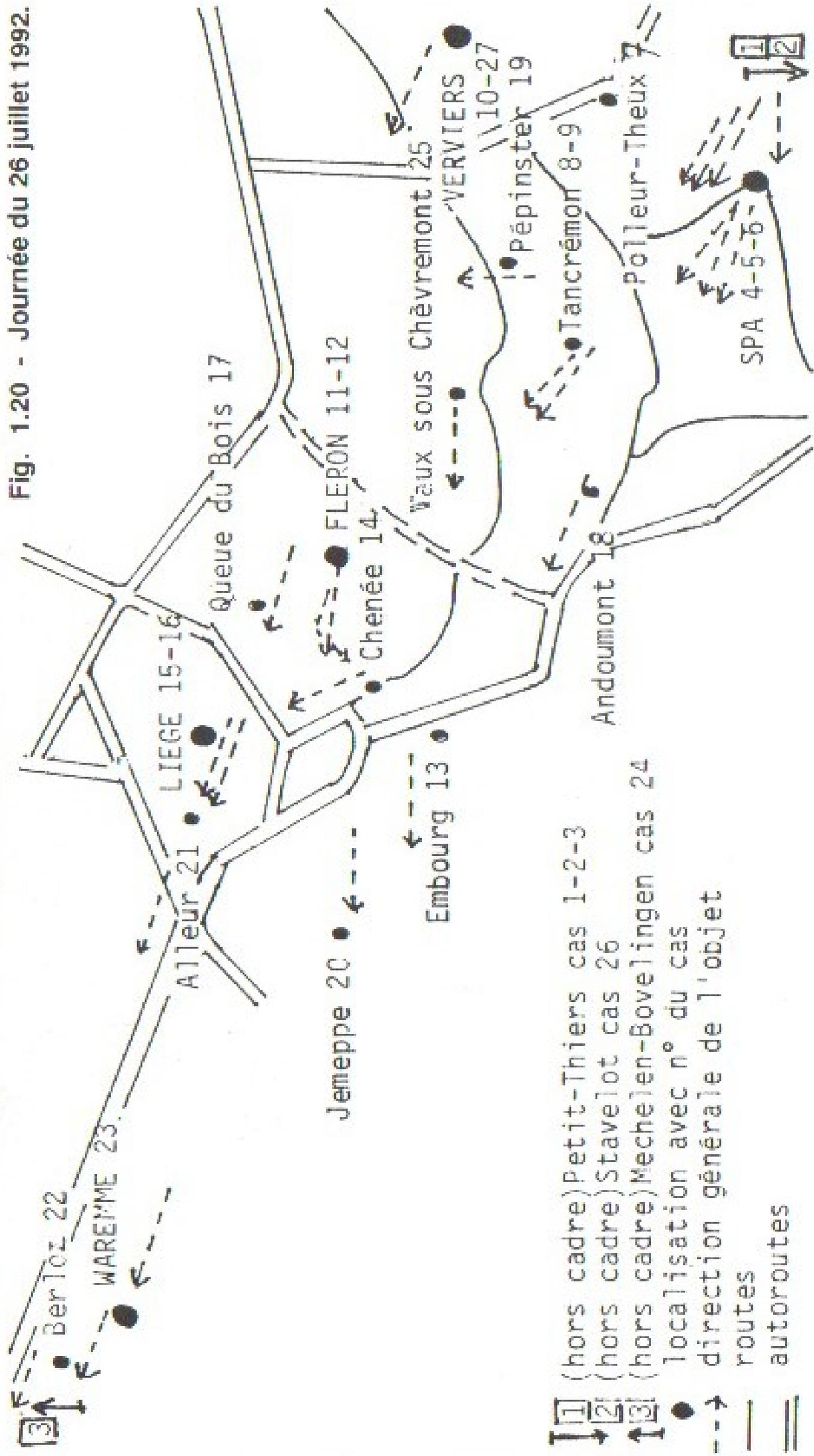


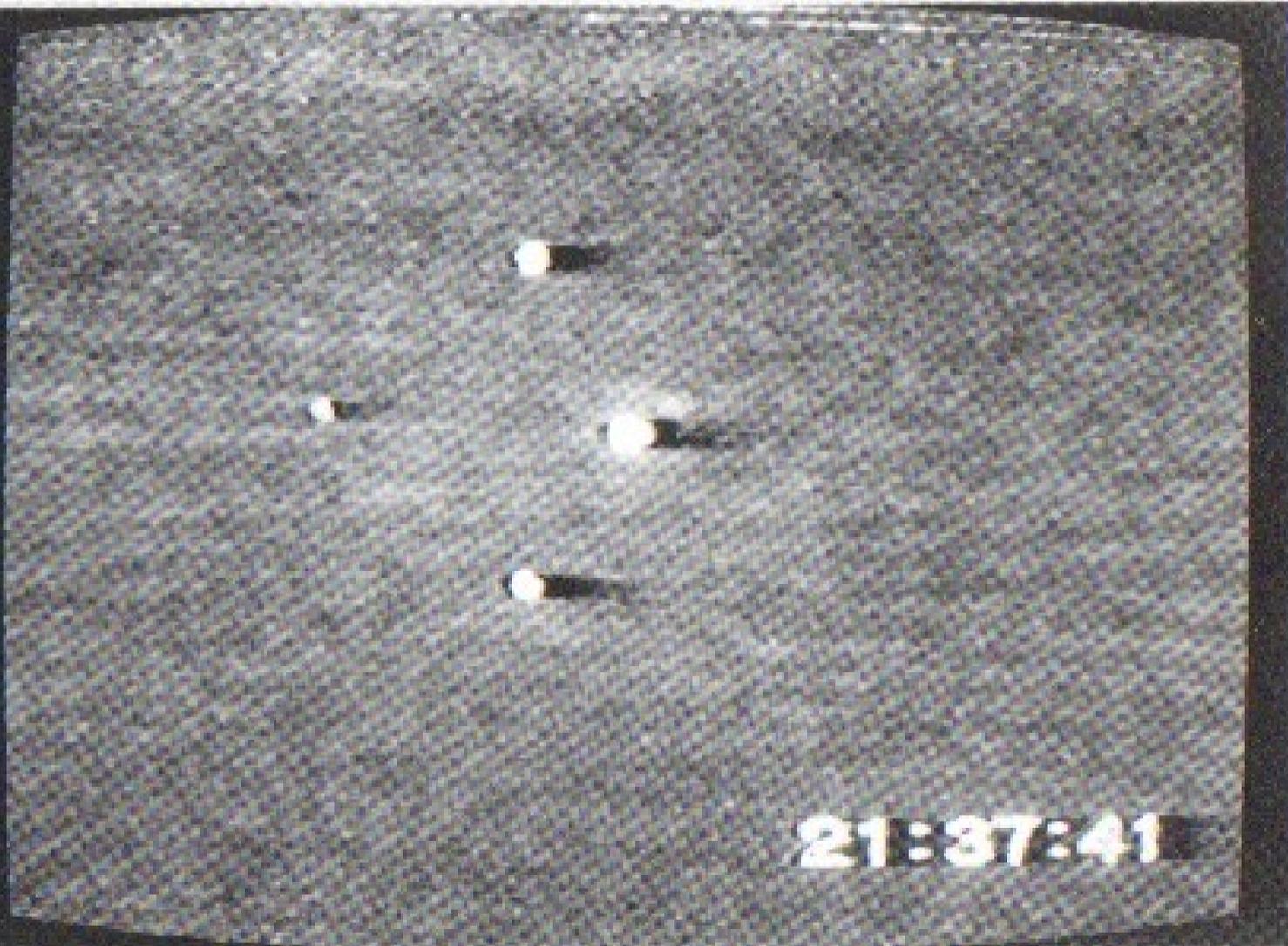
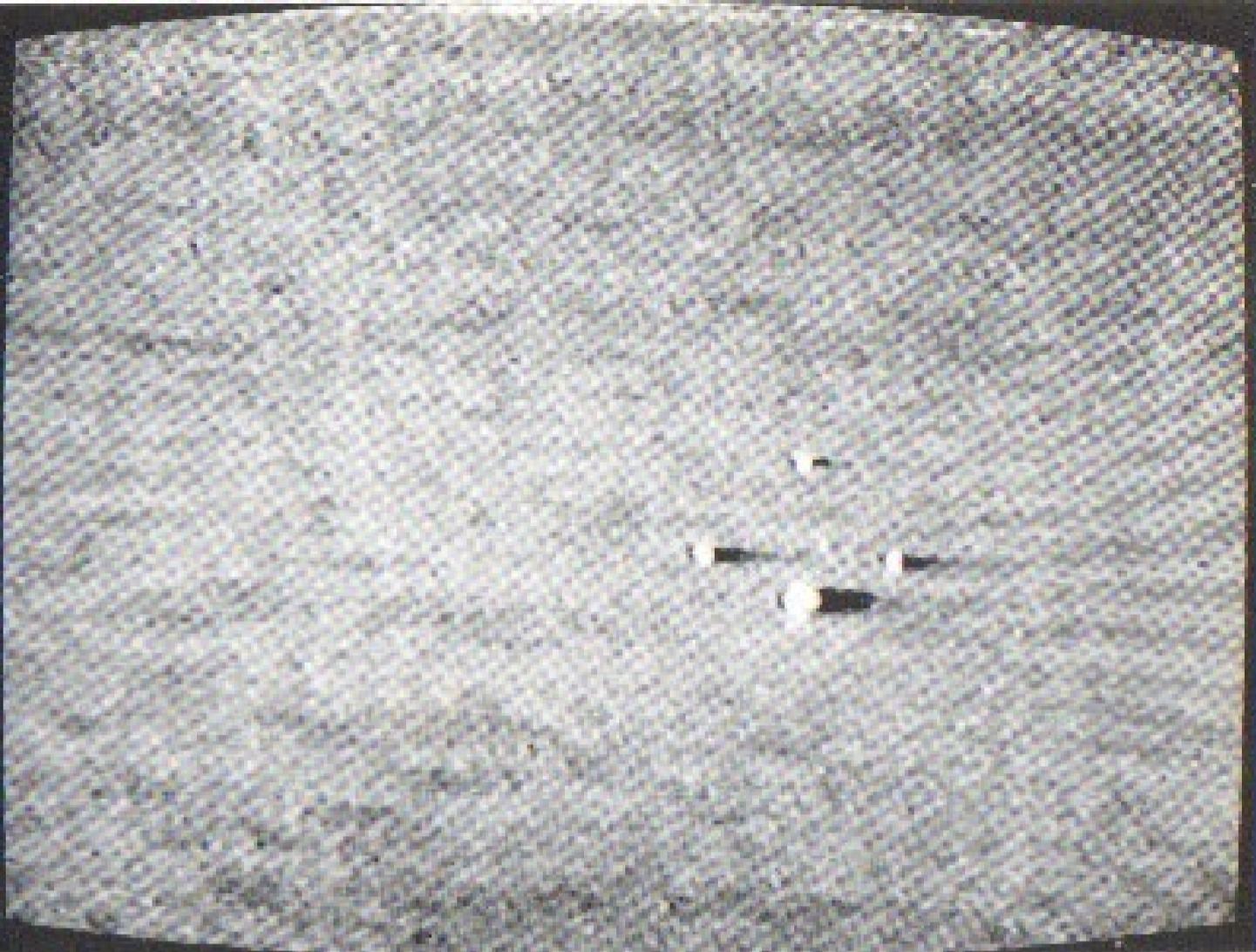
Fig. 1.38 - Le 14 septembre 1993, M. B. circulait sur la route de Raeren, en direction d'Eupen, lorsqu'il vit cet étrange phénomène. L'OVNI se déplaçait à peine à 5 ou 6 km/h, puis s'arrêta en vol stationnaire, à 120 mètres du témoin et à une cinquantaine de mètres d'altitude (voir p.95, dessin G. Bleser).



Photo 5.1 - Vue extraite de la reconstitution filmée par l'équipe américaine de "Unsolved Mysteries" d'une des phases critiques de l'observation des gendarmes H.N. et H.v.M., qui eut lieu à Eupen le soir du 29.11.1989. Quelques "licences artistiques" non souhaitées et la dramatisation exagérée de ces événements importants sont épinglés au chapitre 5 (© Cosgrove-Meurer).

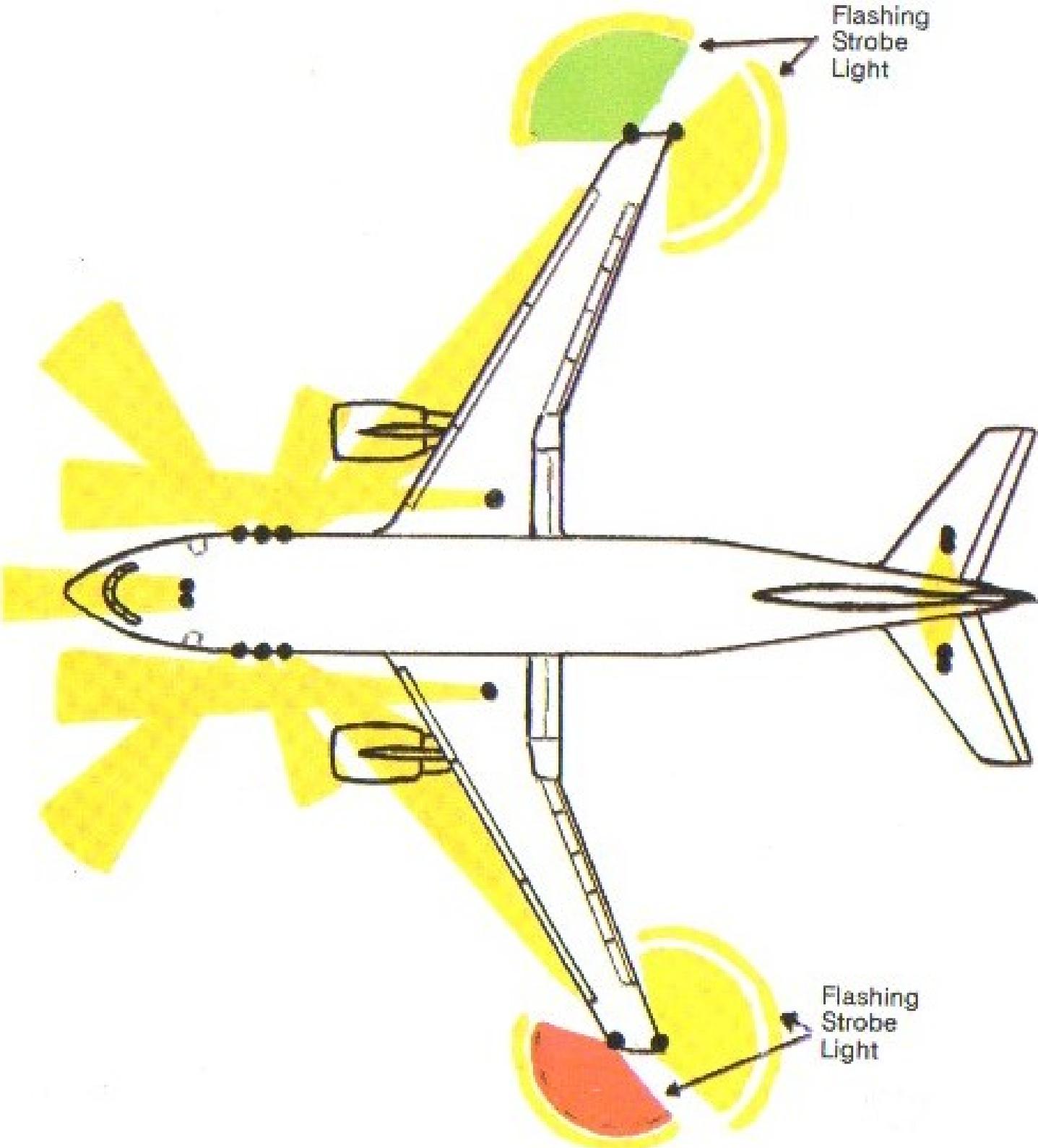
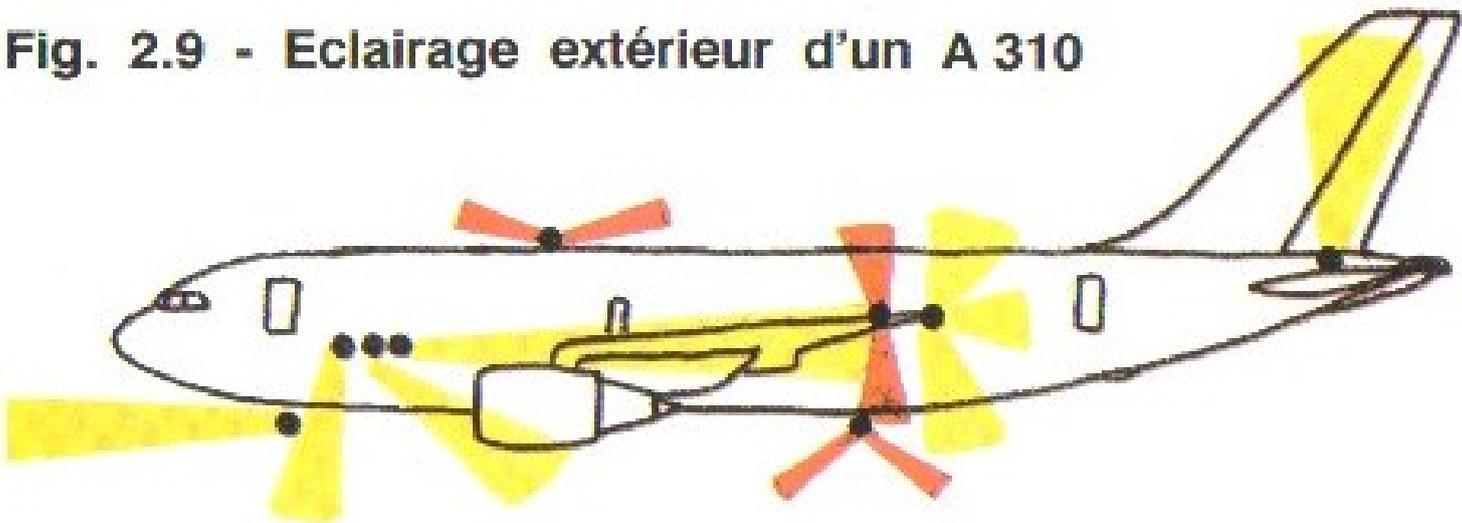
Fig. 1.20 - Journée du 26 juillet 1992.

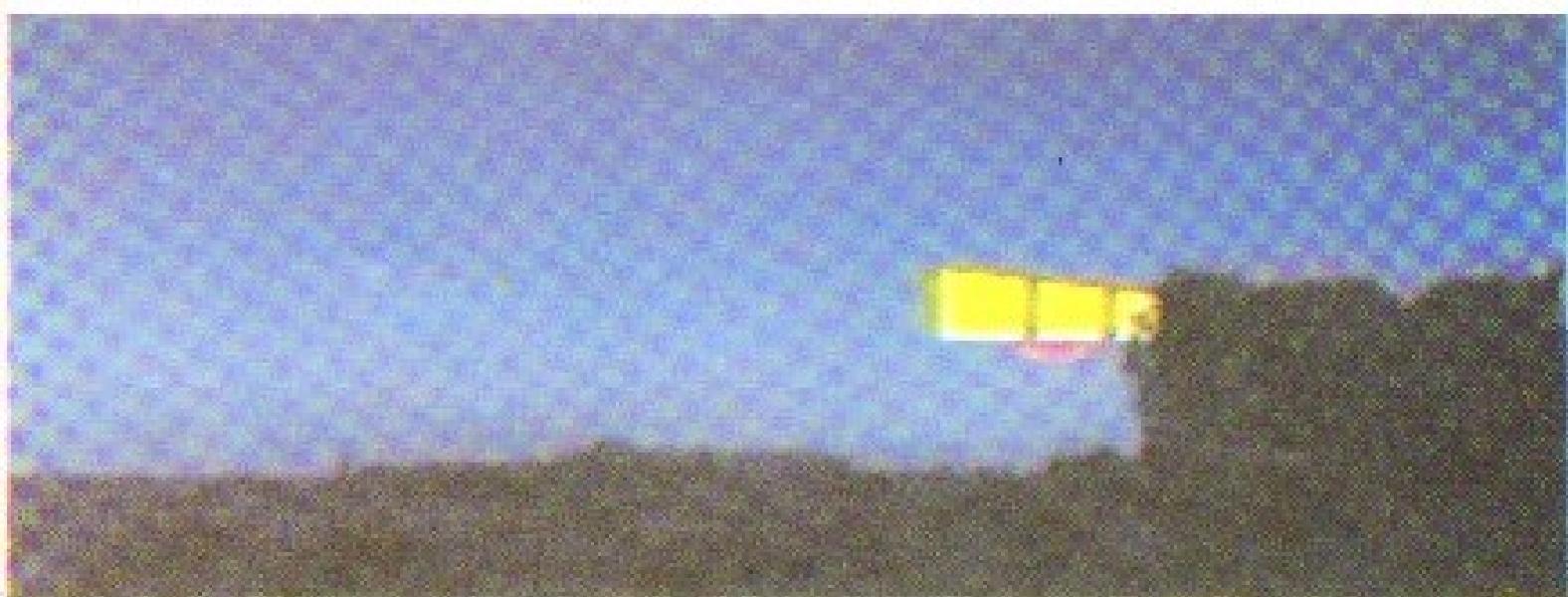




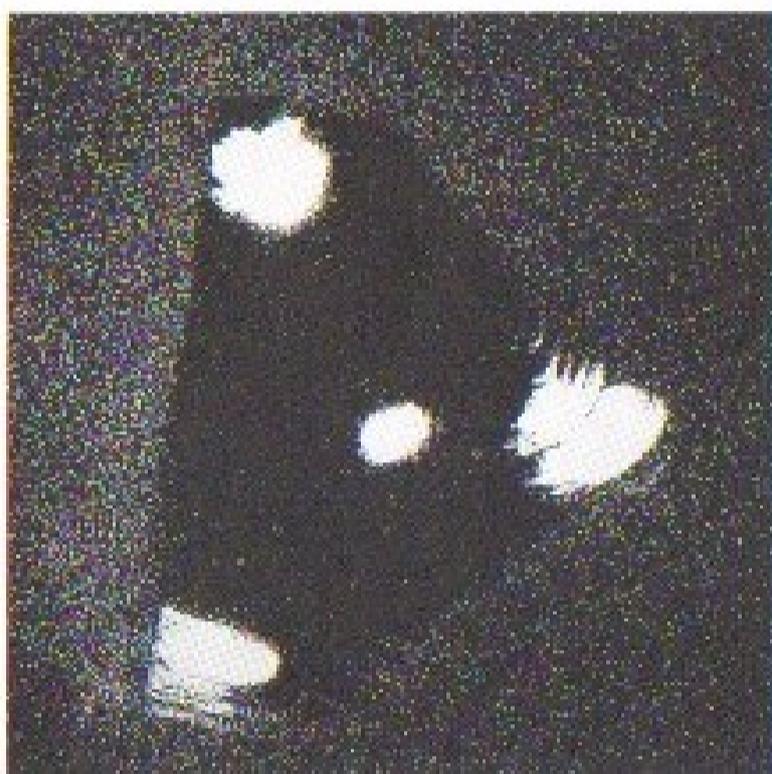
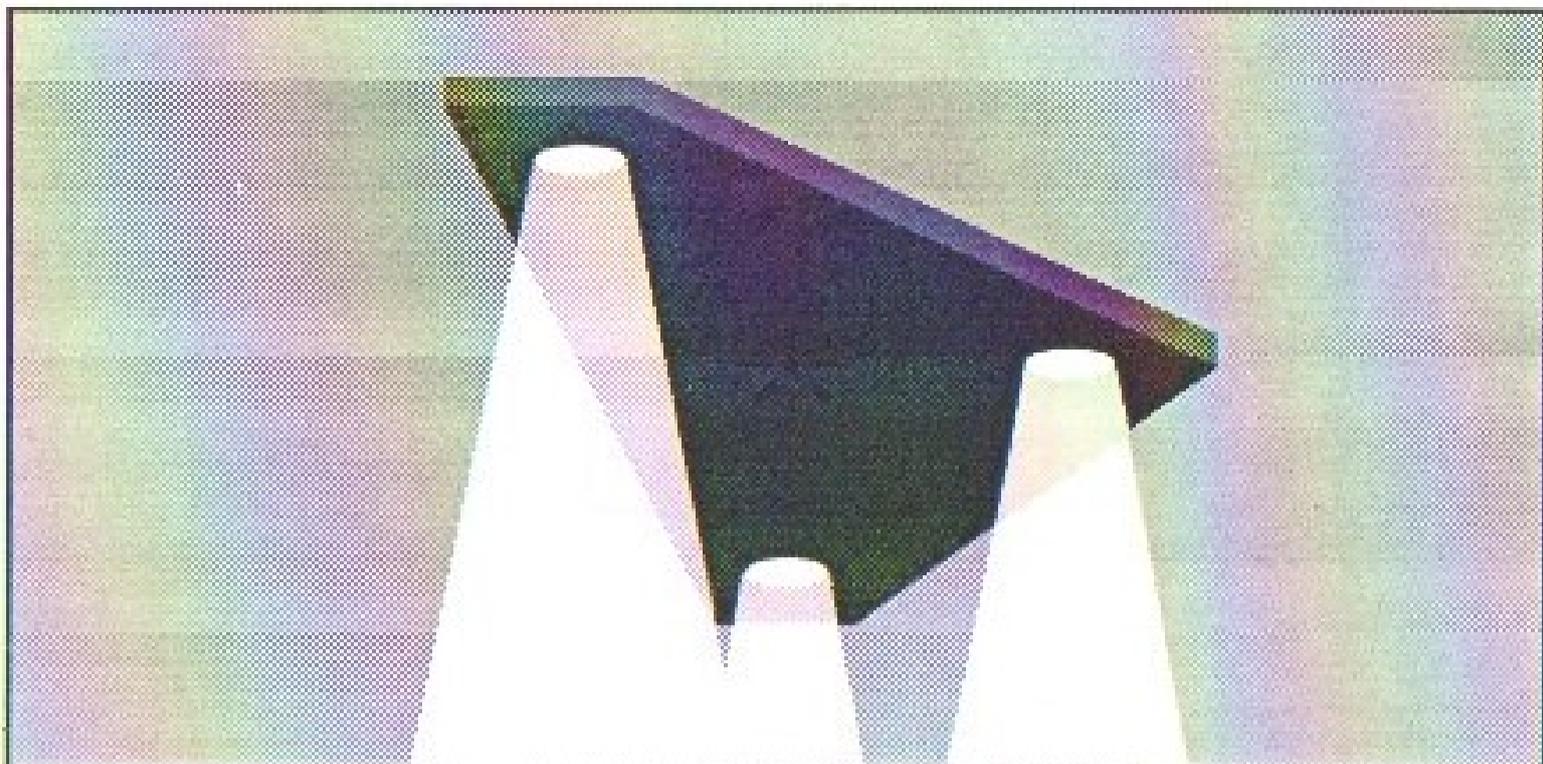
Photos 1.25 et 1.28 - Deux photographies extraites des vidéofilms pris le 26 juillet 1992: la photo 1.25 (en haut) provient du document de M. P.D. réalisé à Tancremont et la photo 1.28 (en bas) de celui de M. P.S., à Fléron. Certes, au premier coup d'oeil on en conclurait aisément qu'il s'agit ni plus ni moins d'un avion ! Mais - et c'est là toute l'ambiguïté qui réside dans beaucoup de cas de la vague belge - les témoignages décrivent, pour la majorité, tout autre chose (voir chapitre 1, pages 62 et 66). Notons - et ceci est remarquable - que les deux vidéastes ont pu filmer l'OVNI au moment où il passa exactement au-dessus d'eux ; en tenant compte de la grandeur relative du sujet filmé, par rapport à la surface totale de l'image, on comprend mal comment ils n'ont pas été en mesure d'identifier correctement un avion (si c'en était bien un!)... alors que le ciel était particulièrement limpide et clair en cette soirée du 26 juillet 1992 ?

Fig. 2.9 - Eclairage extérieur d'un A 310





Photos 2.15 à 2.18 - Quatre phases de l'observation faite le 11.12.1989 à Ernage par le lieutenant-colonel Amond (voir texte p. 197). Ces "photos" sont extraites de "Phénomène OVNI" et reproduites avec l'aimable autorisation du CLAV (© tél. 02/242 89 89).



Deux représentations de l'OVNI triangulaire "type" décrit durant la vague belge, avec ses coins "cassés", caractéristiques, à l'arrière. A gauche : le dessin réalisé suite au témoignage des gendarmes H.N. et H.v.N. de la brigade d'Eupen (29.11.1989). A droite : un des traitements informatiques appliqués à la diapositive de Petit-Rechain par le professeur Acheroy de l'Ecole Royale Militaire, mettant particulièrement en évidence la forme de l'objet photographié (© G. Mossay/Sofam).

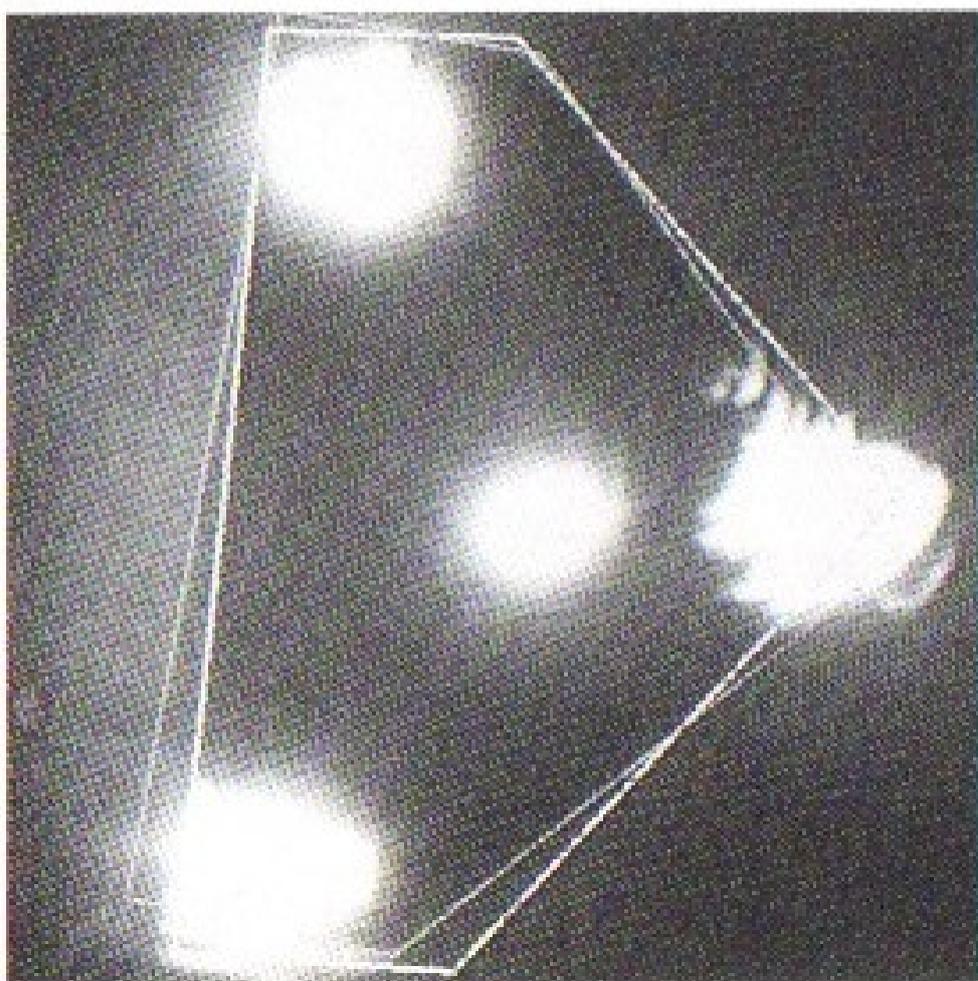


Photo 3.15 - Détermination des bords de la forme triangulaire : deux positions limites semblent correspondre à deux positions différentes de l'ensemble - Ecole Royale Militaire/M. Acheroy (© Guy Mossay/Sofam).



Fig. 2.13 (ci-contre) - Neupré, 26.12.1990 - 05h15. L'objet vole si bas que sa partie inférieure est légèrement éclairée par l'éclairage public !

Fig. 2.10 (ci-dessous) - Berneau, 29.11.1989 - 19h20-19h40. Cette plateforme d'environ 50 m de large évolue à 100 m d'altitude maximum.





Photo 3.2 - Reproduction fidèle de la diapositive originale de Petit-Rechain, telle qu'elle nous apparut pour la première fois. Le document, agrandi ici, est imprimé dans son entièreté, sans recadrage (© Guy Mossay/Sofam).



Photo 3.3 - Tirage fortement surexposé de la même diapositive, rendant plus visible la "masse porteuse" triangulaire et sombre (© Guy Mossay/Sofam).

Photos 3.9 à 3.14 - Les traitements numériques de la diapositive de Petit-Rechain, réalisés à l'Ecole Royale Militaire par le professeur M. Acheroy (© Guy Mossay/Sofam) :

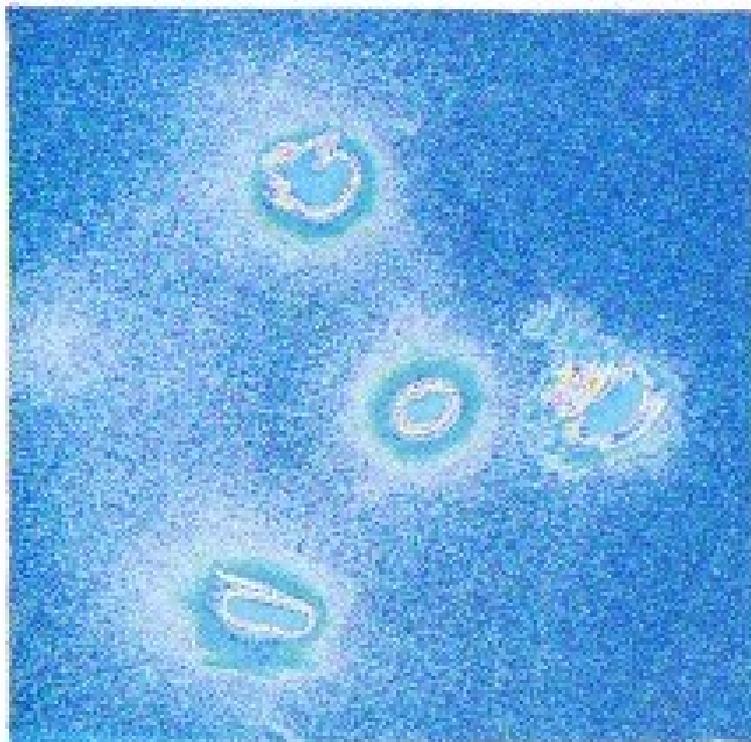


Photo 3.9 - Composante rouge de l'image

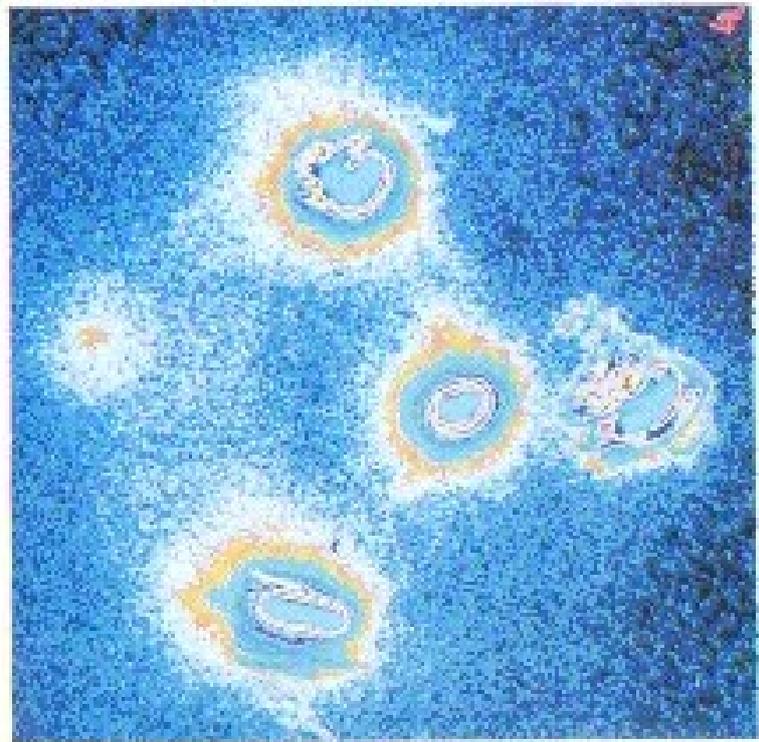


Photo 3.12 - Version filtrée de la composante rouge de l'image



Photo 3.10 - Composante verte de l'image

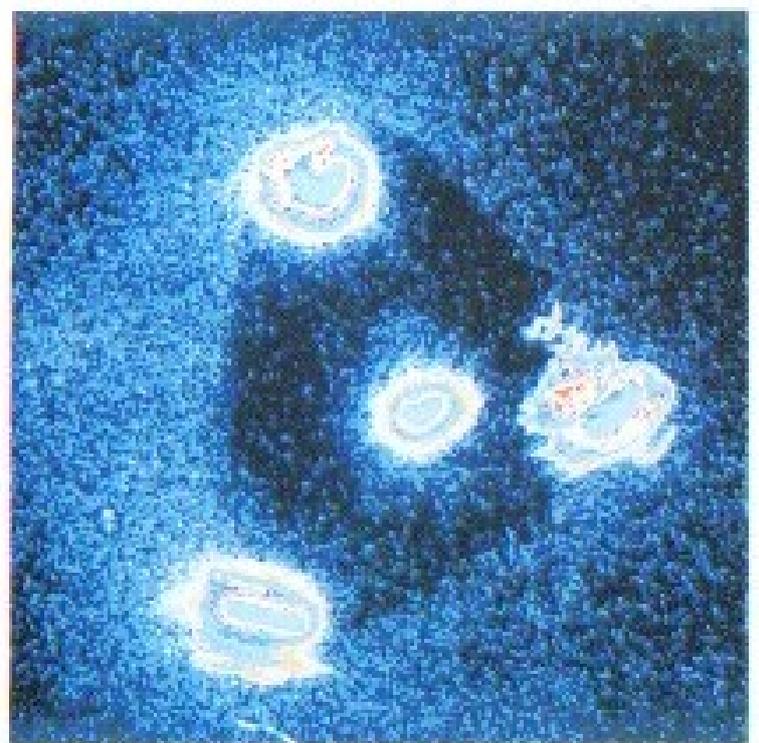


Photo 3.13 - Version filtrée de la composante verte de l'image

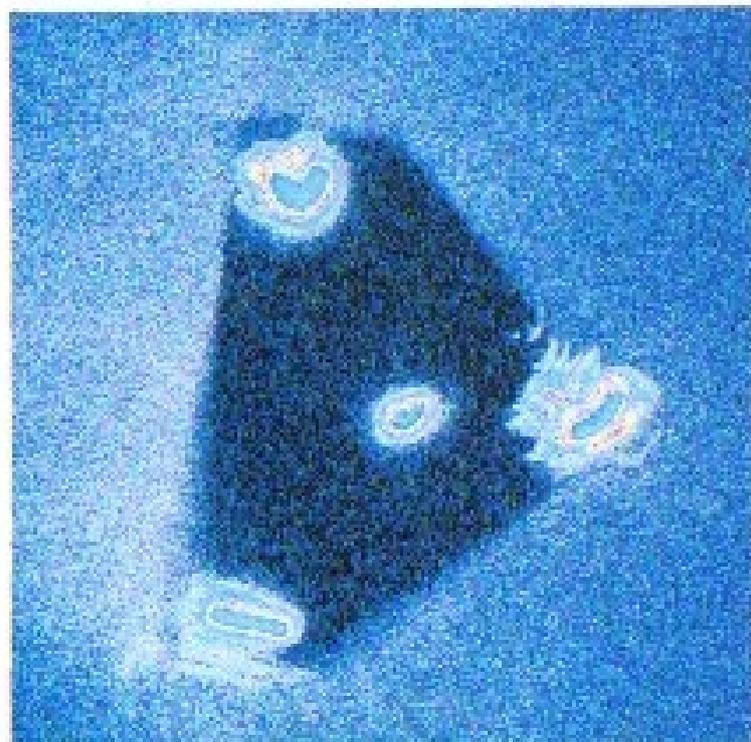


Photo 3.11 - Composante bleue de l'image



Photo 3.14 - Version filtrée de la composante bleue de l'image

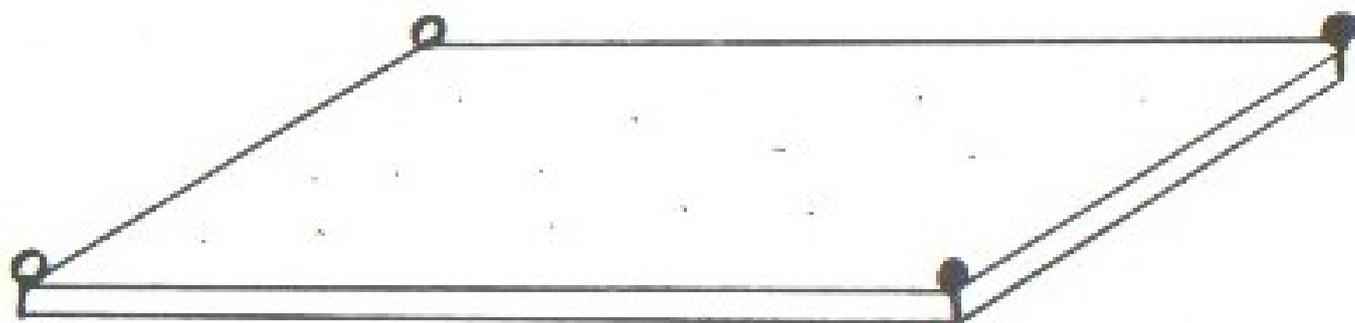


Fig. 2.24 et 2.25 - Eupen, 04.12.1989 - 18h45. Une sorte de rectangle plat, sombre et au pourtour blanc et lumineux. (voir texte page 205).



Photo 3.1 - Vue des lieux de l'observation de Petit-Rechain : l'objet se trouvait, comme figuré ici, à peu près à l'aplomb du sapin visible à l'arrière-plan. Il s'éloigna vers la droite et fut rapidement masqué par la maison à droite de la photo.

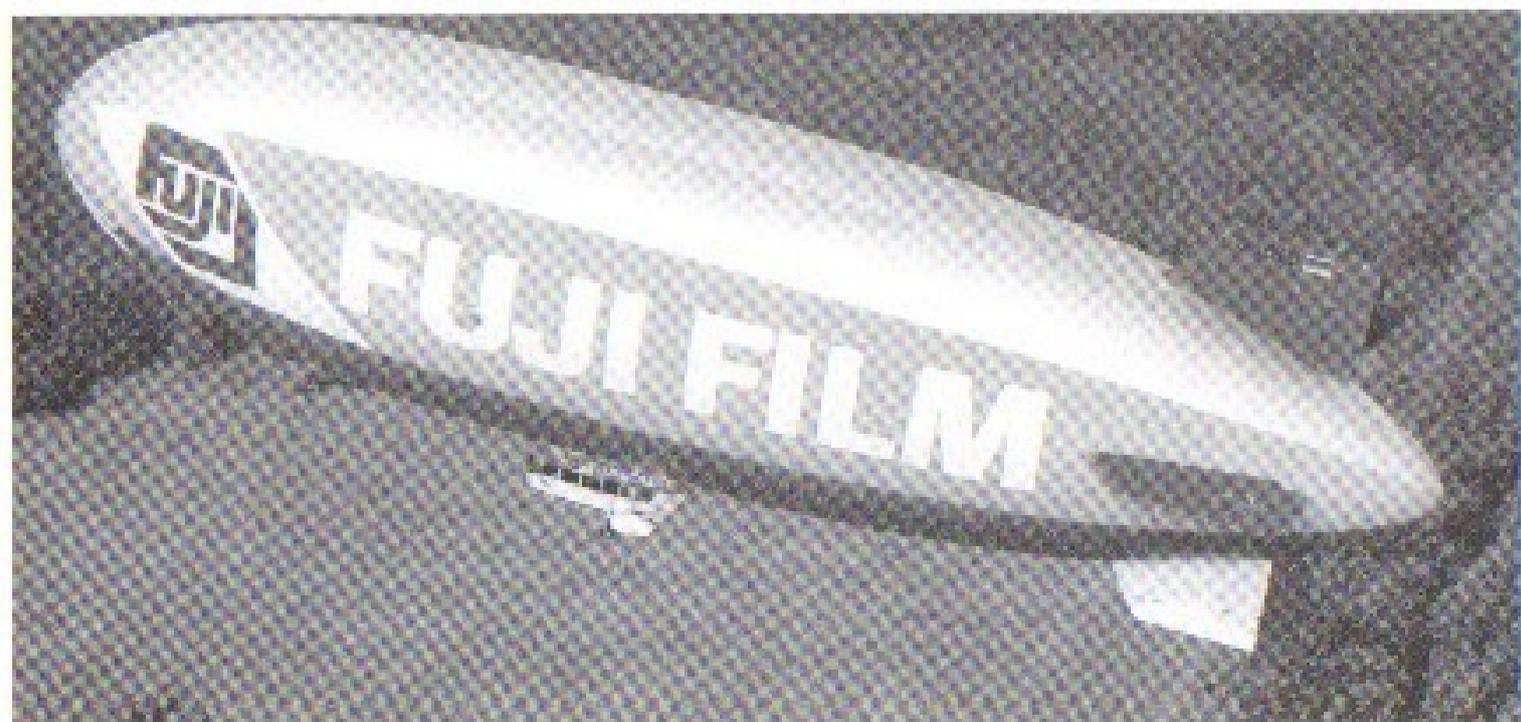


Photo 7.1 - Un dirigeable (airship) conventionnel.

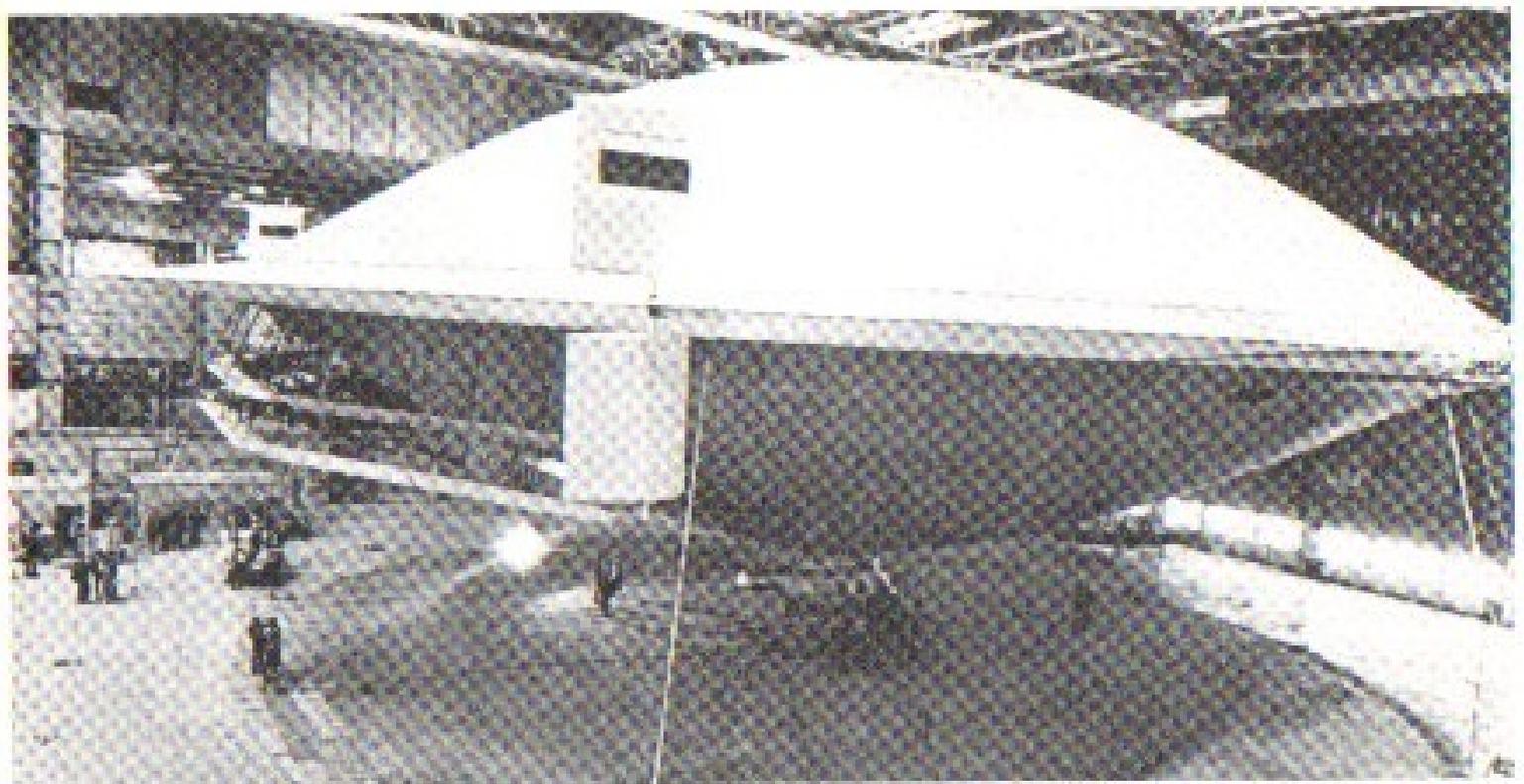


Photo 7.2 - Une "soucoupe volante" bien terrestre : le Thermoplane ALA-40 soviétique.

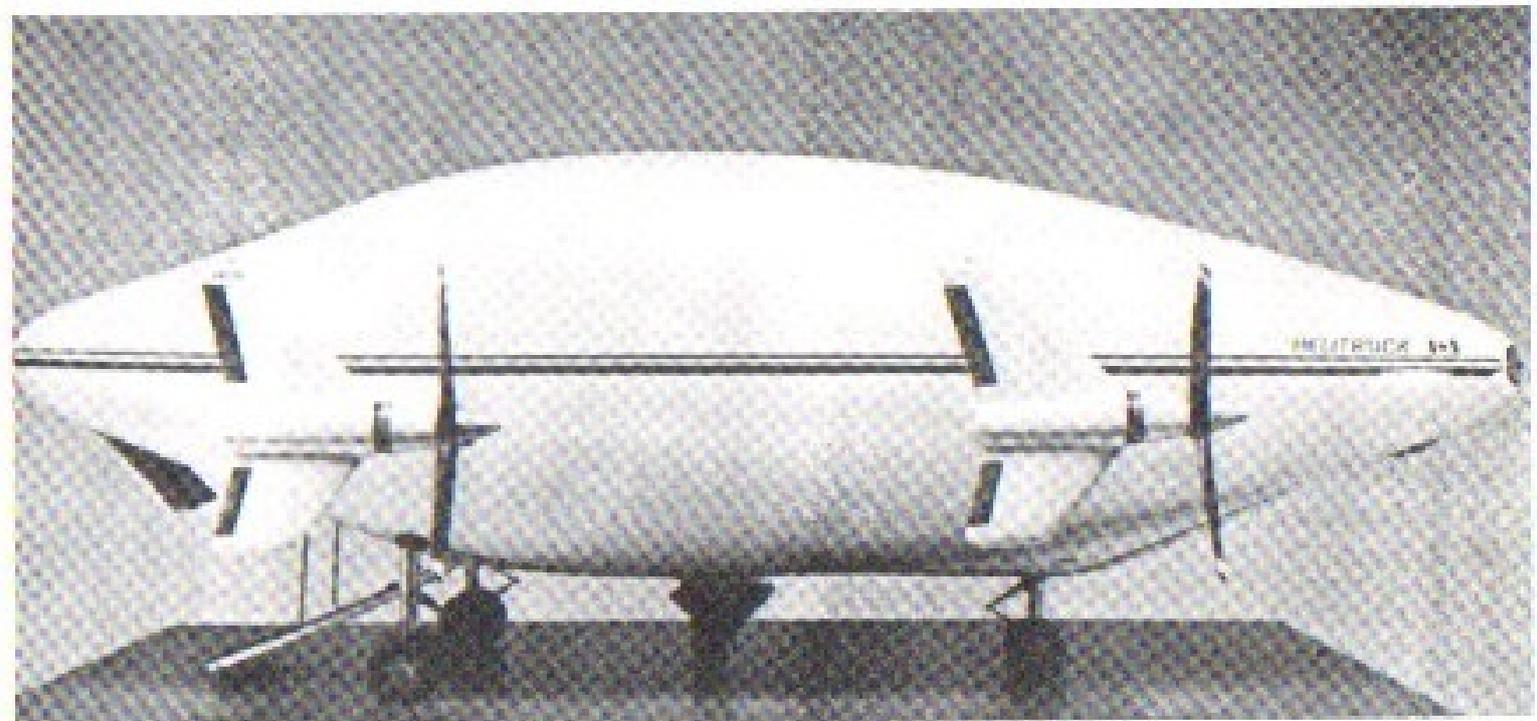


Photo 7.3 - Le Vivan Hybrid V/STOL, une nouvelle conception du dirigeable classique : structure rigide remplie d'hélium, moteurs d'avion, faculté de vol stationnaire comme l'hélicoptère, vitesse pouvant atteindre... 275 km/h !

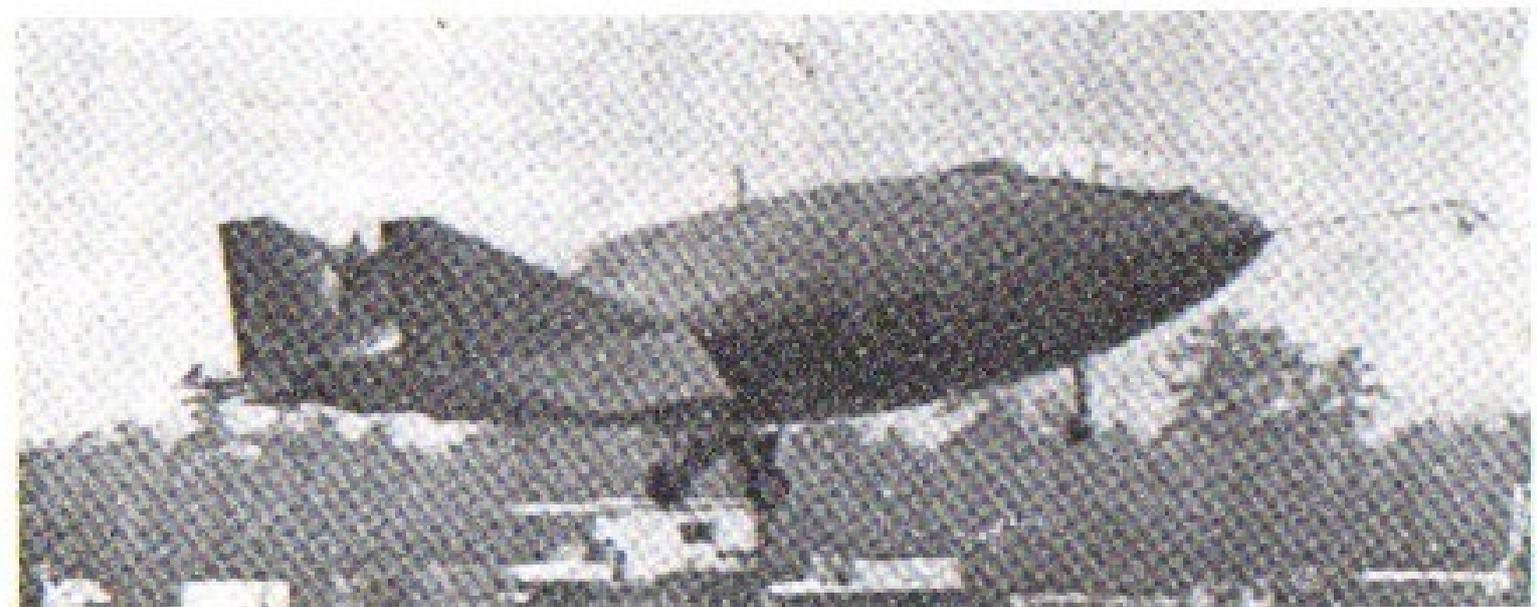
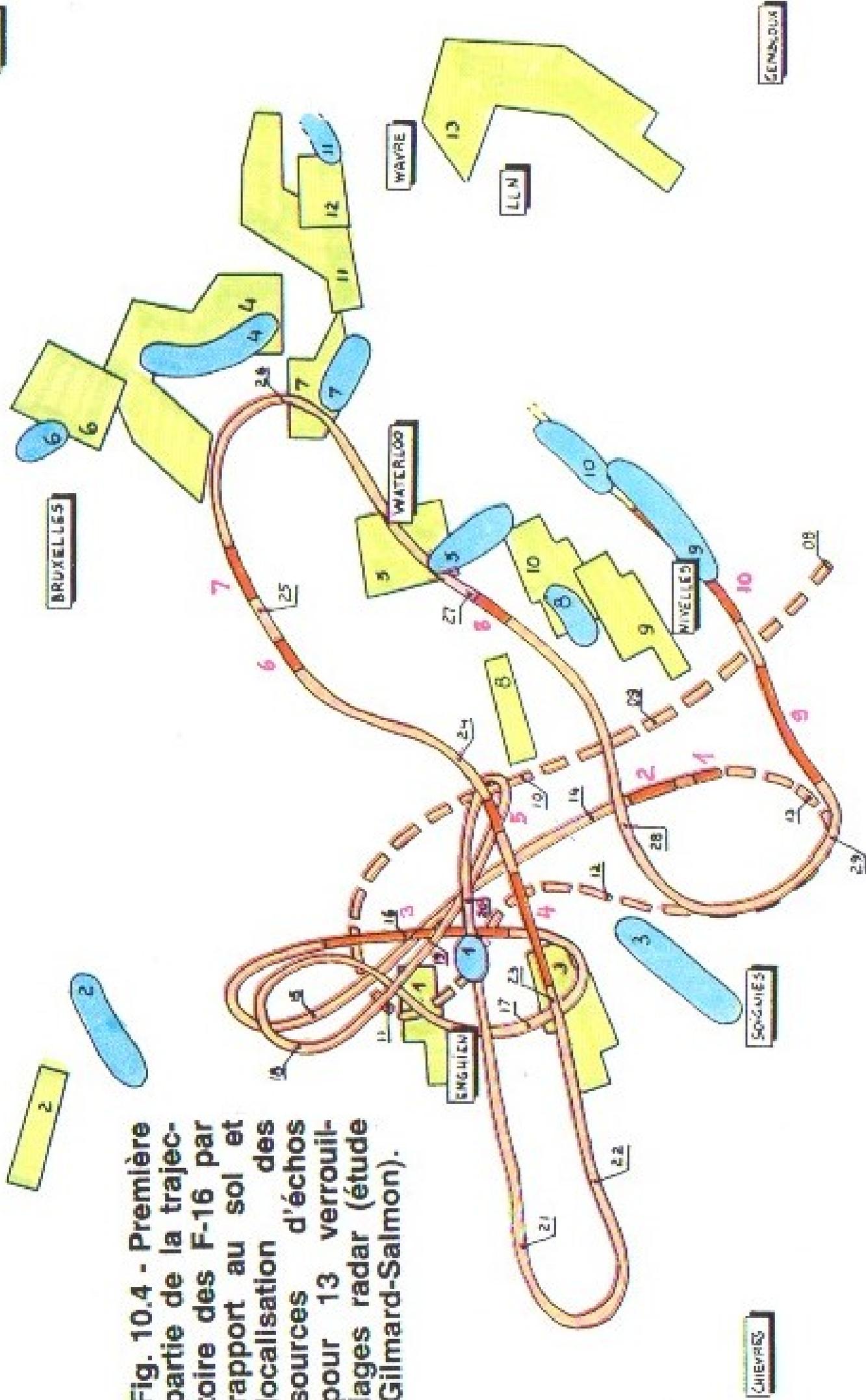


Photo 7.5 - Le seul document connu de l'Aereon 26, un prototype de "plus léger que l'air" à structure rigide, précurseur de l'Aereon ZC.

Fig. 10.4 - Première partie de la trajectoire des F-16 par rapport au sol et localisation des sources d'échos pour 13 verrouillages radar (étude Gilbard-Salmon).



LEUVEN

CHIÈVRES

WAVRE

LUN

BRUXELLES

WATERLOO

NIVELLES

SOIGNIES

ENGHIEN

CHIÈVRES

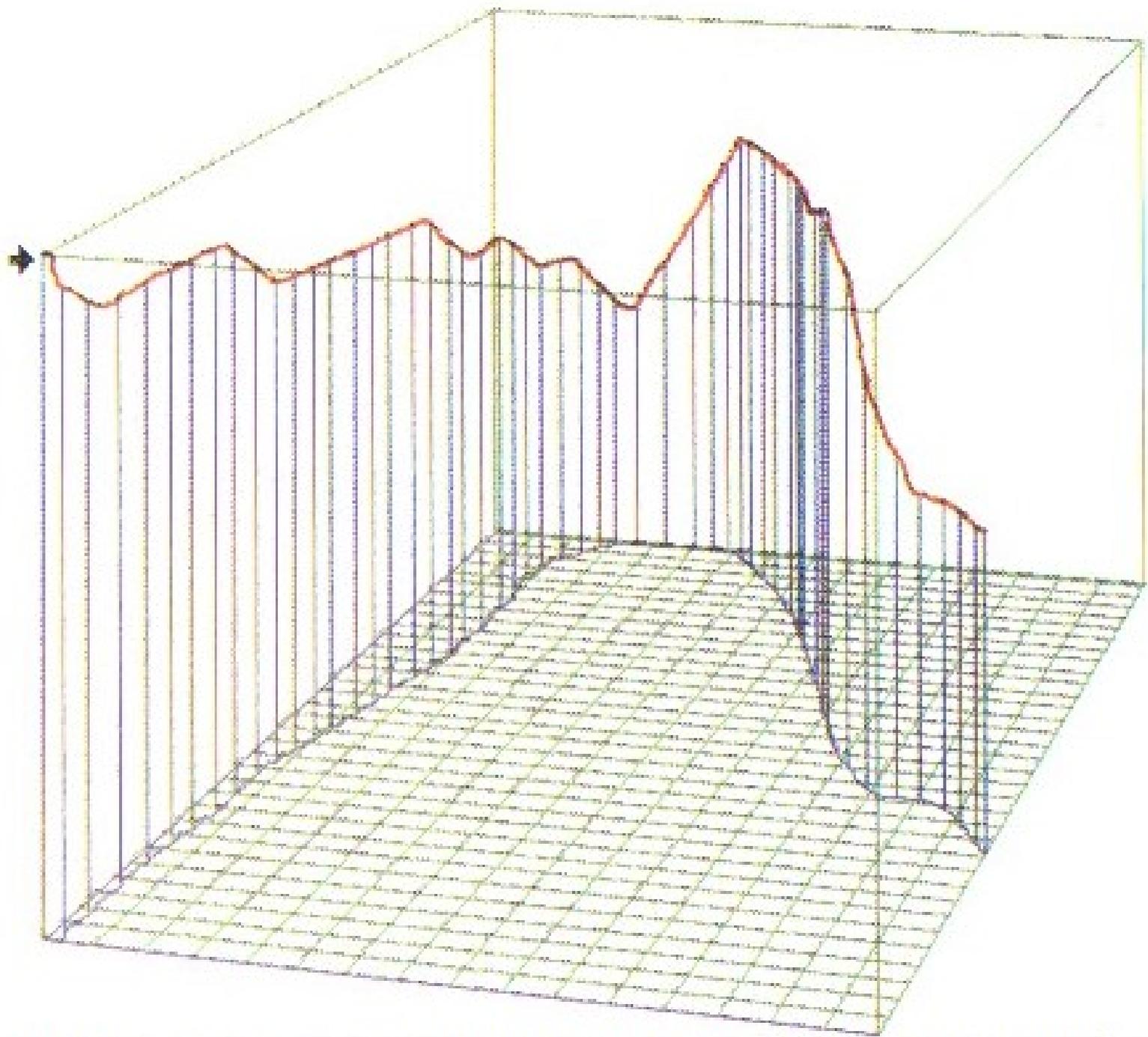
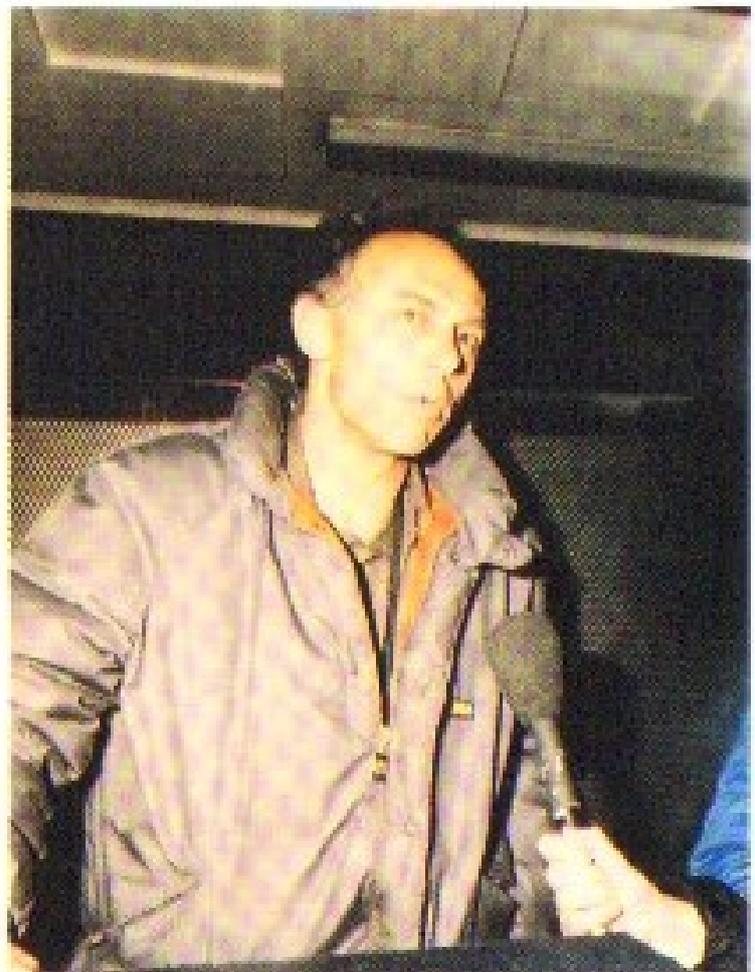


Figure 10.5 - La trajectoire apparente de l'"objet 4", obtenue par lissage des données enregistrées (étude Gilmard-Salmon).

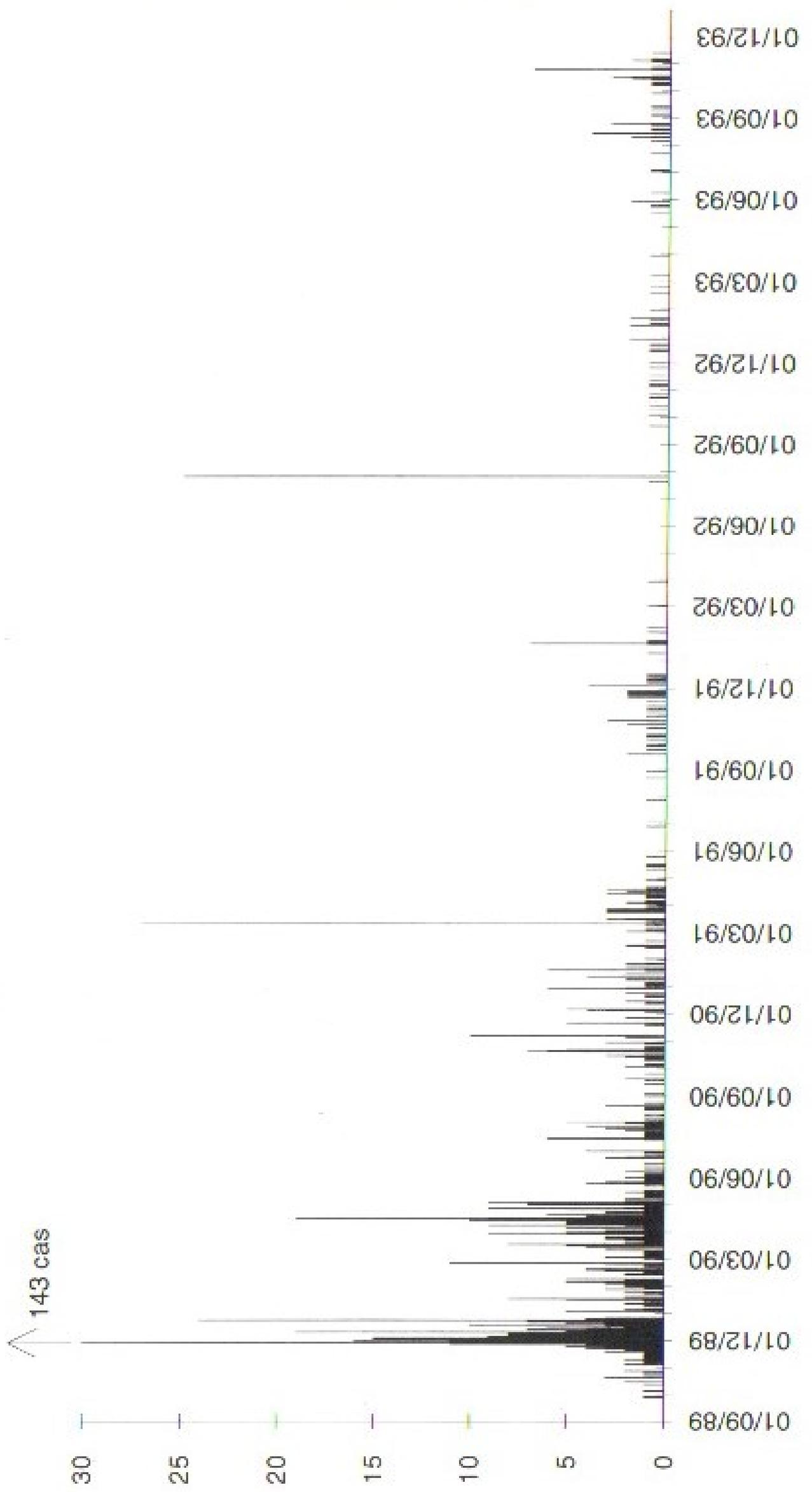


M. A. Meessen, professeur à l'UCL. A l'avant plan : M. M. Bougard, président de la SOBEPS.



M. L. Brenig, professeur à l'ULB

Histogramme du nombre d'observations du 01.09.89 au 01.12.93



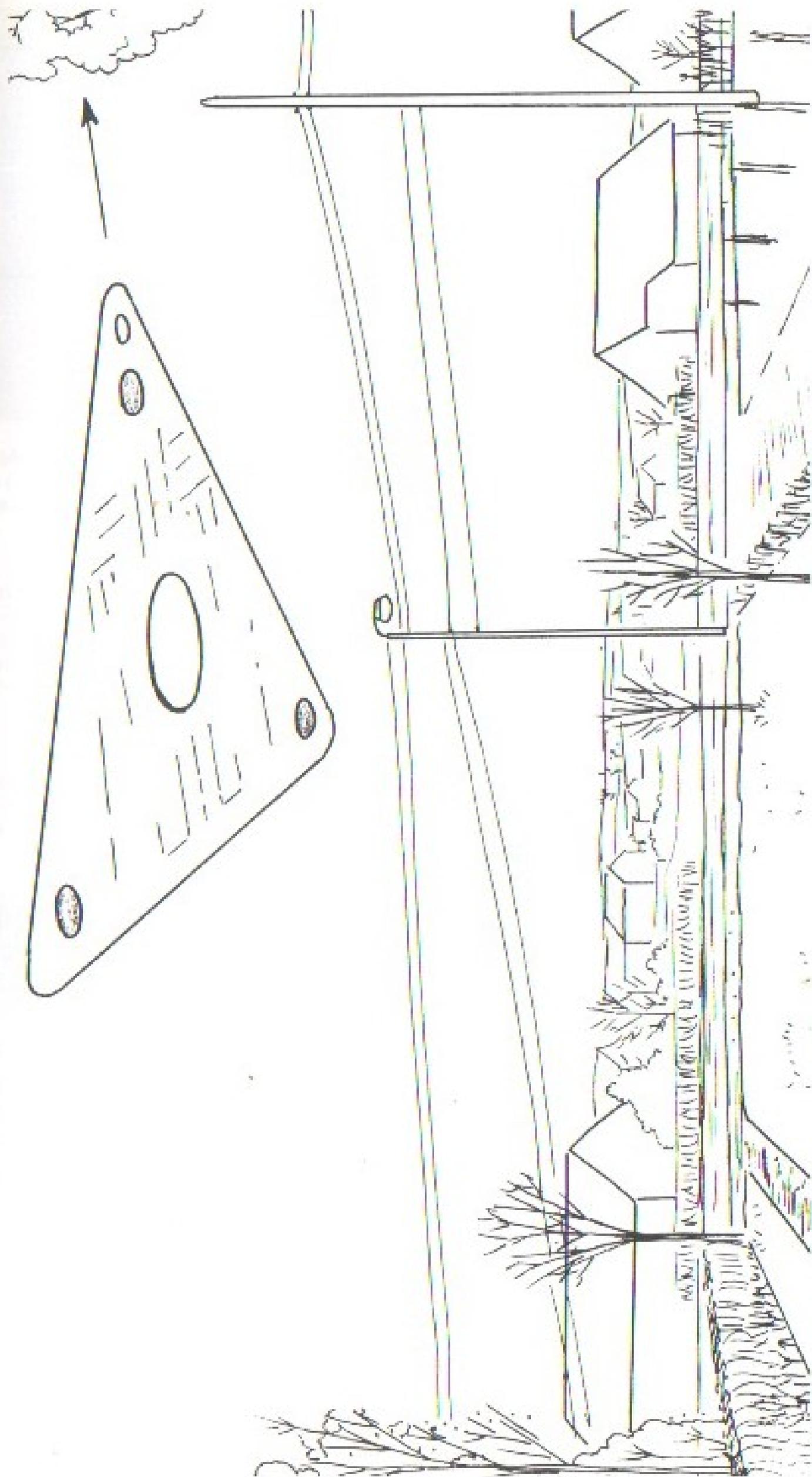
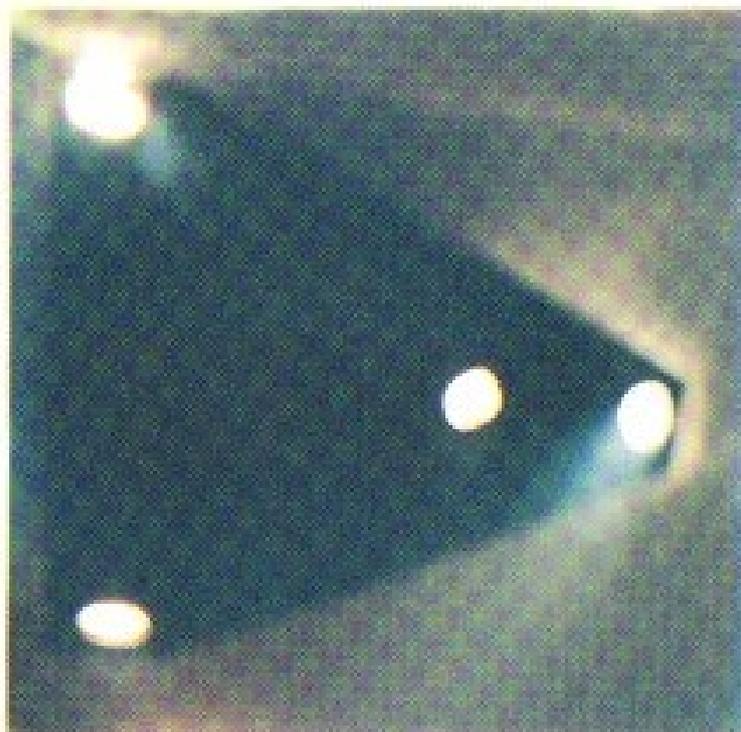


Fig. 1.46 - L'OVNI, tel qu'il fut observé par N.T., âgé de 12 ans, à Grand-Rechain, le 3 novembre 1993 (voir p. 108).



3.4 - En haut à gauche : une tentative de reconstitution de la diapositive de Petit-Rechain, publiée dans le journal La Meuse/La Lanterne (© Anne Leroy).

Photo 3.5 - Ci-dessus : la reconstitution réussie par MM. Magain et Rémy, à l'Institut d'astrophysique de Liège, obtenue en utilisant un "masque" et en exposant la pellicule à trois reprises (© P. Magain et M. Rémy).

Photo 3.6 - Ci-contre : la reconstitution de Wim van Utrecht, également obtenue par la technique du "masque" (© Wim van Utrecht).



Ci-dessus et de gauche à droite : le gendarme D. Plummans, le gendarme à la retraite H. Nicholl, L. Clerebaut, secrétaire général SOBEPS, le 1er chef de gendarmerie A. Creutz et P. Ferryn, responsable traitement/analyse photo-film de la SOBEPS.

Impressions sur la photographie d'OVNI

François Louange

Paris, le 27 octobre 1993.

Après avoir soigneusement numérisé au scanner le cliché original, sous différentes conditions d'échantillonnage géométrique et radiométrique, nous avons procédé comme d'habitude pour commencer l'analyse de documents de ce type: examen minutieux du film original et de son support, et visualisation sur écran des images numérisées, à l'aide d'un très puissant outil de PIAO (Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur) développé pour la Défense Française et divers autres pays. L'idée est de "chercher un indice", de passer en revue toutes les sources habituelles de confusion (phénomènes naturels, effets optiques ou photographies, trucages) en profitant du processeur le plus puissant du marché: l'oeil d'un photo-interprète chevronné, accompagné de celui d'un "spécialiste" des photos d'OVNI.

Après plusieurs minutes passées à évacuer les explications habituelles, et plusieurs heures à tenter de trouver un angle d'attaque pour une analyse en profondeur, force a été de constater que nous étions en face d'un cas peu banal :

- pour une fois, un cliché nocturne est riche en informations;
- cependant, aucune voie d'investigation ne semble pouvoir déboucher sur des résultats présentables.

En particulier, les observations suivantes s'imposent :

- comme pour la plupart des photos d'objets dans le ciel, aucun point de repère n'autorise des mesures géométriques autres qu'angulaires;

- les effets de bougé accompagnant les trois principales sources lumineuses dénotent un mouvement relatif entre l'opérateur et l'objet photographié, mais ils sont totalement incohérents entre eux, comme si les sources avaient été allumées alternativement pendant le temps de pause, et non simultanément;

- pour conforter ou rejeter l'hypothèse d'aéronefs secrets, il faudrait disposer des caractéristiques visuelles des projets en cours, ce qui par définition est impossible.

Il ne reste donc que les impressions subjectives, qui après tout ne sont pas totalement sans valeur, surtout après de nombreuses années de confrontations avec des photos présumées d'OVNI, dont la grande majorité étaient explicables en termes prosaïques.

Mes impressions personnelles sont donc les suivantes:

- Il n'y a pas de trucage et le témoin a réellement photographié un objet matériel dans le ciel.

- Contrairement à la plupart des clichés nocturnes qui résistent à l'analyse, mais ne montrent que des points lumineux saturés très pauvres en informations, ce cliché montre un objet solide de forme définie (du moins en vue de dessous) auquel sont associées quatre sources lumineuses intenses, celle du milieu étant de couleur

très différente.

- Si l'on s'en tient au seul cliché, cet objet peut bien entendu être d'origine terrestre, avec une gamme très vaste de possibilités quant au matériau dont il est composé. Si on intègre les données fournies par les témoins, il ne reste que deux alternatives: un aéro-nef secret ou un authentique véhicule extraterrestre (OVNI).

Les réflexions d'un chercheur américain

Richard F. Haines menant des travaux en informatique et en télé-communication dans le cadre du programme America's Space Station Freedom, de la NASA, est également bien connu des ufologues par ses examens de photos d'OVNI. On lui doit notamment l'excellente analyse de la photo dite de Vancouver Island, reproduite dans les actes d'un congrès qui se tint au siège de la SOBEPS, en 1988⁵. A l'occasion d'une rencontre internationale en mai 1992, je lui remis un jeu de copies de la diapositive de Petit-Rechain. Il exprima alors tout son intérêt pour la démarche entreprise par Marc Acheroy et son équipe, et confirma qu'il ne serait pas en mesure de faire mieux. Ayant eu la chance de le revoir en Californie, en novembre 1993, il m'expliqua avoir eu une discussion à bâtons rompus avec quelques-uns de ses collaborateurs scientifiques à propos du document en question. Je l'invitai donc à nous faire part de leurs réflexions et le remercie d'avoir promptement rédigé ce qui suit.

Quelques remarques à propos de la grande "aile volante" qui a survolé la Belgique

Richard F. Haines

Los Altos, California, 30 novembre 1993.

(...) Les contours de l'objet :

La vue en plan des contours de l'objet révèle qu'il est symétrique par rapport à l'axe x-y (figure 3.16). L'angle A est de 90°; il en va de même des deux angles BED et CDE.

Le côté incliné AB a la même longueur que le côté AC. Chacun de ces deux côtés présente un rapport de 0.70 par rapport à la base DE. Cette stabilité dans les dimensions comme cette correspondance dans les angles milite fortement en faveur de la thèse d'un engin construit intentionnellement, en opposition avec celle d'un phénomène de caractère naturel, encore que cette dernière ne puisse toujours pas être écartée de manière certaine. Ces extrémités aux angles très accusés ne sont pas sans rappeler celles du bombardier "stealth" américain B-2, qui possède une mince section transversale verticale ainsi que de nombreuses intersections fuselage-aile à 90°. Mais, dans l'hypothèse où "l'aile" qui a survolé la Belgique était un nouveau type d'avion "stealth", pourquoi devait-il être testé au-dessus de régions aussi peuplées, pendant une période aussi prolongée, et être muni de phares aussi puissants et visibles ? Si, par contre, cet engin est de nature extraterrestre, il est

possible que nos visiteurs ne se préoccupent vraiment pas de ce que nous les voyions ou non. Je suis, pour ma part, d'accord avec de nombreux enquêteurs pour dire qu'il ne s'agissait pas d'un chasseur américain "stealth" F-117, et cela pour moult raisons que je n'évoquerai pas ici.

Dans la discussion qui va suivre, les quatre points lumineux seront identifiés selon les symboles correspondants repris sur la figure 3.16.

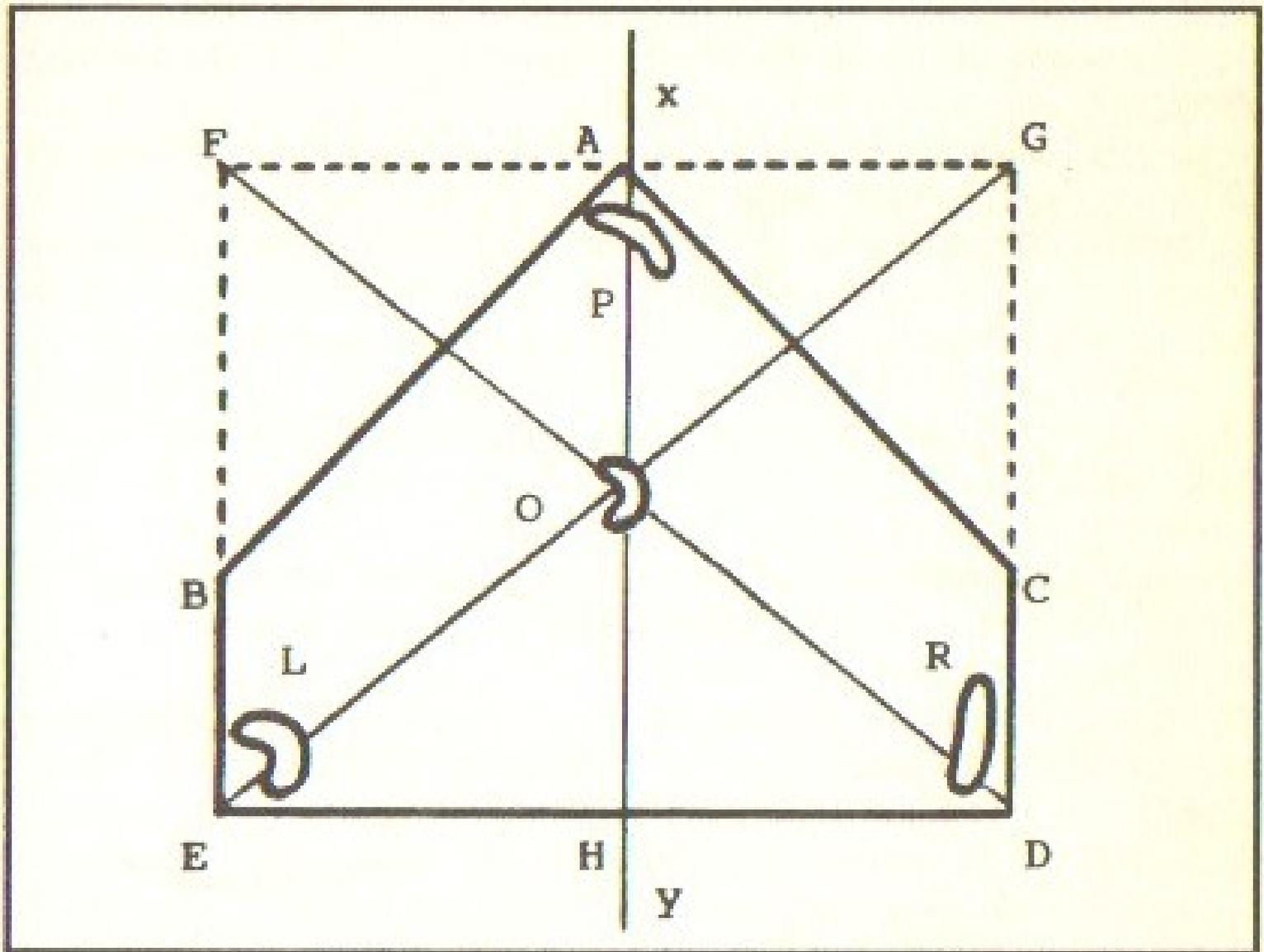


Figure 3.16

Les lumières situées aux extrémités:

Le point P (à la pointe de l'objet) s'est révélé être composé d'un ensemble d'arcs (lumineux) parallèles et séparés, de rayon approximativement constant et couvrant environ 90° (voir détail dans VOB, photo 7.17d). S'il s'agissait de la seule source lumineuse présente sur l'objet, cela pourrait être dû à une rotation de l'objet d'environ 90° pendant toute la durée de l'exposition photographique. Néanmoins, il n'y a nulle part ailleurs dans l'image d'indice que l'objet entier ait basculé de 90° . En effet, ses contours sont relativement nets et exempts de voile. La trace ovale témoin d'un bougé dans le coin R pourrait indiquer un léger mouvement de l'objet, tout au plus de 10° ou moins, autour d'un centre situé quelque part du côté du sommet L.

La source lumineuse P est plus proche de celle située au centre que ne le sont les deux autres, et cela dans un rapport de 0.75.

La source lumineuse L semble être formée de deux traits de lumière se croisant à angle droit (voir détail dans "Vague d'OVNI sur la Belgique", photo 7.17g), et avoir à peu près le même éclat que les sources P et R. Je pense que le diamètre linéaire de ces trois sources situées aux extrémités apparaît de la manière la plus nette sur la photo 7.17f (dans VOB), c'est-à-dire à l'intérieur des parties teintées en bleu clair. Les plages bleu-foncé les entourant représentent un tremblement dû au bougé de la caméra, plutôt qu'à un mouvement dans la source lumineuse elle-même, dû au déplacement de l'objet.

Le point L se trouve à la même distance du point lumineux central O que l'est également le point R.

Ce point R apparaît comme une sorte de segment courbe orienté de manière parallèle au bord dont il est le plus proche.

Immédiatement, nous nous heurtons à un véritable dilemme, à savoir: comment est-il possible que ces trois lumières soient de formes différentes si elles sont fixées au même objet rigide?

A. Peut-être l'objet n'est-il justement pas rigide; s'il ne l'est pas, alors comment se peut-il qu'il s'allonge ou change de forme à ses extrémités? Cette proposition soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses et est, par conséquent, déraisonnable.

B. Peut-être chaque point lumineux (source d'énergie?) tourne-t-il ou se meut-il de façon indépendante des autres? Ceci paraît être une réponse davantage plausible, même si au stade actuel nous ignorons nous-mêmes comment produire un tel effet (autre que purement optique). Accepter cette réponse entraîne en fait des interrogations encore plus ardues en relation avec les lois physiques s'attachant à leur nature même ou à leur fonctionnement. Cette unique photographie en couleurs semble montrer des émetteurs lumineux à fonction inconnue et pouvant être contrôlés de manière indépendante.

La source lumineuse centrale :

Située au centre O, elle se présente comme ayant une forme ronde-ovale et possédant la même luminescence que les trois autres. Alors qu'il semble qu'elle soit d'une teinte plus jaune-blanc que le point R (voir VOB, photo 7.17c), elles ont en commun un éclat tel qu'il sature complètement la pellicule photographique, c'est-à-dire que la plage dynamique du film couleur est largement dépassée, au point de rendre impossible toute détection d'un centre de luminescence ou même seulement un simple étalonnage de sensibilité du film à l'intérieur de la plus grande partie de ces deux zones.

La localisation géométrique de cette source O sur le dessous de l'objet est également digne d'intérêt. Elle se trouve au centre d'un rectangle FEDG construit sur la base ED et la hauteur AH du "triangle", et à la moitié de celle-ci.

Quelques conjectures :

Supposons que l'objet en question soit capable de se maintenir en état de lévitation (en opposition à la force de gravité) et cela du fait qu'une certaine force soit émise principalement à partir de la source O, en son centre. On a vu précédemment que cette source lumineuse centrale était située exactement au milieu de l'axe longitudinal xy de l'objet. Par suite de la plus grande masse (apparente) située vers le côté ED, il ne serait pas raisonnable de situer à cet endroit (O) un émetteur anti-gravitationnel. Il conviendrait plutôt de le décentrer vers ce côté ED (ceci suppose que l'objet possède une masse homogène, ce que l'on est bien sûr dans l'impossibilité d'affirmer). Se pourrait-il, dès lors, que les extrémités E et D ne soient pas, en fait, des structures dotées de masses importantes, mais au contraire des sortes d'appendices minces et de masse légère, tels les empennages des avions ? A cet égard, le résumé d'Hendrickx (1990, page 54) est des plus intéressants, en ce sens qu'une plate-forme triangulaire y est décrite comme "... possédant peu de densité".

Mais si ces deux extrémités (E et D) sont peu épaisses, comment pourraient-elles structurellement servir de support aux sources lumineuses L et R ? Est-il possible que le matériau utilisé soit ultra-rigide ? Les sources lumineuses situées à ces extrémités auraient-elles pour unique fonction la stabilisation de l'engin, ce qui nécessiterait une puissance relativement faible ? Si tel était le cas, on devrait s'attendre à ce que les moteurs de poussée soient placés aux extrémités du triangle (ce qu'ils sont ?), afin de pouvoir exercer une puissance maximale. Une autre exigence logique de simple ingénierie est que leur distance linéaire du centre de la masse soit approximativement égale (ce qui est le cas de deux des trois points lumineux, en supposant que le point O soit aussi le centre de la masse). Peut-être ce centre est-il en fait quelque peu plus rapproché de H, le long de l'axe xy.

Les taux d'accélération élevés dont on dit capable des objets de la sorte, suggèrent l'existence soit d'une masse faible, soit de la disposition d'une énergie très grande ou d'une forme complètement nouvelle de système de propulsion, soit encore d'une combinaison de ces facteurs. Il ne s'ensuit pas nécessairement que la mobilité de l'objet et son intensité lumineuse soient dérivées d'une seule et même source d'énergie, ainsi que le propose Hendrickx (op. cit.).

Le fait que de nombreux témoins aient également entendu une sorte de bourdonnement émanant de l'objet milite contre l'hypothèse qu'il se serait agi de quelque nouveau type d'image virtuelle qui aurait été projetée dans le ciel nocturne. Si une image holographique pouvait être réalisée dans de l'air contenant de l'eau (sous forme de gouttelettes microscopiques) et ce, au moyen de rayons laser très stables, il est par contre hautement improbable qu'un ho-

logramme puisse être maintenu avec de très grands arcs angulaires dans un ciel où la dispersion atmosphérique, la réflexion et la réfraction varieraient (pour déformer la luminosité perçue de l'image). Une fois de plus, la symétrie géométrique de ce phénomène aérien suggère l'existence d'une forme conçue de manière voulue et destinée à la réalisation d'un certain objectif.

Bibliographie :

- Creighton, G., *Belgium haunted for months past by huge low-flying triangular craft*, "Flying Saucer Review", Vol. 35, n°2, pp. 1-2, 1990.
- Hendrickx, P., *The Belgian wave of sightings 1989-1990*. In Good, T. (Ed), "The UFO Report 1991", Sidgick & Jackson, London, 1990.
- Mesnard, J., *The UFO "Wave" of November/December 1989 over Eastern Belgium - Part 1*. "Flying Saucer Review", Vol. 35, n°2, pp. 3-10, 1990, and Part 2. *Ibidem*, Vol. 35, n°4, pp. 2-6, 1990.
- SOBEPS, VOB.

L'examen de l'IRPA

Lors d'une séance qui eut lieu à l'Institut d'astrophysique de l'Université de Liège, en février 1992, à laquelle André Lausberg convia quelques représentants de la SOBEPS, j'eus l'occasion de m'entretenir brièvement avec Jean Surdej, maître de recherches au FNRS (Fond National pour la Recherche Scientifique). Nous parlâmes du cas de Petit-Rechain et, dans la conversation, mon interlocuteur regretta qu'en dehors du travail du professeur Acheroy, aucune analyse de la pellicule photographique proprement dite n'ait été effectuée, notamment pour établir s'il y avait eu, ou non, double exposition de la prise de vue. D'après M. Surdej, un expert en photographie devait pouvoir le déceler. Mais comme je lui proposai de s'en charger, ou de nous aider à trouver ce spécialiste... il s'esquiva aussitôt ! Soit. L'idée me paraissait néanmoins intéressante, encore fallait-il découvrir à quelle porte frapper.

Ce n'est que bien plus tard que je me souvins que l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA), installé dans le Parc du Cinquenaire à Bruxelles, abritait un important département photographique. J'adressai tout d'abord une demande en bonne et dûe forme, et son directeur, Madame Liliane Masschelein-Kleiner, me répondit promptement, m'invitant à contacter le chef de ce département, lequel délégua à M. Daniel Soumeryn-Schmit, responsable du service photographique, le soin de se pencher sur la diapositive originale. Ce dernier avait eu connaissance du travail entrepris à peu de distance de là, à l'École Royale Militaire, par le professeur Acheroy, et me dit qu'il y avait fort peu de chance pour qu'il découvre davantage. Cependant, ajouta-il, il était prêt à essayer... Nos remerciements s'adresseront donc également aux responsables de l'IRPA et à M. Soumeryn-Schmit, dont voici les commentaires faisant suite à son examen :

SOBEPS, examen d'une diapositive prise à Petit-Rechain en 1990.

Daniel Soumeryn-Schmit

1er assistant, chef du service photographique de l'IRPA

Bruxelles, le 31.01.1994

La qualité de l'étude menée par le professeur Acheroy de l'École Royale Militaire et les moyens mis en oeuvre pour réaliser celle-ci ne laissent pas beaucoup de place pour apporter des éléments neufs.

J'ai d'abord examiné la diapositive à la loupe afin de déceler toute trace d'un quelconque trucage photographique et je n'ai trouvé aucun indice. Pas de faux bord, l'image du ciel va jusqu'aux perforations du film. Ceci ne prouve évidemment pas qu'il n'y a pas eu de trucage ! La réflexion due à l'effet de contre-jour dans les lentilles de l'objectif est un élément plutôt favorable pour penser qu'il s'agit d'une prise de vue directe telle que relatée par P.M. J'ai pu constater aussi un défaut ou un accident dans la gélatine visible déjà sur la photo de couverture du livre publié par la SOBEPS. Celui-ci, de forme ovale, est situé un peu en haut à gauche du feu que l'on peut voir en bas sur la photo.

Ensuite, afin de faire ressortir la forme plus sombre de la structure triangulaire, j'ai photographié la dia sur un film négatif noir et blanc en surexposant fortement afin d'enregistrer les hautes densités de la diapositive. Lors du tirage de l'épreuve, en jouant sur la gradation du papier, j'ai pu obtenir une image du triangle. J'ai pu constater à mon tour que les bords de celui-ci ne sont pas également nets. Les deux bords supérieurs gauche et droit sont nets alors que ceux-ci sont flous dans la partie inférieure. On peut imaginer qu'une partie du triangle ait bougé durant la pose de 1 à 2 secondes, provoquant ce flou. La présence des zones de netteté dans la partie supérieure témoignent que le photographe avait la main sûre !

Les mouvements des feux sont, comme on l'a déjà dit, indépendants du mouvement de la partie inférieure du triangle et du photographe. Ce qui est étonnant aussi ce sont les sortes de flamèches qui s'échappent de ces feux, particulièrement du feu inférieur et du feu droit. De même la légère frange de lumière sur le bord supérieur droit du triangle.

A partir de ces constatations deux hypothèses sont possibles. Soit nous nous trouvons devant l'image d'un engin venu d'ailleurs, soit cet engin est le produit d'un canular ou d'une mystification. Dans ce dernier cas il faudrait tout mettre en oeuvre pour reconstituer les faits.

Un autre problème est celui du manque d'autres références sur la diapositive telles que toits de maisons, arbres... qui permettraient éventuellement de situer l'engin et d'en évaluer ses dimensions.

La dernière chose enfin qui me dérange est le peu d'empressement manifesté pour développer le film. S'il m'était arrivé pareille expérience, j'aurais fait développer mon film le plus vite possible et je n'aurais pas pris le risque de l'envoyer par la poste !

En guise de conclusion

Je sais que ces dernières phrases ne satisferont pas certains esprits chagrins et autres naufrageurs (ces derniers se recrutant le plus souvent parmi des ufologues jadis très enthousiastes et aujourd'hui "repentis"...) mais après tout, est-ce important ? Je pense avoir accompli ici ma mission "d'honnête homme" en livrant au lecteur ce qu'il m'avait été donné de réunir à propos de cette photographie de Petit-Rechain, qui fera sans nul doute encore couler beaucoup d'encre. Notre seule ambition, au sein de la SOBEPS, n'a jamais été que de tenter de connaître la vérité, et ceci *quelle qu'elle soit*. Il s'avère et ceci n'est nullement une surprise - que ce n'est pas chose aisée. Pour y arriver, nous avons mis en oeuvre tout ce qui était accessible dans la mesure de nos modestes moyens. Des personnes étrangères à notre association et vers qui va notre estime, ont fait preuve de curiosité et d'ouverture et nous ont généreusement aidés. Il va sans dire que nous restons attentifs à toute proposition future visant à faire progresser ce dossier... à supposer que cela soit possible.

Références :

- 1 Septembre 1992, chez l'auteur: BP 367, 4020 - Liège 2, Belgique.
- 2 "Triangles over Belgium - A Case of Uforia?", Antwerpen, 1992. Studiegroep Vreemde Luchtverschijnselen, Kronenburgstraat 110, 2000 - Antwerpen, Belgium.
- 3 "Bepaling van de impulsresponsie van een optisch systeem met als doel de restauratie van gemaakte beelden", 5e studiejaar, academiejaar 1991-1992, Koninklijke Militaire School, 142e Polytechnische Promotie.
- 4 "Waarneming en detectie van originele en niet-geïdentificeerde verschijnselen in het belgische luchtruim", 2de licentie, academiejaar 1991-1992, Koninklijke Militaire School, 128e Promotie "Alle Wapens".
- 5 "Analysis of a UFO Photograph" in "First European Congress on Anomalous Aerial Phenomena : Physical and Psychosocial Aspects", Brussels (Belgium), 11-13 November 1988.

Chapitre 4

CAS DIURNES

Michel BOUGARD
Président de la SOBEPS

Certains ne manqueront sans doute pas de nous faire remarquer qu'il est fastidieux de prendre à nouveau connaissance d'une liste de cas de la vague belge 1989-1991, remontant au tout début des événements, tant le chapitre 2 de notre précédent ouvrage en faisait déjà un assez long développement, même s'il était loin d'être exhaustif. Cependant, si nous avons jugé intéressant de revenir sur ces cas, c'est qu'il y a au moins une bonne raison.

En effet, ce chapitre se propose de ne discuter que des observations diurnes qui, on le sait, furent nettement minoritaires durant cette vague.

D'autre part, en ce qui concerne plus particulièrement les premiers témoignages décrits, cela va nous ramener à l'après-midi du 29 novembre 1989. Nous allons ainsi découvrir des cas précédant de plusieurs minutes (voire quelques heures) le déferlement des observations dans la région d'Eupen.

L'intérêt des cas diurnes n'est pas seulement anecdotique (les observations de jour seraient plus "spectaculaires"). Le plus important est que les conditions de ces observations étant radicalement différentes, on peut espérer mettre en évidence d'autres caractéristiques que celles habituellement signalées, augmentant ainsi la quantité de renseignements à propos du phénomène.

Le caractère diurne des observations va effectivement nous révéler des aspects nouveaux et on ne manquera pas de remarquer combien les objets décrits présentent des caractéristiques "exotiques" par rapport à la grande plate-forme triangulaire qui fut signalée par après.

Je précise que quelques cas parmi ceux qui suivent ont déjà été partiellement décrits dans *Vague d'OVNI sur la Belgique - Un dossier exceptionnel* - (par la suite souvent abrégé en VOB). On veillera à les compléter ici par des précisions extraites des enquêtes achevées depuis la parution de notre premier rapport.

Avant la vague

Nous avons décidé de n'évoquer ici que quelques cas s'étant déroulés durant l'automne de 1989. Le premier témoignage sera celui de M. Christian B. qui est médecin généraliste à Liège.

Le 29 septembre 1989, M. B. se rendait chez une patiente à la rue de Chénée, non loin de la Meuse, à Liège. Il était alors 18 heures, le ciel était bien dégagé, même s'il faisait légèrement brumeux. Le médecin fut attiré par une grosse lueur qui se trouvait plus ou moins au-dessus de la colline de Cointe. Il fut tellement étonné qu'il s'arrêta pour mieux observer le phénomène. Il coupa la radio et sortit de sa voiture pour suivre l'évolution de l'engin qui passa juste à sa verticale. Il le décrit comme étant très étrange, très plat, très large, et probablement de construction humaine, mais "techniquement difficile à comprendre" car, en raison de sa masse énorme et de sa lenteur inhabituelle, il aurait dû "décrocher". M. B. demandera même à la patiente qu'il visitait si elle n'avait rien entendu à la radio concernant un éventuel crash d'avion sur Liège.

En observant plus attentivement l'engin, le docteur remarqua sous celui-ci des projecteurs blancs dirigés vers le bas à 45° (à l'avant), il distingua un phare (à l'arrière) et, entre les deux, une sorte de trappe pour un éventuel train d'atterrissage qu'il ne vit cependant pas. Aux extrémités "des ailes" il distingua également des phares blancs mais ne clignotant pas (figure 4.1).

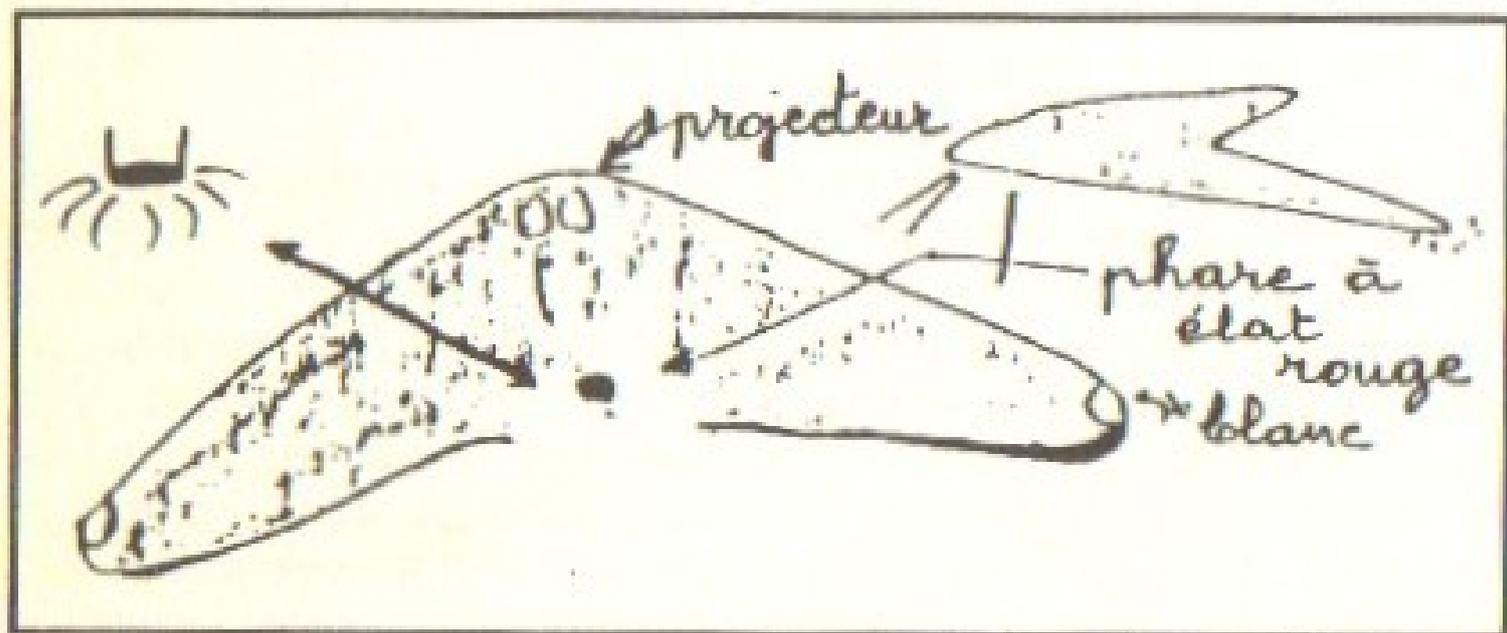


Figure 4.1

Perturbant la circulation par son arrêt sur la chaussée, le témoin dut aller éteindre ses phares restés allumés. Ce faisant, l'objet disparut de son champ de vision en direction de Bierset.

Le 20 octobre 1989, à 15h45, M. Louis-Philippe B. observa un objet en forme de chapeau de clown dans le ciel de Liège. Cette masse, "de taille colossale" était de couleur gris-foncé, d'aspect mat, sans laisser apparaître le moindre détail de structure. Le témoin (qui roulait en voiture) ne put distinguer aucun bruit, mais fut réellement subjugué par cet objet "tellement monstrueux" qu'il ne peut l'oublier.

Retour au 29 novembre 1989

Le premier témoignage que nous rapporterons est celui d'un major de l'armée belge habitant Liège, M. Guy D. (cas n° 1, voir la carte de la figure 4.2). Le mercredi 29 novembre 1989, entre 10h30 et 10h40, ce militaire se trouvait à 2 km au sud-est de Walhorn avec un groupe de marcheurs qui se dirigeaient vers le barrage de la Vesdre, tout près d'Eupen. L'objet repéré ressemblait à une "grande plaque, sans forme identifiable (peut-être un triangle), d'une couleur uniforme, métallisée, assez brillante, avec l'aspect du zinc ou de l'aluminium". Le phénomène reflétait très bien le soleil qui brillait. Cet engin volant de grande taille (de deux à quatre fois un avion) n'avait aucune aile et se dirigeait lentement du nord vers l'ouest au-dessus d'Eynatten (entre 1 500 et 4 000 mètres d'altitude). "Pourquoi ai-je trouvé cela étrange?" ajoute le major D., "À première vue ça aurait dû être un avion ! Or, à cette distance, surtout en voyant l'objet si grand, en pleine campagne enneigée, on n'entendait rien."

M. Georges L. est grossiste en aliments pour bétail et ce même jour, il effectuait sa tournée de livraisons dans la région de Jalhay. Il était aux environs de 15 heures quand, au volant de son camion, M. L. montait la côte de Royompré (cas n° 2), en direction de Surister. Arrivé au niveau du faux plat qui précède le village, il eut la surprise de voir, à travers son pare-brise, un énorme objet sombre de forme ovoïde, qui évoluait très lentement, "pointe en avant", au-dessus des prairies, parallèlement à la route mais en sens inverse de la trajectoire du camion. Notre témoin pensa d'abord avoir à faire à une sorte de "dirigeable", mais il dut vite reconsidérer son jugement : cet objet en forme d'oeuf ne possédait aucune structure extérieure du genre nacelle, cabine ou hélice. Il était d'une couleur gris-métallique terne et ne semblait pas refléter les rayons du soleil. M. L. était très étonné par cet objet si lent (à peine 30 km/h) et si près du sol (moins de 150 m), qui ne laissait voir aucun mode de propulsion évident. "Il volait si bas que j'ai réellement cru qu'il allait s'écraser au sol.", précisa encore le témoin. Durant l'enquête on estima la longueur de cet "oeuf" volant à une vingtaine de mètres, pour une hauteur comprise entre 8 et 10 m (figure 4.3).

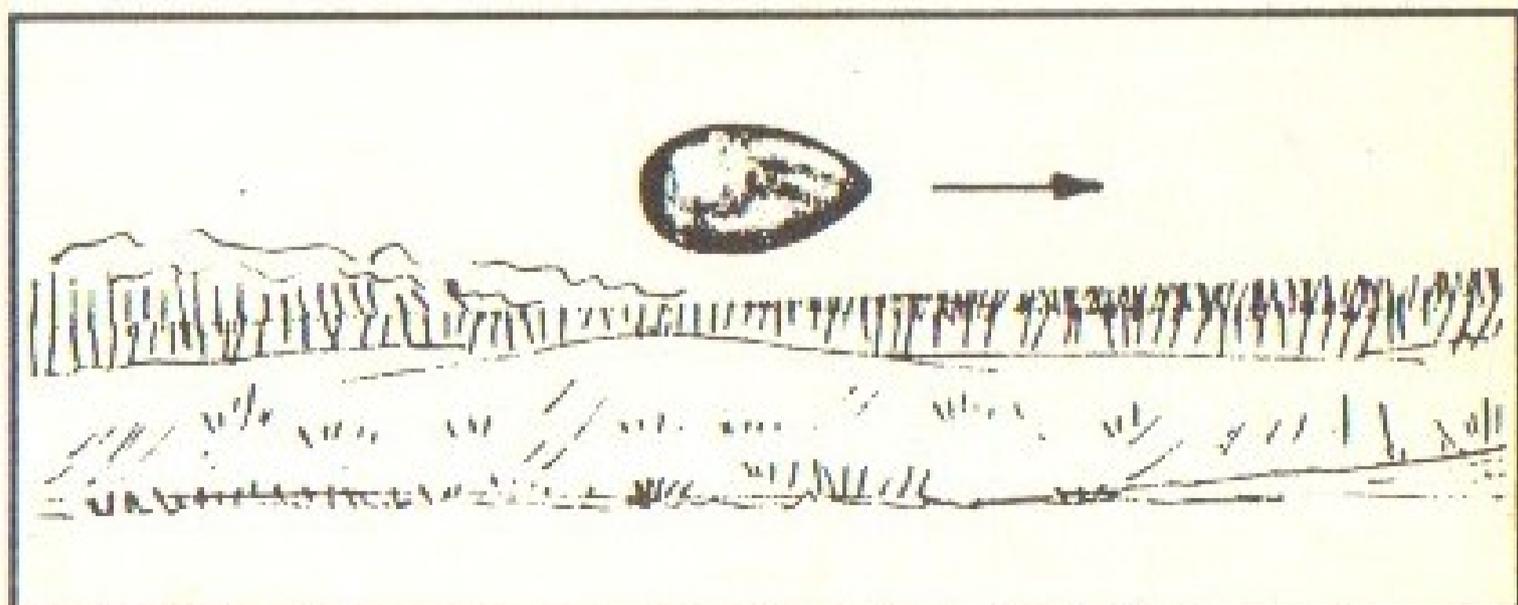


Figure 4.3

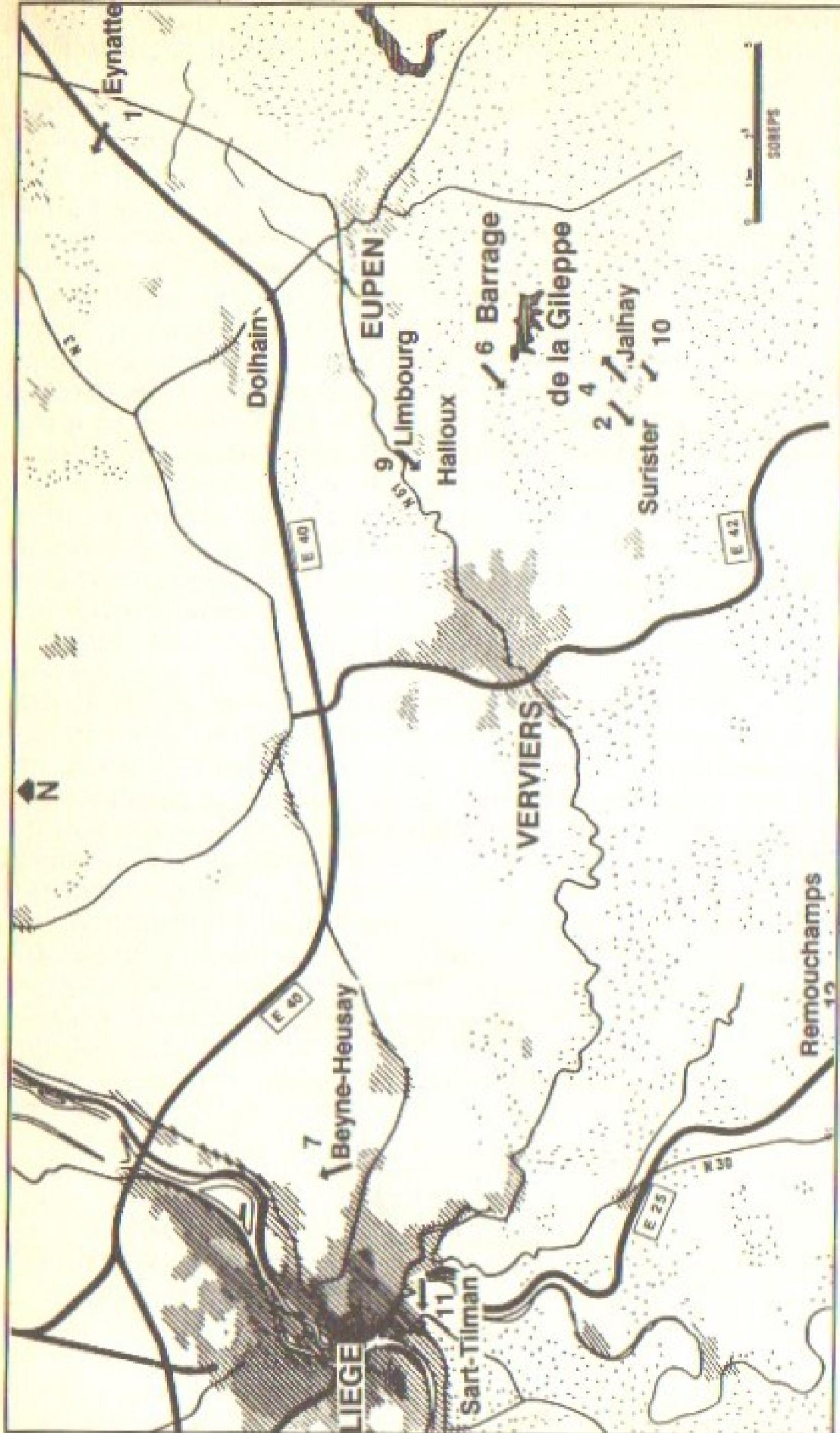


Figure 4.2

Poursuivant sa route M. L. continua à observer le phénomène à travers la vitre latérale droite de son véhicule jusqu'à ce qu'il sorte de son champ de vision, s'éloignant vers la vallée de la Hoëgne, selon une direction nord-est vers le sud-ouest.

Plus d'une heure plus tard (vers 16h30), c'est aux environs de La Louvière qu'une telle structure ovoïde fut signalée (cas n° 3).

De son domicile de St-Vaast, Mme Liliane G. vit, par la fenêtre de sa cuisine, passer devant elle un objet sombre en forme d'oeuf et "comme fait d'un assemblage de tôles rivées". L'observation dura peu de temps mais le témoin remarqua néanmoins ce détail alors que le phénomène s'éloignait à basse altitude en direction du nord-est.

Il nous faut rapprocher ce dernier témoignage de celui de Mme Marie F., une fermière à la retraite (65 ans) qui exploite aujourd'hui un gîte rural à Jalhay (cas n° 4). Il devait être environ 16 heures et Mme F. ramassait du linge dans le jardin situé à l'arrière de sa maison (vue vers l'ouest). Soudain elle fut éblouie par un vif reflet de lumière dans ses lunettes. Levant la tête, elle aperçut ainsi "quelque chose comme sortant de rien ou d'un nuage de condensation", à environ 500 mètres d'elle (en direction de Jehanster, sud-ouest). Le phénomène descendait lentement en biais vers le sol. En sortant du "nuage", la structure était de couleur argentée, mais elle devenait de plus en plus sombre en se rapprochant du sol. A quelques dizaines de mètres avant de s'écraser, cet objet (toujours parfaitement silencieux) se redressa, comme s'il suivait le relief du terrain. Il s'immobilisa alors quelques instants, puis repartit en remontant vers le versant boisé de la vallée, où il disparut en rasant la cime des arbres. Il s'éloigna ainsi vers le lac de la Gileppe, en direction du nord-est, parcourant environ 1 kilomètre en 2 ou 3 minutes. Lors de l'enquête, Mme F. estima la dimension de l'objet voisine de celle d'un autobus (3,5 cm à bras tendu). Il avait la forme d'un cigare aux extrémités pointues. Le témoin remarqua encore qu'une grande partie du fuselage était "grillagée" ou comme "formée de petits panneaux ou de miroirs à facettes". Cet objet semblait on ne peut plus matériel, avec des contours nets, sans aucune superstructure visible ni aucun feu. Mme F. a utilisé une comparaison intéressante pour décrire ce qu'elle avait vu: "On aurait dit comme une naissance, comme si un animal mettait bas" (Mme F. est une ancienne fermière). D'abord, elle crut qu'il s'agissait d'un avion qui tombait, mais elle remarqua immédiatement l'absence d'ailes ; ensuite, elle pensa à un ballon, mais elle constata qu'il n'y avait aucune nacelle. La seule hésitation du témoin concerne le début de l'observation, c'est-à-dire la réalité physique du "nuage de condensation" qu'elle croit avoir repéré.

En tenant compte des trois témoignages qui précèdent, il devient évident que dans l'après-midi de ce 29 novembre 1989, une ou plusieurs structures ovoïdes ont sillonné le ciel de la Belgique.

Le fait est important et doit être retenu. Ou bien il s'agit vraiment d'objets ovales sans le moindre détail extérieur (sinon qu'ils semblent assemblés en plaques juxtaposées) et ces phénomènes sont alors tout à fait différents de ceux qui allaient être observés après 17 heures dans la région d'Eupen. Ou bien, il s'agit de reconstructions involontaires par les témoins. Ces derniers auraient pu observer des objets triangulaires aux coins et bords arrondis (comme ceux décrits par après) évoluant pointe en avant: cette forme étant "anormale" par rapport à la phénoménologie habituelle en matière d'OVNI, certains témoins auraient inconsciemment glissé du "triangle adouci" vers le "cigare pointu". Je laisse le soin à d'autres de discuter plus en profondeur ces éléments. Quoi qu'il en soit, quelques minutes à peine après les événements décrits plus haut, on va retrouver d'autres témoignages tout aussi curieux, et cette fois les témoins ont mentionné des formes plus proches du triangle que de la sphère ou du cigare.

C'est ainsi que, également vers 16h30, M. Alain E., électricien, rentrait chez lui près de Namur. Il venait de quitter Mazy et se dirigeait vers l'autoroute E41 quand, sur sa gauche, il aperçut un objet parfaitement immobile à 200 mètres de la route et à une altitude comprise entre 200 et 300 mètres (cas n° 5). Le témoin ralentit pour mieux observer : la structure ressemblait à une masse vaguement triangulaire ou trapézoïdale, elle était parfaitement stationnaire à l'horizontale, l'avant dirigé vers Mazy (axe sud-est/nord-ouest). A l'avant, il y avait deux énormes "phares" (1,50 m de diamètre) avec une vive lumière blanche, mais sans faisceau lumineux. A l'arrière, il y avait une sorte de "soute ouverte", comme s'il y avait deux panneaux ouverts sur un "trou noir". De profil, l'objet, d'une couleur gris-métallisé, présentait un renflement à l'avant alors que l'arrière était plus effilé (figure 4.4). Mais ce qui frappa le plus M. E. (il est électricien) c'est la présence, sous l'objet, d'une sorte de lueur bleu-tée, "comme celle qu'on voit lors de décharges électriques dans des tubes". Cette couronne se trouvait juste sous l'engin, le débordant légèrement, et elle était bien visible malgré la clarté du jour.

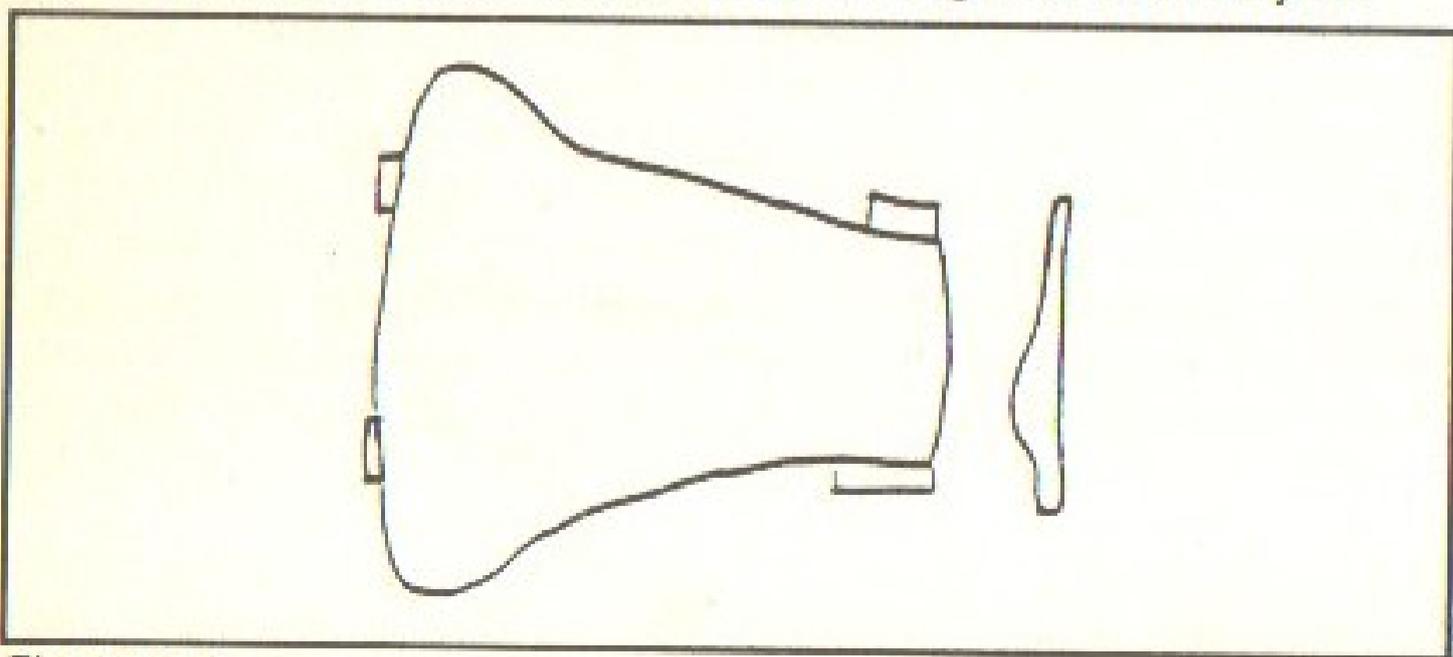


Figure 4.4

Il était 16h45, M. Léon F., enseignant, et son épouse roulaient de Stembert vers leur domicile de Limbourg lorsque, peu avant le carrefour dit des "Gorannes" (cas n° 6), ils aperçurent subitement un objet, apparemment immobile au-dessus du lieu-dit "Halloux", en direction du nord-est. Le phénomène avait l'aspect d'un "gros hélicoptère banane", plus épais sur les bords qu'au centre, et il émettait une lumière puissante. Arrivés à l'endroit qui devait se situer à l'aplomb de cet objet, les témoins passèrent sous ce dernier qui les surplombait à une altitude comprise entre 200 et 300 mètres. L'objet semblait comporter des "structures d'assemblage" que les témoins ne purent préciser davantage. Il présentait un aspect matériel, rigide, opaque, avec une couleur gris-foncé non métallique. On distinguait trois "phares" disposés en triangle: ils émettaient une lumière blanche, très vive, comparable à celle qui éclaire les stades de football. Le phare situé à la pointe de la structure présentait un aspect de "globe" et paraissait plus grand que les deux feux latéraux; c'est ce feu avant qui émettait vers le sol un faisceau blanc quelque peu atténué par la lumière ambiante. Au centre, un feu orangé clignotait "mollement" (figure 4.5).

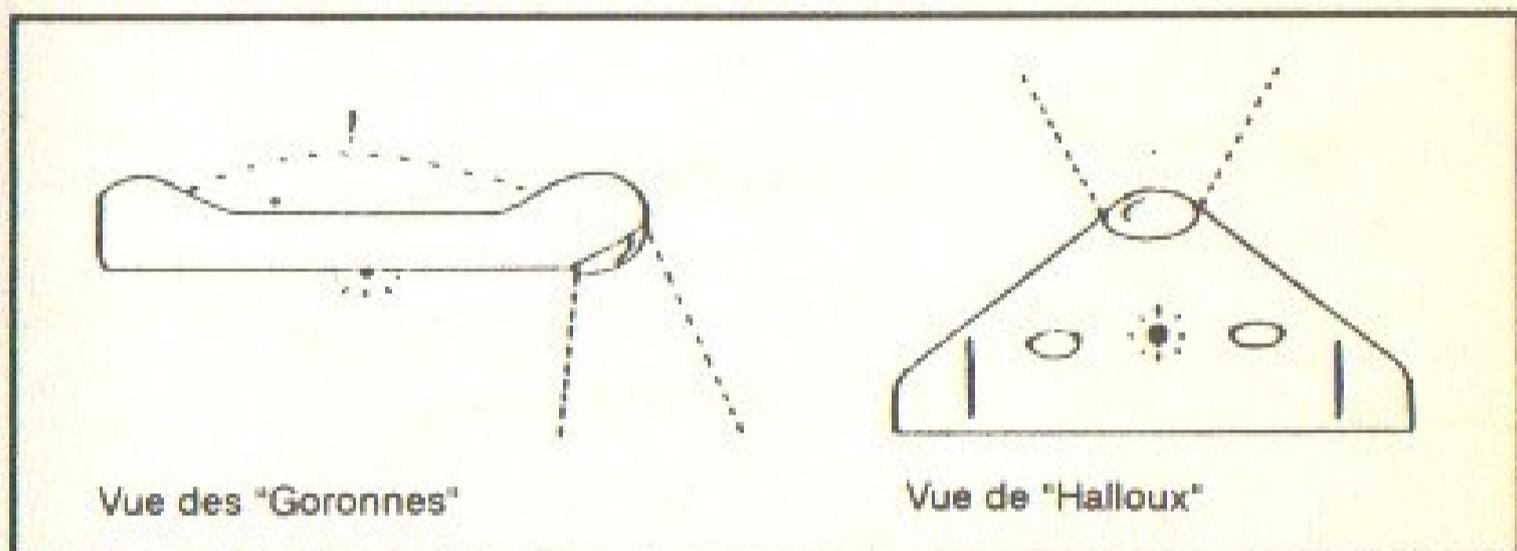


Figure 4.5

L'objet se mit alors en mouvement, pointe en avant, à vitesse modérée ("mais supérieure à 60km/h"), en s'éloignant silencieusement vers l'est, en direction de Goë. Là, il changea de direction et partit vers le sud-ouest. Arrivé au-dessus du lieu-dit "Louveterie", il bifurqua à nouveau pour se diriger plein nord vers les témoins. Après deux ou trois minutes d'arrêt du côté ouest de la route de crête de "Halloux" (où s'étaient précisément arrêtés M. et Mme F.), le phénomène s'éloigna rapidement en direction de Jehanster-Spa (nord-nord-est vers sud-sud-ouest). M. F. remarqua comme "deux lignes sombres" qui semblaient se détacher en relief sur l'objet ; ces lignes étaient disposées de manière symétrique: le témoin pense qu'il pourrait s'agir de "déflecteurs", ou alors d'une sorte de "train d'atterrissage à skis". Au total, l'observation a duré un quart d'heure.

Est-ce le même objet qui fut repéré quasiment au même moment (16h45) à 20 km à l'ouest du lieu de l'observation précédente,

à Beyne-Heusay (cas n° 7) ? A cette heure-là, M. Jean B., maître nageur, traversait la rue pour rejoindre sa voiture et se rendre à la consultation de son médecin. En attendant que son épouse le rejoigne, il regardait le ciel. C'est ainsi qu'il vit un objet sombre aux contours indéterminés, mais muni d'un phare très puissant à l'avant. Ce feu était dirigé vers le sol; deux autres lumières colorées (rouge et bleue) étaient visibles aux extrémités latérales. Cet objet se déplaçait très lentement à une altitude d'une centaine de mètres et à environ 150 mètres du témoin. L'objet s'éloigna ainsi silencieusement vers le nord-nord-ouest. Le témoin (rejoint entretemps par son épouse) ne put pas préciser la forme de l'objet, son attention étant entièrement focalisée sur une série de "hublots" (quatre ou cinq) situés à la partie supérieure: M. B. espérait même distinguer des silhouettes à travers ces hublots. Quant à Mme B., arrivée alors que cet objet s'éloignait déjà, elle décrit une structure triangulaire aux angles arrondis avec un phare très puissant à l'avant et dirigé vers le sol. Les lumières latérales étaient rouge et bleue sans qu'elle puisse préciser laquelle était à droite ou à gauche (figure 4.6).

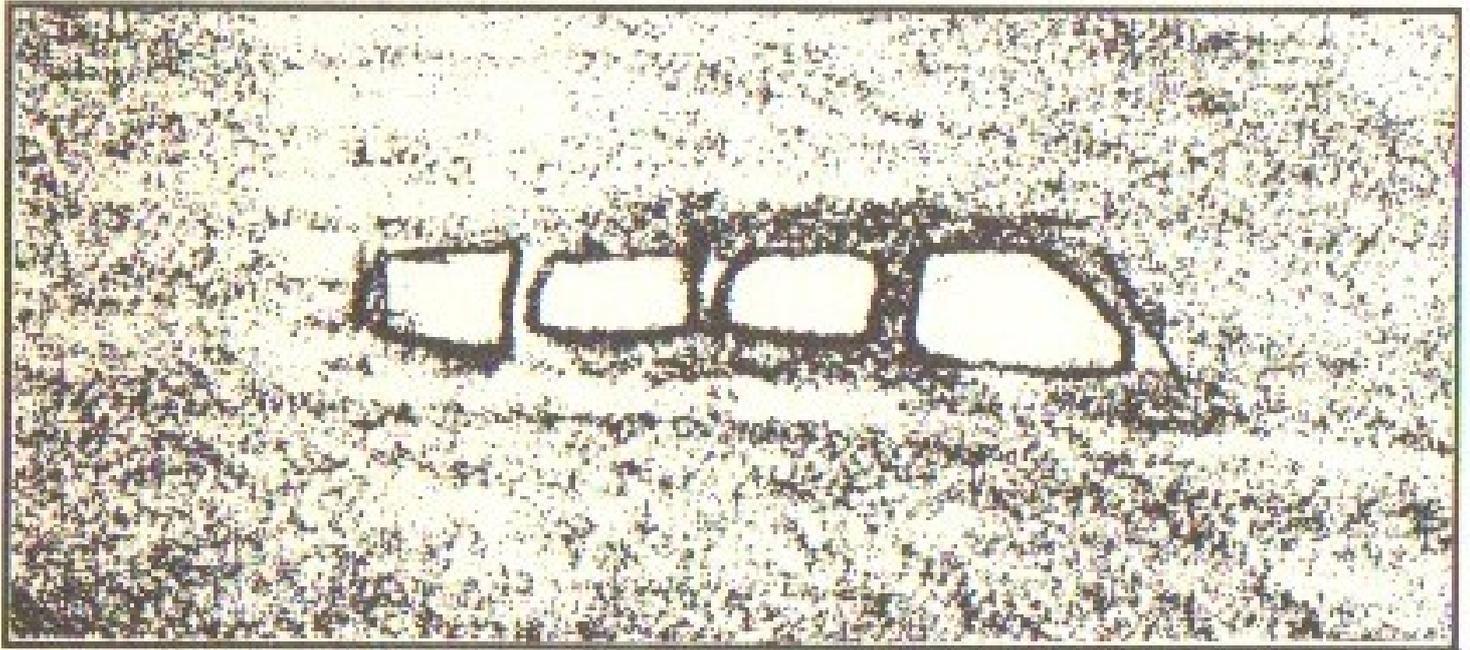


Figure 4.6

Il était maintenant 16h55. A 45km au nord de l'observation précédente (dans la direction empruntée par l'OVNI de Beyne-Heusay), M. K. roulait à environ 30 km/h vers la localité de Lanklaar (Dilsen-Limbourg). Son attention fut attirée par un objet apparemment immobile, sombre et couvert d'une dizaine de feux lumineux (cas n°8).

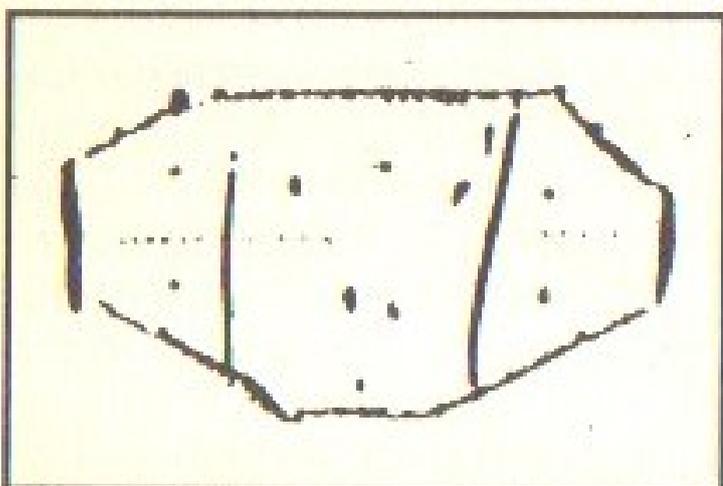


Figure 4.7

Cet objet ressemblait à un "diamant" et les points de lumière semblaient disposés dans le plus grand désordre (figure 4.7). La structure se trouvait à 1 500 mètres du témoin qui ne put l'observer que durant une vingtaine de secondes, ce qui empêcha le repérage d'autres détails (enquête du NUFOC).

Quasiment au même moment (entre 16h45 et 17 heures), M. Jacques C., négociant en vins, circulait en voiture sur la route de Dolhain à Eupen. Arrivé à la sortie de Dolhain (cas n° 9), le témoin vit, presque face à lui et légèrement sur sa gauche "comme un avion", que M. C. qualifie de "conséquent, très volumineux, comme un gros porteur". Cet objet volait cependant excessivement bas en direction de Verviers, vers le sud-ouest, en sens inverse du véhicule de M. C. Ce dernier s'attendait à la chute de cet "avion" et il s'arrêta aussitôt. Une fois sorti de la voiture, il vit ainsi passer cet objet à une altitude de 75 à 100 mètres. Bien qu'il ne puisse préciser la forme de l'objet, le témoin le décrit comme "quelque chose qui n'était pas flou, de bien net au contraire, avec des ouvertures peu nombreuses, deux ou trois, assez grandes, rectangulaires, qui étaient éclairées de l'intérieur, et dans lesquelles il semblait y avoir des ombres, comme si quelqu'un passait et repassait". M. C. distingua encore deux ou trois phares blancs et un feu rouge sur la partie supérieure (figure 4.8).

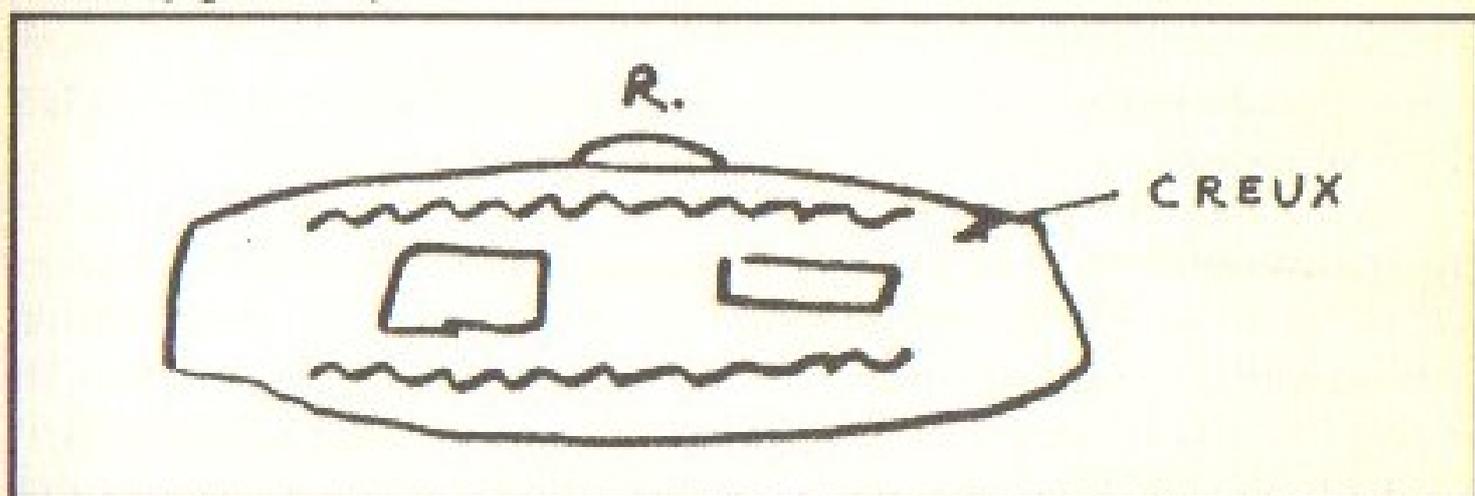


Figure 4.8

Sa première surprise passée, le témoin commença à analyser ce qu'il venait de voir. Les détails observés lui parurent étranges et peu orthodoxes pour un avion. Cet objet émettait un bruit sourd et avait un "aspect métallique brun". M. C. vit aussi que l'objet était "enfoncé longitudinalement", vers l'intérieur, aussi bien dans sa partie inférieure que sur le dessus, et qu'il semblait "paré d'objets sombres".

Voilà un beau problème que je soumets à la sagacité de tous les ufologues : à Beyne-Heusay, M. Jean B. voit un OVNI équipé de hublots et espère repérer des silhouettes au travers; quelques instants plus tard (sinon au même moment), à moins de 20 km plus à l'est, M. Jacques C. repère précisément de tels hublots avec de vagues formes derrière.

Revenons du côté de Jalhay (cas n° 10). En fin d'après-midi (heure indéterminée, mais "il faisait encore clair"), le jeune Jérôme C. (10 ans) était occupé à faire ses devoirs dans sa chambre quand il remarqua, en direction du nord-est, ce qu'il prit tout d'abord pour un avion qui avançait vers lui à allure vive mais régulière (du nord-est vers le sud-ouest). Alors que l'objet passait à basse altitude presque à la verticale du témoin, celui-ci remarqua qu'il avait une

apparence solide et la forme d'un triangle équilatéral sombre et plat, "comme découpé dans une planche".

Cet appareil était muni de trois lumières très fortes, "plus fortes que des spots", une blanche, une bleue et une rouge, disposées dans chaque angle. Il y avait également ce que le témoin décrit comme un "tronc", c'est-à-dire une sorte de cylindre court, situé à la base de l'objet. Jérôme a d'abord vu cet objet en perspective puis, au fur et à mesure de son approche, il a pu progressivement en voir la face inférieure.

Vers 17 heures, Mmes Maria F. et Marie-Rose W., toutes deux veuves, se promenaient au Sart-Tilman (Liège), dans la lande de la Belle Jardinière (cas n° 11). C'est sur leur droite (de l'est vers l'ouest) qu'elles virent s'approcher un drôle d'engin. Mme W. précisa: "Cela nous a paru de la taille d'un avion. Nous l'avons observé en marchant sur une centaine de mètres et tout en faisant la conversation. - Tiens ! Qu'est-ce que c'est ? C'est bizarre! Est-ce l'AWACS ? Non ce n'est pas l'AWACS. Il est plat et il a trois phares et un clignotant orange au milieu. C'est bizarre ! Il ronronne ! Et puis ces grosses lumières. Il pourrait nous voir. A ce moment il passa au-dessus de nous..."

Le dernier témoignage de cette série de cas antérieurs aux observations eupenoises s'est déroulé à une douzaine de kilomètres au sud-est du témoignage précédent, sur l'autoroute E25, entre les sorties de Remouchamps et de Sprimont (cas n° 12). Le témoin, M. André R., est médecin-radiologue et pilote privé. En cette fin d'après-midi (vers 17h10), il roulait vers Liège quand, dans la légère clarté qui régnait encore (nuit tombante) son attention fut attirée par un gros objet lumineux apparemment stationnaire dans le ciel. Cet objet frappa le témoin par sa forme inhabituelle et son volume exceptionnel. Il était muni de deux gros phares, très séparés l'un de l'autre et émettant une forte lumière blanche (figure 4.9). Le corps sombre de cet engin se détachait distinctement sur le fond du ciel encore légèrement bleuté : cela avait la forme d'un triangle aux coins arrondis, comme un "poisson-raie sans queue". L'objet, d'aspect solide, se maintenait immobile, en position horizontale (ou légèrement inclinée en raison de la perspective).

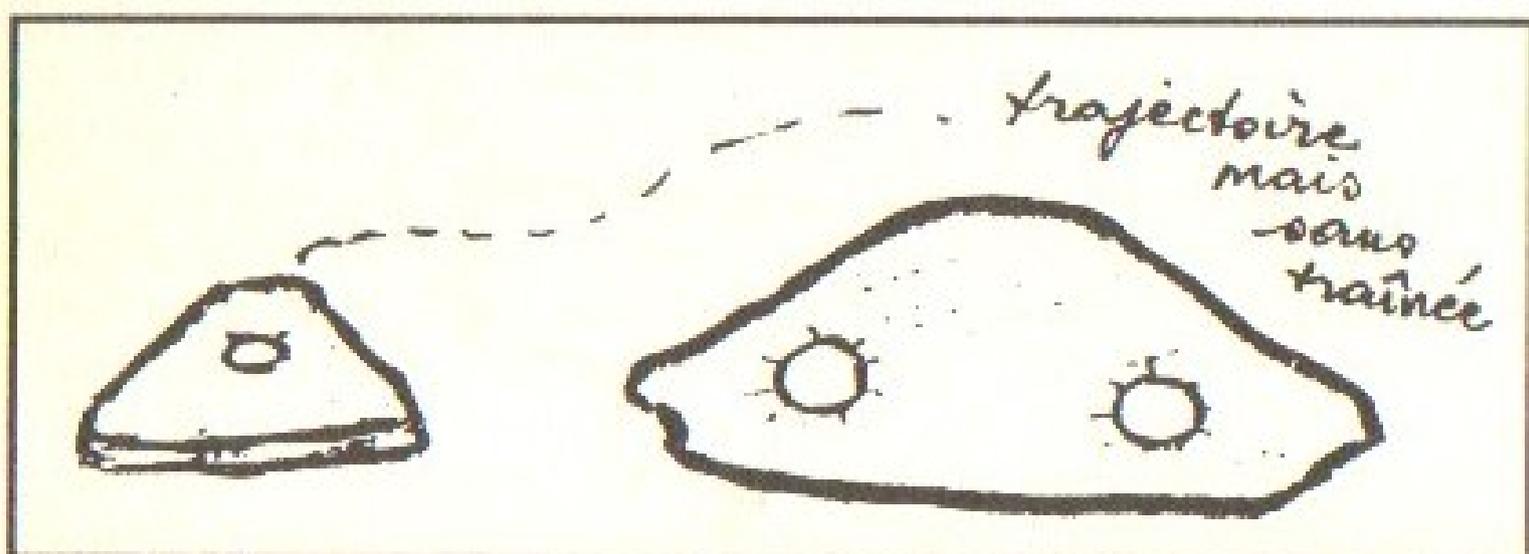


Figure 4.9

M. R. aperçut alors un second objet, plus loin que le premier, qui se déplaçait quant à lui en vol rapide en suivant une trajectoire horizontale et ondoyante décrivant une sorte de "S" inversé, c'est-à-dire deux courbes assez rapides et incomplètes. Cette trajectoire était approximativement orientée du nord-ouest vers le sud-est, et semblait se rapprocher de la position du premier engin.

Ce deuxième objet (que le témoin n'a vu que durant huit secondes) avait la même forme que le premier, mais ne semblait posséder qu'un seul phare. M. R., ne pouvant s'arrêter sur cette autoroute, ralentit cependant pour mieux observer, mais le phénomène, assez bas sur l'horizon (15°) fut bientôt caché par le relief du terrain. Précisons encore que, pour ce témoin, l'objet qu'il a observé ne peut être qu'un "engin volant d'un nouveau type, en expérimentation, de haute technologie (Allemagne ou U.S.A); la notion extraterrestre est à rejeter sous peine de se ridiculiser (l'astre le plus proche est la Lune qui a été explorée et est invivable)".

Il est difficile de tirer des conclusions définitives du dossier de ces cas (mais est-ce seulement possible en ufologie ?). On peut néanmoins faire quelques commentaires que vous pouvez compléter par vos propres réflexions :

- La première série de témoignages fait référence à un objet ovoïde sombre dont la surface semblait recouverte de plaques assemblées. Cette structure a été visible en Hainaut, mais surtout dans la région de Jalhay qu'elle survola selon un axe nord-est/sud-ouest dans les deux sens.

- Les observations de Mazy et de Limbourg (cas n° 5 et 6) sont à rapprocher. Il y a de fortes ressemblances entre les deux objets, tant en ce qui concerne la forme que le comportement : volume bien marqué, renflement et phare(s) puissant(s) à l'avant, objet stationnaire au début de l'observation.

- De même pour les témoignages relatifs aux phénomènes signalés à Beyne-Heusay et à Dolhain entre 16h45 et 17 heures (cas n° 7 et 9) : ils sont presque à considérer comme deux instantanés d'un même événement "éparpillé" dans notre espace-temps.

- Signalons aussi que les cas n° 1, 3, 5, 9 et 11 n'ont pas fait l'objet d'enquêtes complètes : j'ai utilisé les lettres, questionnaires ou appels téléphoniques enregistrés envoyés par les divers témoins.

- A l'exception du cas n° 2 dont l'enquête ne fut réalisée qu'un an après les faits, tous les autres cas furent investigués endéans le trimestre qui suivit. Je remercie d'ailleurs les enquêteurs Guy Bleser, Mary-Claude et Fernand Bonnecompagnie, Jean Poswick et Marcelle Joiret pour la clarté de leurs rapports qui ont servi à alimenter cet article.

- Le point précédent n'est pas sans importance, car on peut toujours suspecter une quelconque "pollution" de l'information livrée par des témoins, après qu'une large médiatisation de la vague se

soit produite. A ce propos, il est utile de préciser que le cas n° 6 (Limbourg) fut enquêté 12 jours après les faits, et le cas n° 4 (Jalhay) seulement trois semaines après l'observation.

- Le caractère diurne des événements n'apporte finalement que peu de données nouvelles sur les objets observés. Les détails de structure sont difficiles à extraire des témoignages recueillis. Mais cette difficulté est en soi une caractéristique intéressante, puisque plusieurs témoins ont précisé avoir été frappés par l'inexistence de détails externes.

En conclusion, le plus important est sans doute que ces cas ont le mérite de mettre une fois de plus en évidence le caractère exceptionnel de la journée du 29 novembre 1989. La vague belge a démarré en dehors de toute rumeur ufologique et en l'absence de la moindre médiatisation. Les témoignages disponibles sont ainsi aussi "vierges" que possible de toute contamination : pas question d'invoquer l'effet de contagion ou de copie sur des événements antérieurs ni d'envisager des lasers farfelus ou des AWACS fantômes.

La problématique de la vague belge est toute entière contenue dans cette première journée d'observation et la (les) clé(s) de son interprétation s'y trouve(nt) peut-être à peine cachée(s).

Les premières semaines de la vague.

Il faut attendre le dimanche 3 décembre 1989 pour retrouver un cas diurne intéressant.

Entre 15h30 et 16 heures, Mme Marie-Thérèse L. se trouvait à l'intérieur de sa maison à Plombières, à l'extrême nord-est de la Belgique, non loin des frontières avec les Pays-Bas et l'Allemagne. M. L., son mari, appela son épouse et son fils (13 ans) pour observer un objet en forme de boomerang, avec les coins coupés, qui volait assez bas. L'objet faisait un bruit de tondeuse (d'après M.L.) ou de moteur de petit aviation (selon le fils). D'apparence mate, le dessous de cet objet plutôt plat était blanc et le dessus, rouge fluorescent. Son altitude a été estimée entre 20 et 25 mètres. Le fils ajoutera encore qu'une "espèce de cylindre avec quelque chose qui tournait" semblait accroché sous l'objet.

Ce fut le même type de phénomène qu'on observa à la mi-janvier 1990 à Herdersem, près d'Alost.

Se rendant à son travail en voiture, M. Dirk D. vit vers 07h50 un triangle avec trois feux protubérants à l'avant et un feu rouge fixe sur un des côtés, qui survolait la région à environ 40 km/h. Le témoin décida de rejoindre au plus vite un site d'où la vue était meilleure. Il put ainsi revoir l'objet en train de basculer.

Le dessus devint ainsi visible: il semblait y avoir une protubérance au centre, une sorte de coupole sombre de laquelle sortaient des arêtes en direction des coins, donnant ainsi du volume à la structure (figure 4.10).

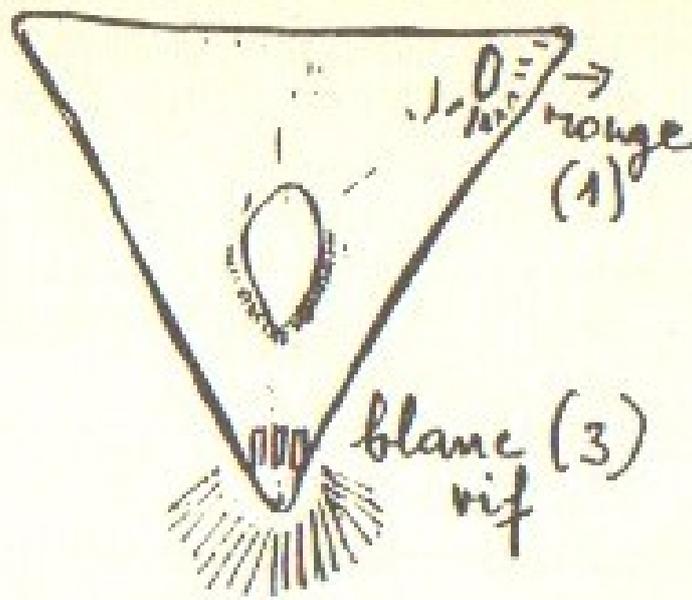


Figure 4.10

Très probablement un vendredi de février 1990, peut-être le 23, vers 14 heures, alors qu'il circulait au volant de son véhicule sur l'autoroute E25 en direction de Visé, à hauteur de la sortie n° 3 (Argenteau) M. F. B., enseignant, aperçut un point sombre évoluant à basse altitude. Intrigué il accéléra jusque 140 km/h pour s'en approcher. Après quelques secondes, l'objet se situait à sa gauche, évoluant à environ 140 km/h au-dessus de la Meuse (dont le cours est parallèle à l'autoroute), à une altitude d'une cinquantaine de mètres et distant d'environ 250 mètres.

De forme ovoïde, l'objet était constitué de deux parties mises bord à bord, et peut-être ceinturées d'un rebord à leur jonction. La partie inférieure ressemblait à un bouclier et était de couleur noire ou sombre. La partie supérieure, d'apparence rugueuse, était parsemée de taches noires ou sombres, et de taches brunâtres claires, reflétant la luminosité solaire (figure 4.11). A l'avant, le témoin croit qu'il y avait une luminosité clignotante et à l'arrière, un feu de couleur bleue (fixe) était bien visible. Il évoluait avec un mouvement ondulatoire. Brusquement, il accéléra en maintenant son cap au-dessus de la Meuse, puis il bifurqua à gauche vers les sablières de Lixhe, et disparut du champ de vision du témoin.

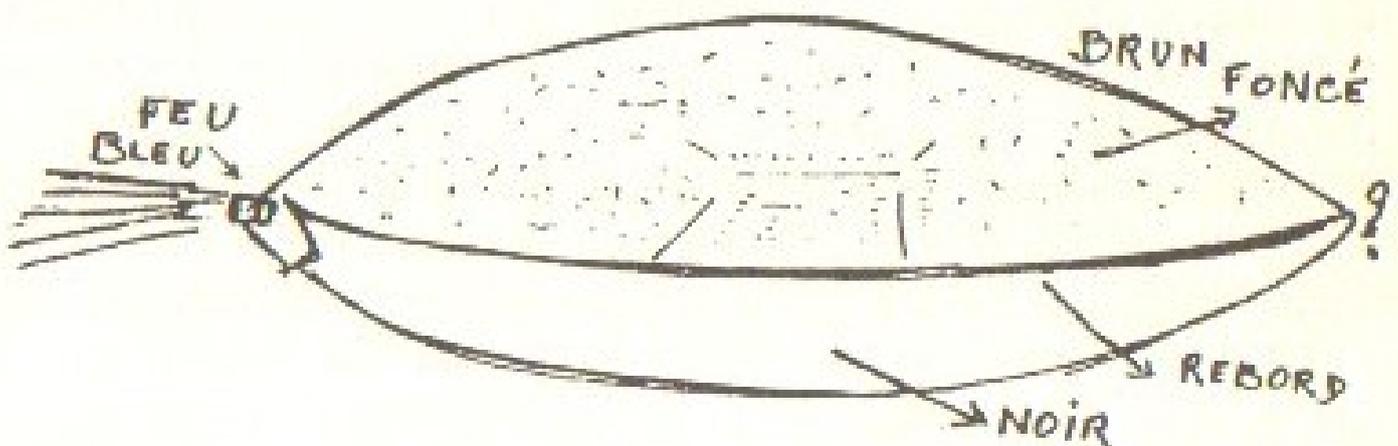


Figure 4.11

La taille de l'objet était estimée à 15 ou 20 mètres (similaire à un autobus). M. F. B. n'a pas entendu de bruit, mais les vitres de la voiture étaient fermées, et le moteur est du type "Diesel".

Une toupie volante

L'affaire qui va suivre a déjà été décrite dans *Vague d'OVNI sur la Belgique*, mais l'étrangeté de l'événement nous amène à y revenir.

Le 18 juin 1990, M. Rino B., nous envoyait la lettre suivante :

"Messieurs,

"Je me permets de vous relater un témoignage sur un objet étrange ayant été observé par mes beaux-parents âgés respectivement de 57 et 62 ans et habitant à Pont-de-Loup (6250). Cette observation a été faite le 22 avril 1990 à 8h25 du matin. Le premier observateur fut mon beau-père, qui était alors dans son jardin. Son attention fut attirée par le comportement étrange de tourterelles qui regardaient le ciel.

"Étant chasseur il a regardé machinalement le ciel et a vu un objet étrange. Il a alors appelé sa femme qui était dans sa cuisine et elle aussi a fait les mêmes observations dont voici les détails : cet objet était de forme triangulaire avec les bords arrondis. Sur la face avant, aux 3 coins, il y avait un point lumineux "comme un phare de voiture allumé en plein jour", au centre il y avait une forme rectangulaire de couleur brun clair, au-dessus de cette forme un autre point clignotant de couleur indéterminée. La face arrière était sans détail et unie. Sa composition était métallique de couleur gris métallisé.

"L'altitude, la vitesse et la distance sont assez difficiles à déterminer. Selon les témoins, les dimensions à l'endroit où il se trouvait étaient de 30 cm x 40 cm x 20 cm. Pour l'altitude vous tendez le bras et vous ajoutez 4 poings superposés.

"La face avant avait l'air charpentée. Cet engin volait comme indiqué sur le dessin, c.à.d. verticalement en ayant une rotation anti-horlogique (1 tour complet toutes les 2 à 3 secondes à une vitesse d'environ 30 km/h. rectiligne, dans la direction de Châtelet, suivant une ligne Farciennes/Pont-de-Loup/Châtelet.

"Lorsque le soleil frappait la face avant, il se dégageait des phares comme les couleurs de l'arc-en-ciel, avec une dominance de la couleur rouge et orange et ceci à chaque rotation. L'observation a duré quelques minutes.

"Malheureusement, il n'y a pas de documents photographiques ni vidéo, mes beaux-parents n'ayant pas d'appareil photo. Étant les seuls à avoir vu cet étrange phénomène, ils n'ont pas tenu à l'ébruiter en dehors du cercle familial, de peur d'être taxés de farfelus.

"J'ai tenu à vous faire parvenir ce témoignage moi-même, mes beaux-parents ne recherchant pas la publicité et tenant à conserver leur tranquillité. Ceci explique le retard de ce témoignage. J'espère malgré tout que ce témoignage vous permettra de le recouper avec

d'autres et de faire progresser vos enquêtes."

Cette lettre était accompagnée d'un dessin de l'objet (figure 4.12). L'enquête ne put se faire qu'à la fin du mois de septembre 1990. Afin de modifier aussi peu que possible les données recueillies par notre enquêtrice Mme Jeanine Roeland, la suite du texte sera constitué d'extraits de son rapport d'enquête, sans en changer ni le style ni les termes.

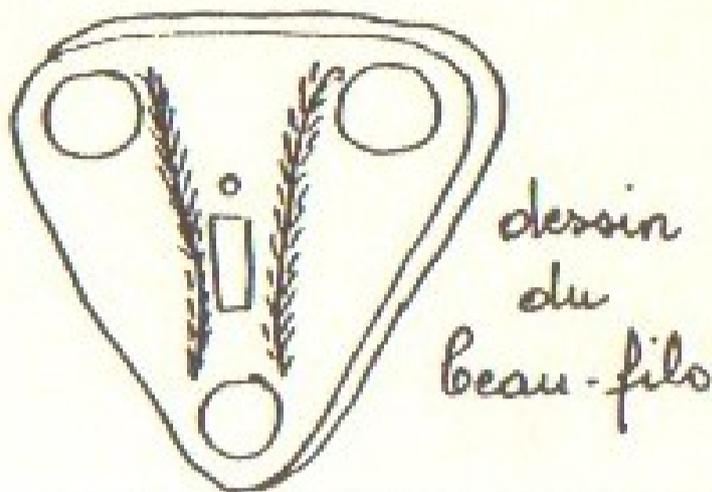


Figure 4.12

- Témoins : M. Romano T. (62 ans), pensionné, ex-mineur.
- Mme Silvana C. (57 ans), son épouse
- Lieu de l'observation : le jardin des témoins, à Pont-de-Loup.
- Date : 22 avril 1990
- Heure locale : 08h20
- Nombre d'objets : 1 (un)
- Forme : triangulaire (triangle curviligne)
- Dimension : 3 lunes en hauteur, 2 en largeur
- Couleur : gris, genre étain non poli
- Bruit : néant
- Durée de l'observation : 2 minutes.

- ENVIRONNEMENT : Banlieue de Charleroi. Nous sommes dans une zone habitée. La rue des témoins se compose de petites maisons avec petit jardin en "avancée" et petit jardin arrière. Il y a des obstacles naturels et artificiels qui ont limité l'observation (territoires-peupliers). Pont-de-Loup se situe à une hauteur d'environ 250 mètres (Gosselies est à 310 m).

- INDUSTRIES : "Carlam" installée dans la région depuis environ 10 ans - usine sidérurgique - affinage de l'acier brut (tôles).

"Solvay" (production de soude) est dans le prolongement de "Carlam" dans un rayon de 3/4 de km. (Solvay étant sur la commune de Couillet, selon moi, cela doit faire plutôt 5/6 km de rayon).

Mme C. dit observer des avions de ligne exactement sur la ligne des peupliers et davantage vers 11 heures. La ligne de chemin de fer passe derrière Carlam (station de Châtelet pas loin). La Sambre n'est pas loin non plus. Le quartier est construit sur l'emplacement de l'ex-charbonnage du Gouffre (fermé depuis 35 ans). Je répète

qu'un reste de terril se situe immédiatement derrière la remise qui se trouve en bout de jardin. La base aérienne la plus proche est, bien sûr, Gosselies. N. B. L'enquête est malaisée, le témoin principal ne maîtrise pas assez bien la langue française pour préciser ses pensées et ce que j'ai entendu en italien me fait penser qu'il utilise davantage un "patois".

Au moment de l'observation, le témoin était levé depuis une demi-heure et avait bu un café. Il sortait pour aller soigner des animaux qu'ils ont dans un terrain qui leur sert aussi de potager. Il devait pour cela sortir de sa maison, emprunter le sentier du jardin en direction de la remise et sortir par derrière (porte sur le terril).

La direction de la remise est : nord-nord-est 30°. L'observation se fera entre les peupliers et les toits, c.à.d. nord-nord-ouest 330° (peupliers) et nord-nord-ouest 300° (toits). Le témoin ne porte pas de lunettes et est chasseur. Le ciel est assez dégagé, il n'y a pas de vent et l'air est humide. Après l'observation, le brouillard tombera rapidement : le temps pour Mme C. de ranger une ou deux choses dans la cuisine et d'avoir l'idée d'aller voir côté rue si l'engin était visible (non). Le soleil était dans le dos des témoins.

Récit du témoin Romano T.

(NDA : Je respecterai ici le style utilisé par les témoins tel qu'il apparaît dans la transcription de l'enregistrement de leur interrogatoire.)

Bon, je suis sorti et je voyais une tourterelle dans le petit toit de la remise et les oiseaux qui criaient et je voyais qu'ils regardaient en l'air. Bon, j'avance mais après je recule et je tourne la tête...

Ah, c'est ça, que je dis. Bon, j'ai couru vite à la maison, j'ai appelé la femme. Viens voir, viens voir ce qu'il y a. Elle a pris comme paura (peur). Viens voir il y a quelque chose en l'air, Alors elle est sortie et elle a vu ça avec moi et on voyait les lampes qui faisaient des clignotants. Et alors, en même temps que cet appareil, on voyait un carré comme en bois de couleur marron comme ça, et tout le temps il tournait comme ça et il avançait, il avançait. Et après 5 minutes il y a un avion personnel qui est passé derrière tout ça que je dis parce qu'il y avait du brouillard...

C'est quelque chose à voir. Moi quand j'ai vu ça je l'ai dit à ma femme, je veux bien croire que les gens en rient. L'avion est passé dans la même direction, pas grand, comme un avion personnel.

Après, moi j'ai été dans le jardin pour soigner mes bêtes et quand je suis retourné, j'ai téléphoné à mon fils qui m'a dit pourquoi tu n'as pas téléphoné tout de suite ? Qu'est-ce qu'on va penser à tout ça, nous autres...

L'altitude : 600 m, 700 m comme ça, la hauteur d'un bras comme ça.. Il n'y avait pas de bruit. Mais c'est bizarre, parce que je donne un coup de l'oeil mais je regarde plus après. Mais après, tout d'un coup je regarde et je voyais les lampes comme y tournaient,

tac, tac... tournait et marchait en même temps. On voyait seulement d'un côté le carré, c'était comme ça (il montre un cendrier en étain) et quand il était contre le soleil il brillait, tout l'appareil, on voyait le soleil qui tapait dessus...

Mais c'est bizarre, parce que comme il tournait, il avançait en même temps, pas vite hein, comme il tournait il marchait, alors quand il était en face, les lampes tac, tac et après on ne voyait plus et on voyait l'autre (face). Il y avait 3 points arrondis comme une peperone (poivron) et 3 phares.

Récit du témoin Silvana C.

Le 22 avril, à 8h20 du matin, mon mari m'appelle en me disant viens vite voir. Qu'est-ce qu'y a je dis. Viens voir il y a une chose bizarre dans le ciel. Je suis sortie et j'ai vu un engin en forme de coeur comme on pourrait dire, avec 3 phares et les 3 phares avec le soleil qui se levait, ça donnait une lumière, comment pourrais-je dire... comme un arc-en-ciel. Mais alors il tournait sur lui-même et il avançait. Et alors je dis : mais c'est un cerf-volant. Mais alors je dis, un cerf-volant avec des phares c'est pas possible ou bien un satellite. Mais c'est quand même trop bas pour un satellite.

Moi, j'ai pensé à ça et c'est quand même bizarre... j'ai regardé s'il y avait des voisins mais il n'y avait personne, tout le monde dormait à cette heure là. Et alors l'engin est parti et mon mari est parti au jardin. Mais je dis, attends je vais voir devant pour voir si je le vois encore, mais il n'était plus là et je ne l'aurais plus vu parce qu'il y avait le brouillard qui tombait.

Enfin, ça a été comme ça, mais ça me tracassait. Je me dis "je vais quand même téléphoner à ma fille pour lui dire... si elle n'a rien vu." Alors elle a été choquée parce que j'aurais dû le faire avant et comme ça on aurait une photo. Et nous on n'a pas d'appareil, on n'a rien su faire. Si j'avais su j'aurais mieux regardé. (figure 4.13 : à gauche le croquis de M. T. et à droite celui de son épouse).

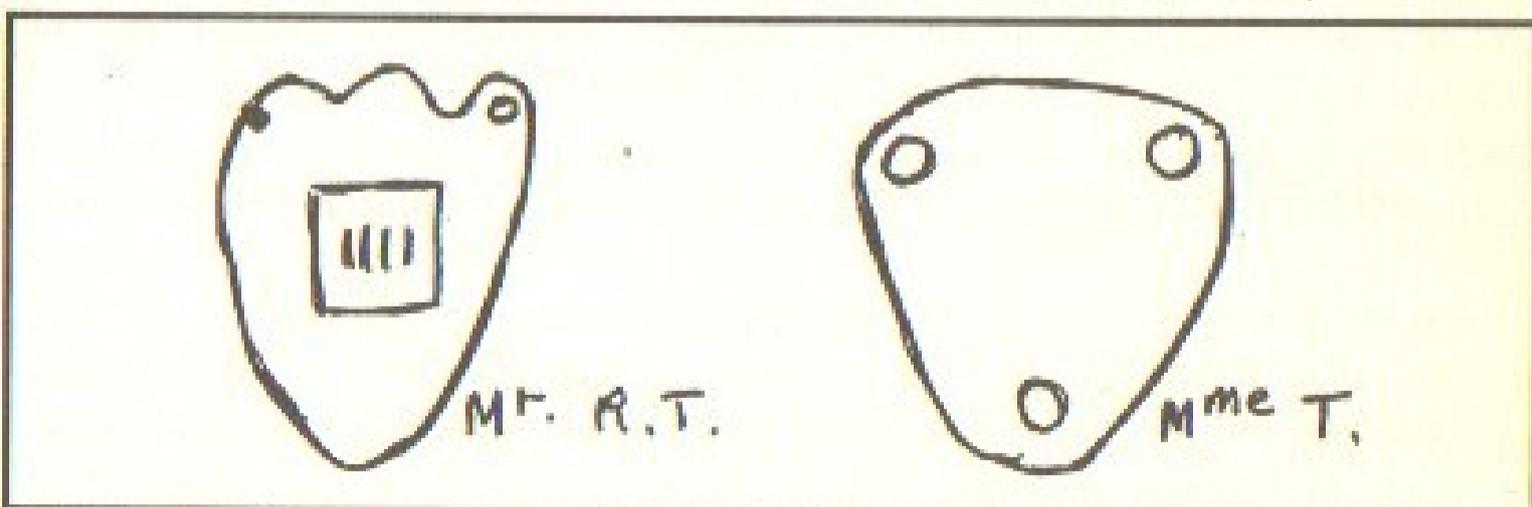


Figure 4.13

Altitude approximative de l'objet :

Nous avons compté les pas séparant le jardin de l'aplomb plus ou moins bien désigné. Il y en a 65 (pas d'homme, moyenne 65/70 cm le pas). Cela fait 44 mètres. La visée est de 3,04 m.

Le calcul est donc:

$$\frac{3,04 \times 44}{3} = 44,58 \text{ mètres}$$

La dimension de l'objet :

Les deux témoins étaient d'accord pour dire que l'engin faisait au moins 3 lunes en hauteur et 2 lunes sur la largeur. Si nous testons en plaçant des objets différents à un mètre des témoins, nous obtenons 44 cm sur la largeur et 60 cm en hauteur. Si j'adopte le fait qu'une lune est égale à 4 mm de diamètre la formule devient :

$$0,008 \times 44 / 3 = 0,117 \text{ m}$$

$$0,012 \times 44 / 3 = 0,176 \text{ m}$$

Avec les autres données cela fait :

$$0,44 \times 44 / 3 = 6,45 \text{ m}$$

$$0,60 \times 44 / 3 = 8,8 \text{ m}$$

Nous sommes donc en face d'estimations très différentes l'une de l'autre. (NDA : ceci termine l'extrait emprunté au rapport de madame R.).

Tout d'abord, il faut remarquer que les estimations proposées ci-dessus ne sont guère convaincantes. En l'absence d'une véritable triangulation seulement possible à partir d'éléments fournis par des témoins situés en des endroits différents, il est utopique de se fier aux distances proposées ici.

Beaucoup plus intéressant et authentiquement porteur d'une réflexion scientifique est l'élément rapporté par Mme Silvana C. et que son gendre reprend dans la lettre envoyée à la SOBEPS. Je veux parler de l'effet d'arc-en-ciel qui fut noté lorsque la "face avant" (décrite comme celle possédant les phares) se présentait vers le soleil. Par la présence d'un brouillard en formation et les positions respectives de l'OVNI, du soleil et des témoins, il est possible d'envisager un phénomène de réfraction lumineuse créé par des gouttes d'eau dans l'atmosphère entourant l'objet. Celles-ci auraient pu se former par condensation locale des particules beaucoup plus petites qui restent en suspension et forment le brouillard. Dans ce cas, cette condensation serait due aux effets engendrés par le mode de propulsion de l'OVNI (voir à ce propos les travaux d'Auguste Meessen).

Le mercredi 16 mai 1990, vers 12h30, le jeune Eric H. (10 ans) rentrait de l'école lorsque son attention est attirée par "un bruit bizarre, aigu, comme des cris d'oiseaux" semblant venir de derrière la maison. Se rendant dans le verger jouxtant l'arrière de l'habitation, Eric remarque la présence, au-dessus du village de Cornesse (est-sud-est), d'un grand triangle de couleur gris sombre qui se tenait totalement immobile dans le ciel, en position plutôt verticale, à droite de l'église. La dimension apparente du phénomène était égale aux 3/4 environ de celle du clocher de l'église (1 cm à bout de bras - voir figure 4.14).

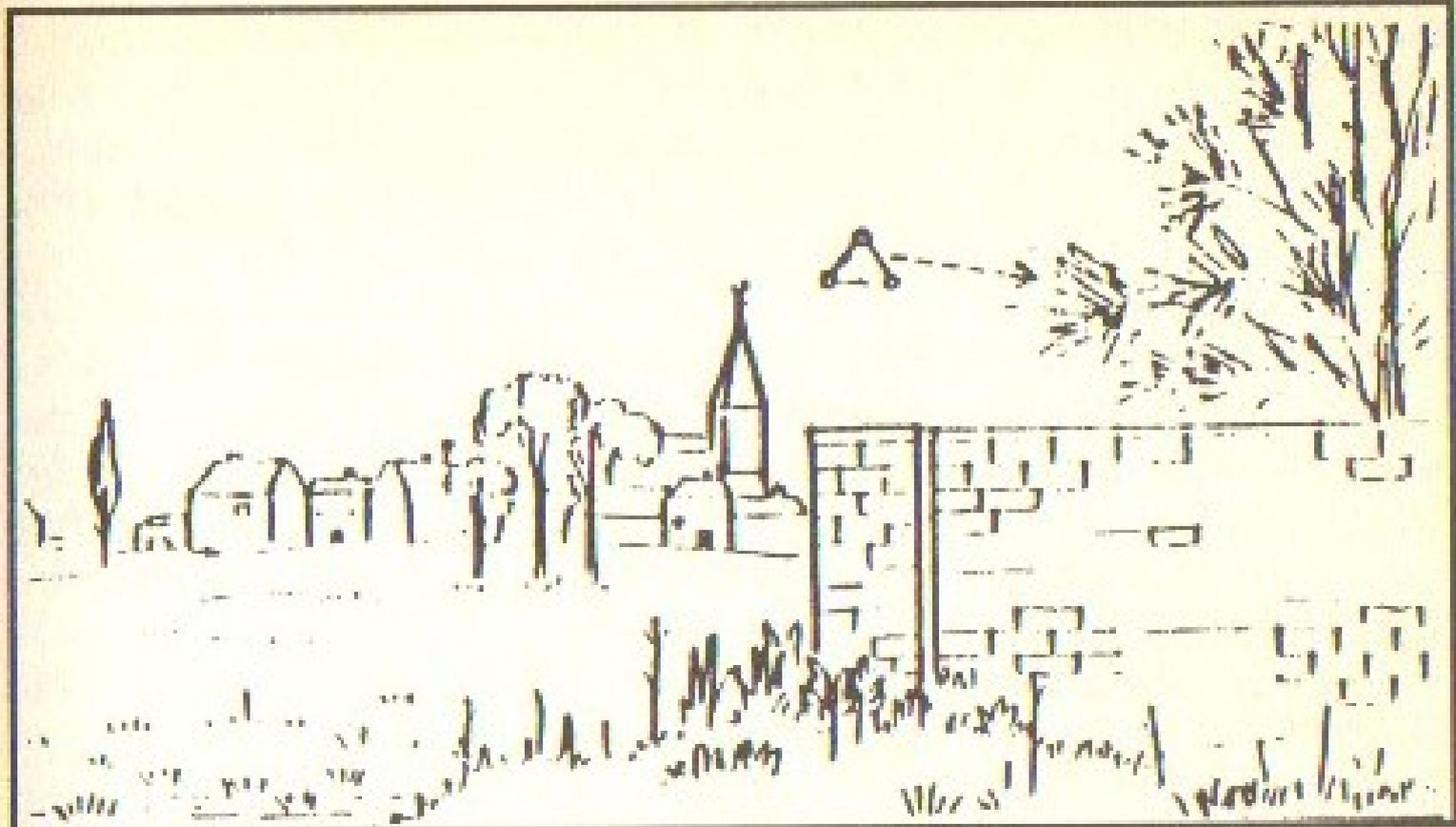


Figure 4.14

Après 2 ou 3 minutes d'immobilité à environ 15° d'élévation, l'objet se mit à se déplacer lentement vers la droite (sud-est), sans modifier sa position et en s'éloignant du témoin. Comme il n'y avait personne à la maison, l'enfant courut chercher une paire de jumelles, enfourcha sa bicyclette et descendit vers le village (500 mètres) où il s'arrêta dans un chemin de terre à proximité du terrain de football. Là, il revit l'objet traverser la vallée de la Vesdre en survolant Pepinster à environ 300 m d'altitude et à vitesse plus élevée cette fois, car il semblait avoir accéléré considérablement ("plus rapide qu'un avion de ligne"). Eric eut le temps d'observer le phénomène à l'aide de ses jumelles, ce qui lui permit de distinguer nettement la présence, à chacun des sommets du "triangle", d'une lumière assez brillante de couleur blanche. L'objet s'éloigna vers le sud-est où il finit par disparaître derrière les collines boisées des "Nids d'Aguesses", sur l'autre versant de la vallée. Durée totale de l'observation : 8 à 10 minutes. Le témoin n'a perçu aucun bruit pendant le déplacement du phénomène.

Rien ne permet d'établir un lien entre le "bruit" perçu au début et la présence du phénomène. Lorsque Mme H. rentra chez elle vers 13 heures, elle trouva son fils dans un état "tel que je ne l'avais jamais vu auparavant. Il tremblait de tous ses membres, criant à qui voulait entendre qu'il venait de voir un OVNI". L'enfant semblait sincère et ne chercha pas à "enjoliver" son récit.

Une des rares observations "diurnes" de ce fameux phénomène triangulaire. Malheureusement, ici encore, un témoin unique. Mais doit-on écarter ce témoignage sous prétexte qu'il émane d'un enfant de dix ans ?

Le 29 juillet 1990 vers 12 heures, M. Daniel D., qui est conducteur de train à la S.N.C.B., s'appêtant à amener une rame à quai dans la gare de Bruxelles-Midi, observa, dans un ciel d'été tout à fait

dégagé, une sorte de demi-cercle de couleur mate (bordeaux). Cet objet, d'abord en mouvement rapide, s'est arrêté : il avait alors la forme d'un cercle et il jetait de temps en temps des reflets de soleil. Le témoin ne put malheureusement continuer plus longtemps son observation.

Ce cas illustre bien la pauvreté de certains cas diurnes lors de cette vague. Les témoignages sont non seulement peu nombreux, mais ils correspondent souvent à des observations faites dans de mauvaises conditions. Parfois, heureusement, on a la chance de disposer d'éléments intéressants (comme à Pont-de-Loup) ou d'avoir affaire à un témoin plus efficace qui sait nous relater exactement comment les choses se sont déroulées.

Le 27 mars 1991, entre 17h38 et 17h42, Mme G.V.O. roulait dans le train d'Enghien en direction de Bruxelles.

Ici aussi, en raison de la précision apportée par le témoin dans sa lettre, nous vous livrons l'essentiel de celle-ci :

- Temps : très beau - pratiquement aucun nuage, lune déjà levée, soleil à l'ouest mais encore assez haut dans le ciel.

- Forme de l'engin : à première vue forme d'un sandwich.

A aucun moment je n'ai pu distinguer ni base, ni éléments de construction ou d'assemblage, ni portes, ni hublots.

- Couleur : gris, comme du plastique ou de l'aluminium oxydé, non brillant. Même sous les rayons du soleil aucun éclat brillant, aucun jeu d'ombres et de lumières. A un certain endroit ce teint était un peu plus clair, comme une lueur appartenant à l'engin, la lueur paraissait mouvante.

- Dimensions apparentes : sur la longueur elle était bien entre 40 et 50 mètres, en hauteur environ 1/3 de la longueur, soit 12 à 15 m. (Je me base sur la longueur des rames du train: 2 voitures accolées = 1 rame, chaque voiture fait bien, je pense, 12 m).

Déroulement de l'observation :

Pendant 2 ou 3 minutes l'engin semblait suspendu immobile à une hauteur de 300 m (un peu plus haut que la hauteur d'où on aperçoit un hélicoptère en vol - moins haut que la hauteur d'un avion de ligne en plein vol). Ensuite l'engin semblait "faire la course" avec notre train, en volant parallèlement avec celui-ci, à une altitude plus basse que pendant la station immobile. Sa vitesse était plus grande que celle du train. Puis, en moins d'une fraction de seconde, l'engin part à angle droit (perpendiculairement aux voies) et est comme "happé" par l'air.

Commentaires:

Si ce jour-là d'autres habitués de la ligne s'étaient trouvés dans cette voiture du train, il est probable que je n'aurais rien vu de spécial. Je me trouvais seule, car ce train venant de Grammont via Enghien n'est rempli qu'à Bruxelles avec des navetteurs pour Anvers.

Jusqu'à Enghien j'étais occupée à me rouler des cigarettes sans jeter un regard dehors. Au-delà d'Enghien j'étudiais les couleurs (très belles) de la lune, car je suis peintre amateur. Brusquement, un peu en arrière du côté droit du train, j'ai vu cet engin. Je suis sûre qu'il est apparu brusquement, l'instant d'avant il n'y était pas.

Il m'est possible de vous citer tout ce que l'engin n'était pas: ni hélicoptère, ni avion d'aucun type, ni dirigeable (genre Zeppelin), ni ballon-sonde, ni réclame publicitaire. Mais ce que c'était ? Je ne puis le dire. J'avais les yeux rivés sur cet engin, essayant de lui trouver un je ne sais quoi de nommable, un détail. Hélas! rien.

Au moment de la "course avec le train" j'ai cru qu'il allait nous attaquer, et j'avais une sensation de placage contre le siège (comme quand un avion est sur le point de décoller). Ce n'est pas possible que les voyageurs dans les autres voitures n'aient rien senti, tout comme le machiniste. A ce propos, je dois signaler qu'au moment de l'apparition du "machin", le train a fortement ralenti, pour reprendre ensuite sa vitesse normale.

Au moment où la chose a disparu, je suis restée incrédule et j'ai regardé par les fenêtres dans toutes les directions : il me semblait purement inconcevable qu'une chose aussi énorme ait pu prendre une telle vitesse pour disparaître.

Pendant tout ce temps j'ai vu dans le lointain, vers le sud, un avion de ligne suivre sa route. Je pouvais encore toujours le voir, cet avion, plusieurs minutes après la disparition de l'engin.

Pendant la station immobile, les oiseaux voletaient comme d'habitude et dans une prairie des vaches paissaient calmement.

Chaque jour je passe devant l'endroit où j'ai vu ceci. Je ne manque jamais de me sentir frustrée: quand je lis les comptes rendus d'affaires analogues, les autres gens ont vu des phares, des lumières, des hublots. Je n'ai rien vu de tout cela. (...)"

Ajoutons que ce témoignage est à insérer dans un retour en force de la vague durant la seconde moitié de mars 1991, avec plusieurs observations dans le Brabant, le Condroz et la région du Centre (Soignies - La Louvière) (voir à ce propos VOB, pp 259-288).

Analyse des cas diurnes

Notre collaboratrice, Mme Claire Hauzeur, qui a réuni le dossier préliminaire à la préparation de ce chapitre, a déniché 61 cas d'observations diurnes entre l'automne 1989 et l'automne 1992. Parmi ces cas, nous en avons sélectionné un tiers dont l'essentiel des données vient de vous être présenté, les autres témoignages contiennent peu d'informations (objet trop éloigné, durée d'observation trop brève, confusion possible, etc.).

Le dossier est donc d'une pauvreté insigne à côté de celui des observations nocturnes. Néanmoins, les quelques rares cas qui peuvent être retenus apportent des éléments intéressants dont certains ont déjà été évoqués plus haut.

Ainsi le fait que peu de détails de structure aient pu être repérés par les témoins. Même en plein jour et à courte distance, les objets sont apparus sans relief, ni ouverture ou appendice particuliers.

Cette information (négative en soi) associée au nombre réduit d'observations diurnes (moins de 5% de l'ensemble des cas) va dans le sens d'une discrétion volontaire de la part du phénomène.

Plus positivement, nous rappellerons certains effets qui ne pouvaient être mis en évidence que pendant la journée : je pense ici plus particulièrement au phénomène d'arc-en-ciel constaté autour des phares de l'OVNI observé à Pont-de-Loup. De tels éléments nous font regretter qu'ils soient si peu nombreux dans la liste des informations extraites des cas diurnes actuellement recensés. Nous ne répèterons jamais assez combien il est important pour nous, ufologues, de disposer d'un maximum de témoignages. C'est à la fois la quantité et la qualité qu'il faut encourager.

Certaines personnes hésitent à évoquer aujourd'hui des affaires qui remontent à plusieurs années. Cela est bien dommage. Car c'est de la connaissance de la phénoménologie de ces cas anciens qu'on peut espérer définir des protocoles pour équiper des observatoires fixes ou mobiles, et mettre au point des techniques d'approche plus quantitatives (devant déboucher sur de véritables mesures des phénomènes) pour les cas qui se produisent aujourd'hui.

A cet égard les cas diurnes requièrent une attention particulière. Ils sont a priori moins susceptibles que d'autres d'avoir pour origine une banale confusion lumineuse. Le principal obstacle à la qualité de ces récits, c'est la relative passivité de certains témoins face à l'événement qui se produit devant eux, et l'incapacité de réaction qui l'accompagne. Que penser de ces cas (trop nombreux) où des automobilistes, pourtant à proximité d'un phénomène insolite, ont à peine pris le temps de ralentir ?

Le but d'un ouvrage tel que celui-ci est aussi de sensibiliser le public à la nécessité d'une réaction positive face à de tels événements qui, par définition, restent non identifiés et réclament donc un examen fouillé pour que l'on puisse espérer une identification. Quand nous réclamons la transparence à divers niveaux de l'investigation ufologique, c'est non seulement une collaboration plus franche de la part des "officiels" que nous souhaitons (avec les milieux militaires, la gendarmerie, les universités et instituts de recherche), mais nous voudrions aussi un investissement plus évident chez tous ceux qui ont pu constater fortuitement de tels événements étranges.

C'est cela aussi la démocratie. Puisse ces quelques lignes décider ceux qui continuent à garder le secret d'une observation d'OVNI par-devers eux à enfin se confier à nous. Il n'y a pas de témoignage négligeable et une petite pierre, rejetée trop rapidement par un profane, peut s'avérer le plus précieux des bijoux pour qui parviendra à la tailler.

Chapitre 5

ACTIONS & REACTIONS

Michel BOUGARD
Président de la SOBEPS

La sortie de *Vague d'OVNI sur la Belgique* (VOB) en octobre 1991 constituait notre premier rapport d'activités sur la vague d'observations qui s'était développée à partir de la fin de 1989. Ce rapport était attendu et nous savions qu'il fallait prévoir des réactions "en sens divers" pour reprendre une expression consacrée.

Nous avons réglé la diffusion de notre ouvrage en accord avec le distributeur (A.M.P.). Le livre devait être disponible en librairie vers le 16 octobre et nous devions organiser une conférence de presse à Bruxelles le lundi suivant (21 octobre).

Durant toute l'élaboration de ce rapport, nous sommes restés pessimistes quant à son succès. Nous n'avions aucun indicateur fiable pour apprécier la réelle attente du public. Nous avons donc limité le premier tirage et décidé de ne pas mettre en place une campagne de presse promotionnelle, chère et dont le résultat n'était pas acquis.

Nous n'avons pas voulu passer par un éditeur pour deux (bonnes) raisons. D'abord pour conserver toute notre indépendance dans la rédaction du rapport; ensuite, nous ne voulions pas que ces éditeurs profitent d'un éventuel succès commercial sur le dos de nos collaborateurs bénévoles.

Le premier tirage fut d'environ 4 500 exemplaires. Ils ne se vendirent pas en un seul jour comme cela fut parfois dit. Nous avons investi jusqu'au dernier centime et risquions vraiment gros en cas d'échec.

Nous nous étions occupés de tout : non seulement de la rédaction, mais aussi d'une bonne partie de la diffusion et de la promotion. De plus, ne voulant léser personne en la matière, nous avons décidé d'informer tout le monde en même temps, sans accorder de "scoop" à qui que ce soit. Evidemment, il fallait compter avec l'imprévisible.

Voulant réaliser les choses au mieux, nous avons réservé la

salle de l'*International Press Center* (IPC) de Bruxelles plusieurs semaines à l'avance. Mais il se fait que le livre fut prêt quelques jours plus tôt et notre diffuseur, dans un souci de professionnalisme indiscutable, décida d'alimenter sans tarder un certain nombre de librairies.

Un journaliste de *La Dernière Heure* (avec qui nous avons d'ailleurs d'excellents rapports), M. Gilbert Dupont, s'empressa d'acheter le livre dès les premières heures de sa mise en vente (aucun exemplaire ne fut distribué en service de presse avant le 21 octobre) et dès le lendemain (jeudi 17), il publiait un article très favorable mais au titre volontiers "racoleur" : "OVNI : le livre qui dévoile tout".

Dans la foulée, d'autres médias (radios et télévisions) se mirent à interviewer des représentants de la SOBEPS ainsi que le professeur Meessen. Le vendredi, certaines interventions, coupées de leur contexte et habilement titrées, pouvaient faire croire que, cette fois, la preuve de l'origine extraterrestre des OVNI belges était enfin apportée. C'était là, bien sûr, nous faire dire ce que nous n'avions jamais dit.

Heureusement, la longue conférence de presse du lundi 21 octobre permit de rectifier certaines erreurs ou déformations. Reprenant les termes de notre communiqué de presse, nous insistions surtout sur le fait que la seule conclusion claire à laquelle nous étions arrivés était que les OVNI observés depuis deux ans étaient bien des structures matérielles artificielles, résultant d'une technique non encore identifiée (mais aux performances peu compatibles avec la technologie terrestre actuellement connue) et dont le comportement semblait obéir à un projet intelligent tout aussi inconnu.

Les critiques qui parurent dans les jours suivants furent plutôt positives. En tout cas, ce fut le "rush" sur notre ouvrage en librairie. En quelques heures, les quelques milliers d'exemplaires distribués avaient disparu des rayons et nous devons prévoir une réimpression immédiate pour faire face aux commandes non satisfaites.

Les premières oppositions

Le vendredi 25 octobre, une dizaine de scientifiques, sous la houlette d'André Lausberg (volontiers porte-parole du groupe), diffusaient un communiqué de presse qu'ils intitulaient : "D'autres scientifiques belges face aux OVNI".

Nous avons découvert ce texte dans certains journaux du samedi et du lundi. Ce soir-là précisément (28 octobre), nous organisons une conférence publique au Centre Culturel de Woluwé-St-Pierre (dans la périphérie de Bruxelles) et nous en avons profité pour rédiger une réponse à ces critiques que nous jugions non fondées. Pour éclairer le débat (que je continue de croire intéressant malgré certaines exagérations injustifiées), il est bon de préciser quelques-uns des arguments avancés par ces scientifiques dans le document remis à la presse.

Le communiqué des "scientifiques liégeois"

Nous les dénommerons ainsi puisque, à l'exception d'André Koeckelenbergh et d'Alfred Quinet (de Bruxelles), les autres signataires sont de Liège ou rattachés à l'Université de Liège.

Le texte commence ainsi : *En tant qu'universitaires, nous sommes interpellés, malgré nous, et parfois choqués par le bat-tage médiatique fait autour du récent rapport de la SOBEPS à propos de la vague belge d'OVNI, et nous souhaitons formuler les remarques suivantes.*

La suite du texte évoque l'intérêt des astronomes pour l'idée de la recherche d'une vie extraterrestre, tout en insistant sur la faible probabilité d'une possible communication, et a fortiori d'une rencontre. On lit ensuite : *La vague de sensationnalisme qui a déferlé ces derniers jours sur la Belgique, au travers d'une partie heureusement très limitée de la presse, a pu faire croire au public que la preuve d'une visite d'extraterrestres était apportée ou sur le point d'être apportée par certains scientifiques belges. Il est loin d'en être ainsi. Une remarque s'impose ici à propos du nombre de scientifiques réellement impliqués dans l'étude du phénomène OVNI; le fait qu'environ 80 scientifiques se soient rendus à une réunion organisée en février 91 par la SOBEPS ne signifie nullement qu'"une centaine de chercheurs tant de l'ULB que de l'UCL s'y intéressent de très près" (Le Soir du 22.10.91). Ce nombre ne doit pas atteindre la dizaine. De surcroît, les trois scientifiques de la SOBEPS qui signent un ou plusieurs chapitres du rapport ont des attitudes radicalement différentes et parfois contradictoires : face au réalisme volontaire de Léon Brenig, chef de travaux à l'ULB et à la prudence mélangée de Michel Bougard, chimiste, on trouve les affirmations ambiguës et parfois incohérentes du professeur Auguste Meessen de l'UCL. Pour se convaincre de ces contradictions, il suffit de voir comment les différents journaux ont compris le message de la SOBEPS : on y trouve toute la gamme des conclusions possibles. Elles sont pourtant tirées du même rapport.*

Je ne ferai ici aucun commentaire sur ces déclarations (voir le paragraphe suivant). Le communiqué continue par un "examen du document de la SOBEPS". Il s'agit d'une liste qui constitue en fait une sorte de périphrase de nos propres propos. Jugez-en plutôt : *La photo de couverture provient d'une diapositive dont l'authenticité ne peut être absolument garantie. Les autres documents photographiques ou vidéographiques n'apportent aucun élément probant. L'analyse des échos-radar reçus par les F-16 de notre Force aérienne, faite par Monsieur Meessen, fait apparaître qu'il pourrait s'agir de phénomènes météorologiques, tandis que la prétendue détermination de vitesses supersoniques et d'accélération foudroyantes pour des engins matériels n'est pas du tout convaincante. Le rapport ne fait pratiquement mention d'aucune autre me-*

sure physique exploitable.

Dans la conclusion de leur communiqué, le "groupe des dix" reprend l'antienne de la psychosociologie et des confusions possibles chez les témoins : *En conséquence il nous semble établi qu'une fois de plus, l'ensemble de la problématique des OVNI repose quasi uniquement sur des témoignages. La bonne foi de la majorité des témoins n'est pas ici mise en cause, et nous espérons qu'une interprétation correcte de leurs observations sera découverte. Il nous paraît que l'important travail de compilation et de tri fait par la SOBEPS devrait être utilisé pour des études sociologiques et psychologiques, portant notamment sur l'examen des perceptions visuelles et sur leurs possibles interprétations. La longue histoire de la littérature ufologique nous enseigne que d'innombrables phénomènes, perçus d'abord comme absolument étranges, ont pu être interprétés ensuite par des moyens classiques. Cela suppose évidemment que des observations aient été recueillies en nombre suffisant et qu'une analyse sereine ait été entreprise pour chaque cas. Nous espérons que le présent communiqué sera diffusé par les divers organes de presse, et qu'ainsi seront mieux rencontrées les exigences à la fois de la rigueur scientifique et de l'information objective.*

Notre réaction

Tout (ou presque tout) dans ce texte relève d'une lecture incomplète ou biaisée de notre rapport. La vague de sensationnalisme et de battage médiatique à laquelle il est fait allusion n'est pas de notre fait mais de celui de certains journalistes qui n'ont pas hésité à "manipuler" nos propos ou à les présenter en tout cas dans un contexte que nous contestons. Mais nous n'avons aucun moyen de pression sur cette presse.

Nous n'avons jamais prétendu que la photo de couverture était authentique. Au contraire, une lecture attentive de son analyse publiée dans le corps de l'ouvrage aurait montré à nos détracteurs que ce travail était toujours en cours et qu'aucune conclusion définitive n'était possible. Il est bien évident que jamais les spécialistes de l'Ecole Royale Militaire qui étaient en train de faire ces analyses n'auraient accepté d'autres conclusions. Cependant, il ne faut pas oublier que ce cas a été investigué par des enquêteurs chevronnés de la SOBEPS et qu'aucun élément ne va dans le sens d'une fraude. De plus, les premières analyses ont permis d'exclure certains procédés de manipulation de la diapositive et s'il y a "faux", les spécialistes de l'Ecole Royale Militaire confirment qu'il a dû nécessiter un équipement sophistiqué hors de portée du jeune photographe.

Enfin, dire que notre rapport ne contient quasiment pas de mesures physiques exploitables est faux : les travaux du professeur A. Meessen en témoignent à suffisance (on peut aussi signaler l'ana-

lyse proposée dans VOB, pp.423-435, à propos de l'effet Herschel). Il est peut-être vrai que si les résultats s'avèrent peu nombreux (comme nous le reprochent nos détracteurs) cela provient plus du manque de matériel de mesure disponible et de l'insuffisance des effectifs humains pour couvrir des veillées quotidiennes d'observation pendant trois semaines que de la naïveté des observateurs bénévoles. Il faut aussi compter sur le caractère hautement imprévisible du phénomène lui-même. Quant à l'analyse des échos radar enregistrés par les F-16, nous avons toujours souhaité qu'une collaboration (et non une critique quelque peu hautaine) s'instaure pour étudier ces signaux.

En fin de compte, les remarques formulées par le "groupe des dix" nous semblent plus destinées à ceux qui ont présenté notre rapport, qu'à ceux qui l'ont effectivement rédigé et qui ont fait preuve d'une grande prudence en cette matière si controversée.

Réactions "assassines"

Le mercredi 30 octobre, quelques quotidiens publiaient des commentaires sur ces critiques et nos réactions, mais en situant le débat sur un terrain que nous n'avions pas choisi, l'enfermant ainsi dans une polémique stérile. C'est ainsi que *Le Soir* intitulait son article : "Polémique intersidérale à la SOBEPS". Tout un programme !

Alors que Lucien Clerebaut avait clairement exprimé notre point de vue dans une longue communication téléphonique avec la rédaction du journal bruxellois, le texte reprenait quasi exclusivement les arguments des "contestataires" avec, en particulier, une interview d'André Koeckelenberg qui ne mettait pas en cause "la qualité de spécialistes des auteurs du livre", mais qui contestait qu'en la matière, l'hypothèse extraterrestre était bien pratiquement la seule possible.

En fait, cet article ne faisait que confirmer nos craintes : on jouait sur les mots et on s'acharnait principalement sur la personne d'Auguste Meessen dont on jugeait les propos ambigus et incohérents (sic!). L'attaque la plus virulente fut le fait d'un journaliste liégeois (Gaston Lecocq) dans les colonnes de *La Meuse-La Lanterne* de ce même mercredi 30 octobre. Titre et sous-titres choquants : "Pour les scientifiques, le dossier publié par la SOBEPS n'apporte aucune preuve et présente des incohérences flagrantes; La SOBEPS sur la défensive encaisse mal les critiques des scientifiques."

Détournement de sens, déformation des propos, généralisations abusives, tout l'article respirait une certaine mauvaise foi mesquine. Avec cette fois, en prime, quelques commentaires beaucoup plus agressifs. Ainsi, dans la bouche d'André Lausberg : "Il ne fait aucun doute que ce livre relève plus de la farce que de tout autre chose." Ah bon !

Pour argumenter "scientifiquement" son propos, ce journaliste soucieux de "vérité" et d'"objectivité" s'est "amusé" à reconstituer

une photographie ressemblant à celle publiée sur la couverture de notre livre. Le résultat est navrant, bien qu'il y ait travaillé durant quatre heures avec une photographe du journal.

Plus navrant encore le commentaire d'A. Lausberg qui, de l'aveu même du journaliste, a failli se laisser prendre au jeu : (...) *à propos de vos photos, je trouve que le travail est extraordinaire et contribuera sûrement à faire éclater la vérité.* A chacun sa vérité bien évidemment, mais celle-là ressemble fort à de la désinformation.

Conférence à Liège et "Controverse" sur RTL

Le jeudi 31 octobre, nous nous retrouvions dans l'auditorium de l'Institut de Zoologie à Liège, pour notre troisième et dernière conférence publique de la semaine. Dans la salle, parmi près de 700 auditeurs, se trouvaient André Lausberg et quelques autres cosignataires du "communiqué des scientifiques". Interviewé par la RTBF-Liège à l'entracte, André Lausberg reconnaissait que "plusieurs incohérences relevées dans l'ouvrage avaient été levées lors des exposés, mais qu'elles restaient dans le livre". Quant à Jean Surdej, maître de recherches au FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique), il confirmait seulement qu'il devait y avoir une vie extraterrestre mais qu'on n'avait pas encore la preuve de la visite d'extraterrestres sur Terre. Parfaitement, M. Surdej, mais avons-nous seulement dit autre chose ?

Le débat n'amena aucun élément neuf, MM. Lausberg et Surdej continuant, pour le premier, d'attaquer personnellement le professeur Auguste Meessen sur ses travaux et les "incohérences" qu'ils contenaient, pour le second, d'agiter désespérément des arguments péremptoires révélant sa méconnaissance totale du dossier.

La conclusion (provisoire) de la polémique eut lieu dans les studios de RTL où, le dimanche 3 novembre, se déroula (entre 12 h et 13 h) l'émission "Controverse" animée par David Oxley et qui fut consacrée aux réactions à la publication du rapport de la SOBEPS. Représentant cette dernière, il y avait, outre moi-même, MM. Léon Brenig et Auguste Meessen. Quant à "l'opposition", elle était représentée par MM. André Lausberg et Alfred Quinet. Le dernier participant, M. Emile Schweicher, de l'Ecole Royale Militaire et spécialiste en matière de radars, nuança vivement ses propos en se démarquant de MM. Lausberg et Quinet.

En fait, ici aussi, le débat tourna court en s'inscrivant dans une polémique sur quelques extraits sortis de leur contexte. Bref, les "scientifiques" du "groupe des dix" contestaient l'une ou l'autre phrase de-ci, de-là, et rejetaient l'ensemble sous l'accusation irrévocable (dans leur bouche) de "document non scientifique". En cause, principalement, quelques lignes du professeur Meessen publiées à la page 480 du rapport de la SOBEPS; nous citons cet extrait : *Que pouvons-nous conclure de la "vague belge" ? Elle est non seulement compatible avec l'hypothèse extraterrestre, mais elle la ren-*

force considérablement par son caractère massif et ses nombreux facteurs d'étrangeté.

M. Lausberg y voit la preuve de l'affirmation de l'origine extraterrestre des OVNI. Jugez-en par vous même ! Si l'astronome liégeois avait tourné la page, il aurait lu, toujours sous la plume d'Auguste Meessen : *Au bout de 20 ans de recherches et de réflexions sur ce phénomène, y compris la "vague belge", je peux dire tranquillement que l'hypothèse extraterrestre est la plus probable. Elle n'est pas démontrée, mais elle est suffisamment probable et importante pour demander avec insistance qu'on regarde les faits et qu'on y réfléchisse.*

Cela nous paraît clair. Non ? Faire dire à d'autres ce qu'on voudrait qu'ils aient dit ou qu'ils pensent n'est à proprement parler que de la désinformation et de l'idéologie.

Quant à Alfred Quinet, c'est surtout à la page 394 qu'il a arrêté sa lecture, et il s'en prend à la conclusion du professeur Meessen relative à l'analyse des échos radar enregistrés par les F-16. M. Meessen a écrit : *Etant donné la continuité impressionnante des échos reçus et les restrictions imposées par le filtre de Kalman, je pense que la seule hypothèse raisonnable est celle d'Objets Volants Non Identifiés, dont les performances indiquent clairement une origine non terrestre. Pour le météorologue bruxellois tous ces phénomènes relèveront tôt ou tard d'une explication bien terrestre. Vous avez dit a priori ? Cherchez donc l'argument "non scientifique" dans les propos ci-dessus. Ou encore : comment voir la paille dans l'oeil du voisin...*

Faute de laisser le temps à chacun des participants de pouvoir conclure, ce débat s'acheva un peu abruptement sur une intervention de Léon Brenig qui précisait, une fois de plus, que les informations recueillies pendant cette vague belge étaient loin d'être aussi négligeables que semblaient le croire le "groupe des dix".

Le ver était dans le fruit

Parallèlement à cette polémique entre "scientifiques", nous avons connu quelque chose à la fois plus mesquin et plus "dur" à avaler. Profitant de la situation et de l'actualité du sujet, un membre effectif de la SOBEPS s'en est ouvertement (et naïvement) pris à l'objectivité des dirigeants de la société.

Comme bon nombre d'entre vous ont sans doute lu ces attaques très agressives dans leur quotidien, il convient que nous mettions ici clairement les choses au point. C'est encore Gaston Lecocq, dans *La Meuse-La Lanterne* du 30 octobre qui lançait ce titre farfelu : "Des membres de la SOBEPS pas vraiment heureux du manque de sérieux de leur association". Ni plus, ni moins !

Ce texte faisait allusion à un communiqué remis à l'agence Belga par un certain Thierry Veyt. Pour le comique involontaire de l'intervention de ce membre effectif, voici en substance son message :

Suite à la prise de position d'un groupe de scientifiques de l'Université de Liège, au sujet des OVNI, je me vois dans l'obligation morale de vous faire part des informations suivantes et de vous prier, vu leur gravité (sic), d'en informer le grand public. J'ai recueilli le nombre de voix nécessaires à la convocation d'une assemblée générale de la SOBEPS, en vue de la création d'un comité scientifique qui étudiera enfin scientifiquement le phénomène OVNI.

M. Lecocq (qui rêve sans doute de casser les reins de cette SOBEPS qui semble beaucoup le déranger) ne manque pas d'insister sur le fait que notre société n'est peut-être pas aussi sérieuse qu'on le dit et s'"amuse" en outre à laisser entendre que nos activités seraient particulièrement lucratives. Nous reviendrons sur ce point plus loin, parce que l'accusation est grave.

Dans *Le Soir*, même compte rendu mais non signé cette fois et intitulé : "Rififi interne à la SOBEPS". Pourquoi pas "la guerre des étoiles" tant qu'on y est ! Dans ce texte, Lucien Clerebaut et moi-même sommes nommément cités et présentés comme ayant exercé des pressions sur l'un des signataires d'une proposition d'assemblée générale, parce que nous nous opposions à la création d'un comité scientifique et que nous craignons que celui-ci ne "démontre qu'il ne s'agisse pas d'engins spatiaux".

On pourrait se contenter d'en rire, mais l'intention perfide de son auteur et le caractère public de ces accusations mensongères nous obligent à réagir. Le débat sur la presse et les déviations journalistiques est en pleine actualité. La guerre du Golfe (et avant, l'affaire de Timisoara) a clairement montré les excès de cette information brute non critiquée. Il semble bien qu'en Belgique aussi, n'importe qui peut déposer un communiqué de presse mensonger et diffamatoire à l'égard de certaines personnes, et que ce texte sera publié sans que la moindre vérification valable soit faite. Honteux et très inquiétant en fin de compte.

Nous regrettons le "déballage" public de ce problème, qui a pu faire croire à une dissension importante au sein de la SOBEPS. Sachez donc que cette démarche fut le fait d'un seul homme, qui a cru pouvoir parler au nom de quelques autres et qui, un peu comme les scientifiques du "groupe des dix", se contentait d'enfoncer des portes ouvertes, de répéter des évidences et de revendiquer la création de structures qui étaient, de fait, en activité depuis des années.

Scientifique ou non scientifique

Malgré la légèreté des arguments des astronomes liégeois, le problème de la scientificité d'une démarche est une question qui demeure fondamentale. Les scientifiques sont en effet juge et partie en la matière. Ce sont eux qui fixent les règles du jeu et éliminent ceux qui n'y satisfont pas. Je dirai qu'il suffit de changer les règles selon les circonstances et on peut éliminer n'importe quel contra-

dicteur par cet anathème : "Ce n'est pas scientifique, Monsieur !"

Nous n'aurons pas la bêtise de nous présenter comme les "Galilée" du XX^e siècle, mais il est clair qu'invoquer le caractère "scientifique" ou "non scientifique" d'une démarche n'a de sens que si on a pris la peine de définir les conditions de la scientificité. Or, c'est là qu'il y a un problème. Des travaux récents en sociologie des sciences et en épistémologie montrent qu'à l'évidence, le débat est ouvert et que rien d'absolu ne se dégage. N'en déplaise au "groupe des dix", personne ne semble vraiment d'accord sur les conditions à remplir pour recevoir le label tant envié de "scientifique".

J'avais écrit (*Infoespace* hors série n°8, décembre 1984, pp. 5-21) un long article que j'avais intitulé : "Fragments d'épistémologie pour une ufologie morcelée". Dans ce texte, j'évoquais précisément les difficultés rencontrées par l'ufologie dans son approche de la vérité et je répondais, déjà, à bon nombre d'objections qui sont formulées aujourd'hui. Je citais notamment François Russo, historien des sciences, qui croit pouvoir préciser une scientificité minimale en neuf points :

- 1) l'objectivité;
- 2) la précision des descriptions, hypothèses, concepts, lois, théories;
- 3) l'analyse des faits, des phénomènes, avec le souci d'en atteindre le détail;
- 4) généralités dès le stade de la simple description des phénomènes;
- 5) rejet des causes non naturelles (effets magiques);
- 6) cohérence logique des constructions théoriques visant l'explication des phénomènes;
- 7) mise en évidence de régularités, d'uniformités;
- 8) esprit critique soumettant à un examen rationnel les connaissances factuelles ou théories fournies par la tradition;
- 9) disposition d'esprit marquée du souci d'améliorer les concepts de la science, son langage, en vue de mieux l'adapter à la réalité.

A ces conditions-là, les travaux de la SOBEPS satisfont dès maintenant. Nous pouvons le démontrer sans peine. Ce n'est que plus tard qu'on pourrait exiger une "scientificité étendue" requérant des mesures et de véritables expériences.

L'attitude d'André Lausberg et de ses amis a pour seul mérite d'ouvrir un débat. Quant aux arguments avancés, ils nous paraissent relever plus d'un scientisme très XIX^e siècle que d'une ouverture rationaliste. A tout le moins, leurs arguments semblent ignorer les controverses actuelles dans les domaines de l'épistémologie ou de la philosophie des sciences, notamment en ce qui concerne les concepts de validation des théories scientifiques et de la scientificité, des rapports entre les faits et la théorie, et d'une manière générale de toute une série de discussions proposées par l'histoire des sciences.

André Lausberg balayera sans doute ces remarques d'un revers de main en disant que tout cela n'est pas de la physique et que dès lors on (il) n'a plus rien à dire. C'est en ce sens qu'il s'est adressé à Auguste Meessen, lui reprochant d'aller entendre des témoins d'observation d'OVNI et de faire des enquêtes sur le terrain, activités qu'il réserve à des sociologues et à des psychologues (sinon à des psychiatres). Bref, chacun chez soi et tout ira pour le mieux !

On retrouve des arguments similaires dans un numéro de *Science & Vie* (n° 890, novembre 1991), où un article de Bernard Thouanel ("Les avions-espions qu'on prend pour des OVNI", pp. 102-112) est suivi d'un court texte signé par un certain Jacques Lecomte, qui nous parle des "OVNI et les illusions du cerveau". Il s'agit là d'un échantillonnage des arguments des tenants de l'hypothèse psychosociologique, mais les références citées ont au moins le mérite de concerner de réelles analyses ou expériences, et non plus de vagues opinions péremptoires de certains spécialistes qui ont tout compris et ont la "Vérité" pour eux.

Cependant, J. Lecomte conclut trop rapidement que dans les témoignages d'OVNI, *le seul dénominateur commun est l'élément psychologique du schéma de perception*. C'est sans doute un élément important et nous le savons depuis longtemps. Dans le même numéro d'*Infoespace* déjà signalé ci-dessus (hors série n°8), je signalais un autre texte ("Vous avez dit confusion...?", pp. 26-32) dans lequel j'analysais des confusions enquêtées par la SOBEPS et en particulier quelques phénomènes de rentrée atmosphérique (météore ou fragment de satellite). Il apparaissait clairement dans cette étude qu'il existait, au contraire de ce que J. Lecomte affirme, d'autres points communs et que la description morphologique du phénomène était le plus souvent fidèle, les erreurs apparaissant principalement dans les durées et dimensions (ou altitude) supposées.

On retrouve semblables caractéristiques dans l'affaire du 5 novembre 1990, où des milliers de témoins purent observer la rentrée atmosphérique du troisième étage d'une fusée soviétique *Proton*. Pour être constructif, j'invite les partisans du modèle sociopsychologique à se plonger sans tarder dans ce dossier : ils y trouveront de quoi renforcer leurs croyances.

Quant à l'article de B. Thouanel, il n'apporte absolument aucun élément neuf. Le journaliste se contente de rabâcher la même chose : la Belgique a été survolée par des avions-espions. La seule nouveauté est qu'il abandonne le F-117A (dépassé aujourd'hui) au profit d'autres prototypes soupçonnés d'être à l'étude et d'être testés dans le cadre des "black programs" de l'US Air Force. Tout ceci, nous le savions déjà, et notre collaborateur Jean Debal l'a remarquablement exposé dans notre rapport (voir pp. 313-332 : "L'hypothèse aéronautique; le point sur les technologies furtives (Stealth)").

Une fois de plus, on a ici affaire à des faits hypothétiques, non prouvés et absolument sans rapport avec les éléments recueillis au

cours de nos enquêtes. Mais qu'importent les faits quand on est persuadé d'avoir raison. Et pour défendre sa Vérité, tous les moyens ne sont-ils pas permis ? Alors, pour la "bonne cause", désinformons tous azimuts. Ainsi, dans le chapeau de l'article de Thouanel - dû sans doute aux services rédactionnels de *Science & Vie* - il est question de prototypes particulièrement silencieux et même "super-lents". Vous pouvez retourner l'article dans tous les sens, vous ne trouverez plus aucune trace de ces "avions super-lents" par après. Mais si vous vous êtes contentés des titres, la cause est entendue : il existe bel et bien des engins construits par l'Homme et capables des performances décrites pour les OVNI. Mentez, mentez, il en restera toujours bien quelque chose...

Mais vous êtes riches alors ...

Dernier élément dans les escarmouches des premières semaines qui suivirent la sortie de notre rapport. Il s'agit d'un point que certains jugeront aussi sordide et éloigné de l'ufologie que les précédents, mais qu'il convient d'aborder pour mettre les points sur les i.

Dès qu'on a eu connaissance du succès de librairie du livre *Vague d'OVNI sur la Belgique* édité par la SOBEPS (plus de 18 000 exemplaires vendus à ce jour), certaines personnes bien intentionnées se sont plués à évoquer les plantureux bénéfices que les rédacteurs de cet ouvrage allaient empocher.

Soyons donc très explicite à ce propos. Tous les collaborateurs de la SOBEPS sont bénévoles et l'intégralité des bénéfices de la vente de ce livre est affectée à des projets de la SOBEPS, à de l'équipement ou à l'amélioration de nos bureaux (bibliothèque, matériel scientifique, de bureau, etc.).

Aucun des rédacteurs de cet ouvrage n'a touché le moindre centime dans cette opération. Au contraire, notre bénévolat va parfois si loin que certains d'entre nous ont même acheté leur exemplaire. On en sourira peut-être, tandis que d'autres pointeront leur index sur la tempe en nous prenant pour de doux dingues. Dans une société de consommation où chaque rapport est lié à l'argent, il peut en effet paraître saugrenu de constater un tel désintéressement. Mais tel est notre choix. Tel est aussi notre devoir dans la mesure où nous sommes privés de toute aide extérieure : ni crédit officiel, ni sponsoring commercial, ni mécénat privé.

Notre livre aurait pu être le "best-seller" de l'automne. Si nous avions voulu réaliser seulement une opération commerciale, toutes les librairies auraient été servies avec plusieurs dizaines d'exemplaires, avec un matraquage publicitaire réalisé par des professionnels. Ce n'est pas ce choix-là que nous avons fait. Notre livre ne fut d'ailleurs diffusé en France que depuis l'automne 1993, et la promotion a été entièrement réalisée par nos soins.

Nous sommes choqués (et parfois écoeurés) par les accusa-

tions et les commentaires désobligeants de certains. Certes, nous avons notre conscience et le bon droit pour nous, mais cela n'est pas toujours suffisant à une époque où le mensonge et la mauvaise foi ont plus de succès que la sincérité, et où il est plus difficile de faire publier un démenti rectifiant la vérité qu'une note mensongère et diffamatoire.

Tout cela est loin de l'ufologie sereine que nous souhaitons. Nous sommes les premiers à le regretter. Mais il était aussi de notre devoir de vous informer à ce propos.

L'épisode "Unsolved Mysteries"

Peu à peu notre ouvrage se fit connaître à l'étranger, mais bien avant la diffusion de notre rapport en dehors des frontières, la "vague belge" avait intéressé pas mal de monde, notamment aux Etats-Unis.

"Mystères non résolus", tel est le titre, traduit, d'une série télévisée bien connue aux Etats-Unis, diffusée sur NBC, la plus populaire des chaînes américaines. Produit par la société Cosgrove/Meurer Production, Inc., ce programme, conçu en 1988 fait, à chaque diffusion, un taux d'audience record, comme l'on dit dans le jargon de la profession, tant par l'originalité de son fond que celle de sa forme.

Terry Dunn Meurer et John Cosgrove, lauréats de nombreux prix prestigieux outre-Atlantique, sont en effet les créateurs d'un concept d'émission de télévision interactive traitant principalement, au départ, de la recherche de personnes disparues (parents, amis, adolescents, etc.) et où les spectateurs peuvent intervenir en transmettant des informations qu'ils détiendraient, en téléphonant gratuitement à un standard téléphonique durant la diffusion. "Avis de recherche", animé par Jacques Pradel sur TF1, n'était qu'une transposition française de ce type de production. "Unsolved Mysteries", hebdomadaire et d'une durée d'une heure, en était à plus de trois cents et quelques éditions en fin 91. Dans le but de se diversifier, plusieurs autres thèmes se sont progressivement ajoutés : affaires criminelles retentissantes, morts mystérieuses, cas d'amnésie, trésors disparus, légendes étranges et... les OVNI, un sujet fort prisé ayant déjà fait l'objet de plusieurs émissions consacrées à des observations majeures.

Réalisées par d'excellents cinéastes, à grand renfort de moyens et d'effets spéciaux (plus particulièrement pour ces derniers sujets), le principe de chaque série, d'une durée moyenne de vingt minutes, est de reconstituer les événements. Ceci se fait généralement sur les lieux où ils se sont déroulés (ou partiellement en studio) et, aussi souvent que possible, en faisant intervenir les vrais protagonistes eux-mêmes. Ceux-ci apparaissent à l'écran par intermittence, expliquent les faits ou témoignent. Suivent alors différentes scènes jouées par des acteurs professionnels qui reconstituent les moments importants de l'affaire ("Mystères" sur TF1 suit exactement le

même principe). La présentation, les commentaires et la conclusion sont assurés par le comédien Robert Stack, alias Elliott Ness dans le célèbre feuilleton "Les Incorruptibles".

C'est en tombant sur un article de presse en première page du *Wall Street Journal* relatant certains épisodes de la "vague belge" que des scénaristes de Cosgrove/Meurer décidèrent de lui consacrer une émission. Ils prirent donc contact avec la SOBEPS, citée dans le texte, et après de longues communications téléphoniques depuis Los Angeles et échanges de courrier, le producteur Michael Palazollo, le réalisateur David Vassar et leur équipe, débarquèrent à Bruxelles en septembre 1991. Il fut convenu que la SOBEPS leur fournirait toutes les informations relatives aux observations qui seraient évoquées, en accord avec leurs témoins.

C'est ainsi que Lucien Clerebaut se mit à la tâche et passa des journées entières à recontacter plusieurs dizaines de témoins, à solliciter leur collaboration et toutes les autorisations indispensables auprès des hauts responsables de la Gendarmerie et de la Force aérienne belge. Bien sûr, notre secrétaire général se dévoua une fois de plus sans compter, pour mener à bien cette entreprise, accomplissant un travail considérable de relations publiques et d'organisation. La lourdeur de la tâche fut cependant excessive et il paya, hélas! de sa personne ce trop plein de générosité et d'enthousiasme. Un problème cardiaque, fort heureusement relégué parmi les mauvais souvenirs à présent, le surprit au moment du premier jour de tournage, conséquence de près de deux semaines harassantes en réunions préparatoires, repérages sur le terrain, visites chez les témoins et auprès des autorités, tout ceci en compagnie des responsables américains. L'auteur de ce compte rendu prit alors le relais afin de veiller à ce que la réalité des événements soit respectée, autant que faire se peut, durant les prises de vue et les reconstitutions. Ce fut une expérience intéressante à laquelle participèrent, avec une bonne volonté qui mérite d'être saluée, les nombreux témoins directs des cas retenus et ceux qui les avaient vécus avec eux.

La Force aérienne belge prêta son précieux concours à cette réalisation, ainsi que la Gendarmerie, à la condition toutefois de ne pas substituer des comédiens et des figurants aux témoins réels. Après beaucoup de concertations visant à n'omettre aucun détail significatif, gendarmes et militaires "jouèrent" donc leur propre rôle face à la caméra, se soumettant aux caprices du scénario, avec une grande bienveillance et... une solide dose de bonne humeur aussi, il faut le souligner ! C'est en effet une chose extrêmement difficile pour des profanes que de se muer ainsi quasi-instantanément en acteurs. Rendons ici hommage à l'immense patience dont tous, sans exception, firent preuve durant les interminables répétitions et scènes à recommencer, encore et encore, parfois dix ou quinze fois. Pour qui n'y a jamais assisté, le tournage d'un film est quelque-

fois un bien déroutant spectacle, voire fastidieux, dont on ne saisit pas toujours le sens. Au gré d'une réplique erronée, d'une action mal engagée, d'un regard dans la mauvaise direction, d'une prise de son incorrecte, d'un éclairage insuffisant ou trop violent, d'un reflet non souhaité, d'une machinerie défectueuse, d'un effet raté, d'une panne de caméra, etc., le classique "Coupez... c'était parfait, on recommence !" jaillit immédiatement sur le plateau et... c'est reparti de plus belle !

D'une durée de dix-huit minutes, le film débute par quelques plans généraux de la capitale, destinés à situer l'action. Pour le grand public américain, hormis les références à Waterloo, Bastogne, Bruges, Mannekenpis et la dentelle, notre petit pays n'est guère connu. Fort heureusement, apparaît alors une carte sur laquelle il est possible de le localiser, coincé entre ses voisins plus renommés comme la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. On entre alors dans le vif du sujet par une succession de témoins relatant les temps forts de leurs observations, sur fond des superbes façades de la Grand-Place de Bruxelles. Le narrateur rappelle que tout débuta le 29 novembre 1989, et l'on se retrouve ensuite sur une route secondaire dans la campagne de la région d'Eupen, où circule une voiture de la gendarmerie. Extérieur nuit, 17 h 20... moteur... action ! A bord du véhicule, H. von Montigny et son collègue H. Nicoll. La désormais fameuse observation des deux gendarmes de la brigade d'Eupen est alors reconstituée à l'écran dans ses phases clé, à coup d'effets spéciaux dignes de Spielberg. La séquence est entrecoupée de précisions apportées par H. Nicoll, filmé dans un local de la brigade. Les suites de ces remarquables événements sont également illustrées. Interviennent aussi les témoignages des gendarmes A. Creutz, en poste au dispatching de la brigade d'Eupen, ainsi que de D. Plumans et son collègue en patrouille volante entre Henri-Chapelle et La Calamine. Les péripéties de ces épisodes sont détaillées par le professeur Auguste Meessen dans le chapitre 1 ("Les observations décisives du 29 novembre 1989", pages 11 à 49) de *Vague d'OVNI sur la Belgique*.

Après un court intermède (publicité oblige !) quelques images tournées au siège de la SOBEPS expliquent et définissent le rôle joué par notre association pendant la "vague belge". Puis, Robert Stack introduit la seconde partie importante de l'émission, réservée à ce que nous avons appelé "la nuit des F-16" du 30 au 31 mars 1990, mettant en scène plusieurs gendarmes de la région de Wavre, trois stations radar au sol, (une civile et deux militaires) et l'intervention de deux chasseurs F-16 de la base de Beauvechain. Cet incident, qui fera sans nul doute date dans l'histoire des OVNI, fut ponctué par l'enregistrement sur bande vidéo de plusieurs "verrouillages" (lock on) effectués par le radar de bord de l'un des F-16 (leur analyse et les étonnantes conclusions qu'il put en tirer sont développées par le professeur Meessen, au chapitre 6 - "La détection ra-

dar" - de notre livre précité).

Grâce à l'obligeance de la Force aérienne belge, l'équipe américaine put tourner dans la base militaire de Beauvechain et reconstituer, avec l'aide des officiers et pilotes, les diverses étapes qu'il avait été prévu d'évoquer. Plusieurs séquences furent ainsi réalisées à l'intérieur de la station radar de Glons. Le général-major aviateur Wilfried De Brouwer et le colonel Pierre Billen, commandant du CRC de Glons, ainsi que le capitaine de gendarmerie Jacques Pinson acceptèrent de rehausser ces images de leurs commentaires et témoignages. Enfin, quelques remarques du narrateur - par trop conventionnelles et un peu insipides à notre goût - viennent conclure ce document.

Disons-le d'emblée haut et fort : malgré le talent du réalisateur, son désir maintes fois exprimé de respecter l'authenticité des événements, le professionnalisme de la vingtaine de membres de l'équipe de tournage belgo-américaine et la profusion des données que procurèrent les témoins civils et militaires, ainsi que la SO-BEPS, le résultat est certes impressionnant, mais il ne nous satisfait pas entièrement. Que l'on nous comprenne bien: nous ne voulons pas jouer les esprits chagrins; nous mesurons l'effort accompli pour tenter de restituer les faits, mais nous nous devons, par respect envers les témoins eux-mêmes et nos objectifs, rétablir les erreurs d'interprétation dans la réalisation des effets spéciaux et les tentatives de visualisation des phénomènes décrits.

Si l'équipe américaine a eu la volonté de suivre les récits des témoins, l'enchaînement et la chronologie de ces épisodes remarquables de la "vague belge", choses qu'il nous fut possible de vérifier sur place - et de rectifier le cas échéant - lors du tournage de chaque scène, il nous fut par contre impossible d'intervenir durant la phase de postproduction, c'est-à-dire du montage, des commentaires finaux et de la création des images représentant les objets observés. Celles-ci furent conçues aux Etats-Unis à l'aide des ordinateurs graphiques les plus sophistiqués, puis réinsérées dans les images tournées en Belgique. A ce niveau, certaines libertés furent prises par les concepteurs et les réalisateurs, et il est de notre devoir de signaler que nous ne les accréditons pas. On nous objectera qu'il s'agit parfois de détails ne remettant pas en question la nature même des phénomènes non identifiés; nous en convenons volontiers lorsque nous considérons les priorités. Quelque louables que fussent les intentions annoncées par les responsables de cette production, le but premier d'un programme comme "Unsolved Mysteries" est finalement moins la reconstitution fidèle des faits réels que la réalisation d'un spectacle divertissant. Les buts de la SO-BEPS étant autres, il est normal et juste que nous rétablissions la vérité et apportions certaines nuances. Ainsi, des séquences et leur issue contiennent des erreurs, ou sont malencontreusement chargées d'éléments imaginaires. Sans doute, nous dira-t-on encore,

était-ce inévitable dès lors que l'on ambitionne de montrer ce qui est justement non identifié et par là même inconnu... Où nous ne pouvons acquiescer, c'est lorsque la production prend l'initiative de *modifier* le déroulement de certaines phases des observations, et de *réduire* les phénomènes à des modèles qui n'ont pas été cautionnés ni par les témoins ni par les enquêteurs. Ainsi en va-t-il des deux OVNI vus et décrits par MM. Nicoll et von Montigny, de celui observé par M. Creutz et de l'objet que suivirent M. Plumans et son collègue. Dans "Unsolved Mysteries", c'est le *même* engin - certes, cinématographiquement fort réussi et majestueux - qui apparaît dans ces témoignages successifs. Peut-être en fut-il ainsi dans la réalité, mais les enquêtes menées auprès des témoins n'ont pas conclu à cette certitude.

Pour la bonne forme, nous redresserons ici brièvement quelques-unes de ces interprétations un peu trop libres. Le lecteur intéressé trouvera tous les compléments d'information dans le texte déjà cité du professeur Meessen. A titre d'exemple, le croquis méticuleusement exécuté sous les directives de MM. Nicoll et von Montigny, du premier des deux objets qu'ils virent ce soir-là. On notera sa forme et son aspect différents, ainsi que l'absence de "coupole" accolée à sa face ventrale. Lorsque les gendarmes atteignirent, plus tard, les hauteurs de Kortenbach et qu'ils contemplèrent l'OVNI immobile au-dessus du lac de la Gileppe, ils n'eurent pas le loisir de distinguer un triangle tel que celui illustré dans le film, mais (...) *ils ne voient seulement qu'une boule blanche* (Meessen op. cit. page 23). Elle émit (...) *de manière répétée, mais toujours simultanément, deux minces faisceaux d'une lumière rougeâtre en direction opposée* (Meessen, ibidem), soit à l'horizontale et non pas *en oblique* vers le sol comme le montre la reconstitution. Lorsque le second objet surgit à la droite des gendarmes, les Américains ont tout simplement réutilisé le modèle du premier... ce que nous ne pouvons affirmer. Le mouvement qu'il effectue à l'écran est cependant bien conforme aux dires des observateurs, de même que la taille apparente de l'objet. Ce que vit le gendarme Creutz depuis son poste situé au premier étage de la caserne d'Eupen est également faussement rendu. On n'y retrouve pas la description qu'il fit du (...) *grand rectangle horizontal, illuminé de manière non uniforme* (Meessen, op. cit. page 34).

Enfin, de sérieux écarts sont à relever dans l'interprétation de l'observation du gendarme Plumans et de son collègue. Précisons tout d'abord que ce n'est pas à l'aplomb de l'église de Moresnet que stationna l'OVNI, comme le montre le film, mais près du home de Beloeil, non loin d'Henri-Chapelle. A la décharge de la production, il faut signaler que le tournage à proximité du home ne fut pas autorisé; l'équipe choisit donc un édifice de dimensions semblables, et ce fut l'église de Moresnet qui convint le mieux. Encore une fois, le même modèle d'objet triangulaire que celui qui servit précédem-

ment fut utilisé; or, ces derniers témoins laissèrent une description différente et nous ne pouvons pas démontrer qu'ils virent rigoureusement la même chose que leurs collègues d'Eupen. La phase particulièrement étrange où (...) *une "boule rouge" se détache du centre des trois lumières, descend verticalement d'une certaine hauteur et file à angle droit, horizontalement*, s'est bel et bien produit, mais pas au moment ni à l'endroit illustrés dans le film; cela eut lieu peu après cette séquence-là (Meessen, op. cit. pp 36-38). Quant à la manière dont se termine sur le petit écran l'observation de ces deux gendarmes (à savoir : les trois feux blancs se rapprochant et fusionnant en un seul, l'OVNI se "rétractant" littéralement sur place...) ça, c'est de la science-fiction et cela n'a rien à voir avec les témoignages ! L'énormité de l'objet à proximité de l'église (lire : du home de Beloeil) est néanmoins convenablement rendue et est confirmée par les gendarmes qui précisèrent que son envergure était, en apparence, supérieure au bâtiment (environ 40 mètres).

En ce qui concerne la seconde partie du programme relatant les grands moments de la nuit du 30 au 31 mars 1990, reconnaissons qu'ils sont bien restitués, à l'exception toutefois de la reconstitution des phénomènes lumineux auxquels assistèrent les gendarmes de la brigade de Wavre. Cette création visuelle - très furtive, il faut le dire - est une extrapolation malheureuse des descriptions faites par le capitaine Pinson et ses hommes, et peut induire en erreur.

Élément non négligeable, cette expérience fut également pour celui qui rédige ces lignes, l'occasion de se trouver sur les lieux où se déroulèrent ces faits remarquables, en compagnie des vrais acteurs, dans des paysages nocturnes identiques, avec tous les points de repère, et des conditions météorologiques très semblables à celles des observations originales. Placés pour les besoins de la cause dans de telles circonstances, il fut intéressant d'acter avec quelle constance et pondération ils "revécurent" véritablement les diverses étapes de leur aventure. Les séquences où apparaissent les gendarmes Nicoll, von Montigny et Plumans exigèrent trois soirées et trois nuits entières de tournage auxquelles ils se plièrent avec beaucoup de gentillesse et de patience. Cela nous permit de discuter longuement et, au terme des informations circonstanciées qu'ils nous confièrent, il faut concéder que toute explication conventionnelle est caduque pour comprendre ce à quoi ils assistèrent. A ce propos, l'anecdote suivante vaut la peine d'être rapportée, car elle débouche sur une information non dépourvue d'intérêt. Lorsqu'il s'agit d'illuminer la prairie à côté de laquelle viendrait s'arrêter le véhicule des gendarmes d'Eupen, les spécialistes chargés des éclairages accrochèrent quatre monstrueux projecteurs multi-lampes, du type dit "Jumbo", d'une puissance totale de... cent quarante mille watts (vous avez bien lu !) à une hauteur de quelque 45 mètres au bout du bras d'une grue de 30 tonnes. Placés sous ce véritable "soleil", les témoins, MM. von Montigny et Nicoll furent en

mesure d'affirmer que, lors de leur observation, la zone éclairée au sol était *considérablement* plus vaste... et que la luminosité émise par l'OVNI était *beaucoup* plus éblouissante encore ! Quel dommage que les détracteurs et hypercritiques de tout poil n'aient pu être présents ce soir-là...

En dépit de ces rétablissements qui nous semblaient nécessaires, afin de rester en accord avec les objectifs déterminés par la SOBEPS, l'émission "Unsolved Mysteries" du 21 octobre 1991 eut cependant le mérite de faire découvrir à quelque 23 millions de téléspectateurs américains (chiffre révélé par la mesure de l'audience) que notre petit pays fut récemment le théâtre d'événements réellement hors du commun. Pour terminer, ajoutons encore qu'à l'issue de la diffusion de ce programme, les producteurs nous firent parvenir une copie du contenu des appels téléphoniques qu'ils enregistrèrent. Ce document confirme que de nombreux téléspectateurs américains virent des objets très similaires aux Etats-Unis au cours des derniers mois de 1991.

Signalons encore que le film fut acheté par TF1 et diffusé le 15 octobre 1993 dans le cadre de son émission "Mystères".

Le document était malheureusement amputé de quelques interviews et, surtout, souffrait d'une postsynchronisation en français du plus mauvais goût : les divers protagonistes (témoins militaires) s'exprimaient ainsi avec un effroyable "accent belge" tel qu'on l'imagine seulement du côté de Paris.

La SOBEPS toujours invitée des médias télévisés

Le jeudi 30 janvier 1992, notre collaborateur Léon Brenig, chef de travaux à l'U.L.B., était l'invité, en compagnie de MM. Emile Schweicher et Marc Acheroy, tous deux de l'Ecole Royale Militaire, des Conférences du Cercle d'Emulation, à Welkenraedt.

A l'occasion de cette conférence, Emile Schweicher et Léon Brenig furent les hôtes du journal télévisé de 13 h sur les antennes de la RTBF, le mercredi 29 janvier. Interrogé par la journaliste Françoise Palange, Léon Brenig souligna qu'après le tumulte des derniers mois, il était maintenant sage de retourner à la quiétude du laboratoire pour continuer la recherche de nouveaux documents, notamment d'enregistrements physiques. Un laboratoire ouvert sur le monde et non plus limité aux locaux strictement cloisonnés des universités.

M. Schweicher, docteur en sciences physiques et grand spécialiste du radar, a reconnu à l'occasion de cette interview combien étaient grands les mérites du professeur Meessen et de la SOBEPS. Les premières conclusions présentées par M. Meessen dans notre rapport (*Vague d'OVNI sur la Belgique*) et qui concernaient l'analyse des enregistrements des bandes vidéoradar des F-16 pour les "lock on" de la nuit du 30 au 31 mars 1990 sont aujourd'hui largement confirmées par les militaires.

Pendant plusieurs mois, quelques spécialistes radar ont ainsi décortiqué les 25 000 images de ces contacts avec une cible non identifiée. M. Schweicher précisant (dès janvier 1992) qu'il était indéniable que cette nuit-là nos appareils de chasse avaient bien été confrontés à un objet matériel inconnu, dont l'évolution dans le ciel fut très spectaculaire : accélérations importantes et virages à angles courts.

Le 17 juin 92, la RTBF diffusait une émission "Spéciale OVNI"!

L'objectif reconnu du promoteur-présentateur de l'émission, M. Alexandre Wajnberg, était de montrer la scientificité du problème des OVNI, ou plutôt celle des démarches entreprises par la SO-BEPS et ses collaborateurs durant ces dernières années. Ayant sans nul doute vu ce programme, vous avez votre opinion à ce sujet. Nous pensons, quant à nous, que ce fut une bonne synthèse des événements et un point objectif sur l'état des recherches en cours. Et ce ne furent pas les propos ironiques (et complètement hors du sujet) de M. Jules Metz (alias M. Météo) qui ébranlèrent les interventions sereines et objectives des autres participants.

Néanmoins, le problème de la scientificité de l'ufologie reste posé. De tout temps, les scientifiques (j'entends par là ceux qui font profession d'une activité scientifique, que ce soit en recherche pure ou dans des applications industrielles) ont eu le souci de marquer les limites de leur territoire. Non pas pour éviter d'empiéter sur des domaines qui appartiendraient à d'autres activités humaines, mais plutôt pour interdire aux intrus de pénétrer dans leurs domaines réservés.

Cette question de la frontière entre science et pseudo-science n'est, en fait, pas un problème mineur pour philosophes de salon : elle cache au contraire de gros enjeux philosophiques, éthiques et politiques. La théorie de Copernic a été interdite en 1616 par l'Eglise catholique parce qu'elle était jugée pseudo-scientifique. Elle disparut de l'Index en 1820 parce qu'à cette époque, l'Eglise considérait que les faits l'avaient suffisamment corroborée et qu'elle devenait dès lors "scientifique" à part entière.

On trouverait à foison de tels exemples dans l'histoire des sciences, et je ne doute pas que l'ufologie (et toutes les pratiques et attitudes qui entourent l'examen des OVNI) deviendra un jour un très beau problème pour l'historien des sciences des décennies ou siècles à venir.

A la fin du XVIII^e siècle, il en fut ainsi de l'histoire des météorites que les astronomes de l'Académie des Sciences de Paris refusèrent d'admettre. Pouvait-on imaginer que des paysans étaient des observateurs fidèles ? Etait-il un seul instant possible de prêter foi à des histoires de pierres qui tombaient du ciel ? Le mépris de ces astronomes qui brandissaient leur "savoir" devant les faits, ne battit en retraite que quand quelques-uns d'entre eux se décidèrent enfin à se rendre sur place pour vérifier.

Les choses ont-elles vraiment changé en cette fin de XX^e siècle ?

A entendre les propos de M. Météo, on peut en douter. Le sourire a souvent été l'arme préférée des incrédules qui ont la prétention de détenir la "Vérité". M. Metz y a succombé une fois de plus, profitant de son "aura" médiatique pour débiter, en un minimum de temps, un maximum d'erreurs et d'impressions à l'emporte-pièce. Si nous avions eu le temps de répliquer à M. Météo, nous aurions occupé tout notre temps d'antenne, rien qu'à aligner ses erreurs et à apporter des dizaines de contre-exemples à ses propos ironiques.

Pour n'évoquer qu'un seul point, nous aurions ainsi pu lui rappeler qu'en avril 1975, l'astrophysicien Peter A. Sturrock (Stanford University) mena une enquête auprès des 2 611 membres de l'American Astronomical Society. Parmi les questions posées sur le phénomène OVNI, l'une d'entre elles concernait les éventuels OVNI que ces astronomes (amateurs et professionnels) avaient eux-mêmes pu observer : 62 membres (4,5 %) affirmèrent avoir été les témoins de telles manifestations étranges, mais seulement 18 avaient pris la peine de le signaler à l'époque. Le plus célèbre d'entre eux étant sans doute Clyde W. Tombaugh (New Mexico State University), "découvreur" de la planète Pluton.

Certaines critiques lues dans la presse à l'occasion de cette émission (notamment celles de Christian Du Brulle dans *Le Soir* et de Paul Dominique dans *La Libre Belgique*) montrent - malheureusement - que l'étude des OVNI et ceux qui s'y consacrent restent des cibles pour le sarcasme facile. Le dernier chroniqueur cité se permettant même d'ironiser sur le fait que "le président de la SOBEPS s'est opposé récemment à un groupe de scientifiques qui demandaient justement la création d'un comité scientifique ayant pour objectif de démontrer qu'il s'agissait bien d'engins spatiaux". Tout comme M. Météo, M. Du Brulle "a tout faux". Mais de tels propos délirants sont lus et souvent admis tels quels par les milliers de personnes qui croiront ces inepties simplement "parce que c'était écrit dans le journal". Désinformation et manipulation, quand vous nous tenez...

Mais je veux croire que tout cela n'est que péripéties devant le formidable intérêt qui s'est fait jour dans une partie de la communauté scientifique. Et en cela, l'émission proposée par Alexandre Wajnberg apportait plusieurs éléments neufs. Qu'importe les réponses qui se cachent derrière la problématique des OVNI, l'important est que des hommes de bonne volonté acceptent aujourd'hui de démêler l'écheveau complexe des données recueillies, avec le seul objectif de clarifier le débat. Ceux-là n'ont que leurs doutes et leurs interrogations à proposer. Ils ne craignent pas l'obscurité, ni le rire de l'ignorance.

Il existe à ce propos une petite histoire qui circule sous diverses versions dans les milieux de la sociologie et de la philosophie des sciences. En voici une variante. Tard dans la nuit, un passant voit

un homme scruter fébrilement le trottoir sous un réverbère. "Pardon monsieur, vous semblez chercher quelque chose", s'adresse-t-il à l'inconnu - "En effet", répond ce dernier, "J'ai perdu ma clé et je ne peux rentrer chez moi" - "Puis-je vous aider ?" - "Avec plaisir, je vous remercie !". Et voilà les deux hommes fouillant recoins et aspérités, sans résultat. Finalement le passant interroge : "Mais êtes-vous bien certain d'avoir égaré votre clé ici ?" - "Oh non, monsieur, pas du tout ! Je l'ai perdue dans un endroit complètement obscur où il n'y a aucun moyen de la retrouver. Mais ici, au moins, on a de la lumière pour chercher !"

Puissions-nous nous inspirer de cette histoire. N'ayons pas peur de la pénombre, ni de la franche obscurité, si c'est là qu'il faut chercher. Fuyons la pleine lumière des réponses toutes faites, en n'oubliant jamais que les bribes de vérité sont infiniment plus lentes à s'installer que le mensonge. Le véritable progrès reste fait d'obstination lucide et de non-conformisme raisonné. Cela reste le leitmotiv de l'action de la SOBEPS et le vôtre, nous n'en doutons pas.

Les polémiques rebondissent

Il faut se rendre compte que l'ufologie reste au centre de discussions qui tournent autour de la scientificité de ses démarches, et que son statut actuel de "pseudo-science" (pour les uns) ou de "proto-science" pour d'autres, entraîne inévitablement une polémique qui est plus importante qu'on ne le croit. Il y va de la reconnaissance (à plus ou moins long terme) du bien-fondé des questions que nous abordons.

Bien sûr, il est encore des pinailleurs et des spécialistes du "yaka" qui continuent à nous reprocher notre "manque de rigueur" sinon notre volonté de "désinformer" (ah! que ce mot est plaisant sous certaines plumes). Ceux-là s'offusqueront toujours d'une absence de précision sur les cas réellement disponibles dans nos dossiers, préférant réserver le meilleur de leur énergie à débusquer le détail incongru ou la coquille malencontreuse, plutôt que de développer une théorie convaincante pour infirmer la réalité intrinsèque des phénomènes OVNI. Ne négligeons pas de leur répondre. Dans un monde où la vérité d'un propos est parfois appréciée à l'aune du pouvoir de conviction de celui qui l'exprime, il est de notre devoir de réagir chaque fois que des contre-vérités sont exprimées à notre égard. Nous avons sans doute mieux à faire, mais c'est finalement aussi une des missions de la SOBEPS.

Même si l'ufologie que nous voulons bâtir n'a, en fait, que faire de polémiques que certains jugeront stériles, il est bon de ne pas oublier les réactions très critiques vis-à-vis de l'ufologie en général, et de la SOBEPS en particulier.

L'ufologie souffrant justement d'une absence certaine de critique interne, il peut être également stimulant de voir si les arguments qu'on nous oppose, sont ou non pertinents.

C'est tout d'abord au numéro 47 (mai 1992) de la revue *OVNI-Présence* que je m'arrêterai. Aux pages 37 à 39, on peut en effet y lire une lettre que M. André Dumoulin adressa à la rédaction de notre confrère français, pour réagir à un précédent article où la "vague belge" était largement évoquée. Je ne reprendrai ici que quelques-uns des arguments proposés par M. Dumoulin. Ce dernier est attaché au GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix) et il était intervenu à la mi-décembre 1989 pour expliquer les nombreuses observations déjà alors recensées par des survols du fameux F-117 (voir *Vague d'OVNI sur la Belgique*, pp. 114-116).

Tout d'abord, M. Dumoulin affirme qu'on ne peut pas baser des conclusions sur les phénomènes OVNI en Belgique à partir des témoignages recueillis. Les données concernant la vitesse, l'altitude, etc., ne suffisant pas pour "appréhender scientifiquement" le phénomène.

Il va sans dire que tout enquêteur ufologue est conscient des limites de l'observation humaine. Des études en psychologie expérimentale ont d'ailleurs montré combien les erreurs de perception étaient importantes et ce thème a d'ailleurs fait l'objet de publications dans *Infoespace*. Il n'empêche que le témoignage humain reste une donnée comme une autre et qu'il a même tout son poids dans certains domaines. On peut donc s'en servir pour rechercher des preuves "juridiques" d'un événement donné. Par la confrontation et la comparaison de divers témoignages, il est possible de mettre en évidence des similitudes, des points de convergence qui finissent par conduire à une sorte de "portrait-robot" de ce phénomène.

On me rétorquera que cela n'a rien de "scientifique". Voilà le grand mot lâché. Utilisé à tort et à travers, et rarement bien défini. Pour A. Dumoulin et le GRIP (comme pour bien d'autres "détracteurs" de l'ufologie), "scientifique" est synonyme de "mesures objectives". Je ne conteste pas qu'on puisse reprocher aux ufologues de ne pas disposer jusqu'à aujourd'hui de données de ce type, mais cela ne minimise en rien la démarche rationnelle mise en place. La scientificité d'une pratique n'est liée à la collecte de mesures que très tard dans le développement de cette pratique. Personne ne contestera que la botanique soit une pratique scientifique, on y rencontre cependant bien peu de mesures.

Le problème de la scientificité d'une pratique est d'ailleurs un des problèmes clé des sciences modernes. Ces questions débordent largement le cadre de cet article, mais il est clair que les philosophes des sciences, les épistémologues, les sociologues et les scientifiques eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux. Mais limiter le caractère scientifique d'une démarche à l'obtention de mesures diverses, est un point de vue très réductionniste largement dépassé aujourd'hui. Car en fait, le débat resterait entier : que faut-il mesurer, les sensibilités des appareils sont-elles appropriées, etc. ?

Plus loin, M. A. Dumoulin écrit ceci : *Connaissant quelque peu les difficultés en matière d'informations militaires en Belgique, il peut paraître étrange qu'une petite asbl sur le déclin comme la SOBEPS ait été invitée dans les installations radars NADGE de l'OTAN à Glons et ait pu bénéficier de "toutes" les informations utiles ! Le contrôle de l'information militaire en Belgique ne correspond pas à la "collaboration" qui s'est déroulée un moment entre la SOBEPS et l'armée de l'air. [...] On peut estimer que le commandement américain en Europe était au courant (de survols de F-117), avec ou sans l'assentiment des autorités belges. Dans le premier cas, on aurait utilisé la SOBEPS comme repoussoir à l'hypothèse militaire. On peut également imaginer que les autorités belges n'aient pas été tenues au courant de ces vols, afin que l'USAF puisse tester le plus concrètement possible l'efficacité du réseau NADGE et des AWACS de l'OTAN, tout en maintenant un minimum de sécurité en vol (d'où les feux de position). Enfin, rien n'interdit d'imaginer que les autorités militaires belges aient été les seules mises dans le secret, sans l'accord du ministre de la Défense d'obédience socialiste. Bien d'autres hypothèses et scénarios pris dans l'histoire aéronautique militaire nous imposent de ne pas écarter ces hypothèses d'école.*

Là est une toute autre question. Signalons d'ailleurs que c'est une hypothèse analogue qui est avancée dans un travail récemment (septembre 1992) publié par M. Marc Hallet (*La "vague OVNI belge" ou le triomphe de la désinformation*).

La plupart des principaux collaborateurs de la SOBEPS qui ont été plongés au coeur des événements à partir de novembre 1989 ont eu cette idée qui leur a traversé l'esprit : et si nous étions effectivement manipulés ? A chaque fois, en nous replongeant dans la lecture des rapports d'enquête ou en écoutant directement des témoins revivre leur observation, ce soupçon disparaissait. On peut toujours suspecter quelque complot militaire, l'hypothèse reste vraisemblable, mais cela ne signifie pas automatiquement qu'elle soit vraie. En effet, partant du principe qu'une explication purement terrestre des OVNI vus en Belgique est plus simple et plus probable qu'une origine extraterrestre, certains sont prêts à admettre n'importe quel scénario, pourvu qu'il exclue toute intervention non terrestre.

L'une des principales objections qu'on peut faire aux propos de l'attaché du GRIP reste bien sûr que l'ensemble des descriptions proposées est totalement incompatible avec les performances (aujourd'hui mieux connues) du F-117. Certains autres partisans de l'hypothèse militaire l'ont tellement bien compris qu'ils préfèrent maintenant imaginer que la Belgique a été survolée par des prototypes bien plus secrets (comme le TR-3 par exemple). On fait monter les enchères dans l'inconnu. On accumule pour l'instant les capacités extraordinaires que ces appareils révolutionnaires posséde-

raient. J'utilise le même conditionnel que les auteurs de ces articles : on ne connaît (quasiment) rien des prototypes suggérés, mais on se répand en allusions diverses sur leur "invisibilité", leur capacité à s'immobiliser en plein vol, dans un silence quasi absolu. Il y a 20 ans on expliquait déjà certains témoignages d'OVNI par des prototypes militaires en cours d'expérimentation. Assez curieusement, plus personne n'a jamais entendu parler de ces prototypes dont l'expérimentation n'aurait donc pas abouti. Périodiquement, on ressort l'argument à peine remanié. *Science & Vie* (n° 901, octobre 1992) tombe une fois de plus dans le panneau en publiant une photographie du fameux disque AVRO que le journaliste présente comme un engin fabriqué aux Etats-Unis il y a une trentaine d'années. En fait, on sait depuis longtemps (est-ce donc si difficile de vérifier ses sources ?) que ce prototype construit par la firme canadienne A.V. Roe Company pour l'US Air Force ne s'éleva qu'à peine d'un mètre lors d'essais réalisés en 1960. Le disque mesurait environ six mètres de diamètre et était mu par trois turbines à gaz. Le projet demanda dix millions de dollars de l'époque; le disque AVRO est maintenant exposé au Army Transportation Museum de Fort Eustis (Virginie).

Récemment, la presse s'est à nouveau faite l'écho de rumeurs sur de mystérieux avions que le Pentagone expérimenterait en grand secret partout dans le monde. Dans son numéro du 24 août 1992, la revue *Aviation Week and Space Technology* révélait même qu'un Boeing 747 de la compagnie United Airlines assurant le vol de Los Angeles à Londres avait failli être heurté par un drôle d'avion supersonique qui était curieusement resté invisible sur les écrans radar. D'autres témoignages font mention d'appareils aux ailes delta générant un son extrêmement particulier, puissant, grave et étrangement rythmé. Toujours selon *Aviation Week*, ces descriptions seraient celles de prototypes baptisés "Aurora", des avions hypersoniques capables (avec une vitesse proche de 7 000 km/h) de créer des "pulsions acoustiques" conduisant aux vibrations à très basse fréquence perçues par les témoins au sol. Hormis le bruit particulier, on est loin d'engins volant au ras du sol à quelques dizaines de km/h.

Revenons sur les commentaires de M. Dumoulin. Plus loin dans sa critique, il écrit : *Je peux comprendre que l'hypothèse militaire puisse décevoir les membres de la SOBEPS. Il n'était pas utile d'examiner les enquêtes de la SOBEPS, tant que les enregistrements scientifiques avec des appareils de mesures physiques n'avaient pas été effectués.* Ainsi donc, il existe encore des individus prêts à nier certaines réalités tant qu'on n'aura pas réussi à apporter des preuves éclatantes (les fameuses "mesures physiques"). J'ai des frissons dans le dos en songeant à ce que serait aujourd'hui la perception de l'holocauste juif, si les nazis avaient pris soin de détruire toutes les archives à ce sujet. Nous ne sommes pas loin du

"révisionnisme" : pas de preuves du massacre de millions de personnes, donc pas de massacre. Pour M. Dumoulin, pas de mesures physiques prouvant un phénomène original, donc pas de phénomène original. Vous pensez peut-être que je caricature ? Nullement : l'histoire des sciences regorge de ces "hommes de science" frileux et engoncés dans leurs préjugés, qui refusèrent les interrogations déstabilisantes. Et pourtant, ce fut toujours à partir de petites anomalies que plusieurs révolutions scientifiques se firent. D'autre part, il convient de rester très humble devant le cheminement intellectuel de l'homme. Ce n'est pas toujours une réelle rationalité qui a conduit aux découvertes scientifiques. Quand Newton proposa sa théorie de la gravitation universelle, il fut sans doute plus inspiré par ses travaux alchimiques (et l'idée d'une action à distance qu'ils suggéraient) que par de réelles expérimentations. Ce fut d'ailleurs pour cela que les scientifiques "raisonnables" de l'époque (les cartésiens, en l'occurrence) contestèrent vigoureusement le modèle newtonien. Pour eux, imaginer une force agissant à distance, c'était recourir à de la magie !

Je dirai cependant qu'il est vrai que l'hypothèse de l'origine strictement terrestre des OVNI observés en Belgique à partir de l'automne de 1989 doit continuer à être discutée. Mais vraiment discutée. C'est-à-dire que j'attends autant d'éléments probants de ses défenseurs que de ceux qui préfèrent y voir des incursions extraterrestres. On n'en est malheureusement pas là. En annexe de la lettre d'André Dumoulin, le sociologue Pierre Lagrange fait la remarque suivante (*OVNI-Présence* n° 47, p. 39) : *Quant à l'argument selon lequel les ufologues pourraient privilégier telle hypothèse plutôt que telle autre pour des raisons commerciales ou en raison de déterminants sociaux, c'est un argument qui permet d'éviter un détour par le contenu. C'est une stratégie classique : on critique l'adversaire sur la forme pour ne pas avoir à se colleter sur le fond. On pourrait user des mêmes arguments à l'encontre des hypothèses formulées par A. Dumoulin et le GRIP: ils privilégient l'hypothèse de l'arme secrète, mais comment pouvait-il en être autrement, connaissant les spécificités et les objectifs de ce type d'asbl ?*

De récents articles ou publications vont dans le sens de la remarque de P. Lagrange : on y trouve une attaque sur la forme du rapport de la SOBEPS (avec, si possible, des allusions humoristiques sur les points faibles de notre organisation ou des versions caricaturales de certains faits) sans qu'une véritable discussion sur le fond des éléments rassemblés par les témoignages soit amorcée. Il en est ainsi de la critique de notre ouvrage *Vague d'OVNI sur la Belgique* publiée dans le numéro d'octobre 1992 de *Science & Vie* (n° 901) sous la signature de Dominique Caudron. Ce dernier est un "ufologue repentin". Avec toute la virulence qu'on connaît chez ceux qui brûlent ce qu'ils ont adoré, on peut y lire que ce rapport est *plutôt un agrégat de rapports d'observations disparates, dont le seul*

point commun est d'être incompréhensibles si on ne les approfondit pas. Sous-entendu : chaque cas est explicable séparément, il suffit d'admettre que les témoins sont des naïfs confondant les étoiles, les avions et les dirigeables, et qui prennent les lasers des dancings pour des projecteurs d'OVNI. Dans son analyse de la "vague belge" présentée plus haut, Marc Hallet (un autre ufologue repenté) se propose de nous faire enfin accéder à la vérité que nous refusons obstinément de voir et de nous "faire réfléchir sur la fragilité de nos croyances et vous faire franchir ce pas que j'ai franchi maintenant il y a plusieurs années".

Dans la présentation de son texte, Marc Hallet n'hésite pas à affirmer qu'il y démontre que les responsables de la SOBEPS, convaincus par avance, se sont montrés incapables d'agir avec objectivité et qu'ils ont faussé le débat; que les enquêtes effectuées sur le terrain par des amateurs furent mal conduites; que le "rapport" de la SOBEPS contient un grand nombre de lacunes, d'erreurs et de "coups de pouce" et qu'il n'apporte pas la preuve que les OVNI existent ou que la Belgique fut envahie par eux; que les travaux et "recherches" de la SOBEPS n'ont aucune valeur scientifique, sociologique ou historique; que les arguments fallacieux des responsables de la SOBEPS n'ont finalement convaincu ni la communauté scientifique belge, ni la Force aérienne, ni le ministre de la Défense nationale.

Vaste programme. Ou plutôt un ensemble confus de critiques oiseuses, de propos diffamants, ou de contre-vérités scandaleuses. Ni Caudron, ni Hallet ne prennent la peine d'expliquer les descriptions rapportées par les témoins en termes de confusions psychosociologiques à partir d'avions classiques ou de prototypes plus ou moins secrets. Leur point de vue est celui de fanatiques butés : les OVNI extraterrestres ne peuvent pas exister, donc tout ce qui est observé sur Terre est d'origine terrestre. C.Q.F.D. ! Leur démonstration s'arrête là, tout leur talent étant consacré à tourner en dérision les actions ou réflexions des ufologues.

En septembre 1992, Wim van Utrecht (du Studiegroep voor Vreemde Luchtverschijnselen) publiait une plaquette d'une vingtaine de pages intitulée *Triangles over Belgium. A case of Uforia ?* Ce texte était surtout une violente diatribe contre le professeur Auguste Meessen, avec la "démonstration" que la photographie de Petit-Rechain ne pouvait être qu'un faux. Si les attaques déplacées (frisant même la grossièreté) sont inacceptables quand elles visent des hommes, on pouvait par contre se réjouir que des chercheurs tentent de réfléchir sur le document photo capital de cette vague en proposant une analyse critique et contradictoire.

Croyez-vous que ce chercheur prit la peine de nous rencontrer pour en discuter ? Pas du tout ! Il préféra envoyer son "étude" (?) outre-Atlantique en prétextant réagir à un article publié quelques temps plus tôt dans le *Mufon Ufo Journal*. Sans aucun esprit criti-

que, les responsables de cette revue américaine publièrent ainsi un résumé des thèses de M. van Utrecht qui, sans la moindre explication, tournait en ridicule les travaux de la SOBEPS (voir *Mufon Ufo Journal* n° 292, p. 20, August 1992).

Même s'il s'en défend, M. van Utrecht escamotait ainsi le débat en gardant jalousement le "secret" de la fabrication de cette "maquette-qui-explique-tout" et en croyant faire oeuvre salutaire (au nom d'une Raison Infaillible) par la "dénonciation" des pratiques de la SOBEPS jugées non scientifiques. C'est pourtant l'attitude du chercheur flamand qui est totalement anti-scientifique. Ou bien il était arrivé à reconstituer les caractéristiques de la photo et il était alors nécessaire qu'il fit un exposé de ses preuves; ou bien il s'agissait d'une fanfaronnade pitoyable et il convenait que nous la présentions comme telle. A l'heure actuelle, seule la seconde de ces propositions a pu être vérifiée.

Je pourrais reprendre à ce sujet un extrait de l'interview du professeur Charles Susanne (anthropologie humaine à l'ULB) dans *Le Soir* du 14 octobre 92. Evoquant les recherches nouvellement mises en chantier par la NASA dans le cadre du projet SETI (recherche de civilisations intelligentes extraterrestres), il disait : *Ce n'est pas parce que ces recherches sont entreprises qu'il y a nécessairement des extraterrestres. Là-dessus, il convient de ne pas tromper une opinion publique à laquelle on s'efforce, à date régulière, de faire croire à la présence des OVNI dans le ciel. Rien n'est encore démontré. Il ne faut pas amalgamer expérience et conclusion.*

Le malheur, c'est que la seule mention des extraterrestres suffit, chez certains, à tuer tout esprit critique. Comme s'il existait des phénomènes qu'il est interdit de discuter. Le même genre d'adhésion sans condition existe pour la voyance extralucide. Je vous laisse le soin de chercher les causes sociales et psychologiques de ce type de comportement superstitieux.

Passons sur certaines incohérences du texte ci-dessus pour ne retenir que ce vers quoi nous devrions tous tendre : faire preuve d'esprit critique sans refuser d'ouvrir des portes, toutes les portes d'ailleurs, même celles qui risquent de heurter nos convictions les plus profondes et nos certitudes les mieux établies. J'accepte ce "challenge" et je prends note des candidats qui veulent relever le défi. Seule condition (mais elle suffira à écarter beaucoup de monde) : on part des données de base, on va se frotter aux témoins, on analyse les événements in situ. A défaut de "mesures physiques", il vaut quand même mieux discuter de ce genre d'expériences (au sens vrai d'expérimentations) plutôt que de refaire le monde (ufologique) derrière son bureau.

Les premiers travaux universitaires

En dehors de ces réactions, il faut noter que plusieurs travaux universitaires ont été entrepris.

A l'Ecole Royale Militaire tout d'abord, où des mémoires de seconde licence ont été dirigés par les professeurs Schweicher et Acheroy; à l'Université de Liège aussi, où il faut épingler le mémoire de M. Frédéric Van Vlodorp. Ce travail (*La vague belge d'observations d'OVNI vue par la presse écrite francophone en 1989-1991. Etude thématique et regard critique*) fut présenté à l'automne de 1992 pour l'obtention du diplôme de licencié en Arts et Sciences de la Communication. Cette brillante analyse est commentée plus longuement par ailleurs.

Avec de tels éléments, l'ufologie quitte peu à peu le ghetto des activités parascientifiques (d'aucuns n'hésitent pas à dire pseudo-scientifiques) dans lequel plusieurs auraient voulu la confiner. La maturation des idées amène à envisager l'hypothèse extraterrestre comme un modèle scientifique testable ("falsifiable" dirait le philosophe des sciences, Sir Karl Popper).

Des hommes nouveaux prennent peu à peu le relais des pionniers des années 70. Ils ont le même enthousiasme, mais en plus, ils ont une rigueur renouvelée et la volonté de ne plus s'attarder à essayer de convaincre d'éventuels opposants. On a ainsi dépassé le stade de la "pédagogie" ufologique.

La science ne peut se développer que dans un climat de liberté quand les hommes peuvent, dans leur diversité, donner libre cours à leur imagination, à leurs intérêts, à leurs aptitudes, au lieu de chercher à les couler dans un même moule.

Ces chercheurs nouveaux n'ont plus les mêmes inquiétudes que leurs prédécesseurs. Ils ont compris que la science doit rester une aventure. Ce qui est le plus dangereux et le plus destructeur pour la science, c'est de trop insister sur la sécurité.

L'insécurité intellectuelle est absolument nécessaire aux découvertes et à l'élaboration de nouveaux modèles. Et c'est bien à ce pari-là que nous invite l'ufologie. Apprendre à oser, tout en restant fidèle à la rigueur : cela reste notre ligne de conduite et nous savons qu'elle nous conduira au succès.

Ce véritable pari sur le développement futur d'une nouvelle ufologie est aux antipodes de certaines attitudes monolithiques qu'on continue à rejeter ici et là.

Comme le numéro hors série (n°11) de *Science & Vie Junior* (janvier 1993) consacré à la vie extraterrestre, et qui contient un article de Jean-Philippe Remy et Olivier Vidal intitulé "Les OVNI chez Tintin". Tout un programme !

Dans le style habituel de cette "maison", les deux journalistes (pas du tout scientifiques, je peux en témoigner pour les avoir rencontrés) se livrent à une présentation tournant en ridicule les témoins et ceux qui les ont écoutés.

Dans un autre registre, mais tout aussi excessif et donc erroné, il y a encore cette interview de Jean-Claude Bourret dans la revue "Mystères" :

Je crois qu'il y a dans cette affaire belge, plusieurs affaires. Il y a incontestablement un canular, une manipulation qui a été faite soit par des étudiants, soit par un groupe privé qui voulait voir comment se propageait une rumeur. Cette affaire d'observations à basse altitude est une affaire de ballon dirigeable télécommandé ou de maquette faite par l'homme. Et puis, il y a l'enregistrement radar, et la poursuite par les chasseurs F-16 belges qui n'a rien à voir avec le dirigeable. Mais ces deux affaires sont à séparer.

Malgré toute l'estime que nous continuons à porter à M. Bourret, eu égard à ce qu'il fit pour l'ufologie il y a une quinzaine d'années, nous ne pouvons qu'être étonnés par de tels propos. Et si ceux-ci étaient isolés, nous pourrions même nous contenter de sourire. Mais, précisément, il apparaît que cette thèse de la manipulation ou du canular fait un retour en force (surtout en France) sans qu'aucun fait nouveau ou argument ne soit avancé.

C'est là que l'idée du "mythe-en-train-de-se-crée" devient évidente : on assène une affirmation facile à comprendre et susceptible de tout expliquer, sans conséquence majeure pour le confort intellectuel de la population et, si possible, on la fait répéter ou relayer par des personnages qui sont devenus des repères dans une culture où la télévision a envahi les loisirs de tout un chacun. Ces nouveaux "sages" sont essentiellement des journalistes ou en tout cas des figures très médiatisées : ainsi M. Météo (Jules Metz) en Belgique, et Jean-Claude Bourret, chantre de la défunte "5" en France.

Les mois (et même les années) passant, les faits que nous avons pu vivre à partir de novembre 1989 commencent peu à peu à appartenir au passé et à devenir un sujet d'histoire plus qu'une question d'actualité. Cela devient de plus en plus perceptible dans ce qui se publie à présent sur le sujet. Au moment des événements, et en tout cas jusque vers la fin de 1990, seuls les acteurs (témoins, militaires, journalistes, SOBEPS) s'exprimaient. Par après, quelques ufologues (ou autres) informés du dossier l'ont commenté à leur façon. Aujourd'hui, on entend ceux qui ont brillé par leur absence sur le terrain ou dans les débats de cette époque, et qui arguent du recul que le temps leur a accordé pour faire des commentaires définitifs ou des déclarations péremptoires à propos de cette vague.

C'est pourquoi nous devons rester attentifs à l'évolution de cette façon de voir les choses et qu'il devient nécessaire de rappeler les véritables détails de ces événements, qui ne cadrent pas du tout avec l'hypothèse d'un canular ou d'une manipulation.

C'est précisément ce à quoi s'attache le chapitre "Etude des particularités remarquables" de cet ouvrage.

Devrais-je le répéter indéfiniment, il faut que chacun reste convaincu que l'ufologie n'est pas encore une activité vraiment scientifique, même si certains ufologues essayent d'y introduire de plus en plus de scientificité. Nos "preuves" sont essentiellement juri-

diques et une partie de notre pratique relève plus du monde judiciaire que de la stricte recherche scientifique. Avec une différence essentielle : la cause des faits mis en évidence et la manifestation de ceux-ci sont plus importants que "l'auteur" des faits. Néanmoins, depuis l'enquête jusqu'à la défense du dossier OVNI, nous rencontrons des "avocats", des "juges", et même quelques "procureurs". Quand nous présentons une affaire, nous le faisons avec des éléments qui se veulent probants, mais qui restent néanmoins contestés par la partie adverse. Et pour appuyer cette défense, tout est bon : déclarations de témoins, avis d'experts, résultats d'analyses, provocations et pressions diverses, etc. Et à partir de tous ces éléments, on demande au public (et à certains "responsables") de se forger une sorte d'intime conviction à la fin des débats.

Il n'est donc pas anormal de voir naître des opinions au sujet de la "vague belge". Ce qui est grave, c'est que ces avis, bien qu'insignifiants (et en tout cas guère pertinents), sont prononcés par ceux que le public considère comme "parlant vrai" ou qui sont censés savoir la vérité des choses.

La "vague belge", malgré l'intérêt qu'elle a suscité, pourrait bien n'être qu'une péripétie à l'échelle de l'histoire de l'ufologie. Nous continuons malgré tout à espérer qu'elle servira à mettre en place de futures structures de recherche et d'enquête mieux adaptées au type de phénomène étudié et à son caractère essentiellement "fortuit" et évanescent.

Il me semble définitivement acquis que l'on dispose de suffisamment de "preuves" pour que plusieurs scientifiques reconnaissent aujourd'hui l'intérêt de la question.

Ces hommes-là sont curieux d'entendre nos questions et sont sensibles aux mêmes interrogations que nous. Ce sont eux que nous appelons à nous accompagner, ne serait-ce que sur un petit bout de chemin, afin de nous offrir de meilleures chances de comprendre pourquoi on observe des OVNI et comment il va être possible d'identifier le ou les stimuli responsables de ces témoignages.

Nous sommes là bien loin de certains pamphlets fantaisistes et d'interprétations aussi définitives qu'inconsistantes.

Chapitre 6

L'HYPOTHESE AERONAUTIQUE UN CONCEPT DEPASSE

Jean DEBAL

Mais, mon bon monsieur, les ovnis sont des avions secrets américains. Je l'ai lu dans une revue scientifique très sérieuse. Que voulez-vous que cela puisse être d'autre ?

Monsieur Tout-le-Monde.

La "vague belge", remarquable à plus d'un titre et largement répercutée par les médias, a suscité dans le grand public un intérêt énorme qui s'est d'ailleurs étendu bien au-delà de nos frontières. Mais une fois terminée, les gens - et il fallait s'y attendre - ont bien vite été repris par leurs soucis quotidiens...

Parallèlement - et cela aussi était prévisible - on a vu les habitués réductionnistes à oeillères s'en donner à coeur joie, à coups d'"explications" péremptoires, ficelées avec plus ou moins de bonheur à partir des récentes avancées technologiques américaines en matière aéronautique.

Il s'agit précisément là d'un domaine que, passionné d'aviation, j'ai pu aborder avec quelques longueurs d'avance dans l'ouvrage de la SOBEPS consacré à cette désormais fameuse vague¹. Aussi n'ai-je absolument pas envie d'entamer des polémiques stériles avec les beaux esprits qui, sans avoir jamais pris connaissance du dossier, distribuent avis et commentaires définitifs en escamotant allègrement le fait encombrant que le phénomène se manifeste, toujours égal à lui-même, depuis près de cinquante ans. J'estime en effet qu'avec les données disponibles, et à condition de prendre la peine de s'informer, chacun peut objectivement faire les constatations qui s'imposent.

Dans *Vague d'OVNI sur la Belgique*, le chapitre consacré à l'hypothèse aéronautique et aux technologies furtives faisait déjà une large place aux réalisations, recherches et projets des Etats-Unis, qu'il s'agisse de la nouvelle panoplie des avions furtifs "triangu-

lares" : F-117A *Nighthawk*, A-12 *Avenger II*, TR-3A *Black Manta*, superchasseur F-22 *Lightning* pour ne citer qu'eux, ou des futurs avions hypersoniques conçus dans le cadre du mystérieux programme Aurora, ou encore des autres prototypes expérimentaux ultrasecrets des fameux "black programs". Y figurait même (page 326) un certain E-7, furtif et triangulaire lui aussi, équipé d'une série de tuyères de sustentation disposées sous la voilure et dont curieusement aucun détracteur n'a encore fait état !... Le lecteur intéressé pourra utilement s'y référer, il y trouvera à peu près tout ce que certains semblent seulement découvrir aujourd'hui à grand fracas.

Il faut cependant relever que dès la sortie du livre, début octobre 1991, quelques journalistes spécialisés ont très objectivement reconnu le sérieux et la validité des informations présentées dans le cadre de l'hypothèse aéronautique (appelée aussi hypothèse de la technologie avancée). Je citerai plus particulièrement l'un d'eux, Bernard Thouanel, qui avait eu la surprise d'y voir figurer quasi tous les éléments du "scoop" qu'il venait tout juste de ramener d'un voyage d'enquête aux Etats-Unis sur les avions secrets américains, un bagage qui par la suite allait néanmoins faire l'objet de deux articles où l'aspect sensationnel était privilégié.

Des "ovnis belges" si dérangementants

Le premier de ces articles a paru, fin octobre 1991, dans l'hebdomadaire français *VSD* (n°738 - "Les nouveaux avions furtifs du Pentagone"); il présentait sur deux pages essentiellement des "vues d'artiste" largement légendées, réalisées de main de maître par un spécialiste californien. Le second, beaucoup plus élaboré et fort intéressant du point de vue aéronautique, a été publié dans *Science & Vie* (n°890 - novembre 91 - "Les avions-espions qu'on prend pour des ovnis"). Bernard Thouanel, à qui j'avais ainsi sans le vouloir coupé un peu l'herbe sous le pied, a bien dû admettre (avec le sourire) qu'il n'avait pas été le plus rapide pour accéder aux meilleures sources. Il semble d'ailleurs que cela lui ait permis d'étoffer son texte de quelques emprunts, ce qui en définitive est plutôt flatteur.

Avions "super-lents" et intox

A propos de cet article dans *Science & Vie*, il convient d'en souligner la présentation particulièrement édifiante, due vraisemblablement à la rédaction de la revue, et qui montre jusqu'où certains peuvent être entraînés par la passion rationaliste.

Je rappelle le titre : "Les avions-espions qu'on prend pour des ovnis", avec en prime un appel accrocheur en page de couverture "Ovnis : une nouvelle piste". Venait ensuite le chapeau de présentation où, après avoir suggéré un possible remplaçant au F-117A pour expliquer les ovnis belges - l'inévitable Northrop TR-3A *Black Manta* - on trouve cette énormité : [...] et on ne peut plus ignorer que les Américains possèdent une famille de super-avions de reconnais-

sance "stealth" indétectables au radar, **super-lents** ou capables de voler six fois plus vite que le son...".

Or, dans l'article lui-même, qui compte tout de même quelque 630 lignes plus les légendes de 14 illustrations sur une dizaine de pages, il n'est fait mention nulle part d'un quelconque avion "super-lent". Quant au terme "ovnis", il n'apparaît qu'une seule et unique fois, à la page 104, en relation avec le TR-3A dans un texte qui ne traite pratiquement que des prototypes expérimentaux américains. Il est décevant de constater qu'une revue se prétendant scientifique puisse s'abaisser à ce genre de procédés parfaitement abusifs, relevant de l'intox et de la désinformation.

Nom de code "Aurora"

Pour en revenir aux "black programs" qui font décidément beaucoup de vagues, les informations les plus récentes recueillies par les journalistes et chercheurs spécialisés font état de nombreux indices qui donnent à penser qu'un avion de reconnaissance stratégique hypersonique, capable de voler à Mach 6 ou plus² à 40 km d'altitude, issu du programme de recherche technologique Aurora³, aurait été mis en service actif par les Américains.

De forme triangulaire, avec une aile à très forte flèche (environ 75°) enserrant entièrement un important fuselage pointu, et doté de deux dérives implantées près des extrémités de la voilure, cet appareil aurait une longueur estimée à au moins 35 mètres pour une envergure d'une vingtaine de mètres. Sa configuration pourrait découler des études et essais réalisés antérieurement avec le Martin X-24B, dit "lifting body" (corps portant : nom générique donné aux avions où toute la cellule est porteuse et non plus seulement les ailes; on dit aussi corps planant), un démonstrateur technologique qui aurait volé à Mach 7 et aurait permis de définir les conditions d'un bon profil d'écoulement hypersonique associé à une bonne stabilité aux vitesses d'atterrissage/décollage.

La propulsion serait assurée par un système mixte combinant les propriétés et avantages du moteur-fusée et du statoréacteur. Appelés "rocket-based combined cycle" (réacteurs à cycle combiné à base de fusée), ces propulseurs révolutionnaires utilisent un carburant cryogénique (méthane liquide) et de l'oxygène liquide pour la fonction fusée, ce qui suppose que les Américains ont mis au point des matériaux composites capables de résister aux fortes pressions et aux températures élevées, indispensables pour assurer une durée de vie suffisante au statoréacteur.

Avec ce mode de propulsion, les moteurs fonctionnent au décollage comme une fusée en brûlant un mélange méthane-oxygène. Au fur et à mesure de l'accélération de l'avion, l'alimentation en oxygène diminue pour être complètement coupée vers Mach 2,5, vitesse à partir de laquelle les moteurs fonctionnent en simples statoréacteurs avec injection de méthane mélangé avec l'air ambiant, le

rendement optimal étant atteint à partir de Mach 4.

En principe donc, l'appareil pourrait décoller d'une piste normale et voler à vitesse subsonique pour ravitailler en vol, comme le faisait son prédécesseur, le SR-71, qui appliquait la formule du turbo-statoréacteur et volait à plus de trois fois la vitesse du son à 25 000 m d'altitude.

Au-dessus de la mer du Nord ?

D'après une revue britannique, un avion non identifié escorté de deux F-111 et dont la forme et la taille pourraient coïncider avec ce que l'on suppose être l'aspect de l'appareil hypersonique américain, a été observé en août 1989 au-dessus de la mer du Nord depuis une plate-forme pétrolière, alors qu'il était ravitaillé en vol par un KC-135.

A noter conjointement que des bangs supersoniques inhabituels d'origine inconnue, semblables à ceux signalés en Californie depuis 1990, ont été entendus à plusieurs reprises en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas jusqu'à 80 km à l'intérieur des terres. Pour les spécialistes hollandais, ces ondes de choc pourraient être dues au passage d'un avion hypersonique au-dessus de la mer du Nord. Affaire à suivre donc.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'un tel avion-espion haute altitude est tout à fait vraisemblable. Il serait le remplaçant idéal (et attendu) du Lockheed SR-71 *Blackbird*, l'avion de reconnaissance stratégique du Pentagone, retiré du service en mars 1990, pour effectuer des missions que ne peuvent remplir pleinement les satellites de reconnaissance.

Selon diverses rumeurs, si des avions de ce type sont effectivement opérationnels, leur base d'attache secrète serait celle de Groom Lake dans le Nevada, appelée "Zone 51", où l'on aurait paraît-il édifié un nombre anormalement élevé de hangars⁴.

D'autre part, la Federation of American Scientists (Fédération des scientifiques américains) où figurent quelques dizaines de prix Nobel, a publié en août 1992 un rapport sur le mystère Aurora. Il en ressort que, sur base des données disponibles, l'hypothèse la plus plausible serait l'existence d'un programme portant sur plusieurs types de démonstrateurs technologiques dont ferait partie au moins un avion expérimental hypersonique qui effectuerait depuis un certain temps des vols d'essais à haute altitude. La propulsion serait dans ce cas assurée par une combinaison fusée-superstatoréacteur (scramjet). Le carburant endothermique utilisé pourrait être du méthylcyclohexane, supérieur en rendement au méthane.

Vers le transport spatial

Parallèlement aux supputations concernant le programme Aurora, il convient de signaler la poursuite du programme d'avion aérospatial (NASP-National Aero-Space Plane) annoncé par le président

Reagan en 1986. Désigné X-30⁵, cet avion expérimental qui doit être réalisé par General Dynamics devrait ouvrir la voie au transport spatial du XXI^e siècle.

Le programme NASP est actuellement déclassifié dans ses grandes lignes, sauf le système de propulsion et tout ce qui concerne les domaines "accélération" et "vitesses inférieures". Il faut savoir que ce type d'appareil doit tout à la fois pouvoir décoller et atterrir à l'horizontale à partir de pistes conventionnelles à peine améliorées, voler dans la haute atmosphère et enfin voler en orbite comme une navette spatiale.

Selon le Dr A. Chaput, directeur du programme chez General Dynamics, le système de propulsion ferait intervenir l'ensemble de l'appareil : la plus grande partie de l'intrados avant assurerait la compression de l'air pour les moteurs situés dans la partie arrière avec des tuyères d'éjection conçues pour augmenter l'expansion des gaz brûlés.

Ces moteurs - et là nous retrouvons Aurora - utiliseraient un carburant cryogénique et constitueraient une combinaison turbo-statoréacteur/superstatoréacteur (scramjet)/fusée. La gamme des vitesses hypersoniques irait de Mach 4 à 5 (bon rendement en statoréacteur) jusqu'à Mach 25 pour le vol en orbite et Mach 30 pour la rentrée dans l'atmosphère.

D'après des "vues d'artiste" publiées aux Etats-Unis, le X-30 présenterait une cellule portante de forme triangulaire très effilée avec une seule dérive centrale. Il serait aussi sensiblement plus grand que l'hypothétique avion Aurora.

Dans le monde actuel, confronté à un nouvel ordre économique générateur de conflits analogues à la guerre, les Etats-Unis entendent bien rester en tête dans la course pour la maîtrise de la technologie hypersonique qui mobilise des budgets considérables et dont Européens, Japonais et Russes réalisent l'importance des perspectives à long terme. Le nouveau Conseil de l'Espace (Space Council) créé en 1990 et où siège le vice-président des Etats-Unis, a d'ailleurs déclaré le programme "priorité vitale pour la Nation".

Agile comme un insecte

Autre avion expérimental intéressant, le X-31A est un démonstrateur développé et réalisé en étroite collaboration par le constructeur allemand MBB (Messerschmitt-Bolkow-Blöhm) et l'américain Rockwell International dans le cadre d'un programme de la DARPA (Defense Advanced Research Project Agency).

Ce programme vise à explorer le nouveau concept d'agilité qui caractérise l'aptitude d'un avion à changer presque instantanément de direction, sans cependant que l'appareil et son pilote n'aient à supporter des accélérations dépassant un nombre de g acceptable (cf *Vague d'OVNI sur la Belgique*, p. 324). Pour cela, le X-31A expérimente un ensemble combinant gouvernes spéciales et tuyères

d'éjection à contrôle vectoriel orientables jusqu'à 10 degrés vers le haut, le bas ou latéralement, le tout dirigé par un système sophistiqué de commandes de vol et de propulsion. Une technologie qui doit permettre d'atteindre un degré exceptionnel de manoeuvrabilité s'étendant en dessous de la limite de portance aérodynamique.

Les tests qui suivront devront prouver qu'un avion d'interception capable de voler à basse vitesse sous un grand angle d'attaque (angle formé par l'axe de l'avion et le vecteur de sa vitesse de vol) est tactiquement supérieur à un appareil conventionnel, en raison notamment de son aptitude à ralentir fortement en plein vol, en cabrant (l'avion agit alors comme un formidable frein aérodynamique), et à changer brusquement de direction dans un rayon très étroit. Il va de soi qu'au cours de telles manoeuvres, la phase de freinage - qui peut aller jusqu'à l'arrêt complet en position presque verticale, ce n'est plus l'air qui porte l'appareil, mais seulement le moteur - est toujours très brève. Dès lors, qualifier un prototype de ce genre d'avion "super-lent" ou "capable de rester immobile", comme n'hésitent pas à le faire certains réductionnistes, c'est jouer sur les mots et tromper le lecteur.

Les plate-formes télécommandées

Ces derniers temps, des commentaires ont été publiés outre-Quévrain qui ressortaient l'histoire pourtant bien usée des "dirigeables ou maquettes pilotées à distance" utilisés pour un canular ou une manipulation. Une énième tentative d'"explication" des quelque 1 100 observations recensées au cours de la vague belge (sauf, et pour cause, "l'affaire des F-16" !).

Cela ne vaudrait pas la peine de s'arrêter à ce genre d'élucubrations si on ne pouvait penser qu'elles trouvent peut-être leur origine dans l'existence bien réelle d'engins autrement perfectionnés. Les technologies actuelles permettent en effet la réalisation de divers types de plate-formes volantes télécommandées développées pour des usages surtout militaires : reconnaissance, acquisition et détection de cibles, sondes aérologiques NBC, contre-mesures électroniques, vecteur anti-radar, contre-terrorisme, actions spéciales...

Désignées par les sigles RPV (Remotely Piloted Vehicle - véhicule télécommandé) ou UAV (Unmanned Air Vehicle - véhicule aérien sans pilote), ce sont de petites merveilles hypersophistiquées, de dimensions réduites (de 1 à 6 m environ) et d'une étonnante diversité de formes. Il en existe de triangulaires, mais aux Etats-Unis des rumeurs font état de plate-formes de reconnaissance aérienne discoïdales (et revoilà des soucoupes !).

Les plus classiques ressemblent simplement à de miniavions; d'autres, conçues selon la formule de l'hélicoptère se présentent sous la forme de modules plus ou moins sphériques, voire cylindriques ou coniques, dotés de deux rotors superposés contrarotatifs et d'un système de pieds d'atterrissage. Tous possèdent à peu de

chose près les mêmes avantages : grande maniabilité, taille réduite, discrétion (faibles signatures radar, infrarouge et acoustique), mise en oeuvre rapide.

Divers modèles de ces bizarres engins volants ont été construits ces dernières années dans plusieurs pays, tels le *Phoenix* anglais (GEC Avionics), le *Ranger* suisse (Oerlikon), le *Scout Mazlat* israélien (IAI), le *Sentinel* canadien (Canadair) ou encore le *Priamos* allemand (Dornier).

Les projets les plus récents appliqueraient aussi les technologies furtives (stealth). Plusieurs armées suffisamment riches en sont équipées depuis un certain temps et les Etats-Unis sont évidemment en pointe dans ce domaine aussi, "black programs" à l'appui, avec des projets de plate-formes équipées d'armes nouvelles qui seraient non pas meurtrières, mais seulement "incapacitantes" (?).

S'il n'est pas impossible que des engins de ce type, équipés des moyens techniques nécessaires, puissent provoquer des confusions, voulues ou non, et être pris éventuellement pour des ovnis, j'aimerais bien que l'on me dise qui en Belgique pourrait se permettre de détenir et d'utiliser de tels appareils, aussi sophistiqués que coûteux et dont on comprendra aisément qu'il est important de garder la technologie secrète. Cela ne résiste guère à l'examen et n'a de toute façon rien à voir avec l'extraordinaire complexité du véritable phénomène OVNI⁶.

Décoller et atterrir verticalement : nouveau concept

Une information en provenance de Russie nous apprend que l'académicien Vassili Michine, spécialiste de la construction des vaisseaux spatiaux Soyouz et auteur du programme ex-soviétique de vol habité vers la Lune, aujourd'hui en sommeil, a proposé la réalisation d'un nouveau modèle d'avion capable de décoller et d'atterrir verticalement.

De forme non conventionnelle, ce curieux appareil est doté d'ailes plus ou moins triangulaires implantées vers l'arrière d'un important fuselage. Il ne comporte pas d'empennage et les commandes aérodynamiques des avions classiques (gouvernes, volets, becs, ailerons, etc.), efficaces seulement à partir d'une certaine vitesse, sont remplacées par des commandes à réaction qui réagissent déjà à vitesse nulle. Quant à la propulsion, elle serait assurée par une combinaison fusée-turboréacteur ou fusée-statoréacteur, avec un rapport poid/poussée largement supérieur à 1.

Un avion de ce type utilisant le principe d'un seul système de propulsion et de commande pour les différents régimes de vol, pourra s'envoler à la verticale et, arrivé à une altitude suffisante, prendre la direction voulue. Pour atterrir, il amorcera une descente planée et se posera verticalement, en douceur, sous un grand angle d'attaque.

Les moteurs disposés sous les ailes et en queue du fuselage as-

surent la direction au moyen de tuyères articulées (assiette longitudinale et latérale) et par la désynchronisation de leur poussée (louvernement). De petites tuyères sont en outre situées à l'avant du fuselage et aux extrémités des ailes pour le guidage à l'atterrissage. Compte tenu du niveau actuel de développement des moteurs et de l'aérodynamique, le projet de Vassili Michine apparaît tout à fait réalisable, pour autant qu'on en fournisse les moyens.

Comme la fusée de Tintin !

Cette proposition russe d'avion-fusée est à rapprocher de la nouvelle annonçant en septembre dernier que le prototype d'une fusée américaine révolutionnaire, capable de revenir se poser verticalement sur le sol, avait été testée avec succès dans le désert du Nevada au Nouveau-Mexique.

La fusée, dénommée Delta-Clipper Experimental (DCX), d'une hauteur d'environ 12 mètres, s'est élevée à quelques 90 mètres d'altitude et a parcouru latéralement une distance de 105 mètres avant de revenir se poser verticalement, en douceur, sur la piste d'atterrissage.

Il s'agit de la première fusée capable de se poser verticalement (après celle de Tintin, bien évidemment; bravo Hergé !) : les navettes spatiales descendent dans l'atmosphère, en vol plané, et atterrissent à l'horizontale, comme un avion, tandis que les fusées de lancement des vaisseaux spatiaux ou des satellites retombent en général en mer ou se désintègrent lors de leur rentrée dans l'atmosphère.

Juin 1993 : des F-117A déployés en Europe ... et cependant, nulle trace d'ovnis !

Hé oui ! Pour un exercice opérationnel qui s'est déroulé pendant quatre semaines l'été dernier, les fameux avions furtifs sont venus s'installer aux Pays-Bas, à deux pas de notre frontière, d'où ils ont effectué une bonne centaine de vols nocturnes tous azimuts, sans provoquer la moindre observation d'ovnis, n'en déplaise aux détracteurs obstinés qui ne jurent que par les "avions secrets américains" pour tout expliquer.

C'est donc le 7 juin dernier, après six mois de préparation, que huit F-117A *Nighthawk* du 415th Fighter Squadron "Nightstalkers" ont quitté Holloman AFB, leur base d'attache au Nouveau-Mexique, sous les ordres du lieutenant-colonel William G. Aten III. Ainsi démarrait l'opération "Coronet Havoc", qualifiée par l'US Air Force de "premier déploiement opérationnel du F-117A en Europe".

Le lendemain, après une escale à Langley AFB, Virginie, les huit *Nighthawk*, divisés en deux vagues de quatre et accompagnés par quatre KC-135 ravitailleurs, entamaient leur vol transatlantique à destination de la base Otan néerlandaise de Gilze-Rijen, entre Breda et Tilburg, à une trentaine de kilomètres de Turnhout.

Partis de Langley AFB entre 06h00 et 07h00, heure locale, les quatre premiers F-117A se sont posés vers 20h00, heure locale, suivis une heure plus tard des quatre autres appareils de la seconde vague. La visite n'ayant aucun caractère secret, quelque 7 000 enthousiastes (chiffre avancé par les autorités de la base) s'étaient massés en bout de piste pour saluer l'arrivée des étranges avions noirs !

En raison des caractéristiques particulières des F-117A (voir l'exposé détaillé que j'en ai fait dans *Vague d'OVNI sur la Belgique*, pp 313-320), la base désignée pour les recevoir devait impérativement offrir une longueur de piste suffisante. C'était le cas de Gilse-Rijen, mais on avait tout de même pris la précaution de renforcer la barrière d'arrêt, les *Nighthawk* pesant plus du double des F-16A de la Koninklijke Luchtmacht néerlandaise.

Un avion très sophistiqué

Amenés dans une zone protégée spécialement aménagée, les F-117A ont occupé une partie des abris blindés habituellement utilisés par les F-16 où ils allaient aussitôt être pris en charge par le personnel de maintenance. A ce sujet on notera la présence sur place de plus de 200 techniciens chargés du soutien logistique et de la maintenance, arrivés le même jour avec cinq autres pilotes du 415th FS, à bord d'un DC-8-62 et de deux gros porteurs C-141B *Starlifter* bourrés de pièces de rechange, ce qui donne une petite idée du degré de sophistication des F-117A et des soins qu'ils exigent pour leur mise en oeuvre.

Compte tenu des quelques vols d'adaptation préalables réalisés de jour, 111 missions opérationnelles ont au total été effectuées de nuit durant l'opération - en majorité pendant les troisième et quatrième semaines où la météo fut plus favorable - avec notamment des escales sur toutes les bases de l'US Air Force subsistant encore en Allemagne.

Le but proclamé d'un exercice de cette ampleur était de s'assurer que le déploiement opérationnel d'un avion aussi peu conventionnel que le F-117A était réalisable à partir de bases standard de l'Otan. Pour tous les responsables, le test a été positif : "Coronet Havoc" a constitué un succès total. Mais dans une période troublée qui se prolonge, l'on peut évidemment se demander quels scénarios cela pourrait éventuellement préparer ?...

Les pilotes ont énormément apprécié de pouvoir effectuer des missions de nuit sur le théâtre européen. Mais tous ont manifesté leur surprise de n'avoir jamais retrouvé l'obscurité complète à laquelle ils sont habitués aux Etats-Unis. En effet, leurs vols d'entraînement de nuit, au départ de Holloman AFB, se font au-dessus du désert, toujours dans l'obscurité la plus totale. Selon eux, il n'est probablement pas possible de rencontrer pareil environnement en Europe. Les nombreuses villes sont relativement proches les unes

des autres et il y a de grandes voies de communication très éclairées (les autoroutes belges ?). A noter que pour des raisons évidentes de sécurité, le trafic aérien étant particulièrement dense sur cette partie de l'Europe, les appareils étaient équipés d'un dispositif spécial permettant leur identification par les opérateurs radar.

Le matin du 7 juillet, six F-117A seulement devaient quitter Gilze-Rijen en deux vagues, le départ de deux d'entre eux ayant été retardé pour des raisons indéterminées. Destination, non pas les Etats-Unis, mais l'Arabie Saoudite où il allaient relever, sur une base du Golfe, le 416th FS, "Knight Riders", deuxième unité de l'USAF à être opérationnelle sur F-117A.

Signalons enfin la présentation en vol très appréciée, début juillet, de deux F-117A du 415th FS, l'un au meeting annuel de la Force aérienne néerlandaise sur la base de Eindhoven, l'autre au meeting aérien de Coxyde qui a permis sa (trop) brève apparition lors du journal télévisé de 19h30 à la RTBF.

Sorry, l'OVNI ce n'était pas lui !

L'exercice "Coronet Havoc", relaté par la plupart des revues aéronautiques, a donné lieu à de remarquables reportages photographiques qui ont fait le bonheur des mordus de l'aviation. Mais pour nous spécialement, à la SOBEPS, cet événement exceptionnel prend toute sa saveur lorsque l'on se souvient des avis et considérations assésés à longueur de colonnes, dès le début de la vague belge, par certains journalistes ou soi-disant "experts", assimilant les observations d'ovnis à des survols "secrets" de F-117. Sorry pour les tenants obstinés à cette "hypothèse militaire", l'ovni ce n'était pas lui !

Les "grands" savent-ils tout ?

Beaucoup d'ufologues estiment possible, sinon probable, que dans le contexte de la guerre froide qui a suivi dès 1946 la Seconde Guerre mondiale, des recherches sur le phénomène OVNI - qui s'est manifesté, rappelons-le, vers la même époque - aient été menées par les deux superpuissances opposées. Toujours est-il que si les Etats-Unis, seule superpuissance subsistant aujourd'hui, semblent bien l'avoir fait, ce fut toujours de manière plus ou moins dissimulée, sans que rien n'ait jamais vraiment été révélé au public.

Or, si recherche sérieuse il y a eu pendant tant d'années, avec tous les moyens adéquats, l'analyse des traits physiques du phénomène n'aurait pu conduire, me semble-t-il, qu'à un seul constat, à savoir que l'on se trouve confronté à une sorte de manifestation dont l'apparente absurdité dépasse encore notre entendement.

A moins évidemment que les plus hautes autorités n'en sachent pas beaucoup plus que nous, malgré leurs moyens, et qu'elles répugnent à ce que cela puisse être révélé. Ah ! si l'imagination pouvait arriver au pouvoir, peut-être pourrions-nous voir s'instaurer, de

ce côté-ci de l'Atlantique, par exemple à l'échelle européenne, une collaboration ouverte entre les autorités, les scientifiques et les ufologues indépendants qui possèdent, en plus d'une masse de données patiemment rassemblées, la précieuse expérience du terrain, moteur essentiel de la stimulation intellectuelle.

En attendant, il est toujours permis de rêver...

Conclusion

Cet exposé sur un aspect particulier du problème global à résoudre montre qu'à la SOBEPS nous veillons à rester au fait de l'actualité aéronautique dans tous les domaines pouvant avoir un rapport avec *l'apparence* du phénomène OVNI. Il aurait pu être beaucoup plus vaste, mais sans vraiment apporter d'autres éléments d'appréciation au lecteur, les informations présentées tendant à faire percevoir le gouffre énorme qui sépare nos actuelles réalisations technologiques de ces étranges objets volants au comportement incompréhensible, perçus par les témoins comme une réalité matérielle.

Dans l'incertain de la problématique des ovnis, je pense que, pour convaincre, il faut des certitudes. C'est ce que réclame sans cesse la nature humaine. En voici au moins une qui ne me semble plus pouvoir être contestée : aucun engin conçu et réalisé par l'Homme ne peut, à notre connaissance, rendre compte du phénomène original baptisé OVNI, observé et rapporté depuis des décennies par des centaines de milliers de témoins à travers le monde. Pour s'en convaincre, il devrait suffire de considérer les contraintes réelles de la physique et donc de l'aéronautique, face aux capacités effectives ou supposées de n'importe quel prototype secret.

En fait, la réalisation d'un "objet volant" capable de s'égalier quelque peu aux ovnis semblerait à tout le moins devoir impliquer la découverte d'une nouvelle forme d'énergie ainsi que, peut-être, la maîtrise des forces gravitationnelles. On imagine difficilement les conséquences d'un saut technologique et scientifique aussi fabuleux qui, par ses implications dans tous les domaines pourrait modifier très profondément la marche du monde.

Si tel était le cas, il tombe sous le sens que le niveau atteint par l'aéronautique moderne et dont nous sommes si légitimement fiers, se trouverait complètement dépassé. Dès lors, pourquoi continuerait-on à consacrer des milliards de dollars, en période de crise économique profonde, pour des développements et projets devenus sans objet ?

A l'évidence, dans l'état actuel de nos connaissances, l'hypothèse de la technologie aéronautique avancée est devenue difficilement défendable, face à ces impressionnants objets volants qui présentent des caractères physiques incontestables. Par ailleurs, les tentatives d'explication faisant appel à des phénomènes naturels ou à des effets psychosociologiques ont révélé leur inconsistance.

Quid de l'hypothèse extraterrestre ? Dans l'ouvrage précédent¹, j'ai dit qu'elle était plausible, sinon démontrable, quoi qu'elle reste de l'ordre de la spéculation, mais les données objectives dont nous disposons actuellement ne nous permettent en aucune façon de la privilégier. C'est certainement celle qui vient le plus spontanément à l'esprit du public, sans toutefois perdre de vue l'influence que peut avoir la culture ambiante qui nous imprègne tous.

Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faille en rester à une interprétation au premier degré, ce qui reviendrait à s'entourer d'étroites barrières préjudiciables à la recherche. Il importe au contraire d'aborder le problème très sereinement, avec une pensée critique, mais l'esprit assez ouvert pour n'exclure aucune nouvelle hypothèse éventuelle, peut-être complémentaire.

C'est pourquoi j'ai personnellement le sentiment que le temps est venu de réfléchir bien au-delà de ce qui a été envisagé jusqu'ici quant à l'origine et à la nature exacte du toujours aussi insaisissable phénomène OVNI.

NOTES

1. "Vague d'OVNI sur la Belgique - Un dossier exceptionnel -", SOBEPs, 1991.
2. Le nombre de Mach exprime le rapport de la vitesse d'un mobile à celle du son dans l'atmosphère où il se déplace. Ce n'est pas une véritable unité de vitesse, la vitesse du son dans l'air étant proportionnelle à la racine carrée de la température absolue (Mach 1 = env. 1200 km/h). Rappelons que c'est le physicien Ernst Mach (1838-1916) qui mit en évidence le rôle de la vitesse du son en aérodynamique. Sa philosophie des sciences eut une grande influence sur la pensée d'Einstein.
3. Bill Sweetman, journaliste américain spécialiste des "black programs", a publié aux Etats-Unis un ouvrage très documenté sur Aurora et les avions hypersoniques en général : "Aurora, the Pentagon's Secret Hypersonic Spyplane" - Motorbooks International.
4. Ce lieu rappellera sans doute quelque chose au lecteur informé de certaines dérives de l'ufologie américaine provoquées par les rumeurs consternantes qui circulent là-bas sur la collusion entre Américains et "Petits-Gris", et sur "l'horrible vérité" qui se cacherait dans la Zone 51...(cf. "Inforespace" numéros 85 et 86). Plus prosaïquement, la base de Groom Lake - ou Zone 51 - est un endroit où sont testés secrètement des projets de haute technologie relevant du domaine aéronautique : avions furtifs, démonstrateurs de tous types, tel par exemple le "Pulser" à combustion externe dont la forme évoquerait celle d'une "graine de citrouille", mais aussi diverses catégories de missiles ou capteurs.
5. Le X-30 est le trentième dans la lignée des avions expérimentaux américains de haute technologie qui a débuté en 1947 avec le X-1, premier appareil à avoir franchi le mur du son.
6. Ainsi par exemple, si l'on se réfère aux nombreux témoignages qui décrivent une lumière intense éclairant "comme en plein jour" une surface "de la grandeur d'un terrain de football", il devrait être possible de calculer combien de dizaines de milliers de watts seraient nécessaires pour obtenir cet effet et d'en déduire le poids de l'appareillage requis pour produire une telle énergie.

Chapitre 7

OVNI ET ON-DIT

Patrick FERRY

Elle court, elle court... la rumeur

Tout le monde connaît le jeu dit du "téléphone arabe": une phrase est chuchotée de bouche à oreille dans un groupe, puis le dernier à recevoir le message (ou plutôt ce qu'il est devenu !) répète à haute voix ce qu'il a compris. Ceci déclenche l'hilarité générale, et surtout celle de celui qui est à l'origine de la phrase, car bien entendu elle a été considérablement déformée en cours de transmission. Ce passe-temps bien innocent, auquel nous avons tous joué, a dit-on, son pendant dans la presse "ufologique" et dans des médias rapportant de tels événements. J'en veux pour preuve les quelques exemples qui suivent.

Dans VOB, je relatais l'affaire du film pris par Marcel Alfarano, en plein centre de Bruxelles, le 31 mars 1990, durant la "folle nuit des F-16", mais sans rapport établi avec l'observation des gendarmes de Wavre ni la prise en chasse par la Force aérienne (pp. 405-408). Je concluais en expliquant qu'il se pourrait que ce que l'on voit sur le vidéofilm soit un avion, mais qu'on ne peut le certifier en regard de certains éléments. Je proposais donc de laisser la porte entr'ouverte. Quelques temps plus tard, je lu dans la revue *Phénoména* : "En conclusion, nous nous trouvons en présence d'un phénomène ayant l'aspect d'un avion, se déplaçant dans un couloir aérien, en direction d'un aéroport, à une heure où l'activité aérienne est certes réduite, mais loin d'être inexistante. On crie à l'ovni, on crie au F-117A, l'avion de ligne passe."¹ Les auteurs de l'article m'avaient fait l'honneur de me consulter à ce sujet, mais je ne retrouvais plus un seul mot des réserves exprimées...

Dans une livraison ultérieure concernant précisément les observations de la nuit du 30 au 31 mars 1990 et le "triangle" volant visible sur le document, on précisait : "(...) Il ne s'agissait en fait que d'un avion en approche de l'aéroport de Bruxelles-National"...²

Certes, ceci est anodin et il n'y a pas de quoi fouetter un chat

car finalement, hormis les choux gras qu'en firent les médias, cette observation est un fait mineur de la vague belge et le document vidéo ne nous apprend strictement rien.

Plus cocasse est cette distorsion épinglée dans un journal d'informations internes publié au sein du Pentagone, à Washington : il rapportait un communiqué traduit de la *Pravda*, disant en substance, toujours concernant le film d'Alfarano, que "des gendarmes belges avaient aperçu un ovni triangulaire au-dessus de la capitale, lequel avait été pris en chasse par deux F-16... et filmé par un Bruxellois" ! Un phénomène de contraction de l'espace-temps, sans nul doute...

Mais nous allons maintenant voir que Marcel Alfarano ne fut pas le *seul* à observer "son" ovni ! C'est du moins ce que nous apprit la télévision, dans l'émission-débat "Raison de plus", de Claude Carré et Claude Sérillon, sur Antenne 2, qui eut lieu à la suite de la diffusion du film "ET" et dont le thème était: "Sommes-nous seuls dans l'univers ?". Dans le cadre d'un court reportage sur quelques cas fameux de la vague belge, dont l'observation des gendarmes de Wavre, la détection du radar de Glons et l'intervention des chasseurs F-16 - donc, les événements de la nuit du 30 au 31 mars '90 - une séquence d'interview du général-major Wilfried De Brouwer est abruptement entrecoupée d'images extraites du vidéofilm d'Alfarano, commentées comme suit : "(...) Dans la nuit du 30 mars mil neuf cent quatre-vingt dix, l'incroyable scène : *des centaines* (sic !) de témoins aperçoivent trois points lumineux au-dessus de Bruxelles. Principal accusé : l'avion furtif américain F-117. L'armée intervient, s'interroge et rejette l'hypothèse, sans nuances"... On revient ensuite sur le général De Brouwer expliquant que cette hypothèse est exclue..., mais qui ne se doutait certainement pas que, lors du montage du reportage, ses déclarations seraient illustrées par le document d'Alfarano. Le public nombreux qui a dû regarder l'émission en a ainsi conclu que ce que les avions F-16 ont poursuivi cette nuit-là... c'était cette formation triangulaire délimitée par trois points lumineux, saisie par le caméscope du témoin providentiel, et qui plus est fut, selon le commentateur..., aperçue par *des centaines* de bruxellois !!! Gageons que le lendemain, outre-Quévrain, les "on-dit" durent aller bon train...

"On-dit" dernière version

- On-dit à présent que c'est un dirigeable...
- Non ?!
- Si... D'ailleurs, c'est dans le bouquin du journaliste, là... heu, vous savez...

La revue *Science & Vie* peut se vanter d'avoir pas mal contribué à la propagation des "on-dit" depuis le début de la vague belge. Je ne reviendrai pas sur les détails, déjà passés en revue ailleurs dans VOB et dans ce présent volume, mais voici un "best off", par ordre

chronologique de ces "on-dit" marquants : tandis que les enquêteurs de la SOBEPS se démènent dans la région d'Eupen, en novembre et en décembre 1989, au début de la vague, on dit dans *Science & Vie*... qu'il ne s'agit que d'un vulgaire ballon sonde ! Peu après, en provenance de la même source, on dit ... que ce que les témoins belges ont vu n'est autre que l'AWAC ! Plus tard encore, on dit... que l'ovni est démasqué : c'est le fameux F-117A ! Puis, comme cela ne semble plus coller, on dit...que maintenant l'on sait enfin tout: c'est l'avion secret Aurora ! Etrange attitude qui consiste à changer d'avis constamment... alors que l'on prétendait détenir la vérité avant tout le monde...

Ciel ! Serais-je moi-même un vil propagateur de "on-dit" ? Figurez-vous que j'en viens à me poser la question... En effet, dans le chapitre 12 de VOB, où chacun des auteurs faisait part de ses sentiments à propos des événements relatés dans l'ouvrage, j'écrivis que j'avais "longtemps privilégié l'idée d'un 'stealth' plus léger que l'air. Non pas un aérostat bricolé par un groupe de plaisantins, mais bien un engin dérivé du dirigeable, issu des travaux d'un groupe d'ingénieurs et produit par un constructeur aéronautique, bénéficiant des atouts des nouveaux matériaux et des technologies de pointe", etc.

Peut-être aurais-je mieux fait de m'abstenir, car ceci n'avait d'autre valeur que celle d'une hypothèse... de conversation, tout au plus, et j'en mesurais bien la fragilité. Mais toujours est-il, cela faisait partie de mes interrogations profondes et l'on m'invitait à exprimer mes états d'âme. Je dois confesser que ceux-ci n'ont guère variés, entre-temps, et les mêmes questions me troublent toujours. Je n'ai aucune idée de ce qui se cache réellement derrière les observations d'ovnis en Belgique, depuis fin 1989. Peut-être est-ce un phénomène extraterrestre, peut-être est-ce autre chose, je l'ignore. L'hypothèse extraterrestre ne me semble pas déraisonnable du tout. Simplement - mais encore une fois, ce n'est qu'une opinion - je considère que c'est l'hypothèse "du tiroir du dessous", et que l'on n'a pas encore été en mesure d'épuiser certaines alternatives. Je n'exhorterai ici à aucune croisade; je n'affirme rien, je n'ai pas le moindre début de preuve; ce ne sont que cogitations purement personnelles. Ces doutes, que j'avais ainsi imprudemment laissé planer, ont traversé la frontière pour, semble-il, se transformer en "on-dit". Dans le chapitre intitulé "Les triangles belges", de leur livre *Ovnis, la science avance*³, Jean-Claude Bourret et Jean-Jacques Velasco font mention des questions que je me posais au sujet d'un "stealth plus léger que l'air", et reproduisent en pages 165 et 166 le paragraphe que j'y consacrais dans VOB. Certes, j'en suis flatté, mais à la fois ennuyé. Car ce qui n'était dans mon chef qu'un immense point d'interrogation... a fini par se muer chez d'autres en *affirmation* ! Ce n'est encore qu'une question dans le paragraphe de la page 163 intitulé: "L'ovni : un dirigeable ?", mais un discours diffé-

rent s'ensuit dans la revue *Mystères*⁴, où Jean-Claude Bourret déclare : "(...) Cette affaire d'observation à basse altitude est une affaire de ballon dirigeable télécommandé ou de maquette faite par l'homme" !

Mais si rumeur il y a, un autre fait a contribué à l'alimenter. On le trouve dans une "Lettre de Jean-Pierre Petit aux adhérents du GESTO, 7 mars 1992", reproduite dans l'ouvrage de Jean-Luc Chaumeil: *Le temps et les ovni*⁵. Voici ce que l'on peut lire au bas de la page 315 : "En Belgique, j'ai eu l'occasion d'être en contact avec un homme qui était au coeur d'une opération de désinformation également assez subtile. Il avait conçu des mini-zeppelins, d'une douzaine de mètres de long, faits de mylar transparent et gonflés à l'hélium. Ceux-ci portaient un grand nombre de mini-batteries actionnant 32 moteurs électriques de petite taille, télécommandés et actionnant des hélices. La taille modeste de chacun de ces éléments faisait que l'ensemble était strictement indétectable au radar. Comment pilotait-on ces engins ? A l'aide d'une mini-caméra vidéo placés (sic) à l'avant de ceux-ci et qui retransmettait au pilote, resté au sol, l'image de la région survolée. Ces machines, émettant un faible ronronnement, pouvait (sic) atteindre 70km/h. Un programme sophistiqué de pilotage permettait des évolutions très acrobatiques. L'homme m'avoua que ses zeppelins avaient été utilisés deux ou trois fois, de nuit, pour leurrer des témoins, avec succès. Il avait suffi alors d'accrocher sous la machine des perches portant à leur extrémité des projecteurs halogènes, disposés en triangle. Je ne crois pas personnellement que ces mini-zeppelins puissent totalement rendre compte de la vague belge, trop importante. Il aurait fallu des équipes nombreuses, opérant presque toutes les nuits à certaines époques. Comme les mini-zeppelins devaient être transportés et récupérés dans des semi-remorques de 15 tonnes, aux dires de leur inventeur, de telles manoeuvres auraient fini par attirer l'attention. Mais imaginez l'impact sur le public d'une opération de ce genre, bien orchestrée médiatiquement et se soldant par un article dans *Science & Vie*, titrant : "la vague belge démystifiée : il s'agissait bien d'une farce". Dès que j'ai su ce qui se préparait j'ai averti les gens de la SOBEPS. Il reste une question : qui pouvait être au coeur d'une telle opération, aussi coûteuse et sophistiquée, qui jusqu'ici n'a pas eu lieu ? S'il existe des gens qui se livrent à des opérations de désinformation, et nous pensons que c'était le cas, ce ne sont pas des imbéciles, loin s'en faut."

Il est exact que Jean-Pierre Petit avait, en son temps, averti la SOBEPS des agissements de ce génial bricoleur. Il se trouve que nous le connaissions déjà, à ce moment, et avions eu l'occasion de voir évoluer ses machines volantes, qu'il utilise pour des "événementiels", comme l'on dit dans le jargon du métier, et autres shows publicitaires, à grand renfort de lasers, de fumée artificielle et de décibels (mais l'on imagine immédiatement d'autres applications po-

tentielles, redoutables celles-là, pour de tels engins impossibles à détecter au radar, quasi invisibles dans la nuit si peints en noir, presque inaudibles, pouvant enregistrer des images... ou transporter des explosifs !). Ces engins, principalement des sphères d'un peu plus d'un mètre de diamètre, et des zeppelins d'une douzaine de mètres de long, sont de véritables petites merveilles d'ingéniosité (leur auteur est détenteur de plusieurs brevets) et sont d'une étonnante maniabilité. Leurs déplacements dans tous les plans de l'espace sont surprenants et non dépourvus d'une certaine majesté. Exploités sous le label d'une société se présentant sous le nom facticieux de OVI (Objet Volant Identifiable !), les réalisations de ce brillant ingénieur et inventeur méritaient évidemment toute notre attention.

Nous abondons pleinement dans le sens de Jean-Pierre Petit quant à l'impact que pourrait avoir cette information auprès de certains médias et les retombées fâcheuses qu'elle susciterait dans le grand public, auprès duquel le phénomène ovni se trouverait, une fois de plus, déconsidéré. Ceci étant dit, il nous faut à présent discuter de la valeur de l'hypothèse qui ferait de notre compatriote... le *deus ex machina* de la vague belge.

Jean-Pierre Petit précise qu'il aurait effectué deux ou trois sorties de nuit, pour leurrer des témoins. C'est également l'information qui nous est parvenue. Quand bien même auraient-elles été plus nombreuses, surgissent aussitôt les contingences pratiques liées à ces opérations, et que résume parfaitement Petit. Ce ne sont pas, en effet, deux ou trois apparitions, voire même quatre ou cinq, ou dix ou douze, qu'aurait dû effectuer le zeppelin muni de ses perches soutenant les éclairages halogènes... mais *plusieurs dizaines*, et peut-être des centaines, pour rendre compte des événements qui se sont déroulés dans notre pays, durant des mois et des mois. Ne perdons pas de vue qu'une équipe est nécessaire (il faut la rémunérer) ainsi qu'un semi-remorque de 15 tonnes (ça consomme du carburant), pour véhiculer et "mettre à l'oeuvre" un seul zeppelin. Ceci représente une opération onéreuse, comme le souligne Petit. Il faut aussi tenir compte de divers autres postes, tels que l'hélium gazeux (approximativement une dizaine de milliers de francs belges pour gonfler une structure de cette taille), qui est en principe renouvelé à chaque sortie, ou du moins compensé par des ajouts, mais également des batteries qui alimentent les nombreux moteurs et les halogènes. Pour donner une idée au lecteur, le prix de base annoncé pour une exhibition d'un zeppelin de ce type, lors d'un "événementiel" se déroulant dans un hall ou un lieu public, est de plusieurs centaines de milliers de francs belges, selon le cas !

Peut-on imaginer un particulier, où même une petite entreprise, consacrer du temps et autant d'argent pour bernier la population ? Oui, répondront d'aucuns : dans le but de monter un "coup" publicitaire et une opération de notoriété, une fois venu le moment de ren-

dre public ces exploits... Pourquoi pas ? Mais qu'en est-il des risques encourus par l'instigateur du projet ? Un pareil engin ne peut légalement évoluer dans le ciel belge sans diverses autorisations, a fortiori de nuit; son constructeur aurait donc ainsi violé la réglementation en cours, en survolant à maintes reprises des zones à forte densité de population, des villes et des villages, des complexes industriels, des installations "sensibles" (centrale nucléaire, base militaire, etc.) ou des autoroutes, défilant des milliers d'observateurs civils aux aguets, les militaires et les gendarmes prêts à coincer le mauvais plaisantin, sans parler de la presse traquant l'événement..., avec à la clé le risque d'un incident, ou tout simplement d'être démasqué ! Deux ou trois fois, comme dit plus haut, oui... peut-être. Très certainement même. Mais davantage ?...

Enfin, qu'en est-il des témoignages dans tout cela, car ils existent et on ne peut tous les négliger. Les événements de 29 novembre 1989, soit le début "historique" de la vague belge, sont réellement extraordinaires, à plus d'un titre - et, sans doute, la clé de toute l'énigme s'y trouve-t-elle dissimulée ? - En se concentrant sur cette série unique, les témoignages les plus précis et les mieux documentés, donc ceux qui relatent des faits observés *de très près*, mentionnant notamment la forme de la masse porteuse des feux, rapportent des éléments incontestablement *incompatibles* avec les zeppelins décrits ci-avant, même équipés de perches et d'halogènes.

En définitive, nous pensons que notre génial inventeur, du reste fort sympathique, tente simplement une "récupération" de la vague belge à des fins purement commerciales. Il n'en demeure pas moins que, très vraisemblablement, quelques témoins, dont les rapports sont classés dans nos dossiers, ont dus être les victimes involontaires de ces... Objets Volants Identifiables !

Mais expliquer l'ensemble des observations d'ovnis en Belgique par cette alternative relève ni plus ni moins du réductionnisme.

Des arguments bien... légers

Les observations d'ovnis survenues en Belgique depuis fin 1989 marquent un tournant dans l'histoire de l'ufologie. Pour la toute première fois, peut-être, la question n'est plus tant de savoir si les témoins ont bel et bien vu quelque chose..., mais de déterminer ce qu'ils ont vu ! Il est indéniable que les multitudes de rapports collectés concourent à former un "noyau dur" d'informations nous permettant de nous faire une idée de ce qui a été aperçu : il s'agit d'un phénomène ayant toutes les apparences d'un objet matériel. Là où je demeure plus circonspect, c'est en ce qui concerne les évaluations de grandeur, de distance, d'altitude et de vitesse de ce qui fut décrit. C'est en laissant ces derniers facteurs quelque peu entre parenthèses que, dans VOB, je me posais la question (j'insiste sur les mots !) de savoir si nous n'avions pas plutôt affaire à un nouveau

type de "stealth plus léger que l'air" ? Et c'est parce que j'avais le sentiment qu'il restait encore des plages obscures non suffisamment investiguées dans ce domaine, que je réservais mon opinion. Ma principale motivation est que ce qui est accessible à un particulier, tel que celui dont il fut question ci-avant, peut l'être à un niveau supérieur et à échelle plus importante, pour l'un ou l'autre industriel constructeur aéronautique, nanti de moyens en conséquence. Il suffit de consulter une référence en la matière comme le fameux *Jane's All the World's Aircraft* britannique, à la rubrique des "plus légers que l'air", pour constater que les projets et développements dans le domaine des dirigeables "repensés" ne manquent pas, et que des budgets énormes sont en jeu. Les militaires sont certainement les premiers intéressés, pour différentes applications spécifiques (gardes-côtes, stations radars bourrées d'équipements "high-tech" de télécommunication, guerre contre les sous-marins, etc.) mais l'aéronautique civile n'est pas en reste (transport de personnes et de fret, engins de levage, publicité, cinéma, télévision, etc.). Plusieurs pays, dont les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'ex-Union Soviétique, ou le Japon, pour ne citer que les grands constructeurs, se livrent une concurrence sans merci. Les plus actifs sont certainement la célèbre société anglaise Airship Industries Ltd, mais aussi Advanced Airship Corporation Ltd, ou le géant américain The Goodyear Tire & Rubber Company - Airship Operations, Martin Marietta International Service associé à General Electric, Westinghouse-Airships, Hov-Air-Ship Inc., ou encore Raphael en Israël et Fuji Manufacturing Co Ltd au Japon. (voir photo 7.1 dans le cahier des illustrations).

Bien sûr, il s'agit là de dirigeables "classiques", dirais-je, des aérostats de taille petite ou moyenne (une cinquantaine de mètres), parfois imposante (135 m pour le modèle 4060 de Airship Industries) dont l'aspect général fusiforme est bien connu. Mais..., en marge de ceux-ci, on note une tendance à développer des prototypes d'un genre nouveau et aux formes moins conventionnelles. Ainsi, par exemple, le curieux Thermoplane ALA-40, du Moscow Aviation Institute, construit dès 1989 dans le cadre d'un programme gouvernemental et testé au complexe industriel d'aviation d'Ulyanovsk en 1992 (voir photo 7.2 dans le cahier des illustrations). Cet engin lenticulaire (qui ferait une superbe... soucoupe volante!), dont une partie est remplie en partie d'hélium et pour le reste de gaz naturel, mesure quelque 40 m de diamètre et était destiné à soulever et transporter des charges. Deux modèles dérivés étaient prévus, dont un ALA-500 de 500 m de diamètre (!), pouvant emporter une charge utile de 600 tonnes.

Plus particulier encore est une extrapolation des dirigeables, permise par l'emploi de matériaux nouveaux, consistant en des appareils dont la structure remplie d'hélium n'est plus souple mais bien rigide, et qui combinent des éléments de l'avion et de l'hélico-

ptère. Tel est le bien nommé Vivian Hybrid V/STOL, de la compagnie canadienne L.R. Vivian Associated Limited (voir photo 7.3 dans le cahier des illustrations). L'engin, d'une longueur de 40 m., est inspiré d'une réalisation allemande, le HTH Helitruck, déjà connue dès 1985. Il est propulsé par quatre moteurs lui permettant d'atteindre une vitesse de croisière de 275 km/h, ce qui est performant en comparaison des dirigeables classiques qui restent généralement en dessous des 100 km/h, et ne dépassent que rarement les 120 km/h. Il peut faire du surplace et est conçu pour emporter une charge de 9 tonnes.

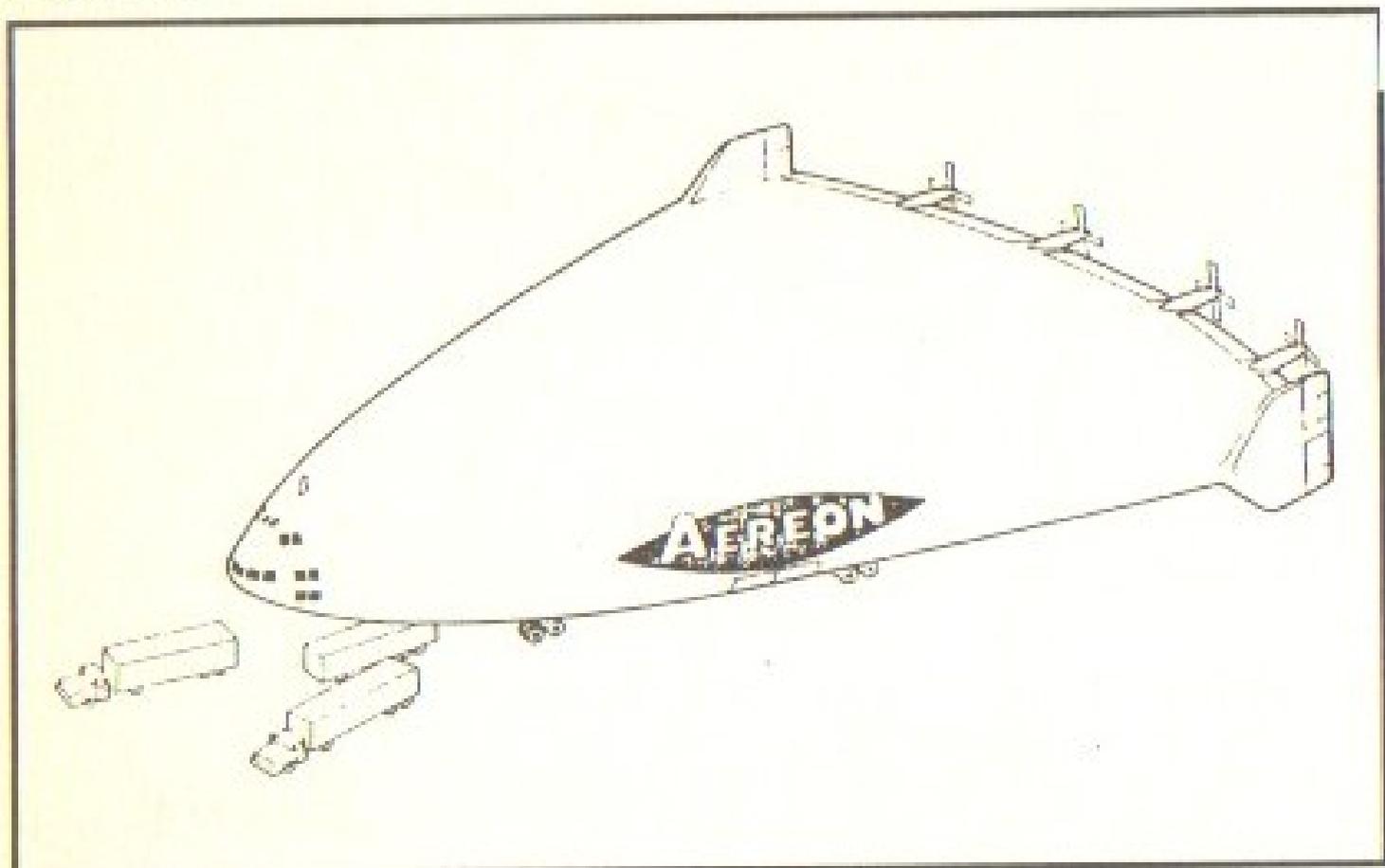


Figure 7.4

Mais il y a plus inattendu encore et peut-être davantage en relation avec ce qui nous intéresse ici : l'Aereon, ici représenté par un dessin (figure 7.4)... et dont la forme triangulaire *arrondie* ne vous échappera pas ! En vérité, en imaginant, dans VOB, mon "stealth plus léger que l'air" j'ignorais alors encore tout de l'Aereon, mais lui prêtais une allure générale triangulaire à l'instar des avions furtifs et, pourquoi pas ?, une couleur sombre. Son existence me fut révélée par un petit croquis en couverture de la brochure de Wim van Utrecht, éditée en 1992, déjà citée (*Triangles over Belgium - A Case of Uforia ?*). De l'Aereon, nous ne connaissons que ce dessin déjà paru dans un ouvrage anglais traitant des ballons et autres dirigeables (6). Leurs auteurs nous apprennent que l'Aereon Corporation fut créée en 1959, reprenant le concept de l'Andrews airship. Le premier prototype, l'Aereon III, ne vola jamais pour cause de nombreux incidents. Par contre, le suivant, baptisé Aereon ZC, de forme deltoïde ressemblant à une gigantesque graine de potiron, est-il précisé, vola bel et bien ! Ce serait donc l'Aereon ZC que représenterait le dessin. Les auteurs ajoutent encore que de nouveaux pro-

jets (ceci est affirmé en 1984) comprennent l'Aereon 340, d'une longueur d'une centaine de mètres et d'une largeur d'environ 80 m. Propulsé par quatre moteurs à quatre pales, tous en ligne sur le côté arrière de l'engin, il aurait été conçu pour un équipage de six membres et pourrait charger six semi-remorques. Ces données sont à prendre au conditionnel, car je n'ai pu en trouver aucune confirmation à ce jour. Et la Aereon Corporation, établie à Princeton dans le New Jersey (USA) ne semble pas désireuse de répondre aux demandes de renseignements. Un modèle plus ancien est cependant signalé par *Jane's All The World's Aircraft*, volume 1976-1977, en page 205; il s'agit de l'Aereon 26 (voir photo 7.5 dans le cahier des illustrations), toujours un airship résultant d'une combinaison du dirigeable et de l'avion, et dont l'aspect annonce l'Aereon ZC illustré ici. Son premier vol eut lieu le 6 septembre 1970 et les premiers essais officiellement enregistrés datent de mars 1971. Mais, confirment les rédacteurs de *Jane's*, "seul un nombre restreint de détails quant à sa construction et ses performances ont pu être obtenus"...

Qu'on ne me fasse pas dire, une fois de plus, ce que je n'ai pas dit : je n'affirme *aucunement* que ce qui occasionna les observations de la vague belge est l'Aereon ZC ! Les mêmes objections que celles formulées à propos des zeppelins de la société belge qui exploite les "OVI" surgissent immédiatement et réduisent quasi à néant les chances que des particuliers soient impliqués (par contre... il pourrait en être autrement dans le cadre d'un projet militaire !). Je constate simplement que depuis plus d'une vingtaine d'années maintenant, plusieurs constructeurs de par le monde, bénéficiant de budgets très importants, mènent des recherches sur des types nouveaux de "plus légers que l'air" et que certaines de leurs réalisations, à propos desquelles on sait peu de choses, ont de quoi surprendre. Que les militaires s'y intéressent de près est évident, et de là à imaginer un "spla" (stealth plus léger que l'air) ne me paraît pas une réflexion délirante. Je ne serais pas étonné que l'idée... soit dans l'air !

Références:

1. "L'affaire Alfarano: un mauvais film", in *Phénoména* n° 7, janvier-février 1992.
2. "Mais que sont les ovnis belges?", in *Phénoména* n° 16, juillet-août 1993.
3. "Ovnis, la science avance", Jean-Claude Bourret et Jean-Jacques Velasco, éditions Robert Laffont, Paris 1993.
4. Revue "Mystères", n° 5, novembre 1993.
5. "Le temps et les Ovnis", Jean-Luc Chaumeil, S.P.M., 1992.
6. "Ballooning - The Complete Guide to Riding the Winds", Dick Wirth & Jerry Young, Orbis Publishing, London 1984.

Chapitre 8

Média et phénomène OVNI

Approche statistique sur un éventuel effet de rumeur

Michel BOUGARD

Président de la SOBEPS

Introduction

C'est une idée couramment répandue dans certains milieux plutôt critiques vis-à-vis de l'ufologie (et plus encore des ufologues, sinon des témoins) que les phénomènes de rumeur (plus particulièrement celles entretenues par la presse) peuvent expliquer les vagues de témoignages. Les partisans d'une explication strictement socio-psychologique de la problématique OVNI considèrent qu'au départ de confusions le plus souvent banales, mais savamment entretenues par les médias et/ou les groupes ufologiques, il est possible de construire un vaste système de témoignages qui concourent à faire croire qu'il s'est effectivement produit quelque chose de vraiment anormal.

La présente étude est un essai de vérification de telles allégations. Puisque le reproche ne manquera pas de m'être fait, je précise d'emblée que ce travail n'a aucune véritable ambition de "scientificité", du moins au sens où l'entendent certains de nos détracteurs. Je n'ai aucune compétence à faire valoir ni dans le domaine des statistiques, ni dans celui de la sociologie. Je prétends seulement vouloir apporter un éclairage documenté sur une question largement controversée. Afin de conserver néanmoins une rigueur aussi grande que possible, les commentaires proposés se feront sur base de paramètres qui sont à la fois vérifiables et quantifiables, et donc aussi objectifs que possible.

Pour étudier l'effet de la diffusion des informations sur l'ampleur des témoignages, j'ai décidé de comparer le volume du matériel publié avec le nombre de témoignages recueillis quotidiennement à la SOBEPS et le nombre total d'observations recensées à ce jour dans nos dossiers. Dans les tableaux et organigrammes qui illustreront cette suite d'articles, les observations ou cas sont désignés par la lettre C; il s'agit de données extraites de divers fichiers existant à

la SOBEPS et qui ont été réunis et classés par notre responsable des enquêtes. La présente analyse a pris en compte le fichier dans son état au 01.10.1992; celui-ci était alors constitué de 1038 cas (enquêtés ou non).

Les témoignages recueillis à la SOBEPS sont ceux qui ont été signalés sur notre répondeur téléphonique à partir du 14.12.1989. Les cassettes audio ayant été conservées depuis cette date, on peut aisément vérifier l'information qu'elles contiennent. Ces témoignages ou appels sont désignés par la lettre A.

Quant au troisième paramètre, j'ai décidé de quantifier le volume des informations publiées sur le sujet des OVNI par le nombre de lignes des articles trouvés dans les différents quotidiens, hebdomadaires ou mensuels durant la période de la "vague belge". Ces valeurs sont désignées par la lettre L et sont à multiplier par 100 pour obtenir la valeur absolue; on a parfois globalisé avec le jour suivant, quand le journal était publié un week-end et daté soit du samedi, soit du dimanche.

On peut bien entendu critiquer les choix effectués, plus particulièrement celui relatif à la quantification de l'information. En l'absence de critère admis par tous, il m'a semblé qu'on pouvait se contenter d'une estimation à partir du volume de matière imprimée. Je suis bien conscient qu'il aurait encore fallu tenir compte du tirage des différents médias recensés et de leur diffusion sur le territoire belge, afin de mieux approcher leur taux réel de lecture. J'ajouterai encore que les quotidiens en langue allemande de la région d'Eupen (il s'agit surtout du *Grenz-Echo*) n'ont pas été recensés dans la présente étude. La diffusion de ces quotidiens est en effet circonscrite à une aire géographique limitée, et comme la plupart des lecteurs concernés s'expriment aussi en français, ils ont pu informer et s'informer auprès des correspondants locaux des grands quotidiens francophones.

Enfin, le travail présenté ici sera limité à quelques moments caractéristiques de la "vague belge" directement en rapport avec le projet discuté, à savoir : y a-t-il ou non une corrélation appréciable entre la médiatisation des événements OVNI et le nombre de témoignages sur de tels événements (le terme "corrélation" étant à prendre dans son sens le plus large et non dans son acception en statistique) ?

Précisons encore que depuis que le projet de cet article a vu le jour, un autre travail abordant le même genre de discussion a été produit par un étudiant de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège. Dans un mémoire présenté pour le grade de licencié en Arts et Sciences de la Communication et intitulé "La vague belge d'observations d'OVNI vue par la presse écrite francophone en 1989-1991 : étude thématique et regard critique", M. Frédéric Van Vlodorp a remarquablement examiné les rapports entre les journalistes et la diffusion des informations liées à la vague OVNI

belge. Cette étude rejoignant sur un certain nombre de points des éléments qui doivent alimenter ma propre réflexion, je ferai souvent référence au mémoire de M. Van Vlodorp. Pour une question de commodité de présentation, chaque fois que je citerai ou me référerai à ce travail, j'indiquerai VV suivi du numéro des pages concernées.

La première vague de la "vague"

Précisons immédiatement que pour le premier mois de cette vague, c'est-à-dire décembre 1989, le paramètre "appels de témoin" (A) est moins bien contrôlé que pour les mois suivants. En effet, du 01.12.1989 au 13.12.1989, la SOBEPS ne disposait pas encore d'un répondeur-enregistreur téléphonique et je n'ai tenu compte que du courrier correspondant à cette période. Il y eut bien sûr de nombreux appels durant cette quinzaine mais leur repérage, parmi la documentation encore disponible dans nos archives, s'avère quasiment impossible.

D'autre part, pour la période du 14.12.1989 au 31.12.1989, durant les premiers jours d'utilisation de notre répondeur-enregistreur, la répartition des cassettes enregistrées n'a pas été faite avec toute la précision requise. Il est donc difficile de détailler le nombre de témoignages quotidiennement; ce décompte au jour le jour a ainsi dû être estimé en fonction du courrier reçu durant la même période. A partir de janvier 1990, le courrier n'a plus représenté une composante importante dans les témoignages recueillis et en tout état de cause, la fréquence de ce courrier (en tout cas celui lié à des témoignages sur des observations) est restée constante durant le reste de la vague. Les appels téléphoniques, par le délai court qui existe entre ceux-ci et l'observation proprement dite, constituent une bien meilleure base pour estimer objectivement s'il y avait ou non un événement significatif qui se déroulait à un endroit donné.

Je ne reviendrai pas sur les conditions du début de la vague à partir de la soirée du 29 novembre 1989 : celles-ci ont déjà fait l'objet d'une multitude de comptes rendus (voir notre rapport *Vague d'OVNI sur la Belgique*). Rappelons seulement que ce furent les médias télévisés qui annoncèrent les premiers les observations d'Eupen. Durant des séquences des journaux télévisés du 30 novembre (aussi bien à la RTBF qu'à RTL-TVI), les gendarmes Nicholl et Von Montigny furent interviewés pour qu'ils expliquent ce qu'ils avaient pu voir la veille.

Dès le lendemain (1er décembre 1989), les quotidiens francophones relataient à leur tour l'étrange expérience vécue par ces témoins. Lorsqu'on examine dans le détail les articles publiés ce 01.12.1989 (à l'exception du *Grenz-Echo*, voir plus haut), on s'aperçoit que même les grands quotidiens nationaux ont joué le relais de leurs correspondants locaux. On trouve un texte de 170 lignes ("Un drôle d'engin lumineux et silencieux au-dessus de la Gileppe et de

Spa") signé par Daniel Conraads dans *Le Soir*, un texte de 75 lignes ("Des extraterrestres dans le ciel d'Eupen") signé par D. Dejardin dans *La Libre Belgique*, deux articles totalisant 265 lignes dans les diverses éditions du groupe *Vers l'Avenir* ("D'Eupen à Verviers, "ils" voient des OVNI partout" et "Les réponses de la science ?", par Thierry Degives). Même *Het Belang van Limburg* publia ce jour-là un article (120 lignes) sur ces observations.

Dans les éditions du week-end (samedi 2 et dimanche 3 décembre 1989), les mêmes correspondants rédigèrent de courts textes (quelques dizaines de lignes, comme "Un "nid" d'OVNIS à Verviers?" dans *Le Soir*), les journaux du groupe *Vers l'Avenir* s'étendant davantage (190 lignes) dans un article intitulé "Les OVNI persistent et signent !".

Comme le fait judicieusement remarquer Frédéric Van Vlodorp (VV, 12). "D'une manière générale, les journalistes prennent le sujet au sérieux et traitent l'information sans excès. C'est à la fois relativement surprenant et réconfortant dans la mesure où cette attitude témoigne d'une certaine maturité. On ne peut que s'en réjouir car une affaire pareille est propice aux dérapages les plus divers.

En outre, je tiens à signaler que tous les journalistes rencontrés m'ont avoué n'avoir subi aucune pression ou "conseils" de la part de leur hiérarchie quant à la façon d'aborder le sujet. Néanmoins, il faut reconnaître que dans bon nombre de cas, ce sont les journalistes eux-mêmes qui ont choisi de traiter cette information. Ce comportement responsable qu'ont eu alors ces journalistes ne doit donc pas être attribué à l'ensemble de ces professionnels dont certains auraient utilisé un ton plutôt ironique. Notons d'ailleurs au passage qu'au début (et même parfois encore aujourd'hui), plusieurs de ces personnes n'ont pas manqué de taquiner gentiment leurs collègues."

Durant la semaine du lundi 4 au vendredi 8 décembre 1989, les événements d'Eupen et l'accumulation de témoignages similaires dans les jours qui suivirent continuèrent à intéresser les journalistes. Dans *Le Soir*, Daniel Conraads poursuit ses investigations : le mardi 5 décembre, il publie un texte de 145 lignes ("L'épidémie d'OVNIS continue"); le lendemain, il récidive avec deux articles ("OVNIS belges: témoins à la pelle"), et le vendredi 8 décembre, il parvient à faire publier à la une du *Soir* une interview de l'astronome bruxellois André Koeckelenbergh (rubrique "A bout portant...") ainsi qu'un long article de 155 lignes à la page 10 ("Le "comportement intelligent" des OVNIS de l'Est").

Dans les divers articles publiés ces jours-là, la SOBEPS est sous les feux de la rampe et notre a.s.b.l. est même présentée comme la référence incontournable (VV, 15). Un élément neuf apparaît dans les informations diffusées à cette époque : il est pour la première fois question d'échos radar curieux et de l'intérêt des militaires pour la question.

Les enquêteurs de la SOBEPS avaient débarqué dans la région eupenoise depuis plusieurs jours et il était légitime que les journalistes nous interrogent pour connaître nos premières impressions ou conclusions. Quelques interviews furent ainsi publiées et il est parfois bon d'y retourner. D'une part, pour voir comment nous analysions la situation "à chaud", mais aussi pour vérifier si les propos tenus pouvaient à l'époque déclencher une psychose de l'engin extraterrestre. J'extrais ces quelques lignes d'un article publié le 8 décembre 1989 dans *Le Soir* ("Le "comportement intelligent" des OVNIS de l'Est") :

"A ce stade de l'enquête, le président de la SOBEPS écarte d'ores et déjà définitivement toute confusion avec un phénomène d'ordre astronomique et météorologique ainsi qu'avec une montgolfière ou un ballon-sonde. Il ne croit pas non plus à la possibilité d'une mystification ou d'un canular. "Dans l'état actuel de nos investigations, tout laisse penser qu'il s'agissait bien d'un objet artificiel et matériel qui adoptait un comportement intelligent", constate-t-il. Michel Bougard ne rejette pas absolument la possibilité -qu'il juge toutefois de moins en moins plausible- d'essais très confidentiels d'un appareil militaire aux performances encore peu connues. De son côté, le ministère de la Défense nationale a cependant catégoriquement affirmé qu'aucun vol de prototype ne s'était déroulé ces derniers jours en Belgique. Le président de la SOBEPS n'exclut pas non plus totalement l'éventualité d'un ULM particulièrement sophistiqué mis au point par un bricoleur ingénieux. Reste évidemment l'hypothèse la plus extraordinaire: celle d'un engin extraterrestre en mission de reconnaissance aux abords de notre petite planète bleue..."

Dans la même interview réalisée par D. Conraads, je faisais explicitement allusion au "phénomène de contamination immédiate", en expliquant que nous allions dorénavant nous méfier des témoignages récoltés après la publication d'autres observations : les narrations pourraient en effet être inconsciemment influencées par les descriptions lues dans les journaux ou entendues à la radio et à la télévision. De plus, la très grande médiatisation du sujet avait amené beaucoup de personnes à scruter un ciel qu'ils méconnaissaient pour la plupart : le moindre point lumineux clignotant pouvait alors conduire à un témoignage OVNI. Nous avons essayé d'être le plus vigilant possible quant à ce risque qui s'amplifiera encore durant le printemps de 1990.

Van Vlodorp analyse ainsi notre attitude (VV, 21) :

"Il n'a donc pas fallu longtemps pour que les responsables de la SOBEPS se rendent compte des effets de la médiatisation. Celle-ci a probablement provoqué des témoignages peu fiables qui auraient pu jeter le discrédit sur l'ensemble des observations. Heureusement, ce risque a été évité; les témoignages étaient assurément trop nombreux et trop concordants. Dans l'ensemble, jusqu'ici, on

peut affirmer que la médiatisation des événements a servi les causes de la vague et... de la SOBEPS. Cette médiatisation a donné de telles proportions à l'affaire, que celle-ci ne pouvait plus être ignorée ou négligée. Le public et les journalistes ne l'auraient pas compris."

Avant d'aborder ce qui va constituer la deuxième phase de cette médiatisation de la vague d'OVNI, signalons que deux quotidiens français, *Libération*, le mercredi 6 décembre 1989 ("Pluie d'OVNI sur le plat pays") et *Le Soir*, de Marseille ("Belgique: les OVNIS attendus de pied ferme"), dans son édition du 7 décembre, évoquaient pour la première fois à l'étranger les événements de l'Est de la Belgique.

La vague prend de l'ampleur

Entre le week-end des 9 et 10 décembre 1989 et le vendredi 22 décembre suivant, on va assister à plusieurs évolutions importantes qu'il convient d'apprécier à leur juste valeur si on veut comprendre les attitudes des uns et des autres par la suite. Tout d'abord, il y eut l'organisation de journées de récolte de témoignages dans les locaux du *Grenz-Echo* (9 et 10.12.1989). Van Vlodorp écrit à ce propos (VV,22) :

"Jusqu'ici, les rapports presse-SOBEPS s'étaient limités à des échanges d'informations. Un pas est donc franchi. Il démontre l'état d'esprit dans lequel baignaient les habitants de la région à cette époque-là. Cette démarche du *Grenz-Echo* n'a eu aucune répercussion journalistique; le quotidien de langue allemande prêtait un local, sans plus.

Mais répétons-le, toute la population avait le sentiment de vivre des moments exceptionnels. C'est dans ce contexte que le journal collaborait de façon plus intense."

Bon nombre de quotidiens publiaient de nouveaux articles dans leur édition du samedi 9, avec, comme le fait également remarquer Van Vlodorp, l'entrée en scène des "spécialistes" (VV, 23), ou plus exactement la recherche d'"experts" divers. D. Conraads avait interrogé un astronome; dans *La Dernière Heure*, Dominique Coune et Philippe Dautrebande s'interrogeaient sur une explication des OVNI verviétois par des projections laser, hypothèse également retenue par *La Wallonie*. Quant à *Nord-Eclair*, *L'Echo du Centre*, *Le Rappel*, *Le Jour-Le Courrier*, c'était plutôt l'intervention du monde militaire dans la problématique qui les intéressait ("La Force aérienne enquête", article d'une centaine de lignes, non signé).

Dans ces textes, il est fait allusion aux échos radar "diffus" que les stations des bases militaires de Glons et de Semmerzake avaient repérés les 2 et 5 décembre. Chaque fois, les militaires interrogés (parmi eux, il y avait déjà le colonel De Brouwer) soulignaient que les conditions atmosphériques que la Belgique connaissait à ce moment-là (inversion thermique) étaient particulièrement favorables

à l'apparition d'échos parasites sur les écrans radars. On insistait aussi sur le fait que ces échos n'avaient pas été repérés aux mêmes moments, ni aux mêmes endroits que les témoignages oculaires. Il est d'autre part fait état de l'ouverture d'une enquête par l'Etat-Major de la Force aérienne, mais cette information est peu diffusée (je n'en ai trouvé une mention précise que dans *La Wallonie*).

Aujourd'hui, bien que les preuves nous manquent encore, nous savons que les militaires ont vécu des minutes difficiles, surtout dans la soirée du 2 décembre 1989, quand des échos tout à fait inhabituels apparurent sur les écrans radar. Une procédure d'intervention militaire (voire de tir de missile) fut même déclenchée. L'alerte ne cessa que quand on comprit que ces échos ne correspondaient pas à une menace classique et effective.

Toujours ce samedi 9 décembre 1989, notons ces articles dans la presse néerlandophone : "UFO's boven België ?" (93 lignes dans *Het Laatste Nieuws*), et "Ost-België in de greep van UFO's" (250 lignes dans *De Morgen*).

Ce fut le lundi 11 janvier 1989 qu'on enregistra deux événements particulièrement intéressants. D'abord il y eut ce soir-là la première extension massive de témoignages en dehors de la région liégeoise. Depuis la région du Centre (La Louvière), jusqu'à Nivelles, puis vers Charleroi et Namur en longeant quasiment l'autoroute, des dizaines de témoins signalèrent un objet triangulaire de grandes dimensions qui évoluait à basse altitude, lentement et en silence.

Je considère que les observations enregistrées à cette date constituent (avec celles du 29 novembre précédent) les plus riches et les plus sérieuses que nous ayons pu accumuler durant cette vague. La cohérence des éléments recueillis, la parfaite chronologie enregistrée et surtout l'originalité de nombreux détails rapportés doivent être soulignées.

Ce fut aussi ce jour-là que, pour la première fois, l'hypothèse d'un survol de F-117 fut proposée pour expliquer les OVNI signalés. Les journaux du groupe *Vers l'Avenir*, en même temps qu'ils publiaient une longue interview du président de la SOBEPS ("Spécialiste du phénomène OVNI, Michel Bougard croit en une vie extraterrestre"), faisaient paraître un texte signé par Thierry Degives : "Avion secret, phénomène naturel, illusion : une explication rationnelle pour les OVNI ?". Le lendemain, c'était au tour de *La Dernière Heure* ("Un prototype révolutionnaire"), tandis que le jeudi 14 décembre, *La Meuse-La Lanterne* ("OVNIS = F 117 A ?") et *La Cité* ("Mystère: OVNI ou prototype dans le ciel belge ?") reprenaient l'information.

Mais revenons à l'hypothèse du F-117

C'est par l'intermédiaire d'un téléfax envoyé à différentes rédactions de journaux que M. André Dumoulin, attaché de recherche au

GRIP (alors appelé "Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix", mais aujourd'hui dénommé "Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité") faisait part de cette explication originale. Frédéric Van Vlodorp nous apprend à ce sujet (VV, 26-27) : "Il est significatif que ce fax soit parvenu le week-end au sein des rédactions. Deux raisons principales s'imposent pour justifier ce choix. D'une part, les journalistes sont moins nombreux au poste; leur travail sera donc facilité avec une besogne déjà mâchée. D'autre part, l'article a de bonnes chances de paraître le lundi, jour de grand tirage."

M. Dumoulin avait ainsi très bien manoeuvré : son texte fut largement repris et commenté. Voilà un non militaire mais néanmoins un véritable spécialiste en matière d'armement et de défense qui affirmait tout haut ce que l'Etat-major s'évertuait à nier : il existait des prototypes secrets et ceux-ci pouvaient survoler la Belgique sans que l'armée de l'air des USA ne juge bon d'en avertir le public ni même les autorités politico-militaires européennes. La nouvelle avait de quoi étonner, sinon inquiéter, même si certaines affirmations paraissaient quelque peu "inventées". Dans l'article du jeudi 14 décembre paru dans *La Meuse-La Lanterne* ("OVNIS = F 117 A ?"), c'était le secrétaire général du GRIP, Guy Vandecasteele, qui relançait l'hypothèse de l'avion furtif mais en nuancant ses propos : "D'autres détails en revanche me laissent plus sceptiques, le fait qu'il soit stationnaire, par exemple. Reste que l'on possède peu de détails sur cet appareil. Tout est donc possible."

Pardi ! L'ignorance a décidément bon dos. Ce n'est pas parce qu'on connaît mal certaines caractéristiques techniques d'un nouveau type d'appareil (par ailleurs bien conventionnel) qu'on peut extrapoler jusqu'à supposer qu'il révolutionne les règles les plus élémentaires de l'aéronautique, sinon de la physique.

On cherche l'explication tout azimuth. Chaque quotidien présente "son" spécialiste qui va tout interpréter, ou en tout cas qui va éclairer d'une lumière nouvelle les informations disponibles. Pour *La Nouvelle Gazette* du 16 décembre 1989, ce sera l'astronome René Dejaiffe ("L'IRM tente de trouver l'explication rationnelle") qui, après avoir parlé de Vénus (particulièrement éclatante à cette époque de l'année), choisit l'idée d'un ULM ultra-perfectionné pour expliquer ce que des centaines de témoins ont vu depuis une quinzaine de jours.

Ce même jeudi 14 décembre, et plus encore le lendemain, beaucoup d'articles alimentaient l'intérêt du public. Citons, en vrac : *La Libre Belgique* ("OVNI : le mystère ne cesse de s'épaissir", 144 lignes signées par D. Dejardin le 14.12); *La Nouvelle Gazette* ("Les radars ouvrent l'oeil. Ne prenez pas les gens pour des farfelus"; *La Cité* ("Mystère. OVNI ou prototype dans le ciel belge ?", 128 lignes); *La Dernière Heure* ("OVNIS dans le ciel belge. Des témoignages d'autres militaires"), 115 lignes signées par Gilbert Dupont le 14.12

et qui récidive le 15 par une longue interview du général Terrasson dirigeant la Force aérienne tactique ("Interrogé sur les OVNIS. Un avis très prudent du général Terrasson").

Notons également une page entière dans les quotidiens *Nord-Eclair* et *L'Echo du Centre* avec un dossier général sur le phénomène OVNI préparé par Yves Leterme.

Les hebdomadaires vont aussi entrer dans la danse. Philippe Rombaut signe un premier article dans *Le Vif-L'Express* du vendredi 15 décembre ("La saison des OVNI"). Il faut aussi souligner que ce fut dans la soirée du jeudi 14 décembre 1989 que les chaînes télévisées RTL-TVI et RTBF diffusèrent toutes deux un reportage sur la question, se livrant entre elles à une sorte de petite "guè-guerre médiatique". Voici comment Van Vlodorp évoque cet intéressant épisode de la médiatisation des événements OVNI (VV, 31-32) :

"(...) on constate encore les méfaits que peut provoquer une concurrence outrancière. Ce phénomène est apparu au niveau de la presse écrite. La situation est comparable pour les chaînes de télévision. Ainsi, deux journalistes, Charles Neuforge et Dominique Demoulin, de la chaîne privée RTL-TVI préparaient depuis plusieurs jours une émission "Enquête" consacrée à la vague. Avertie de ce projet, la chaîne publique RTBF décida de dribbler ses concurrents en diffusant une séquence dans le magazine "Autant Savoir", celui-ci débutant environ deux heures avant le magazine "Enquête". Bernard Wathelet, journaliste ertébéen, se chargea donc de prendre contact avec Lucien Clerebaut en vue de réaliser in-extremis une séquence pendant la journée du jeudi 14 décembre. Les téléspectateurs ont ainsi eu droit à deux émissions au cours de la même soirée."

Alors que les militaires continuaient de nier l'éventualité d'un survol de prototype étranger au-dessus de notre territoire, André Dumoulin envoya le 15 décembre 1989 un nouveau communiqué de presse. Seul *Le Jour-Le Courrier* en reprit quelques extraits le lendemain, samedi 16 décembre ("OVNI : la conjonction de plusieurs phénomènes pour le GRIP", 190 lignes). Ce même samedi, seule *La Nouvelle Gazette* publia un autre article sur le sujet des OVNI, avec, notamment, un démenti de la Force aérienne quant à l'éventualité d'un survol de la Belgique par un avion furtif.

Mais revenons un instant sur les nouveaux arguments du GRIP, et plus particulièrement sur la fin du fax envoyé par A. Dumoulin tel qu'il fut publié dans *Le Jour-Le Courrier* :

"A-t-on vraiment tout essayé pour déterminer la nature du phénomène en profitant de la capacité de détection directionnelle d'un AWACS ? La Force aérienne belge a-t-elle oui ou non tenté d'effectuer des interceptions par F-16 avec le soutien de Glons ? La Défense nationale est-elle vraiment certaine que l'allié le plus puissant de l'OTAN lui fournit toujours tous les renseignements militaires le concernant ? Tant que les réactions des responsables de la station

de Glons oscillent entre un silence poli ou des explications inconsistantes, l'explication militaire du phénomène OVNI demeurera la moins irréaliste, la moins surréaliste."

Comme le fait remarquer également Van Vlodorp, ces silences militaires, ou leurs démentis systématiques, associés à la persistance des observations, allaient créer un certain malaise parmi une partie du public. Dans *La Wallonie* du lundi 18 décembre 1989, Jean-Claude Urlich se demande : "A-t-on vraiment tout dit ?". Dans son article, il évoquait précisément l'attitude jusqu'ici passive des autorités officielles qui, selon lui, "constitue un terrain privilégié pour les marchands d'illusions qui font commerce de mystère et d'OVNI". Ce même article annonçait que la SOBEPS devait livrer ses premières conclusions ce même lundi 18 décembre.

C'est effectivement cette date que nous avons choisie pour réunir la presse et proposer une première synthèse de nos enquêtes sur le terrain. Il était temps de faire un point aussi objectif que possible sur ces événements que chacun commentait à sa manière, avec parfois une surenchère dans les hypothèses. Le climat était bien entendu très passionné et donc propice à des confusions diverses, ou à une certaine "panique" alimentée par l'hypothèse de survols non contrôlés. Dans la soirée du 16 décembre, une projection de laser à partir d'un dancing de Halen provoqua des dizaines d'appels téléphoniques aux polices de Diest, Hasselt et Houthalen. Avant que la police n'eut identifié la cause du phénomène, vers 23 h, la Force aérienne, elle aussi alertée, avait décidé de faire intervenir deux chasseurs F-16.

On sait que cette décision (sans doute trop rapide) fut sévèrement critiquée et qu'elle amena notamment le député socialiste Charles Janssens à interpeller le ministre de la Défense nationale, Guy Coëme (également du PS), le 21 décembre 1989 sur cette "multiplication des objets volants non identifiés". L'interpellation de M. Janssens était significative de l'état d'esprit de ces jours-là, avec un mélange d'observations multiples et convaincantes, et d'explications tout aussi variées et finalement peu satisfaisantes. Alors que M. Janssens demandait : "Qu'a-t-on fait pour tirer cela au clair ?", le ministre Coëme répondait : "Je ne peux vous dire exactement ce que sont ces OVNI. Mais je puis écarter un certain nombre d'hypothèses : il ne s'agit pas d'AWACS; il ne s'agit pas d'avions furtifs F-117; il ne peut s'agir d'engins militaires téléguidés, ni d'ULM".

En bref, le mystère était toujours aussi épais, et les OVNI restaient bien des objets volants restant à identifier. Quelques heures avant cette interpellation (elle eut lieu le 21 décembre 1989 devant la Chambre des Députés), plusieurs journaux avaient publié le fameux démenti de l'ambassade des Etats-Unis à Bruxelles; ainsi *Le Soir* ("Vos OVNIS ne sont pas nos F-117, disent les Américains", 125 lignes). La nouvelle sera reprise le lendemain, 22 décembre, par la plupart des autres quotidiens.

Je reviens à la date du mardi 19 décembre où, bien sûr, la presse s'était largement fait l'écho de notre conférence de la veille. En vrac, quelques titres significatifs : dans *Le Soir* ("OVNIS : des engins étranges qui ne cherchent pas à se dissimuler", 230 lignes par Marc Metdepennigen); dans *Nord-Eclair* ("OVNI : toujours non identifié...", 314 lignes par Yves Leterme); dans *La Meuse-La Lanterne* ("Réunis hier à Bruxelles : ceux qui ont vu des OVNIS. Ce ne sont pas des engins extraterrestres, déclarent les responsables de la SOBEPS (...)", 200 lignes signées G.D.); dans les journaux du groupe *Vers l'Avenir* ("Scientifiques et militaires s'interrogent : le mystère des OVNI reste entier !", 186 lignes par Thierry Degives).

A partir de la fin de cette troisième semaine de décembre 1989, à la veille d'entamer la traditionnelle "trêve des confiseurs" des fêtes de fin d'année, les journalistes vont se faire plus discrets en matière d'OVNI. Signalons quand même un troisième (et dernier) article proposé par André Dumoulin dans *La Wallonie* du samedi 23 décembre ("Hypothèse la plus probable pour les OVNI ? Des avions militaires du dernier cri", 225 lignes, suivi d'un autre texte, "Caractéristiques du F-117 furtif", 135 lignes). Le chercheur du GRIP annonce là que dans l'état actuel des informations, on ne peut rien dire de plus et que le GRIP se retire donc du débat.

Un seul (court) article est publié le lendemain de la Noël : il évoque une conférence sur les OVNI qui s'est tenue à Verviers (*Le Jour*). Un autre compte rendu de cette conférence présentée par M. Laurent d'Alès avec un débat animé par les responsables de la SOBEPS fut publié par *Le Soir* le lendemain, 27 décembre ("Les OVNIS, stars verviétoises de la fin de la décennie", 145 lignes d'un dernier article de Daniel Conraads). Les 28 et 29 décembre, seuls des journaux hennuyers publièrent des articles sur le sujet avec, par exemple, dans *La Nouvelle Gazette*, une interview réalisée par Michel Empein ("OVNI : il faut témoigner nous dit le président de la SOBEPS", 150 lignes). Cet article (publié le 29 décembre) avait été précédé, la veille, par un texte de 150 lignes intitulé "OVNI : de nouvelles apparitions dans le Centre".

Pour achever cette année 1989 et ce que j'ai appelé la deuxième phase de la vague, il convient de rappeler que le soir du 31 décembre 1989, à quelques heures d'entamer le réveillon de la St-Sylvestre, la RTBF consacra un reportage sur les OVNI dans l'édition de 19 h 30 du "Journal télévisé". L'explication de ce soudain regain d'intérêt est bien connu : deux scripts de la rédaction venaient de faire une observation inexplicable. Comme le souligne pertinemment Frédéric Van Vlodorp, "l'intérêt d'un journaliste pour tel ou tel sujet s'explique de temps en temps pour des raisons inconnues du grand public." (VV, 40).

Cette subjectivité dans la sélection des articles ou des reportages est patente dans les milieux journalistiques et doit nous faire prendre conscience des risques réels d'une certaine "mésinforma-

tion" (pardon pour le néologisme !), d'une désinformation ou d'une surinformation. Le rôle de la presse est donc crucial, même s'il est difficile d'appréhender son poids réel dans la genèse des opinions, d'une rumeur, ou plus simplement, dans la volonté de témoigner des personnes impliquées dans une observation de type OVNI.

Evaluation du rôle de la presse dans le premier mois de la vague (décembre 1989)

Le tableau 1 (les tableaux 1 et 4 à 19 sont rassemblés aux pages 361 à 377) va nous permettre de comparer l'ampleur des témoignages recueillis avec le nombre de cas effectivement signalés et le volume d'information disponible au même moment. Encore une fois, qu'il soit bien clair que la (brève) analyse ici proposée ne peut pas être exhaustive. Sa pertinence réside surtout dans le matériel présenté qui doit permettre d'ouvrir d'autres pistes de réflexion.

Force est de constater que le parallélisme que certains croyaient reconnaître entre l'ampleur médiatique et le développement de la vague de témoignages n'apparaît pas très clairement dans les données relatives à ce mois de décembre 1989. Voyons cela plus en détail en se limitant à quelques exemples précis.

Ainsi, s'il existe bien une telle corrélation entre les informations publiées et le nombre d'appels durant la semaine du 11 au 15 décembre, durant le même laps de temps, le nombre de cas effectivement recensés fut plutôt moyen. Les appels concernaient donc des observations plus anciennes (notamment celles de la soirée du 11.12.1989) et le parallélisme constaté correspond seulement à une bonne information du public. En d'autres termes, à la suite d'une diffusion large de la problématique OVNI, les témoins furent nombreux à se manifester pour signaler un événement antérieur. L'effet de rumeur aurait plutôt entraîné des méprises strictement contemporaines de la publication massive d'informations sur les OVNI.

La journée du 19 décembre confirme ce point de vue. Il y eut ce jour-là beaucoup d'articles dans une multitude de journaux (c'était le lendemain de notre conférence de presse) : cette information massive déclencha un accroissement sensible des appels à notre bureau mais, une fois de plus, ceux-ci signalaient majoritairement des observations antérieures, voire remontant au début du mois.

On retrouve dans la semaine du 24 au 31 décembre 1989 des caractéristiques assez semblables. Alors que la presse devenait de plus en plus discrète quant aux OVNI, on enregistra une brusque poussée d'observations dans la soirée du 24. Ces observations ne furent cependant signalées que dans les jours qui suivirent, alors que la presse restait toujours très silencieuse à propos des OVNI.

A la vue du tableau 1, je propose l'interprétation suivante :

1. La mise en évidence de jours où se sont produites des observations à la fois nombreuses et cohérentes (dans la chronologie des faits et les descriptions rapportées) :

- entre le 29 novembre et le 4 décembre
- le 11 décembre
- les 17 et 18 décembre
- les 21 et 22 décembre
- le 24 décembre

2. La presse, à l'exception du début de la vague, a publié ses articles plus en liaison avec le débat ouvert sur la problématique OVNI, qu'en fonction des témoignages signalés ou des observations effectivement repérées.

3. Le rapport d'une observation est très vraisemblablement lié à l'évolution médiatique : un témoin informé sait où témoigner, et découvrant le récit d'autres témoins, il se risque davantage à raconter lui aussi ce qu'il a vécu.

4. L'influence géographique de la couverture médiatique en liaison avec les lieux de témoignages est plus difficile à cerner à ce stade-ci de la présentation. Il est bien connu qu'à la limite, la Belgique n'est qu'un "gros village" où la diffusion de l'information est très rapide. Les tableaux 1 et 2 présentent des informations sur le volume des articles publiés selon les divers quotidiens ou mensuels. Quant au tableau 3, il propose le détail des principales publications en fonction d'une certaine localisation.

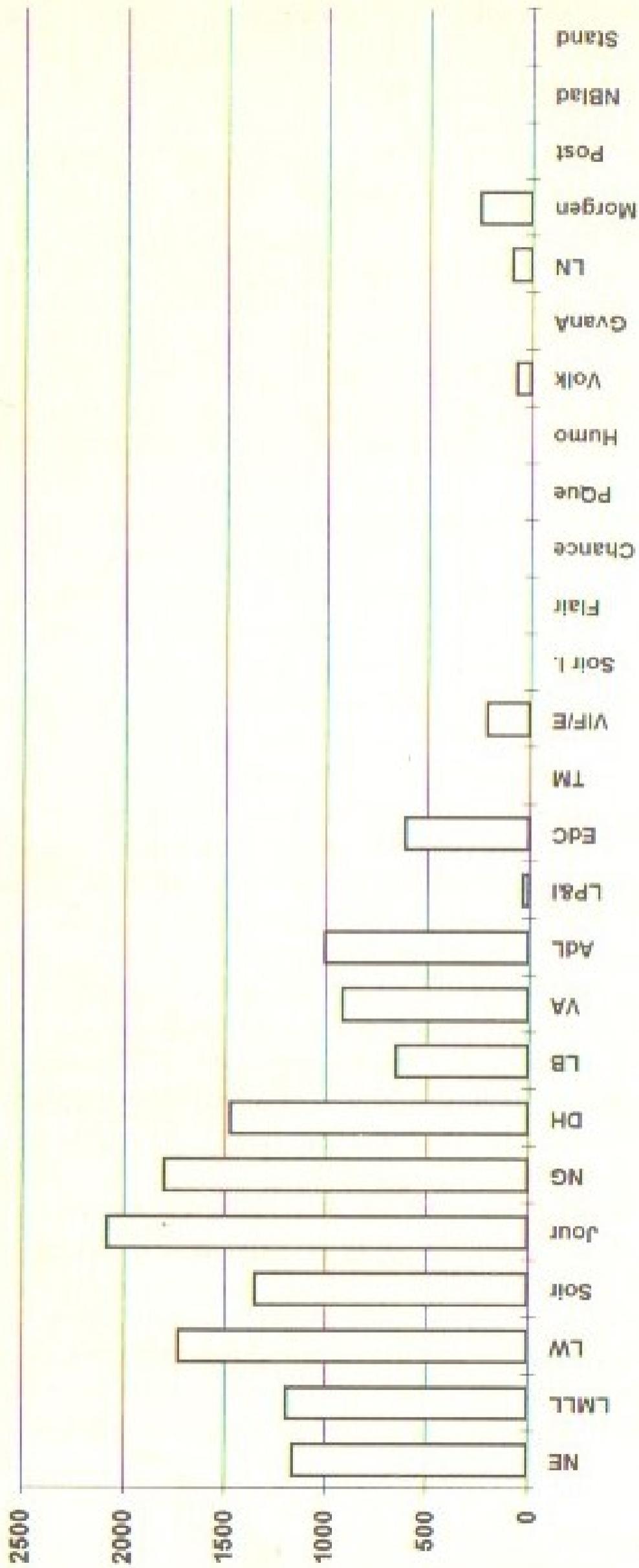
Jusqu'au 8 décembre 1989, les cas OVNI se sont concentrés sur le triangle formé par l'axe Liège-Verviers-Eupen, la Meuse et les frontières avec les Pays-Bas et l'Allemagne. Le 11 décembre 1989, il y eut la première véritable incursion en dehors de cette zone (survol du sud du Brabant wallon et du nord du Hainaut, en suivant l'axe autoroutier La Louvière-Charleroi-Namur. A partir du 18 décembre, on trouve des cas dans l'ouest du Hainaut (région de Tournai), les observations du 24 décembre 1989 s'étendant du Tournaisis jusqu'en Ardenne en passant par le Brabant wallon.

Certains feront remarquer que le début des observations dans l'ouest du Hainaut a suivi de trois jours la publication d'un très long dossier sur les OVNI dans *Nord-Eclair*, et de 24 heures, plusieurs articles publiés dans *La Nouvelle Gazette*, autre quotidien fortement implanté en région hennuyère.

On peut aussi noter que les cas du lundi 11 décembre furent précédés par la publication de nombreux articles dans les éditions du week-end (samedi 9 décembre) de la plupart des journaux francophones. A contrario, les mêmes quotidiens publièrent autant de matériel le vendredi 15 décembre sans que cela ne déclenche un surcroît de témoignages dans les heures qui suivirent.

Tous ces éléments doivent donc être appréciés avec à la fois beaucoup de prudence et énormément de rigueur. L'approche proposée ici n'est ainsi qu'une esquisse d'un traitement plus complet que des sociologues ou des spécialistes en communication pourraient entamer. D'autre part, les quelques propositions faites ci-dessus ne concernent que le mois de décembre 1989. Nous verrons ci-

Décembre 1989



NE : Nord-Eclair
 LMLL : La Meuse la Lanterne
 LW : La Wallonie

Soir : Le Soir
 Jour : Le Jour/Le Rappel
 NG : La Nouvelle Gazette

DH : La Dernière Heure
 LB : La Libre Belgique
 VA : Vers l'Avenir

AdL : L'avenir du Lux.
 LP&I : Le Peuple&Indép.
 EdC : l'Echo du Centre

TM : Télé-Moustique
 Vf/E : Le Vif l'Express
 Soir I. : Soir Illustré

PQue : Parce Que
 Volk : Het Volk
 GvnaA : Gazet van Antwerpen

LN : Het Laatste Nieuws
 NBlad : Nieuwsblad
 Stand : Standard

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
DECEMBRE 1989																														
Nord-Eclair									92					400				314	68		72							215		
La Nouvelle Gazette	28				56			158			75	202	235	62	190			57	165	14						82	203	150		
Le Jour-Le Courrier-Le Rappel	265	190		105	125		135	117	473		18				253	43	186				213							120		
La Wallonie	140			130			132	175	15		28					250	270			42	188	360								
La Meuse-La Lanterne	33	98		50				175			258	70	204	62			18	203			15								16	
Le Soir	170	46		145	95		275		114				7					230		125										
La Dernière Heure	12			136				189			284	170	217	218			18	180			50									
La Libre Belgique	75	75	136					27					144						65		132									
Vers l'Avenir/L'Avenir du Lux.	265	190		118	53	58	52		125									186												

après que d'autres structures ou caractéristiques apparaissent quand on examine des chiffres analogues pour la suite de la vague à partir du mois de janvier 1990.

De la fin de l'hiver aux premiers jours du printemps

Dans la première partie de cette étude, nous avons examiné les premiers événements de la vague belge jusqu'à la fin de décembre 1989 en précisant d'emblée la portée et les limites de ce travail. Je rappelle donc qu'il s'agit avant tout de proposer un ensemble de données originales sur la vague belge, plus particulièrement d'examiner la manière dont les témoignages nous sont parvenus (appels téléphoniques, courrier) par rapport au moment où ils se seraient effectivement produits, et de comparer cette information à la diffusion des événements dans les médias, plus précisément au travers de la presse quotidienne. Il appartiendra à d'autres d'analyser plus finement les données présentées ici, mon travail se limitant à quelques commentaires sur les principales caractéristiques qui se dégagent des faits recueillis.

Les premiers jours de janvier 1990 furent plutôt calmes, ni appels nombreux, ni observations cruciales. La presse elle-même resta discrète. Il faut malgré tout signaler que quelques hebdomadaires prirent alors le relais de la presse quotidienne. *Humo* en Flandre (les 4 et 11 janvier), mais surtout *Télé-Moustique* (les 12 et 19 janvier) publièrent de longs articles de synthèse sur les événements de novembre-décembre 1989. Dans *Télé-Moustique*, le journaliste Yves Rasir s'en prenait à l'attitude des milieux militaires qui, soit jouaient à l'autruche pour oublier d'évoquer les fameux échos radar inconnus (ceux enregistrés au tout début de décembre 1989), soit, jouaient aux faux naïfs en feignant tout ignorer alors qu'ils avaient la clé du mystère.

Ces articles, pourtant largement diffusés, n'eurent aucune incidence sur le taux d'appels reçus à la SOBEPS ni sur le nombre d'observations recensées. Dans le tableau 4, on remarque que les pics correspondant à des appels plus nombreux sont situés les 11/12, 17 et 21/22 janvier et qu'ils sont bien séparés des pointes relatives aux publications (du 11 au 14, et le 19 janvier). La corrélation presse-témoignages est donc ici totalement négative.

A partir de la dernière semaine de janvier jusqu'à la fin de la première semaine de février 1990, il y eut excessivement peu d'informations sur les OVNI dans la presse : à peine une soixantaine de lignes publiées en quinze jours. Et là l'impact médiatique s'est fait sentir. Ce silence de la presse fut associé à celui de notre téléphone : à peine, en moyenne, un appel quotidien. Et cela nous inquiéta beaucoup à l'époque. Nous avons effectivement l'impression que plusieurs témoins hésitaient à se manifester, parce qu'ils croyaient être les victimes de confusions avec des avions plus ou moins secrets, ou parce qu'ils pensaient qu'un témoignage supplé-

mentaire n'apporterait rien de plus à notre dossier. Pour nous, au contraire, rien n'était résolu et nous voulions réunir un maximum de témoignages pour préciser la nature du phénomène observé. D'autre part, comme quelques cas continuaient de nous parvenir alors que les médias restaient silencieux, nous craignons que le grand public ait alors pu croire que la vague était terminée et classée, ce qui n'était bien évidemment pas le cas.

Au début de la semaine du 5 au 10 février 1990, nous avons alors décidé de relancer quelques journalistes par un communiqué de presse. Ainsi que le fait remarquer Frédéric Van Vlodorp dans son étude sur la diffusion de l'information durant cette vague, les OVNI sans la presse, c'est une maladie dont la SOBEPS avait déjà beaucoup souffert par le passé (VV, 42-43). Nous ne pouvions pas imaginer qu'une chape de silence allait retomber sur une énigme toujours non résolue. C'était donc bien là l'objectif majeur de notre communiqué : rappeler les événements essentiels de décembre 1989, l'absence d'explication crédible à leur sujet, et la persistance d'observations étranges jusqu'à ce jour.

Plusieurs journaux, les 8 et 9 février 1990 reprirent ce communiqué : *Le Soir* ("Les OVNIS, oubliés ?"), *La Meuse-La Lanterne* ("Les OVNI refont parler d'eux dans le ciel verviétois. Perplexité des enquêteurs de la SOBEPS", édition du 8 février, et dans celle du 9, "Les OVNIS ne nous quittent plus !"). Cette courte poussée médiatique ne concerna cependant que quelques quotidiens et jusqu'à la fin du mois de février, la presse resta dans l'ensemble plus que discrète sur le sujet (les articles signalés les 14 et 16 février ont tous été publiés en Flandre).

L'examen du tableau 5 qui présente la quantité d'appels et de cas signalés durant la même période fait ici clairement apparaître l'absence de rapport direct entre une information entretenue, soi-disant, la rumeur et l'observation effective de phénomènes aériens insolites. Dans ce laps de plusieurs jours, malgré la "relance" via la presse, cela ne déclencha aucun témoignage particulier. Par contre, malgré le silence des médias, il y eut des cas intéressants du 17 au 19 février (ils nous furent signalés le 19), du 20 au 22 (avec beaucoup d'appels téléphoniques du 22 au 24 février), le 28 (observations signalées le soir-même).

Ces nouveaux événements amplifièrent notre crainte de perdre une bonne partie des informations que certains témoins gardaient pour eux : l'essentielle récolte de tous les témoignages devenait urgente. Moins d'un mois après notre communiqué de relance, nous lançons un nouvel appel à témoins. Nous étions étonnés par la subite apathie des médias alors qu'il restait tant à faire, que le mystère subsistait et que nos moyens pour traiter le problème restaient ridiculement faibles.

Ce communiqué connut peu de succès. Seuls deux quotidiens le publièrent : *La Meuse-La Lanterne* le 5 mars et *Nord Eclair* le 9

mars. Pour Van Vlodorp (VV, 44), cet échec était sans doute dû à une erreur de jugement de notre part :

"Au fil du temps, certains journalistes se sont rendus compte qu'au travers de leurs articles, les responsables de la SOBEPS organisaient une véritable campagne de promotion en faveur de leur association. On comprend très bien que la SOBEPS avait besoin de moyens financiers et humains supplémentaires. Mais n'eut-il pas été plus judicieux de faire savoir ce besoin dans le flot de déclarations d'ordre plus général ? Il est permis de supposer que certains journalistes auraient monté en épingle cet appel, ne fut-ce que parce qu'il s'agissait enfin d'un élément neuf dans ce dossier. De toute façon, cette demande serait passée plus "naturellement" et aurait choqué moins de monde."

Ainsi on peut penser que la presse n'aurait vu dans notre appel qu'une façon maladroite et en tout cas déplacée de faire de la publicité pour la SOBEPS et alimenter nos caisses. En tout cas cet échec nous incita à changer de stratégie, car de toute manière, il fallait agir. C'est ainsi qu'est née l'idée d'organiser un week-end de "chasse à l'OVNI" (pour reprendre l'expression consacrée) avec la collaboration de nos enquêteurs et, si possible, celle du public.

Il nous fallut donc à nouveau contacter la presse afin qu'elle puisse annoncer cette "traque" à l'OVNI. Dans leurs éditions des vendredi 16 et samedi 17 mars 1990, la plupart des grands quotidiens belges évoquèrent ce week-end d'observation systématique (ainsi : *Le Soir* ("Deux journées de chasse aux OVNI"); *La Dernière Heure* ("La SOBEPS chasse l'OVNI"); *Vers l'Avenir* ("Que faire ce week-end ? Traquer l'OVNI !"); *La Libre Belgique* ("OVNI. Week-end d'observation"); etc.).

Dans le diagramme relatif aux données statistiques pour ce mois de mars 1990 (voir tableau 6), on note un volume d'appels téléphoniques particulièrement élevé entre le 15 et le 18 mars. Ce pic correspond à la mise en place de notre week-end d'observation. Durant le même laps de temps, il faut noter qu'on a enregistré très peu de cas. Cela signifie clairement que la quasi-totalité des témoignages reçus alors correspondaient à des confusions ou autres méprises. Seules quelques observations intéressantes restent consignées pour le samedi 17 et le dimanche 18 mars. Et parmi celles-ci, un témoignage qui allait faire du bruit et relancer de manière inattendue le dossier : celui de notre collaborateur Léon Brenig.

Dans les jours qui suivirent, plusieurs quotidiens (mais surtout *La Dernière Heure*, à l'initiative du journaliste Gilbert Dupont) évoquèrent l'affaire : "Ce physicien est un témoin crédible" (*La Dernière Heure*, édition du 21 mars 1990); "Liège : un OVNI pour la SOBEPS ?" (*Le Soir*, édition du 20 mars). Cette relance médiatique dans la semaine du lundi 19 mars au samedi 24 mars n'allait cependant pas s'accompagner d'une brusque poussée de témoignages. Notons encore que cette semaine s'acheva avec, en point d'orgue,

l'émission "Contrepoint" sur RTL-TVI le dimanche 25 mars 1990.

Durant les dix derniers jours de ce mois de mars, dans les rares articles qui furent publiés, il y avait une sorte de leitmotiv : si l'armée (et en particulier la Force aérienne) sait quelque chose, qu'elle le dise, et si elle ne sait rien, qu'elle se décide à réfléchir sur ces étranges objets volants qui persistaient à ne pas se laisser identifier. La presse relayait donc enfin notre demande et la balle était ainsi clairement dans le camp des militaires. Cependant, ces derniers rechignaient à agir et continuaient à rester (apparemment) sourds à ces appels.

C'est alors qu'eut lieu la "folle nuit des F-16" comme certains l'ont appelée. Un événement majeur qui allait enfin amener une décision chez les responsables de la Force aérienne : une collaboration plus étroite avec la SOBEPS et un soutien logistique à sa quête d'informations. Malgré ce branle-bas tant chez les militaires que chez les collaborateurs de la SOBEPS, rien ne transpara vraiment dans la presse. Seul le quotidien bruxellois *La Dernière Heure* (Gilbert Dupont restant sur le qui-vive) évoquera l'affaire entre le lundi 2 et le samedi 7 avril, surtout au travers de ce qu'on dénommera par après le "film Alfarano".

Cette relative discrétion médiatique est associée à très peu d'appels téléphoniques et les cas répertoriés sont peu nombreux (voir tableau 7). On se rappellera que ce fut durant cette semaine que les militaires, par l'intermédiaire du colonel W. De Brouwer, rencontrèrent les responsables de la SOBEPS pour les aider à organiser un nouveau week-end d'observation systématique. Cette fois la Force aérienne apportait son appui en matériel et moyens de communication, et on pouvait espérer dépasser les médiocres résultats de la première organisation du mois de mars. Une date fut choisie : ce serait le week-end de Pâques, entre le vendredi 13 avril et le lundi 16 avril 1990.

L'opération "Identification OVNI"

Pour annoncer cette fabuleuse nouvelle, nous avons invité la presse le lundi 9 avril 1990 dans les locaux de la SOBEPS. Dès le lendemain, mardi 10 avril, la quasi-totalité des quotidiens belges d'expression française publiaient l'information. A partir du vendredi 13 jusqu'au week-end suivant (21/22 avril), la presse allait se faire l'écho de ces journées exceptionnelles à plus d'un titre.

Les journalistes avaient souvent convié la population à signaler les éventuelles observations. Dès la sortie des journaux, cette invitation provoqua une recrudescence importante des appels téléphoniques pour nous faire part de divers témoignages. La fièvre s'affaiblit quelque peu jusqu'au 13 avril. Il faut noter que le nombre de cas effectivement enregistrés aux mêmes dates (c'est-à-dire des événements réellement significatifs et non des méprises ou canulars) est au contraire assez restreint (tableau 7). L'examen des cassettes ré-

vèle d'ailleurs que bon nombre des correspondants évoquent effectivement des cas anciens (et en tout cas antérieurs au 10 avril 1990). L'appel portait donc ses fruits sans provoquer une contagion regrettable : nous avons enfin accès à des cas de la première partie de l'année (voire plus anciens) nous permettant de mettre en évidence la permanence de la vague d'OVNI au-dessus de la Belgique.

A partir du 13 avril (début du week-end à Bierset) jusqu'au mardi 17 avril, il y eut une véritable surenchère médiatique (surtout en radio et TV) pour couvrir "l'événement", la fameuse opération "Identification OVNI". Cette surmédiatisation a déjà été largement évoquée et discutée (voir notamment *Vague d'OVNI sur la Belgique*, pp. 190-202). Elle a conduit à une sorte de psychodrame pour certains ("E-T es-tu là ?"), avec une atmosphère équivoque faite d'un mélange de kermesse et d'expérience scientifique sans précédent. Plusieurs journalistes ont très bien rendu compte de cet état d'esprit qui frôlait parfois l'hystérie ou la psychose collective chez certains spectateurs, et qui amena les médias à parler d'une véritable "OVNImania".

Il faut dire que certains titres de la presse du vendredi 13 avril 1990 invitaient à cette folle chasse à l'extraterrestre : *Nord Eclair* ("Chasse ouverte aux OVNI"); *La Nouvelle Gazette* ("La chasse à l'OVNI est ouverte. La Force aérienne est prête à intervenir"); *La Lanterne* ("Un week-end le nez en l'air !"); *Le Parisien*, de Paris ("Les Belges mobilisés pour chasser l'OVNI").

Dans les éditions du mardi 17 avril 1990, les journalistes essayaient de prendre un peu de recul par rapport à l'ambiance quelque peu surexcitée du week-end : *La Libre Belgique* ("Bilan troublant pour un week-end de traque"); *La Wallonie* ("OVNI... quand tu nous tiens !"); *La Dernière Heure* ("La traque des OVNI. Des témoignages mais aucune preuve", et "Malgré quatre nuits d'observation, le mystère OVNI toujours pas éclairci"); *La Lanterne* ("L'OVNI n'a pas encore livré son mystère"); *Nord Eclair* ("Chasse aux OVNI : espoir déçu"). Notons aussi que la plupart des quotidiens d'expression flamande évoquèrent le sujet dans leur édition du mardi 17 avril. Les articles du *Morgen*, *Gazet van Antwerpen*, *Nieuwsblad*, *De Standaard*, *Het Volk* et *Het Laatste Nieuws* représentant d'ailleurs, en volume de matière publiée, 41 % du total des articles ayant paru sur le sujet des OVNI en Belgique à cette date.

A partir du vendredi 20 avril, l'intérêt des journalistes pour le sujet des OVNI allait à nouveau dégringoler. Van Vlodorp analyse ainsi la chute de cet engouement médiatique (VV, 54) :

"On pourrait dire que ce week-end pascal a constitué un tournant au niveau médiatique. Beaucoup de gens ont le sentiment que tous les moyens déployés n'ont pas servi à grand chose. Par ailleurs, l'attente voire l'impatience ont été insoutenables dans les jours précédents le week-end. Or, cette demande n'a guère été satisfaite, de sorte qu'une bonne partie du public a certainement été déçue. Après l'indigestion médiatique qui a finalement apporté peu

d'éléments neufs, il est compréhensible que les médias se soient montrés plus discrets. Ce week-end pascal a probablement été néfaste pour les journalistes. Jusqu'alors, le public rêvait les yeux ouverts et il était facile de vendre de l'OVNI. A l'issue de ce week-end, les gens se sont brutalement réveillés et les espoirs les plus fous se sont amenuisés. L'aspect passionnel du phénomène a fortement diminué, de sorte que l'intérêt du public est retombé même si l'énigme reste entière. Bref, on a peut-être trop attendu de ce week-end, comme si la solution (extraterrestre ?) allait être apportée."

Voilà une analyse pertinente que nous partageons pour l'essentiel. Même si nous devons nuancer les espoirs que nous formions à ce moment-là. Les responsables de la SOBEPS n'ont jamais cru qu'on allait ramener un OVNI, ni même recueillir quelques informations définitives quant à l'identité de ces OVNI.

Durant les derniers jours du mois d'avril 1990, un seul journaliste persista à rompre le silence sur la question de ces OVNI : Gilbert Dupont. Dans les colonnes de *La Dernière Heure*, il va régulièrement interpellier les militaires de la Force aérienne pour qu'ils dévoilent enfin les informations relatives à l'intervention des F-16 dans la nuit du 30 au 31 mars précédent. Nous verrons plus tard que cette pression médiatique, bien qu'isolée, finira par porter ses fruits.

L'examen des données statistiques relatives à ce mois d'avril fait apparaître quelques renseignements intéressants (tableau 7). Si on ne doit pas s'inquiéter de l'absence d'appels téléphoniques entre le 14 et le 16 avril (les bureaux bruxellois de la SOBEPS étaient fermés et le répondeur-enregistreur déconnecté), on peut par contre remarquer le flux de ces appels dès la remise en marche du système : jusqu'au 20 avril, 73 appels relatifs à des témoignages allaient être répertoriés. On peut constater que durant la même période, à peine 20 cas ont été effectivement conservés dans nos dossiers. Cette proportion est encore plus remarquable si on se limite aux journées post-Bierset des 19 et 20 avril : un seul cas digne d'être retenu pour 34 appels.

Il y eut donc un prolongement significatif à l'effet de rumeur et de psychose qui amena plusieurs de nos correspondants à nous décrire longuement, par exemple, l'effet d'irisation de certaines étoiles dans le ciel de printemps en imaginant qu'il aurait pu s'agir d'un OVNI en train d'émettre des faisceaux lumineux colorés.

A l'inverse, on enregistra peu d'appels pour la nuit du 22 au 23 avril 1990 proportionnellement à l'ampleur des événements qui semblent s'être déroulés ce soir-là. En fait, il faut préciser que notre ligne téléphonique resta occupée des dizaines de minutes par des témoins (dont des gendarmes) qui nous détaillaient ce qu'ils étaient en train de voir (lire à ce propos les pages 208 à 211 dans *Vague d'OVNI sur la Belgique*).

Une autre remarque à faire à partir de l'examen des différentes phases de la vague, c'est qu'on peut discerner plusieurs types de

témoignages. Il y a d'abord ce qu'on peut appeler le *témoignage spontané*. Dès son observation le témoin souhaite partager son expérience afin de comprendre ce qu'il a vu; de telles personnes prennent alors rapidement contact soit avec la SOBEPS, soit avec la presse ou la gendarmerie. Il y a aussi le *témoignage stimulé* : le témoin ignore où aller raconter son histoire, ou bien il trouve cela inutile, ou bien encore il craint de le faire par peur du ridicule. Si une certaine médiatisation se met en place, de telles personnes peuvent prendre confiance (ou recevoir l'information désirée) et venir témoigner. Une telle stimulation des témoignages a des effets positifs (on a accès à plus de témoignages, même relatifs à des observations anciennes), mais aussi négatifs (il y a inévitablement une augmentation du nombre des méprises par un certain effet de rumeur).

Dans ce qui va suivre, nous allons maintenant examiner l'évolution de ces rapports OVNI/médias à partir du mois de mai 1990 jusqu'à la fin de l'année autour des péripéties qui accompagnèrent la révélation de certaines informations sur les enregistrements d'échos radar non identifiés par les F-16 de la Force aérienne belge.

Mai 1990 : l'embellie des OVNI

Au début de ce mois de mai 1990, l'examen du graphique correspondant (tableau 8) met en lumière une caractéristique assez originale depuis le début de la vague (si on excepte les premiers jours de celle-ci). En effet, alors que le silence des médias était quasiment total et que le nombre des appels était resté très faible entre le 21 avril et la fin de ce mois, une brusque augmentation d'appels téléphoniques allait être enregistrée entre le 1er et le 5 mai 1990. Et dans cette phase, les témoignages concernaient à chaque fois des événements décrits "en temps réel", nos correspondants appelant en cours d'observation ou à peine quelques minutes plus tard.

Certains journaux ne se sont fait l'écho de ces témoignages qu'à partir des 3 et 5 mai, et de manière particulièrement discrète. Il faut d'ailleurs remarquer que toute la presse est alors très peu active en ce qui concerne le phénomène OVNI. Parmi les publications de la première quinzaine du mois, épinglons l'article du magazine français *VSD* ("Et si l'OVNI belge était le F-117 américain?"), dans lequel Hervé Gallet relançait l'hypothèse de l'avion-espion, alors que cette explication avait été plusieurs fois démentie et qu'elle était contredite, notamment, par divers éléments signalés par les témoins rapprochés. *Le Monde*, dans son édition du 9 mai 1990 publia un article de Jean-François Augereau ("Les visiteurs du ciel") particulièrement mal informé à propos de la vague belge.

Avec ce texte bourré d'avis de divers "experts", on se rend compte de l'importance que peut revêtir un journaliste dans la propagation d'une rumeur. Car on peut aussi parler de rumeur, quand il s'agit de dénigrer quelque chose a priori et de manière particulièrement légère, ou d'affirmer qu'on a l'explication définitive (le F-117

encore à cette époque). Yves Rasir s'en prenait aussi à ces réactions de la presse vis-à-vis des événements ("OVNIMANIA et médias") dans le n° 3353 de *Télé-Moustique* (4 mai 1990). Tous ceux qui n'auraient pris connaissance que de tels articles ne peuvent avoir qu'une vue déformée de l'affaire et croire à une nouvelle "histoire belge". C'est cela aussi la désinformation.

Le week-end des 19 et 20 mai, et aussi le lundi 21 mai, les principaux quotidiens belges évoquèrent (brièvement) les échos radar dont la Force aérienne gardait jalousement le secret : *Le Soir* ("Les phénomènes bizarres de la Défense nationale"); *La Dernière Heure* ("Bruxelles : OVNI repérés par des radars"); *La Libre Belgique* ("Les radars confirment l'existence des OVNI". Les journalistes belges font aussi allusion à la désinformation que les militaires semblaient vouloir utiliser.

En ce qui concerne les observations, et plus précisément leur rapport avec les médias, il est à remarquer que ce mois de mai 1990 ne met en évidence aucune corrélation, bien au contraire. Les cas du début du mois étaient complètement indépendants de ce qui se trouvait dans la presse à ce moment-là; il en est de même pour une seconde "bouffée" de témoignages et d'appels téléphoniques entre le 25 et le 28 mai.

Le début du mois de juin allait être marqué par plusieurs faits intéressants. Dès le début du mois, la presse périodique française enfonçait le clou de l'hypothèse avion-espion, avec, en particulier le fameux dossier du n° 873 de *Science & Vie* ("L'OVNI c'est lui !"). Cet article restera un bel exemple de désinformation au premier degré : un titre accrocheur relatif à des OVNI qui sont quasiment absents de l'article, et une explication qui se voulait définitive, mais qui ne conduisait qu'à une vague question dans un petit paragraphe du texte. Un procédé typique des journaux à sensation, mais combien indigne d'une revue à prétention scientifique.

Entretemps, le "rapport" de la Force aérienne avait fini par être apporté à la SOBEPS. Daté du 31 mai 1990, il nous était parvenu dans la journée du mercredi 6 juin, rédigé en néerlandais. Après en avoir fait une traduction rapide, nous le faisons parvenir sous forme de communiqué à toute la presse belge dès le vendredi 8 juin. Dans leurs éditions du week-end (9 et 10 juin), la plupart des quotidiens publiaient l'information, sans guère de commentaires. Assez curieusement, certains journaux qui avaient réclamé une prise de position des militaires quelques jours plus tôt (*Le Soir* et *La Libre Belgique*) restèrent cette fois absolument muets à propos de la divulgation de ce rapport.

Il ressortait de ce document, que rien n'avait été expliqué et que les phénomènes repérés dans la nuit du 30 au 31 mars 1990 restaient à identifier. C'est dans ce sens que plusieurs journalistes continuèrent de travailler jusqu'à la fin du mois, jusqu'au coup d'éclat de *Paris-Match*. Dans son numéro sorti en librairie le jeudi 28

juin, l'hebdomadaire français publiait en exclusivité des photos extraites de la bande vidéo des enregistrements radar. Les circonstances de cette publication ont déjà été expliquées (voir *Vague d'OVNI sur la Belgique*, pp. 230-232). Ce rebondissement médiatique allait déclencher de vives réactions parmi les journalistes belges. Ceux-ci, à juste titre, étaient vexés d'avoir été privés d'une exclusivité qu'ils étaient en droit de réclamer. Il y eut alors une pression très forte de la part de la presse.

Van Vlodorp écrit à ce propos (VV, 60) : "Les journalistes belges font le forcing auprès des militaires pour obtenir davantage d'informations. Les autorités militaires sont contraintes de parler si elles désirent rester maîtres de la situation, d'autant qu'un courant hostile se développe. De nombreux journalistes sont mécontents de la tournure des événements. L'armée est de plus en plus suspectée de cacher la vérité. (...) D'autre part, certains s'inquiètent de l'incapacité de l'armée à identifier un objet aérien."

Dans son édition du 9 juillet 1990, *La Libre Belgique* revenait à la charge avec un article signé par Michel Claessens ("Les OVNI, secret d'Etat ?"). Il s'agissait en fait d'une interview de Jean-Pierre Petit, mais le titre, très explicite, interpellait directement la Défense nationale. Il était donc urgent que celle-ci réagisse et elle le fit dans une conférence de presse (mercredi 11 juillet) au cours de laquelle une séquence des fameux enregistrements radar fut présentée aux nombreux journalistes présents.

Dès le lendemain (12 juillet 1990), tous les quotidiens belges faisaient le point sur les nouvelles informations communiquées par les militaires en insistant sur l'ouverture d'esprit de ceux-ci, tout en regrettant le délai mis pour révéler l'information et en s'interrogeant sur les vraies raisons qui avaient enfin décidé la Force aérienne à communiquer certains éléments : pression de l'opinion (via la SO-BEPS et les journalistes), ou tactique pour accréditer l'objectivité des militaires et, éventuellement, masquer l'origine réelle du phénomène. Les militaires ne manquaient cependant pas de courage en reconnaissant leur incapacité à expliquer ce qui avait été enregistré sur les radars cette nuit-là.

Parmi les titres de ce 12 juillet, relevons : *Le Soir* ("La Force aérienne a son OVNI. Un mystère qui ne s'éclaircit pas. La grande muette s'explique"); *La Dernière Heure* ("OVNI dans le ciel belge. Les aveux officiels de la Force aérienne"); *Le Peuple* ("OVNI. La Force aérienne en a détecté un !"); *La Wallonie* ("L'armée reconnaît sa perplexité. OVNI soit qui mal y pense"); *La Nouvelle Gazette* ("OVNI observés par la Force aérienne. Une vitesse extraordinaire"); *Het Nieuwsblad* ("Luchtmacht : UFO's bestaan").

Et qu'en fut-il des observations au moment où toute cette polémique s'étalait sur plusieurs colonnes dans les journaux et alimentait quelques séquences télévisées. Van Vlodorp fait la réflexion suivante (VV, 61-62) : "Un phénomène extrêmement intéressant se dé-

gage sur le plan des observations. Après le sommet constitué par le week-end pascal, l'intérêt porté par les médias s'est estompé au fil du temps. Or, que constate-t-on au niveau des observations ? Leur nombre a progressivement diminué pour devenir quasiment nul la première quinzaine de juillet. Le parallélisme est assez troublant.

"Cette évolution comparable va se poursuivre et devenir encore plus significative. Ainsi, comme je l'ai écrit, la presse est sortie de son relatif silence avec la conférence de presse organisée par la Force aérienne le 12 juillet. D'autre part, comme par enchantement, les observations vont se multiplier à partir du 14 juillet. Ce soubresaut durera environ trois semaines. La coïncidence est très troublante, n'est-ce pas ? Cette constatation renforce l'idée selon laquelle la presse peut être la cause des événements et pas seulement le reflet."

Tout cela appelle quelques précisions et commentaires différents. L'examen des graphiques relatifs aux mois de juin et juillet 1990 (tableaux 9 et 10) fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- trois pics de publications les 1er (*Science & Vie*), 10 (conférence de presse de la SOBEPS), et 28 juin (*Paris-Match*);
- deux pics de publications en juillet : les 12 (conférence de presse de la Force aérienne), et 19 (un très long dossier publié dans *La Cité* : "OVNI es-tu là ?");
- un seul pic d'observations le 18 juin 1990 sans aucun appel téléphonique qui puisse leur être associé;
- un pic isolé pour les observations du 15 juillet et un ensemble de témoignages "dilués" jusqu'à la fin du mois;
- deux pics d'appels téléphoniques (les 16 et 27 juillet), ceux-ci se rapportant à diverses confusions de type astronomique, essentiellement la planète Vénus particulièrement lumineuse dans ces soirs d'été.

Le lien entre les publications (et d'une manière générale, la diffusion médiatique) et le volume des observations n'est donc pas aussi simple à établir que le propose Van Vlodorp. Je ne pense pas qu'on puisse attribuer le soudain accroissement des témoignages à partir de la mi-juillet au seul impact de la diffusion des images radar et de la conférence de presse des militaires. D'autant plus que les observations de la seconde moitié de juillet mentionnent des éléments tout à fait intéressants, certains témoignages émanant parfois, une fois de plus, de représentants de la gendarmerie.

La structure des données recueillies pour août 1990 (tableau 11) laisse apparaître des caractéristiques qui vont d'ailleurs à l'encontre des conclusions de Van Vlodorp. Alors que la crise du Golfe éclate le 1er août pour se prolonger jusqu'à la fin du mois, et qu'aucun média ne consacrerait la moindre ligne ou minute d'antenne à la question des OVNI, la SOBEPS continue à enregistrer divers appels relatifs à d'éventuels OVNI et plusieurs cas restent non identifiés dans nos dossiers.

Ne soyons cependant pas abusés par l'allure des pics : l'échelle est (fort) différente entre les diagrammes de juillet et d'août. On remarque plusieurs appels dès les premiers jours de la crise (du 1er au 3 août) correspondant à des événements de type OVNI. Par contre, les appels des 6 au 8 août concernent (à un cas près ?) exclusivement des confusions avec des projections de faisceaux laser. Pour la seconde moitié du mois, on constate un décalage entre les observations proprement dites et leur communication à la SO-BEPS : les cas des 12 et 13 août ont été signalés entre le 15 et le 17 août; ceux du 22, dès le lendemain; et ceux du 25 août, le soir même.

Le mois de septembre (tableau 12) a une structure très voisine de celle du mois d'août. Aucune publication à noter et quelques rares témoignages signalés avec un retard de plusieurs jours. Il y a cependant à remarquer la date du 25 septembre. Ce jour-là, *La Meuse-La Lanterne* (mais aussi *Le Soir*, plus brièvement) se fait l'écho d'une information qui n'a apparemment rien à voir avec notre propos : "Les avions de combat étrangers ne pourront plus voler à très basse altitude en Belgique".

Le ministre Coëme venait de décider d'interdire tout vol à moins de 150 m d'altitude pour les appareils étrangers (les pilotes belges pouvant continuer à descendre jusqu'à 80 m) au-dessus de la zone "des Ardennes".

Cette décision avait officiellement été prise pour empêcher que des pilotes allemands ne viennent s'entraîner chez nous, mais on ne peut s'empêcher, aujourd'hui, de faire un lien avec les événements du printemps précédent. D'autant plus que les militaires s'empresèrent d'ajouter qu'ils leur seraient impossible de détecter d'éventuelles infractions vu l'absence d'un équipement radar approprié. Le même soir (25 septembre), nous recevions brusquement cinq appels téléphoniques relatifs à des événements antérieurs, et aussi à des observations en cours. Il nous paraît tout à fait inutile d'établir un lien de cause à effet entre cette diffusion dans la presse d'une information totalement coupée d'un contexte OVNI, et cette poussée d'observations : le hasard, aussi, peut parfois expliquer certaines choses.

L'automne 1990 : OVNI sans médias

Alors que le mois d'octobre continuait d'être particulièrement calme sur le plan médiatique (une seule publication à relever pour le début du mois : le n° 877 de *Science & Vie* avec un article de Dominique Caudron qui faisait la part belle à un savant mélange de méprise et d'avion F-117 pour expliquer l'affaire des 30-31 mars), il y eut une brusque recrudescence d'observations à partir du milieu du mois (tableau 13).

Plusieurs événements intéressants avaient déjà été signalés entre le 4 et le 7 octobre, mais la soirée du 16 fut plus spectaculaire :

une fois de plus, sans qu'aucun stimulus médiatique puisse être invoqué, plusieurs personnes nous téléphonaient pour rendre compte d'observations qu'elles étaient en train (ou venaient) de faire. Le 18 octobre, le même scénario fut d'application. Rapidement notre répondeur fut saturé (ce qui explique le nombre peu élevé d'appels mentionnés) tandis que nous continuions d'écouter plusieurs témoins qui, longuement, nous expliquaient ce qu'ils voyaient au même moment, essentiellement entre Gembloux et Namur.

Nous avons expliqué dans *Vague d'OVNI sur la Belgique* (pp. 247-250) pourquoi nous pensions que ce soir-là ces témoins avaient, de bonne foi, été probablement abusés par un survol anormal d'un avion de reconnaissance de type AWACS. Devant ce risque de confusion et une surenchère que nous voulions éviter à tout prix, nous nous sommes bien gardés d'ameuter les médias à propos de ces observations d'octobre. Avons-nous bien fait ? Voilà le commentaire que Van Vlodorp propose pour définir cette attitude (VV, 63-64) :

"A cette époque, tous les témoins s'adressent directement au siège de la SOBEPS. Ils possèdent pratiquement tous les coordonnées de l'association ou alors, ils préviennent la gendarmerie qui, à son tour, fait parvenir les informations à la SOBEPS. Les coups de téléphone spontanés aux rédactions des journaux sont très rares. Dès lors, c'est la SOBEPS qui détient tous les nouveaux renseignements, de sorte que son monopole est renforcé. En conséquence, si rien ne filtre de l'association, les journalistes risquent de rester dans l'ignorance, d'autant qu'ils n'ont pas le temps d'aller à la rencontre des témoins.

"C'est ce qui s'est produit avec les événements du 18 octobre. Devant un risque de méprise important (il semble que les observations aient été déclenchées par un avion AWACS), les responsables de la SOBEPS ont préféré se taire. Ce comportement est défendable, mais les détracteurs de l'association dénonceront cette situation qui permet une sélection des éléments à rendre public. D'un autre côté, cela évite que des bruits courent dans tous les sens et discréditent l'ensemble des témoignages fiables."

Rétrospectivement, nous pensons que nous avons eu raison de ne pas réagir par la presse. D'autant plus que dès la soirée du 21 octobre de nouveaux témoignages étaient signalés, surtout au-dessus du Brabant wallon. L'absence de toute médiatisation dans les heures qui suivirent les événements du 18 permet de considérer ces observations du 21 octobre avec beaucoup plus d'attention : le risque de "contamination médiatique" ne peut absolument pas être invoqué ici. Comme en témoigne le graphique relatif à ce mois d'octobre 1990, les témoins du 21 ont une fois de plus téléphoné très rapidement pour signaler leur observation. Les cas perdurèrent jusqu'au 26 octobre, avec une autre pointe dans la nuit du 22 au 23. Notons qu'au même moment, les seuls articles qu'on trouvait dans

la presse concernaient exclusivement la création d'Eurufon, "dissidence" de la SOBEPS aujourd'hui déjà disparue.

Ce qui s'est passé en novembre 1990 est aussi très significatif des rapports médias/OVNI, sans qu'on puisse tirer des conclusions univoques comme certains le font si souvent. Je ne rappellerai pas ici les données du dossier des observations du 5 novembre 1990. On se souviendra seulement que ce soir-là, un peu après 19 h, plusieurs milliers de témoins répartis en Espagne, France, Suisse, Belgique et Allemagne purent observer ce qu'on sait avoir été la rentrée atmosphérique de débris d'une fusée soviétique. Bien évidemment, dans les minutes qui suivirent ce phénomène, de nombreux témoins nous appelèrent pour nous avertir du retour des OVNI. Assez rapidement, par la nature même des descriptions faites et la très grande dispersion de ces témoins, nous avons compris qu'il ne s'agissait pas de "nos" OVNI, mais bien d'un phénomène s'étant déroulé à haute altitude, d'origine vraisemblablement naturelle (météore) ou artificielle (rentrée de satellite).

Dans le diagramme concernant ce mois de novembre (tableau 14), nous n'avons pas tenu compte des appels qui nous sont parvenus dans la soirée du 5 novembre, et les cas retenus (7) sont ceux qui correspondent à des faits qui ne cadrent pas, à première vue (et sous réserve d'enquête approfondie), avec la rentrée de fusée. Dès le 7 novembre (et jusqu'au 14), la presse allait évoquer les événements du 5 novembre selon la sensibilité des uns et des autres : *La Meuse-La Lanterne* ("Retour en force des OVNI"); *Nord Eclair* ("Le retour des OVNI ? Ce n'était que des pierres"); *La Libre Belgique* ("Des OVNI sillonnent à nouveau les cieux de nos provinces"); *La Dernière Heure* ("Les OVNI sont de retour. Ce n'est pas... le Stealth").

Les nombreux appels répertoriés du 10 au 14 novembre concernaient quasi exclusivement de nouveaux témoignages sur les faits de la soirée du 5. Dans la soirée du mardi 13 novembre, la RTBF diffusait son émission "Babel" dont le thème (la vie extraterrestre) avait permis d'aborder la question de la vague belge d'OVNI. Le même soir, la SOBEPS était aussi l'invitée de l'émission de TF 1 "Ciel, mon mardi !". Malgré ce battage médiatique exceptionnel, la semaine qui suivit (voir graphique) fut on ne peut plus calme. Le reste du mois ne vit d'ailleurs plus rien d'exceptionnel se produire, sinon quelques témoignages intéressants dans la nuit du 22 au 23 novembre, et des appels plus nombreux mais sans intérêt majeur entre le 26 et le 30 novembre. On peut d'ailleurs considérer qu'à partir de ce moment, à quelques rares exceptions près, la vague belge a définitivement cessé d'intéresser les journalistes. Et malgré ce silence des médias, il se produisit, ponctuellement, des événements ufologiques dont la structure était différente selon la nature même de ces faits. Le graphique des données du mois de décembre 1990 (tableau 15) va nous permettre de présenter trois de ces structures typiques :

- entre les 5 et 7 décembre, des observations de phénomènes catalogués OVNI après un premier examen et qui ont été décrits (et en tout cas signalés) quelques instants après qu'ils se soient produits;

- entre le 13 et le 16 décembre, de rares événements isolés signalés, quant à eux, plusieurs heures après qu'ils se soient produits (essentiellement le 17);

- entre le 26 et le 31 décembre, plusieurs appels et très peu de cas retenus, ces coups de fil correspondant dans ce cas-ci à des méprises avec des faisceaux laser émis depuis le sol dans la région de Bernissart.

La "Guerre du Golfe" et les OVNI

Le 16 janvier 1991 éclatait l'intervention des forces coalisées dans le conflit Irak-Koweït, l'offensive terrestre et la reconquête du territoire koweïtien se déroulant entre le 24 et le 27 février. La presse belge, totalement focalisée par cette crise internationale, ne publia qu'un très court article sur les OVNI durant ces deux mois de l'hiver 1991 : "Les OVNI peuvent inspirer les scientifiques !" dans *Le Soir* du 24 janvier.

Et cependant, les diagrammes relatifs à cette période (tableaux 16 et 17) mettent clairement en évidence que la SOBEPS continua à enregistrer de nombreux témoignages et que plusieurs cas continuent d'être considérés comme non identifiés. Le lundi 21 janvier 1991 fut plus spécialement fertile en observations longues et rapprochées, le Brabant wallon (l'autoroute E411 en l'occurrence) étant à nouveau le lieu privilégié de ces apparitions. Notons aussi des "bouffées" caractéristiques d'appels téléphoniques les 5, 9, 14, 15 et 19 janvier. La structure de ces appels est tout à fait la même que celle décrite ci-dessus.

On peut ainsi interpréter les appels des 9 janvier, 19 janvier et 4 février comme relevant de cas mineurs (objets éloignés ou simples petites lumières nocturnes) ou de confusions astronomiques. Tandis que les faits des 21 janvier et 18 février correspondent à des événements signalés par plusieurs personnes dans de bonnes conditions d'observation. Il est bon de remarquer également que la plupart de ces pics d'appels suivent un week-end; il en est ainsi pour les lundis 14 et 21 janvier, ainsi que pour les lundis 4, 18 et 25 février.

Durant les premiers jours du mois de mars 1991, après le succès rapide des forces coalisées face à l'armée irakienne, les conditions d'un cessez-le-feu sont peu à peu définies, mais ce dernier ne sera vraiment effectif que durant la première semaine d'avril. C'est dire que la crise est toujours à la une de nos quotidiens. Et c'est dans cette situation qu'on peut difficilement qualifier de "favorable", que la vague va subitement connaître un important rebondissement (tableau 18).

Déjà le 8 mars, nous avons été alerté par une nouvelle série de confusions par faisceaux laser. Mais c'est dans la soirée du mardi 12 mars 1991 que les choses sérieuses allaient recommencer, plusieurs dizaines de personnes nous signalant, quasiment en direct, divers survols rapprochés d'une très grosse structure émettant un bruit parfois assourdissant.

La description de ces événements a été proposée dans *Inforespace* et surtout dans *Vague d'OVNI sur la Belgique* (pp. 259-282). Leur ampleur est telle qu'il n'est pas possible d'invoquer ici la confusion : un porte-parole militaire a d'ailleurs immédiatement confirmé qu'aucun avion AWACS n'était en vol au-dessus de la région concernée (Condroz) au moment des observations. Certains des survols ont été signalés au-dessus du centre stratégique de Tihange et on ne peut soupçonner les militaires d'avoir pris de tels risques.

De plus, comment imaginer que des F-117 soient revenus amuser un peu les Belges après être brillamment intervenus en Irak. La plaisanterie va cependant durer, bien que ce conflit du Golfe mette mal à l'aise les adeptes de l'avion secret.

Peu de journaux belges vont évoquer ce sursaut de la vague : seules *La Meuse* le 15 mars et *La Dernière Heure* le lendemain en parleront rapidement. Plusieurs jours plus tard (le 23 mars), trois quotidiens d'expression néerlandophone (*Het Laatste Nieuws*, *De Morgen* et *Gazet van Antwerpen*) vont à leur tour évoquer le retour des OVNI au-dessus de la Wallonie ("Wallonie ziet opnieuw UFO's vliegen"). Les 26 (*La Lanterne*) et 28 (*Nord Eclair*), des articles évoquent à nouveau l'épaisseur du dossier OVNI et son absence de solution.

C'est dans un tel contexte que nous allons enregistrer régulièrement des témoignages sur des phénomènes aériens insolites durant tout le printemps de 1991. Les cassettes audio (répondeur téléphonique) n'ayant plus été consultées à partir de la mi-mars, cette donnée disparaît des diagrammes proposés. On constate ainsi que ces observations se sont maintenues quasi quotidiennement durant un mois entre le 24 mars et le 23 avril 1991 (tableau 19).

L'après-vague et les premières conclusions

Entre mai et septembre 1991, la presse continua de rester très silencieuse au sujet des OVNI, et il fallut attendre la publication du rapport de la SOBEPS vers la mi-octobre pour voir à nouveau les journalistes se pencher sur la question. C'est *La Dernière Heure* qui ouvrit (prématurément) le feu dès le 17 octobre 1991 par un article de Gilbert Dupont : "La SOBEPS publie son rapport. OVNI : le livre qui dévoile tout".

Le 21 octobre, nous organisons notre conférence de presse plus officielle, et dès le lendemain, la plupart des quotidiens annonçaient la parution de *Vague d'OVNI sur la Belgique* et révélaient à leurs lecteurs combien le mystère restait entier.

Quelques titres au hasard : *La Dernière Heure* ("OVNI trop rapide pour nos F-16"); *Nord Eclair* ("Les OVNI sont bien réels"); *La Libre Belgique* ("Extra-terrestres ? Pas de précipitation"); *Le Soir* ("Deux ans d'observations en Belgique. Une approche plus scientifique du phénomène des OVNI" et "Les curieux phénomènes lumineux étaient bien des OVNI"); *Vers l'Avenir* ("OVNI : un phénomène réel, cohérent, original"); *La Meuse-La Lanterne* ("OVNI : la science progresse, le mystère demeure").

On sait que cette publication allait déclencher une vive réaction de la part d'un "groupe de scientifiques" regroupés autour de la personnalité d'André Lausberg. Ce débat s'étala essentiellement dans la presse puisque ce groupe d'astronomes de l'Institut d'Astrophysique de Liège avait choisi de réagir sous la forme d'un communiqué de presse.

On trouve trace de cette controverse surtout dans *La Wallonie* des 26 et 27 octobre ("Comme c'est abusant !"), et *La Libre Belgique* à la même date ("Les OVNI, du bidon ?").

Dans les jours qui suivirent, quelques autres quotidiens relayèrent le débat : *Le Soir* ("nuances sur les OVNI belges"), *La Meuse* ("Vous avez dit OVNI ?") (tous deux dans les éditions du 30 octobre); *La Libre Belgique* ("Vagues d'OVNI et OVNI vagues"), les 2 et 3 novembre suivants.

Le débat "Controverse", sur les antennes de RTL-TVI le dimanche 3 novembre, mit momentanément un terme à ces discussions quelque peu stériles.

Toujours durant ce mois de novembre, on notera les dernières publications des hebdomadaires ou des mensuels : *Le Figaro-Magazine* du 2 novembre ("OVNI. Les Belges n'ont pas rêvé"); *Télé-Moustique* du 14 novembre ("OVNI or not OVNI ?"); *Le Vif-L'Express* du 14 novembre ("OVNI : un parti pris"); *Humo* du 29 novembre 1991 (commémorant ainsi à sa façon le deuxième anniversaire du début de la vague) : "UFO's willen dat we ze zien. UFO's willen ons provoceren".

Analyse complémentaire

Dans ses réflexions sur la médiatisation des événements de la vague belge d'OVNI, Van Vlodorp propose une analyse intéressante à propos de la circulation des informations au début de cette vague (VV, 106-110). Il suggère ainsi que ces informations qui se rapportaient alors principalement aux observations, suivaient le chemin décrit dans le tableau 20 (schéma 1). Les témoignages étaient alors livrés tant à la SOBEPS (A) qu'à la gendarmerie (B) et aux rédactions de journaux (C). Van Vlodorp faisant aussi remarquer qu'une partie non négligeable de l'information arrivait à la SOBEPS par l'intermédiaire des journalistes (D). Vers la mi-décembre, la gendarmerie put informer elle-aussi la SOBEPS (E). Signalons enfin qu'il y a bien pour Van Vlodorp une partie de l'information qui est perdue

(F), conservée par les témoins qui ont préféré se taire.

Quant aux journalistes, ils recevaient l'information directement des témoins, soit par des rencontres ou des communications téléphoniques (C), soit par l'intermédiaire de la SOBEPS qui livrait ces informations par communiqués, interviews ou conférences de presse (G). Van Vlodorp fait remarquer que la SOBEPS avait ainsi la possibilité de filtrer l'information avant de la faire parvenir aux médias (H). Ces derniers pouvaient également assurer cette fonction de tri ou de filtre (I) avant de communiquer l'information au grand public (J).

Schéma 1 :

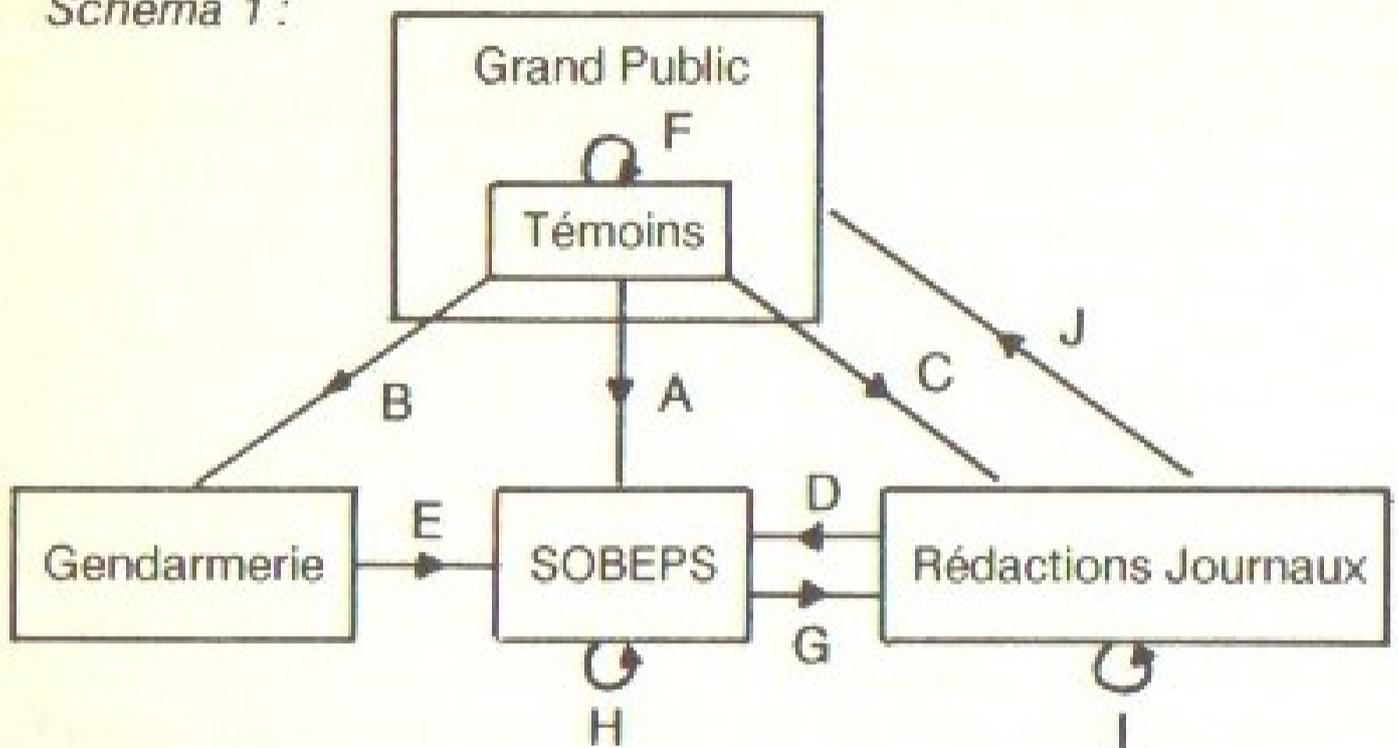
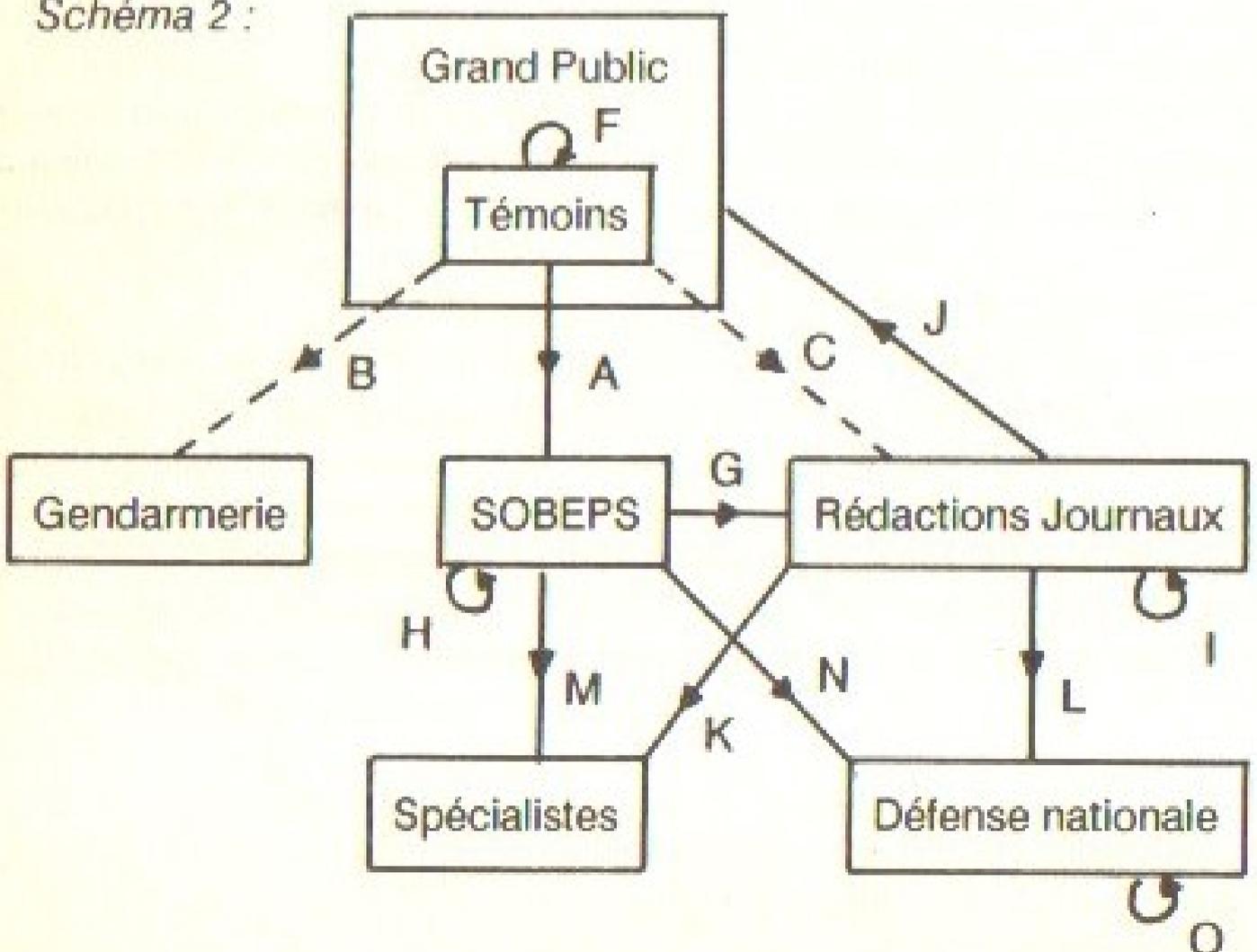


Schéma 2 :



Il faut bien sûr remarquer le rôle capital que jouaient les médias dans ce système. Pour Van Vlodorp, c'est dire que s'ils n'avaient pas répondu "présents", l'affaire risquait de s'étouffer elle-même. Toujours selon ce jeune chercheur, ce système aurait évolué au moment où la SOBEPS s'était imposée dans le grand public (tableau 20 - schéma 2). Alors les témoins prirent l'habitude d'appeler directement notre association (A). Par conséquent, la gendarmerie et les médias ne reçurent quasiment plus de témoignages directs (B et C). Selon Van Vlodorp, cette situation a fortement gêné les journalistes, puisque la SOBEPS "monopolisait" en quelque sorte le devant de la scène (G).

Les journalistes se sont alors tournés vers divers "spécialistes" (K) et la Défense nationale (L) afin d'élargir le débat et tenter d'en savoir davantage. La SOBEPS a bien sûr fait de même (M et N). Mais globalement, cette démarche n'a pas répondu à l'attente des divers protagonistes. D'une part, les membres de la communauté scientifique se sont montrés taiseux (et surtout très mal informés) sur le sujet ou l'ont abordé avec leurs préjugés habituels. D'autre part, la Défense nationale a fait des déclarations qui ont généralement peu satisfait les journalistes : la notion de "secret militaire" reste actuelle et les officiers consultés avaient ce devoir de réserve qui a certainement occulté une partie (la plus intéressante ?) de l'information (O).

Enfin, la SOBEPS et les journalistes ont poursuivi leur filtrage (H et I). Ces schémas simplistes (c'est Van Vlodorp qui le reconnaît lui-même) montrent cependant clairement le rôle central joué par la SOBEPS. Quant aux médias, ils ont assuré normalement la diffusion de l'information vers le public (J). Si bien que tout au long de cette vague, ce furent bien la SOBEPS et un certain nombre de médias qui furent les pôles de la circulation des données.

Il serait dès lors intéressant de détailler comment chacun de ces partenaires s'est effectivement comporté vis-à-vis de cette information. L'attitude des animateurs de la SOBEPS a déjà été plusieurs fois évoquée, et ce n'est certes pas à moi, acteur privilégié des événements, de le faire ici. Quant à l'analyse de ce que fit la presse, je n'en proposerai qu'un aspect au travers de l'intérêt que ces médias ont porté aux OVNI tout au long du déroulement de la vague.

Le tableau 21 présente le volume des publications mensuelles (toujours en nombre de lignes imprimées) des principaux quotidiens et hebdomadaires belges entre décembre 1989 et juin 1992. L'examen de ces données fait apparaître plusieurs constatations :

1. les médias ont fait preuve de "sensibilités" différentes durant la vague; j'entends par là que leur intérêt a connu des fluctuations qui ne sont pas identiques d'un quotidien à l'autre. Ainsi, *La Dernière Heure* s'est montrée la plus prolifique en avril et juin 1990 alors qu'en février, elle avait publié beaucoup moins que *La Wallonie* qui fut pourtant un des quotidiens les plus réservés à l'égard de la vague.

2. chaque quotidien a d'ailleurs connu une "variation d'intérêt" qui lui est propre : d'une certaine constance comme chez *La Meuse-La Lanterne* jusqu'au quasi désintérêt pour *Le Peuple & Indépendance*, en passant par l'intérêt sporadique constaté dans *La Wallonie*.

3. il faudrait encore distinguer les nuances qui se manifestent selon qu'il s'agit d'un quotidien plutôt "national" (*Le Soir*, *La Libre Belgique* ou *La Dernière Heure*), et ceux qui ont une vocation plus régionale (comme *Nord Eclair*, *La Nouvelle Gazette* ou *La Meuse*). Cette comparaison est cependant plus difficile à faire, car il est évident que les journalistes qui ont écrit sur les OVNI durant la vague n'ont pas toujours été les mêmes. Nous avons ainsi remarqué que dans *Le Soir*, ce furent d'abord les correspondants locaux qui présentèrent les faits, et qu'ils furent par après relayés par des journalistes du siège de Bruxelles. Par contre, dans *Nord Eclair*, c'est le même journaliste qui a assuré la couverture des événements tout au long de la vague.

D'autres approches plus quantitatives

Il existe peu de travaux qui ont systématiquement étudié les rapports entre la médiatisation de faits OVNI et le développement de ces faits. En 1982, le Laboratoire de Bio-Informatique de Tours, publiait un travail intitulé "Etude et application de modèles de diffusion de l'information dans une population". Cette étude, effectuée par MM. C. Gaudeau et G. Routier, et par Mlles I. Morand, C. Rebocho et V. Redon, avait pour projet de modéliser ce que les auteurs considèrent a priori comme une rumeur. Il s'agissait donc pour eux de voir comment avait circulé cette "rumeur" d'OVNI durant plusieurs vagues bien connues : celle de 1954 en France (entre la mi-août et la mi-décembre), une autre dans le premier semestre de 1974 et enfin celle de 1947 aux Etats-Unis.

Dans les années 50, C. Stuart-Dodd avait étudié ces diffusions de rumeur et croyait pouvoir l'exprimer mathématiquement selon une fonction logarithmique : $D = a \log P$. Dans cette relation, D exprime la "diffusion" qui correspond à la proportion des individus touchés par une rumeur; P exprime la "population", c'est-à-dire le nombre total d'individus dans la région où la rumeur a été diffusée; quant à a, il s'agit d'un paramètre spécifique au contexte étudié. Par après, cette relation fut affinée et précisée, conduisant à des développements mathématiques apparentés à des domaines de pointe (par exemple la fameuse "théorie des catastrophes" de René Thom). Les chercheurs de Tours ont largement discuté de ces aspects dans leur travail, mais malgré la précision extrême de l'outil mathématique utilisé, on peut se demander s'il était bien approprié à l'objet de la recherche. On peut en tout cas sérieusement contester la pertinence de plusieurs de leurs hypothèses. Ainsi, quand ils imaginent différentes catégories de témoins, ou quand ils assimilent la

diffusion d'une rumeur OVNI à celle d'une épidémie.

On se contentera ici de présenter une seule application tirée de cette imposante étude, à savoir la courbe intégrale du volume des témoignages enregistrés durant la vague belge (somme des observations enregistrées selon les semaines s'échelonnant entre octobre 1989 et avril 1991). Le tableau 22 présente ces courbes intégrales pour les deux parties de la vague de 1954 : à gauche, la première partie de la vague qui connut son maximum d'activité vers la fin de septembre, et à droite, la deuxième partie de cette vague, autour de la mi-octobre. Ces tracés suivent les lois de Dodd, avec une croissance exponentielle en début de vague, un maximum (point d'inflexion), puis une décroissance exponentielle : la vague se ramène ainsi à sa fameuse structure en "cloche". En appliquant la technique aux événements belges (tableau 23), on s'aperçoit que le raisonnement ne convient pas. On ne retrouve plus du tout les équations de Dodd, la vague démarre brutalement au lieu de croître exponentiellement avant d'atteindre son activité maximale. En d'autres termes, les témoignages relatifs aux OVNI observés en Belgique à partir d'octobre 1989 n'obéissent pas aux lois généralement acceptées pour une propagation de rumeur. J'en conclus qu'il ne s'agissait pas d'une rumeur au sens strict, mais bien de récits d'événements réels livrés au travers des filières classiques de diffusion de l'information.

Conclusions

J'ai déjà plusieurs fois dit que le présent travail était avant tout une présentation de données nouvelles, et qu'il restait à d'autres spécialistes d'en proposer une analyse plus fine, tant qualitative que quantitative. La principale conclusion est que le problème des relations entre la diffusion d'informations sur les OVNI par les médias et le volume des observations signalées, est loin d'être simple. Et tous ceux qui ont voulu le ramener à une simple rumeur n'ont pu le faire qu'au prix de réductions simplistes. De toute manière, ces modèles échouent complètement dans le cadre des données spécifiques à la vague belge.

La plupart des conclusions ont déjà été présentées plus avant. Je retiendrai cependant quatre points qui montrent précisément la difficulté de comprendre ces événements comme s'ils constituaient un ensemble homogène.

1. Il est clair que la diffusion médiatique n'entraîne pas systématiquement une sorte d'effet de rumeur conduisant à des méprises. Le fait d'avoir pris connaissance d'informations où il est question d'OVNI n'amène pas le public à des confusions immédiates. Au contraire, on constate plutôt que cela amène certains témoins d'événements plus anciens à se manifester. L'information joue donc ainsi son rôle primordial : faire connaître pour qu'on puisse agir. Ce

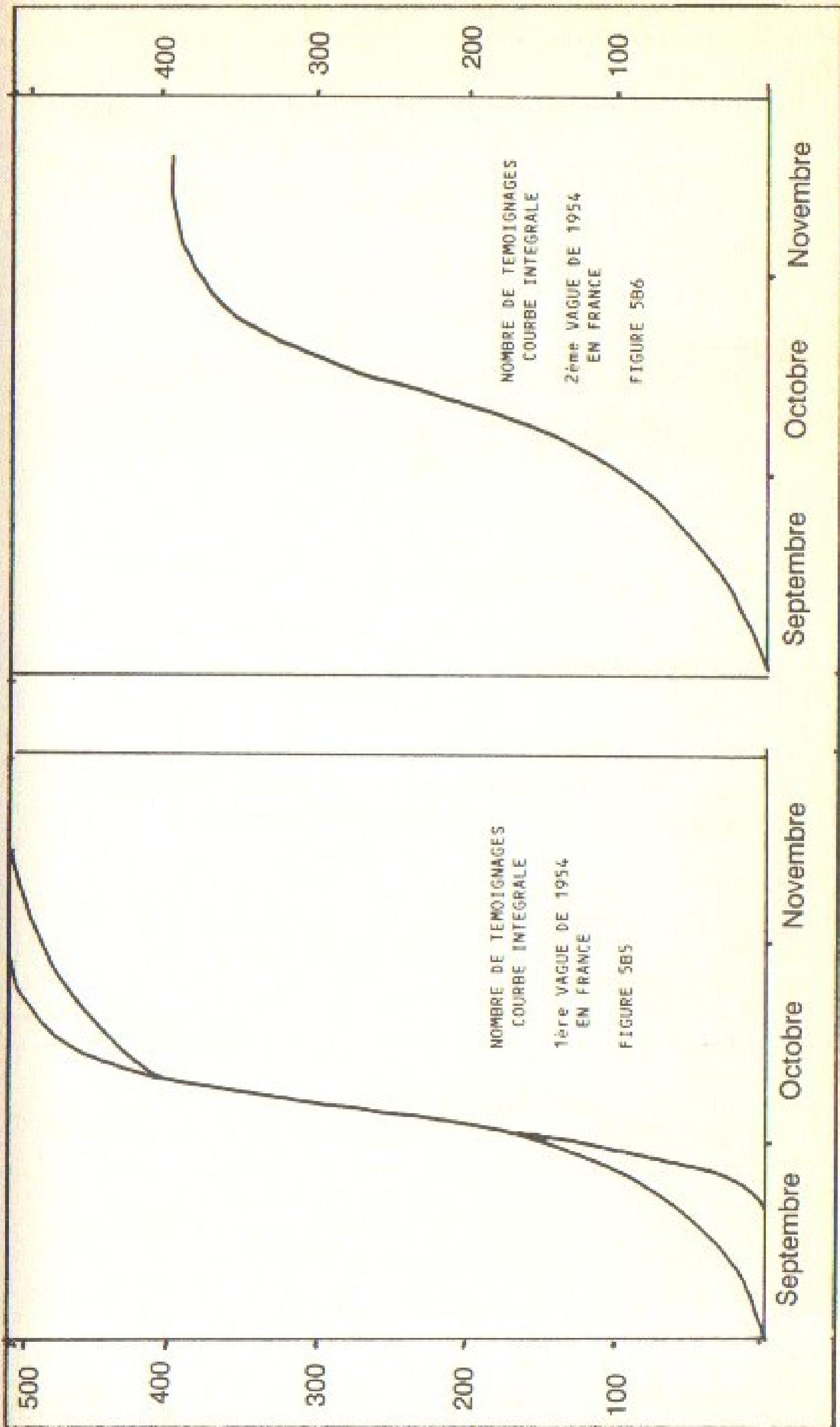
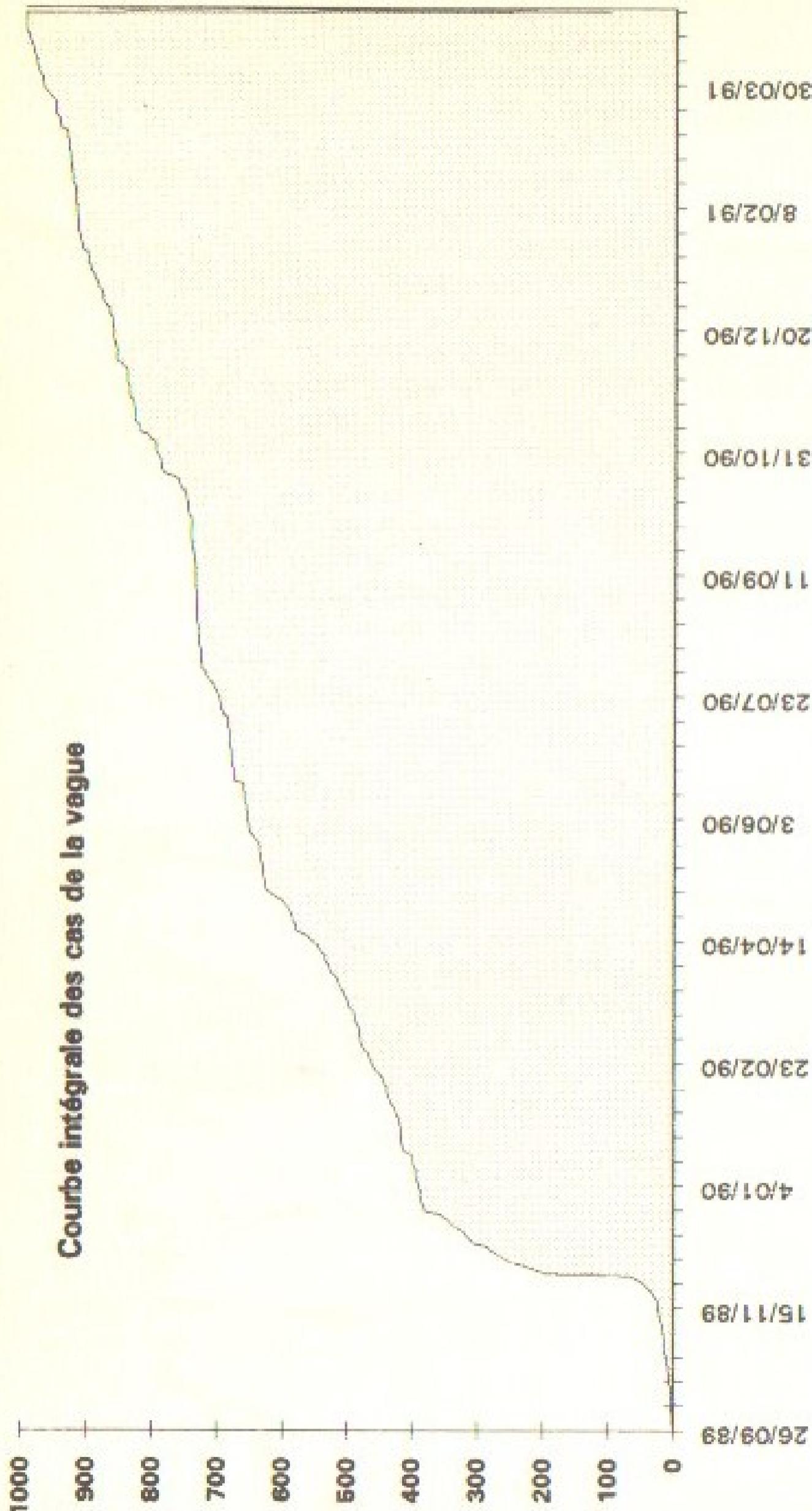
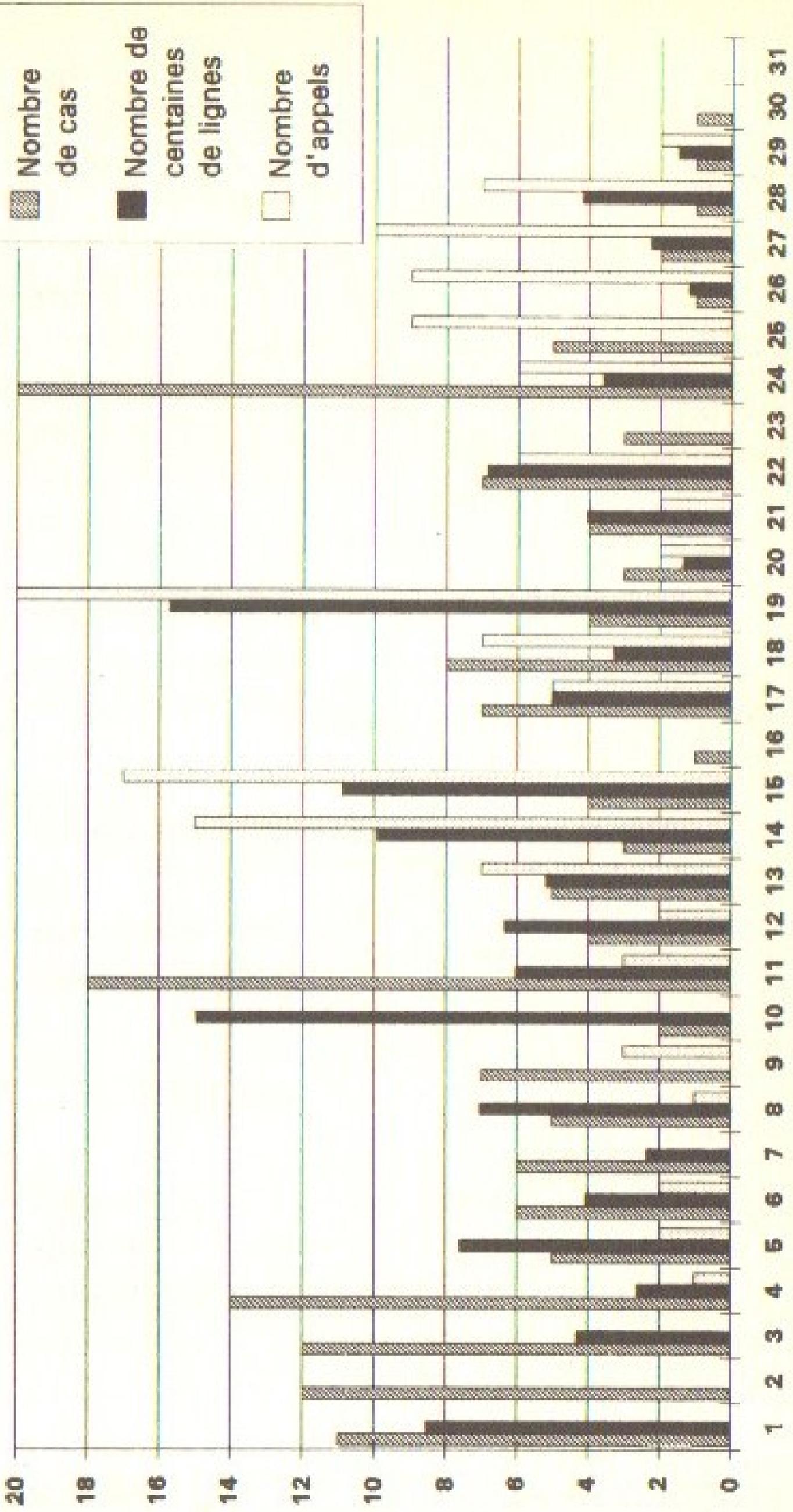
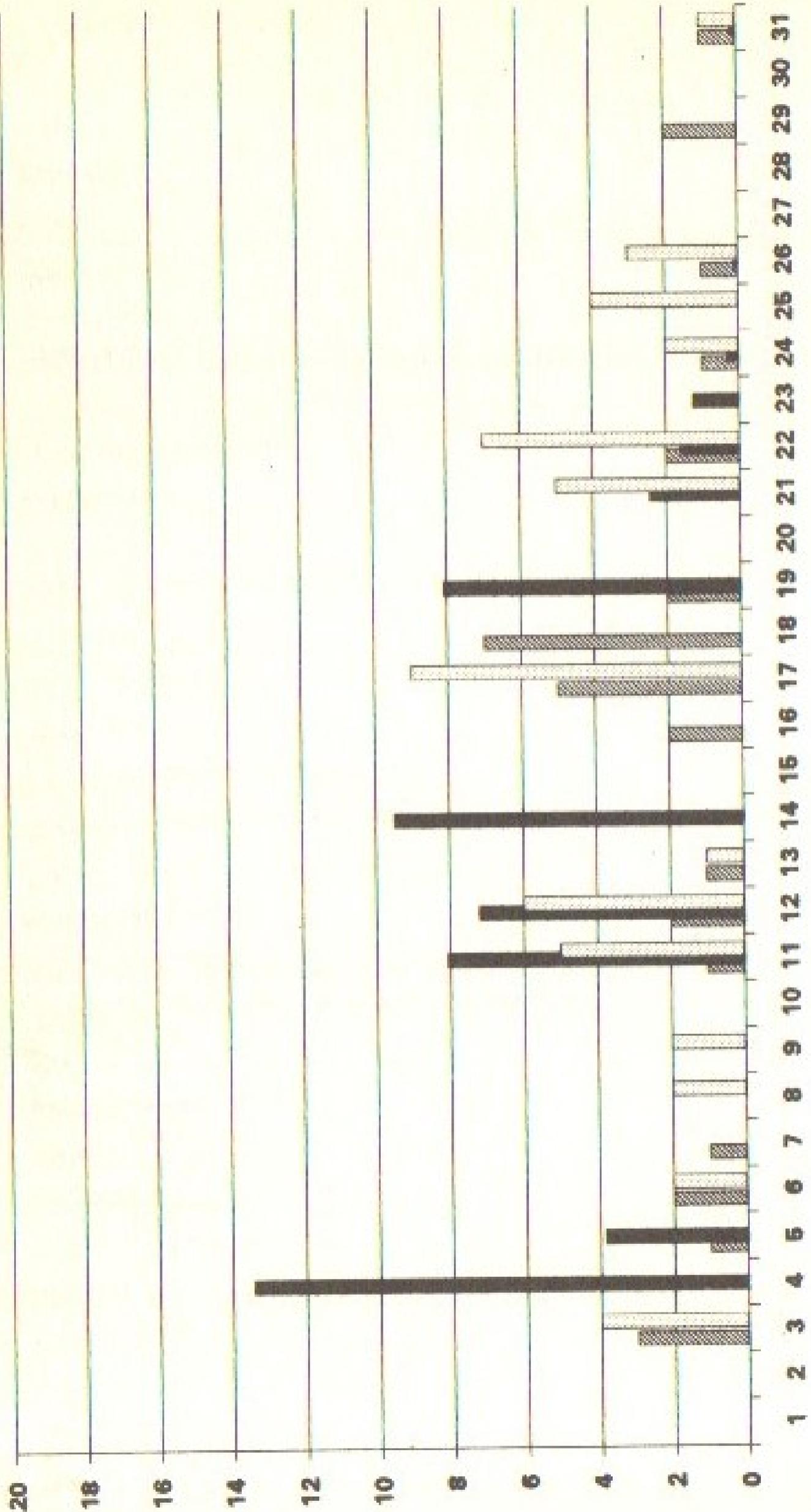


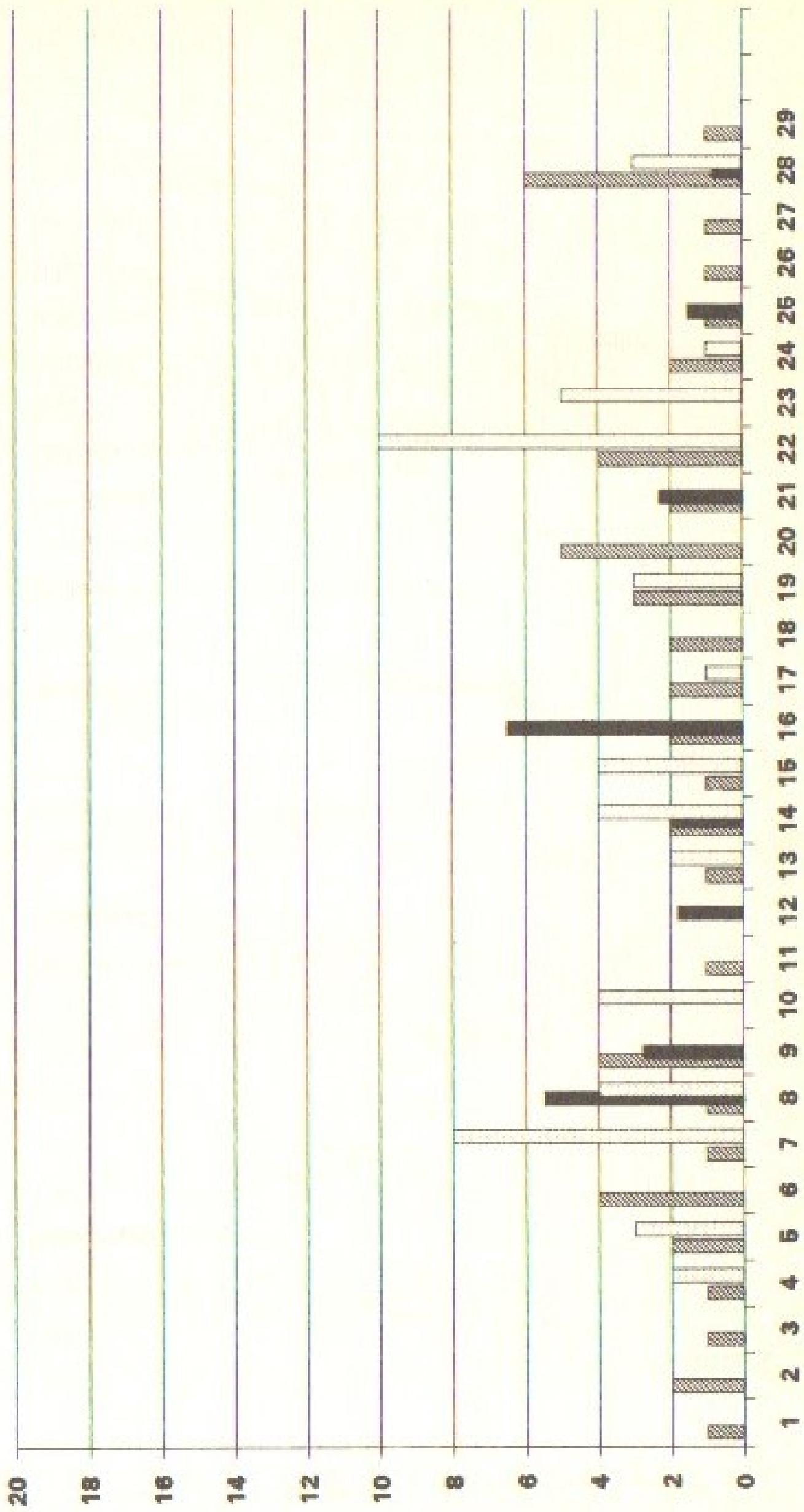
Tableau 22

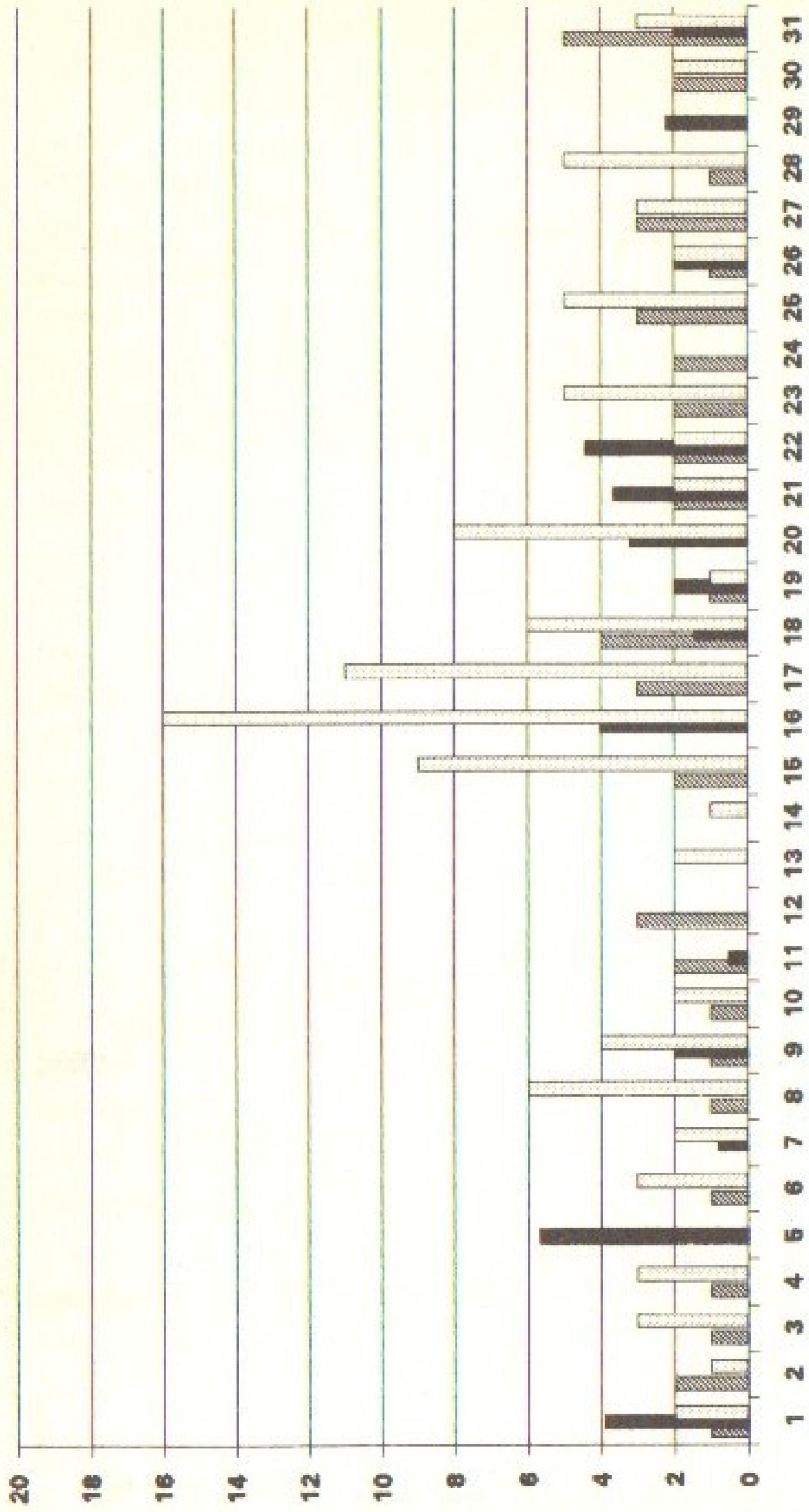
Tableau 23

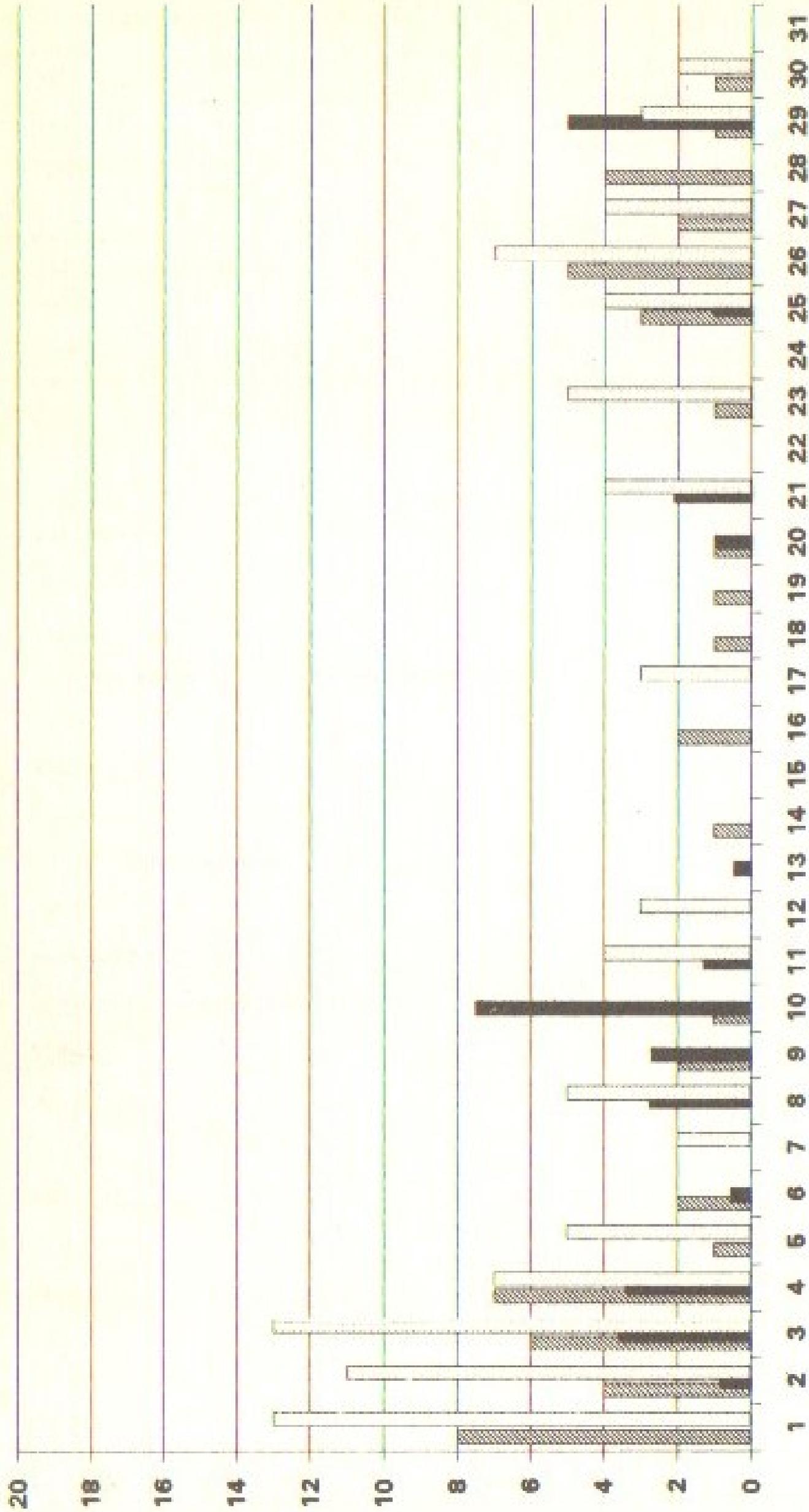


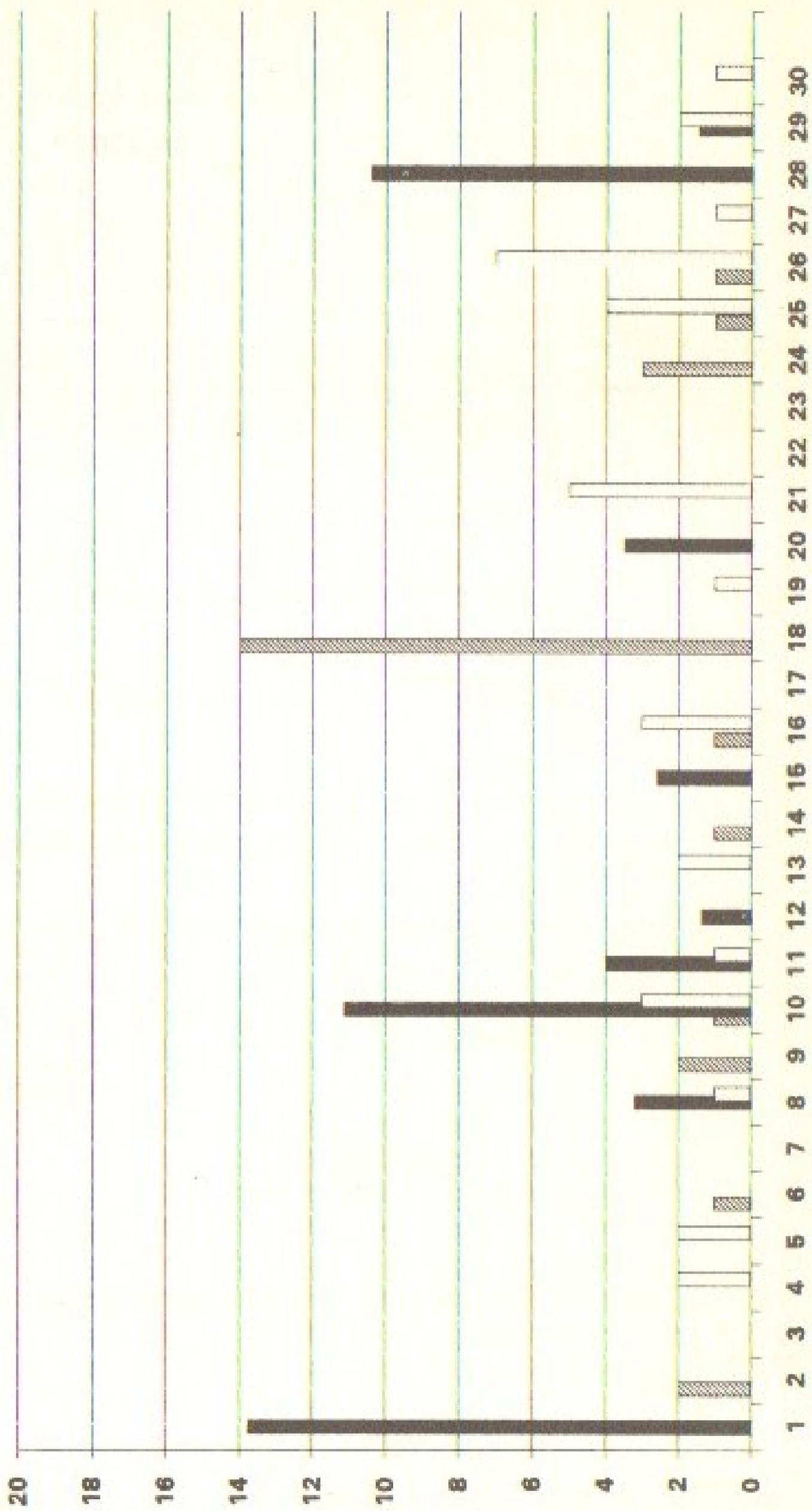


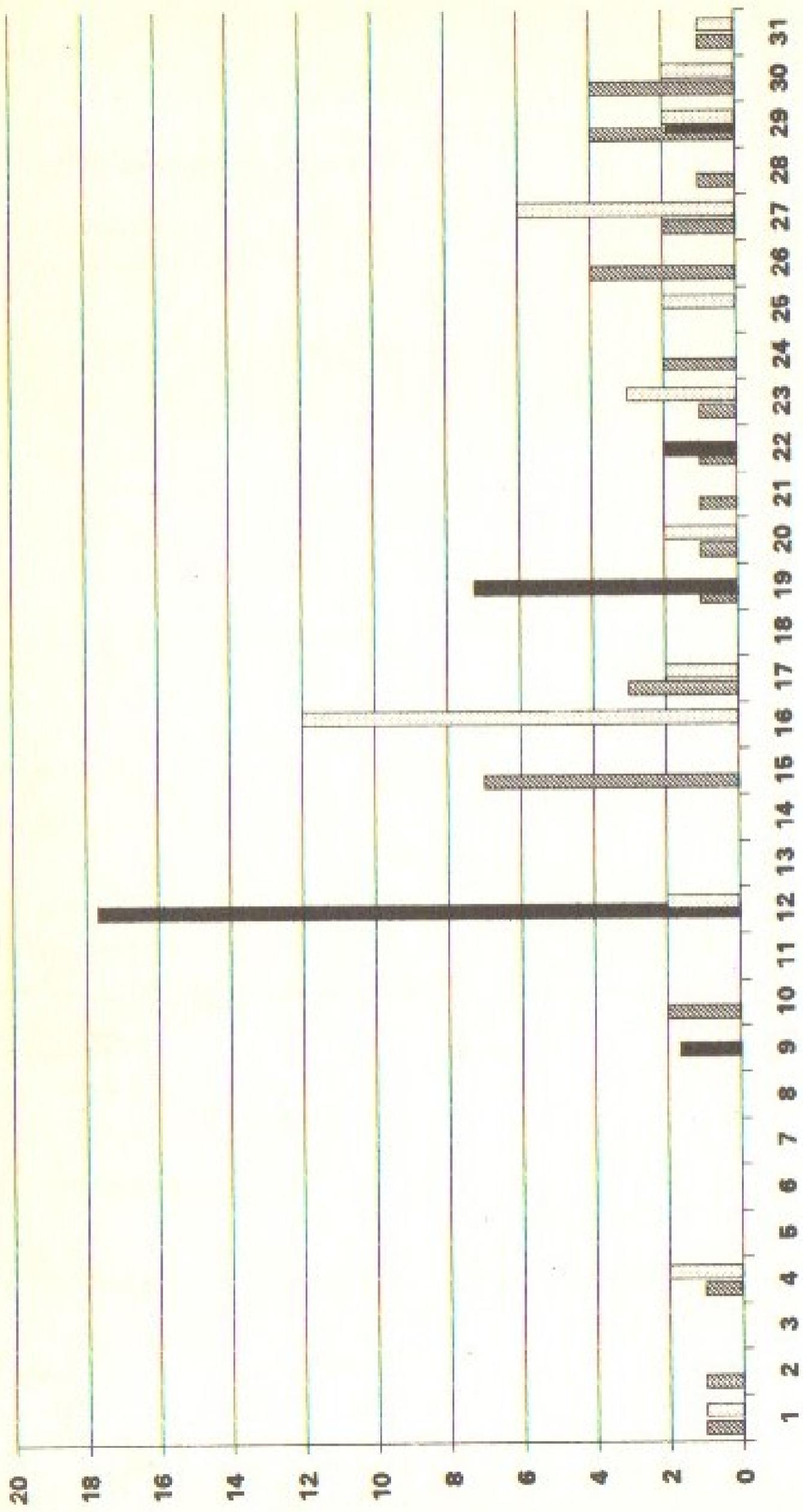


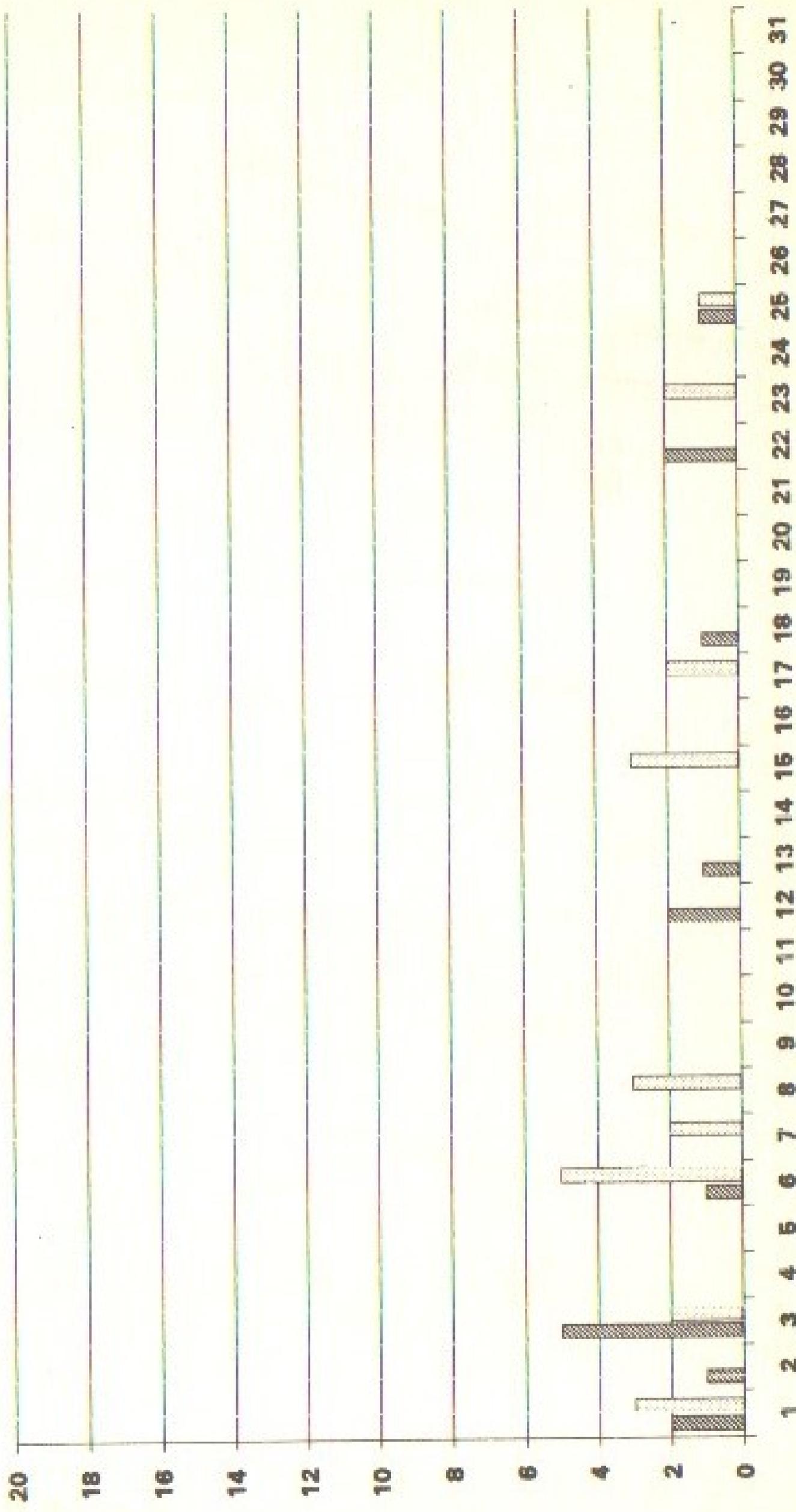


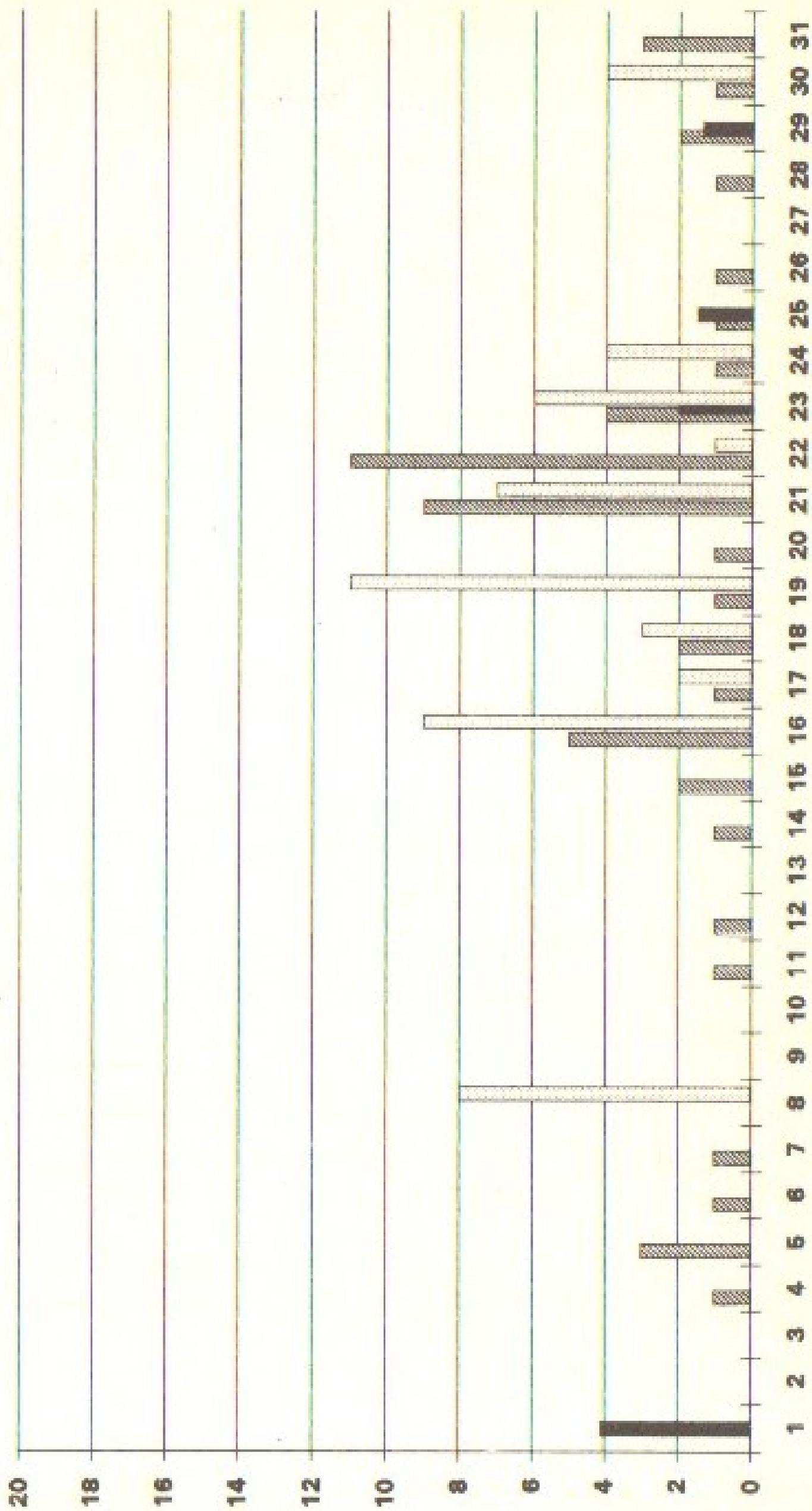


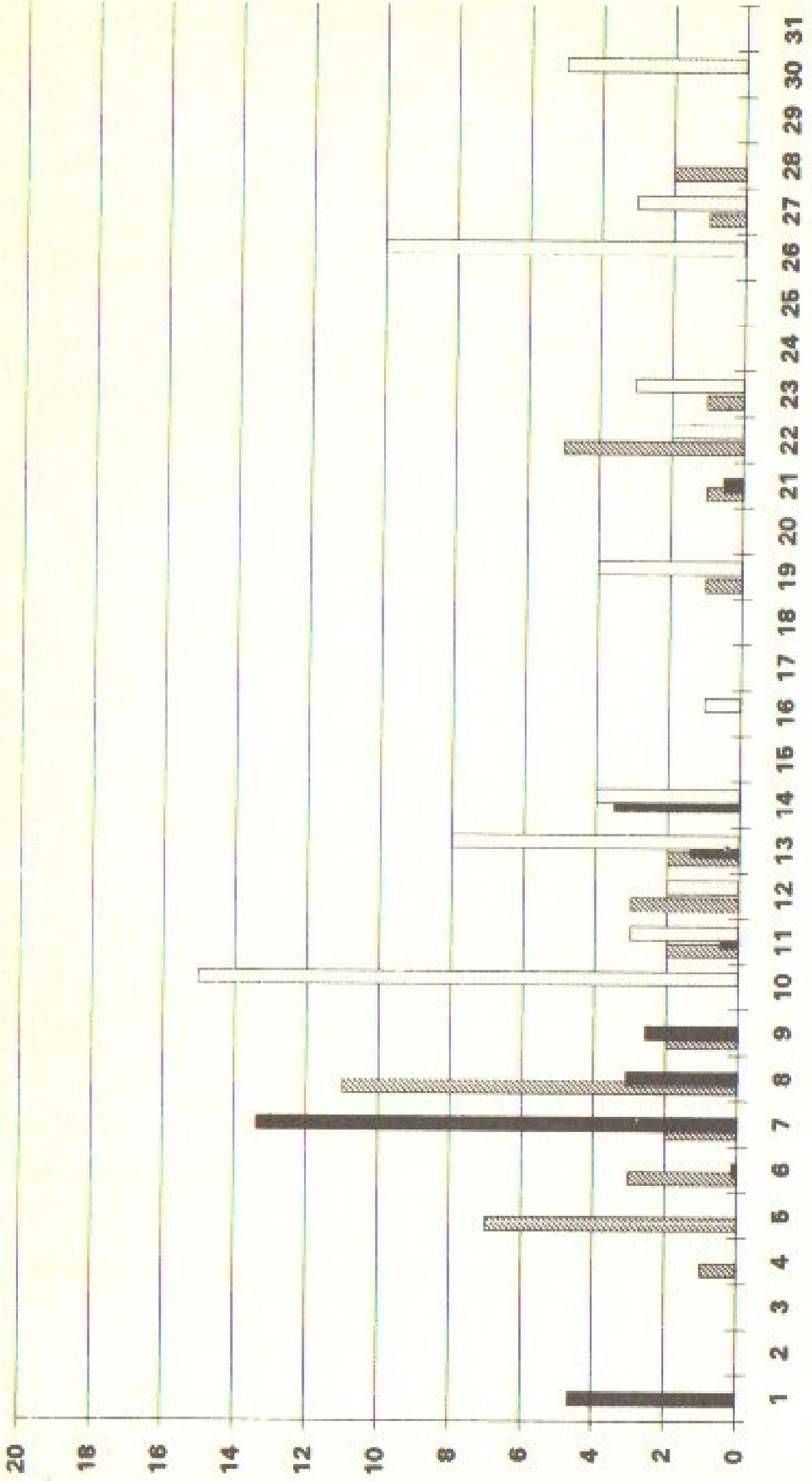


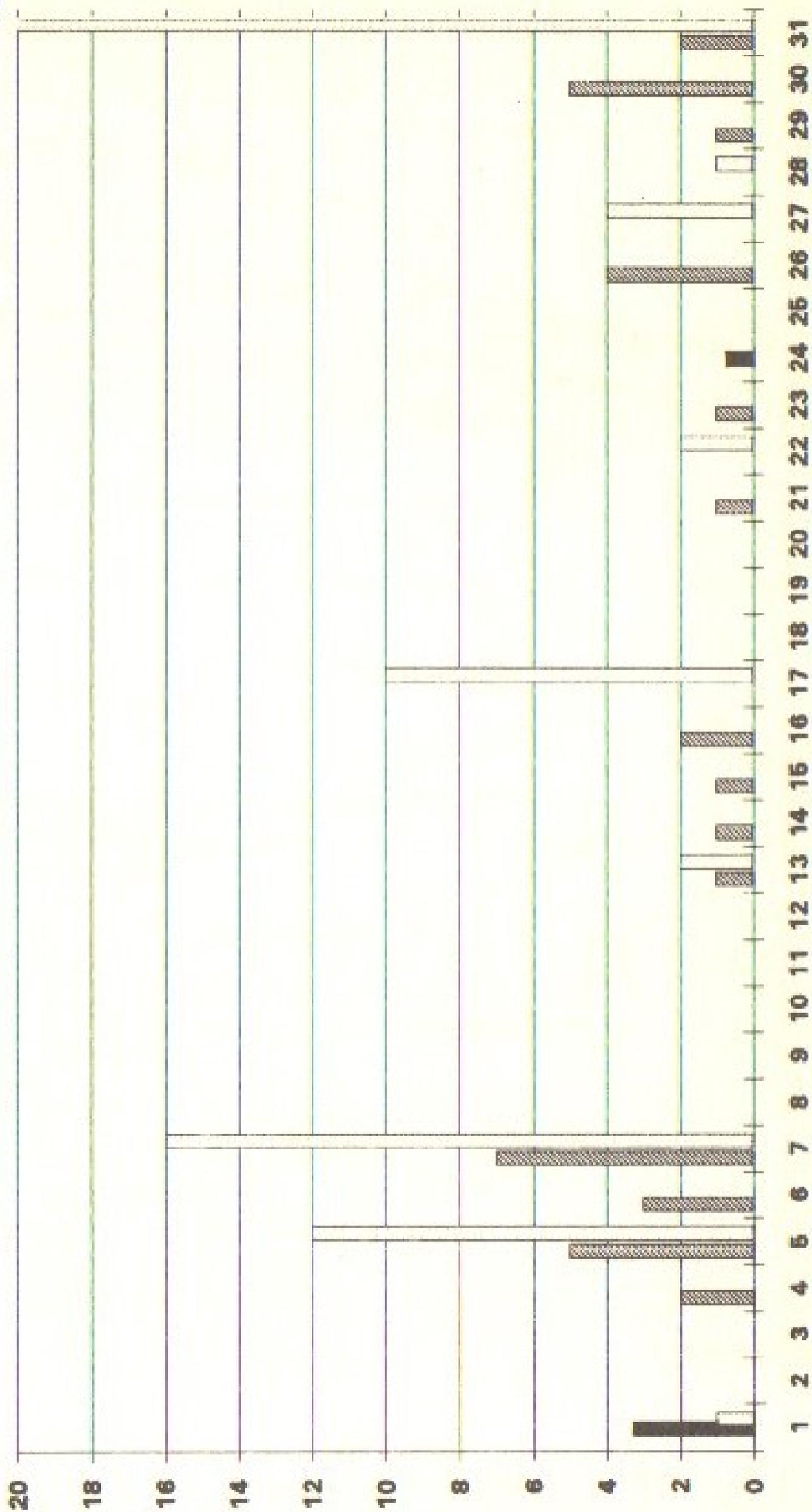


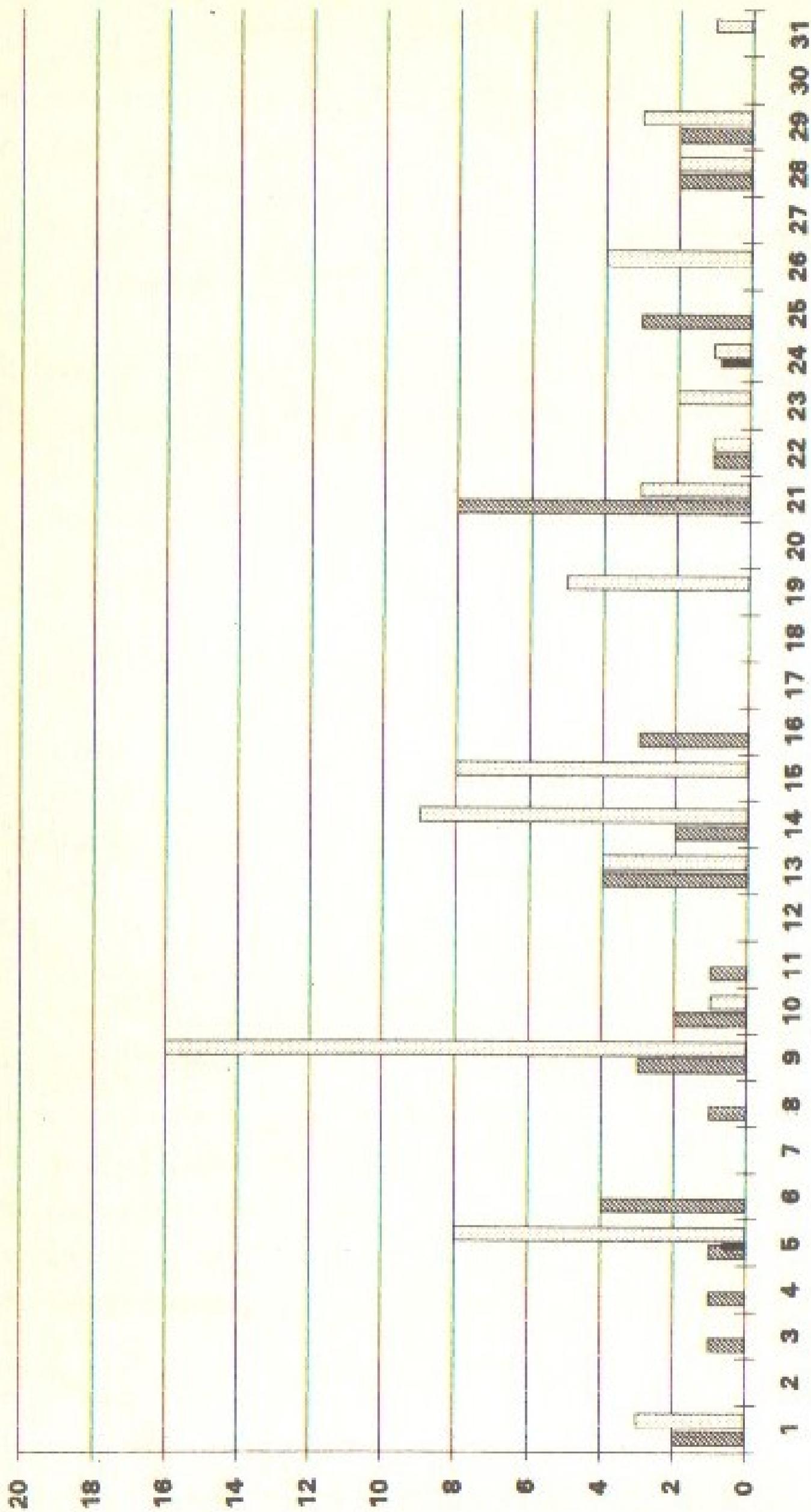


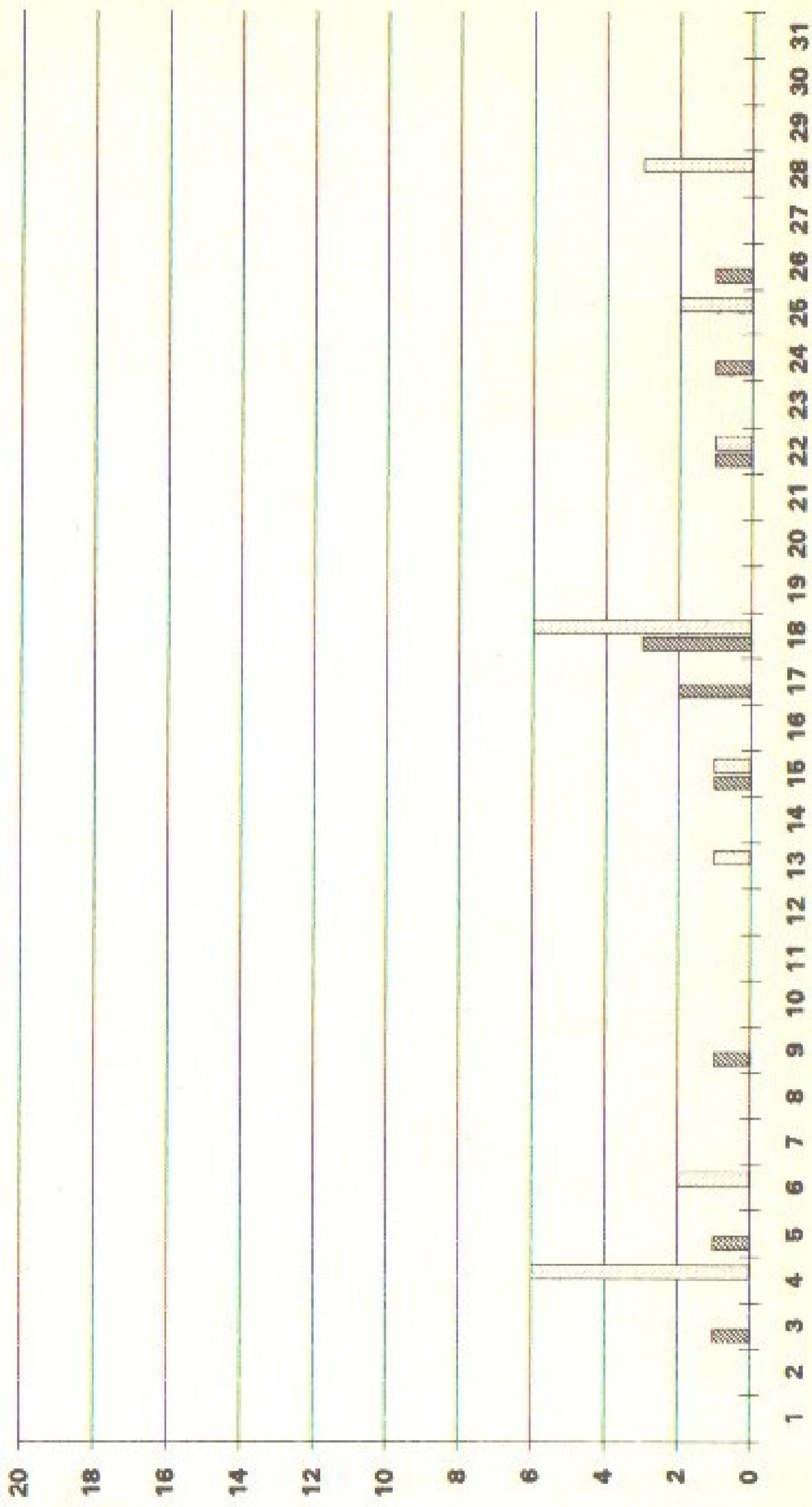


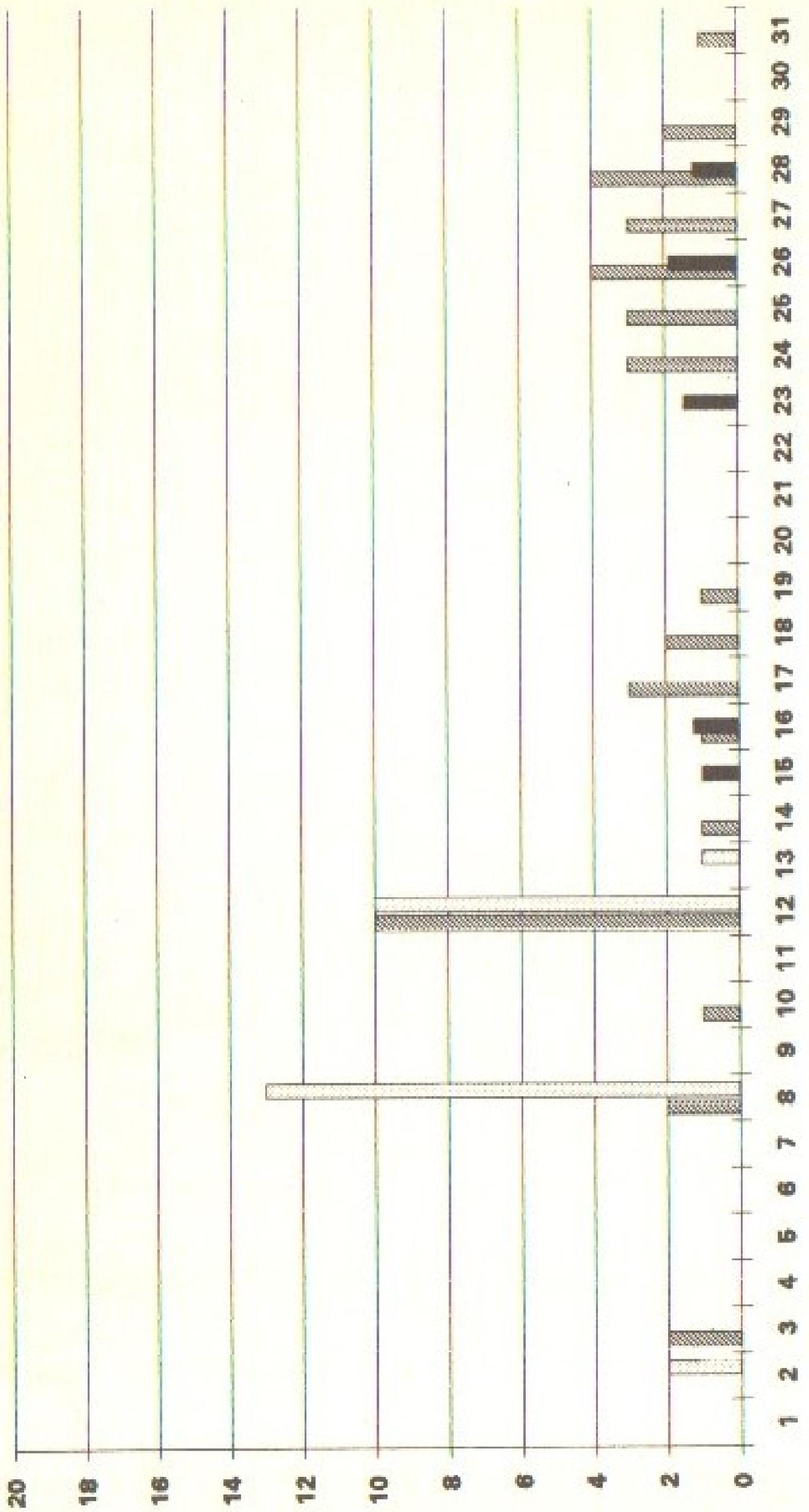


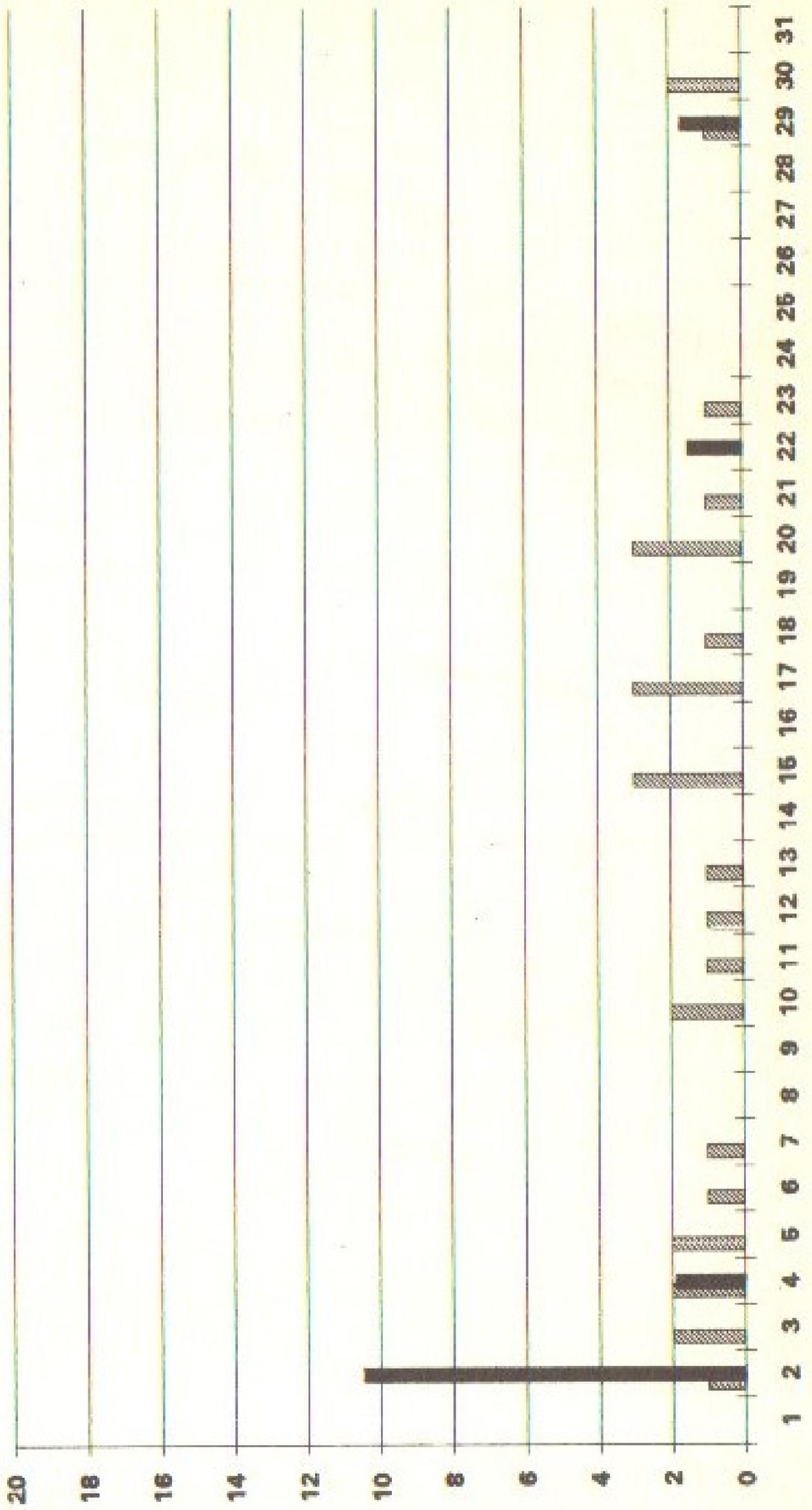












rôle normal des médias conduit à ce qu'on peut appeler des *témoignages stimulés positifs*. C'est notamment le cas pour les premières semaines de la vague.

2. Il existe des phases de témoignages tout à fait indépendantes de celles liées à des publications massives (janvier 1990, et surtout au début de mai 1990). Cela est encore plus significatif lorsque de véritables relances dans les médias (février 1990) restèrent sans effet sur le volume des témoignages reçus, ou encore lorsque des observations majeures furent signalées alors que les médias ne publiaient plus rien sur les OVNI, ayant porté leur intérêt ailleurs (août 1990, janvier-février 1991, lors de la guerre dans le Golfe, et surtout en mars 1991). On a là des *témoignages spontanés positifs* indépendants de la médiatisation du sujet.

3. Il y eut aussi de véritables amorces de rumeur, avec ses aspects de contagion génératrice de multiples méprises. De telles dérives sont essentiellement apparues au moment de l'opération "Identification OVNI" pendant le week-end pascal de la mi-avril 1990. Ces confusions simplistes et cette psychose de l'OVNI constituent ce que j'appelle les *témoignages stimulés négatifs*.

4. En pleine médiatisation des événements, il y eut aussi parfois des observations très intéressantes qui ne furent pas relayées par la presse, qui ne déclenchèrent pas non plus de témoignages massifs et qui constituent ainsi des cas de contrôle pour les autres événements de la vague (ainsi les observations de la nuit du 22 au 23 avril 1990).

En tout état de cause, il faut insister sur le fait que le matériel accumulé durant la vague belge d'OVNI constitue une documentation unique propre à induire des recherches de différents types. Les données présentées dans cette analyse révèlent combien la question des interactions médias/OVNI est délicate, que ces rapports sont bien plus complexes qu'on ne peut le supposer, et qu'ici aussi, il n'est plus possible de se contenter d'équations simplistes (OVNI = rumeur). L'avenir nous apprendra si la communauté des chercheurs (ici, plus particulièrement les sociologues) saura relever le défi en éclairant cette question de façon plus originale et plus pertinente qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Chapitre 9

OVNI ET INFORMATIQUE

Marc VALCKENAERS

Dès les premiers jours de la vague nous fûmes submergés par un flux aussi énorme qu'imprévu de lettres et d'appels téléphoniques émanant de personnes qui prétendaient avoir vu quelque chose d'inhabituel dans le ciel. Au tout début nous étions peu enclin à crier à la vague.

Mais les quelques dizaines de premiers rapports qui nous parvinrent nous amenèrent à considérer les événements avec un intérêt plus prononcé. Comme nous ne pouvions imaginer à quel point cette vague allait être importante et longue et que les appels continuaient d'affluer, nous avons donc battu le rappel des enquêteurs.

Il fallait réunir le plus rapidement possible suffisamment d'informations pour nous faire une idée de la nature des observations. Fin décembre 1989, nous étions déjà en possession d'environ 150 rapports terminés. Et ce chiffre n'allait pas vraiment cesser de croître durant 18 mois. Les quelques périodes d'acalmies nous permettaient seulement de résorber les retards accumulés dans le casier "enquêtes en attente".

Six mois plus tard, vers la mi-1990, nous étions déjà arrivés à la conclusion qu'une informatisation des résultats nous serait d'un précieux secours. Cet avis ne fit pas la majorité à l'époque car, depuis longtemps, diverses associations s'étaient aventurées dans cette voie sans résultats éclatants.

Nous nous sommes donc attelés à découvrir le "hic" et sommes arrivé à la conclusion suivante :

1) les tentatives passées visaient à encoder *toutes* les informations contenues dans un rapport d'enquête. Pour nous, il s'agissait là de l'erreur principale. En effet, le phénomène OVNI est tellement complexe et varié qu'il est impossible, au stade actuel, de le ramener à un nombre déterminé de paramètres. Chaque observation nouvelle semble introduire des phénomènes sortant des catégories déjà définies. Ceci est sans doute dû à notre ignorance, mais cela

rend illusoire pour l'instant de ramener exhaustivement un rapport d'enquête à un ensemble de valeurs. Dans cette optique, l'ordinateur ne sera jamais rien d'autre qu'un énorme classeur, le disque dur faisant office de papier. Le seul gain que l'on y trouvera est l'espace nécessaire au stockage des informations;

2) la plupart des tentatives datent d'une époque où la standardisation des machines et des programmes était un rêve pour tout informaticien. La compatibilité était généralement limitée aux machines de même marque voire de même modèle. Cela rendait les espoirs d'échanges quasi nuls.

Ces deux constatations nous permirent d'aborder une nouvelle approche tenant compte de ces enseignements :

- il fallait travailler avec un outil reconnu comme un standard partout dans le monde informatique;

- il fallait adopter une autre philosophie de codage.

Le système que nous avons mis sur pied tient compte de tout cela. Après 3 ans de conception, de réalisation, de changements et de tests, nous en sommes à la phase pratique, c'est-à-dire à l'encodage des cas (opération qui prendra quelques mois).

Alors, en pratique, à quoi ressemble l'enfant et quelles sont ses possibilités ?

Pour le côté standardisation, nous avons porté notre choix sur l'incontournable système dBASE III+, format connu universellement et reconnu par tous les logiciels, aussi modernes soient-ils. Pour le côté philosophie, nous avons tout fait pour que l'on ne puisse travailler valablement QUE sur les rapports d'enquêtes et non uniquement sur la base de données. Cette base ne doit être considérée QUE comme un formidable outil de sélection, ce sont les rapports qui DOIVENT RESTER LA SEULE BASE DE TRAVAIL VALABLE pour toute personne cherchant à établir l'une ou l'autre corrélation.

En effet, personne n'aura jamais le courage de lire les quelque 20 000 pages qui constituent actuellement notre dossier pour voir quelles sont les observations qui font mention de tel ou tel critère. Par contre, si grâce à l'ordinateur, nous pouvons faire une présélection (recherche multicritère) et présenter au chercheur une liste de, par exemple, une cinquantaine de cas issus de ce filtre, il ne lui restera plus qu'à lire ces rapports bien précis pour écarter ceux qui ne répondent pas exactement aux besoins. L'étude proprement dite pourra dès lors être faite en travaillant sur les rapports sélectionnés.

Voilà donc notre philosophie du système : cette base de données est un outil de SELECTION et non un outil de travail.

Ainsi, nous avons établi 66 champs d'information, correspondant aux principales informations contenues dans un rapport d'enquête. Hormis quelques exceptions, tous les champs descriptifs comportent 10 valeurs possibles.

Nous avons également voulu au maximum limiter les subtiles dif-

férences. En effet, plus les catégories sont larges moins il y a d'hésitation sur la valeur à attribuer. Cela permet d'être certain (ou quasi) d'avoir tous les cas répondant à un critère. Le surplus sera écarté par la lecture des rapports sélectionnés par l'ordinateur.

Les champs prévus et la manière de les grouper sont très fortement inspirés du système proposé par la Note Technique n° 1 du GEPAN, datée du 29 octobre 1979.

Ceci pour le côté technique (que nous détaillerons plus loin), maintenant pour le côté pratique il nous semble intéressant de vous présenter quelques chiffres significatifs : l'encodage complet d'un rapport prend 234 bytes, soit environ 5 observations par Kbyte. Ce qui signifie, qu'actuellement, tout notre dossier peut tenir sur le plus petit format de disquette se trouvant encore sur le marché : 5,25" de 360 Kb et qu'une disquette actuelle (3,5" 1,44 Mb) pourrait contenir quelques 6 000 cas en enregistrement normal et quelques 24 000 cas en enregistrement compressé.

Porté sur un disque dur actuel, il ne faudra pas plus de quelques secondes pour parcourir TOUT notre dossier et sélectionner les cas voulus, même si la recherche porte sur plusieurs critères.

Au vu de ces chiffres, nous imaginons difficilement une association possédant plus d'enquêtes que stockable sur une seule disquette. Et quand bien même un bénédictin s'entêterait à encoder tous les cas mondiaux, je serais bien étonné qu'il doive acheter plus d'une boîte de disquettes !

Ce travail n'a pas la prétention d'être le summum de ce qui est faisable en la matière, loin s'en faut. Le but de celui-ci est de démontrer qu'il est tout à fait possible de créer un outil de travail performant sans pour autant impliquer un investissement lourd. Le plus vieux des PC-XT (processeur 8088 et consors) est déjà suffisant pour utiliser cette base. Bien entendu, si nous voulons également produire un travail de type statistique comprenant des graphiques convenables, il faudra un matériel plus performant, utilisant la rapidité et les possibilités graphiques des nouvelles machines et des logiciels les plus performants. Voilà, je pense que le moment est venu de vous présenter un exemple de codage des rapports.

Mais avant, il nous faut ici remercier toutes les personnes ayant, peu ou prou, apporté une contribution non négligeable à ce travail. Les deux principaux instigateurs du projet (pour les principes et la réalisation) sont André Goffard et moi-même, mais le résultat final n'a pu être atteint qu'en tenant compte des critiques et suggestions d'une bonne quinzaine de personnes dont les noms (par ordre alphabétique) sont : Jacques Antoine, Franck Boitte, Michel Bougard, Claude Bourtembourg, Léon Brenig, Luc Briart, Fernando De Deus Barreiro, Lucien Clerebaut, Patrick Ferryn, Chantal Gallez, Eric Maillet, Auguste Meessen, Albert Pemmiers, Jean-Marie Polard, Pascal Snyders, Raymond Tercafs, Philippe Vandresse, Alain Vandriessche et Jean-Marc Wattecamps.

UFO_FILE

Base de donnée informatique

(SOBEPS, 1994)

Les "data sheets" ou feuilles d'encodage manuel.

La première étape de notre codage consiste à lire attentivement le rapport d'enquête et relever toutes les informations reprises dans les data-sheets. Il y a 3 catégories :

1. les données "extrinsèques", réparties en deux groupes;
 - a) les informations administratives : informations relatives au(x) témoin(s), au lieu d'observation et à l'enquête;
 - b) les informations relatives à la météo, à la durée de l'observation, aux distances, etc.;
2. les données "intrinsèques quantitatives", reprenant les notions de vitesse, d'altitude, de taille, etc.;
3. les données "intrinsèques qualitatives", reprenant la forme, la luminosité, le bruit, la couleur, etc.

Ces données sont ensuite transcrites dans le fichier Ufo_file.

Possibilités de recherches, études, etc.

A titre d'exemple du type de recherche que l'on peut faire très aisément, il y a :

- combien de cas (et lesquels) mentionnent le gyrophare rouge comme ayant effectué des mouvements indépendants de l'engin lui-même;
- quels sont les cas où les objets furent observés en pleine tempête ou pendant des conditions météorologiques particulières;
- quels sont les cas où un document photographique a pu être pris et quelles sont les qualités de ceux-ci;
- quels sont les cas où un objet triangulaire fut observé à moins de 50 mètres sans que le moindre bruit et/ou souffle ne fut perçu;
- quels sont les cas où le triangle se déplaçait base en avant;
- placement sur une carte géographique des points d'observation avec, éventuellement, animation à l'écran (les points s'affichant à chaque endroit selon un rythme proportionnel au temps réel) pour une tentative de reconstitution de trajectoire;
- etc.

Les possibilités, si elles ne sont pas infinies, sont en tout cas très nombreuses.

```

REF E00025 || Anonymat N
----- OBSERVATION -----
      Jour ME Date 891129
      Heure LOC 1800 TU 1700
      Ville THIMISTER-CLERMONT
           Province LG
      Lon 5.90 Lat 50.60
----- TEMOIN PRINCIPAL -----
Nom témoin D P
Nom épouse
Cat SP Sexe M Age 34
Nombre total de témoins 3
----- ENQUETE -----
Date 900331 Enquêteur BLE
ICR 3 IET 2 IIN HYN
IA1 2 IA2 IA3 2 LN

```

```

----- Données Extrinsèques -----
26 MOJ 6 | 27 ART 0 | 28 MET 1
29 VEN 1 | 30 INT 1 | 31 DUO 2
32 DTP 2 | 33 MEO 5 | 34 DEP 5
35 ENR 1- | 36 NAL 3 | 37 ISU 3

--- Données Intrinsèques Quantitatives ---
38 NOE 1 | 39 VIT 4 | 40 ACC 1
41 ELD 2 | 42 ELF 2
43 D_A 3 | 44 D_D 7 | 45 TAO 7

--- Données Intrinsèques Qualitatives ---
46 FOG 41 | 47 CHF 41 | 48 COU 4
49 LUM 8 | 50 ILU 4 | 51 LFP 1
52 TRA 2 | 53 AXE 1 | 54 SON 1
55 SOU 0 | 56 ODE 0 | 57 ELE 0
58 MAG 0 | 59 RAD 0 | 60 EPH 0
61 EPS 1 | 62 EMI 1 | 63 E_T 1
64 DIA 1 | 65 COR 0

```

```

S O B E P S      U F O      F I L E

```

N_B Possibilité de confusion avec un avion

Figure 9.1 : exemple d'un cas encodé tel qu'il apparaît à l'écran lors d'une consultation du fichier.

* 01 Référence REF _____

02 Anonymat ANO _____

OBSERVATION

Diurne / Nocturne

03 Date DAQ _____ 04 Heure locale HEU _____
 05 Heure TU HTU _____ 06 Jour JOU _____
 07 Ville VIQ _____
 -- Lieu-dit _____
 -- Code postal _____ 08 Province PRQ _____
 * 09 Longitude LON _____ * 10 Latitude LAI _____

TEMOIN PRINCIPAL

11 Nom NIP _____
 -- Prénom _____
 12 Epouse de Monsieur... NEP _____
 -- Adresse _____
 -- C.P. _____ Ville _____ Tél. _____
 -- Profession _____ * 13 Catégorie S-P CSP _____
 14 Sexe SIP _____ 15 Age AGE _____ 16 Nombre total de témoins NIT _____

ENQUETE

17 Date enquête DAE _____ 18 Enquêteur ENQ _____
 19 Indice de crédibilité ICR _____ 20 Indice d'étrangeté IET _____
 21 Indice d'information LIN _____ 22-24 : Indices d'avis
 22 IA1 _____ * 23 IA2 _____ * 24 IA3 _____
 (Enquêteur)
 25 Classification Hynes HYN _____

Encodeur : _____

Les zones précédées d'un astérisque (*) sont réservées à la SOBEPS.

Version : _____

Figure 9.2 : data-sheet (feuille d'encodage), page 1, reprenant les données administratives relatives au lieu de l'observation, aux références du témoin et aux références de l'enquête.

Données Extrinsèques (suite)

26	MOJ	__
29	VEN	__
32	DTP	__
35	ENR	__

27	ART	__
30	INT	__
33	MEO	__
36	NAL	__

28	MET	__
31	DUO	__
34	DEP	__
37	ISU	__

Données Intrinsèques Quantitatives

38	NOE	__
41	ELD	__
43	D_A	__

39	VIT	__
42	ELF	__
44	D_D	__

40	ACC	__
45	TAO	__

Données Intrinsèques Qualitatives

46	FOG	__
49	LUM	__
52	TRA	__
55	SOU	__
58	MAG	__
61	EPS	__
64	DIA	__

47	CHF	__
50	ILU	__
53	AXE	__
56	ODE	__
59	RAD	__
62	EMI	__
65	COR	__

48	COU	__
51	LFP	__
54	SON	__
57	ELE	__
60	EPH	__
63	E_T	__

66 REM

--

Encodeur : _ _ _

Version : _ _ _

Figure 9.3 : data-sheet (feuille d'encodage), page 2, reprenant les données relatives à l'observation, proprement dite, à savoir les données extrinsèques et intrinsèques.

A titre d'exemple, voici les tableaux correspondant à l'encodage d'un triangle aux bords et coins arrondis, muni des trois phares blancs et du gyrophare pulsant (forme principale durant notre vague) : les champs correspondants sont 46 (FOG [FOrme Générale]) et 49 (LUM [LUMIères/feux]).

46 FOG Forme. général (N) 2

0	non définie
1	sans forme (halo, trainée)
2	point
3	barre
4	triangle, boomerang, trapèze
5	carré, rectangle
6	fuseau, cigare, ovale, lenticulaire
7	sphérique
8	complexe, non structurée
9	complexe, structurée

...Forme, détail (x)

0	non définie/pas d'autres rens..
1	forme déduite de pos. des feux
2	forme floue
3	forme nette
4	bords/coins arrondis
5	bords/coins en arrête vive
6	coins/extrémités cassées
7	appendices
8	dôme, baie vitrée
9	détails très précis. Cf. rapport

49 LUM Lumières/feux 1

0	pas d'indication/inconnu
1	pas de lumières
2	halo seulement
3	continue, une
4	continues, plusieurs ident.
5	continues, plusieurs diff.
6	clignotante ou pulsante, une
7	clignotantes ou puls., plusieurs
8	6 ou 7, parmi continue(s)
9	tout l'objet est lumineux

Le codage donne FOG = 44 et LUM = 8.

Chapitre 10

OBSERVATIONS, ANALYSES ET RECHERCHES

Auguste MEESEN
Professeur à l'U.C.L.

L'objectif : la vérité

Dans les conclusions du premier rapport (I: 480)¹, j'estimais que "le problème des OVNI est avant tout une question de recherche de la vérité". Cette étude en fait sa ligne directrice. Elle devrait montrer surtout qu'il est toujours utile de se poser des questions et qu'on peut le faire *dans le cadre d'une démarche scientifique*. Il faut admettre, évidemment, que la Science ne se limite pas à l'exposé des résultats acquis, comme si ce n'était que le réceptacle de vérités toutes faites et de certitudes absolues. La Science comprend aussi *la recherche de la vérité*. Aujourd'hui, il est "établi" que la Terre tourne autour du Soleil, mais cette certitude n'existait pas encore au temps de Copernic, de Kepler et de Galilée. Ils faisaient les travaux d'approche pour qu'on puisse s'en rendre compte. Ce qui a tout changé finalement, c'est que cette idée a pu être intégrée dans un système théorique cohérent, construit par Newton. Le cheminement pour y arriver a été bien difficile, mais pourrions nous prétendre qu'il ne faisait pas partie de la Science ?

Qu'est-ce que la vérité ? D'une manière générale, on peut dire, que la vérité est "la conformité de ce qu'on dit avec ce qui est" (Larousse). Ce qu'on dit ou ce qu'on pense correspond à *une représentation mentale*. Elle peut être vraie ou fausse, précise ou non, puisqu'elle ne constitue qu'une image de la réalité. C'est nous qui l'avons créée, à partir de certaines données. Pour savoir si cette image ne trahit pas la réalité, nous devons la comparer à celle-ci. *Nous devons nous référer aux faits*. Il en est de même quand il s'agit du phénomène OVNI. Il est indéniable que nous sommes confrontés à un très grand nombre de témoignages émanant de personnes dignes de foi. Ce qui en résulte est remarquablement cohérent, quand on le regarde dans son ensemble et sans idées préconçues. Le "problème" provient du fait que *nous ne comprenons pas ces observations*. Cela ne s'intègre pas dans une théorie cohé-

rente, déjà disponible. Il faut encore la construire d'une manière ou d'une autre.

Si nous admettons sérieusement que toutes ces observations pourraient résulter d'erreurs d'interprétation de perceptions réelles, d'illusions ou d'hallucinations, il serait urgent qu'on étudie ce phénomène. L'humanité serait menacée d'une *maladie* inquiétante. Il s'agirait d'une maladie ancienne et universelle, puisqu'on a vu des OVNI tout au long de l'histoire et dans toutes les parties du monde. En fait, les observations continuent, qu'on en parle ou non. Ceci contredit la thèse qui affirme que c'est simplement le résultat d'un effet de *contagion*. Il suffit d'étudier le dossier et d'interroger les témoins pour se rendre compte du fait que la très grande majorité des observations sont indépendantes. La "vague belge" a été particulièrement surprenante. "Les observations décisives du 29 novembre 1989", s'ajoutant à tout ce qui était déjà connu, permettaient de conclure que (I: 12 et 47) *l'hypothèse sociopsychologique devrait être définitivement abandonnée*.

Quelques personnes ont pensé qu'elles devaient continuer à défendre cette hypothèse comme il l'avait fait, par exemple², à l'occasion des observations de Voronej, en septembre-octobre 1989. D'autres ont préféré *l'hypothèse des avions secrets*. Ceux-ci admettaient au moins qu'il était difficile de prétendre que tous ces témoins s'étaient simplement trompés, mais ils ne se préoccupaient pas non plus d'un examen des faits. Ils auraient constaté eux mêmes, que les caractéristiques ne s'accordaient pas. Cela ne me semble pas être particulièrement représentatif d'une approche rationnelle. Le confort des idées reçues est attrayant, mais ce sont les moments des mises en question qui ont été toujours les plus importants en Science. Peu importe ce qu'on trouvera. Nous devons au moins nous interroger.

Malgré la diversité des formes des OVNI, on peut dire que les témoins ont vu des "objets" qui semblent être les produits d'une technologie très avancée, mais si l'on regarde de près, on constate que les arguments en faveur d'une origine terrestre s'évanouissent. Cela suggère *l'hypothèse extraterrestre*. Ce n'est qu'une hypothèse, mais il faut l'envisager. Si on l'entend dans le sens de signes possibles de civilisations extraterrestres (sans univers parallèles, etc.), elle nous lance *des défis concrets*. On devrait pouvoir comprendre ce qui se passe, en exploitant la continuité avec ce que nous savons déjà. J'en donnerai deux exemples. Ils concernent les implications logiques de la théorie de la Relativité pour des voyages interstellaires (éventuels) et une analyse de la mise en rotation de l'aiguille d'une boussole. On l'a constatée parfois près d'un OVNI et cela semble indiquer qu'ils produisent un champ magnétique très intense, de basse fréquence.

Avant cela, je voudrais mettre l'accent sur le fait que le problème des OVNI résulte essentiellement des nombreux témoignages

concernant des *observations rapprochées*. Des personnes ont utilisé leurs yeux et leurs oreilles pour "détecter" quelque chose, qui doit nous étonner. Je commencerai donc par une des enquêtes que j'ai menées au début de la "vague belge". Cette observation a été mentionnée déjà³, mais elle n'a pas été reprise dans le premier rapport et elle mérite qu'on y réfléchisse. On attend aussi, sans doute, que je revienne aux problèmes qui concernaient *la détection radar*. Au départ, je voulais simplement examiner ce qui se passait sur les écrans des installations qui existent chez nous et dont la fonction est de scruter en permanence l'espace aérien de notre pays et de son voisinage immédiat. Je m'attendais à ce que les OVNI pourraient ne pas être détectés, mais dans ce cas, il serait bon d'en avoir *la preuve*, puisque toute tentative d'explication du système de propulsion (éventuel) devrait alors en tenir compte.

Il semble que c'était la première fois qu'une recherche d'une telle ampleur ait pu être entreprise, aussi bien pour les radars militaires que civils. Ce n'était possible qu'avec l'accord des instances officielles, à commencer par le ministre de la Défense nationale. Le général de Brouwer a soutenu cette recherche, en reconnaissant que pour la Force aérienne: "*il se passe quelque chose que nous ne contrôlons pas !*" Je les remercie, ainsi que les colonels Billen et Salmon et les responsables de la Régie des voies aériennes. La coopération avec Monsieur Gilmard a été efficace et les gendarmes ont toujours été très francs. J'en suis reconnaissant. Il ne faut pas croire cependant qu'il suffit d'avoir accès aux radars pour que le problème des OVNI soit rapidement résolu. Rien n'est vraiment simple, quand il s'agit d'OVNI. Cela fait partie du problème.

Au moment de la rédaction du premier rapport, j'avais seulement terminé l'étude des *phénomènes météorologiques* qui perturbent les radars au sol. J'avais également établi par l'examen de nombreux enregistrements, faits pendant des soirées et des nuits où il y avait eu une série d'observations au sol, que les radars au sol *ne détectaient pas ou peut-être seulement pendant quelques instants* les OVNI qui sont apparus en Belgique. L'enregistrement radar que les F-16 ont ramené de leur mission d'investigation posait un problème différent. J'aurais préféré pouvoir attendre qu'on ait fait le tour de la question, mais il fallait que je fasse le bilan, tel qu'il se présentait au cours de l'été 1991. L'étude Gilmard-Salmon, effectuée au Centre de guerre électronique, venait seulement de commencer. Elle s'est terminée au début de l'été 1992 et elle a joué un rôle capital dans l'évolution de cette recherche, mais elle soulevait d'autres questions. J'en ferai le point, en incluant également les derniers développements concernant les observations visuelles des gendarmes.

Ces différentes observations ont été de toute manière très remarquables. Au minimum, elles ont mis en évidence des *phéno-*

mènes météorologiques exceptionnels et un beau problème de physique mathématique, concernant la propagation des ondes radar. Quant aux OVNI, on n'a pas démontré qu'il y en avait, mais pas non plus qu'il n'y en avait pas. On a appris cependant que cela vaut toujours la peine de bien "ouvrir ses yeux" et de chercher à comprendre. Pour cela, il faut rester à la fois critique et ouvert vis-à-vis de toutes les hypothèses, y compris l'hypothèse extraterrestre. Pour qu'on me comprenne bien, je répète (I: 48) : "Notre objectif n'est pas de prouver que le phénomène OVNI est d'origine extraterrestre. Nous cherchons la vérité, mais pour cela, il faut rassembler les faits observés. Il faut les examiner attentivement et les confronter à toutes les idées qui pourraient éventuellement aider à les comprendre."

Un grand losange silencieux à Eupen

Le 29 novembre 1989, la ville d'Eupen avait été survolée par un grand engin de forme triangulaire. Les gendarmes von Montigny et Nicol l'avaient découvert près de la route qui mène d'Aix-la-Chapelle à Eupen. Il était immobile dans l'air, au-dessus d'une prairie qu'il éclairait au moyen de trois puissants "phares". C'étaient de grandes surfaces circulaires, encastrées près des coins du triangle. Au centre de la face inférieure, foncée et plate, se trouvait "une sorte de gyrophare rouge". L'objet ne faisait pas de bruit. Quand il s'est mis en route, les gendarmes sont allés se poster dans un petit chemin où cet objet devait les survoler. Il fit cependant demi-tour et il s'est ensuite dirigé vers Eupen, en longeant la route, lentement et à basse altitude. Il a été observé par différents témoins et il est passé au-dessus des maisons, près de l'hôtel de ville. Pourquoi n'a-t-il pas été remarqué par plus de témoins ?

C'est la question que je me pose aussi pour l'observation suivante. Il s'agit d'un grand engin qui a survolé le bord de la ville d'Eupen, au cours de la soirée du 1er décembre 1989. Il ne faisait pas de bruit non plus, mais il était doté de lumières qui auraient pu attirer l'attention. Est-ce que nous n'enregistrons pas certaines choses, parce qu'elles ne passent pas les "filtres" de notre esprit ? Y aurait-il eu d'autres témoins qui ont vu, mais n'ont rien dit ? C'est possible, puisque le témoignage que je vais présenter aurait pu facilement rester inconnu. J'en ai eu connaissance par un autre témoin. Quand j'ai téléphoné à Monsieur J. pour le rencontrer, il m'a demandé un anonymat très strict : "Je ne veux pas qu'on puisse dire plus tard à mes enfants que leur père n'était pas bien dans sa tête."

J'ai vu le témoin, avec son épouse et ses enfants, le 15 janvier 1990. C'était cinq jours après une seconde observation, faite par le même témoin. Sa description des événements était empreinte d'une fraîcheur et d'une simplicité naturelle. Il était également évident que le témoin avait l'habitude de bien regarder ce qu'il voyait. Il est photographe amateur. Le soir du 1er décembre, il voulait justement al-

ler avec son épouse au vernissage d'une exposition organisée par son club. Vers 17 heures, deux de ses cinq enfants étaient déjà venus lui dire: "Papa, il y a des avions bizarres dans le ciel." Ces enfants avaient respectivement 14 et 15 ans. Rentrés de l'école, ils jouaient sur la rue, en compagnie d'un garçon marocain de leur âge. Il habite une des maisons voisines. Un des enfants disait "ce sont des OVNI". Il utilisait le terme allemand "UFOs". M. J. répondit : "mais non, ça doit être des avions". Il faisait déjà noir, à ce moment.

A 18 h 50, M. J. était prêt à partir. Il attendait son épouse, assis dans le living, à sa place habituelle. C'est près d'une fenêtre et d'une porte qui donne sur la terrasse, à l'arrière de la maison. A ce moment, un de ses enfants accourut, tout excité : "Regarde, ils sont de nouveau là." M. J. trouvait cette insistance assez curieuse. Puisqu'il attendait quand même, il se leva et sortit sur la terrasse. Elle fait partie d'une grande surface libre, située derrière un ensemble de maisons, formant un L. Monsieur J. vit d'abord le jeune marocain, qui se trouvait maintenant au fond du jardin de sa maison, sur l'autre branche du L. Le garçon lui dit : "Vous voyez, il y en a un qui arrive." Il montrait vers le ciel, juste au-dessus d'eux. On n'entendait rien. M. J. interrompit alors son récit pour me dire : "Je ne comprend pas comment ce garçon pouvait dire cela si calmement, comme si c'était une chose banale, car moi, quand je regardais en l'air, je tombais presque à la renverse. Je vous dis, si vous ne l'avez pas vu, vous ne pouvez le croire. C'était énorme ! "

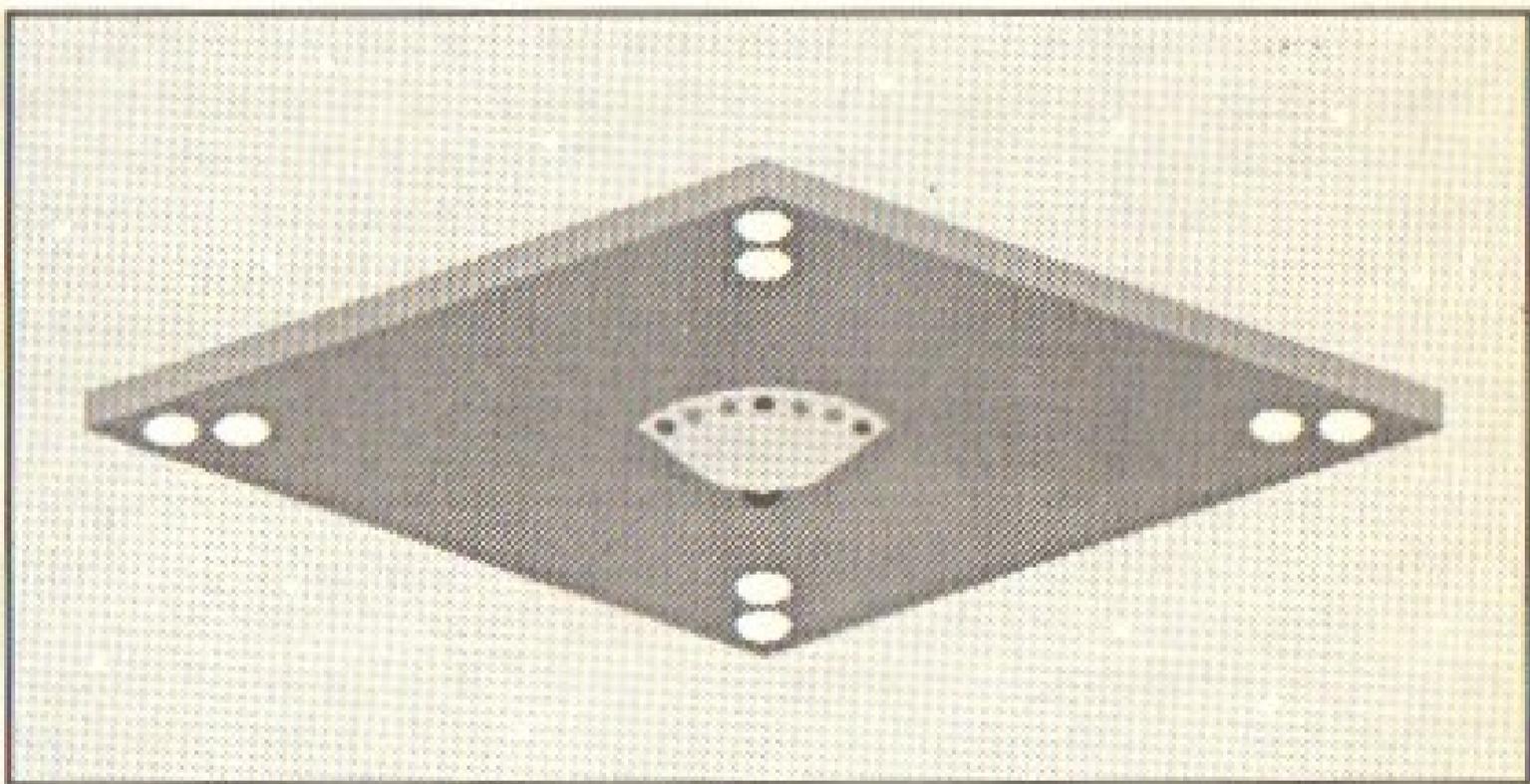


Figure 10.1: Le grand losange du 1er décembre 1989.

Il se mit alors spontanément à dessiner l'objet : un losange, portant deux lumières blanches à chaque coin. La face inférieure était plane et très foncée, mais au centre, il y avait une structure illuminée. Elle avait la forme d'une cloche renversée. La figure 10.1 a été réalisé à partir de ce dessin. Les contours du losange étaient bien discernables, parce que le fond du ciel était plus clair. La journée

avait été ensoleillée et le ciel était parfaitement dégagé. Autour de l'objet, on voyait les étoiles. L'objet était énorme et glissait très lentement du SW vers le NE, *sans le moindre bruit*. On aurait pu le suivre "en marchant à l'aise". Le grand diamètre du losange était perpendiculaire au sens du mouvement.

Pendant ma visite, M. J. est sorti avec moi sur la terrasse, pour me montrer ses points de repère. L'extrémité la plus proche du grand diamètre se trouvait à la verticale de sa maison, tandis que l'autre extrémité passait au-dessus d'un grand hangar séparé de 43 mètres de la maison (distance mesurée). Le témoin ne pouvait pas déterminer la hauteur de l'objet, mais il a remarqué qu'il arrivait à voir le ciel sur une assez grande hauteur entre l'objet et le toit du bâtiment d'en face. Il pense dès lors que l'objet pouvait être encore plus large que la distance qui sépare ce bâtiment de sa maison. Un peu plus tard, quand M. J. m'expliqua que les lumières blanches s'allumaient et s'éteignaient régulièrement, je lui ai demandé si elles le faisaient en même temps. Il me répondit : "*Je ne le sais pas. On ne pouvait pas voir les quatre coins en même temps. On devait tourner la tête.*"

Ces phares étaient circulaires et très grands. Ils éclairaient le sol d'une lumière blanche, mais "le plus extraordinaire était leur puissance". La cloche inversée qui se trouvait au centre du losange était entièrement éclairée d'une lumière *orange*. Seul son sommet présentait une luminosité en *vert foncé*. La cloche était ceinturée d'une rangée de "lampes" donnant une lumière *rouge*, dont l'intensité changeait de manière séquentielle. Cela donnait l'impression de lumières qui tournent, mais ce n'était pas vrai. "Ces lampes ne s'éteignaient jamais tout à fait, mais leur brillance devenait nettement plus forte à certains moments." Elles n'éclairaient pas la surface inférieure de l'objet, qui restait constamment très foncée. Les lumières rouges "couraient l'une derrière l'autre", d'un mouvement lent, confortable (*gemütlich*). "Cela ne rendait pas nerveux, comme les clignotants de voitures de police ou des ambulances. C'était même agréable à voir."

M. J. me disait que "la cloche lumineuse était *étrange*, parce qu'on ne pouvait pas dire si la lumière venait de l'intérieur ou si c'était seulement illuminé en surface". Puisque le témoin est photographe amateur, il a pensé à son appareil, mais il se dit: "je ne l'aurai pas dessus, c'est trop grand". Sachant qu'il y avait un film de 100 ASA dans sa caméra, il se dit aussi qu'on ne pourrait pas discerner la masse, presque noire, tandis que les lumières blanches étaient trop éblouissantes. "Cela ne donnera rien !" Le témoin décida dès lors de faire mentalement ce qu'il ne pouvait pas faire avec son appareil. "J'essayais d'enregistrer le plus possible. J'ai appelé aussi ma femme et ma fille, pour que quelqu'un de ma famille puisse le voir, mais je ne voulais pas le rater."

Madame n'a pas vu l'objet. Elle était présente lors de notre en-

trevue et elle m'a confirmé qu'elle a entendu son mari. Elle était au bain. La fille, plus âgée que les garçons, est venue quand le père l'a appelée, mais l'objet était déjà plus loin. Il est passé au-dessus des toits de la rangée de maisons qui comprend celle de M. J. Il est alors allé avec sa fille devant la maison, où ils sont restés assez longtemps. Ils ont vu l'objet partir, toujours aussi lentement, en passant au-dessus du cimetière d'Eupen. Quand ce fut fini, le témoin regretta amèrement de ne pas avoir pris de photos. Peu de temps après, il est allé à Aix-la-Chapelle, pour acheter un film infrarouge qu'il garda au frigo. Au moment où M. J. fit son dessin devant moi, le jeune marocain est entré dans la pièce où nous nous trouvions et il a dit spontanément : *"Oui, c'était comme cela"*. Il confirmait la forme de la partie inférieure de la plate-forme et la disposition des lumières, mais le bord latéral indiqué sur la figure 10.1 n'était pas visible le 1er décembre. M. J. l'a dessiné en se basant sur sa seconde observation.

Elle eut lieu le mercredi 10 janvier 1990, vers 19h35. La nuit était tombée et le témoin se rendait à son club photo. Il venait de prendre l'autoroute E-5 à partir de la chaussée de Herbesthal et roulait vers l'intérieur du pays. Après seulement quelques kilomètres, il vit en l'air un objet immobile. C'était "le même modèle" et il avait "la taille d'un autobus". C'est au moins l'impression du témoin, qui supposait que l'objet se trouvait à environ 500 m. M. J. s'étonna du fait que les autres conducteurs ne semblaient rien remarquer. "Tant pis", se dit-il. Il prit appui sur le capot de sa voiture, les bras croisés, pour "contempler" cet objet tout à fait calmement. C'était un losange identique au premier, mais cette fois-ci, on pouvait voir son bord. Il était vertical et de hauteur constante. Les lumières semblaient moins fortes que la première fois, mais cette impression pourrait être due aussi à l'éclairage de l'autoroute.

M. J. était fâché contre lui-même : "Maintenant, je n'ai pas l'appareil photographique". Il se demandait, s'il devait aller le chercher. Il aurait fallu prendre la prochaine sortie de l'autoroute, retourner à Eupen et revenir. "Il n'allait pas m'attendre." Le témoin préféra donc rester sur place, pour observer la suite des événements. Après 10 à 15 minutes, l'objet se mit en mouvement et partit lentement vers les Fagnes, sans se rapprocher du témoin. Il ne faisait aucun bruit perceptible, mais au moment du départ, la luminosité devint plus forte. "C'était comme si l'on avait augmenté le voltage des lampes, en y allant doucement." Le fait que M. J. vit deux fois un OVNI de même type peut surprendre, mais c'est déjà arrivé à d'autres témoins. Je pense qu'il était plus préparé que d'autres à "voir" un objet de ce genre. Les événements du 1er décembre étaient restés gravés dans sa mémoire. Il avait parlé seulement à très peu de personnes de cette observation et il comptait se taire maintenant : "J'ai déjà vu beaucoup de choses dans ma vie, mais quand on raconte ça à quelqu'un, il vous regarde drôlement."

Un objet semblable a été observé le soir du 11 décembre 1989, à Mazy, près de Namur. Les deux témoins le décrivaient comme étant "très grand". Ils estimaient son envergure à environ 50 m, en supposant que sa distance était de l'ordre de 200 m. La forme était globalement celle d'un triangle isocèle, avec un angle obtus au milieu de la base. Le fond était plat. Il y avait un bord vertical et, au centre du triangle, *une grande calotte sphérique proéminente* (I: fig. 2.27). Cet objet se déplaçait pointe en avant. Il portait trois lumières encastrées près des coins du triangle, tandis que la calotte sphérique ressemblait à celle de la figure 10.1. Il y avait une lumière à sa pointe et un cercle de lumières à sa base. Signalons également que le "triangle géant" de Porto Rico portait un "grand renflement concave" sous sa face ventrale (I: 306). Cette observation impliquait de nombreux témoins et deux avions de chasse.

Les perturbations météorologiques des radars

J'ai commencé par une collecte et une analyse des enregistrements du radar de la Régie des voies aériennes, situé à Bertem. La méthode utilisée était simple, mais bien adaptée pour mettre en évidence des échos qui apparaissaient de manière sporadique. Les radaristes appellent les échos qui surgissent dans une atmosphère claire, sans cause apparente, des "anges". Puisque je constatais qu'ils se déplaçaient parfois de manière systématique, sans que je sache pourquoi, j'ai simplement dit que c'était le phénomène des "anges qui volent" (I: 358-360). Puisque je devais tout examiner, sans idée préconçue, j'en ai étudié les propriétés et j'ai proposé finalement qu'il devait s'agir d'un mirage, apparaissant sous certaines conditions. Il est dû à la diminution de la densité de la vapeur d'eau au bord supérieur de la couche limite (I: 381-386). Tout se passe, comme s'il y avait un miroir dans le ciel. Il se déplace très lentement, mais pas suivant la direction du vent. Ce phénomène est accentué pour le radar civil, parce qu'il balaye le ciel au moyen d'un faisceau en éventail, favorisant les sommations.

Les radars militaires utilisent un faisceau qui a la forme d'un *pin-ceau*. Il peut être dirigé par une antenne parabolique, agissant comme un phare, ou par l'interférence des ondes qui sont émises par un ensemble de sources avec des déphasages commandés électroniquement. C'est le cas pour le radar de Semmerzake et celui des F-16. Dans ce cas, on peut être confronté cependant à un "deuxième type d'anges". Il est apparu d'ailleurs au cours de la nuit du 30 au 31 mars 1990 avec *une persistance exceptionnelle*. C'est la fameuse nuit où la Force aérienne belge fit monter les deux F-16, pour une mission de reconnaissance.

Quant aux OVNI qui ont été observés si souvent à partir du sol au cours de la vague belge, je peux affirmer que je n'ai trouvé que *deux traces* suffisamment longues et étonnantes pour qu'on puisse les attribuer probablement à des OVNI. J'en parlerai plus loin. Cela

n'exclut pas que des échos isolés ou des petits groupes d'échos pourraient être provoqués par des OVNI, mais il était impossible de les séparer d'une manière inambiguë des "anges". Dans le passé, il semble y avoir eu des détections radar, mais ces OVNI étaient différents. C'étaient des "soucoupes" ou des sphéroïdes. Les surfaces planes de "nos engins" favorisaient des réflexions spéculaires au lieu de la rétrodiffusion du faisceau radar. En outre, il se peut que les surfaces étaient constituées d'un matériau non métallique, augmentant la "furtivité".

La situation pouvait être très différente pour les radars des F-16, parce qu'ils peuvent suivre une "cible" de manière *presque continue*, tandis que les radars au sol ne repassent qu'après 10 à 15 secondes au même endroit, suivant la vitesse de rotation de l'antenne. L'intervention des F-16 n'a pas été décidée à la légère. Rappelons que le gendarme Renkin prit contact avec le radar de Glons, vers 23h00, pour signaler qu'il voyait un "point lumineux" qui ne semblait pas pouvoir être une étoile ou un avion. Voici la description donnée à ce moment, les appels téléphoniques à Glons étant enregistrés : "Il est blanc. *Quand il se déplace* les couleurs changent du vert au rouge. Je vous dis que ce n'est pas un avion normal, il se déplace de gauche à droite. Il fait des ronds en hauteur." Un peu plus tard, on voyait trois points qui formaient un triangle isocèle (I: fig. 6.22, 1', 2 et 3). "Elles montent et descendent. Elles vont sur les côtés. Elles virevoltent... Cela clignote... C'est vert, rouge, jaune et alors cela bouge sans cesse de place."

A Glons, on constata la présence d'un écho persistant près de la base de Beauvechain. Il se déplaçait lentement (à environ 45 km/h) vers l'ouest, en étant tellement cohérent qu'il enclencha un "track automatique". Le radar de Semmerzake confirmait l'existence d'une trace au même endroit, se déplaçant de la même manière. Il devait donc y avoir un réflecteur réel, localisé en l'air et animé d'un mouvement systématique. Au cours de la conférence de presse du 11 juillet 1990, le colonel (maintenant général) de Brouwer a précisé (I: 234) que "*de mémoire de contrôleur aérien, on n'avait jamais observé de tels phénomènes, d'une telle ampleur et d'une durée aussi longue*".

Puisque la FAB est responsable du contrôle de notre espace aérien belge, on décida d'envoyer deux F-16 pour une mission de reconnaissance. C'était normal. La nouveauté était que la presse fut mise au courant, mais il est vrai que l'enregistrement radar qui avait été ramené était fort étonnant. J'ai appris plus tard, lors d'une rencontre occasionnelle avec le pilote du second F-16, que des échos qui disparaissent après quelques secondes, apparaissent souvent à une altitude de 30.000 pieds, mais *ce phénomène est exceptionnel à 10.000 pieds*. C'était le niveau de vol au cours de cette nuit. Il se pouvait donc parfaitement qu'on avait fait des "verrouillages" sur des objets réels, mais furtifs. Le caractère évasif du phénomène OV-

NI est d'ailleurs bien connu.

La situation était assez surréaliste, puisque les médias commençaient à propager en même temps la théorie que les OVNI, observés en Belgique, n'étaient que des F-117 américains. Le rapport du major Lambrechts était daté du 31 mai 1990. Il fut publié quelques jours plus tard (I: 225-230). Le 20 juin 1990, j'ai demandé par écrit au ministre de la Défense nationale, de me permettre de "rencontrer les experts militaires concernés par l'interprétation des phénomènes météorologiques" que j'avais constatés. Je demandai aussi à pouvoir "analyser les enregistrements des données recueillies au cours de la mission des deux avions F-16" et de pouvoir "collaborer avec le Centre Radar de Glons" pour vérifier si certaines observations visuelles d'OVNI correspondaient à des signaux détectés sur ce radar.

La suite est connue (I: 231, 235, 367). Je suis très reconnaissant pour les autorisations accordées. Elles font honneur à la Belgique, qui échappe ainsi aux reproches que les ufologues ont souvent dû faire aux pouvoirs politiques et militaires dans d'autres pays. J'avais déjà écrit le 13 février 1990 au ministre de la Défense nationale pour demander "la faveur de visionner certains documents et de pouvoir en garder une trace fiable, afin de faciliter une analyse ultérieure". A cette époque, je voulais vérifier si la situation était la même pour les radars militaires que pour le radar civil. Les listings du radar de Glons et les enregistrements sur cassettes PC du radar de Semmerzake allaient confirmer par la suite que c'était le cas, mais qu'il y avait des "anges" d'un autre type.

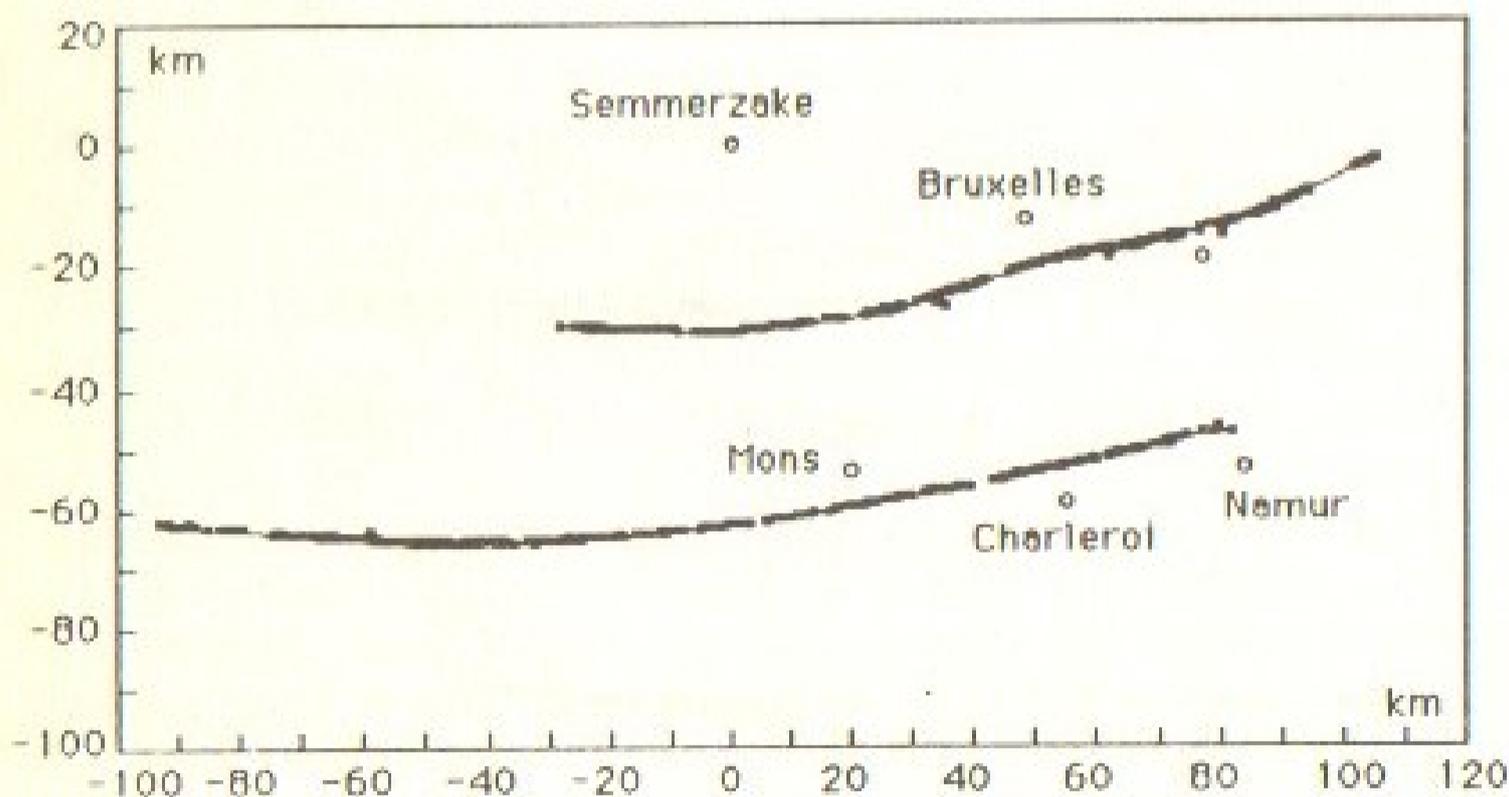


Figure 10.2: Les deux trajectoires les plus longues des bulles de convection de la nuit du 30 au 31 mars 1990.

Les radaristes doivent se concentrer sur les avions. Les "anges" sont pour eux une nuisance et ils essayent, sans doute, de n'y pré-

ter aucune attention. Il en résulte qu'on ne semble pas avoir fait d'étude systématique de leurs propriétés. La nuit du 30 au 31 mars 1990 a été d'ailleurs très exceptionnelle. Il y a eu une série de traces anormales (l: fig. 6.15). Les figures 10.2 et 10.3 résument les données du radar de Semmerzake pour les deux traces les plus importantes. Plus tard, il se révéla que c'étaient des "bulles de convection" (l: 386, 387) qui se déplaçaient de l'est vers l'ouest, suivant une trajectoire courbée, conforme à la direction des vents. Quand les radaristes étaient brusquement amenés à scruter leurs écrans pour des échos non identifiés, pouvant être situés dans le Brabant wallon, ils en trouvaient près de Beauvechain (l: fig. 6.2). Ils faisaient partie de la trace supérieure de la figure 10.2. C'était un peu après 23 h, mais les premiers échos de cette trace étaient déjà apparus à 22h17 (l: fig. 6.15). L'écho inférieur de la figure 10.2 est apparu plus tard, à 22h58.

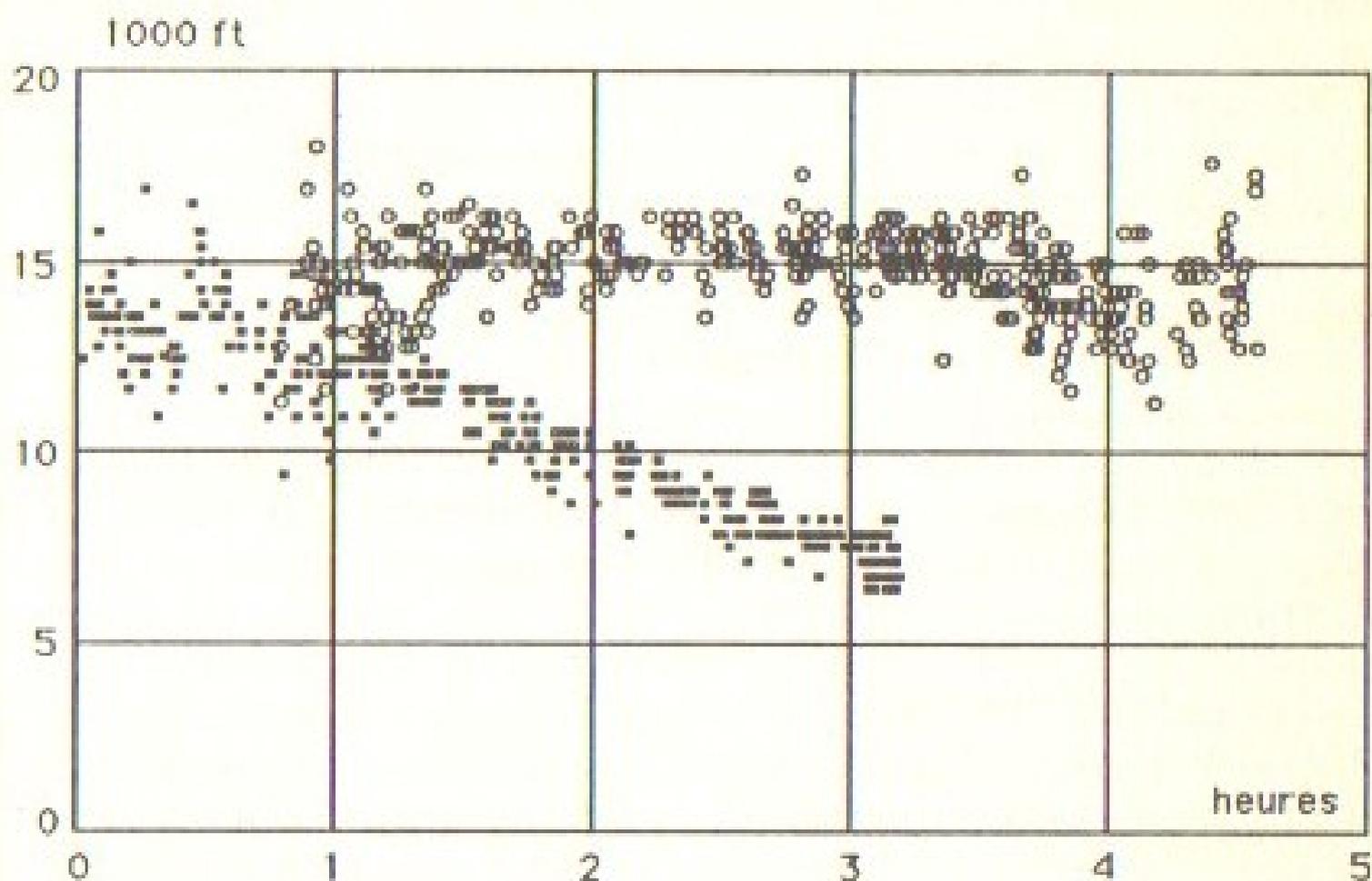


Figure 10.3: Mesure des altitudes des sources des échos en fonction du temps pour les deux traces de la figure 10.2.

Les bulles de convection sont en quelque sorte des nuages invisibles, parce qu'il n'y a pas de gouttelettes d'eau qui diffusent la lumière. L'humidité y est cependant plus élevée que dans l'air environnant. En fait, il s'agit de vapeur d'eau qui forme une structure relativement stable, parce qu'elle résulte de courants de convection d'un certain type (l: fig 6.20). Cette structure est normalement disloquée après peu de temps, mais au cours de la nuit du 30 au 31 mars 1990, les conditions météorologiques semblent avoir été assez exceptionnelles. Les bulles de convection pouvaient rester stables pendant des durées anormalement longues, à cause de leur circulation interne et parce que l'air atmosphérique se déplaçait en

bloc sur une très large partie de l'Europe. Il n'y avait que peu de turbulences. Or, les bulles de convection peuvent produire des échos radar (point or dot angels), entraînés par le vent.

Ce phénomène a été mis en évidence au moyen de radars météorologiques, dont le faisceau était dirigé vers le haut⁴. La durée de vie de ces bulles était cependant très courte : le plus souvent 1 ou 2 secondes. Elles avaient une coupole (comme des bulles qui montent dans l'eau) et cette coupole agissait comme un miroir concave, semi-transparent. On pouvait également détecter ces bulles au moyen d'un faisceau radar qui les traversait latéralement, mais il semblait extraordinaire qu'on ait pu traquer une de ces bulles pendant 50 minutes. Cette détection était due à de fortes variations locales de la densité de la vapeur d'eau. Elle était possible aussi bien avec des micro-ondes de 10 que de 3,2 cm de longueur d'onde⁵. Il était précisé que ces bulles de convection pourraient subsister 20 à 30 minutes, quand le vent était calme⁵. Leur extension latérale était de 1 à 3 km et leur hauteur de quelques centaines de mètres.

Les figures 10.2 et 3 montrent que le 30 mars 1990, deux bulles ont pu survivre pendant *plus de 3 heures*. Les fluctuations de la source des échos indiquent que la hauteur était de l'ordre de 1000 m. L'extension latérale est inconnue, mais ces bulles sont normalement aplaties. La première bulle de convection est descendue, tandis que la seconde est restée à une hauteur pratiquement constante. La figure 10.2 suggère que la trace inférieure pouvait être due à *la centrale nucléaire de Tihange*. Elle est située à environ 30 km à l'est de Namur et la tour de refroidissement dégage de la vapeur d'eau, relativement chaude. Elle monte et s'accumule au bord supérieur de la couche limite. Au cours de cette nuit, son plafond était situé à 1000 m (l: fig. 6.17). Ces 3000 pieds sont nettement inférieurs aux hauteurs des bulles, indiquées sur la figure 10.3. La vapeur d'eau peut s'accumuler et former une bosse qui grandit, jusqu'à ce qu'elle perce le plafond de la couche limite. Elle monte ensuite dans l'atmosphère libre et se stabilise à une certaine hauteur, qui dépend du degré d'humidité et de la chaleur interne, ainsi que de la pression et de la température de l'air ambiant. La figure 10.3 montre d'ailleurs que la hauteur des bulles était plus grande au moment de leur formation. La première est descendue, tandis que la seconde s'est maintenue à hauteur constante, en se dispersant finalement dans un volume plus grand.

Le rapport du major Lambrechts mentionnait une "légère inversion de température" au bord supérieur de la couche limite (l: 228). C'est vrai, mais ce sont les variations de l'humidité qui comptent surtout. L'indice de réfraction n pour les ondes radar est donné par $n = 1 + 0,373(e/T^2) + 0,000078(P/T)$, où e est la pression partielle de la vapeur d'eau et P la pression de l'air (en mb), tandis que T est la température absolue. Puisque l'humidité atmosphérique variait fortement au bord supérieur de la couche limite (l: fig. 6.17), il y a eu

des mirages pour le radar de Bertem (I: fig. 6.16), mais cela n'a pas dérangé les radars militaires. Ils détectaient par contre les bulles de convection. Ces interprétations n'ont été contestées par personne.

Les enregistrements radar des F-16

Je disposais d'informations précises sur la trajectoire des deux F-16, puisqu'elles étaient fournies par les radars au sol. L'enregistrement qui a été ramené par le second F-16 est toujours resté dans les locaux de la Force aérienne. Il fallait un équipement spécial pour le visionner et j'avais seulement besoin des paramètres enregistrés. J'ai eu plusieurs relevés, le plus précis et le plus détaillé était celui de M. Gilmard. C'est un ingénieur civil de l'UCL qui était à ce moment Adj. C.O.R. au Centre de guerre électronique (EWC, pour Electronic War Center). Cette étude était menée sous la direction du major (maintenant colonel) Salmon, ingénieur polytechnicien. M. Gilmard s'est strictement limité à l'étude de l'enregistrement. Il disposait des ordinateurs de l'EWC et des manuels techniques concernant les radars des F-16. *L'étude Gilmard-Salmon* s'est prolongée jusqu'au printemps 1992.

Nous avons des rencontres régulières, mais les résultats les plus importants m'ont été fournis le 30 mai 1992, par un courrier personnel. D'autres informations m'ont été remises à titre confidentiel en décembre 1993. Le général de Brouwer m'a cependant autorisé à utiliser des extraits de l'étude Gilmard-Salmon pour ce rapport. Avant de faire le bilan de la situation actuelle, il faut revenir sur les éléments qui étaient disponibles lors de la rédaction du premier rapport. M. Gilmard avait relevé les données, image par image, avec 30 images par seconde, pour l'ensemble des paramètres qui se rapportaient aux "objets". J'ai préféré ce terme, plus neutre que celui de "cible", pour désigner "un réflecteur localisé qui peut bouger dans l'espace" (I: 367). J'avais seulement des informations très brèves sur les virages des F-16 pendant les verrouillages ("left turn" ou "right turn").

J'ai choisi de présenter ces données sous forme graphique, pour en donner une vue d'ensemble simple et concrète, en veillant strictement à ne pas faire d'hypothèses inutiles. J'ai donc représenté les positions successives des "objets" par rapport au F-16, comme s'il était fixe. La position de l'objet par rapport à l'axe de l'avion pouvait être déterminée par l'azimut, la distance et l'angle d'élévation. L'altitude de l'objet était affichée numériquement, mais par sauts de 1000 pieds (300 m). J'aurais pu la calculer aussi à partir de l'angle d'élévation et de l'altitude de l'avion, supposée constante. On me disait qu'ils avaient volé à 10.000 pieds. Je savais cependant par les enregistrements des radars au sol que cette altitude n'était pas toujours constante. L'ordinateur de bord disposait de la valeur instantanée de l'altitude du F-16 et j'ai donc préféré m'en tenir à l'altitude affichée.

J'avais vérifié, pour l'objet 3, que l'intégration progressive de la vitesse relative (qui est une des données primaires pour un radar Doppler) fournissait une distance qui variait effectivement comme la distance affichée. L'angle d'élévation correspondait également assez bien à celui que je pouvais déduire de la distance de l'objet et des altitudes relatives. Il y avait seulement des écarts vers la fin de l'enregistrement, quand l'objet était proche du sol. J'ai pensé que l'ordinateur de bord pouvait faire des corrections quand le faisceau touchait le sol et qu'il levait les ambiguïtés qui pouvaient apparaître. Je devais cependant représenter la "trajectoire des objets" comme si le F-16 avait constamment volé en ligne droite, puisque je ne disposais pas d'informations détaillées sur ces virages. Les graphiques des trajectoires (I: 638, 370, 376 et 378) étaient assez squelettiques, parce que *je tenais compte uniquement des points de la trajectoire où au moins un des paramètres avait changé*, en supposant que cela devait résulter d'une nouvelle acquisition de données.

Le radar de Glons m'avait appris, en effet, à me méfier du *filtre de Kalman*. Il utilise les informations acquises à un moment donné, pour calculer l'évolution probable du mouvement par une extrapolation linéaire. Au balayage suivant, il compare les nouvelles données avec celles qui résultaient de la prévision. Il suffit alors d'établir des corrélations, en assignant à chaque prévision un certain domaine d'incertitude. C'est un procédé simple et efficace... pour des avions. Pour les "anges", on aboutit à des trajectoires fictives. Je ne connaissais pas les propriétés du filtre de Kalman des F-16, mais les spécialistes consultés calmaient mes inquiétudes (I: 394). Je constatais que les données variaient parfois par paliers, mais cela indiquait aussi qu'il y avait eu de nouvelles acquisitions de données. Quand il n'y en avait plus, il y avait automatiquement un "break-lock". Il était donc raisonnable de construire des "trajectoires" de cette manière.

A ce stade, j'envisageais encore toujours la possibilité d'effets météorologiques, en ajoutant que, si c'était le cas, *"cela ne changerait rien au problème général que posent les OVNI"* (I: 379). Je connaissais - apparemment mieux que quiconque - les effets météorologiques, mais leur analyse ne suffisait pas pour rendre compte des échos radar des F-16 (I: 379-387, 394 et 395). A ce moment, j'ai interrogé les gendarmes à différentes reprises. La situation n'était vraiment pas aussi simple que Monsieur Caudron l'avait décrite⁶, sans interroger les témoins. Je voyais bien qu'il y avait des arguments en faveur d'une explication astronomique, mais cela ne pouvait pas expliquer l'ensemble des données (I: 390). Les mouvements des "points lumineux", leurs changements de couleur prolongés et leur positions relatives dans le ciel posaient de gros problèmes. Des effets de réfraction atmosphérique étaient possibles, mais l'importance qu'il fallait leur accorder me semblait extravagante.

En outre, j'avais découvert une trace très remarquable, enregistrée à la fois par les radars de Glons et de Semmerzake, pendant que les F-16 étaient encore en vol. Cet "objet" se déplaçait du nord de Bruxelles vers Liège (I: fig. 6.9). La trajectoire était rectiligne et montait de 900 à 2000 m, d'après les données de Semmerzake. Cette trace apparut à 00h29. Le radar de Glons l'enregistrait d'abord avec une vitesse de 477 noeuds et ensuite, avec des vitesses qui dépassaient parfois 660 noeuds. Les F-16 effectuaient des virages à 417 et 468 noeuds, à une altitude d'environ 3000 m. Il ne pouvait pas s'agir d'un phénomène météorologique, ni d'un ballon, ni d'un avion. Le radar de Bertem ne l'a pas détecté, ce qui indique que cette "source" ne produisait pas toujours une rétrodiffusion suffisante pour une détection. Jusqu'à présent il n'y a toujours pas d'explication conventionnelle de cette trace. La conclusion que j'ai tirée de l'ensemble de ces faits me semblait parfaitement justifiée, à ce moment.

L'étude Gilmard-Salmon

Le premier problème à examiner de manière plus approfondie concernait *les lieux où les verrouillages avaient eu lieu*. Je pouvais fournir au Centre de guerre électronique les enregistrements du radar de Semmerzake, qui présentaient les trajectoires des deux F-16. M. Gilmard fit un relevé détaillé et précis de l'inclinaison des ailes du F-16 (angle de roulis) et il utilisa un abaque fourni par le constructeur pour en déduire la courbure des virages à chaque instant, la vitesse étant supposée égale à 450 noeuds. Les résultats obtenus sont résumés sur la figure 10.4. (cahier des illustrations). La bande orange représente la trajectoire des deux F-16 qui se suivaient de très près. Pour la clarté, les lacets successifs ont été superposés du bas vers le haut. Les étiquettes indiquent le temps en minutes, après 24h00. Seule la partie initiale du vol est représentée. Les parties rouges, accompagnées d'un chiffre, désignent les endroits où les enregistrements successifs ont eu lieu. Les surfaces vertes (anguleuses) définissent les positions approximatives des "objets" par rapport à Beauvechain et les surfaces bleues (arrondies) par rapport au F-16. L'accord n'était pas encore parfait, mais meilleur que le mien.

Je disposais seulement d'informations très brèves sur les virages du F-16 pendant les verrouillages. Il fallait donc résoudre un puzzle assez difficile. Cela n'avait aucune importance pour juger des mouvements des objets par rapport au F-16, mais j'avais constaté que cela conduisait à une incohérence pour les localisations des objets par rapport au sol, au moment des verrouillages. Les enregistrements fournissaient ces positions par rapport au F-16 et par rapport à Beauvechain. Je n'arrivais pas à une superposition parfaite, mais je pensais que cela pouvait être dû à la plate-forme d'inertie du F-16, dont les données n'étaient pas enregistrées. Par la suite, le colo-

nel Salmon vérifia les rapports d'entretien de la plate-forme d'inertie, avant et après le vol. On n'avait pas constaté d'anomalies. Les trois premières localisations des interceptions et positions des objets que j'avais indiquées étaient bonnes (l: fig. 6.2), mais pas les autres.

On m'avait dit que l'objet 8 correspondait au premier F-16. Il apparaissait maintenant que c'était également le cas pour les objets 9 et 10. Il ne fallait donc plus s'en étonner. Les données affichées présentaient cependant des fluctuations, montrant que les données devaient être "lissées" pour reproduire la trajectoire de l'avion. La même procédure devait alors être appliquée aux "objets", si les trajectoires apparentes étaient réelles. M. Gilmard mit au point un programme qui permettait de le faire, pour obtenir des trajectoires lissées par rapport au F-16. Connaissant les courbures des virages, il pouvait en déduire aussi les trajectoires des objets par rapport au sol.

La figure 10.5 (cahier des illustrations) fournit un exemple éloquent des "trajectoires lissées des objets". Il s'agit ici de l'objet 4 qui descendait, pour remonter rapidement et redescendre, en changeant de direction. Le sol comporte des dalles carrés, ayant 0,1 mile nautique de côté, soit 185 m. Le lissage est obtenu en moyennant sur des intervalles de temps suffisamment longs. Ces constructions comportent cependant différentes hypothèses. La plus importante est qu'on a supposé qu'il devrait s'agir d'un seul "objet" pour chaque verrouillage, comme c'était le cas pour les objets 8, 9 et 10 (le premier F-16). On a également supposé que les F-16 volaient toujours à la même vitesse (450 noeuds) et à la même hauteur (10.000 pieds). Ceci permettait de calculer l'altitude de l'objet à partir de l'altitude de l'avion et l'angle d'élévation de l'antenne, ainsi que la distance entre l'objet et l'avion. Ces deux derniers paramètres étaient affichés de manière continue, tandis que la hauteur de l'objet était seulement affichée en unités de 1000 pieds.

L'accord avec l'altitude affichée était en général satisfaisant, mais dans les cas 2, 3, 11 et 13, où l'objet descendait jusqu'au sol, les calculs conduisaient à des altitudes négatives, tandis que les altitudes affichées ne devenaient pas négatives. Elles restaient nulles pour 3 et 11, mais redevenaient positives pour 2 et 13 (l: fig. 6.5 et 14). Ce dernier cas conduisait même à une symétrie : l'ordinateur changeait le signe de l'altitude, quand elle devenait négative. Il était évidemment impossible qu'un objet s'enfonce dans le sol, mais il se pouvait que le sol agisse comme un miroir. Si l'onde réfléchiée par le sol était plus intense que celle qui était renvoyée par l'objet, le radar aurait pu suivre l'image au lieu de l'objet. On pouvait même supposer que les concepteurs des programmes connaissaient cet effet. Malheureusement, on ne pouvait pas prévoir ce que des OVNI seraient capables de faire ou non. On restait perplexe.

M. Gilmard voulut alors réexaminer la bande, image par image, mais pour une raison accidentelle, elles se mettaient à défiler à fai-

ble vitesse et il vit alors des petits mouvements des symboles qui définissaient l'orientation de l'antenne. On ne les avait pas remarqués précédemment. On savait pourtant (I: 370) que les premiers verrouillages avaient été effectués en mode SAM (Situation Awareness Mode). L'antenne effectuait donc un balayage d'exploration pour surveiller le ciel, en revenant régulièrement à la direction où devait se trouver la cible. Maintenant, on pouvait discerner les différentes phases (search, track, single target track, conical scan) impliquant des mouvements de l'antenne. M. Gilmard se rendit alors compte du fait que le filtre de Kalman jouait un rôle important.

Chaque verrouillage démarre évidemment avec une acquisition des paramètres de la "cible" sélectionnée. Une rafale d'impulsions (environ 1000 en un dixième de seconde) est suffisante pour déterminer *l'azimut, l'élévation, la distance et la vitesse relative*. Ces valeurs définissent un point dans un espace à 4 dimensions et son mouvement initial. L'ordinateur calcule son évolution, suivant une prédiction linéaire. Le radar peut alors scruter le ciel pendant un petit intervalle de temps (search) et revenir ensuite à la cible sélectionnée lors du verrouillage (track). Le faisceau est positionné suivant la direction où la cible est attendue. Normalement, cela suffit pour la retrouver. Le radar examine tout ce qui apparaît dans un petit volume de l'espace à quatre dimensions, autour du point où la cible devrait réapparaître. Les échos qui n'ont pas la qualité requise sont rejetés. Si le radar trouve un écho acceptable, il affiche les paramètres et le filtre de Kalman l'utilise pour la phase d'exploration suivante. S'il n'a pas trouvé d'écho acceptable pendant un peu moins de 2 secondes, le radar se met à chercher autour de la direction prévue (conical scan). Si cette recherche est également infructueuse, le radar abandonne (breack-lock).

Le pilote peut éliminer les phases d'exploration, pour que le radar ne s'occupe que d'une seule cible (single target track). Ceci a l'avantage de rafraîchir plus souvent les valeurs des paramètres calculés. C'est nécessaire pour une cible très manoeuvrante. Le filtre de Kalman intervient encore toujours, puisque la "cible" pourrait présenter un profil qui renvoie un écho trop faible pour passer les barrières indispensables. Ce qui est affiché, ce sont alors les résultats du calcul, sans qu'on puisse constater directement s'il y a eu de nouvelles acquisitions de données ou non. Ceci résolvait les problèmes posés par l'apparente pénétration dans le sol avant la fin de certains verrouillages et la montée fulgurante de l'objet 7. L'ensemble des données devait être épuré, en ne retenant que celles qui provenaient d'une acquisition de données. Il y en avait et celles-ci continuaient à poser un problème. L'étude Gilmard-Salmon avait été très fructueuse, mais elle devait s'arrêter à ce stade. M. Gilmard commença son travail dans les télécommunications, tandis que le colonel Salmon prit d'autres fonctions, dans le domaine des satellites. A ce moment, j'étais également trop occupé pour continuer

cette réflexion. La demande de rédiger ce rapport m'a obligé à remettre ce travail en chantier.

Le fond du problème

M. Gilmard pensait que les échos qui avaient servi à initialiser et à réactualiser les traces pourraient résulter de *réflexions au sol*. Le radar analyse les données d'une manière très efficace, pour éliminer ces échos. Comment il le fait n'a pas d'importance ici, mais l'ayant examiné, M. Gilmard pensait que ce système pourrait être pris en défaut, si la réfraction du faisceau au bord supérieur de la couche limite était assez importante. Quand on tient compte des indices de réfraction et de l'inclinaison du faisceau, on constate cependant que l'image ne serait relevée que d'une petite distance au-dessus du sol. En outre, elle ne pourrait que descendre. Or les objets montaient parfois. Pour cette raison, j'avais déjà écarté cette hypothèse (I: 394) et il y avait un argument supplémentaire : même si les acquisitions de données étaient peu nombreuses, le radar montrait chaque fois que *la source des échos s'était déplacée à des vitesses élevées par rapport au chasseur et par rapport au sol*. Ce n'étaient donc pas des "objets" au sol et pas des inhomogénéités bien localisées de l'humidité atmosphérique. C'était un des éléments dont j'avais tenu compte dans mes premières conclusions.

Le tableau 1 suivant résume ce qui est essentiel pour "l'objet 3". C'est celui qui a été présenté aux médias, parce que les paramètres enregistrés variaient de manière importante. La première colonne du tableau fournit *l'échelle de temps*. Elle est approximative, puisque les changements des paramètres ne sont pas strictement simultanés : même un ordinateur a besoin de temps pour remplir toutes ses fonctions. Les quatre colonnes suivantes définissent *la position et la vitesse de la cible par rapport au F-16*. Chaque flèche indique une extrapolation linéaire effectuée par le filtre de Kalman. Les restrictions imposées ne laissent pas beaucoup de jeu. On le voit, en comparant les derniers chiffres avec les premiers chiffres de la ligne suivante, dans la même colonne. Seules les valeurs initiales de chaque colonne sont physiquement importantes. Nous constatons que les vitesses sont grandes lors de chacune des réacquisitions de données, aussi bien par rapport au F-16 (vitesse relative) que par rapport au sol (vitesse absolue).

Est-il possible de trouver une explication conventionnelle pour ces vitesses ? Puisque les radars au sol ont détecté des bulles de convection, le plus normal serait que les F-16 les aient détectées également. Il y a cependant une objection importante. Les radars au sol localisent simplement les échos et calculent la vitesse à partir des changements de leurs positions successives, tandis que *le radar des F-16 mesure la vitesse de la source de l'écho par effet Doppler*. Les cellules d'air humide ne se déplacent pas à grande vitesse. Même les turbulences à l'interface entre les bulles de convec-

tion et l'air sec environnant n'ont pas des vitesses aussi élevées que celles qui ont été enregistrées.

t (s)	vitesse rel. (noeuds)	azimut (degrés)	élévation (degrés)	distance (miles)	vitesse abs. (noeuds)
0	394 → 396	5 → 9	-4 → -5	7,0 → 6,6	150 → 150
4	351 → 307	9 → 11	-5 → -5	6,6 → 6,4	560 → 550
7	315 → 297	11 → 11	-5 → -5	6,4 → 6,2	580 → 570
8	297 → 270	11 → 12	0 → 0	6,2 → 5,9	570 → 570
12	252 → 151	14 → 20	-4 → -8	5,9 → 5,6	770 → 780
16	260 → 235	20 → 18	-8 → -20	5,6 → 5,3	1010 → 990

Tableau 1

Ce phénomène est général. Si nous nous contentons des données enregistrées pour l'initialisation de chacun des verrouillages 1 à 7 et 11 à 13, nous trouvons que la vitesse par rapport au F-16 (positive pour une approche) était respectivement de -127, 256, 394, 215, 236, 327, -8, 318, 257 et 249 noeuds. Les vitesses absolues, tenant compte des montées ou descentes de la source de l'écho par rapport au sol, était égale à 970, 17, 150, 770, 380, 400, 160, 620, 760 et 400 noeuds. La valeur moyenne s'élève à 463 noeuds ou 857 km/h. Quelle pourrait être la source d'un écho radar qui surgit dans l'atmosphère claire et qui se déplace à des vitesses aussi élevées, d'après les mesures effectuées par des appareils performants ?

Attention ! Les radars des F-16 sont faits pour mesurer des vitesses d'avions. Dans ce cas, les ondes sont réfléchies par une surface métallique, agissant comme un miroir. Quand il recule ou s'approche pendant la durée de quelques oscillations de l'onde, l'onde qui est renvoyée subit un déphasage qui change en fonction du temps. C'est à partir de ce déphasage, qu'on définit la fréquence Doppler et la vitesse de la "cible". Quand le faisceau radar rencontre une masse d'air humide, il y pénètre. Il sera partiellement transmis et partiellement réfléchi. Le radar ne "perçoit" que le temps que les impulsions mettent pour effectuer un aller-retour et le déphasage des ondes, à l'intérieur de chaque impulsion. Il en déduit la distance et la vitesse relative du réflecteur. Que se passe-t-il quand c'est une "cible molle", si on peut l'appeler ainsi ?

Il faut tenir compte du fait que le faisceau radar "éclaire" un grand volume, où les variations de l'humidité de l'air imposent des variations de la vitesse de propagation et même une certaine ab-

sorption, puisque les molécules d'eau peuvent être retournées à la fréquence imposée. *Des petites variations locales en de nombreux endroits peuvent alors produire les mêmes effets qu'un déplacement rapide d'une surface réfléchissante.* L'essentiel réside dans les interférences entre les ondes qui sont réfléchies à différents endroits où la vitesse de propagation varie fortement. L'ensemble se comporte comme un "filtre" électrique ou acoustique, dont les paramètres varient de manière aléatoire.

On peut se demander aussi s'il n'est pas possible de discriminer entre les impulsions renvoyées par une cible molle une cible dure, en vue d'une élimination éventuelle des échos parasites. Ce problème fera l'objet d'études ultérieures. Voilà sur quoi peut déboucher une recherche concernant les OVNI.

Arrivé à ce stade, j'ai eu l'occasion de rencontrer le colonel Fontaine, commandant de la base de Beauvechain, ainsi que deux pilotes de F-16 et deux membres du personnel technique. Le dialogue a été très utile et je les en remercie beaucoup. Les pilotes ont confirmé que lorsqu'ils volent à 30.000 pieds, ils voient *souvent* des échos qui persistent seulement quelques secondes, mais que c'est *exceptionnel* à 10.000 pieds. Les figures 10.2 et 3 prouvent qu'au cours de ce vol, il y avait effectivement des conditions météorologiques exceptionnelles et il est maintenant raisonnable d'admettre que les échos enregistrés étaient liés à de grandes masses d'air humide, ayant une structure interne particulière. Il était donc important d'en apprendre davantage sur ce qui se passe à 30.000 pieds.

C'est la hauteur où *des cirrus* peuvent apparaître, mais les pilotes ont insisté sur le fait que les échos transitoires surgissaient dans une atmosphère parfaitement claire. "On ne voit rien. La visibilité est très bonne." Cela veut dire qu'il n'y avait pas de fines gouttelettes qui diffusent la lumière, mais il pourrait y avoir de la vapeur d'eau, répartie de manière inhomogène. Restait à savoir si l'air devait être calme pour que ce phénomène puisse apparaître. J'ai donc demandé si l'on pouvait ressentir les turbulences atmosphériques dans un F-16 et si on les ressentait quand ces échos apparaissaient. On ressent les turbulences, mais pas quand on voit ces échos. *L'air est calme.* Quelles sont les vitesses que le radar mesure quand on fait un verrouillage sur ces échos ? Elles varient dans une très large mesure. Elles sont souvent très grandes et "ça part vers le haut ou le bas". J'ai proposé de réaliser des enregistrements, en vue d'une étude systématique.

La conclusion essentielle pour la nuit du 30 au 31 mars 1990 est qu'il y avait *des conditions météorologiques exceptionnelles*, permettant la présence de masses d'air humide relativement stables. Ce qui est important pour la suite, c'est qu'il pouvait y en avoir de différentes dimensions, mais bien séparées les unes des autres et pas très nombreuses. Les cellules d'air humide jouent également un rôle important pour les communications radioélectriques avec

les satellites⁷. Dans ce cas, on considère la transmission et non pas la réflexion des ondes, mais c'est un problème complémentaire.

Quant aux OVNI, on n'a pas prouvé que le radar des F-16 en a détecté, mais pas le contraire non plus. Je ne cherche pas du tout à "sauver les apparences". Au contraire, je suis content d'avoir abouti à une explication naturelle très vraisemblable et que l'on puisse maintenant essayer de résoudre un problème intéressant de physique mathématique. Il faut reconnaître cependant que nous ne pouvons pas identifier l'origine de chaque écho qui résulte d'une initialisation ou réactualisation véritable. Une détection radar occasionnelle d'OVNI ne peut pas être exclue. Nous savons, en effet, que les OVNI qui sont apparus en Belgique étaient "furtifs". Nous savons également qu'une trace inexplicquée a été détectée par deux radars au sol pendant le vol des F-16 (I: fig. 6.9). De tous les enregistrements que j'ai examinés, je retiens seulement un autre cas, où un radar au sol détecta une trace qui pourrait être celle d'un OVNI.

Elle est apparue le 18 mars 1990, à 20h30 sur les écrans de l'aéroport de Zaventem, au-dessous de la voie aérienne Bruxelles-Liège. Cette trace était parfaitement cohérente (44 échos successifs). La source n'envoyait pas de signal d'identification et elle se déplaçait assez vite, *en zigzagant !* Elle se dirigeait vers le Grand-Duché de Luxembourg. La trace y rejoint celle d'un avion, en s'enlaçant autour de celle-ci. Les deux traces sortent de l'écran de cette manière. J'avais fait mettre cet enregistrement en réserve, en choisissant au hasard l'ordre des enregistrements que je copiais en vidéo. Quand je découvris cet événement, l'enregistrement correspondant à Semmerzake était malheureusement déjà effacé. Pour la nuit du 30 au 31 mars 1990, il faut tenir compte aussi des *observations visuelles des gendarmes*.

Des réfractions atmosphériques exceptionnelles

Les gendarmes ont évidemment pensé que les "points lumineux" pouvaient être des étoiles, mais cela ne leur semblait pas plausible. Normalement, les étoiles ne bougent pas dans le ciel et ne changent pas de couleur de cette manière. Les scintillations sont plus rapides. Lors d'une entrevue récente avec les trois témoins principaux, Mme et M. Renkin, ainsi que le Cpt. Pinson, on m'a confirmé que la lumière pouvait rester rouge pendant *plusieurs minutes*. Même si nous admettons seulement une minute, c'est énorme par rapport à la rapidité des scintillations habituelles. Pourtant, il y avait aussi des changements brusques, décrits comme des "bonds" et des "flashes". La durée des observations et le mouvement général des positions moyennes suggèrent cependant très fortement qu'il devait s'agir d'étoiles. Peut-on le prouver ?

Admettons comme hypothèse de travail, qu'il s'agissait d'étoiles. Il faut alors que les conditions d'observations soient tout à fait *extraordinaires*, pour rendre compte de ce qui a été observé. Nous sa-

vons par les radars qu'il y avait effectivement des masses d'air humide qui se déplaçaient de manière cohérente à la vitesse du vent. Les effets de l'humidité sur la propagation de la lumière visible sont négligeables. Seule *la densité de l'air* est importante. Elle est proportionnelle au rapport de la pression à la température absolue. La pression s'équilibre partout, à grande échelle, mais *la température* peut être localement variable. La vapeur d'eau, lâchée par des cheminées d'usine et des tours de refroidissement à différents endroits en Hollande et en Belgique, pouvait former des cellules d'air chaud qui restaient concentrées (par conservation du moment angulaire). Ces cellules pouvaient donc former des "lentilles" qui passaient parfois devant les étoiles. Voyons maintenant si cette hypothèse est acceptable.

La réfraction atmosphérique intervient toujours dans l'observation des étoiles, à cause de la stratification de l'atmosphère. La densité de l'air diminue exponentiellement pour des altitudes de plus en plus grandes. Cela n'a pas d'importance pour les étoiles qui se trouvent près du zénith, puisque les rayons sont presque perpendiculaires à la stratification. Il n'en est pas de même pour des rayons très obliques. L'effet global, en tenant compte de la courbure de la Terre, conduit à un relèvement de l'image d'une étoile d'environ $0,5^\circ$ quand elle se trouve à l'horizon. Ceci correspond au diamètre du disque solaire. Il est donc déjà entièrement descendu au-dessous de l'horizon, quand nous voyons que son bord inférieur le touche. Notons qu'il y a aussi des modifications de l'image par notre système de perception, parce que le cerveau tient compte de la globalité de l'image. Il évalue les dimensions en tenant compte de la proximité d'autres objets et il en résulte que ce qui se trouve près de l'horizon est agrandi. La Lune y est plus grosse. Il suffit de la regarder à travers le creux de deux mains pour la voir isolément et... plus petite.

A cause de la diffusion de la lumière, on n'arrive pas à voir les étoiles à l'horizon. Elles disparaissent un peu au-dessus, en s'éteignant. La seule étoile dont on peut voir éventuellement le coucher est *Sirius*. C'est l'étoile la plus brillante (magnitude -1,3). En hiver, quand le ciel étoilé est bien visible, on voit immédiatement que *les étoiles scintillent*. Cela veut dire qu'elles changent de couleur et de brillance à un rythme relativement rapide. Nous percevons facilement des variations dont la durée est de l'ordre d'une seconde, mais au moyen d'instruments appropriés, on constate que des variations à l'échelle de la micro-seconde s'y superposent⁸. Ces scintillations proviennent du fait que les rayons qui relient une étoile donnée à nos yeux sont déviés de différentes manières par des inhomogénéités de l'atmosphère. Ces inhomogénéités varient constamment, parce qu'elles sont associées à des *turbulences*.

Les variations de la brillance proviennent du fait qu'à certains moments, un plus grand nombre de rayons atteignent nos yeux, en

suivant différents chemins. Quand les réfractions ont lieu près des bords de cellules d'air plus dense, *la lumière rouge est moins déviée* que la lumière bleue. Il peut donc y avoir aussi des changements de couleur. Les scintillations sont particulièrement belles pour *Sirius*, quand cette étoile se trouve assez près de l'horizon. L'importance des changements de couleur diminue avec la hauteur des étoiles dans le ciel. Ils semblent ne pas être observables au-dessus de 50° . Contrairement aux étoiles, *les planètes ne scintillent pas*. Aristote l'avait déjà observé. Cela résulte du fait que les planètes forment un petit disque. Nous faisons alors une moyenne à partir de rayons qui sont *issus de différents points* et on a plus de chance de superposer des lumières rouges et bleues, pour obtenir du blanc. Cet effet est particulièrement marqué pour *Jupiter*, qui a un diamètre angulaire de $49''$. Pour Saturne, il n'est que de $20''$. Dans la soirée du 30 mars 1990, les gendarmes ont noté la présence d'une "étoile" brillante qui ne changeait pas de couleur. C'était Jupiter.

Le point lumineux particulièrement brillant qui attira d'abord l'attention de M. et Mme Renkin, devrait être Sirius, parce que c'est l'étoile la plus brillante et parce que la lente descente vers la droite (l: fig 6.22, $1', 1''$ et $1'''$) correspondait au mouvement apparent de la sphère céleste par rapport à la Terre à ce moment. En outre, le capitaine Pinson a noté dans son rapport que vers 00h45 ce point "semble s'éloigner vers la droite ou diminuer d'intensité" près de l'horizon. "Vers 01h00, il a complètement disparu." D'après le programme Tellstar, l'étoile Sirius devait se coucher à 00h27 pour Petit-Rosière ($50^\circ 38' N$ et $4^\circ 52' E$). Tenant compte de la réfraction atmosphérique qui relève l'image à l'horizon et laissant une marge d'erreur pour ce calcul, l'identification est satisfaisante.

Les observations des gendarmes restent cependant très remarquables si l'on admet l'hypothèse qu'elles étaient dues à *des effets de la réfraction atmosphérique*. Elles devaient être d'une ampleur exceptionnellement grande, à tel point que ces observations devraient entrer dans les annales. Essayons de vérifier cette hypothèse. A 01h18, le capitaine Pinson et trois autres gendarmes se trouvaient à Jodoigne. Regardant le ciel, ils voient quatre points lumineux, répartis comme les sommets d'un carré centré sur Jodoigne. Le point le plus lumineux (direction Orp-Jauche) peut être identifié avec *Arcturus*, de magnitude 0,2. Cette étoile se trouvait à un azimut d'environ 130 et à 50° au-dessus de l'horizon. Le capitaine Pinson a précisé récemment que cette lumière se trouvait effectivement assez haut dans le ciel. Pourtant, elle présentait des "éclats rouge-jaune répétés" et toutes les lumières semblaient effectuer des "petits mouvement brefs" (rapport Pinson, rédigé à 3 heures, au cours de la même nuit).

Deux autres points lumineux sont à identifier avec *Capella* (magnitude 0,2 à l'azimut 310 et à 28° au-dessus de l'horizon) et *Régu-*

lus (magnitude 1,3 à l'azimut 235 et à 45° au-dessus de l'horizon). Le quatrième point est *Véga* (magnitude 0,1 à l'azimut 60 et à 25° au-dessus de l'horizon). On peut admettre, en effet, que *Deneb* (magnitude 1,3 à l'azimut 35 et à 15° au-dessus de l'horizon) était caché par les bâtiments, puisque les témoins se trouvaient dans une cour. L'Adj. Baijot de la brigade de Perwez a fait un dessin de la disposition des points lumineux qu'il a vus dans un plan vertical (I: fig. 2.53). M. Caudron⁶ a proposé une identification des trois points lumineux alignés avec les trois étoiles du Baudrier. Les autres seraient Aldébaran, Bellatrix et Zeta du Taureau, Bételgeuse et Sirius (I: fig. 6.21). Je suis d'accord sur ce point, mais les divergences que j'avais signalées (I: 390) subsistent.

Le rapport Condon contient une longue analyse des phénomènes de réfraction atmosphérique⁹, mais on y a seulement considéré les *mirages* et pas des phénomènes comme ceux qui ont été observés par les gendarmes. Cela confirme leur rareté. Des effets de réfraction atmosphérique tellement importants me semblaient aussi trop énormes pour être envisageables, lors de la rédaction du premier rapport. Les conditions météorologiques étaient cependant telles qu'il pouvait y avoir des masses isolées relativement grandes d'air chaud, moins dense que l'air environnant. L'effet global sur des rayons parallèles serait de les rendre divergents. Les yeux focalisent seulement les rayons qu'ils captent et qui peuvent passer à travers cette "lentille" à un endroit particulier. Elle agit donc localement comme un *prisme* qui dévie et disperse la lumière. S'il y a peu de ces masses dans l'atmosphère, elles s'interposent une à une entre les étoiles et nos yeux.

Une autre possibilité réside dans l'accumulation de masses d'air chaud au bord supérieur de la couche limite. Ceci serait associé à la formation de "bosses" plus ou moins grandes, pouvant être préservées assez longtemps dans une atmosphère calme. Des ondes de gravitation pourraient s'y superposer. Ceci conduirait aussi à de fortes réfractions atmosphériques, entraînant des changements de la position de l'image et des changements de couleur.

Le professeur Minnaert était un observateur particulièrement assidu de la Nature. En 1937, il signalait deux observations étranges, faites en 1900 et 1887 : *on aurait vu tomber la Lune, en plusieurs exemplaires*. Les témoins affirmaient que les images étaient "remarquablement nettes et non déformées". Elles étaient pourtant décalées les unes par rapport aux autres d'une distance angulaire de l'ordre du diamètre de la Lune (0,5°). Elle se trouvait à 15° et 12° au-dessus de l'horizon dans ces cas. Minnaert trouvait qu'une explication de ces effets par des réfractions atmosphériques anormales était trop incroyable. Il pensait qu'il devait s'agir d'une anomalie pour la formation des images dans les yeux des observateurs. En 1968, dans la cinquième édition de son livre¹⁰, Minnaert écrivait : "*La Nature est encore plus riche en possibilités que nous pen-*

sons... Je me suis trompé... Un phénomène semblable a été observé de nouveau."

Il fournit une copie du document (publié dans *La Météorologie*, en 1953). On y voit 7 images nettement séparées du Soleil ! Il cite encore d'autres cas. Il semble également incroyable qu'une image nette du Soleil puisse apparaître à plus de 3° à sa gauche, à 1° de l'horizon. Pourtant, cela a été photographié aussi. Dans tous ces cas, l'image était d'ailleurs nette et de même grandeur que l'original, que l'on pouvait voir simultanément. Les gendarmes n'ont jamais signalé plusieurs images d'un point lumineux, mais ce qu'ils ont vu est déjà assez extraordinaire.

Les mouvements apparents

A cet égard nous débouchons sur un autre problème intéressant, d'intérêt général, puisqu'il y a *deux théories concurrentes* : celle des réfractions atmosphériques anormalement grandes et celle de "l'effet autocinétique". On en trouve la trace dans la littérature. Citons d'abord des arguments en faveur de la première hypothèse. Le célèbre explorateur Alexander von Humboldt, observa en 1799 une étoile qui bougeait tellement, qu'elle filait à travers le champ de vision de sa lunette astronomique. Une autre observation fit grand bruit, vers 1850, parce que *beaucoup de témoins* avaient vu une étoile proche de l'horizon qui scintillait fortement et se *déplaçait par saccades*. L'image pouvait même rester 5 à 6 secondes dans une position déplacée ! Minnaert affirme¹⁰ qu'il ne peut être question d'un phénomène naturel, puisque "les déplacements associés aux scintillations restent au-dessous de la limite de ce que l'oeil peut percevoir". Ceci reflète probablement encore son attitude antérieure. Il choisit la seconde hypothèse mentionnée ci-dessus. Il s'étonne cependant du fait que "trois personnes ont vu, à l'improviste et simultanément, que la Lune dansait vers le haut et vers le bas pendant environ 30 minutes" (*Nature*, 38, 102, 1888).

Les experts de la réfraction atmosphérique¹¹ ont effectivement constaté que les déviations angulaires des rayons lumineux ne dépassent pas 7,5". Il s'agit cependant des mouvements aléatoires qui résultent des turbulences atmosphériques habituelles (*Zitterbewegung der Fixsterne*). Les télescopes fournissent une petite tache, résultant de la focalisation de tous les rayons qu'ils captent. On ne voit même pas de scintillations, sauf quand on met une plaque photographique un peu avant ou derrière le plan focal. On a observé cependant à l'oeil nu des déviations des rayons de quelques centaines de secondes d'arc, quand il y avait du Föhn à Innsbruck¹¹. Ces "ondulations" étaient donc visibles, elles, à l'oeil nu.

L'effet autocinétique est lié à un mécanisme naturel de notre système de perception visuelle. Il résulte du fait que nos globes oculaires font des petits mouvements saccadés, dont nous ne nous rendons pas compte. Ils servent à focaliser ce qui est important sur

la partie de la rétine où la densité des photorécepteurs est la plus grande. C'est la *fovea centralis*. Le cerveau élimine ces mouvements de notre conscience, en se servant de l'image globale. Il y a généralement un référentiel que l'on suppose immobile. Nous bénéficions d'ailleurs d'un servomécanisme qui dirige les mouvements inconscients des globes oculaires, quand nous suivons du regard un point lumineux qui se déplace réellement¹². L'effet autocinétique a fait l'objet de nombreuses recherches¹³. Il faut fixer la lumière pendant 5 à 30 secondes avant que les mouvements n'apparaissent et leur amplitude augmente en général avec la durée de fixation. Les mouvements apparents peuvent atteindre quelques degrés, mais on a signalé aussi des mouvements lents, de grande amplitude (30°). Ceux-ci sont d'autant plus précoces que la source est faible. Les mouvements fictifs diminuent évidemment quand le nombre des lumières et l'éclairement du cadre de référence environnant augmentent.

J'ai constaté cet effet moi-même, au cours d'une expérience de laboratoire. Elle servait à photographier le son dans l'espace, au moyen d'une diode lumineuse, associée à un microphone baladeur. Il fallait faire de longues poses photographiques, que je terminais quand le mobile explorateur dépassait une lampe témoin. La salle était parfaitement occultée. Fixant uniquement la lampe témoin, je la vis se déplacer d'une manière irrégulière autour d'une position moyenne. Ces mouvements étaient petits et saccadés. Cet effet apparaît quand le cerveau n'arrive pas à définir un référentiel stable. Il utilise alors des informations déduites du sens de l'équilibre et *interprète* les mouvements de l'image de la source sur la rétine comme étant réels. On ne peut pas exclure que l'effet autocinétique ait pu intervenir dans certains cas, où les gendarmes fixaient un point lumineux particulier, mais cela ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des observations et certainement pas de celle où un point lumineux se déplaçait derrière des fils électriques (I: 390).

L'horizon, les éclairages publics, la Lune et l'ensemble du ciel étoilé fournissaient un système de référence. En outre, Mme Renkin découvrit le point lumineux "1" en étant assise à une table, au milieu d'une pièce éclairée. Pensant d'abord que cela devait être une étoile, elle constata que ce point lumineux bougeait par rapport au cadre du carreau au travers duquel elle vit cette lumière. Elle disposait certainement d'un bon référentiel dans sa propre maison. Puisque l'observation d'effets de réfraction atmosphérique aussi importants est rare, j'ajoute certains éléments du rapport du Cpt. Pinson, rédigé au cours de la même nuit : "*A certains moments, de manière répétée et instantanée, ils se déplacent dans l'espace par mouvements courts et rapides.*" Il n'y a pas de direction privilégiée et l'ampleur des mouvements est variable. "*Ils restent parfois immobiles pendant de très longs moments... Ces mouvements s'accompagnent de signaux lumineux plus brillants et plus colorés.*"

Au moment du troisième passage des F-16, le point lumineux qui est maintenant Sirius a effectué "un déplacement rapide vers le haut, tout en émettant des signaux rouges plus intenses et plus répétés". M. Renkin ajoutait lors de notre rencontre que c'était un "rouge flamboyant". Dans son rapport, il dit qu'à un autre moment "un avion de ligne est passé au-dessus du triangle formé par les trois phénomènes. Ces derniers ont dégagé une intensité rouge et ont semblé s'écarter par saccades latérales rapides et assez importantes. Après le passage de l'avion, ils nous ont semblé se remettre à leur endroit initial approximatif". Ceci suggère que l'avion a provoqué *des remous*, qui ont perturbé les masses d'air plus chaudes. On comprend aussi que les points lumineux semblaient bouger indépendamment les uns des autres, puisque les lentilles déformantes étaient relativement localisées.

Prudence

Un ensemble d'arguments convergents semble donc indiquer que les gendarmes ont observé *des effets de réfraction atmosphérique d'une ampleur exceptionnelle*. L'aspect des étoiles était modifié d'une manière inhabituelle. D'autres éléments m'ont cependant laissé très perplexe en 1991 (I: 390). Puisque le point 1 doit correspondre à Sirius, M. Renkin doit avoir surévalué sa hauteur au-dessus de l'horizon dans son estimation initiale. Peut-on l'expliquer ? J'ai déjà signalé que notre système perceptif surévalue la grandeur des objets près de l'horizon. Il surévalue aussi *la hauteur des étoiles au-dessus de l'horizon*¹⁰. On dira par exemple 45°, au lieu de 30°. C'est probablement lié au fait qu'on ne perçoit pas la voûte céleste comme étant hémisphérique, mais comme un dôme aplati¹⁰. Au lieu d'estimer un angle, on estime une distance, supposée appartenir à une voûte qui s'étend plus loin à l'horizon qu'elle ne s'élève en hauteur. Il est donc également normal que les gendarmes pensaient que les points lumineux 2 et 3 (I: fig. 6.22) étaient plus rapprochés (base vers nous). Il faut ajouter que la maison de M. Renkin se trouve à un niveau inférieur à celui de la route, au-delà de laquelle il voyait cette lumière. Ceci a donc pu contribuer à la surévaluation initiale de la hauteur du point lumineux 1.

Reste à trouver une explication des positions attribuées aux points lumineux qui formaient d'abord, avec Sirius, un triangle *isocèle* et ensuite, un triangle *équilatéral*. Pour le premier, le Cpt. Pinson a même précisé dans son rapport : "les deux côtés parfaitement égaux". Lors de notre dernière rencontre, j'ai donné une série de cartes du ciel, valables pour ce moment, à chacun des trois témoins qui avaient observé ce "spectacle" pendant au moins une heure et demie, afin d'y dessiner des triangles. On a essayé toute sorte de combinaisons : Pollux et Capella, Jupiter et Aldébaran, Procyon et Bételgeuse, par exemple, mais il y avait toujours des objections. Les points de référence étaient Jupiter et la Lune, ainsi que

l'inclinaison et surtout *la forme des triangles*. Le cerveau établit spontanément des corrélations de ce type. Ce sont elles qui sont les plus importantes et que l'on retient le mieux. Finalement, nous avons abandonné : il n'y avait pas moyen de trouver des étoiles qui correspondraient aux points 2, 3 et 2'. Je peux seulement enregistrer ces données. J'avais beaucoup insisté, dès le départ, sur le fait que je cherchais la vérité, peu importe les mises en question que cela pourrait impliquer. Je dois rappeler, par ailleurs, que les localisations de ces points étaient basées également sur des évaluations d'angle sur une carte, à partir des rapports, et au moyen d'une boussole, en visant des points de référence qu'on m'indiquait à l'horizon à partir du point d'observation.

Les trois témoins revenaient aussi à leur observation d'un "Awacs". Ils n'étaient pas d'accord avec l'identification que j'avais considérée dans le premier rapport. J'avais trouvé un avion partant de Bruxelles (I: 391). Le Cpt. Pinson était particulièrement formel: "Je connais bien les Awacs". Les gendarmes sont des hommes de terrain et, à cette époque, on a observé beaucoup de survols d'avions de ce type en Belgique. *Était-ce lié aux fréquentes observations d'OVNI ?* Je dois d'ailleurs reconnaître que les gendarmes m'avaient bien décrit, en 1991, la forme de l'avion et sa *côpoule, éclairée d'en bas, en vert pâle*. Cela volait très bas et très lentement, en faisant le même bruit qu'un Awacs. Il serait passé 5 à 10 minutes avant les F-16. Donc pendant leur vol ! De mon côté, je suis formel, il n'y avait pas d'Awacs en l'air et sur les écrans radar, il n'y avait pas de trace d'avion qui pourrait correspondre.

L'hypothèse qu'il y avait des OVNI ne peut donc pas être exclue. Si les points lumineux 3, 2 et 2' étaient des OVNI très lumineux, qui se tenaient immobiles à une *grande distance* des témoins, les effets de la réfraction atmosphérique anormale pouvaient jouer également pour eux, sans "effets spéciaux". Normalement, ces points lumineux n'auraient pas été remarqués. Les pilotes des F-16 n'auraient pas pu faire de "contact visuel" avec ces lumières, parce qu'ils étaient pour eux aussi des étoiles. Je ne tiens pas à défendre ce point de vue, mais il ne me semble pas illogique. Il faut donc *se garder de jeter l'enfant avec l'eau du bain*. Mon devoir est simplement d'aller aussi loin que possible dans l'étude du problème. S'il n'y avait pas eu l'intervention des F-16 et les particularités des observations visuelles des gendarmes, on aurait peut-être préféré s'en tenir aux observations rapprochées "habituelles", mais on aurait perdu des informations scientifiquement intéressantes.

Le problème des voyages interstellaires relativistes

On peut aborder le phénomène OVNI en partant de la collecte des témoignages et de l'analyse des observations, mais on peut l'aborder aussi par la voie d'une réflexion, basée sur les principes généraux qui devraient s'appliquer. Il s'agit simplement d'être logique.

Nous adopterons cependant comme hypothèse de travail qu'il faut rester dans le cadre de l'Univers, qui est le nôtre. Pas d'espaces parallèles... Il serait hautement étrange et même fondamentalement incompréhensible que la vie ait seulement pu éclore sur notre Terre et que l'Homme serait *une singularité pour tout l'Univers*. Les lois de la physique, de la chimie et de la biologie sont telles qu'il suffit que des conditions semblables soient réalisées autre part, pour que les mêmes processus y soient possibles. L'échelle de temps des événements astronomiques est telle que beaucoup d'autres civilisations ont pu éclore bien avant la nôtre. La difficulté fondamentale réside seulement dans les chances de survie d'une civilisation techniquement avancée, que ce soit pour des raisons d'organisation sociale ou par manque de moyens de survie. Le problème de l'énergie pourrait être particulièrement épineux. Vu comme cela, il est certainement licite et intéressant de se demander si les OVNI pourraient être des engins d'origine extraterrestre.

Les astronomes sont maintenant relativement unanimes pour dire qu'on peut et doit même essayer de détecter *des signes de civilisations extraterrestres*, mais il semble que, sociologiquement, c'est seulement "permis" quand on examine les ondes que l'on peut capter au moyen des radiotélescopes. Cela implique qu'on élimine *a priori* la possibilité que des civilisations extraterrestres puissent avoir trouvé les moyens techniques nécessaires pour traverser les gigantesques distances interstellaires. On dira dès lors que la seule possibilité "raisonnable" que des civilisations extraterrestres pourraient exploiter pour communiquer avec d'autres civilisations est de s'en tenir aux télécommunications par ondes radio. Cela soulève deux problèmes. Comment pouvons-nous savoir ce qui est techniquement possible ou non pour des civilisations qui ont peut-être un million d'années d'avance sur nous ? Et pourquoi s'obstine-t-on à ne pas regarder ce que signifient ces nombreuses observations d'OVNI ? Si jamais des contacts directs étaient possibles, aussi facilement que la fréquence de ces observations le laisse supposer, le programme SETI est sur une fausse piste. Je suggère qu'en plus des radiotélescopes, que j'apprécie beaucoup, on utilise aussi les yeux et d'autres systèmes de détection.

Je n'ai pas de solution à proposer pour réaliser des voyages interstellaires, mais il me semble utile, en partant de ce que nous savons déjà, de *préciser* le problème qui se pose. Etant physicien, on m'a demandé assez souvent si les voyages interstellaires de civilisations extraterrestres pourraient être facilités par des effets relativistes. C'est un problème intéressant et il permet de voir comment les sciences fonctionnent. Je traiterai ce problème d'abord en termes généraux et ensuite, en détaillant le raisonnement pour ceux qui cherchent ces informations. La première difficulté que l'on rencontre est celle-ci : la théorie de la relativité restreinte ne s'applique qu'à des référentiels qui se meuvent à *vitesse constante* les uns par

rapport aux autres. Faut-il faire appel à la relativité générale pour rendre compte des accélérations et des décélérations nécessaires ? Le deuxième problème concerne les moyens à utiliser pour arriver à ces accélérations et décélérations. Il faudrait que le vaisseau spatial soit soumis à *une force* qui le propulse vers l'avant ou qui le freine. Il suffit pour cela, qu'il puisse exercer une force sur autre chose. Il sera propulsé ou freiné par la force de réaction.

Nos fusées emportent des substances qui sont éjectées à grande vitesse, en exploitant des réactions chimiques. Ce système de propulsion ne correspond pas à ce qui se dégage de l'ensemble des observations d'OVNI et il est certainement impraticable pour des voyages interstellaires. La quantité de matière qu'il faudrait emporter et accélérer en cours de route serait trop énorme. Il faudrait donc que l'énergie nécessaire puisse être puisée dans l'espace interstellaire et qu'on puisse y agir sur "quelque chose". L'espace interstellaire n'est pas le vide absolu. On pourrait donc penser à une action sur des particules chargées, distribuées dans un énorme volume, mais ce n'est pas cela qui importe à ce moment. C'est essentiellement un problème technique et non pas de principes. Nous ne savons pas quelles découvertes des civilisations qui auraient par exemple mille millénaires d'avance sur nous ont pu faire par rapport à ce que nous savons aujourd'hui.

Il n'est pas logique, par contre, d'admettre que la théorie de la relativité ne s'applique pas à des objets macroscopiques, qui se déplaceraient à des vitesses v proches de la vitesse c de la lumière dans le vide. On entend parfois qu'il se pourrait bien que la limite c puisse être dépassée, puisque nous ne savons pas si nos théories actuelles sont les plus générales. Et bien, voyons. On peut développer un raisonnement parfaitement logique sur ce point. Puisque tout le monde n'est pas sensé connaître la théorie de la relativité, il me semble utile de montrer comment on y est arrivé et comment on pourrait aller plus loin. Ce qui est essentiel, en fait, c'est de situer les "points critiques" de l'évolution de la pensée humaine. Cela nous permettra aussi de voir qu'à certains moments, il a fallu *apprendre à penser autrement*.

La première grande théorie physique a été construite par Aristote. Il cherchait à expliquer pourquoi la Terre arrive à se "maintenir" dans l'espace, sans support. Constatant que la lourdeur des corps signifie qu'ils ont tendance à se rapprocher du centre de la Terre, il pensait que ce point devait jouer un rôle privilégié dans l'Univers. Puisque la sphère des étoiles semble tourner autour de nous, il supposa que le centre de la Terre est le centre de l'Univers et que pour cette raison, il doit être *immobile*. Galilée reconnut que cela n'était pas possible, puisque cela reviendrait à dire que le repos est privilégié par rapport au mouvement. La vitesse que l'on attribue à un corps dépend seulement du système de référence choisi. Il n'y a pas de vitesse privilégiée.

L'idée de la "relativité galiléenne" a été précisée par Newton. Il construisit une nouvelle théorie. Au lieu d'admettre, comme Aristote l'avait fait, qu'il y a *un seul point* au repos absolu dans tout l'Univers, il supposa qu'il y a *partout* un point au repos absolu. L'ensemble de ces points formerait "l'espace absolu". Newton supposait qu'il y a également un "temps absolu". Il s'écoule toujours et partout de la même manière. Tous les référentiels qui se meuvent à *vitesse constante par rapport à l'espace absolu* seraient alors équivalents. Ils se meuvent à vitesse constante les uns par rapport aux autres, mais ces systèmes sont physiquement privilégiés, puisque se sont les seuls où le "principe d'inertie" est valable. On les appelle dès lors des systèmes d'inertie. Ils sont tels que l'accélération d'un corps est nulle quand la force appliquée est nulle.

Au cours du siècle passé, Maxwell a développé la théorie de l'électromagnétisme. Elle conduisait à la conclusion qu'il pouvait y avoir des ondes électromagnétiques qui se propageraient toujours dans le vide avec une vitesse particulière c . Ceci était cependant *incompatible avec la relativité galiléenne*. La théorie de Newton l'interdisait. Einstein résolut ce paradoxe, en modifiant la théorie de Newton. Il proposait une idée très simple, mais hautement révolutionnaire. Il disait que *l'espace et le temps sont seulement définis par des résultats de mesure*. Ces résultats dépendent du référentiel choisi, de telle manière que si l'on mesure la vitesse de la lumière dans le vide, on trouve toujours la même valeur c , quel que soit le système d'inertie choisi. Il n'y avait plus d'espace et de temps absolus, mais cela signifiait surtout que *la Nature peut imposer des restrictions à nos mesures !*

C'est effectivement ce qui se confirma dans un autre domaine. Il se révéla que la mécanique classique de Newton n'était plus suffisante pour décrire ce qui se passe à l'échelle atomique et subatomique. Il fallait développer une mécanique quantique plus générale. Elle tient compte d'une autre restriction que la Nature impose à nos mesures. Ce sont les "relations d'incertitude", qui font intervenir *la constante de Planck h* . La théorie la plus générale que nous avons actuellement tient compte des deux restrictions, liées à c et h . Cette situation suggère cependant une question fondamentale. *Se pourrait-il que la Nature impose une troisième restriction à nos mesures ?*

Faisons-nous quelque part une hypothèse qui serait arbitraire? Oui, nous supposons qu'il doit être possible de mesurer des distances aussi petites que l'on veut. On n'en sait rien. Admettons donc qu'il y ait une limite finie pour la plus petite distance mesurable, mais qu'on ne connaît pas encore sa valeur. Nous l'appellerons a . Nous exigerons seulement que a doit être une constante universelle pour tout système d'inertie, comme c et h . Si $a = 0$, les théories actuelles sont correctes. Si $a \neq 0$, elles doivent être corrigées quand on considère certains phénomènes. Est-il possible de construire

une théorie qui tient compte des trois constantes c , h et a , sans aboutir à des incohérences logiques, quand $a \neq 0$?

La réponse à cette question est positive¹⁴. Il en résulte donc une généralisation des théories actuelles. Cette théorie implique que la restriction aux vitesses $v \leq c$ est seulement valable quand $a = 0$. Des vitesses superluminiques sont possibles quand $a \neq 0$, mais cela signifie que l'énergie de l'Univers est *finie* au lieu d'être infinie, comme on le suppose actuellement (sans pouvoir le vérifier). Cette théorie, logiquement cohérente, montre que des vitesses $v > c$ requièrent une énergie supérieure à la moitié de l'énergie totale de l'Univers¹⁴. Cela n'est pas possible en pratique, mais c'est très important au niveau des principes. Nous pouvons donc affirmer, pour ces raisons, que même les civilisations extraterrestres les plus avancées doivent se conformer à la théorie de la relativité d'Einstein. Nous allons voir que si l'on prend cette théorie au sérieux, elle offre déjà des possibilités qui font apparaître le problème des OVNI dans une autre lumière.

La relativité du temps

Un des résultats fondamentaux de la théorie de la relativité est que le temps s'écoule de manière différente pour différents observateurs. Supposons que la planète d'origine des astronautes fournisse un système d'inertie. Si un vaisseau spatial se déplace à une vitesse constante v par rapport à cette planète, ce vaisseau fournit aussi un système d'inertie. Si l'on mesure la vitesse de la lumière dans le vide sur la planète d'origine ou dans ce vaisseau spatial, on doit toujours trouver la même valeur c . Ce n'est possible que parce que le temps s'écoule de manière différente. Sur la planète d'origine, on dira que la durée du voyage est T . C'est le temps qui s'écoule entre le départ et l'arrivée, donc entre deux événements bien déterminés. Les astronautes mesurent cette durée au moyen d'horloges qu'ils ont emportées. Les processus de la vie correspondent aussi à des horloges et toutes les horloges sont soumises aux mêmes restrictions que la Nature impose à nos mesures. Les "mécanismes" des horloges n'ont aucune importance. Ce qui compte, c'est que ces horloges soient au repos (ou presque au repos) par rapport au vaisseau spatial. Si les astronautes mesurent la durée du voyage avec une horloge de ce type, ils trouveront que la durée du voyage est donnée par

$$T_a = k.T, \quad \text{avec} \quad k^2 = 1 - (v/c)^2.$$

Nous avons choisi les notations les plus simples. Le coefficient de multiplication $k = 1$, aussi longtemps que v est très petit par rapport à c . Si v est très proche de c , k est très petit. Pour les astronautes, la durée du voyage est très courte. Par exemple, quand $v/c = 0,999$, on trouve que $k = 0,045$. Pour les astronautes, le temps

du voyage se réduit donc à moins de 5 % de T . Pour la planète d'origine, le vaisseau s'est constamment déplacé à la vitesse v pendant un temps T . La distance parcourue est donc $D = v.T$. On pourrait exprimer cette distance en années-lumière. C'est le temps D/c que la lumière mettrait pour couvrir la distance D . Si elle correspond à 10 années-lumière, on trouve que $T = (c/v).10$ ans. Admettant de nouveau que $v/c = 0,999$, on trouve que $T = 10,01$ ans pour la planète d'origine, mais $T_a = 0,45$ ans pour les astronautes. Il ne se sont pourtant pas déplacés à une vitesse plus grande que la vitesse de la lumière. C'est seulement un effet de la relativité du temps. C'est l'idée fondamentale, mais il faut l'améliorer.

Il n'est pas possible d'atteindre une vitesse proche de c de manière instantanée, comme par un coup de baguette magique. Admettons qu'une civilisation extraterrestre ait trouvé les moyens nécessaires pour exercer constamment une force de grandeur constante sur un vaisseau spatial dont la masse au repos reste constante. Il n'y a ni éjection ni accumulation de matière, mais seulement une exploitation de ce qu'on peut trouver dans l'espace interstellaire. Nous reviendrons sur ce point. Nous supposons que le vaisseau spatial est accéléré pendant la première moitié du voyage et décéléré pendant la seconde. La force devrait être simplement inversée à mi-parcours. La vitesse initiale par rapport à la planète d'origine est nulle. Ensuite, elle augmente linéairement. L'accélération initiale a_0 est définie par la force appliquée F et la masse au repos m_0 du vaisseau spatial. Il suffit d'appliquer la loi de Newton : $F = m_0 a_0$. Au départ, la vitesse augmente donc suivant la loi $v = a_0 t$. Si ceci était toujours vrai, le vaisseau atteindrait la vitesse c après un temps t_0 , tel que $c = a_0 t_0$. Donc $t_0 = c.m_0/F$. Quand l'accélération initiale $a_0 = 1$ g, on trouve que t_0 est pratiquement égal à 1 an. Cette accélération serait facilement supportable. Les OVNI semblent être capables d'accélération plus grandes.

Nous savons que la vitesse ne peut pas croître continuellement comme nous l'avons supposé. C'est seulement vrai aussi longtemps que la vitesse v est encore très petite par rapport à c . Plus v s'approche de c , plus l'accélération produite par la force F sera petite. Il y a une "limitation automatique des vitesses" pour les voyages interstellaires. Si le voyage est très long, la plus grande partie s'effectuera presque à la vitesse c . On pourrait penser que cela ne sert à rien de continuer à accélérer. Cela sert énormément, puisque cela réduit la durée du voyage pour les astronautes, à cause de la relativité du temps. Le calcul suivant s'adresse à ceux qui aimeraient savoir comment on résout ce problème et ceux qui pensent que le problème des OVNI n'a pas d'applications scientifiques. Si l'on préfère, on peut passer immédiatement au titre suivant, où les conséquences du calcul seront discutées. Ce qui importe, c'est de se rendre compte du fait que nous appliquons ici des méthodes parfaitement rationnelles, bien que la question posée soit inhabituelle.

Le calcul

Nous calculerons la durée du voyage T_a pour les astronautes et la durée du voyage T pour leur planète d'origine. Nous calculerons aussi l'énergie W qu'il faut investir pour réaliser ce voyage. Le point essentiel est qu'on peut traiter ce problème en se servant uniquement de la relativité restreinte, en supposant que la force est pulsée, de telle manière qu'elle est nulle pendant des intervalles de temps dt pour la planète d'origine. Si l'on veut, on peut imaginer que ces intervalles peuvent devenir infiniment petits, pour rendre compte d'une force F qui serait appliquée de manière continue. Nous partons dès lors de la *relation d'Einstein*, qui lie l'énergie E d'un corps à sa quantité de mouvement p :

$$E^2 = E_0^2 + (pc)^2, \quad \text{où} \quad E_0 = m_0c^2.$$

E_0 est l'énergie au repos et m_0 est la masse au repos. Cette relation est valable pour un corps qui se meut *librement* par rapport à un système d'inertie donné. La force appliquée est nulle. La vitesse du corps est alors définie par $v = dE/dp$. Ceci est conforme à la définition classique (de Hamilton) et à la définition quantique (la vitesse moyenne étant la vitesse de groupe). Il en résulte que

$$v = c^2 p/E.$$

On peut donc poser $p = mv$ et $E = mc^2$. En substituant les trois dernières expressions dans la relation qui définit E , nous voyons que

$$m^2 = m_0^2 + (v/c)^2 m^2. \quad \text{Donc} \quad m = m_0/k.$$

Le coefficient k est défini comme précédemment ! Il tend vers zéro quand v tend vers c . Dans ce cas, la masse m tend vers l'infini. Cette masse n'est pas la masse d'inertie, qui est définie, elle, par la seconde loi de Newton : $F = m^* a$, où F est la force appliquée, m^* la masse d'inertie et a l'accélération du mobile. Par définition, la force $F = dp/dt$ et l'accélération $a = dv/dt$. Puisque la vitesse v dépend de p , nous pouvons écrire :

$$a = \frac{dv}{dt} = \frac{dv}{dp} \cdot \frac{dp}{dt} = \frac{F}{m^*}.$$

Donc $1/m^* = dv/dp$. Si nous nous servons de l'expression de v donnée ci-dessus, où E dépend de p , nous trouvons que $1/m^* = (E - pv)c^2/E^2$. L'expression de v , avec $p = mv$ et $E = mc^2$, permet d'écrire que $m^* = m/k^2 = m_0/k^3$. La masse d'inertie m^* augmente donc *plus fortement* que m quand v s'approche de c (pour une accéléra-

tion suivant la direction de v). Puisque nous supposons que la valeur de $F = dp/dt$ est constante, $p = F.t$ et nous pouvons introduire cette valeur dans v . Pour simplifier l'expression résultante, nous considérons le temps t_0 , défini précédemment. Il en résulte que

$$\frac{v}{c} = \frac{t}{\sqrt{t_0^2 + t^2}}.$$

Aussi longtemps que t est très petit par rapport à t_0 , v augmente linéairement. Quand t est très grand par rapport à t_0 , on trouve au contraire que v est extrêmement proche de c . Quand le vaisseau se déplace à la vitesse v par rapport à sa planète d'origine, il parcourt pour celle-ci, pendant l'intervalle de temps dt , la distance $v.dt$. Nous supposons que le vaisseau se meut librement pendant le temps dt , mais que v augmente en moyenne suivant la loi ci-dessus. L'intégrale des distances $v.dt$ pendant la moitié de la durée T du voyage est alors égale à la moitié de la distance à parcourir D . Arrivé à mi-parcours, la force F change de signe, mais tout sera symétrique. Pour les astronautes, la durée dt est réduite à $k.dt$. Ceci permet de calculer la durée totale du vol pour les astronautes T_a .

$$D = 2 \int_0^{T/2} v.dt \quad \text{et} \quad T_a = 2 \int_0^{T/2} k.dt.$$

En résolvant ces intégrales et en les combinant, on trouve que

$$T_a = 2 t_0 \log \left[1 + (R/2) + \sqrt{R + (R/2)^2} \right] \quad \text{où} \quad R = \frac{D}{ct_0}$$

R est un nombre qui exprime la distance à parcourir en unités naturelles. D/c est la distance à parcourir, en années-lumière. t_0 est égal à un an, quand l'accélération initiale est de l'ordre de 1 g. Dans ce cas, le nombre R est égal au nombre des années-lumière pour D . Le temps de vol pour les astronautes T_a fait intervenir le logarithme naturel. La figure 10.6 montre qu'il n'augmente que faiblement quand R augmente fortement. C'est un résultat très important, auquel nous reviendrons. Après l'établissement de cette formule, j'ai trouvé un graphique équivalent¹⁵, sans explications et une autre approche, plus compliquée¹⁶. Connaissant la méthode de calcul, nous pouvons faire un pas de plus et calculer l'énergie nécessaire pour accélérer et freiner. Notons encore que pour la planète d'origine, le temps de vol est :

$$T = 2 t_0 \sqrt{R + (R/2)^2} .$$

Quand R est très grand par rapport à 1, on trouve que $T = t_0 R = D/c$, parce que le vaisseau s'est déplacé la plus grande partie du temps à une vitesse très proche de c . Par contre, le temps de vol pour les astronautes $T_a = 2 t_0 \log R$. L'application d'une force constante F au cours du voyage implique évidemment une certaine dépense d'énergie $W = F \cdot D_a$, où F est la grandeur de la force qui accélère ou décélère. D_a est la distance à parcourir par les astronautes, d'après leurs mesures, à eux. W est donc l'énergie qui devrait être prélevée à l'environnement spatial pour la convertir en énergie dirigée, communiquée à la matière qui est repoussée vers l'arrière pendant la phase d'accélération et vers l'avant pendant la phase de décélération. La distance D_a est inférieure à D . En effet, pour les astronautes, l'élément de longueur $v \cdot dt$ se déplace à la vitesse v . Il est donc réduit, pour eux, à $k \cdot v \cdot dt$. Il en résulte que

$$D_a = 2 \int_0^{T/2} k \cdot v \cdot dt \quad \text{et} \quad W = 2 m_0 c^2 \log[1 + (R/2)^2] .$$

Pour de très grandes distances, W augmente seulement comme le logarithme de R . Bien que l'énergie à dépenser ait été fortement réduite par les effets relativistes, elle reste gigantesque. Quand D correspond à 10 années-lumière et t_0 à 1 an, on trouve que W est 3,6 fois plus grand que l'énergie au repos $m_0 c^2$ de tout le vaisseau spatial. On peut prétendre qu'il est *impossible* de trouver une énergie aussi grande dans l'espace interstellaire, mais on peut dire aussi qu'il serait intéressant de le savoir. Il suffit peut-être d'examiner le phénomène OVNI de plus près.

Les conséquences du modèle

Les astronautes vieillissent moins vite que sur leur planète d'origine, quand ils voyagent à des vitesses relativistes. Ceci peut être une raison suffisante pour entreprendre des voyages de ce genre, s'ils sont réalisables techniquement. Il est raisonnable d'admettre que cette durée T_a devrait correspondre seulement à une partie de la durée de vie d'un individu. Examinons le cas où la distance à parcourir $D = 50$ années-lumière. Admettant une accélération initiale de 1 g, la durée d'un voyage dans un sens *pour les astronautes* sera seulement égale à 7,9 ans. Pour les habitants de sa planète d'origine, elle est légèrement inférieure à 52 ans. Après un séjour de 4 ans et le voyage du retour, les astronautes auront vieilli de 20 ans, tandis que leur propre civilisation a progressé de 108 ans. Les communications "radio" pourraient cependant maintenir les astronautes

en contact avec ce qui se passe "chez eux", mais on peut parier qu'elles seront transmises par faisceaux orientés.

Dans ce cas, il y a peu de chances de les capter au moyen de nos radiotélescopes et il n'est même pas certain qu'on utiliserait des micro-ondes, puisque la densité des informations transmises est plus grande pour un faisceau laser. Les communications seraient relayées par des stations spatiales, placées à l'extérieur de l'atmosphère de la planète d'origine, mais ne constitueraient aucun problème. Si les OVNI sont des engins d'exploration de ce genre, ils pourraient se rendre sur la Lune, par exemple, pour communiquer avec leur planète d'origine ou d'autres "équipes d'exploration". Ceci serait parfaitement conforme à leur discrétion habituelle par rapport à nous. Ceci s'applique également à des communications entre différentes civilisations extraterrestres.

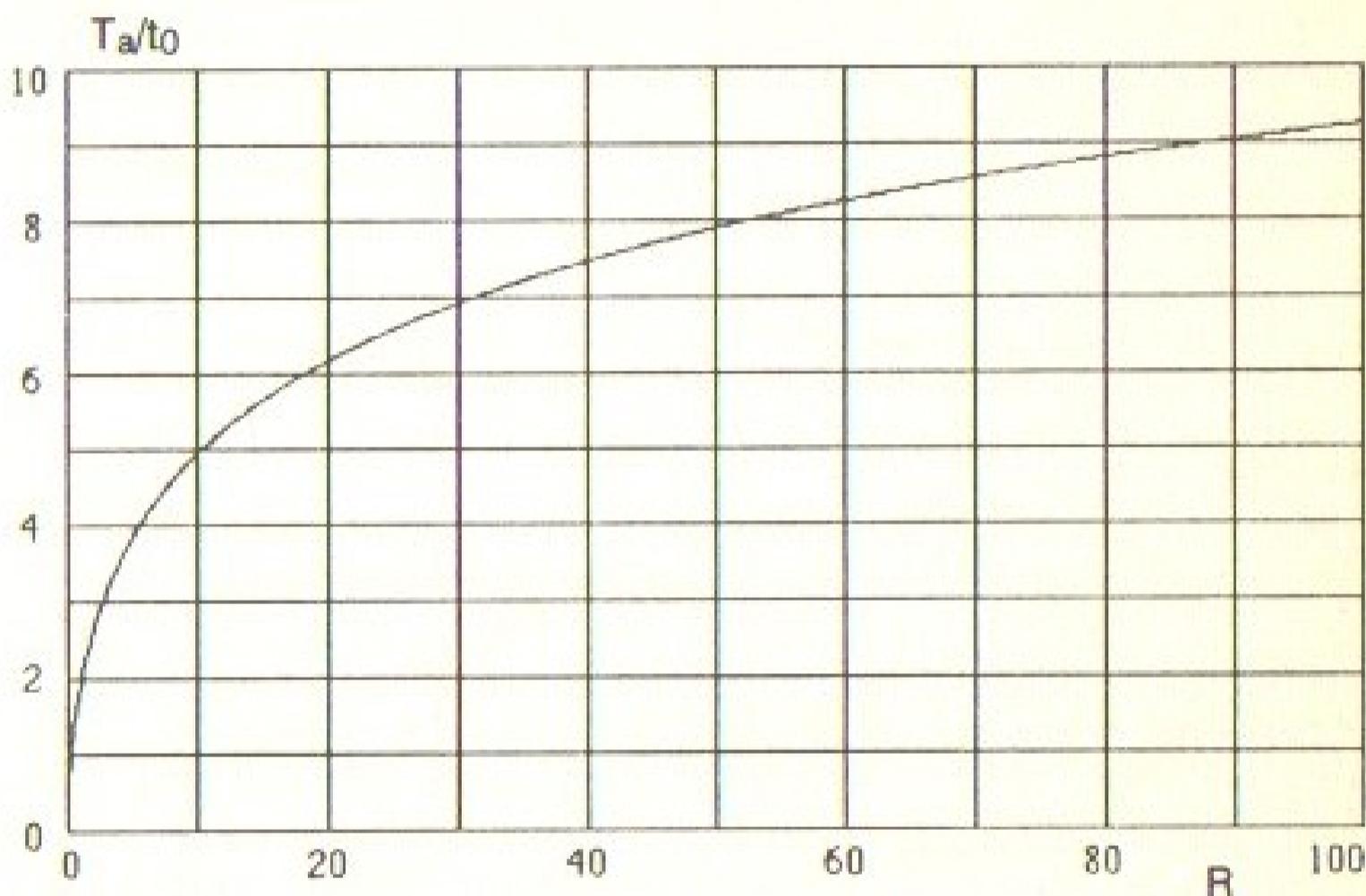


Figure 10.6 : le temps de vol pour les astronautes augmente de plus en plus faiblement pour des distances de plus en plus grandes à parcourir.

Prenons maintenant l'exemple d'une distance $D = 1000$ années lumière, en admettant toujours une accélération initiale de 1 g. Pour les astronautes le voyage dure seulement 13,8 ans. Cela ne veut pas dire qu'ils ont voyagé avec une vitesse plus grande que la vitesse de la lumière. C'est seulement un effet de la relativité du temps. Supposons que ces astronautes restent 4 ans près de la Terre. Au retour, chez eux, ils auraient donc vieilli seulement d'environ 32 ans, tandis que le temps qui s'est écoulé sur leur planète d'origine correspond à 2 millénaires. Pensez-vous qu'on pourrait trouver des équipes d'individus qui soient prêtes à entreprendre un

voyage de ce genre ?

Ils y gagneraient personnellement et ils pourraient rapporter à leur civilisation des informations jugées intéressantes par celle-ci. Il faut se placer évidemment dans le cadre d'une civilisation où l'on est habitué à la relativité du temps. Les informations les plus intéressantes pourraient concerner *le code génétique*, par exemple, s'il a évolué de manière indépendante à différents endroits du cosmos. Cela veut dire évidemment que certains de nos "visiteurs" pourraient être partis de chez eux depuis très longtemps, mais cela n'a probablement que peu d'importance si c'est une civilisation très ancienne. Il le faut, de toute manière, pour être capable d'une technologie aussi performante.

Quand $D = 30.000$ années-lumière, la durée du voyage pour les astronautes ne sera que de $T_a = 20,6$ ans, avec les mêmes hypothèses. Cette distance est pourtant équivalente à celle qui nous sépare du centre de notre galaxie. Il apparaît donc qu'un très grand volume d'exploration est possible, en principe, mais il est probable qu'on se contentera d'établir *un réseau galactique* où chaque civilisation entretient seulement des contacts avec des civilisations voisines. Des jeunes civilisations (comme la nôtre) devraient d'abord être assez mûres, avant de pouvoir faire partie du "club galactique". On établirait ainsi *un réseau de communication* entre des civilisations qui sont arrivées à un stade de maturité suffisant. Les informations seraient relayées de proche en proche, mais d'autant plus retardées qu'elles viennent de loin. On en a déjà l'habitude en astronomie.

En sciences, on a aussi besoin d'imagination. Pourtant, nous avons seulement appliqué une théorie connue et bien établie. Il faut la mettre en relation avec des observations que nous ne comprenons pas. Si ce modèle s'applique aux OVNI (ce qui reste à prouver), les OVNI ne séjourneraient qu'un temps limité chez nous. Ils pourraient s'installer dans des bases sous-marines ou sur la Lune, par exemple. Il y aurait un renouvellement permanent et ceci pourrait rendre compte du fait qu'il y a différentes formes d'OVNI et qu'on a vu, dans le passé, différents types d'humanoïdes. Les "triangles" pourraient être des engins d'origine différente. Pour une raison inconnue, leurs occupants ne se montrent pas, comme cela arrivait pour ceux des "soucoupes". La technologie semble être un peu différente, bien qu'il n'y ait jamais des ailes d'avion, des hélices ou des turboréacteurs. Cela pourrait se traduire aussi par une "furtivité" plus grande par rapport aux radars, sans que ceci soit intentionnel.

Le calcul que nous venons d'effectuer montre bien que les sources d'énergie que nous connaissons ne suffisent pas pour rendre compte de voyages interstellaires. Est-ce une raison suffisante pour rejeter l'hypothèse extraterrestre ou pour nier même la réalité des observations d'OVNI ? Ne serait-il pas plus rationnel de chercher à en savoir davantage ? Même le problème d'une nouvelle

source d'énergie n'est pas sans intérêt scientifique. Nous savons, en effet, que chaque forme d'énergie correspond à un certain type de force : la force gravifique, les forces électriques et magnétiques et les forces nucléaires. Elles lient les nucléons entre eux, à l'intérieur des noyaux. C'est la limite des sources d'énergie exploitables, actuellement. Nous savons cependant qu'à l'intérieur des nucléons, il y a des quarks, qui sont liés entre eux par un échange de gluons. Est-il vraiment impossible que des civilisations extraterrestres, ayant par exemple mille millénaires d'avance sur nous, pourraient avoir trouvé une méthode pour exploiter ces forces ?

Quant à l'énergie qu'il faudrait trouver dans l'espace interstellaire, pour que la théorie que nous venons d'examiner puisse s'appliquer, ne pourrait-elle pas être liée d'une manière ou d'une autre à la "matière noire" qui est répartie dans l'Univers¹⁷. On l'appelle ainsi parce qu'elle n'émet pas de lumière visible ou d'autres radiations détectables. On la détecte seulement de manière indirecte, par ses effets gravifiques. On ne connaît pas encore sa nature. Et pourtant, plus de 90% de la matière de l'Univers est de la matière noire. Il n'est pas exclu, actuellement, qu'il puisse s'agir de particules élémentaires que nous ne connaissons pas encore, même si l'on commence à trouver des évidences d'agglomérations de cette matière à certains endroits. L'objectif de ces propos n'est pas de spéculer, mais au contraire, d'attirer l'attention sur *ce que nous ne savons pas encore !*

Les OVNI produisent un champ magnétique oscillant

Je réfléchis depuis longtemps sur le système de propulsion qui pourrait convenir éventuellement pour rendre compte des observations concernant les OVNI dans l'atmosphère terrestre. J'en dirai seulement qu'il peut faire intervenir une ionisation de l'air et l'action de champs électriques et magnétiques sur les particules chargées qui en résultent. Une des implications de ce modèle est que *les OVNI devraient produire un champ magnétique*, mais celui-ci ne peut pas être stationnaire. Il doit être oscillant ou pulsé. Sinon, on aurait d'ailleurs dû observer des effets qui n'ont pas été constatés.

La présence de ces champs est effectivement indiquée par différents effets physiques que les OVNI peuvent produire et qui ont été constaté assez souvent. Je ne considère ici qu'un seul type d'observation, servant comme exemple.

Voici le résumé d'un des récits qui attira mon attention¹⁸. Le 2 février 1973, le capitaine P. Telling survolait la région du relais de Ohura, en Nouvelle-Zélande, à une altitude de 3000 m. Son avion était un "Grand Commander". Brusquement, il remarqua une forte lumière à sa droite. Craignant qu'un moteur soit en feu, il regarda très attentivement. Il découvrit alors une lumière très intense, bleue-blanche, ressemblant à celle d'un arc de soudure. Elle avait un diamètre d'environ 10 m et accompagnait l'avion à une distance d'en-

viron 30 m. Cela dura 20 à 25 secondes, mais pendant ce temps, le pilote et le copilote constatèrent que le gyrocompas et le système automatique de recherche de direction avaient un comportement complètement anormal. *L'aiguille de la boussole magnétique tournait à environ 12 tours par minute.*

J'ai vérifié si c'était possible, au moyen d'une boussole de laboratoire ordinaire. Je la plaçai dans le champ magnétique produit par un solénoïde, pourvu d'un gros noyau de fer doux. Il était alimenté par un générateur, permettant de régler l'intensité et la fréquence du champ dans une très large mesure (à partir de 0,1 Hz). Le résultat fut surprenant. L'aiguille se mit d'abord à exécuter une "danse" compliquée. Elle tournait parfois dans un sens et parfois dans l'autre, avec des hésitations intermédiaires. C'était un *mouvement chaotique*, mais en modifiant la fréquence du champ pour une intensité donnée, il apparut que l'aiguille se mettait à *tourner toujours dans le même sens*, du moment que la fréquence était ni trop basse, ni trop élevée. L'aiguille vibrait un peu en tournant, mais elle tournait. Quand je l'arrêtais et quand je la relâchais de nouveau, elle reprenait ses rotations.

Le problème posé se transforma immédiatement en un problème de physique mathématique. Il s'agissait d'un système capable de *mouvements chaotiques ou ordonnés suivant les circonstances*. L'étape suivante consistait en une simulation du mouvement par ordinateur. Ensuite, j'ai trouvé une solution analytique, ce qui n'est pas toujours possible pour des phénomènes de ce genre. Après cela, j'ai repris l'expérimentation, mais cette fois-ci avec une boussole où l'aiguille tourne dans un fluide, comme c'est le cas pour les boussoles des avions et des navires.

Les boussoles dans un boîtier en plastique, que certains opticiens vendent pour la lecture des cartes, conviennent très bien. On peut même les mettre sur un rétroprojecteur. Le fluide provoque un frottement visqueux qui est proportionnel à la vitesse de l'aiguille et tend donc à amortir les mouvements. Il produit aussi une poussée d'Archimède qui diminue la pression de l'aiguille sur le pivot et donc le frottement exercé par celui-ci. Ceci augmente la sensibilité de l'aiguille. Dans un champ magnétique oscillant approprié, l'aiguille tourne, malgré les frottements qui devraient la freiner.

Le traitement théorique

Cette partie s'adresse de nouveau à ceux qui voudraient suivre l'argumentation ou qui pensent que les observations d'OVNI n'ont qu'un caractère anecdotique.

La figure 10.7 montre l'aiguille de la boussole, déviée d'un angle X par rapport à sa position d'équilibre, ainsi que les forces qui agissent sur son pôle N. Le champ magnétique terrestre produit la force constante F_0 et le champ magnétique appliqué, une force de grandeur F , faisant un angle α avec la direction normale à la position

d'équilibre de l'aiguille. Le champ magnétique terrestre définira l'unité de force magnétique ($F_0 = 1$). Le champ magnétique appliqué a une grandeur variable M , une fréquence angulaire $\omega = 2\pi f$ et une phase ϕ . Nous pourrions donc allumer le champ magnétique brusquement, à un instant quelconque. La force qui fait tourner l'aiguille est la composante des deux forces F_0 et F suivant la direction perpendiculaire à l'aiguille. Si le champ magnétique appliqué est homogène à l'échelle de l'aiguille, on trouvera une force égale et opposée au pôle sud. C'est ce couple de forces qui provoque le mouvement de l'aiguille.

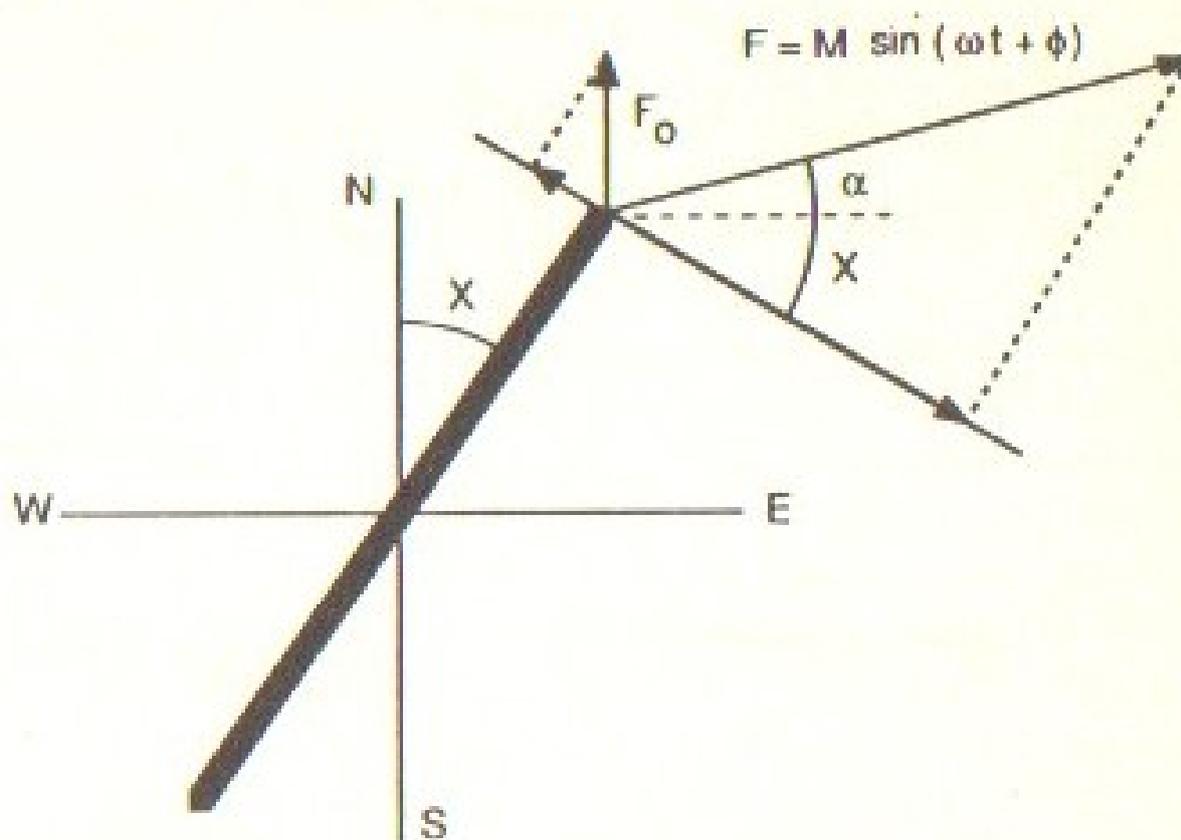


Figure 10.7 : Forces agissant sur le pôle N de l'aiguille de la boussole.

Il faut tenir compte aussi de l'inertie de l'aiguille. Elle dépend de sa masse et de sa longueur. Elle détermine la fréquence des oscillations libres de l'aiguille autour de sa position d'équilibre. Nous choisirons l'unité de temps de telle manière que la fréquence angulaire correspondante soit égale à 1. Un autre paramètre qui caractérise la boussole est le temps τ qu'il faut pour qu'une oscillation provoquée par une déviation passagère au moyen d'un aimant s'amortisse. Nous désignerons la résistance du fluide par $R = 1/\tau$. Un mouvement apériodique critique correspondrait à $R = 2$. Les variations possibles de l'angle X au cours du temps sont régies par l'équation différentielle que voici :

$$\ddot{X} + R \dot{X} = - \sin X + M \cdot \cos(X + \alpha) \sin(\omega t + \phi).$$

Chaque point au-dessus de X désigne une dérivée par rapport au temps. La solution de cette équation représente un mouvement forcé, auquel s'ajoute un mouvement transitoire amorti (sans contri-

bution du second membre). Le mouvement transitoire dépend des conditions initiales et implique que ϕ peut prendre différentes valeurs. Finalement, on aboutit à un régime stationnaire qui se perpétue aussi longtemps qu'on veut. Ce n'est pas l'état d'équilibre (où l'énergie est la plus basse), mais un état ordonné qui subsiste aussi longtemps qu'il y a un apport d'énergie. C'est un exemple d'un "système dissipatif".

Pour trouver les conditions qui assurent une rotation, nous posons $X(t) = \omega t + u$, où $u = u(t)$ est petit. Substituant cette expression dans l'équation pour X , on négligera les termes en u^2 et plus petits encore. Il en résulte une équation différentielle pour u :

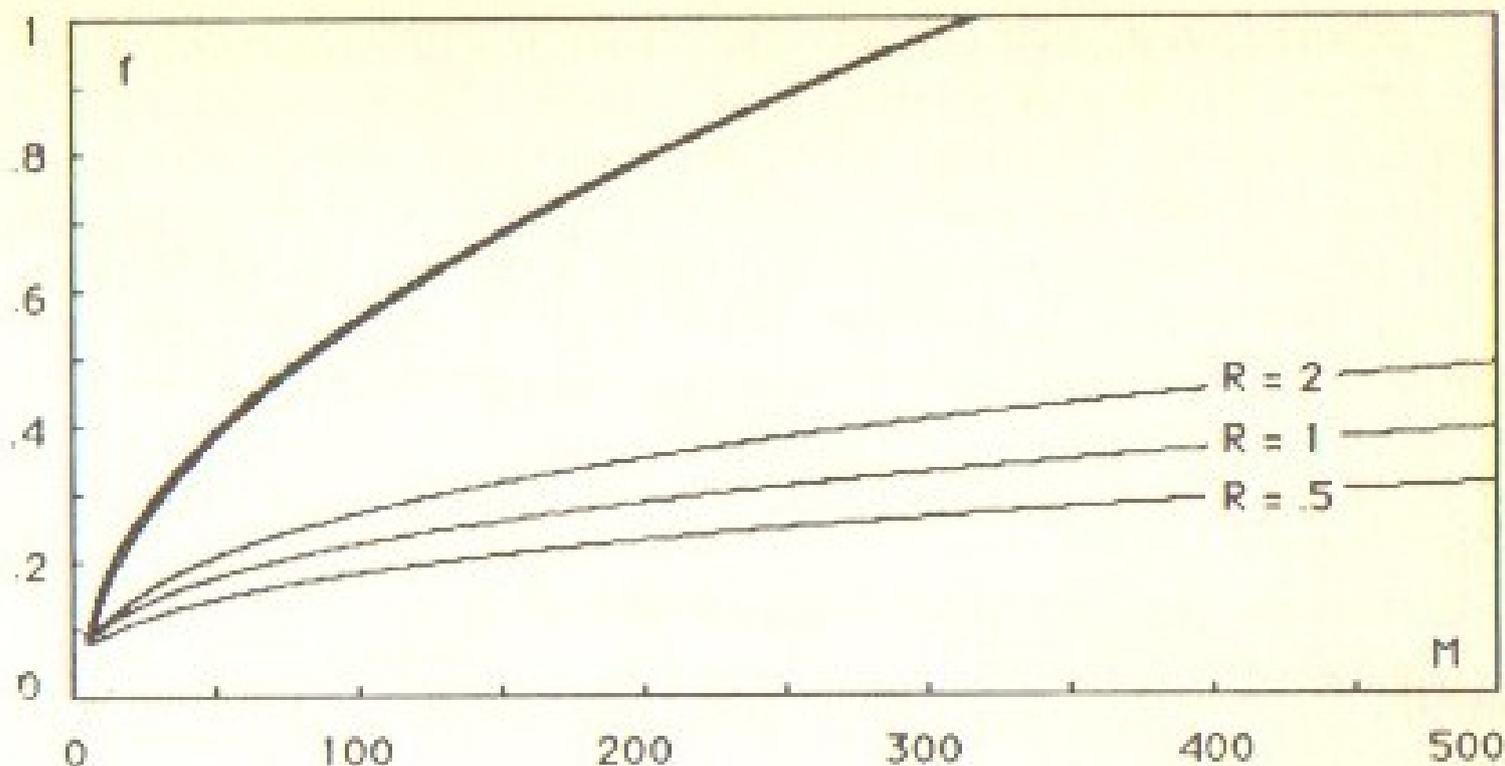
$$\ddot{u} + R\dot{u} + R\omega = -(\sin\omega t + u \cos\omega t) \\ + M(\sin S + u \cos S) / 2 + M(\sin D - u \cos D) / 2.$$

où $S = 2\omega t + \phi + \alpha$ et $D = \phi - \alpha$. Nous écrivons $u = u_0 + u_1$, où la fonction u_0 est telle que ses variations par rapport au temps dépendent seulement des termes du second membre qui sont indépendants de u et oscillent aux fréquences ω et 2ω . On voit alors que u_0 correspond à une superposition de deux oscillations forcées. Cela implique des composantes qui oscillent comme $\cos Y$, où $Y = \omega t$ ou S . On trouve donc au second membre de l'équation ci-dessus des termes contenant $\cos^2 Y = (1 + \cos 2Y)/2$. Rassemblant les termes constants, on obtient l'équation qui doit être satisfaite pour qu'il y ait des rotations entretenues. Elle prend la forme $aM^2 + bM + c = 0$, où

$$a = \frac{1}{8\omega(4\omega^2 + R^2)}, \quad b = \frac{-\sin D}{R} \quad \text{et} \quad c = 2\omega + \frac{1}{\omega(\omega^2 + R^2)}.$$

Le mouvement transitoire initial permet au système de sélectionner un angle de phase ϕ adéquat. Il suffit donc de considérer les valeurs extrêmes de b , données par $b = -1/R$ et par $b^2 = 4ac$ et de les substituer dans l'équation pour M . On obtient ainsi les limites du domaine où les rotations entretenues sont possibles. La figure 10.8 montre que pour une valeur donnée de M , les rotations ordonnées s'installent à partir d'une fréquence minimale, qui dépend de R . Ces rotations persistent quand on augmente la fréquence jusqu'à une certaine valeur, qui est pratiquement indépendante de R . Pour des fréquences assez élevées, on peut simplifier a et c . On obtient alors $M = 32\omega^3/R$ pour la limite inférieure et $M = 8\omega^2$ pour la limite supérieure. Le domaine des fréquences s'élargit quand l'intensité du champ magnétique appliqué augmente.

Figure 10.8 (ci-contre) : le domaine où les rotations forcées d'une aiguille de boussole est possible. f désigne la fréquence et M l'intensité du champ magnétique appliqué, en unités naturelles (voir texte).



Confirmations et implications

Cherchant ensuite s'il y avait eu d'autres observations semblables, j'ai trouvé une dizaine de cas où des OVNI ont influencé des boussoles. L'aiguille pouvait réagir de manière cahotique ou ordonnée. Je ne citerai que deux de ces cas. Le 12 novembre 1963, le navire militaire *Punta Medanos* des Forces navales de l'Argentine, navigait dans l'océan Atlantique. Brusquement, on vit que les aiguilles de différentes boussoles étaient déviées simultanément. On constata alors l'approche d'un grand objet aérien. Il a suivi le navire pendant presque une heure, sans feux et sans bruit. Pendant ce temps les boussoles se comportaient "comme folles". Après son départ, tout rentra dans l'ordre. Les autorités supérieures de la Marine ordonnèrent une enquête approfondie. Elle écarta toute cause de perturbation conventionnelle¹⁹.

Le 18 octobre 1973, à 23h02, un hélicoptère Bell UH-1H de l'US AF volait à une altitude de 750 m vers Mansfield, quand il fit une rencontre hautement remarquable²⁰. Le pilote vit une lumière rouge se diriger directement vers eux, à très grande vitesse. Il fit différentes manoeuvres pour éviter la collision, mais l'objet réagissait aussitôt, comme s'il le visait. Il s'arrêta juste devant l'hélicoptère et maintint une position constante par rapport à celui-ci. C'était un objet cigaroïde de 15 à 18 m de longueur. Il couvrait toute la largeur de la vitre avant. La lumière rouge, située à la pointe de l'objet, était réfléchie par la surface grise. A l'arrière se trouvait un phare qui tourna de 90° et projeta une intense lumière verte dans le cockpit. Le pilote constata que la boussole magnétique *tournait* lentement, mais régulièrement, à 4 ou 5 tours par minute. L'OVNI s'écarta un peu et se plaça au-dessus de l'hélicoptère, en suivant ses manoeuvres. Il y avait trois autres témoins et la radio ne fonctionna pas, jusqu'à ce que l'objet disparut. La boussole magnétique était inutilisable par après. Sa démagnétisation s'explique par un champ magnétique oscillant, d'amplitude décroissante.

On voit qu'il est possible de tirer profit des "détectations" fortuites. Il en résulte une information importante : les OVNI semblent produire un champ magnétique oscillant très intense, de basse fréquence. Ce champ a sans doute une signification pour la propulsion des OVNI. Je pense qu'il est produit par des courants qui circulent dans leur surface externe, celle-ci étant supra-conductrice à température ordinaire. Cela protégerait les occupants des effets du champ magnétique.

Conclusions

Les nombreuses observations rapprochées et les différents effets physiques qui ont été constatés à de nombreuses reprises méritent qu'on s'y intéresse. *Reconnaissons au moins qu'il y a un problème*, parce qu'il se passe quelque chose que nous ne comprenons pas. Regardons les faits et cherchons la vérité.

Le phénomène OVNI ne se résume pas à un ensemble de récits, plus ou moins détaillés. Il y a aussi des effets physiques et des possibilités de détections indirectes. L'effet produit sur des boussoles ne fournit qu'un exemple. Il y a d'autres effets électromagnétiques, des traces au sol, très particulières, et certains effets sur les témoins, par exemple. Des analyses de ces données sont possibles, *dans le cadre d'une démarche scientifique normale*. Ce n'est pas nécessairement facile, mais l'analyse du problème de la détection radar et des observations visuelles des gendarmes a montré que de toute manière, il est utile de se poser des questions. Cela peut déboucher sur des problèmes qui sont scientifiquement intéressants, mais cela augmente aussi les chances de trouver petit à petit la solution du problème des OVNI.

La recherche peut prendre des orientations très diverses, suivant les goûts et les compétences de chacun. Elle peut et doit même impliquer une approche théorique. Le problème des conséquences de la théorie de la relativité pour les voyages interstellaires en fournit un exemple. De cette manière, on arrive au moins à localiser les problèmes fondamentaux. Il me semble qu'ils sont tellement importants qu'on ne peut pas les ignorer. N'oublions pas d'ailleurs que c'est en cherchant les Indes, qu'on a découvert l'Amérique. Comment est-il possible qu'on n'ait pas plus de curiosité scientifique pour partir de ce qu'on peut savoir des OVNI, afin de voir si l'on pourrait concevoir un système de propulsion qui rendrait compte de ces données ?

Cela ne demande pas de grands investissements, par rapport à ceux auxquels on est habitué. Il faudrait exploiter les moyens disponibles, ouvrir les dossiers qui existent et coopérer à l'échelle mondiale, pour un problème qui concerne l'humanité entière. Ce qu'il faut, essentiellement, c'est *la volonté de progresser dans l'étude de ce phénomène*. Même si l'on estime que l'hypothèse extraterrestre n'a qu'une petite chance d'être la bonne, les enjeux sont tellement

importants qu'il est hautement temps que la communauté scientifique, les pouvoirs politiques et nous tous prenions conscience du défi à relever.

Références :

1. "Vague d'OVNI sur la Belgique". Un dossier exceptionnel, SOBEPS, 1991. A. Meessen : "Les observations décisives du 29 novembre 1989". 11-49. "La détection radar" 351-396, "L'effet Herschel" 423-435, "Conclusions", 480-482. La notation (l: xx) désigne le rapport l et les pages ou les figures considérées.
2. A. Lausberg : "Réflexions sur les OVNI et l'astronomie", "Le Ciel", 413-414 (nov. 1989). Voir aussi "Objectif Recherche OVNI", Objectif Recherche 6, 22 (juin 1990).
3. A. Meessen : "L'état des recherches sur les données des radars". "Infoespace", 79, 31-44, (nov. 1990). Traduction: "The Belgian Triangles" IUR. 16, 4-11 (may 1991).
4. D. Atlas : "Advances in Radar Meteorology", Adv. in Geophys. Acad. Press. 10, 317-478 (1964), voir p. 440-449.
5. K.R. Hardy and H. Ottersten : "Radar Investigations of Convective Patterns in the Clear Atmosphere", "J. of the Atmospheric Sciences", 26, 666-672 (1969)
6. D. Caudron : "C'est vrai, je l'ai vu !". "Sur les traces des OVNIS belges", "Sciences & Vie", 877, 34-40 (1990).
- 7 - D. Vanhoenacker-Janvier: "Modèle radioélectrique pour la scintillation observée aux hyperfréquences sur les liaisons satellite-Terre", thèse de doctorat, UCL, 1987.
- 8 - H.E. Buttlar : "Observations of stellar scintillations". Quart. J. Roy. Meteorol. Soc. 80, 241-245 (1954). Cet article fait partie du compte rendu d'une réunion conjointe d'astronomes et de météorologistes: Q.J. 80, 241-260 (1954), 82, 227-234 (1956).
- 9 - W.Viezee : "Optical mirage" in "Scientific Study of Unidentified Flying Objects" E.U. Condon (ed.) Bantam Books N.U. 1969. p. 598-654.
- 10 - M. Minnaert : "De Natuurkunde van't vrije veld. I. Licht en kleur in het Landschap", Thieme, Zutphen, 1974, p. 83-85, 172-173, 183-196.
- 11 - R.Meyer : "Atmosphärische Strahlenbrechung", "Handbuch der Geophysik", VIII, 769-787.
- 12 - D.H. Fender : "Control mechanisms of the eye", "Scient. Am." 24-33 (July 1964). E.L. Thomas : "Mouvements of the eye", Scient. Am. 88-95 (Aug. 1968). D.Noton and L.Stark : "Eye movements and visual perception", Scient. Am. 35-43 (June 1971).
- 13 - J. Levy : "Autokinetic Illusion : A systematic review of theories, measures and independent variables", "Psych. Bul." 78, 457-474 (1972). I.P. Howard : "Human Visual Orientation", J.Wiley, 1982, p. 296-301.
- 14 - A. Meessen : "Spacetime Quantization, Generalized Relativistic Mechanics, and Machs Principle", "Foundations of Physics" 8, 399-415 (1978).
- 15 - I.S. Shklovskii and C. Sagan : "Intelligent life in the Universe", Holdenday, 1966, p. 444.
- 16 - R.Sexl and H. K. Schmidt : "Raum-Zeit Relativität", Vieweg, 1987, p. 163.

17 - T. X. Thuan et T. Montmerle : "La masse invisible de l'Univers", "La Recherche", 13, 1438-1448 (1982). V.C. Rubin, "Dark matter in Spiral Galaxies", "Scient. Amer." 248, 88-101 (June 1983). S. Tremaine : "The Dynamical Evidence for Dark Matter", "Physics Today", 45, 28-36 (Febr. 1992).

18 - D.W. Hauck : "Pilot experiences electromagnetic effects". "The MUFON journal", 107, 11 (Oct. 1976).

19 - F. Edwards: "Flying Saucers, serious business" 1966, "Les S.V. Affaire sérieuse", Laffont, Paris, 1967, p 101. "Argentine Navy discloses important EM case", "The UFO Investigator", NICAP, USA, 3 (1965) p. 6. A. BRAY: "Science, the Public and the UFO", Ottawa, 1967, p.68. R. Fouéré : "Phénom. Spatiaux", Paris, 14 (Déc. 1967) p.15.

20 - J. Zeidmann : "Helicopter-UFO encounter over Ohio", Center for UFO Studies, 1979. J. Zeidmann : "Coyne (Mansfield, Ohio) helicopter incident", "The Encyclopedia of UFOs", R.D. Story (ed). Doubleday, 1980.

Chapitre 11

PROSPECTIVES POUR UNE UFOLOGIE SCIENTIFIQUE

Léon BRENIG

Physicien, chargé d'enseignement à l'U.L.B.

Briser le cercle

A la lecture des pages qui précèdent et cela dès la préface rédigée par Isabelle Stengers, le lecteur aura sans doute perçu un changement de ton par rapport au rapport précédent⁵.

Sans prétendre être une monographie exhaustive, ce que l'état actuel des travaux ne permet pas encore, le présent ouvrage a néanmoins été construit dans l'esprit d'une plus grande rigueur scientifique. Il a aussi été conçu dans l'esprit du combat pour une plus grande reconnaissance de la recherche ufologique comme pratique scientifique et non parascientifique¹¹.

Cette évolution correspond à celle de la SOBEPS qui, au cours de ces dernières années, confrontée au flot d'observations de la vague débutée en 1989, a renforcé le caractère scientifique de sa démarche. La nécessité d'un tel changement est apparue clairement dans les remous de cette vague : en effet, malgré l'accumulation sans précédent de témoignages, nous restions impuissants, incapables de fournir un semblant d'explication à des phénomènes qui pourtant étaient observés par des milliers de nos concitoyens.

La raison en est apparue très vite : le témoignage humain ne peut en aucun cas servir de preuve scientifique. Tout au plus, s'il est de bonne qualité, servira-t-il d'*indice* de l'existence d'un phénomène et constituera-t-il un élément de la démarche scientifique. En effet, l'imprécision inhérente aux organes des sens, renforcée par la surprise due à des observations telles que celles d'ovnis, limite la validité du témoignage humain dans la reconstruction des événements.

Ceci n'implique nullement l'inutilité de ce témoignage : sans lui, l'existence-même du phénomène n'aurait pas été détectée ! Cependant, toute reconstitution fidèle d'une observation, en premier lieu, puis toute tentative d'identification du phénomène, ensuite, exigent l'utilisation de données objectives, prises par des instruments dé-

pourvus d'émotion et plus précis que nos sens.

Ainsi, une fois montrée l'existence d'un phénomène possédant une cohérence dans le temps et l'espace, il devient nécessaire d'*aller au-devant de celui-ci avec des moyens d'observations scientifiques*, autrement dit, des instruments de mesure.

Or, les appareils de mesure (caméras, radars, etc...) coûtent très cher. Tout organisme désireux de les mettre en oeuvre doit disposer de ressources financières et humaines importantes. Et c'est précisément à ce niveau qu'émerge le noeud qui ferme le persistant cercle vicieux dans lequel la recherche en matière d'ovni est enfermée depuis ses origines : **pas de moyen financier → pas d'appareillage scientifique → pas de résultat objectif → pas de crédibilité → pas de moyen financier...** ! C'est ce cercle qui entretient le discrédit recouvrant la recherche ufologique, notamment dans les milieux scientifiques. On lui ajoute fréquemment le reproche de l'absence de méthodologie. Mais cette dernière accusation est injustifiée, comme nous le verrons sous peu.

Le maillon par lequel une organisation comme la SOBEPS peut s'attaquer au dit cercle est celui de la crédibilité. En effet, le rôle qu'elle s'attribue, dans l'état de ses moyens, consiste à effectuer des enquêtes auprès des témoins, analyser les documents recueillis, mener une réflexion sur la méthodologie d'une recherche scientifique en matière d'ovnis, diffuser les résultats de ses investigations, étudier et répercuter les travaux d'organisations similaires.

La crédibilité d'une telle organisation peut donc se mesurer à la qualité des méthodes de travail et à l'efficacité avec laquelle elles sont appliquées dans l'exécution de ce programme d'activité .

L'attitude pour laquelle nous avons opté consiste à *limiter notre démarche à la collecte et à l'analyse stricte des faits liés aux observations d'ovnis sans privilégier, a priori, aucune hypothèse explicative quelle qu'elle soit.*

L'évocation et l'analyse des hypothèses n'a de sens qu'en présence de données objectives suffisamment nombreuses, l'obtention de ces dernières n'étant possible qu'après la brisure du cercle décrit plus haut.

Ici, il me paraît opportun, en tant que scientifique, de souligner la remarquable efficacité et la rigueur avec laquelle la SOBEPS s'acquitte de sa tâche. Il ne faut pas perdre de vue, en considérant l'ampleur du travail effectué par cette association, qu'il s'agit d'une asbl (association sans but lucratif) sans subside récurrente dont l'activité repose entièrement sur la participation de bénévoles tous engagés dans des activités professionnelles par ailleurs.

En quatre ans, durée écoulée depuis qu'en décembre 1989 j'ai pris les premiers contacts avec cette organisation, celle-ci a constitué un dossier d'environ 20 000 pages de rapports effectués par son remarquable réseau d'enquêteurs, recueilli et fait analyser plusieurs documents photos et vidéos par des laboratoires spécialisés,

organisé des réunions de discussion et d'évaluation des résultats obtenus dont un workshop international de haute tenue scientifique, réorganisé sa bibliothèque qui est l'une des plus complètes en Europe sur le phénomène ovni, publié régulièrement sa revue *Inforespace* et rédigé deux rapports dont le présent constitue le deuxième volume.

Peu d'institutions officielles et subsidiées, dotées d'un personnel sous contrat, peuvent faire état d'un tel bilan ! Le sérieux de son action a valu à la SOBEPS la reconnaissance et la coopération de la Gendarmerie, la Force aérienne, la Régie des voies aériennes, ainsi que de plusieurs laboratoires de l'Ecole Royale Militaire et des universités.

Cependant, la liberté d'entreprise dont jouit la SOBEPS par son indépendance administrative a comme contrepartie de faibles moyens financiers, et par conséquent une incapacité à dépasser le stade de l'observation accidentelle.

A plusieurs reprises en effet, la SOBEPS a tenté de dépasser ce stade en organisant des campagnes d'observation pour lesquelles elle a bénéficié de l'aide de la Force aérienne belge et du concours de nombreux scientifiques des universités belges (voir le premier rapport VOB⁵). Toutefois, la limitation de cette aide dans le temps et l'absence presque totale de matériel de mesure et de prise de vue ont rendu ces opérations peu efficaces et n'ont pas permis de collecter de données analysables.

Je confirme donc que la SOBEPS fait preuve d'une activité que l'on peut qualifier de scientifique, qu'elle y développe une action et une réflexion de haut niveau; en d'autres termes, qu'elle présente toutes les caractéristiques d'une institution de recherche scientifique et qu'elle mérite de se le voir reconnu. Aucun scientifique digne de ce nom ne peut refuser de donner les moyens à une nouvelle orientation de la recherche si celle-ci présente toutes les garanties d'intérêt et de sérieux.

Je ne peux donc qu'encourager les nombreux chercheurs qui ont collaboré avec la SOBEPS ou qui ont pu vérifier la véracité de ce que j'affirme à manifester publiquement leur soutien à cette pétition de principe.

Aux autres, je leur demande d'avoir le même courage que les trois représentants du Comité Belge pour l'Investigation des Phénomènes Réputés Paranormaux, MM. Dommanget, Gonze et Soupart, qui sont venus se rendre compte, dans les locaux de la SOBEPS, au delà des préjugés, de la réalité des faits et ont rendu publiques leurs conclusions¹⁰.

Après ce long prologue, venons-en à l'objectif de mon propos dans ces quelques pages. Il est triple :

- décrire les axes d'une méthodologie propre à la recherche ufologique;
- discuter les enjeux scientifiques mais aussi politiques de la re-

cherche en matière d'ovnis;

- présenter l'état des démarches effectuées par la SOBEPS et ses collaborateurs pour obtenir une reconnaissance officielle de la part des pouvoirs publics et réunir les moyens de mettre en oeuvre son programme de recherche.

Existe-t-il une méthodologie ?

Tout d'abord examinons les caractéristiques du phénomène ovni tel qu'il émerge des observations, réparties sur la planète, de plusieurs centaines de milliers de témoins depuis 1947, année à partir de laquelle une approche systématique du problème a été initiée par les autorités militaires américaines^{1, 2, 3, 4} :

- apparence d'un phénomène matériel structuré, ayant l'aspect d'un "engin" volant;

- capacité de vol stationnaire, silencieux, avec peu de perturbation de l'atmosphère et, plus généralement, "maniabilité" extrême semblant se jouer de la pesanteur;

- vitesses pouvant atteindre des valeurs nettement supersoniques sans audition de l'onde de choc;

- souvent, effets thermiques et électromagnétiques sur les témoins et leur environnement;

- fréquentes émissions de phénomènes lumineux (sources de lumière d'intensité et de dimensions inusitées, faisceaux tronqués ou courbés, émission d'objets lumineux à comportement autonome en apparence);

- grande visibilité : le phénomène est souvent observé se mouvant lentement ou à l'arrêt au-dessus de zones peuplées, tous feux "allumés" de jour comme de nuit;

- grande élusivité : pas ou peu d'atterrissages ou de contacts avec des occupants éventuels;

- imprédictibilité du phénomène et apparition en vagues limitées dans le temps et dans l'espace;

- motivation souvent peu compréhensible de la présence de l'"objet" au lieu d'observation si on cherche à l'interpréter comme un véhicule piloté par des humains (survol stationnaire au-dessus de zones rurales ou d'habitations isolées, par exemple).

Notons au passage que les observations de la vague belge qui ont débuté en novembre 1989 correspondent pour l'essentiel à ce portrait (voir VOB⁵) excepté les effets électromagnétiques qui y sont très peu mentionnés.

D'autre part, excepté la forme géométrique globale des "objets" qui a toujours été très variée, leurs caractéristiques décrites ci-dessus n'ont pas évolué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Validité du témoignage humain

Dans toute démarche visant à appréhender ce type de phénomène sporadique, la première étape est l'observation accidentelle

par des témoins occasionnels. Or, généralement, ces témoins ne sont pas préparés à une telle observation et sont souvent sous l'effet de la surprise, voire de la peur. Cet état psychologique renforce l'imprécision déjà naturelle de l'estimation par les organes des sens de paramètres physiques importants, tels que distances, vitesses, accélérations, dimensions, intensités lumineuses, etc.

En outre, d'autres facteurs tels que la contagion médiatique, l'auto-suggestion, des désordres neurologiques, l'ignorance et la duperie peuvent déformer voire induire l'observation. L'enquêteur lui-même n'est pas exempt de ces facteurs et peut, par la forme de ses questions, induire des réponses préfabriquées !

Cependant, l'expérience dans de nombreux domaines montre que le témoignage humain possède un certain degré de robustesse. Plusieurs raisons militent en faveur de cette affirmation. Tout d'abord, le recoupement d'observations a souvent permis d'identifier des "ovnis" avec des phénomènes connus (avions, hélicoptères, phénomènes lumineux naturels ou artificiels). Cela a été le cas dans la vague récente en Belgique à plusieurs reprises. Ensuite, il est possible de tester la fiabilité des témoignages (à ne pas confondre avec la fiabilité morale des témoins !) en gardant le silence temporairement sur certaines particularités originales des phénomènes observés et en constatant leur réapparition lors de témoignages ultérieurs. Ce test s'est avéré plusieurs fois positif lors de la vague belge. Les deux constatations qui viennent d'être mentionnées tendent à démontrer respectivement une (relative) fiabilité et une reproductibilité du témoignage humain.

Enfin, comme le montre le travail de Michel Bougard dans le présent rapport, l'analyse statistique de la relation entre le nombre d'observations et le degré de médiatisation du phénomène exhibe peu ou pas de corrélation entre les deux variables, au moins pour les observations faites en Belgique depuis fin 1989.

A cela, il faut ajouter que des techniques d'enquête adéquates et une grande pratique permettent l'élimination systématique de nombreux cas de confusion avec des phénomènes connus et répertoriés (astres, météores, véhicules volants ou roulants, aurores boréales, foudre en boule, mirages, etc.) et évitent l'induction de réponses par des questions biaisées posées aux témoins. *Le Guide de l'enquêteur*^B de la SOBEPS et le questionnaire-base de données Ufofile (chapitre 9) décrit dans cet ouvrage en donnant un exemple remarquable par la rigueur scientifique et constituent un outil transparent et utilisable par toute personne désirant entamer une recherche dans le domaine.

Pour terminer cette analyse de la valeur du témoignage humain, il convient de rappeler le rôle essentiel que celui-ci a joué, en d'autres domaines, dans la découverte de phénomènes rares : en géophysique avec la mise en évidence des météorites et de la foudre en boule; en zoologie, avec la découverte de nouveaux grands

mammifères (okapi, gorille des montagnes, etc.) pour ne citer que quelques exemples.

Ceci dit, les témoignages, même en grand nombre, ne permettent pas d'aller très loin dans le sens d'une preuve scientifique. Comme nous l'avons déjà dit, ils sont par trop imprécis, entachés de subjectivité et ne fournissent aucune information sur de nombreux paramètres physiques (émissions d'ondes électro-magnétiques dans des domaines de fréquences non visibles ou d'autres types de rayonnement, ionisation de l'air, etc.). Le témoignage humain, en tant qu'indice de l'existence d'un phénomène, n'est donc que la première étape d'une démarche scientifique. Il n'a d'intérêt qu'à condition de ne pas limiter le processus à ce stade.

Difficulté de dépasser le stade du témoignage

C'est à ce point qu'achoppe la recherche sur le phénomène ovni. En effet, dans ce domaine, la recherche n'a pas pu passer au stade suivant qui devrait être le développement de techniques d'observations délibérées impliquant une instrumentation scientifique. Celle-ci exige des moyens financiers d'une autre dimension que ceux nécessités par une activité limitée aux enquêtes auprès de témoins et à la diffusion de l'information.

Ici, la recherche en ufologie tombe sous le coup du cercle vicieux décrit plus haut. Très souvent, les fonds demandés sont refusés sous le prétexte du peu d'éléments assurant de l'intérêt d'une telle recherche et surtout sous celui du manque de méthodologie propre au domaine (cf. la position de A. Koeckelenbergh, astrophysicien, dans le film du CLAV présenté à la chaîne de télévision Arte le 7 février 1994⁹).

L'allégation du "peu d'élément" se réfère à l'aspect insuffisant des témoignages comme preuve scientifique. Cela revient à demander la preuve avant de donner les moyens de la constituer : aucune recherche scientifique ne s'initie de cette manière !

Quant aux difficultés méthodologiques, celles-ci sont comparables à celles sous-jacentes au programme MEGASETI^{6,7}, projet destiné à capter des signaux intelligents extraterrestres. Dans les deux cas, il s'agit d'enregistrer puis d'analyser des signaux prélevés dans un ensemble de données énorme.

Dans MEGASETI, le problème de la reconnaissance de signaux "intelligents" par rapport aux autres constitue une question non résolue. Qu'est-ce-qu'un signal intelligent produit par des êtres dont nous n'avons aucune idée de la structure mentale ? A quoi le distingue-t-on d'autres signaux ?

Prenons l'exemple de chercheurs décidant d'envoyer dans l'espace, sous formes d'ondes électromagnétiques, un électro-encéphalogramme, signal contenant par excellence l'activité cérébrale de l'être humain. Des extraterrestres le captant seraient-ils en mesure de déceler qu'il reflète une activité intelligente ? Nous-mêmes,

terrestres, ne sommes pas capables de traduire en termes intelligibles l'information contenue dans un tel électro-encéphalogramme. En fait, si nous recevions un tel signal, il aurait toute chance de passer pour une radiation émise lors d'un processus astrophysique inconnu !

On voit donc que le risque de mêler à ces signaux des émissions dues à des phénomènes naturels inconnus ou à des émetteurs humains facétieux ou aux motivations plus complexes est très grand : du même ordre de grandeur que celui de ne pas distinguer des observations ovnis originales de manifestations naturelles ou humaines identifiables (mirages, astres, phares d'avions ou de voitures, etc.).

En fait, la méthodologie scientifique se heurte aux mêmes difficultés dans les deux types de recherche : il s'agit de mettre en oeuvre des méthodes d'observation puis de filtrage de signaux mal caractérisés, non reproductibles et parvenant de manière aléatoire à nos instruments d'observation. Dans le cas de SETI, les instruments sont des réseaux d'antennes captant les signaux électro magnétiques provenant de l'espace.

Dans la recherche ufologique, plusieurs stratégies peuvent être déployées. Une première consiste à disposer un réseau le plus large possible de stations d'observation fixes, automatiques ou manuelles, munies d'appareils de mesures électro-magnétiques, acoustiques ou autres et de prises d'images dans différentes gammes de longueurs d'onde.

Cette approche s'inspire de celle des réseaux de mesures météorologiques et géophysiques. Le désavantage de cette approche réside dans son caractère onéreux et dans la mobilisation d'un trop grand personnel.

En outre, sa rigidité est peu compatible avec le caractère sporadique et localisé des vagues d'observations d'ovnis. Ces différentes raisons expliquent en partie l'échec des quelques tentatives faites jusqu'à présent et l'affirmation de l'inexistence voire de l'impossibilité d'une méthodologie adéquate.

Proposition pour une méthodologie

Pour tenir compte des caractères aléatoire et localisé des observations d'ovnis, nous proposons de combiner un moyen de surveillance globale et une ou des stations de détection mobiles.

L'outil par excellence de surveillance globale est le satellite. Les caméras mises en orbite permettent d'obtenir des images possédant une résolution pouvant être inférieure au mètre dans des domaines de longueurs d'onde allant du visible aux micro-ondes (radar) en passant par l'infrarouge. La détection infrarouge fournit des images nocturnes dans de bonnes conditions météorologiques (pas de nuages) alors que la détection radar (SAR) fournit de telles images, quelles que soient ces conditions.

La station de détection mobile consiste en un véhicule (camion, avion ou hélicoptère) équipé de divers instruments de mesure, de caméras munies d'intensificateurs de lumière, de caméras en infra-rouge, d'un radar et de moyens de communication. La démarche s'organise de la manière suivante :

1. Une commission d'enquête analyse les témoignages provenant d'une région et recueillis par des enquêteurs locaux. Ces témoignages sont retenus s'ils présentent une persistance et une cohérence répondant à des critères pré-établis;

2. Les témoignages retenus sont confrontés aux données de télédétection par satellite en différentes longueurs d'onde;

3. Si l'étape précédente confirme les témoignages, la région est mise sous surveillance satellite continue avec transmission en temps réel des images à un centre de coordination. Ce dernier reste en contact permanent avec la commission d'enquête;

4. La station de détection mobile est envoyée dans la région d'où proviennent les observations. Elle s'installe dans l'épicentre de la zone d'observation. Une équipe locale agréée entre en contact avec la station et dispose d'une partie du matériel de mesure et de prise de vue de celle-ci. En cas de détection par radar, par télédétection satellite ou par des témoins oculaires, l'équipe locale munie de véhicules plus maniables et, éventuellement, la station elle-même, tentent une approche du phénomène en restant en contact téléphonique. Si l'approche réussit, des mesures de différentes caractéristiques physiques et des prises de vue du phénomène sont enregistrées;

5. Les données recueillies sont ensuite analysées par différents laboratoires spécialisés (spectre électromagnétique, acoustique, autres types de radiation, images en lumière visible ou infrarouge, traces au sol, etc.). Cela fournit éventuellement des indications sur les dimensions, structure géométrique, mode de propulsion et nature des matériaux constitutifs de l'objet, ainsi que sur son caractère naturel ou artificiel;

6. Un modèle physique est ensuite constitué, tentant de synthétiser les différentes caractéristiques du phénomène. Si le phénomène semble plutôt artificiel, la modélisation doit tenter de rendre compte de l'origine humaine ou non du phénomène et des motivations de sa présence sur les lieux de l'observation ce qui implique des considérations stratégique-politiques, sociologiques, psychologiques mais aussi géologiques et biologiques, rien ne pouvant être exclu a priori. Les hypothèses sur l'origine du phénomène sont envisagées en partant de la plus simple, l'origine naturelle, puis, si celle-ci ne rend pas bien compte des caractéristiques mesurées, l'hypothèse d'un engin artificiel humain doit être considérée. Finalement et seulement si cette dernière supposition échoue, l'hypothèse d'une origine non humaine sera étudiée avec toute la prudence qui s'impose.

Cette méthodologie permet une plus grande flexibilité qu'un réseau étendu et fixe de postes de détection et de mesure. En cela, elle est mieux adaptée au caractère aléatoire du phénomène ovni. Elle a l'avantage aussi d'être moins consommatrice d'argent et de personnel, ce qui pour une recherche qui n'a pas encore fait ses preuves est un avantage certain. Le champ d'investigation de cette organisation peut s'étendre à tout l'espace européen. En effet, la plupart des régions européennes sont accessibles par voie routière ou aérienne en moins de 24 heures.

La démarche ci-dessus nécessite une certaine infrastructure :

- un réseau d'enquêtes;
- un réseau d'équipes locales;
- une commission d'enquête et d'évaluation;
- un centre de coordination;
- une commission scientifique;
- des laboratoires d'analyse affiliés.

D'autre part, les images de télédétection par satellite sont archivées et souvent stockées sous forme de données numériques pendant une durée assez longue (de quelques mois à plusieurs années). Il serait donc possible dans certains cas de retrouver a posteriori des images d'observations faites par des témoins accidentels et de les soumettre à analyse et à comparaison avec les témoignages.

A ce propos, je tiens à lancer un cri d'alarme : si l'on ne donne pas aux chercheurs un libre accès à ces données dans des délais très brefs, la plupart de celles-ci qui auraient pu fournir de précieuses informations sur la vague belge, auront été détruites ! En effet, le coût rédhibitoire de ces images ainsi que les barrières administratives empêchent une organisation comme la SOBEPS d'avoir accès à ces données. Ceci est un appel à tous ceux qui pourraient faciliter cet accès.

En fait, la démarche générale que je viens de décrire peut s'appliquer à l'étude de la plupart des phénomènes géophysiques localisés et inattendus : séismes, pollution, inondations, glissements de terrain, feux de forêt, etc. Ceci, pour montrer une fois de plus qu'une réflexion dans un domaine peut s'alimenter à celle développée dans d'autres secteurs de la recherche et avoir également des retombées dans ces derniers.

Nous venons de montrer que la télédétection par satellite devrait jouer un rôle fondamental en ufologie. Or, à ce propos, il est étonnant de constater qu'aucune proposition structurée dans ce sens n'a été faite par les chercheurs de ce domaine et surtout que des organisations internationales de défense disposant de cet outil, telles que l'OTAN par exemple, ne l'ont, semble-t-il, pas utilisé pour tenter d'éclaircir le problème. Ici, nous abordons le point suivant de notre propos.

Enjeux politiques et militaires

On peut en effet se demander à juste titre si les pouvoirs politiques de nos pays et les institutions de défense commune comme l'OTAN ou le défunt Pacte de Varsovie se sont intéressés au problème et ce qu'ils ont fait pour en faire progresser l'investigation.

De fait, les phénomènes ovnis ne laissent pas indifférents les dispositifs de sécurité des Etats qui en sont le théâtre. Pour s'en rendre compte, il suffit de considérer les commissions militaires qui, initialement aux Etats-Unis, se sont occupées du problème OVNI : commission SIGN du Air Technical Intelligence Center (ATIC) en 1948, commission Bluebook dirigée par le capitaine d'aviation E.J. Ruppelt en 1953. Des commissions militaires analogues existent ou ont existé en France, en Grande-Bretagne, en Chine et ailleurs. En URSS, la recherche ufologique est officiellement reconnue par l'Académie des Sciences et s'effectue dans des instituts qui en dépendent tels que l'IZMIRAN (Institut d'étude de l'ionosphère et des télécommunications, partiellement militaire) à Troitsk, près de Moscou. Dans tous ces cas, officiellement, la guerre froide a été invoquée comme raison de cet intérêt : les manifestations d'ovnis ont été prises initialement pour des actions de l'ennemi.

Chez nous, l'intérêt des militaires s'est clairement affiché lors de la récente vague d'observations d'ovnis : il s'est marqué par une activité au Centre de Guerre Electronique de la Force aérienne concernant les échos-radar enregistrés, des recherches faites à l'Ecole Royale Militaire dans les laboratoires d'analyse d'images et d'optronique. En outre, il existe une cellule ovni au quartier général du Commandement des Forces aériennes tactiques. Cette cellule a souvent transmis des informations à la SOBEPS.

Une collaboration officielle fructueuse s'est établie entre la Force aérienne (voir la postface du général De Brouwer dans le premier rapport de la SOBEPS⁵), la Gendarmerie et la Régie des voies aériennes d'une part et la SOBEPS d'autre part. Celle-ci a d'ailleurs été mentionnée par le ministre de la Défense lors d'une allocution télévisée en 1990, alors que la vague battait son plein : *Le ministre y annonçait qu'il avait donné ordre à ses services de transmettre à la SOBEPS toute information concernant les ovnis qui leur serait parvenue.*

En outre, les campagnes d'observation de la SOBEPS ont été organisées avec le concours des forces armées et de la gendarmerie (voir VOB⁵).

Malgré l'implication importante de la Force aérienne (intervention de F-16, campagnes d'observation avec la SOBEPS), peu de progrès ont été réalisés par celle-ci dans la compréhension du phénomène. Tout en admettant son existence, elle a reconnu ne pas être en mesure de le contrôler ni même de l'identifier. Il est apparu

nettement durant cette période que l'armée manque elle-même de moyens de détection. J'ai pu personnellement constater, par exemple, que la Défense nationale ne dispose pas d'un accès facile aux données de télédétection par satellite concernant son propre territoire.

Ceci dit, le ministre de la Défense de l'époque, tout en admettant l'existence du phénomène décrit par de nombreux témoins, déclara que celui-ci ne manifestait aucun comportement hostile pour la sécurité du territoire.

D'autre part, la Belgique est le siège des installations centrales de l'OTAN : est-il pensable un instant que cette organisation, qui dispose des moyens de télédétection les plus puissants, ne les ait pas utilisés alors que de nombreuses observations se faisaient à proximité de ses installations ?

Or, l'OTAN ne s'est jamais prononcée spontanément sur ces événements. Ici aussi, l'absence de menace est invoquée par l'organisation.

L'argument de non hostilité a souvent été utilisé dans cette deuxième moitié du siècle pour motiver l'apparente inactivité des organismes officiels devant le phénomène ovni.

Il a été évoqué pour la première fois en 1953 dans les conclusions du jury Robertson (professeur de physique au Californian Institute of Technology). Cette commission officielle, constituée de cinq scientifiques réputés, étudia en quelques jours une vingtaine de cas et remit un rapport concluant en quatre points :

- les phénomènes ovnis ne semblent pas dénoter une *attitude hostile*;
- ils ne semblent pas correspondre à des *objets* fabriqués par une *puissance étrangère hostile*;
- il souligne l'importance d'éduquer le public à reconnaître divers phénomènes naturels ou humains (astres, météores, trainées de vapeur, aurores boréales, halos, nuages lenticulaires, pollution, mirages, ballons-sondes, avions, etc.)
- il est recommandé d'affaiblir l'intérêt porté par le public aux phénomènes OVNI par une politique de *dépréciation systématique* (hallucinations collectives, illusions d'optique, confusions avec des phénomènes bien terrestres, fraudes, etc.);

Cette dernière recommandation était faite à la demande explicite de représentants de la CIA présents à la session finale de la commission !

Nous connaissons ce rapport classifié, grâce à l'enquête menée par le Dr J.E. McDonald (à l'époque, directeur de l'Institut de Physique Atmosphérique de l'Arizona State University) en juin 1966. Ces conclusions du jury Robertson ont joué un rôle funeste dans l'histoire de l'ufologie : la dernière recommandation ci-dessus a en effet été répercutée dans les états-majors de nombreux pays alliés des Etats-Unis et ont eu pour effet de mettre l'ufologie au ban de la re-

cherche scientifique officielle, laissant ainsi le champ libre aux occultistes.

Ceci nous amène au constat suivant, étrange et pourtant incontournable :

- *ou bien les pouvoirs politiques ont des raisons valables de considérer le phénomène comme réellement inoffensif;*

- *ou bien ces mêmes pouvoirs estiment devoir cacher la nature du phénomène à la population.*

Dans les deux cas cela implique qu'une enquête approfondie a été menée et est gardée secrète. En effet, les responsables politiques et militaires de la défense du territoire, de même que les responsables du trafic aérien ne peuvent prendre à la légère, à moins d'incurie, des milliers de témoignages faisant état d'objets de grandes dimensions volant au ras des habitations, très souvent au-dessus de zones à forte densité de population.

Les services de sécurité ne peuvent certainement pas prendre le risque de déclarer inoffensif un tel phénomène, à moins d'avoir procédé avec succès à une investigation minutieuse !

Si la première partie de l'alternative ci-dessus est vraie, cela revient à dire ou bien que ces responsables peuvent démontrer qu'il s'agit d'une hallucination collective, ou bien qu'ils en savent assez sur le phénomène pour le considérer comme banal et inoffensif. Dans ce cas, le devoir des autorités selon les règles élémentaires de la démocratie est de fournir à la population la preuve que sa sécurité n'est pas menacée !

Il est clair que, si les pouvoirs officiels disposaient d'arguments convaincants permettant de réduire le phénomène à des éléments banals, la manière la plus efficace d'en finir avec ce problème serait de rendre publique cette démonstration ! Cela couperait cours à toute recherche inutile, économiserait du temps et de l'argent et éviterait aux psychoses de se développer dans le public.

Si, d'autre part, l'enquête officielle a permis de confirmer ou de découvrir le caractère non trivial du phénomène et donc son importance, il serait alors tout aussi inadmissible et anti-démocratique de ne pas en révéler la nature exacte aux citoyens. Cela reviendrait à supposer que la population n'est pas en mesure de partager et comprendre les informations détenues par les autorités politiques : cette hypothèse d'immaturité est typique des systèmes autoritaires !

La logique nous mène donc à la conclusion suivante :

Ou bien les instances politiques nationales et internationales concernées (Intérieur, Défense, Communication) ont fait leur devoir en menant une enquête, mais ont jugé bon de ne pas en transmettre les conclusions aux citoyens. Ou alors, ces mêmes autorités n'ont pas mené d'enquête sérieuse, au mépris de la sécurité de la population. De toute manière, dans les deux cas, le citoyen est lésé et se doit de demander des explications aux responsables politiques.

Dans une époque de guerre froide terminée où la transparence est devenue une exigence, que ce soit dans la gestion des fonds publics ou dans les prises de décisions politiques, on ne peut admettre que les enquêtes concernant les questions de sécurité restent secret d'Etat. Le citoyen doit savoir si sa sécurité est assurée.

Cela est d'autant moins tolérable que dans l'affaire qui nous occupe, la population, par les nombreux témoins qu'elle compte, n'est pas prête à admettre l'hypothèse d'une hallucination collective et est consciente de l'existence d'un problème sans réponse.

Enjeux scientifiques

Un des aspects les plus déprimants du monde de l'ufologie est l'abondance d'associations à caractère obscurantiste. Cet état de fait est souvent utilisé par les opposants à toute reconnaissance de la recherche ufologique comme discipline scientifique. Il me paraît essentiel de dénoncer cette attitude : en fait, elle est partiellement responsable de cette situation. Il est évident que l'étouffement dans l'oeuf de toute recherche scientifique dans ce domaine ne peut que faciliter l'occupation du terrain par les charlatans de tous crins. Imaginons l'aubaine pour les astrologues que serait l'interdiction, par manque de reconnaissance et de moyen, de toute recherche en astronomie et astrophysique !

Ceci dit, la résistance aux obscurantismes ne peut constituer une motivation suffisante pour le développement d'une activité scientifique.

Mon attitude dans ce problème est déterminée par le défi que pose à notre ingéniosité les milliers d'observations inexplicables d'objets volants ou, qui sait, d'images simulant de tels objets circulant impunément au-dessus de régions peuplées et dotées pourtant d'une technologie de détection avancée.

Le problème est bien attesté par les nombreuses enquêtes officielles ou non, qui ont été menées depuis cinquante ans. Tenter de le résoudre en déployant des moyens d'observation scientifiques est donc tout à fait justifié et pourrait, en outre, avoir des retombées dans d'autres domaines s'intéressant à des phénomènes imprédictibles relatés par des témoins.

Pour le physicien, le problème se ramène, dans la première étape, à une question de détection, comme je l'ai développé plus haut. Dans une deuxième étape, si l'origine du phénomène s'avère naturelle, la physique devrait intervenir dans l'étude des mécanismes qui l'engendrent. La remarquable analyse, faite par Auguste Meessen dans le présent ouvrage, des observations de la nuit du 30 au 31 mars qui ont mené à l'envoi de deux avions F-16 de la Force aérienne, en est un parfait exemple. Si la phase de détection révèle une origine artificielle, deux possibilités sont à envisager : le phénomène est une image projetée ou un prototype, sans doute militaire, d'origine connue et la recherche s'arrête là, tout au moins

pour le physicien. Le problème devient du ressort du politique ou du judiciaire. L'autre versant de l'alternative serait que le phénomène, tout artificiel qu'il soit, reste d'origine inconnue. Les physiciens devront alors se pencher sur son mode de propulsion, son interaction avec l'environnement et sur les matériaux qui le constituent, et tenter d'en déduire l'origine à partir de ses caractéristiques physiques.

Ce n'est que dans cette dernière possibilité que pourrait être évoquée, en dernier ressort, l'hypothèse extraterrestre. Etant donné le caractère hautement controversé et suspect de celle-ci, il ne me paraît pas inutile de l'analyser de plus près, quoique de nombreuses études y ont été consacrées^{4,5,6,7,8}.

Je m'attends, évidemment, à des critiques pour avoir "osé" aborder ce sujet ! Il me semble cependant qu'une attitude scientifique saine ne peut admettre de tels tabous.

Si aucun élément actuel du dossier ovni ne justifie de privilégier cette hypothèse, rien non plus, comme on le verra ci-dessous, ne justifie sa mise au ban de certains milieux scientifiques, si ce n'est la hâte et l'imprudence avec laquelle elle est souvent envisagée.

En effet, cette hypothèse est tellement lourde de conséquences qu'elle ne peut être énoncée à la légère. Or, la plupart du temps, elle est invoquée sur base d'informations beaucoup trop partielles, essentiellement des observations accidentelles de témoins, qui ne justifient en rien son utilisation. Et là elle devient même dangereuse dans la mesure où elle pourrait donner l'impression qu'une explication a été trouvée, empêchant par là que se développent d'autres lignes d'investigation du problème.

La subjectivité et l'imprécision inhérentes aux observations des témoins étant sans commune mesure avec la gravité de l'hypothèse, on assiste à de stériles déchaînements de passion, favorables ou défavorables, les uns estimant que de telles observations ne permettent pas de l'étayer, les autres jugeant que leur nombre très grand compense leur imprécision.

Revenons-en au statut de cette hypothèse. Tout d'abord, l'astrophysique et la biologie contemporaines ne la rendent pas absurde. Elle est sous-jacente au programme SETI et ne constitue pas une cause de controverse dans ce contexte. Dans la problématique ovni il en va tout autrement.

Deux arguments lui sont fréquemment opposés : le premier consiste en une estimation très discutable de la probabilité de rencontre d'une espèce intelligente non terrestre avec la Terre, qui ne tient pas suffisamment compte (et comment le pourrait-elle ?) de facteurs propres au phénomène de pensée, tels que la capacité d'innovation, le désir de connaître, d'explorer et du caractère incomplet de notre connaissance des lois de la nature. Le second argument invoqué contre cette hypothèse est sa non-falsifiabilité et sa non-productivité, dans le sens où elle ne suggère pas de voie expé-

rimentale ou théorique permettant de l'infirmier, ni même une ligne de pensée générale pour aborder scientifiquement la question des OVNI.

La première partie de cet argument ne tient pas, puisqu'il suffit de prouver le caractère terrestre, naturel ou artificiel, pour l'infirmier. Quant au second, on pourrait en dire autant des hypothèses envisagées il y a deux siècles sur l'origine des météorites.

Ce qui empêche cette hypothèse d'être productive est surtout le manque de données objectives sur lesquelles elle pourrait s'exercer. Cependant, si cette supposition n'est pas productive elle n'en reste pas moins une hypothèse motivante. L'histoire des sciences ne manque pas d'hypothèses motivantes qui sont devenues productives par la suite.

Une hypothèse motivante est une idée qui peut susciter l'intérêt pour un phénomène et créer un mouvement dans la communauté scientifique pour en aborder son étude. L'application de cette définition dans notre cas est évidente : l'idée que les ovnis soient des prototypes militaires humains ne motivera que très peu de scientifiques à imaginer puis réaliser des dispositifs d'observations et de mesures dans ce domaine.

Par contre, l'hypothèse extraterrestre, *même si elle n'a qu'une très faible probabilité de véracité*, excite suffisamment la curiosité pour que de telles expériences puissent être concevables. De ce point de vue, l'hypothèse de phénomènes naturels ou psychiques (naturels eux aussi !) est elle aussi motivante et... pas beaucoup plus productive par manque de données.

En fait, sans hypothèse motivante, un ensemble de phénomènes restera généralement inexploré même s'il est attesté par de nombreux témoignages.

Pour terminer cette discussion des enjeux de la recherche ufologique, l'un des plus importants d'entre eux est certainement le besoin de réponse qu'éprouvent les nombreux témoins de ce genre de phénomènes. Ce besoin doit être respecté et ne pas tenter de lui répondre constitue une forme de mépris que ni les scientifiques ni les politiques ne peuvent se permettre d'entretenir. Tout d'abord, parce qu'un courant de contestation de la science existe et se manifeste de plus en plus fréquemment dans le public, alimenté par des analyses soi-disant sérieuses rapportées par les médias. Les modifications climatiques, pollutions, guerres et autres avanies du genre humain sont mises sur le dos de la science. Ensuite, parce que dans une telle atmosphère d'animosité entretenue par certains milieux réactionnaires, l'occultisme trouve un terrain idéal pour se développer et pénétrer une population en mal de croyance et prête à adhérer à toute idée rassurante.

Outre les enjeux politiques et scientifiques dont nous avons discuté plus haut, il s'agit donc ici d'un enjeu de nature culturelle qui n'est pas des moindres.

Démarches politiques de la SOBEPS

Dans son combat pour une reconnaissance plus officielle de son statut et de sa recherche, la SOBEPS s'est attaquée à deux fronts simultanément : les autorités politiques belges d'une part et le parlement européen d'autre part.

Politique belge

Comme cela a déjà été signalé plus haut et dans le rapport précédent⁵, la SOBEPS jouit d'un crédit suffisamment élevé dans les milieux ministériels pour bénéficier d'une coopération avec divers services tels que la Force aérienne, la Gendarmerie et la Régie des voies aériennes. Cette collaboration s'est soldée par des échanges réguliers d'informations avec ces trois organismes et par une aide matérielle et logistique lors des campagnes d'observation de la part des deux premiers. Des consignes officielles avaient été données à cette fin par les ministres ayant ces services en charges au cours des années 89-90. Ces consignes, quoique toujours d'application, avaient ces derniers mois perdu de leur vigueur.

Nous avons donc écrit aux trois ministres de la Défense, des Communications et de l'Intérieur pour leur demander de renouveler ces directives et de les renforcer par d'autres instructions que nous leur demandions de bien vouloir transmettre à leurs services. Ces lettres incluaient un deuxième volet concernant une demande de reconnaissance officielle de l'utilité du rôle de la SOBEPS en matière d'investigation et d'information concernant le problème ovni. Cette reconnaissance ne revient pas à demander le statut d'organisme parastatal, ce que la SOBEPS, par souci d'indépendance, ne demande pas. Ce qui est demandé est une reconnaissance de même nature que celle obtenue par les universités libres (ULB et UCL, par exemple), en d'autres termes, une reconnaissance de la valeur de l'apport de la SOBEPS à la société belge et un support de la part des autorités gouvernementales dans les demandes que celle-ci pourrait être amenée à introduire auprès de la Communauté européenne ou d'autres organismes internationaux ou nationaux. Une telle reconnaissance n'implique aucun financement récurrent de l'Etat.

Le lecteur pourra se faire une idée précise du contenu de cette lettre en lisant, en annexe A de ce chapitre, celle qui a été envoyée au ministre des Communications, M. Coëme. La réponse de ce dernier, qui figure également dans ce rapport, est positive sur le plan des directives, mais ignore la question de la reconnaissance. Au moment d'écrire ce rapport, nous avons reçu une réponse du ministre de l'Intérieur, M. Tobbacq, qui a soumis nos demandes à ses services compétents, et nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de M. Delcroix, ministre de la Défense.

Nous osons espérer que la lecture du présent rapport fera prendre conscience à nos autorités de l'importance des travaux effec-

tués et entrepris par la SOBEPS et de l'intérêt qu'elles ont à soutenir et encourager celle-ci dans sa lutte pour une ufologie scientifique.

Politique européenne

Ce qui précède s'inscrit parfaitement dans le volet européen de notre action. En effet, en 1990, M. Di Rupo, vice-premier ministre du gouvernement belge et, à l'époque, député au parlement européen, a déposé une proposition de résolution parlementaire recommandant la constitution d'un organisme européen consacré à l'étude des phénomènes ovnis (voir annexe B). Cette proposition avait été introduite quelques semaines après sa visite au quartier général de la campagne d'observation que la SOBEPS avait organisée en avril 1990 à partir de l'aéroport de Bierset, avec le support de la Force aérienne, des Forces terrestres ainsi que de la Gendarmerie.

Suite à cette proposition, le Parlement européen a chargé le professeur Tullio Regge, physicien italien de grande réputation et parlementaire européen, d'étudier le problème et d'élaborer un projet de rapport. Ce projet a récemment été adopté par la Commission de l'Energie, de la Recherche et de la Technologie du Parlement européen. Le lecteur pourra en prendre connaissance in extenso dans l'annexe B jointe à ce chapitre.

Quoique présentant certaines incohérences comme on le verra plus bas, ce rapport est un acte de très grand courage de la part de son auteur et de la Commission qui l'a fait sien.

Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, recommandation est faite de constituer un organe civil chargé d'enquêter et d'informer le public en matière d'ovni. L'enquête du rapporteur a en effet révélé que des commissions militaires d'enquêtes sur les ovnis, existent dans plusieurs pays. Les résultats de leurs investigations sont généralement confidentielles. Ce caractère secret laisse le champ libre à la propagation de rumeurs fantaisistes dans le public qui souvent sont exploitées par les milieux obscurantistes. D'autre part, l'existence même de ces commissions militaires confirment l'existence d'un problème ovni pour les militaires.

Le rapport Regge converge donc vers les préoccupations de transparence et de démocratie de la SOBEPS que j'ai évoquées plus haut dans ce chapitre et constitue une étape importante vers une approche scientifique du problème.

Au moment où j'écris ces lignes, nous apprenons que la mise à l'ordre du jour en séance plénière du Parlement européen a été repoussée par des pressions politiques. Une campagne de presse menée dans les journaux britanniques dénonce la soi-disant futilité de discuter du problème ovni au Parlement européen alors que des questions plus graves sont en attente : chômage, Bosnie, etc...

Peut-on vraiment croire à l'objectivité de cet argument alors que des questions comme celle de la constitution d'une Union des guides de montagnes est débattue, parmi mille autres, au Parle-

ment européen sans soulever de vagues dans cette même presse ? Loin de moi, randonneur acharné, de m'opposer à un tel projet ; cependant, je crois que ceci suffit à démontrer la malhonnêteté de la presse en question. Il ne faut en effet pas être un grand analyste politique pour réaliser que la raison fondamentale de ce tumulte n'a rien à voir avec les ovnis : il s'agit, de manière transparente, d'utiliser n'importe quel argument pour miner l'idée européenne auprès des citoyens britanniques. Bien entendu, le thème maintes fois décrié et tabou des ovnis constitue le prétexte idéal à cette fin.

Espérons que les citoyens européens, britanniques ou non, n'accepteront pas cette campagne indigne et réagiront violemment contre l'attitude d'une presse dont on a pu mesurer à d'autres occasions (concernant la famille royale britannique notamment,) l'opportunisme et le peu de scrupules.

Ceci dit, le rapport Regge comporte certains aspects dérangeants. Il présente en effet de nombreuses incohérences dans l'exposé des motifs. Leur origine est à chercher dans le fait que ce rapport reflète vraisemblablement la diversité des opinions des membres de la Commission qui l'a adopté. Cependant, je ne puis rester indifférent à certains aspects de ce texte. Tout d'abord le peu de distinctions faites entre les associations ufologiques : toutes sont cataloguées de la même manière, comme partisans de l'hypothèse extraterrestre et généralement plus proches des courants mystiques que de la démarche scientifique.

La SOBEPS ainsi que d'autres organismes ne se reconnaissent pas dans cette description. Il est grand temps que l'on cesse d'agiter l'épouvantail extraterrestre pour disqualifier des groupes de chercheurs qui, malgré les sourires entendus, pratiquent la méthode scientifique et se limitent à l'analyse des faits sans hypothèse a priori. Les membres du Parlement européen doivent apprendre que l'ufologie de la fin de ce vingtième siècle s'est libérée de la mystique extraterrestre (on ne pourra cependant jamais éliminer complètement les groupuscules et sectes mystiques qui sont à l'ufologie ce que les astrologues sont à l'astronomie). L'ufologie contemporaine se limite à relever un défi constitué par des dizaines de milliers de témoignages (et ce nombre ne donne vraisemblablement qu'une faible idée de la réalité si l'on tient compte de l'auto-censure que pratiquent de nombreux témoins par peur du ridicule !) d'objets survolant lentement et à très basse altitude des zones peuplées, sans tenter de se dissimuler et, néanmoins, échappant au contrôle des dispositifs chargés de la défense des citoyens ! Ce problème, vu sous cet angle, ne peut être pris à la légère. L'honnête homme demande à être informé. C'est une question de démocratie fondamentale et également de sentiment de sécurité. Le problème n'est donc pas négligeable et est digne des préoccupations du Parlement de l'Europe, des Etats qui le constituent et de la communauté scientifique. Les femmes et hommes qui ont eu le courage d'affronter les

préjugés dominants doivent être respectés et encouragés.

Parmi les autres curiosités du rapport je relève la question du secret militaire. Les forces aériennes de plusieurs pays ont en effet fait savoir, lors de l'enquête, que les informations sur les ovnis qu'elles possèdent sont couvertes par le secret, classifiées. Or, le rapport ajoute que la raison initiale de ce secret (la crainte que les ovnis soient des engins soviétiques) s'est avérée sans le moindre fondement. Comment dès lors le rapport peut-il éviter de se poser la question de la raison du maintien actuel de ce secret ?

Pour terminer ces remarques un peu amères, j'évoquerai la mention pour le moins équivoque d'organisations (sans doute fascistes) dont les sombres machinations destinées à déstabiliser l'opinion publique, seraient les sources des rumeurs d'observations d'ovnis, notamment dans la récente vague belge. Si l'on suit la piste "à qui profite le crime", penserait-on à la SOBEPS ?

Tout ceci reflète la suspicion toujours présente dans l'esprit des concepteurs du rapport de la Commission de l'Energie, de la Recherche et de la Technologie. Pour les rassérer, je ne pourrais que leur conseiller de lire les analyses de Pierre Lagrange (Centre de Sociologie de l'Innovation, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, dirigé par Bruno Latour) et d'Isabelle Stengers dans le récent numéro de l'*Ethnologie Française*¹¹ consacrée au thème Science/Parascience.

Les conclusions et recommandations du rapport sont par contre extrêmement positives. L'accent est mis sur la nécessité d'une information sérieuse et objective du public. La création d'un centre d'information sur les OVNI est donc recommandé. Ici nous ne pouvons que rappeler qu'il n'existe pas d'information sans investigation et que toute recherche sérieuse en la matière nécessite de dépasser le stade de l'enquête auprès des témoins accidentels et de déployer des techniques de détection volontaristes.

La structure proposée pour ce centre semble très éloigné de cet objectif. Les deux seules organisations à être mentionnées dans les conclusions, sont le SEPRA (Service d'Etude des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques) du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) de Toulouse et la SOBEPS.

Cependant, alors que le premier se voit recommandé en tant que centre organisateur d'un futur réseau d'investigation européen, la SOBEPS est brièvement décrite comme bénéficiant d'accords particuliers avec la Force aérienne belge, sans qu'une conclusion en soit tirée et sans lui confier de rôle dans cette proposition. La création d'un office central chargé de recueillir et de coordonner les informations concernant les ovnis est une bonne initiative, mais la proposition d'en limiter les moyens à néant et la gestion au seul SEPRA est peu convaincante. En effet, sans vouloir mettre en cause les compétences de cet organisme dont nous partageons les opinions générales et approuvons la ligne de conduite, les moyens très

limités en matériel et surtout en personnel de celui-ci (voir le chapitre 1 de Lucien Clerebaut) ne nous permettent pas de croire qu'il pourra s'acquitter de sa tâche. Cela d'autant plus que les compléments de moyens financiers envisagés par la proposition Regge sont extrêmement limités, voire inexistants !

Alors, pourquoi se priver du concours d'associations comme la SOBEPS qui, quoique composées de bénévoles, ont démontré leur capacités de mener à bien ce genre d'activités et ont réussi à le faire reconnaître tant par les milieux scientifiques que politiques belges, voire étrangers.

Nous proposons donc la structure suivante, à notre avis plus efficace : une commission de coordination constituée du SEPRA et de quelques autres organismes dont la crédibilité aura été garantie par leur gouvernements respectifs. Ceci permettra d'avoir des relais déjà organisés dans les différents pays européens pour mener des enquêtes, informer le public et, éventuellement, organiser des campagnes de mesures.

Pour lui permettre de développer une approche réellement scientifique, nous proposons également que ce centre de coordination soit doté d'un équipement scientifique minimum permettant de prendre des mesures physiques et des images (en longueur d'ondes visibles, infrarouges ou radars) et qu'il ait accès aux données de télédétection par satellite et par radar civil et militaire, moyennant les garanties de confidentialité éventuellement requises.

Nous comprenons que le Parlement européen ne veuille pas s'engager dans une construction coûteuse pour une recherche qui doit encore faire ses preuves. Cependant, ne pas remplir les conditions minimum ci-dessus empêcherait certainement le futur centre de réaliser ses objectifs. Un organisme qui serait limité à des activités d'enquêtes, ne pourra faire plus que ce que la SOBEPS, le SEPRA et beaucoup d'autres organisations ont réalisées depuis 1947 : c'est-à-dire, juste constater l'existence d'un phénomène. Il en sera réduit à la même impuissance et très rapidement l'opinion publique demandera pourquoi l'on entretient un tel organisme et pourquoi on ne lui donne pas plus de moyens.

Le Parlement européen ne doit pas créer un organisme pseudo-scientifique condamné à l'avance à l'échec. Ce serait malhonnête vis-à-vis tant des citoyens que de ceux qui cherchent désespérément à aborder le problème sérieusement.

A l'heure où ces lignes sont écrites les parlementaires européens n'ont pas eu encore à débattre de cette question. Nous espérons qu'ils auront la sagesse de ne pas faire avorter la naissance d'une ufologie scientifique.

Conclusion

L'ufologie, du moins telle que pratiquée par la SOBEPS et certaines autres organisations, n'est plus une parascience. Il s'agit

d'une recherche dont l'objet est précis, disposant d'une méthodologie adéquate et reposant sur les principes de base du libre examen. Comme telle, elle doit avoir droit de cité parmi les autres branches de la recherche scientifique et avoir la possibilité de se développer pour répondre à l'attente des femmes et des hommes qui s'interrogent sur ces phénomènes étranges.

Références

1. "The Ufo Evidence"; The National Investigation Committee on Aerial Phenomena (NICAP), R.H. Hall Ed. (Washington, 1964).
2. "Report on the Ufo Wave of 1947"; T. Bloecher (NICAP, APRO, 1967).
3. "Objets Volants Non Identifiés", J.M. McDonald, Série "Phénomènes Spatiaux", GEPA (Paris, 1969).
4. "Ufology, New Insights from Science and Common Sense"; J.M. McCampbell, Jaymac-Hollman Publ. (San Francisco, 1973).
5. "Vague d'OVNI sur de la Belgique"; SOBEPS (Bruxelles, 1991).
6. "The search for extra-terrestrial intelligence"; NASA, Ph. Morrison et al. Eds., Dover Publ. (New York, 1979).
7. "La vie extraterrestre"; J.-C. Ribes et G. Monnet, Larousse (Paris, 1990).
8. "Guide de l'enquêteur"; SOBEPS
9. Document vidéo du CLAV (Centre Laique de l'Audio-Visuel, ULB, 1992).
10. Nouvelles Brèves du CBISPRP; septembre 1993.
11. "Ethnologie Française, Science/Parascience"; 3/1993 (Paris, 1993).

Annexe A :

A Monsieur Guy COEME
Ministre des Communications
Rue de la Loi, 65
1040 BRUXELLES

n.ref. : MB/LC/931201

Bruxelles, le 4 décembre 1993

Monsieur le Ministre,

Les développements de la vague d'observations de phénomènes aériens non identifiés (OVNI), débutée en novembre 1989, nous poussent à vous adresser cette lettre.

En effet, contrairement à ce que le silence des médias laisserait supposer, les observations n'ont pas cessé dans notre pays et connaissent une recrudescence marquée depuis août 1993.

De nombreux témoins confirment, après enquête minutieuse, avoir observé des phénomènes volants ayant des caractéristiques d'engins pilotés ou téléguidés. L'aspect décrit reste très cohérent avec le tableau dressé dans les mois qui ont suivi novembre 1989 : une plate-forme triangulaire de grandes dimensions (entre 20 m et 50 m d'envergure) munie de sources lumineuses anormalement

étendues (entre 2 m et 5 m de diamètre pour chacune) sur sa base. L' "engin" est capable de vol stationnaire silencieux, d'accélération brusques dans toutes les directions et vole généralement à très basse altitude (au ras des toits au dire des témoins) tous feux allumés de nuit comme de jour. Il est fréquemment accompagné de sphères lumineuses évoluant à proximité de lui (voir annexe 1).

Les témoignages nous parviennent directement ou via les services de la Gendarmerie et de la Force aérienne. Il est remarquable de constater que les témoins continuent à se manifester alors que les médias n'ont plus parlé du phénomène depuis des mois. La SOBEPS n'est pas étrangère à ce silence de la presse : nous avons voulu de la sorte tester l'existence d'observations spontanées et non induites par la contamination médiatique.

En effet, l'objectif de notre association n'est pas de démontrer l'existence de visiteurs extraterrestres. Notre raison d'être et notre démarche fondamentale est l'analyse objective des faits liés à des observations d'OVNI sans privilégier aucune hypothèse quelle qu'elle soit. En ce sens, notre démarche est celle de la recherche scientifique et se démarque totalement de celle d'autres associations intéressées au problème.

Plusieurs ministères, dans les années récentes, ont accordé à la SOBEPS une confiance suffisante pour collaborer avec elle, comme le prouvent les documents en annexe 2, ainsi que vos déclarations télévisées.

Nous espérons que l'utilisation que nous avons faite de cette précieuse aide vous a confirmé le bien-fondé de la confiance que vous nous avez accordée.

Aujourd'hui, face à la recrudescence des observations d'une part et aux démarches qui se font au Parlement Européen (voir annexe 3) pour la création d'une institution européenne en matière d'OVNI, nous vous demandons de réactiver voire même de renforcer la collaboration qui nous a tant aidé dans le passé.

La population belge compte de nombreux témoins récents (vraisemblablement plusieurs dizaines de milliers) depuis la fin de l'année 1989. Un besoin d'explication apparaît très manifestement dans le public : la preuve en est le succès du rapport que nous avons publié en 1991.

Or, à ce jour, nous nous sommes montrés impuissants à pouvoir fournir la moindre explication. Ce constat d'impuissance nous réunit, SOBEPS et autorités officielles, devant la demande anxieuse de la population. Nous ne pouvons plus nous réfugier derrière des analyses trop courtes, menant à la conclusion de non-agressivité du phénomène telles qu'elles ont été menées dans le passé récent. Une partie de la population ne nous suivrait plus sur ce terrain.

Nous croyons refléter une opinion assez répandue en affirmant que laisser sans explication des milliers d'observations décrivant des objets non identifiés par des services responsables du trafic aé-

rien civil et militaire, de très grandes dimensions et volant très bas au-dessus de zones densément peuplées, n'est pas compatible avec les règles élémentaires de la démocratie.

Le citoyen demande une explication pour ces survols à très basse altitude qui peuvent mettre sa sécurité en danger, même si les intentions des "pilotes" ne sont pas agressives, ne fut-ce que par des collisions accidentelles.

Cette réaction, saine à notre avis, se concrétise actuellement par un débat au Parlement européen (à l'ordre du jour de la session du 01.12.93) sur une proposition de M. Di Rupo (annexe 3 et 4) de constituer un organisme européen consacré au problème OVNI.

Il est significatif et encourageant de constater qu'avec le SEPRA qui, lui, est un organisme officiel français dépendant du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), la SOBEPS est la seule autre association européenne à être mentionnée dans le rapport de la commission parlementaire chargée d'étudier la proposition de M. Di Rupo. La collaboration entre la SOBEPS et les autorités officielles belges y est citée en exemple. Cependant, face au SEPRA, la SOBEPS ne jouit pas d'un statut officiel aussi affirmé et se trouve défavorisée, de ce fait, dans la course à la participation à la future institution européenne. Nous ne vous demandons pas d'accorder le statut d'institut d'Etat à la SOBEPS. Cette dernière tient à son autonomie et à son autofinancement.

Par contre, de même qu'il existe des universités libres auxquelles l'Etat accorde une reconnaissance d'équivalence avec les universités d'Etat fondée sur l'égalité des niveaux de qualité de leurs enseignements et de leurs recherches, de même nous vous demandons une reconnaissance de l'utilité du rôle de la SOBEPS et de la confiance accordée à ses méthodes et à ses réalisations.

Des scientifiques de renom des différentes universités, de L'Observatoire Royal d'Uccle et de l'Ecole Royale Militaire ont pu vérifier le caractère scientifique et la qualité des études faites par la SOBEPS. Ils sont prêts, si besoin en est, à confirmer l'intérêt de ses activités.

Une telle reconnaissance, tout en n'impliquant aucune conséquence financière, placerait la SOBEPS dans une bien meilleure posture dans le débat au Parlement européen et permettrait ainsi à la Belgique d'avoir sa juste place dans la future institution européenne.

La collaboration qui s'est installée depuis 1989 entre la SOBEPS et divers services de la Gendarmerie, de la Force aérienne, de l'Ecole Royale Militaire et de la Régie des voies aériennes était une forme de reconnaissance de facto du rôle utile joué par notre association.

Afin d'accroître l'efficacité de la recherche menée par la SOBEPS et de confirmer la confiance que vous avez en ses activités, nous vous demandons de bien vouloir renforcer cette collaboration

par les directives précises et officielles suivantes :

1. Transmission aussi rapide que possible à la SOBEPS de toute information concernant des phénomènes aériens inconnus ou inhabituels par tout membre du personnel de la Régie des voies aériennes;

2. Transmission d'éventuels échos non identifiés enregistrés par des radars civils et semblant correspondre à des témoignages visuels portant sur des OVNI.

D'autre part, la SOBEPS dans ses efforts pour dépasser le stade de la collecte de témoignages accidentels cherche à développer des techniques d'observation sur le terrain. Celles-ci se divisent en deux catégories :

- a. les campagnes d'observation au sol;
- b. la télédétection par satellite.

Pour les campagnes d'observation au sol nous avons besoin et avons reçu à plusieurs reprises l'aide de plusieurs services de différents ministères.

Cette aide a consisté en prêt de matériel de types divers (intensificateurs de lumière (LUNOS), télémètres à rayon laser, etc.) que les très faibles moyens financiers de la SOBEPS l'empêchent d'acquérir, en informations provenant des stations radar, en moyen de transport (avions, lors de l'opération de Bierset en 1990 (voir annexe 2) et en sites d'observation (tours de relais hertziens de la F.A. lors de la campagne d'avril 1991).

Ici aussi nous vous prions de bien vouloir nous fournir les divers moyens nécessaires qui nous feraient défaut pour organiser les futures campagnes d'observation, dans la mesure où cela n'occasionnerait pas de dépense ou de perturbation dans le bon fonctionnement de vos services. Ceci pourrait aller jusqu' à des campagnes communes, réunissant des collaborateurs de la SOBEPS, des scientifiques des Universités et Instituts et des agents de vos services.

En ce qui concerne la télédétection par satellite, il s'agit d'une technique que nous proposons d'introduire pour la première fois en ufologie. Il s'agit de retrouver dans les images de notre territoire prises par satellite dans diverses longueurs d'ondes (visibles, infrarouges, micro-ondes), les phénomènes observés par des témoins aux endroits et heures précisés par eux.

Divers satellites passent régulièrement au-dessus de nos régions et prennent des images qui sont archivées et conservées plusieurs années. Il serait étonnant que parmi les milliers d'observations enregistrées en quatre ans, il n'y en ait pas quelques-unes qui soient enregistrées dans ces archives. Ces images, traitées par les techniques d'analyse qui ont déjà été mises en oeuvre avec succès à l'Ecole Royale Militaire sur des documents photographiques de la SOBEPS, pourraient fournir de précieuses informations sur le phénomène qui nous occupe.

D'autre part, en cas de recrudescence importante et durable des observations, il serait essentiel de demander la mise sous surveillance satellite du territoire où les observations ont lieu. Ceci permettrait d'obtenir des images du phénomène et de guider, en temps réel, les chercheurs sur le terrain vers le phénomène, de manière à en effectuer une approche suffisante pour faire diverses mesures et prises de vues avec caméras thermiques, infrarouges et autres.

Les moyens de la SOBEPS ne lui permettent ni d'acheter les images satellites, ni même de consulter les archives de télédétection, encore moins de pouvoir obtenir une mise sous surveillance du territoire.

Pourtant, l'utilisation de ces moyens devraient pouvoir mener à des progrès décisifs dans la connaissance des phénomènes observés.

Nous savons que ces techniques ne sont pas faciles d'accès, car très onéreuses même pour vos services mais nous persistons à penser que, si les moyens classiques s'avèrent impuissants, celles-ci devraient permettre de répondre aux questions que se posent depuis quatre ans des centaines de milliers de personnes dans notre pays. Une telle opération serait une première scientifique mondiale et constituerait un pas important dans l'approche du problème. D'autre part, elle renforcerait le capital de confiance que la population met en ses dirigeants.

Le bénéfice de cette démarche serait appréciable à la fois pour les autorités et pour les modes d'attaque possibles scientifiques que la SOBEPS propose afin d'élucider le phénomène.

En guise de conclusion, il doit être clair que ce que la SOBEPS vise, est uniquement la connaissance objective du phénomène OVNI, son identification et les droits de la population à être informée et à se sentir en sécurité sur son territoire.

Cet objectif ne peut être réalisé que par une étroite collaboration entre la SOBEPS et les services de divers ministères. Il va de soi que dans une telle collaboration, les échanges ne peuvent être unilatéraux. Aussi, la SOBEPS s'engage-t-elle auprès de vous à transmettre aussi rapidement que possible à vos services tout progrès significatif qu'elle aurait fait dans la compréhension des phénomènes OVNI se déroulant sur notre territoire ou éventuellement en dehors de celui-ci.

Au moment où la Belgique préside le conseil de la C.E.E., nous osons espérer que les diverses propositions qui précèdent seront examinées avec intérêt afin que notre pays puisse jouer un rôle majeur dans ce type de recherche.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Michel BOUGARD,
Président.

Lucien CLEREBAUT,
Secrétaire Général.

23.12.93



LE VICE-PREMIER MINISTRE

MD/C/1265/RVA/RD

S.O.B.E.P.S. asbl
Monsieur Michel BOUGARD
Président
Avenue Paul JANSON, 74

1070 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Votre lettre, réf. MB/LC/931201 du 4 décembre 1993, a retenu toute mon attention.

J'ai demandé à la Régie des Voies aériennes de vous apporter toute l'aide nécessaire et vous pouvez prendre contact à ce sujet avec Monsieur E. KIRSCH, Administrateur général, RVA - CCN, rue du Progrès 80 à 1210 BRUXELLES.

En restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre,

*Marcel VERSLYPE,
Chef de Cabinet.*

Annexe B : PROPOSITION DE RESOLUTION (B3-1990/90)

DOC/FR/RR/241196.

présentée conformément à l'article 63 du règlement par M. Di Rupo sur la création d'un Centre européen d'observation des "OVNI".

Le parlement européen,

A. considérant que, depuis de nombreuses années, les citoyens affirment avoir observé des phénomènes inexplicables dans le ciel de plusieurs pays européens;

B. considérant que, ces derniers mois, des personnes dignes de foi, des scientifiques et des militaires ont également été témoins de manifestations non expliquées assimilées aux "OVNI" (objets volants non identifiés);

C. considérant le grand nombre de témoignages émanant de plusieurs pays de la Communauté européenne durant la nuit du 5 au 6 novembre 1990;

D. considérant qu'une partie de la population s'inquiète de la fréquence de ces phénomènes,

1. demande à la Commission la création d'un "Centre européen d'observation des "OVNI" à bref délai;

2. propose que ce Centre européen d'observation des "OVNI" recueille toutes les observations éparses signalées par les citoyens européens et par les institutions (militaires et scientifiques) et qu'il organise des campagnes scientifiques d'observation ;

3. suggère que ce Centre soit géré par la Commission des Communautés européennes et par un comité permanent réunissant des experts des douze Etats membres.

A.

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur la proposition de création d'un Centre européen d'observation des "OVNI"

Le Parlement européen,

- vu la proposition de résolution présentée conformément à l'article 63 du règlement par M. Di Rupo, sur la création d'un Centre européen d'observation des "OVNI" (B3-1990/90);

- vu le rapport de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie (A3-0000/93);

A. considérant que, depuis plus d'un demi-siècle, l'opinion publique est troublée par le rapport d'observations fréquentes d'objets volants non identifiés;

B. considérant que la grande majorité de ces observations trouve une explication rationnelle qui est rarement portée à l'attention du public et considérant la nécessité de disposer en la matière d'informations plus dignes de foi et véridiques,

C. considérant la diffusion étendue et croissante dans de larges couches de l'opinion publique et, en particulier chez les personnes cultivées, de théories parascientifiques incontrôlées;

D. considérant l'existence en France depuis un peu plus de dix ans du SEPRA (service d'expertise des phénomènes de rentrée atmosphérique), une section du CNES (Centre national d'études spatiales de Toulouse) qui poursuit depuis des dizaines d'années de manière systématique une activité de recherche et de contrôle sur les observations d'OVNI (objets volants non identifiés) en collaboration étroite avec la Gendarmerie et l'Armée de l'air françaises,

1. propose que le SEPRA soit considéré comme un interlocuteur valable en matière d'OVNI dans la Communauté européenne, que lui soit attribué un statut qui lui permette d'effectuer des enquêtes sur tout le territoire communautaire et que les charges supplémentaires susceptibles de découler de la mission élargie du SEPRA soient compensées par le biais d'accords entre le gouvernement français et les autres Etats membres de la Communauté européenne, de même que directement entre le SEPRA et d'autres instituts ou organisations de recherche existant dans la Communauté européenne, là où la nécessité s'en ferait sentir et avec l'approbation des gouvernements concernés ;

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil ainsi qu'à la représentation de la France auprès des Communautés européennes, et au Centre national d'études spatiales de Toulouse.

B.

EXPOSE DES MOTIFS.

L'observation d'OVNI (objets volants non identifiés) n'est pas un événement récent et a de nombreux antécédents historiques.

Toutefois, le phénomène social qui est à l'origine de la rédaction d'un rapport est ap-

paru il y a environ un demi-siècle à peu près aux Etats-Unis avec les premières observations d'OVNI par le pilote privé Kenneth Arnold (24 juin 1947) aux environs du Mont Rainier, pour parvenir finalement au centre de l'attention mondiale avec la publication en octobre 1966 du rapport Condon, mieux connu sous le nom de "Livre bleu" (Blue Book).

Ces observations sont généralement attribuées à la présence d'extraterrestres ou de visiteurs venus d'autres planètes, et plus rarement au développement de nouvelles technologies par les grandes puissances. Examinons brièvement le phénomène des OVNI sous ses différents aspects.

1. Secrets militaires.

Cette hypothèse est difficilement soutenable, si ce n'est dans des cas très particuliers et pour des périodes limitées. Quelle que fut la technologie d'avant-garde, tenue rigoureusement secrète dans les années 1950, elle ne l'est plus cinquante ans plus tard. Les secrets militaires ne restent pas indéfiniment secrets. La bombe atomique elle-même n'est plus un secret pour personne et le bombardier américain Stealth, invisible au radar, ne conserve qu'une partie de son mystère. La force aérienne belge exclut d'ailleurs toute possibilité que le bombardier Stealth ait pu jouer un rôle dans la vague d'observations d'OVNI qui s'est manifestée en Belgique.

2. Civilisations extraterrestres.

Il s'agit là de l'hypothèse la plus populaire du moment et il faut s'y référer comme à l'hypothèse E.T. (extraterrestre).

Une hypothétique civilisation extraterrestre pourrait venir des planètes du système solaire ou, selon diverses versions, des autres étoiles les plus proches du soleil.

Les explorations par sonde effectuées au cours des dernières décennies sur la planète Vénus montrent une surface au relief montagneux tourmenté et couverte d'une atmosphère composée presque uniquement d'anhydride carbonique qui maintient la nature ambiante aux environs de 450 °C. Mercure n'a pratiquement pas d'atmosphère et il y règne une température extrêmement élevée, compte tenu de sa proximité du soleil. Mars a presque été totalement mise en carte sans qu'ait été relevée la moindre trace de la civilisation technologique imaginée par H. G. Wells. Aucune des planètes du système solaire ne semble héberger de civilisation technologique capable d'envoyer une flotte entière d'OVNI pour maintenir la terre sous son contrôle. Il n'est toutefois pas exclu que les extra-terrestres aient pu établir une base dans la ceinture d'astéroïdes, mais il n'existe aucune observation à l'appui de cette théorie.

Nous ne disposons que d'informations parcellaires sur les étoiles voisines. L'énormité des problèmes logistiques que posent les voyages interstellaires devrait toutefois être évidente. La distance de la Terre à Alpha du Centaure (4,3 années-lumière) est supérieure à 40.000 milliards de km. Une sonde se déplaçant à la vitesse de 30 km par seconde, soit la limite de nos possibilités technologiques, mettrait plus de 42.000 ans pour accomplir le voyage. Le projet Orion envisageait la construction d'un immense vaisseau spatial propulsé par une bombe à hydrogène dont la vitesse maximale n'aurait pas dépassé 3.000 km/sec. Il aurait fallu à celui-ci un demi-millénaire pour atteindre Alpha du Centaure. Le projet Orion ou d'autres types de propulsion fondés sur l'utilisation d'antimatière sont peu adaptés à l'observation des OVNI.

Personne n'a jamais reçu de signaux radio témoignant de la présence d'êtres intelligents extraterrestres.

Chaque nuit, des milliers d'astronomes professionnels et amateurs ainsi que les services militaires d'observation scrutent et photographient le ciel. Désormais, presque toutes les images sont plus ou moins brouillées par les quelque 9.000 fragments de satellites en orbite terrestre, mais aucune n'a jamais permis de déceler un vaisseau spatial extraterrestre de façon absolument certaine.

3. Supertechnologies.

Aux différentes objections, les tenants de l'hypothèse de l'existence de civilisations extraterrestres répondent qu'il s'agit de visiteurs possédant une technologie si avancée qu'elle relègue la nôtre dans la préhistoire. Il n'est pas possible de répliquer à de tels arguments, car ceux-ci transposent le débat sur un plan où tout argument scientifique contraire aux thèses convenues est délibérément déclaré non valable. La commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie doit se garder d'entrer dans ce débat, dans lequel les experts scientifiques sont déclarés incompetents, mais dans lequel on leur demande, dans le même temps et au mépris de toute cohérence, d'approuver et d'avaliser ces thèses préfabriquées. En outre, c'est aux tenants de l'existence d'extraterrestres qu'incombe la charge de la preuve, et non à ceux que cette hypothèse laisse sceptiques. Certaines propositions apparaissent moins raisonnables dans la me-

sure où il s'agit de propositions plus détaillées selon lesquelles des extraterrestres auraient mis au point un système de propulsion fondé sur le principe de la propulsion magnéto-hydro-dynamique (MHD) semblable à celui qui est déjà utilisé de manière expérimentale par les Japonais pour la propulsion marine.

4. Le rôle des médias.

Il se publie sans cesse des livres qui traitent du problème des OVNI et qui n'émettent aucun doute quant à ces apparitions qui s'appuient désormais sur des milliers d'observations. Ces observations nous sont rapportées, à des intervalles réguliers, par les médias. Il convient à ce propos de faire les commentaires suivants.

Un pourcentage considérable de la population, même chez les personnes cultivées des pays industrialisés, croit à l'hypothèse E.T. Les tenants de l'hypothèse E.T. se répartissent selon un large éventail d'opinions différentes qui va des "rencontristes", c'est-à-dire ceux qui considèrent comme un fait établi et de routine les contacts rapprochés du troisième type, jusqu'aux ufologues sérieux qui s'intéressent au problème mais sans idées préconçues. Les "rencontristes" lient les OVNI aux phénomènes paranormaux et constituent en pratique une communauté mystique fermée à toute forme de contrôle scientifique n'acceptant pas des thèses préfabriquées.

Nous ne devons donc pas nous étonner si un pourcentage important d'observations est le fruit de mensonges ou de l'imagination de journalistes trop inventifs.

Parmi les informations qui ont eu un certain retentissement, on peut citer par exemple celle selon laquelle une soucoupe volante en forme de banane aurait atterri le 9 novembre 1989 dans le parc de Voronej, une petite ville russe, et qu'en seraient sortis des extraterrestres hauts de 3 mètres. Selon un certain professeur Silanov, les Russes seraient entrés en contact télépathique avec les extraterrestres et auraient photographié ceux-ci notamment dans le spectre de l'ultraviolet et de l'infrarouge. L'épisode est grotesque et invraisemblable et a été indubitablement inspiré par des nouvelles et des bandes dessinées de science-fiction, mais n'a été que trop pris au sérieux par des masses de lecteurs de journaux. Il ne s'agit là malheureusement que d'un des innombrables cas rapportés avec une évidence particulière par les médias et qui entraînent la confusion et la désorientation de l'opinion publique.

En Espagne, l'attention du public reste attirée depuis 1970 par l'affaire de la planète Ummo. Un livre publié en espagnol en 1975 par Rafael Farriols et Antonio Ribera, "Un caso perfecto", apporte des preuves témoignant de l'atterrissage d'un OVNI à San José de Valderas, près de Madrid, parmi lesquelles une photographie qui, soumise à des examens précis, s'est révélée être un faux grossier. L'affaire Ummo est un exemple de la pire espèce du bêtisier des OVNI, mais dont la persistance et le gaspillage des moyens utilisés pour la maintenir en vie ne peuvent manquer de susciter des préoccupations.

Ce serait une erreur particulièrement grave que de sous-estimer l'impact que peuvent avoir les histoires, les légendes et les informations déformées sur un public on ne peut plus disposé à y croire. Selon un article fort récent de J.F. Augerau, publié dans *Le Monde* (Les chemins détournés de la science, 17.2.1993), fondé sur un sondage du CNRS, un pourcentage important et parfois majoritaire des esprits cultivés de la population française sont convaincus de la validité de différentes doctrines parascientifiques sur lesquelles se fondent des thèmes chers à la science-fiction et qui tirent leur force d'interprétations forcées et déformées des faits. Parmi ceux-ci, les observations d'OVNI occupent la première place. Les résultats du sondage CNRS peuvent s'appliquer à toute la Communauté européenne et, en fait, à l'ensemble du monde industrialisé.

Le message social et donc politique qui se dégage de ces estimations devrait être très clair.

Il n'est pas du devoir du Parlement de se prononcer sur les OVNI. Celui-ci doit, par contre, intervenir au plus tôt pour veiller à l'exactitude des informations offertes au public. Si des mesures ne sont pas prises de bonne heure, le siècle prochain pourrait très bien ne pas être totalement marqué du sceau de la science et signaler par contre le début d'un nouveau Moyen Age de style hollywoodien. Le véritable danger n'est pas représenté par les extraterrestres, mais bien par les humains mal informés et trop inventifs, ainsi que par les hommes politiques qui ne se rendent pas compte des problèmes pouvant découler de la perte de contrôle d'une opinion publique qui devient la proie d'idéologies mystiques et parascientifiques. On peut soupçonner à juste titre que derrière certaines vagues persistantes d'observations, parmi lesquelles l'affaire Ummo et les événements belges, se cachent des organisations décidées à manipuler la crédulité des masses à des fins politiques.

5. Un éventail d'explications.

Le SEPRA (Service d'expertise des phénomènes de rentrée atmosphérique) est une section du CNES (Centre national d'études spatiales), dont le siège est à Toulouse, en France. Il est financé par l'Etat français et s'occupe depuis des années d'observations d'OVNI en effectuant des enquêtes à la demande de la gendarmerie et d'autres organes publics, selon des procédures rigoureusement scientifiques.

D'après le SEPRA, 1 % des observations sont le fruit de plaisanteries. Dans 20 % des cas, on parvient rapidement à une conclusion rationnelle ; pour 40 %, les données sont incomplètes mais compatibles avec une explication fondée sur des phénomènes bien connus. Dans les 40 % des cas restants, de fortes incertitudes subsistent. Il n'est pas exclu que, dans le futur, soient découverts des phénomènes atmosphériques inattendus parfaitement explicables dans le cadre des lois physiques connues, mais dont la rareté a empêché jusqu'ici l'étude systématique.

Des jeux de réfraction atmosphérique sur la planète Vénus au coucher du soleil peuvent faire penser à des manifestations d'OVNI. D'autres observations ont été provoquées par des ballons-sonde ou par la réflexion anormale de la lumière solaire sur des nuages de glace à haute altitude. Une vague d'observations a été provoquée en France, en novembre 1986, par la lune elle-même.

Un des livres reçus par le rapporteur propose une interprétation théologique délirante du phénomène des OVNI et cite à l'appui de sa thèse près de 38.000 observations. Les chiffres pourraient être exacts si l'on considérait, sans discernement, toutes les observations signalées et rapportées par les médias, mais seraient certainement considérablement réduits si l'on se limitait aux quelques cas demeurés irrésolus. En fait, les cas examinés par le SEPRA sur une période d'activité d'environ 15 ans se réduisent à quelque 2.300. Il convient de préciser que les activités du SEPRA sont limitées au seul territoire français.

En comparaison, une série d'observations qui a commencé à la fin de l'année 1989 a eu un écho considérable en Belgique. La SOBEPS, la société belge qui s'occupe de ce phénomène, a analysé jusqu'ici quelque 1.500 cas. Le phénomène présente différentes caractéristiques qui devraient nous engager à considérer avec une extrême prudence ces événements comme preuves à l'appui de l'hypothèse E.T.

Il n'existe pas d'explication unique en ce qui concerne les OVNI et il ne peut être trouvé de solution satisfaisante concernant certaines observations, que si l'on se rend compte que les apparitions peuvent avoir des causes extrêmement diverses et totalement indépendantes les unes des autres, du moins quand il s'agit de la planète Vénus et des ballons-sondes.

La deuxième conclusion est que les cas, très peu nombreux, d'observations qui restent inexplicables (4 % environ), doivent être considérés comme des OVNI (objets volants non identifiés) au sens littéral du terme. L'absence, peut-être provisoire ou accidentelle, d'explication n'autorise pas à considérer ces apparitions comme une preuve certaine ni même comme un indice de l'existence d'extraterrestres disposant de possibilités technologiques infiniment supérieures aux nôtres. Il reste en tout cas un devoir de la communauté scientifique de poursuivre les recherches sur ces cas, de manière à parvenir à une explication satisfaisante.

6. Lien existant entre le spectacle et les observations.

Certaines coïncidences historiques entre des périodes marquées par de nombreuses observations d'OVNI et des spectacles et émissions à succès, suscitent enfin une certaine méfiance.

L'acteur-réalisateur Orson Welles s'est rendu célèbre par son émission de radio dans laquelle il annonçait l'atterrissage de vaisseaux spatiaux extraterrestres dans une région agricole du New-Jersey, non loin de Princeton, inspiré par le fameux roman de H.G. Wells "La guerre des mondes." L'émission provoqua une panique collective et des phénomènes d'hystérie de masse. Quelques années plus tard, les apparitions d'OVNI se multiplièrent aux Etats-Unis. Le film de Spielberg "Rencontre du troisième type" est associé, et de façon durable, à d'autres observations. Les reproductions des OVNI apparus récemment en Belgique et décrits par de nombreux témoins ont en fait une ressemblance frappante avec les images produites par l'imagination de Spielberg. Les tenants de l'hypothèse E.T. soutiennent que c'est le réalisateur qui a été influencé par les descriptions de rencontres du troisième type.

Cela vaut en tout cas la peine de mener une recherche historique et sociologique pour comprendre jusqu'à quel point l'imagination populaire peut être influencée par les médias.

7. Analogie avec des phénomènes de religiosité de masse.

Il existe enfin, comportant de fortes analogies avec les apparitions d'OVNI et consti-

tuant la version mystique et religieuse de ces dernières, une pléthore d'apparitions de la Vierge, signalées même en dehors de régions traditionnellement catholiques. Il convient de noter que seul un nombre infime de ces apparitions, en fait uniquement celles désormais classiques de Lourdes et de Fatima, et quelques autres plus anciennes, ont été acceptées comme telles par la hiérarchie ecclésiastique. Il a déjà été signalé des cas d'apparitions simultanées de la Vierge et d'OVNI.

8. La vague d'observations enregistrée récemment en Belgique.

Une publication récente d'une société belge (SOBEPS), dont les adhérents se consacrent à l'étude des OVNI, rend compte de nombreux témoignages sur des apparitions d'OVNI de forme triangulaire surtout concentrées dans la région de Liège, Eupen et Verviers, ainsi que de contacts radar établis par les forces aériennes belges avec des objets se déplaçant à très grande vitesse et avec des accélérations de 40 g (g : symbole de l'accélération de la pesanteur) Dans sa contribution au livre de la SOBEPS, le général De Brouwer rend hommage au travail des membres de la société mais explique notamment aussi les raisons pour lesquelles les radars et les antennes de reconnaissance militaire n'ont intercepté aucun OVNI. En substance, les lumières émises par les OVNI ne pourraient pas être distinguées d'une certaine hauteur à cause du niveau généralement très élevé de pollution lumineuse qui prévaut en Belgique. Enfin, les radars possèdent des systèmes automatiques de contrôle qui éliminent les signaux provenant de sources dont la vitesse est trop faible, d'une nature généralement non identifiée et qui sont à l'origine de confusions et de troubles. Comme la majorité des OVNI belges semblent se déplacer à très basse altitude et à faible vitesse, il n'a pas été possible d'enregistrer des observations qui pourraient donner lieu à une discussion sérieuse ni d'établir de lien entre les observations faites par des témoins au sol et les contacts radar à grande vitesse.

Le contact avec les extraterrestres est a priori beaucoup moins probable que d'autres raisons évoquées, y compris une farce organisée par des plaisantins inspirés par Spielberg ou plus vraisemblablement la tentative délibérée de troubler l'opinion publique de la part d'organisations disposant de moyens adéquats, par exemple un dirigeable doté d'un système électronique actif, capable de réfléchir les ondes radar avec un déplacement de fréquence simulant l'effet Doppler (phénomène physique caractérisé par la modification de la fréquence d'une source d'ondes, perçue par un observateur en mouvement par rapport à cette source ou vice versa - le coup de sifflet d'un train qui s'éloigne, par exemple, entendu de la gare. Il convient de remarquer que la presque totalité des observations sont intervenues à l'intérieur des frontières belges, une seule, à la connaissance du rapporteur, étant intervenue en France, le 5 septembre 1991, mais à très courte distance de la frontière belge. Aucun cas n'a été enregistré après la fin de la guerre du Golfe. Les extraterrestres qui s'occupent excessivement des frontières politiques laissent le rapporteur fort sceptique.

9. Phénomènes atmosphériques inconnus.

D'autres observations signalent enfin des objets lumineux du type "stop and go" capables de se déplacer à grande vitesse et avec des accélérations d'une puissance énorme. Ces observations pourraient être liées à des phénomènes atmosphériques encore méconnus. J'ai rencontré et interrogé de nombreux témoins oculaires, parmi lesquels des collègues physiciens, qui ont observé des éclairs globulaires dont l'origine et le mécanisme restent obscurs.

Aucun d'entre eux n'estime qu'il s'agit d'apparitions causées par des extraterrestres ou de la preuve de l'existence de phénomènes paranormaux. Ces phénomènes sont en fait clairement associés à des manifestations normales de la foudre pendant les orages.

Il serait présomptueux d'exclure a priori l'existence d'autres phénomènes atmosphériques jusqu'à présent insoupçonnés, mais qui pourraient à l'avenir susciter une explication satisfaisante et d'un grand intérêt, qui donneraient lieu à l'observation d'OVNI.

Parmi les événements les plus connus et les plus discutés de ce type, on peut citer l'observation, qui a même eu un retentissement international, de l'OVNI de Turin, le 30 novembre 1976, lors de laquelle est apparu suspendu au-dessus de la ville un objet lumineux qui a pu être observé par de nombreux témoins au sol et par des pilotes de l'aviation civile.

10. Entretiens avec des témoins.

Dans un souci de cerner la réalité de manière plus tangible, mais sans la prétention de se substituer au SEPRA, le rapporteur a interrogé personnellement tous les pilotes civils avec lesquels j'ai eu l'occasion d'entrer en contact, en leur demandant s'ils avaient jamais observé d'OVNI. En fait, la légende circule que pour ces pilotes, de telles obser-

ventions sont pratiquement routinières et que l'immense majorité d'entre eux sont fermement convaincus de l'existence d'extraterrestres. Cette légende est absolument infondée.

Sur des centaines d'entretiens, seul un steward de la compagnie Alitalia a décrit au rapporteur une rencontre avec un objet volant non identifié au cours d'une liaison Rome-Venise. A cette occasion, et à cause d'un violent ouragan, l'avion n'avait pas pu atterrir à l'aéroport de Tessera et avait dû poursuivre sur celui de Ronchi. Au cours de la phase d'approche, l'avion avait été accompagné de trois sphères lumineuses de couleur verte, à une distance d'environ 100 mètres. Les sphères avaient également été repérées par le radar à terre et avaient été observées par les passagers.

Dans ce cas, semblable à d'autres enregistrés en d'autres occasions, il n'existe aucune raison de douter de la bonne foi du témoin. Toutefois, la concomitance d'un ouragan rend soutenable l'hypothèse d'un phénomène météorologique rare du type visé au paragraphe 9. Il faut dire également que d'autres observations du même type ont été portées à l'attention du SEPRA.

Un phénomène a enfin été observé aux alentours de Milan par deux personnes de la connaissance du rapporteur, astronomes passionnés, au cours d'une nuit consacrée à l'observation d'une pluie de météorites. Soudain, le ciel fut obscurci par un corps de grande taille à l'arrière duquel sortaient des flammes verdâtres et qui se déplaçait lentement. En son temps, cette observation fit un certain bruit dans la région. Les témoins interrogés par le rapporteur n'ont pas exclu la possibilité d'une plaisanterie réalisée à l'aide d'un ballon aérostatique et de simples trucs de théâtre.

11. Forces aériennes dans la Communauté européenne.

Le rapporteur a en outre écrit à toutes les forces aériennes des Etats membres de la Communauté européenne, mais n'a reçu de réponse exhaustive que de la part de l'état-major de l'aéronautique italienne qui m'a envoyé une synthèse, qui n'est pas frappée du secret militaire, répertoriant toutes les apparitions enregistrées au cours de la décennie écoulée. Le nombre le plus élevé fut atteint en 1982 avec 32 observations. En général, les observations d'OVNI semblent se concentrer le long des côtes italiennes. Le rapport ne propose pas d'explication sur la nature des OVNI et ne mentionne pas non plus les observations faites par le personnel militaire. Il semble plutôt s'agir d'une synthèse de témoignages divers recueillis par l'aéronautique italienne.

L'armée de l'air française a répondu courtoisement en invitant le rapporteur à contacter le SEPRA avec lequel elle collabore activement depuis longtemps.

Les autres forces aériennes n'ont pas répondu ou ont refusé de répondre en affirmant que les informations étaient couvertes par le secret militaire (Espagne) et qu'elles n'étaient pas d'un grand intérêt ou que le bureau auquel j'avais écrit n'était pas compétent en la matière (RFA), sans toutefois préciser quel bureau l'était. L'Armée de l'air française a répondu courtoisement en indiquant le SEPRA comme bureau responsable. Plus récemment, les forces aériennes espagnoles ont levé le secret militaire en fournissant une liste d'observations dont une qui présente une certaine similitude avec le cas Alitalia mentionné plus haut. Les forces aériennes de tous les pays ont maintenu pendant des années le secret sur les observations d'OVNI dans la crainte, qui s'est avérée par la suite sans le moindre fondement, que celles-ci soient provoquées par des armes secrètes de l'URSS qui, de son côté, et pour des raisons symétriques et opposées, a maintenu le secret sur les données qui se trouvaient en sa possession.

12. Conclusions.

En ce qui concerne l'opportunité d'ouvrir un centre d'observation qui coordonne les observations d'OVNI, il convient de souligner à nouveau que le SEPRA exerce précisément depuis des années une activité de ce type. La SOBEPS est une organisation privée qui bénéficie d'accords particuliers avec la Force aérienne belge.

Il pourrait toutefois s'avérer utile de créer un office central chargé de recueillir et de coordonner les informations concernant les OVNI dans l'ensemble de la Communauté. Ce centre permettrait, dans un premier temps, de stopper le flux de rumeurs incontrôlées qui désorientent l'opinion publique et de devenir un point de référence dans le cas très fréquent où des observations sont signalées, comme dans le cas récent de la chute spectaculaire d'une météorite dans l'Adriatique ou d'un Cosmos russe en France. Le centre pourrait enfin apporter des contributions importantes sur l'existence et la nature de phénomènes rares et s'appuyer sur des organisations déjà existantes. Dans la mesure où le SEPRA a accumulé une expérience considérable dans ce domaine, une solution logique et peu coûteuse serait d'accorder à celui-ci une mission et un statut communautaires qui prévoient la possibilité d'effectuer des enquêtes et de mener des actions d'information sur tout le territoire de la Communauté européenne.

Chapitre 12

CONCLUSIONS

SOBEPS

Comment conclure ce rapport, si ce n'est en le décrivant comme un ouvrage de lutte : lutte pour qu'une interrogation légitime de l'humanité cesse d'être prise à la légère, lutte pour la liberté de penser, lutte enfin pour qu'une ufologie scientifique ait droit de cité parmi les autres thèmes de la recherche de la connaissance.

Ce livre, sans doute le dernier ouvrage à grande diffusion que la SOBEPS réalisera sur la vague belge débutée en 1989, tente de démontrer par la pratique qu'une approche présentant toutes les garanties de prudence et d'objectivité requises est possible dans ce domaine.

Dans ce travail, nous avons voulu présenter une synthèse de l'analyse des faits qui se sont déroulés durant ces dernières années. Celle-ci apparaît clairement dans le regroupement des caractéristiques remarquables des phénomènes décrits dans les témoignages.

Elle apparaît également dans les comptes-rendus des analyses d'images et des études concernant les échos radar qui ont été poussées jusqu'à leurs conséquences ultimes et qui, au moins dans le cas des dernières, semblent permettre une identification de certains événements importants de cette vague.

En présentant des témoignages à l'état brut, nous avons voulu faire ressentir au lecteur l'accent de vérité qui, la plupart du temps, caractérise les témoins qui se sont manifestés.

Nous avons cherché aussi à mettre en évidence les limitations de ce type d'investigation dans l'état actuel de la recherche ufologique. La non-reconnaissance de cette recherche par le monde scientifique la démunie de tout moyen d'aller au-delà des observations accidentelles et donc de pouvoir collecter des résultats permettant de progresser de manière significative. Notre entreprise n'échappe pas à cette condamnation à l'inefficacité ! Et, en conséquence, nous devons admettre que, malgré l'identification vraisemblable que nous avons pu faire de certains événements (30-31 mars

1990, 5 novembre 1991 et d'autres plus mineurs), les phénomènes observés par de nombreux témoins rapprochés depuis fin 1989 restent *globalement* inexplicables. La seule quasi-certitude qui émerge de notre analyse est leur caractère *matériel* (ce ne sont pas de pures images) et *artificiel* (il ne s'agit pas de phénomènes naturels).

Comme la plupart des autres disciplines scientifiques, l'ufologie est passée par une phase où le mythe et l'objectivité se mêlent. L'astrologie a précédé l'astronomie, l'alchimie existait avant la chimie, pour ne citer que quelques exemples, et même si à des époques très reculées déjà des esprits indépendants se sont faits entendre, ils l'ont souvent payé cher et il a fallu des siècles pour que ces disciplines s'épurent de toute forme d'animisme et de mysticisme. Il s'agit d'un processus lent avec de fréquentes rechutes qui est très dépendant de l'état des sociétés humaines dans lesquelles il se déroule.

L'ufologie a suivi un parcours analogue en accéléré et effectivement la vitesse de cette évolution dépend très sensiblement du système de croyance de la population, de la situation socio-économique et des tensions sociales. Cela a pu être constaté en Union Soviétique où les ovnis ont souvent été utilisés pour détourner l'attention des problèmes sociaux. Cependant il ne faut pas tomber dans le travers des tenants de la thèse sociologique et affirmer que l'objet de l'ufologie est un pur sous-produit du comportement social ! On pourrait alors en dire autant de la recherche spatiale qui, elle aussi, a été utilisée comme paravent par cette même défunte URSS. Or la cohérence de centaines de milliers d'observations faites depuis 50 ans ne permet pas de douter de l'existence, indépendante de notre comportement, du phénomène OVNI.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'ufologie scientifique est prête à éclore comme une nymphe de sa longue période larvaire. En effet, nous assistons et participons à une mutation des esprits tant dans le monde politique que dans la communauté scientifique.

Cela s'est manifesté récemment dans l'attitude exemplaire des autorités politiques et militaires belges lors de la récente vague belge. De même, la participation d'un nombre croissant de scientifiques des universités et de l'École Royale Militaire à la réflexion, aux analyses de laboratoire et aux campagnes d'observation lors de cette vague, dénote le même phénomène.

La SOBEPS elle-même, bien sûr, s'inscrit dans cette évolution. Depuis sa fondation en 1971 elle a été marquée par une volonté d'objectivité et de prudence dans la problématique OVNI. Elle a d'emblée préféré le travail méthodique et laborieux des enquêtes et des analyses aux déclarations fracassantes sur d'hypothétiques extraterrestres. C'est cette ligne de conduite qui lui vaut de disposer actuellement d'un important et très efficace réseau d'enquête et de liens privilégiés avec plusieurs laboratoires, ainsi que de relations de coopération avec différents services de l'Etat.

Cependant, si l'on examine les prises de position de la SOBEPS quant à l'origine du phénomène OVNI, on constate une distanciation progressive, lente mais certaine, par rapport à l'hypothèse extraterrestre. Ce recul par rapport à cette hypothèse s'est accéléré depuis quatre ans sous l'effet de différents facteurs.

Le premier a été, comme nous l'avons dit ci-dessus, l'incapacité de l'organisation à extraire des rapports d'enquête des éléments de compréhension globale des événements de la vague belge. Cela a engendré une réflexion sur la validité du témoignage humain et sur son utilisation dans une démarche tentant d'aller au-delà de celui-ci.

Cette réflexion, conjointe à la participation croissante de scientifiques au travail de la SOBEPS, a mené à revoir la méthodologie de la recherche ufologique. Les possibilités d'analyses scientifiques des documents se sont multipliées par la collaboration de nouveaux laboratoires. De même, l'absolue nécessité de dépasser le témoignage humain de manière organisée par une instrumentation scientifique est apparue clairement : en d'autres termes, ne pas se contenter d'attendre l'observation accidentelle par un témoin non préparé et aller au-devant du phénomène pour l'ausculter par des moyens scientifiques.

La définition de ces moyens, instruments de mesure, caméras de tous types, radars, a mis en lumière l'inefficacité opératoire de l'hypothèse extraterrestre comme première hypothèse à envisager.

C'est de cela qu'a émergé la démarche actuelle de la SOBEPS, se limitant à l'analyse des faits, tentant de les collecter auprès des témoins, mais aussi de manière active par des campagnes d'observation organisées avec un maximum de moyens de mesure et refusant toute idée préconçue sur l'origine des phénomènes qu'elle étudie.

De là aussi est apparu le besoin de reconnaissance par le monde politique et scientifique. En effet, l'obtention des moyens de mener une recherche scientifique sérieuse implique des fonds importants qui ne peuvent s'obtenir sans cette reconnaissance.

La SOBEPS, tout en menant en parallèle ses activités d'enquête et d'analyse, a donc entamé des démarches dirigées vers les autorités politiques belges et européennes. Celles-ci sont en cours et devraient à court terme aboutir. Sera-ce un échec ? Pourra-t-on faire enfin éclater la gangue des préjugés qui enferme l'ufologie ? Nul ne peut le dire actuellement. Mais ce qui est certain c'est que le succès de cette entreprise dépend non seulement de la SOBEPS, mais aussi de l'action de tous ceux qui luttent pour la liberté de pensée et pour un monde démocratique détaché de tout obscurantisme. C'est-à-dire, de vous, cher lecteur !

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE

UN DOSSIER EXCEPTIONNEL (tome 1)

Si vous avez apprécié le présent volume, il est indispensable que vous preniez connaissance des informations contenues dans le premier tome qui relatait, en détail, les événements qui sont aujourd'hui connus sous le nom de "vague belge".

Vous y trouverez ainsi l'historique des semaines où l'activité de la SOBEPS fut littéralement bouleversée, la description des phases de la vague (cas principaux et leur couverture médiatique), le bilan des documents photos et vidéos rassemblés, l'évolution de l'intérêt des militaires face à la tournure des événements, un chapitre sur les observations d'autres OVNI triangulaires à l'étranger (notamment la vague américaine de 1983-84), les premières conclusions sur le dossier à l'automne de 1991, etc. (l'ouvrage contient également une préface de Jean-Pierre Petit, directeur de recherche au CNRS, et une postface du général Wilfried De Brouwer, de la Force aérienne belge).

Ce livre de 504 pages (format identique au présent ouvrage) contient plus de 200 illustrations dont plusieurs pages de photos couleurs.

Pour obtenir ce passionnant récit et en savoir presque autant que ceux qui ont vécu cette vague sur le terrain (enquêteurs, chercheurs, et surtout les milliers de témoins), vous pouvez prendre contact avec votre libraire qui peut toujours le commander auprès de la société de diffusion A.M.P.

Vous pouvez également passer commande auprès de la SOBEPS (avenue Paul Janson 74, B-1070 Bruxelles) en virant la somme de **1 050 FB** (frais d'envoi gratuits pour la Belgique), ou de **200 FF** (frais d'envoi inclus) sur son compte bancaire (Société Générale de Banque) n° 210-0222255-80. Le livre vous sera alors expédié sous emballage cartonné.

N'oubliez pas de mentionner clairement sur la case "communication" de votre virement : commande de ... exemplaires de VOB - tome 1. Pour la France, nous vous prions de régler le montant des commandes uniquement par mandat postal international (pas de chèque).

Vague d'OVNI sur la Belgique

UN DOSSIER EXCEPTIONNEL



SOBEPS

REMERCIEMENTS

Ce second tome faisant le point sur les activités d'enquête et d'analyse menées par la SOBEPS ces trois dernières années n'a pu voir le jour que par la collaboration dévouée de plusieurs dizaines d'adjoints fidèles et efficaces. Grâce au bénévolat renouvelé de ces hommes et femmes, la SOBEPS a pu obtenir des résultats là où tant d'autres avaient échoué jusqu'ici.

A tous ces amis, quels que soient la forme et le temps de leur collaboration, nous présentons nos plus chaleureux remerciements.

Plus précisément, il convient de remercier Lucien CLEREBAUT pour son dévouement inlassable à la cause d'une ufologie rigoureuse. Il est le véritable maître d'oeuvre des projets entrepris et menés à bien depuis la création de la SOBEPS.

La conception et la mise en oeuvre éditoriales de cet ouvrage sont de Michel BOUGARD et Lucien CLEREBAUT. La rédaction et la finalisation du projet ont été réalisées avec l'aide indispensable de Léon BRENIG, Jean DEBAL, Patrick FERRY, Auguste MEESEN, Marc VALCKENAERS et Godelieve VAN OVERMEIRE. La documentation a été réunie et triée par Claire HAUZEUR et Godelieve VAN OVERMEIRE. La mise en page a été assurée par Marc VALCKENAERS et Lucien CLEREBAUT. Quant aux corrections de texte, elles n'ont pu se faire qu'avec la vigilance et la patience de Christiane CLAES, Jean DEBAL et Jean SPELTE. La conception graphique de la couverture a été gracieusement assurée par Gérard GREDE (studio de dessin et de graphisme EQUILIBRE).

Nous tenons aussi à remercier plusieurs personnes et organismes extérieurs à la SOBEPS pour leur aide désintéressée à la recherche sur les phénomènes aériens anormaux repérés durant cette "vague belge". La Force aérienne et la Gendarmerie, tout d'abord, pour l'ouverture d'esprit que leurs services ont montré en maintes occasions. Plus particulièrement, nous remercierons le lieutenant-colonel d'aviation et ingénieur Jean-Paul SALMON, de l'Electronic Warfare Center (Centre de Guerre Electronique), ainsi que le lieutenant C.O.R. GILMARD.

Nos plus vifs remerciements également à l'Ecole Royale Militaire, en les personnes des professeurs Marc ACHEROY et Emile SCHWEICHER. Merci aussi à M. Joël DE SMET, administrateur général de l'Institut Géographique National, pour son aide inestimable en cartes, à Mme Liliane MASSCHELEIN-KLEINER, directeur à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (I.R.P.A.), et M. Daniel SOUME-

RYN-SCHMIT, responsable de département dans le même institut. Toujours en matière d'aide en analyses diverses, il nous faut remercier M. François LOUANGE, de la Société FLEXIMAGE (Paris), et notre ami et collègue ufologue américain, Richard HAINES.

Plusieurs auteurs et chercheurs nous ont autorisé à reproduire gracieusement divers documents. Un grand merci à l'agence photographique MOSSAY pour son aimable autorisation de reproduction des clichés de Petit-Rechain. Mêmes remerciements à MM. Pierre MAGAIN et Marc REMY de l'Institut d'Astrophysique (Université de Liège), à M. Gaston LECOCQ, journaliste, à Mme Anne LEROY, photographe de presse, ainsi qu'à M. Wim VAN UTRECHT, responsable du Studiegroep voor Vreemde Luchtverschijnselen (S.V.L.), pour leur autorisation à nous laisser reproduire leurs documents de recherche liés à cette photo de Petit-Rechain.

Nous remercierons aussi M. Quentin VAN DE VELDE du Centre Laïque de l'Audio-Visuel (C.L.A.V.), MM. Peter HENDRICKX et Frédéric VAN VLODORP, et COSGROVE-MEURER ("Unsolved Mysteries"), pour leur permission de reproduction de divers documents ou extraits de mémoires.

Que tous ceux qui auraient été oubliés dans les diverses listes publiées ici acceptent d'avance nos plus sincères excuses. Notre combat pour une reconnaissance de l'étude scientifique du dossier des OVNI est une action où chaque acte, aussi petit soit-il, constitue une pierre nouvelle qui fait progresser notre idéal. En vingt-trois années d'existence, la SOBEPS a ainsi vu passer des centaines de collaborateurs qui, peu ou prou, nous ont aidé à forger cette image de sérieux et de respectabilité qui est la nôtre aujourd'hui. Notre ultime merci ira à tous ces hommes et femmes de bonne volonté qui hier et aujourd'hui ont permis à l'ufologie rigoureuse de s'affirmer. Sans eux qui, anonymement le plus souvent et bénévolement, sans compter leur temps et en sacrifiant parfois une bonne partie de leurs vies familiale et professionnelle, nous n'aurions pas pu réussir là où tant d'"amateurs" ont échoué.

Collaborateurs SOBEPs :

ANTOINE Jacques
AUQUIERE Jean-Pierre
BOITTE Franck
BOUGARD Michel
BOURTEMBOURG Claude
BRENIG Léon
BRY Michel
CLEREBAUT Lucien
DEBAL Jean
DENEYER Daniëlle
DE DEUS Fernando
FERRYIN Patrick
GILLET Claude
HAUZEUR Claire

LONCHAY Christian
MEESEN Auguste
MOINIL Denis
POLARD Jean-Marie
SAEYS Edouard
SALMAIN Cathérine
SPELTE Jean
STEYAERT Jacques
TVERBOUSS Patrick
UYTTEBROECK Robert
VALCKENAERS Marc
VAN DEN HOVE Jean-Pierre
VAN OVERMEIRE Godelieve
VERHOEVEN François.

Enquôteurs SOBEPs :

ANTOINE Jacques
BAGUET Michel
BECKERS Patrick
BLESER Guy
BOITTE Franck
BONNECOMPAGNIE Fernand
BUKENS Daniel
BURSENS Eric
CLERIN Philippe
CORHAY Jean-Michel
CONARD Christian
COUNOTTE André
DE LAET Jean
DE MEESTER Axelle
DE RATH Stéphane
DERSIN Jacquy
DUMBRUCH Eric
FERRYIN Patrick
FRERARD Francis
GALLEZ Chantal
GILSON Thierry
GOFFARD André
GOSSEAU Christian
GREDE Gérard
HALLEUX Francis
HARDENNE Fernand
HAUZEUR Claire
JOIRET Marcelle
JOYE Eric
KARLSHAUSEN Daniel
KARLSHAUSEN Jean-Marc
LAMBERT Bruno
LAURENT Jacques
LENOIR Jacques
LETE Didier

LETERME Yves
LICOUR Françoise
MAETENS Léonce
MATAGNE Jacky
MICHEL Camille
MINE Yves
MOINIL Denis
MORMONT Noël
PETERS Philippe
PEMMERS Albert
PETRE R.
POLARD Jean-Marie
POSWICK Jean
REKOMS Filip (NUFOC)
RENGLET Michel
ROBIN Henri-Pierre
ROELAND Jeanine
SURPIERRE Serge
SNYDERS Pascal
TECHEUR Emile
TERCAFS Raymond
THIBERT Alain
THIELTGEN Stéphane
THOMAS Claude
VALCKENAERS Marc
VANBRABANT Paul (NUFOC)
VANDRESSE Philippe
VAN KERCKHOVEN Alain
VAN OVERMEIRE Godelieve
VANTUYNE Patrick
VERHOEVEN François
VIDAL Patrick
WARNIER Michel
WATTECAMPS Jean-Marie

SOBEPS

La SOBEPS asbl (Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux) a été créée en 1971. De par ses statuts, notre association sans but lucratif se veut dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, et son dessein est l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés (OVNI) et des problèmes connexes.

Basées sur le bénévolat le plus complet, ses activités couvrent des domaines fort divers, autour des enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue, *INFORESPACE*, ainsi que par des conférences, débats, expositions, publications diverses, etc.

Cette information n'est bien sûr pas une fin en soi. Elle constitue surtout le vecteur nécessaire pour une prise de conscience claire de l'importance de la question des OVNI dans la communauté scientifique (et donc, aussi, politique). Le projet de la SOBEPS est donc non seulement l'archivage des données du problème, mais aussi l'étude de cette énigme récurrente et son élucidation à plus ou moins long terme. La recherche des moyens à mettre en oeuvre pour la réussite d'un tel projet est un autre des objectifs poursuivis par la SOBEPS.

Si vous voulez contribuer à ces projets d'investigation du problème des OVNI, nous serions heureux de pouvoir vous accueillir parmi les membres de l'asbl. Nous vous engageons donc à prendre contact avec le secrétariat de la SOBEPS qui se fera un plaisir de vous envoyer une documentation à ce propos. Ces renseignements peuvent être obtenus en écrivant à : SOBEPS, avenue Paul Janson 74, B-1070 Bruxelles (Belgique).

D'autre part, pour tout témoignage, un répondeur-enregistreur automatique est à votre disposition 24 h sur 24 au **02/524.28.48**.

Il vous suffit d'y laisser vos nom, adresse et surtout numéro de téléphone, afin que nous puissions vous recontacter dans les plus brefs délais.

TABLE DES MATIERES

Préface : l'anomalie belge

Isabelle Stengers, philosophe et historienne des sciences 5

1. **Chronique d'une vague, Lucien Clerebaut** 13
 - Dimanche 26 juillet 1992, 22h00... 53
 - Les témoignages du dernier semestre de 1993 91
 - Sur un certain constat de l'ufologie 112
 - La France, la Belgique et les OVNI 114
 - Les moyens d'action de la SOBEPS 118

2. **Etude des particularités remarquables, Marc Valckenaers** 119
 - Introduction 119
 - Première partie : les témoins 127
 - Deuxième partie : les caractéristiques 132
 - caractéristiques de vol 132
 - caractéristiques lumineuses 153
 - la "masse porteuse" 170
 - les effets "physiques" 178
 - synthèse 188
 - les formes autres que triangulaires 193
 - Troisième partie : conclusion 216

3. **Retour à Petit-Rechain, Patrick Ferryn** 221
 - L'histoire d'une bien étrange photo 221
 - De la difficulté d'analyser une photographie 226
 - Analyse de l'Institut d'astrophysique de l'univ. de Liège 229
 - Le rapport final du professeur Acheroy (ERM) 234
 - L'avis d'un expert français (François Louange) 241
 - Les réflexions d'un chercheur américain (Richard Haines) 242
 - L'examen de l'IRPA 246
 - En guise de conclusion 248

4. **Cas diurnes, Michel Bougard** 249
 - Avant la vague 250
 - Retour au 29 novembre 1989 251
 - Les premières semaines de la vague 260
 - Une toupie volante 262
 - Analyse des cas diurnes 269

5. **Actions et réactions, Michel Bougard** 271
 - Les premières oppositions 272
 - Conférence à Liège et "Controverse" sur RTL 276
 - Scientifique ou non scientifique 278
 - L'épisode "Unsolved Mysteries" 282
 - Les premiers travaux universitaires 297

6. L'hypothèse aéronautique, un concept dépassé, <i>Jean Debal</i>	301
7. OVNI et On-dit, <i>Patrick Ferryn</i>	313
8. Média et phénomène OVNI, <i>Michel Bougard</i>	323
La vague prend de l'ampleur	328
Evaluation du rôle de la presse dans le premier mois	334
L'opération "Identification OVNI"	341
L'automne 1990 : OVNI sans médias	348
La "guerre du Golfe" et les OVNI	351
Conclusions	358
9. OVNI et informatique, <i>Marc Valckenaers</i>	379
10. Observations, analyses et recherches, <i>Auguste Meessen</i>	387
L'objectif : la vérité	387
Un grand losange silencieux à Eupen	390
Les perturbations météorologiques des radars	394
Les enregistrements radar des F-16	399
L'étude Gilmard-Salmon	401
Le fond du problème	404
Des réfractions atmosphériques exceptionnelles	407
Les mouvements apparents	411
Prudence	413
Le problème des voyages interstellaires relativistes	414
La relativité du temps	418
Les conséquences du modèle	422
Les OVNI produisent un champ magnétique oscillant	425
Le traitement théorique	426
Confirmations et implications	429
Conclusions	430
11. Perspectives pour une ufologie scientifique, <i>Léon Brenig</i>	433
Briser le cercle	433
Existe-t-il une méthodologie ?	436
Enjeux de la recherche ufologique et démocratie	442
Démarches politiques de la SOBEPS	448
Conclusion	452
Annexe A : à Monsieur Guy Coëme	453
Annexe B : proposition de résolution au Parlement européen	459
12. Conclusions, <i>SOBEPS</i>	465
Index	469
Remerciements	474
Infoespace - Vague d'OVNI sur la Belgique - 1	477

INDEX

On trouvera dans cet index des noms de lieux ainsi que certains concepts figurant dans l'ouvrage, sélectionnés en raison de leur importance relative par rapport au sujet traité. Cet index est donc loin d'être exhaustif. De plus, les noms de personnes ont été volontairement omis compte tenu de l'espace restreint disponible.

- A-12 Avenger 2, 302
- Aereon, 320
- Aische-en-Refail, 182
- Alleur, 35, 73
- Amougies, 135
- Ampsin, 139, 142, 168, 175
- Andenne, 201
- Andrimont, 60, 162
- Animaux (effets sur), 23, 95, 185-188, 192, 211
- Ans, 35, 146, 154, 162, 165
- Antenne-2, 314
- Argenteau, 261
- Arquennes, 106
- Athus, 41, 45, 173, 176, 181, 183
- Aubange, 133
- Aubel, 44
- Aurora (projet), 302-305, 312
- Autocinétique (effet), 411
- Auvelais, 185
- Avion-fusée, 307, 308
- Avion secret (hypothèse), 126, 151, 280, 388
- AWACS (avion-radar), 35, 100, 258, 293, 315, 331, 332, 349, 352, 414
- Ayeneux, 171, 181
- Aywaille, 198

- Baelen, 140, 174, 181, 196, 205
- Baisy-Thy, 109
- Banneux, 145, 155
- Barvaux-sur-Ourthe, 82, 145
- Basècles, 141, 145, 162, 172, 205
- Bassilly, 99, 100
- Bastogne, 210
- Belang van Limburg (Het), 326
- Berchem-Ste-Agathe, 22
- Berloz, 73
- Berneau, 144, 171, 181
- Bernissart, 91, 208
- Beselare, 87
- Besonrieux, 102, 104, 142, 172
- Beyne-Heusay, 147, 179, 194, 256
- Biesme, 207
- Billy-Montigny (France), 205
- Bilstain, 194, 206
- Bilzen, 206
- Black Programs, 302, 303
- Bolinne, 94
- Boussole (effet sur), 426-428
- Boussu, 211
- Braine-l'Alleud, 16, 40, 158, 166, 168, 183
- Braine-le-Comte, 107, 157
- Branchon, 179
- Bras, 199
- Bray, 138, 141, 183
- Bruges, 198
- Bruit :
 - divers, 60, 64, 69, 90, 94, 95, 178-184, 191, 192, 201, 206, 257
 - aigu, 266
 - assourdissant, 66, 111
 - aspirateur, 109
 - bourdonnement, 59, 245
 - grondement, 67
 - machine à laver, 58, 106
 - ronflement, 70, 75
 - ronnement, 66, 91, 103, 104
 - sifflement, 25
 - vrombissement, 47, 57, 62, 65
- Bruxelles, 132, 135, 139-141, 147, 148, 157, 163, 164, 167, 168, 172, 177, 179, 180, 182, 183, 186, 187, 205, 211, 215, 267

- Centre de Guerre Electronique (EWC), 399
- Champ magnétique (oscillant), 425
- Chaumont-Gistoux, 52
- Chênée, 67
- Chercq, 213
- Cité (La), 330, 347
- Clabecq, 148, 168
- Comblain-au-Pont, 156, 202
- Comité Belge pour l'Investigation des Phénomènes Réputés Paranormaux, 435
- Concept d'agilité, 305, 306
- Contrôle vectoriel, 306, 308
- Convection (bulles de), 397, 404
- Cornesse, 266
- Coronet Havoc, 308-310
- Courcelles, 145, 166, 167
- Court-St-Etienne, 26, 87, 207

- Démocratie (et OVNI), 6-12, 441-445
- Dernière Heure (La), 272, 328-330, 340-343, 345, 346, 350, 352, 353, 355, 357
- Diepenbeek, 135, 182
- Differt, 212
- Dinant, 92
- Dirigeables, 319-321
- Dison, 141, 165
- Dolhain, 257
- Doppler (fréquence), 405

Drogenbos, 212
 Durnal, 133, 169, 182
 E-7, 302
 Ecaussinnes, 107
 Echo du Centre (L'), 328, 331
 Ecole Royale Militaire (ERM), 222, 298
 Effets physiques, 178-184, 430
 Ellezelles, 88, 90, 133, 152, 177
 Embourg, 66
 Emines, 209
 Enghien, 99, 268
 Ernage, 197
 Estinnes-au-Mont, 39
 Eupen, 92, 95, 146, 162, 167, 169, 173, 183, 195, 197, 199, 204, 205, 286, 390-393
 Européen (Parlement), 9, 449-452, 459-464
 Everbeek, 152
 Extraterrestre (hypothèse), 10, 312, 388, 424, 446, 467

 F-16, 306, 309, 389, 395, 399-406
 F-22 Lightning, 302
 F-117A Nighthawk, 178, 190-192, 302, 308-310, 315, 330
 Faisceaux lumineux, 17, 23, 26, 27, 35, 40, 51, 96, 107, 108, 166-168, 190, 198, 199, 207, 213, 255, 286
 Familleux, 105
 Fanzel, 79
 Fays, 138, 144, 171
 Feluy, 103-105
 Feux lumineux (sur les avions), 160
 Figaro-Magazine, 353
 Fleron, 62, 65
 Fleurus, 212
 Force aérienne, 7, 116, 283, 389, 435, 442
 Forest, 28, 134, 161, 169, 173, 181
 Forville, 198
 Fosses-la-Ville, 30
 Fouches, 32, 213
 Fouron-le-Comte, 138, 154
 Foy, 215
 Fusée DCX, 308
 Fusées-statoréacteur et superstatoréacteur, 303-305

 Gazet van Antwerpen, 342, 352
 Gembloux, 151
 Gemechene, 93
 Gendarmerie, 116, 283
 Genval, 38, 48
 GEPAN, 114
 Gesves, 48
 Ghlin-Baudour, 200
 Givry, 144, 181
 Glons (CRC), 37, 43, 285, 293, 328, 395, 401
 Goë, 181, 185, 255
 Gomery, 96
 Gomzé-Andoumont, 71
 Grâce-Hollogne, 168, 175, 183
 Grammont, 158, 175
 Grand-Rechain, 108
 Grenz-Echo, 324, 328
 GRIP, 292, 330, 333
 Grivegnée, 144, 154
 Groom Lake, 304, 312
 Groupements ufologiques, 112-118, 445
 Gyrophare, 165-166, 190

 Haccourt, 35
 Hallembaye, 33
 Haltinne, 141, 163, 172, 179
 Hamoir, 156, 175, 177
 Hanret, 94
 Heers, 53, 75
 Henri-Chapelle, 43, 44, 165, 284-286
 Herdersem, 174, 260
 Hermanne, 215
 Herstal, 132, 147
 Herve, 44, 137, 144, 167
 Houdemont, 32
 Houdeng, 102
 Houtain-le-Val, 29
 Houtain-St-Siméon, 85
 Hublots (ou "fenêtres" sur OVNI), 69, 78, 169-170, 190, 197, 211-212, 256-257
 Humidité (atmosphérique), 398, 408
 Humo, 338, 353

 Interstellaires (voyages), 414-425
 Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA), 246-248
 Isnes, 157, 179

 Jalhay, 19, 144, 167, 195, 196, 212, 251, 253, 257
 Jambes, 140, 153, 170
 Jemappes, 38
 Jemeppe (Liège), 72
 Jemeppe-sur-Sambre, 141, 165
 Jour (Le)-Le Courrier, 328, 331, 333

 Kain, 214

 Laatste Nieuws (Het), 329, 342, 352
 La Calamine, 167, 179, 209
 La Louvière, 39, 94, 101-104, 253
 Lambermont, 161, 171, 195
 Lanklaar (Dilsen), 256
 Lasers, 91, 332, 348, 352
 Latour, 96
 Lavacherie, 138, 182
 Leignon, 181
 Le Roeulx, 84, 102
 Leval-Trahegnies, 214
 Libération, 328
 Libre Belgique (La), 290, 326, 330, 340, 342, 345, 350, 353, 357
 Liège, 53, 68, 91, 135, 138, 144, 146, 148, 154, 167, 174-176, 181, 182, 194, 195, 250, 258

- Limbourg, 255
 Lixhe, 33, 34, 149, 172, 178, 261
 Loncin, 35, 204
- Mach (Nombre de), 312
 Malchamps, 58
 Manage, 105, 159, 207
 Marchin, 138, 157, 175, 177, 183, 212
 Mazy, 254, 394
 Mechelen-Bovelingen, 75
 Médias, 323-378
 Membach, 202
 Météorologiques (conditions), 406
 Mettet, 30
 Meuse (La)-La Lanterne, 228, 275, 277, 329, 330, 333, 339, 342, 348, 350, 352, 353, 357
 Milmort, 194
 Ministères (Défense nationale, Communications, Intérieur), 15, 116, 332, 448, 454-458
 Moelingen, 33
 Moinet, 135, 163, 172, 177, 179, 185
 Monceau-sur-Sambre, 209
 Monde (Le), 344
 Mons, 39
 Mont-sur-Marchienne, 52
 Montignies-sur-Sambre, 25
 Montigny-le-Tilleul, 216
 Montzen, 43
 Moresnet, 42, 286
 Morgen (De), 329, 342, 352
 Mortroux, 209
 Mourcourt, 210
 Mystères (revue; émission), 288, 298, 316
- Natoye, 147, 167, 171, 179, 182
 Nechin, 138, 145, 166, 172, 183
 Neunkirchen, 172, 182
 Neupré, 133, 138, 148, 177, 179
 Nieuwsblad (Het), 342, 346
 Nivelles, 81
 Noduwez, 47
 Noiseux, 200
 Nord-Eclair, 328, 331, 333, 335, 339, 342, 350, 352, 353, 357
 Nouvelle Gazette (La), 330, 331, 333, 335, 342, 346, 357
 Ny, 82
- Ohain, 203
 Olne, 152, 182, 185
 Oppagne, 82, 139, 178, 180
 Orbais, 52
 Orgéo, 206
 OTAN, 151, 443
 Ottignies, 211
 Overijse, 212
 OVNI-Présence, 292, 295
- Parlement européen, 9, 449-452, 459-464
 Pepinster, 71, 81, 267
 Perception (visuelle), 130-131
 Perwez, 51, 53, 196
 Petit-Enghien, 84
 Petit-Rechain, 45, 221
 Petit-Thiers, 53, 56
 Peuple (Le) & Indépendance, 346, 357
 Phenomena, 313
 Photographies, 50, 57, 65-67, 221-248
 Pietrain, 209
 Plancenoit, 77, 213
 Plombières, 42, 260
 Polleur, 53, 61
 Pont-de-Loup, 145, 262-266
 Pouvoirs publics, 14
 Profondeville, 21, 154, 162
 Psychosociologique (modèle), 274, 388
 Pulser, 312
- Queue-du-Bois, 70
- Radar, 15, 27, 43, 328, 389, 394-407
 Raeren, 95
 Ramillies, 31
 Rappel (Le), 328
 Rebecq, 152, 157, 175, 180, 216
 Réfraction (atmosphérique), 407, 409, 410
 Relativité (théorie de la), 415, 418-422
 Remouchamps, 258
 Renaix, 90, 215
 Riemst-Vlijtingen, 203
 Rochefort, 135, 138, 169, 177
 Rosières, 37, 159, 180
 RPV/UAV, 306
 RTBF, 288, 289, 331, 333, 350
 RTL-TVI, 276, 331, 341, 353
 Ruisbroek, 156, 172, 182
 Rulles, 32
 Ruyff, 46
- Saive, 132, 136, 138, 155, 175, 177
 Sart-lez-Spa, 62, 64
 Satellite, 15, 407, 439
 Science et Nature, 222
 Science & Vie, 178, 190, 280, 281, 294, 295, 302, 314, 345, 347, 348
 Science & Vie Junior, 228, 298
 Scientificité (démarche scientifique), 9, 278, 279, 289, 292, 299, 323, 387, 430, 433, 435
 Sclessin, 206
 SEPRA, 10, 114-117, 240, 451
 Seraing, 36, 133, 135, 141, 145, 156, 163
 SETI-MEGASETI, 415, 438
 Signeulx, 96
 Sociopsychologique (hypothèse), 274, 388
 Soignies, 20, 84, 145, 148, 175, 186
 Soir (Le), 275, 290, 297, 326, 327, 332,

333, 339, 340, 345, 346, 348, 351, 353,
 357
 Sorinnes, 93
 Spa, 53, 59
 Sprimont, 258
 Spy, 99
 SR-71 Blackbird, 304
 Standaard (De), 342
 Stavelot, 76
 St-Georges-sur-Meuse, 211
 St-Géry, 179
 St-Pieters-Leeuw, 174
 St-Symphorien, 155, 171, 185
 Ste-Katelijne-Waver, 163, 179
 Stembert, 44, 140, 158, 180, 255
 Stoumont, 198
 Strépy-Bracquagnies, 210
 Studiegroep voor Vreemde Luchtver-
 schijnselen (SVL), 232, 296
 Superluminique (vitesse), 418
 Superstatoréacteur, 304, 305
 Surister, 19, 251

 Tancrémont, 62, 63
 Tavigny, 186
 Télé-Moustique, 338, 345, 353
 Témoignage humain (validité), 436-438
 Templeuve, 141
 Temploux, 97
 TF1, 288, 350
 Thermoplane ALA-40, 319
 Theux, 60, 62, 83, 164, 180
 Thimister, 144, 181, 185
 Thorembais-St-Trond, 51
 Tiège, 154, 169, 171
 Tombeek, 37, 215
 Tournai, 22, 206
 TR-3A Black Manta, 302, 303
 Trooz, 141, 162, 174

 UFO-File, 382-386
 Unsolved Mysteries, 282-288
 US Air Force, 308-310

 Vaux-sous-Chèvremont, 75
 Vérité (recherche de la), 387, 430
 Vers l'Avenir, 326, 329, 333, 340, 353
 Verviers, 19, 41, 53, 77, 80, 142, 144,
 171, 178, 179, 194
 Vibrations, 31
 Vidéos, 34, 39, 42, 57, 62, 66, 90, 94
 Vif (Le)-L'Express, 331, 353
 Villers-le-Bouillet, 110
 Visé, 35
 Vitesse superluminique, 418
 Vivian Hybrid V/STOL, 320
 Volk (Het), 342
 VSD, 302, 344

 Walhorn, 251
 Wallonie (La), 328, 329, 332, 333, 342,
 346, 353, 355
 Waremme, 51, 53, 74, 163
 Waret-la-Chaussée, 142, 158, 164, 168,
 172, 177, 180, 182, 186
 Warsage, 140, 144, 154, 161, 169, 170,
 179, 181
 Wasmuel, 163, 175, 177, 179
 Wastines, 163
 Waterloo, 213
 Wauthier-Braine, 138, 168, 177, 180
 Wavre, 109, 205
 Welkenraedt, 46, 149, 164, 183
 Wellin, 203
 Wemmel, 133, 148, 177, 183
 Weyler, 196
 Winseler, 141, 157, 172
 Wodecq, 84

 X-24B "lifting body", 303
 X-30, 304, 305, 312
 X-31A (MBB-Rockwell), 305
 Xhendelesse, 109
 Xhoris, 199
 Zeppelins, 316

APPEL AUX TEMOINS

Si d'aventure, vous êtes amené à faire une observation d'un phénomène aérien non identifié (ou si vous connaissez quelqu'un ayant été confronté avec un phénomène de ce type), vous pouvez aider la SOBEPS dans ses recherches en nous communiquant votre témoignage le plus rapidement possible. Nous vous remercions par avance de votre coopération.

Pour nous contacter :

- par téléphone au 02/524.28.48 (répondeur-enregistreur 24h/24). Il suffit de nous laisser clairement votre nom, adresse et numéro de téléphone (avec le préfixe de votre région) afin que nous puissions vous recontacter;

- par courrier à l'adresse suivante :

**SOBEPS asbl
avenue Paul Janson, 74
B - 1070 Bruxelles**

Achevé d'imprimer le 31 mars 1994 sur les presses de l'imprimerie Pesesse s.a. à Haine-Saint-Pierre.

LA PRESSE N'EN PARLE PLUS ! ET POURTANT LES OVNI SONT TOUJOURS LA !

20.000 pages de rapports d'enquêtes, des statistiques, des analyses de photos minutieusement menées confirment la réalité et l'extrême étrangeté des faits.

Des objets non identifiés de grandes dimensions volent au ras des toits et violent l'espace aérien belge : les faits parlent d'eux-mêmes et requièrent des décisions urgentes.

La SOBEPS met le monde politique et scientifique face à de nouveaux défis. Elle réclame les moyens de mettre en oeuvre l'approche rigoureuse adéquate afin d'identifier le phénomène, répondre à l'anxiété de la population et combattre les obscurantismes de tous bords.

**UN LIVRE DERANGEANT
QUI EXPOSE LES FAITS ET POSE LES
QUESTIONS ESSENTIELLES !**

